VINGT ANNÉES

DE RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

JEAN DE WITT

GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE

PAR

M. Antonin LEFÈVRE PONTALIS

AVEC UN PORTRAIT D'APRÈS NETSCHER

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT et Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1884

JEAN DE WITT

GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en décembre 1883.

PARIS. — TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



Netscher pinx — Héliog. Dujardin.

JEAN DE WITT

1625-1672.

E. Plon, Nourrit & Cie Edit[rs] — Imp Eudes

VINGT ANNÉES

DE RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

JEAN DE WITT

GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE

PAR

M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS

AVEC UN PORTRAIT D'APRÈS NETSCHER

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1884

A MONSIEUR MIGNET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Monsieur,

En vous offrant la dédicace de cet ouvrage, je ne vous rends pas seulement l'hommage qui vous est dû, j'acquitte encore une dette de justice et de reconnaissance. C'est sous votre inspiration qu'il a été conçu et préparé. Votre histoire des Négociations relatives à la succession d'Espagne *est la source principale à laquelle il a été puisé pour les chapitres concernant les relations du Grand Pensionnaire de Witt avec la France. Longtemps interrompu par la vie politique, il est aujourd'hui achevé, et je le mets sous votre éminent patronage. Aucun autre ne pourrait mieux convenir à l'histoire d'un grand ministre dont la vie publique et privée fut celle d'un honnête homme.*

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Antonin LEFÈVRE PONTALIS.

20 *décembre* 1883.

PRÉFACE.

Le cardinal de Tournon demandait un jour à Amyot pourquoi il s'attachait à ressusciter les héros de Plutarque. « C'est qu'il fait un bon temps », répondit-il, « à converser avec les morts. » Jean de Witt a sa place marquée parmi ces grands morts. On trouve en lui plus qu'un homme d'État, un homme de bien, et mieux que le talent, le caractère. Il a vécu et il a péri au service d'une cause dont il avait fait la sienne, celle de la liberté de son pays, sans avoir jamais cessé de la défendre.

Investi du gouvernement de la Hollande en qualité de Grand Pensionnaire pendant vingt ans, de 1652 à 1672, il a laissé un nom qui est inséparable de l'histoire du dix-septième siècle. Au dehors, son ministère assure à la république des Provinces-Unies l'un des premiers rôles dans la politique européenne, en la faisant entrer dans le concert des grandes puissances, la France, l'Angleterre, l'Espagne. A l'intérieur, Jean de Witt donne et maintient au parti républicain la victoire sur le parti orangiste, pendant la minorité du prince d'Orange. Enfin, la catastrophe de sa mort tragique rappelle les violences de la réaction populaire qui rétablit les pouvoirs des anciens stathouders, pour

faire de Guillaume III le défenseur des Provinces-Unies contre l'invasion étrangère.

L'histoire de Jean de Witt comprend déjà une série d'ouvrages hollandais, allemands et anglais, qu'il convient de mentionner. C'est d'abord celui de Van der Hoeven [1], paru au dix-huitième siècle, et qui, sans avoir été emprunté aux sources originales, n'en reste pas moins indispensable à consulter. M. Simons n'y a guère ajouté de nouveaux documents, dans ses trois volumes publiés à une époque plus récente; d'après le titre même qu'il leur a donné, *Jean de Witt et son temps* [2], il s'est proposé de faire connaître l'histoire générale de la république, plutôt que la vie du Grand Pensionnaire. Tout dernièrement, M. Geddes [3] a entrepris des recherches qui ne laissent rien à désirer, mais n'a publié encore qu'un volume, qui s'arrête aux deux premières années de l'administration de Jean de Witt. Seul jusqu'ici, en France, M. Mignet a touché accessoirement, mais de main de maître, à cette période historique, dans quelques chapitres de son ouvrage si justement renommé sur les *Négociations relatives à la succession d'Espagne.*

Quant aux publications isolées qui font honneur aux écrivains des Pays-Bas, et qu'il suffit de rassembler, pour en faire les matériaux d'une véritable histoire, elles sont trop nombreuses pour pouvoir être complétement citées; on devra recourir aux notes de ces deux volumes, pour en trouver la mention. Comment ne pas signaler cependant, soit les instructives annotations qui accompagnent l'édition de Wicquefort par M. Chais Van Buren, soit les nombreuses notices curieusement approfondies de MM. Veegens et

[1] Van der Hoeven, *Leeven en Dood der Heeren Gebroeders J. en C. de Witt,* Amsterdam, 1705, traduit et résumé en français, Utrecht, 1709.

[2] Simons, *Johann de Witt und seine zeit,* Erfurt, 1835-1836. Le troisième volume a été imprimé en hollandais, à Amsterdam, en 1842.

[3] Geddes, *History of the administration of J. de Witt.* Vol. I, finissant à l'année 1654. La Haye, 1879.

Schotel, soit les articles portant la marque d'une autorité magistrale, tels que ceux de MM. Vreede, Fruin, et bien d'autres publicistes, sans oublier en France M. de Parieu[1]?

De nouvelles recherches et des documents inédits pourront faire le mérite de cet ouvrage préparé pendant plusieurs années, avec une chère collaboration. Il a été composé à la Bibliothèque et aux Archives de la Haye, grâce à l'obligeante assistance du savant directeur de la Bibliothèque royale, M. Campbell, du sous-directeur des Archives du royaume, M. de Jonge, prématurément enlevé à ses travaux, et de l'un de ses auxiliaires les plus distingués, M. Hingman. C'est en dépouillant année par année la correspondance publique et privée du Grand Pensionnaire[2], qu'on pouvait le plus fidèlement écrire son histoire.

Une autre source de découvertes n'a pas été moins heureusement exploitée, celle des papiers et des souvenirs de famille, libéralement communiqués, soit par M. Hœufft Van Velsen[3], soit par MM. Van Sypesteyn[4], dont un seul survit aujourd'hui, et qui se sont acquis tous deux la plus honorable notoriété par leurs ouvrages et leurs recherches. Aucun secours ne pouvait être à cet égard plus précieux que celui qui a été trouvé auprès de la dernière descendante directe du Grand Pensionnaire, la vénérable madame Hoog[5], et de son fils, M. Hoog, dont l'importante collection héréditaire a été dernièrement acquise en partie par les Archives du royaume.

Il restait à compléter les dépôts de la Haye par ceux de Londres et de Paris, et notamment par celui des affaires étrangères, dont les inépuisables richesses ont été large-

[1] Voir t. I, chap. IV, p. 228, note 2.
[2] *Ibid.*, chap. II, p. 134, et t. II, chap. XIV, p. 547.
[3] *Ibid.*, p. 82.
[4] *Ibid.*, p. 84.
[5] Morte en 1861. — Voir t. II, chap. XI, p. 242, note 5.

ment mises à profit. L'auteur a eu l'heureuse fortune de pouvoir y ajouter les archives de Chantilly, qui lui ont été ouvertes par la haute bienveillance de Mgr le duc d'Aumale, et qui lui ont permis d'étudier dans la correspondance du grand Condé la préparation et la conduite de la guerre de Hollande, en 1672.

Ce n'est pas seulement un intérêt historique qu'on pourra trouver dans cet ouvrage : il y aura peut-être aussi un enseignement politique à en tirer. Pendant les laborieuses années de son ministère, Jean de Witt a réussi dans la tâche difficile qu'il avait entreprise, et il a fini par y succomber. Le succès et l'échec de son œuvre sont également instructifs. Les services qu'il a glorieusement rendus à son pays suffisent à prouver que la longue durée d'un pouvoir honnêtement exercé par un grand ministre, est la meilleure garantie de la liberté et de la prospérité d'une république. D'autre part, les malheurs publics sous le poids desquels il a succombé, démontrent avec la même évidence qu'une nation dont l'indépendance est menacée par la conquête, ne peut mieux la défendre qu'en la mettant sous la garde d'une dynastie séculaire.

LEFÈVRE PONTALIS.

Boissy, novembre 1883.

JEAN DE WITT

GRAND PENSIONNAIRE DE HOLLANDE

CHAPITRE PREMIER

LA RÉPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES. — UN COUP D'ÉTAT MANQUÉ. — UN GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

La république des Provinces-Unies affranchie et constituée. — Guerre de l'indépendance. — Trêve de douze ans. — Reprise des hostilités. — Traité de Munster. — Prospérité de la république. — Sa puissance maritime et commerciale. — Ses colonies. — Opulence de la Hollande. — Développement des arts, des sciences et des lettres. — Les mœurs privées. — La vie de famille. — Les croyances religieuses. — Les libertés publiques. — Organisation d'un gouvernement fédéral et municipal. — Les princes d'Orange. — Leurs pouvoirs comme stathouders. — Guillaume I[er], fondateur de l'indépendance. — Maurice d'Orange. — Dissidences politiques et religieuses. — Conflit du stathouder avec les États de Hollande. — Jugement et exécution d'Olden-Barneveldt. — Frédéric-Henri et la fin de la guerre. — Guillaume II. — Son ambition. — Licenciement de troupes. — Contestation avec les États de Hollande. — Les États généraux prennent parti pour le prince d'Orange. — Sa tournée en Hollande. — Offres de transaction. — Tentatives de coup d'État. — Arrestation de députés. — La surprise d'Amsterdam est manquée. — Mesures de défense prises par le conseil de la ville. — Négociation d'un accord. — Élargissement des députés. — Leur exclusion des fonctions publiques. — Nouveaux projets de Guillaume II. — Sa mort. — Son fils posthume. — Situation critique de la famille d'Orange. — La princesse douairière et la princesse royale. — Leurs divisions. — Le comte Guillaume-Frédéric de Nassau. — Le prince Jean-Maurice de Nassau-Siegen. — La réaction contre le stathoudérat. — La grande assemblée de 1651. — La nouvelle constitution de la république. — Les États généraux. — Les États de Hollande. — Les conseils des villes. — La Haye, résidence des assemblées. — Un gouvernement libre au dix-septième siècle.

Au milieu du dix-septième siècle [1], la république des sept Provinces-Unies, constituée par l'union d'Utrecht et détachée de la monarchie espagnole, avait achevé la sanglante et glorieuse con-

[1] 1650.

quête de son indépendance. Elle réunissait dans le faisceau d'une confédération destinée à la défense commune, la Hollande, la Zélande, Utrecht, la Gueldre et l'Overyssel, la Frise et Groningue. Longtemps victime des persécutions religieuses et des proscriptions politiques, elle avait obligé ses anciens souverains, les rois d'Espagne, à se reconnaître vaincus par ceux qu'ils avaient jusque-là traités en rebelles. Maîtresse d'elle-même, elle avait pris pour emblème un lion au milieu des flots, juste hommage rendu à l'indomptable vaillance de ses habitants, avec cette fière devise qui résumait ses épreuves et ses espérances : « *Je lutte, mais je surnage.* »

La nation qui s'était ainsi affranchie et qui avait conquis son nom de nation néerlandaise avait reçu comme don de naissance une passion dominante : l'amour de la liberté. Descendant des tribus germaines les plus héroïques, elle avait pour ancêtres les Bataves et les Frisons qui opposèrent à la domination romaine une hostilité sans cesse renaissante et tinrent en échec, sous le règne de Vespasien, les légions impériales. Une fois son indépendance ressaisie, elle l'avait gardée intacte. Charlemagne lui-même fut obligé de la respecter. Pendant toute la durée du moyen âge, les populations qui devaient trouver plus tard dans la république des Provinces-Unies une patrie commune combattirent sans relâche pour arracher aux seigneurs féodaux dont elles dépendaient la reconnaissance de leurs droits[1].

A l'avénement de la maison de Bourgogne, elles avaient résolûment engagé la lutte pour les conserver. Associées aux destinées des Pays-Bas belges et incorporées dans le cercle de Bourgogne avec les riches populations du Brabant et de la Flandre, elles s'étaient opposées énergiquement au gouvernement arbitraire et tyrannique que ses nouveaux princes prétendaient exercer. Dès le quinzième siècle, elles avaient fini par obtenir de la duchesse Marie la Grande Charte ou Grand Privilége qui leur donnait, avec les assemblées délibérantes votant l'impôt et les conseils de ville jouissant des franchises municipales, les garanties de la liberté politique.

La Réforme vint, au seizième siècle, compromettre ces bienfaits acquis et provoqua bientôt les implacables violences de l'oppres-

[1] MOTLEY, *Histoire de la fondation de la république des Provinces-Unies*, t. Ier, p. 23-29.

sion religieuse. Les Pays-Bas furent transformés en arène ensanglantée, et Charles-Quint, impatient d'écraser la révolte des consciences, donna le signal encore timide des persécutions. Elles avaient déjà fait des victimes, quand son fils Philippe II lui succéda. En prenant possession de l'héritage paternel, Philippe II s'était imposé la tâche de faire régner dans ses États l'unité de foi et la volonté d'un seul maître; il avait résolu de mettre à néant l'hérésie aussi bien que le pouvoir des assemblées, ne voulant supporter aucun obstacle à sa domination. Au bout de dix ans d'un règne qui n'avait pas lassé la fidèle obéissance de ses sujets des Pays-Bas, il répondit à leurs réclamations, en adressant à la régente Marguerite de Parme, sa sœur, sa résolution définitive « de ne leur accorder, pas plus en matière de gouvernement qu'en matière de religion, aucun des changements qu'ils sollicitaient [1] ». Il se refusait à la convocation des États, afin de lever à son gré les impôts, aussi bien qu'à la restriction des pouvoirs des inquisiteurs, afin d'exterminer plus sûrement les hérétiques. Le jour où les lettres du roi d'Espagne furent lues à Bruxelles dans le conseil du gouvernement, le prince d'Orange, Guillaume Ier, « stathouder », c'est-à-dire lieutenant de Philippe II dans la province de Hollande et de Zélande, sortit de la salle en disant : « C'est maintenant que nous allons voir commencer la plus grande tragédie [2]. » Il ne se trompait pas. Elle fut héroïque et dura quatre-vingts ans.

Le signal en fut donné par les plus grands seigneurs du pays. L'un des conseillers de la duchesse de Parme les ayant traités de gueux, ils ramassèrent fièrement ce surnom qui leur était jeté comme une injure. Ils étaient réunis à Bruxelles autour d'une table de banquet, dans l'hôtel Cuylembourg, lorsque l'un d'eux, le plus joyeux de tous, Bréderode, descendant des anciens comtes de Hollande, fit un signe à son page qui lui remit un sac de cuir tel qu'en portaient alors les mendiants, ainsi qu'un grand bol de bois qui faisait également partie de leur équipement habituel. Bréderode prit le sac, remplit le bol de vin et le vida d'un trait : « Vivent les gueux ! » s'écria-t-il en replaçant le verre sur la table. Alors s'éleva du milieu de cette noblesse échauffée par le vin, en un jour de plaisir, ce cri qui

[1] 17 et 20 octobre 1565. Introduction à l'*Histoire de la fondation de la république des Provinces-Unies,* par M. Guizot, p. 58.
[2] Motley, t. II, p. 106.

retentit bientôt sur terre et sur mer, et qui allait faire un peuple libre.

La cause de la résistance semblait toutefois désespérée. Les brutales fureurs des iconoclastes dévastant les cathédrales catholiques ne pouvaient qu'achever de la perdre. L'affranchissement devait s'acheter par le martyre d'une nation. Deux ans ne s'étaient pas écoulés, que le duc d'Albe était envoyé dans les Pays-Bas avec une armée de dix mille vétérans d'élite. Quand il eut couvert le pays d'échafauds, de gibets et de bûchers, sans épargner les plus illustres têtes et sans laisser échapper les plus obscures victimes, il crut avoir réussi et écrivait à Philippe II, au milieu des cris d'agonie de tout un peuple : « Il n'y a au monde aucune nation plus facile à gouverner que celle-ci, quand on sait la conduire [1]. » La conduire, c'était la massacrer.

Le 16 février 1568 [2], une sentence du tribunal de l'Inquisition condamnait à mort tous les habitants des Pays-Bas, en qualité d'hérétiques. Quelques personnes qu'on désignait devaient être seules exceptées. Dix jours après, une proclamation du roi confirmait le décret de l'Inquisition et donnait l'ordre de le mettre à exécution, sans distinction de sexe, d'âge ni de rang. C'était disposer en bloc de la vie de trois millions de créatures humaines, hommes, femmes et enfants.

Mais il en est des peuples opprimés comme de ces grands fleuves que les froids de l'hiver arrêtent dans leur cours. Tant que le ciel est assombri et que le soleil n'a que de pâles lueurs, on peut les traverser impunément et les faire résonner sous les pieds comme des dalles de pierre. Voici cependant un craquement profond et formidable qui se fait entendre ; c'est le fleuve qui, réveillé, ressuscité en quelque sorte par les rayons d'un jour de printemps, écarte les blocs de glace qui l'emprisonnaient, brise ses entraves et reprend son cours avec l'irrésistible élan de la délivrance.

Le salut vint, ainsi qu'il arrive communément, d'où il semblait impossible de l'attendre. La reine Élisabeth d'Angleterre, intéressée à ménager Philippe II, avait repoussé de ses ports quelques réfugiés qui étaient venus y chercher asile. Deux cent cinquante gueux de mer, sous la conduite du fameux Guillaume de la Marck,

[1] *Correspondance de Philippe II*, publiée par M. Gachard, t. Ier, p. 79.
[2] Motley, t. II, p. 400.

affamés et désirant se pourvoir de vivres, mettent à la voile. Ballottés par la tempête, repoussés de tous les rivages, ces hommes n'ont de patrie que celle dont ils peuvent faire la conquête. L'orage les jette à l'embouchure de la Meuse; ils s'emparent de la forteresse de la Brille, et c'est une cité de refuge, occupée par des proscrits, qui devient le berceau d'un nouvel État destiné à être un jour le gardien de l'équilibre européen.

La prise de la Brille a lieu le 1er avril 1572; les riches villes du voisinage se rendent ou sont prises; huit jours encore, et Rotterdam se déclare indépendante. Ce n'est plus seulement un coup de main de gens désespérés, c'est le soulèvement d'un peuple. Les États de Hollande se réunissent à Dordrecht [1] et font appel à Guillaume d'Orange, tandis que la Gueldre, l'Overyssel, Utrecht et la Frise cèdent en même temps à l'entraînement de l'insurrection patriotique. Déjà était annoncée la jonction d'un corps d'armée français de 15,000 hommes, sous le commandement de Coligny. Au lieu de ce secours attendu, la défection de la France, rendue encore plus sinistre par le massacre de la Saint-Barthélemy, foudroie les espérances du prince d'Orange [2]. Mais incapable de se décourager et courageusement résigné, il écrit à son frère, Jean de Nassau : « J'ai déterminé, avec la grâce de Dieu, d'aller me tenir en Hollande et en Zélande, et de faire là ma sépulture [3]. »

Depuis ce moment, la monarchie espagnole ne put ressaisir sa proie. Les exigences pécuniaires du duc d'Albe ajoutèrent à l'horreur qu'inspiraient ses persécutions; elles assurèrent à la révolte l'appui des petits marchands et rapprochèrent les catholiques des protestants contre les mêmes ennemis. Ceux-ci s'épuisèrent dans les siéges et se plongèrent dans le sang de populations entières. Mais le siége de la ville d'Alkmaar, défendue par huit cents soldats soutenus par treize cents bourgeois, et lá résistance indomptable de Leyde, marquèrent le terme des succès de l'Espagne. La rupture des digues, derrière lesquelles un peuple tout entier se tenait debout en armes, obligea les Espagnols à se retirer, sous peine d'être engloutis. Lorsque le duc d'Albe, qui se vantait d'avoir fait exé-

[1] 15 juillet 1572.
[2] Motley, t. II, p. 168.
[3] Edgar Quinet, *Fondation de la république des Provinces-Unies. — Marnix de Sainte-Aldegonde et les gueux,* d'après Languet, épis. p. 101.

cuter 18,600 habitants pendant son gouvernement [1], revint en Espagne en 1573, ses successeurs ne pouvaient plus détruire l'œuvre de l'affranchissement.

Ils s'acharnèrent à l'entreprise; elle était au-dessus de leurs forces. Les dernières victoires que l'Espagne réussit à remporter [2] restèrent stériles, et lorsque Philippe II découragé se décida à rappeler le duc d'Albe, l'abîme qui avait été ouvert entre les oppresseurs et les opprimés ne pouvait plus être comblé. Requesens, malgré ses tempéraments et sa modération apparente; don Juan, le vainqueur de Lépante, malgré le prestige de sa gloire, la séduction de ses promesses de pardon et ses coups heureux d'homme de guerre; Alexandre Farnèse, duc de Parme, malgré son génie de grand capitaine et ses éminentes qualités de négociateur, disparaissent en peu d'années, les uns après les autres, comme dans la ballade des morts. Quatre générations militaires s'usent avec eux, et c'en est fait de la domination espagnole. L'union d'Utrecht [3] est constituée entre les sept provinces qui, s'étant prononcées pour la réforme calviniste, avaient à la fois leur indépendance religieuse et leur indépendance politique à sauvegarder. Deux ans après, la rupture avec Philippe II, jusque-là restée en suspens, est consommée par la publication de la déchéance du roi d'Espagne [4] et la proclamation d'une république fédérative. Désormais les héritiers de Charles-Quint ne pourront plus faire rentrer sous leur joug les sujets qui s'en sont affranchis; c'est un peuple nouveau qui est né et qui ne veut plus ni mourir, ni servir.

Peu s'en fallut que les dix-sept provinces des Pays-Bas, tant catholiques que protestantes, rapprochées par la sage tolérance du prince d'Orange, ne restassent, malgré la différence de religion, réunies en un seul État indépendant. La pacification de Gand [5] semblait déjà les faire entrer dans la même ligue, mais les habiles négociations du duc de Parme réconcilièrent avec l'Espagne les

[1] Motley, t. II, p. 28.
[2] A Mook, sous le gouvernement de Requesens; à Gembloux, sous le gouvernement de don Juan.
[3] 1579.
[4] 26 juillet 1581.
[5] 1576.

provinces wallonnes, l'Artois et le Hainaut. En même temps, les jalousies et les discordes intérieures détruisirent l'œuvre commencée. L'assassinat du prince d'Orange et la prise d'Anvers par le duc de Parme portèrent à l'Union des coups irréparables. Enfin les hésitations du roi de France Henri III, qui ne sut accepter ni pour son frère le duc d'Anjou, ni pour lui-même la souveraineté des Pays-Bas, l'assistance équivoque donnée aux Provinces-Unies par la reine d'Angleterre Élisabeth, l'administration désordonnée et violente de son envoyé, le comte de Leicester, qui aboutit à des tentatives audacieuses d'usurpation de pouvoir, laissèrent les provinces méridionales des Pays-Bas à leurs anciens maîtres.

L'Espagne n'en restait pas moins réduite à la défensive. La diversion tentée par Philippe II contre l'Angleterre et la destruction de son invincible Armada, son intervention dans les guerres civiles de France, au profit de la Ligue, le désarmaient dans les Pays-Bas. Il ne put dès lors empêcher le fils de Guillaume Ier, Maurice d'Orange, de s'emparer [1] des places fortes, telles que Nimègue et Groningue, qu'il avait jusqu'alors gardées en son pouvoir. L'indépendance des Provinces-Unies fut mise hors de toute atteinte par l'alliance conclue avec Henri IV et renouvelée avec Élisabeth [2]. La trêve de douze ans [3] aurait mis fin aux hostilités, si la France n'avait été intéressée à les faire reprendre, pour s'assurer une aide puissante contre l'Espagne avec laquelle elle restait en lutte.

Pendant vingt-sept ans [4], l'Espagne et les Provinces-Unies se disputèrent la possession du Brabant, dans une série de siéges qui illustrèrent la science militaire du prince d'Orange, Frédéric-Henri, et du général espagnol Spinosa, mais sans renouveler l'ancienne animosité entre les puissances belligérantes. Enfin battue et écrasée à Rocroy par la France [5], épuisée par les dépenses d'une guerre qui lui avait coûté, depuis quatre-vingts ans, près de deux milliards, craignant de perdre les provinces qui lui restaient

[1] 1590-1594.
[2] 1596.
[3] 1609-1620.
[4] 1620-1648.
[5] 1643.

encore et renonçant à reconquérir celles qu'elle avait perdues, l'Espagne rechercha la paix à tout prix. Elle s'estima heureuse de désarmer les Provinces-Unies, en les reconnaissant par le traité de Munster [1] comme un État libre et souverain.

La petite république avait vaincu le grand empire. Quelle victoire féconde en surprises de tout genre! D'un côté, la monarchie espagnole, dont l'Atlantique et la Méditerranée semblaient être les vassales, jouissant d'un climat privilégié et d'un territoire fertile, pouvant s'enorgueillir des villes les plus magnifiques et les plus populeuses : Madrid, Cadix, Grenade, Tolède, Valladolid et Lisbonne récemment conquise; maîtresse de la Sicile, de la Lombardie, des Flandres; portée par Christophe Colomb jusqu'aux confins d'un nouveau monde dont les trésors paraissaient inépuisables; occupant le tiers de la terre connue, sans que le soleil se couchât jamais sur ses possessions; disposant des plus grands hommes de guerre, d'une infanterie d'élite, de la marine commerciale et militaire la mieux équipée et la plus nombreuse du siècle. D'autre part, pour supporter contre l'Espagne le poids de la résistance, voici la Hollande : c'est une petite province à demi submergée par les eaux de la mer, couverte en partie de sables et de marécages. L'homme n'y est pas né de la terre : c'est la terre qui y est née de l'homme, par l'ouvrage de l'homme, et c'est sur l'Océan que la terre a été conquise par l'établissement des digues, prodigieux travail qui donne la mesure de la laborieuse industrie et de l'infatigable vigilance des habitants. Le sol y est réduit à cent mille acres de plaines labourables qui, ensemencées en blé, n'auraient pu donner que deux livres de pain à chaque habitant. Sa population, qui bientôt, en moins d'un demi-siècle, augmentera du double, compte à peine 1,240,000 habitants, au commencement de la guerre de l'indépendance. Elle est gouvernée presque exclusivement par des marchands et des artisans, et n'a que peu de ressources à attendre des autres provinces qui ont fait avec elle cause commune; mais elle supplée à tout ce qui lui manque : elle trouve à son service des hommes d'État, des hommes de guerre, des soldats, toute une génération de citoyens à laquelle aucun sacrifice ne coûte pour devenir et pour rester libre, et qui

[1] 1648.

fait de son territoire repris sur les eaux de la mer l'écueil où le colosse espagnol vient se briser.

Au milieu des brouillards et des marais de cette terre de lagunes, le spectacle de l'antique résistance de la Grèce à la monarchie toute-puissante des rois de Perse et de la lutte encore récente de la Suisse contre les archiducs d'Autriche ou contre les ducs de Bourgogne, venait de se renouveler avec la même opiniâtreté et le même succès. Les Provinces-Unies tenant tête aux rois d'Espagne avaient prouvé une fois de plus que le salut d'une nation ne dépend pas toujours du nombre d'hommes qu'elle a sous les armes, mais du courage avec lequel elle s'aide elle-même et de la confiance qu'elle met dans la bonté et la justice d'une grande cause [1].

Cette petite république qui venait de naître avait bientôt pris sa place au milieu des plus grands États de l'Europe par le rapide développement de sa richesse. Elle méritait tout ce qu'elle avait obtenu. Elle avait mis à profit l'affaiblissement des principaux royaumes qui, épuisés comme l'Espagne par les guerres continentales et le démembrement d'une monarchie en décadence, affaiblis comme la France par les discordes de la Fronde, ou bouleversés comme l'Angleterre par la secousse d'une révolution, n'avaient plus ni commerce ni marine. Elle était devenue la Phénicie des temps modernes. Maîtresses de l'Escaut, les Provinces-Unies fermaient les débouchés d'Anvers et héritaient de la puissance commerciale de cette cité opulente qu'un ambassadeur vénitien du quinzième siècle comparait à Venise. Elles recueillaient en outre dans leurs principales villes, la population ouvrière des Pays-Bas, qui fuyait la tyrannie que l'Espagne prétendait exercer sur les consciences. Les manufactures de laine, les tapisseries, les broderies de Groningue, de Frise, de l'Overyssel, étaient aussi recherchées que l'avaient été celles de Tournay, Ypres, Bruxelles et Valenciennes. La fabrication des draps, des toiles, des étoffes, qui employait 660,000 habitants de la Hollande, ouvrait désormais de nouvelles sources de travail et de gain à une population qui s'était contentée jusqu'alors du commerce des fromages et de la vente du poisson. Les pêcheries avaient déjà suffi pour l'enri-

[1] Motley, *Histoire des Provinces-Unies depuis la mort de Guillaume Ier jusqu'à la trêve de douze ans*, t. I, p. 9.

chir. La pêche, surtout celle du hareng, faisait vivre près du cinquième de la population de la Hollande, produisait 300,000 tonneaux de poisson salé et rapportait à la Hollande seule plus de huit millions[1]. Elle lui était plus lucrative que les filons d'or et d'argent découverts par l'Espagne dans le Nouveau Monde. D'après un dicton populaire, la ville la plus riche des Provinces-Unies, Amsterdam, « était bâtie sur des carcasses de harengs ».

La puissance maritime et commerciale de la république s'était rapidement développée. La marine marchande comptait pour la Hollande seule 10,000 voiles, 168,000 matelots, et faisait vivre 260,000 de ses habitants. Elle tenait en réserve une milice de mer pleine d'audace et de confiance, et assurait aux Provinces-Unies la tranquille domination de l'Océan. Elle avait pris à son compte la plus grande partie du commerce de l'Europe, y avait joint, depuis la paix, tous les transports de marchandises entre l'Amérique et l'Espagne, faisait le service des ports de France et entretenait un trafic d'importation évalué à 36 millions. Les pays du Nord, le Brandebourg, le Danemark, la Suède, la Pologne, la Moscovie, dont la mer Baltique ouvrait l'accès aux Provinces-Unies, étaient pour elles un inépuisable marché d'échange. Elles l'alimentaient sans cesse par les denrées qu'elles y vendaient et par l'achat des produits qu'elles en tiraient, le blé, les bois, le fer, le cuivre, le chanvre et les fourrures. Un capital de 30 millions était engagé dans les transports de la mer Baltique, et la valeur totale des marchandises embarquées chaque année sur les bâtiments de la Hollande dans toutes les mers excédait un milliard de francs. « Les Hollandais », suivant l'expression d'un contemporain[2], « s'étaient faits les rouliers des mers. »

C'était par ses colonies que la république avait pu donner à son commerce maritime un aussi grand développement. Elle avait le monopole de tous les produits de l'Orient. Les plus riches contrées de l'Asie étaient devenues ses tributaires et lui fournissaient leurs denrées et leurs épices dont les Provinces-Unies appprovisionnaient l'Europe pour une valeur de 16 à 17 millions par an. La puissante Compagnie des Indes orientales[3] créée à Amsterdam, en 1602, avec

[1] *Principes et maximes politiques de Delacourt,* partie Ire, ch. IV, publiés sous le nom de *Mémoires de Jean de Witt,* édition 1709.

[2] TEMPLE, *Remarques sur l'état des Provinces-Unies,* ch. VI.

[3] Elle était administrée par soixante directeurs nommés par les actionnaires.

un capital qui n'excédait pas six millions et demi de florins, avait fondé en Asie un empire, avec les possessions enlevées aux Portugais. Maîtresse, en 1650, du cap de Bonne-Espérance qui lui garantissait la relâche de ses vaisseaux, elle régnait en souveraine à Ceylan, sur les côtes de Malabar et de Coromandel. Elle avait fait de Batavia, dans l'île opulente de Java, le siége de son gouvernement et étendu son trafic jusqu'à la Chine et au Japon. En même temps la Compagnie des Indes occidentales, dont la fortune fut encore plus rapide, mais moins durable, avait armé huit cents bâtiments de guerre et de commerce. Elle s'en était servie pour s'approprier les débris de la puissance portugaise sur les côtes de Guinée, ainsi qu'au Brésil, « la terre du diamant et de l'or[1] », dont la plus grande partie était soumise à son autorité.

La république des Provinces-Unies était ainsi devenue l'entrepôt général de toutes les nations. « Ses habitants », écrit un publiciste contemporain, « pompaient, comme l'abeille, le suc de tous les pays. On a dit que la Norwége était leur forêt; les rives du Rhin, de la Garonne, de la Dordogne, leurs vignobles; l'Allemagne, l'Espagne et l'Irlande, leurs parcs à moutons; la Prusse et la Pologne, leurs greniers; l'Inde et l'Arabie, leurs jardins[2]. » Les différentes parties du monde semblaient ainsi être leurs tributaires.

La Hollande était la véritable reine de la confédération. Elle avait tiré parti de sa position presque insulaire au bord de l'Océan, à l'embouchure de grands fleuves, au fond d'un golfe, pour prendre le premier rang parmi les sept provinces confédérées. Amsterdam, qu'un ambassadeur français[3] appelait « la grosse cloche de la Hollande », faisait crédit à des souverains et traitait avec eux de puissance à puissance : sa banque, fondée en 1609, devenait comme la métropole du commerce du monde; sa population ouvrière ne comprenait pas moins de 54,000 travailleurs. Entrecoupée par de vastes bassins, bordée de quais spacieux qu'ombrageaient des avenues d'arbres, cette grande cité, par ses murs alignés, ses édifices somptueux, ses maisons opulentes aux perrons de marbre, ses hôpitaux, témoignage d'humaine prévoyance, faisait envie, même aux sujets de Louis XIV.

[1] Poëme de Van Haren. *Les Gueux.*
[2] Wicquefort, *L.* 14 mars 1658. Archives affaires étrangères.
[3] De Thou, *Correspondance,* 1657. Archives aff. étr.

A la beauté et à la richesse de ses autres villes, la Haye, Dordrecht, Delft, Leyde, Haarlem, Rotterdam, la Hollande ajoutait, « comme dans une décoration de théâtre de vingt lieues d'étendue[1] », les charmes d'un paysage égayé par de vertes prairies où paissaient de nombreux troupeaux, sillonné de canaux qui servaient de grandes routes et sur lequel se détachaient des moulins toujours en mouvement. Elle avait comme parure les parterres de plantes et de fleurs dont la culture faisait l'occupation préférée de ses habitants. Le bien-être et l'aisance de la population, le petit nombre de pauvres, auxquels le travail et l'assistance épargnaient la misère, alors si commune, achevaient de donner un air de fête à cette république de commerçants, affranchie par la guerre, enrichie et illustrée par la paix.

La prospérité jointe à la délivrance avait été pour les Provinces-Unies le signal de l'épanouissement des arts, des sciences et des lettres. A côté de leurs héros presque légendaires, Guillaume le Taciturne, le comte d'Egmont, Marnix de Sainte-Aldegonde; à côté de leurs hommes d'État, de leurs diplomates, de leurs grands hommes de guerre, de leurs capitaines, de leurs amiraux, elles avaient l'illustre groupe de leurs peintres, de leurs poëtes et de leurs écrivains. Elles pouvaient se glorifier d'avoir vu naître et se développer, dans la courte période d'un demi-siècle, cette grande et féconde école de peintres hollandais dignes de rivaliser avec les grands maîtres de la Flandre, de l'Allemagne et de l'Italie. Ils ne poursuivent pas la recherche de l'idéal : le changement de croyances qui s'est accompli leur a fermé la grande source des inspirations religieuses, en donnant aux Provinces-Unies un culte sans images. Ils se désintéressent même de ce qui se passe autour d'eux et ne reproduisent que par exception les grandes scènes de l'histoire contemporaine. La nature et l'homme suffisent à leurs études : l'école hollandaise borne l'effet de l'art à les représenter avec la fidélité et la perfection de son dessin, comme avec les richesses de sa palette. Rien ne lui échappe : paysages, troupeaux, navires, mers et canaux, rues, maisons, échoppes, personnages de toutes conditions, depuis les hommes de fortune et de loisir jusqu'aux plus humbles et aux plus disgraciés, corporations avec leurs fêtes

[1] *Mémoires de Hollande,* p. 82, par madame DE LA FAYETTE. Techener, 1856.

et leurs banques, elle fait tout revivre autour d'elle, comme la représentation exacte et ressemblante du pays, sans avoir la moindre pensée de rien embellir. Voici Paul Potter qui, à vingt-trois ans, donne son chef-d'œuvre quand il peint le *Taureau*[1]; Backuysen et Van de Velde avec leurs marines; Wouvermans, Hobbema et le plus grand des paysagistes, Ruysdael, qui, peignant comme il sent, avec une simplicité naturellement émue, sait tirer parti de la lumière discrète et tempérée du Nord, pour éclairer une nature attristée et lui donner les charmes les plus attachants. Ils font cortége aux plus admirables peintres de portraits : Nettscher, Terburg, Metzu, Mieris, Van der Helst, Franz Hals, le plus élégant et le plus vivant de tous; à Van Ostade et Jean Steen, les peintres fidèles et quelquefois hardis de la vie populaire dans toute sa trivialité; à Gérard Dow, dont les scènes d'intérieur les plus familières ont le fini du détail et jusqu'à l'expression pathétique; à Cuyp, dont l'œuvre est un complet répertoire de la Hollande au dix-septième siècle. Au-dessus de tous, trône à l'écart Rembrandt, penseur en même temps que peintre, dont la vie comme la peinture offre le contraste des vives lumières et des coins sombres, et qui, par la grandeur de l'inspiration comme par l'originalité du génie, ne ressemble à personne, ayant la gloire de n'avoir point de rival.

Dans les autres domaines de l'art, toutes les facultés de l'esprit sont également en éveil. Vondel[2], réformateur et presque créateur de la poésie hollandaise, qui lui est redevable de sa pureté et de sa noble simplicité, donne un théâtre à son pays et mérite d'en être surnommé le Corneille; Cats, à la fois homme d'État et poëte, charme ses contemporains avec ses vers faciles qui suppléent à l'inspiration par une grâce sans apprêts. La révolution qui avait fondé l'indépendance nationale trouve son historien dans Hooft. Wicquefort, chargé plus tard d'être l'historiographe des États de Hollande, prépare son grand ouvrage qu'il termina dans la persécution, et dont son savant livre sur l'ambassadeur et ses fonctions est le complément. Grotius, aussi renommé par ses mérites d'homme d'État que par ses talents de littérateur et de jurisconsulte, « l'homme

[1] 1647.
[2] Mort en 1679, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

le plus universellement instruit qui ait paru dans le monde depuis Aristote », dit l'un de ses contemporains [1], victime des troubles civils et des ressentiments du stathouder Maurice d'Orange, est recherché à l'envi par les cours de Suède et de France, et lègue à la postérité son traité du droit de la paix et de la guerre, véritable code de la diplomatie de son temps. Spinosa ne recule devant aucun des problèmes de la philosophie et en hasarde les plus téméraires spéculations. Descartes, qui avait fait, comme volontaire, la guerre de l'indépendance, donne aux Provinces-Unies leur plus grande illustration littéraire, en s'y fixant pour y achever ses immortels ouvrages; c'est sous les ombrages du bois de la Haye qu'il trouve l'axiome de la nouvelle philosophie qui résume la pensée de tout un siècle : « Je pense, donc je suis. »

La théologie protestante n'était pas restée inactive. Elle avait repris avec Arminius et Gomar les controverses sur la grâce divine et la liberté humaine; ses nouveaux docteurs, Voetius et Cocceius, tous deux chefs de sectes opposées, groupaient autour d'eux de nombreux disciples. La philosophie cartésienne, défendue par les uns, combattue par les autres, les avait divisés en deux camps ennemis.

L'antiquité éveillait le goût d'imitation des poëtes et des prosateurs de Rome. Barlaeus, Heinsius, Juste-Lipse, Scaliger, avaient ouvert de nouvelles voies à l'érudition. Isaac Vossius, l'un des correspondants de Saint-Évremont, vivait dans le commerce familier des livres hébreux, grecs et latins; les éditions de Virgile et d'Horace faisaient honneur au docte savoir d'Heinsius. Louis Elzevir, à Amsterdam, acquérait, par la beauté typographique des ouvrages sortis de ses presses, une célébrité qui dure encore. En même temps une longue renommée militaire avait fait des Provinces-Unies une école où se formaient les soldats et les capitaines. De nombreux étrangers étaient venus y apprendre, pendant les dernières campagnes de Frédéric-Henri, l'art d'assiéger les places et de les défendre. La stratégie et la science des fortifications donnaient l'essor aux talents d'ingénieurs militaires, tels que Ruze et Cohorn, le Vauban de la Hollande.

Les besoins de la navigation encourageaient l'étude de la géo-

[1] Du Maurier, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, édition 1680, p. 393.

graphie : les cartes du libraire Jean Blaës, échevin d'Amsterdam, étaient recherchées dans toute l'Europe. Les sciences mathématiques et naturelles n'étaient pas restées en arrière : Huyghens, l'un des plus grands savants de son siècle, se faisait connaître par ses études de géométrie, ses découvertes mécaniques et ses recherches astronomiques, auxquelles Louis XIV lui-même décerna de solennelles récompenses [1]. La nature vivante semblait avoir livré ses secrets à la pénétration de Zwammerdam et de Graaff. Zwammerdam appliquait le microscope à l'étude des insectes, pour se rendre compte de leurs métamorphoses. Graaff faisait usage de l'anatomie, pour approfondir la loi du développement des germes et les mystères de la génération humaine. Les inventeurs n'avaient point fait défaut. « Un fondeur, François Hermong, trouvait dans la composition des métaux un procédé qui lui permettait de faire des cloches dont le son était doux comme celui des orgues, et dont on allait entendre l'harmonieux carillon comme une musique [2]. » Un Français nommé Dessons, établi à Rotterdam, y montrait à l'ambassadeur de France, Chanut, un vaisseau à rouages qu'il avait construit pour aller sur mer, sans voiles, rames ni cordages, et avec lequel il se vantait de faire quinze lieues à l'heure. « Il avait mieux aimé », disait-il, « en venir faire l'expérience dans un pays libre, en état d'apprécier cette sorte d'ouvrage, que de le faire proposer en France, où les guerres civiles avaient ôté le goût qu'on aurait eu dans d'autres temps pour de pareilles raretés [3]. » Peu s'en fallut que la découverte de la vapeur ne fût avancée de près de deux siècles.

La république des Provinces-Unies prenait ainsi une part active au mouvement des esprits encouragé par le brillant exemple de la France. Elle s'y associait avec une émulation sans cesse croissante. Les universités de Leyde, de Groningne, d'Utrecht, illustrées par les leçons de professeurs d'élite, le gymnase d'Amsterdam, l'école latine de Dordrecht réunissaient, pour les diverses parties de l'enseignement, une nombreuse et studieuse jeunesse. L'université que la ville de Leyde avait demandée et obtenue, en récom-

[1] Huyghens fut nommé par Louis XIV membre de l'Académie des sciences.
[2] *Mémoires du comte d'Estrades,* 1663. Archives aff. étr.
[3] *Mémoires de Hollande,* p. 159.

pense de sa défense contre l'Espagne, comptait deux mille étudiants et avait acquis en peu de temps une célébrité européenne. Vingt-deux ans après sa fondation, le roi de France Henri IV, pour témoigner aux États généraux combien il était reconnaissant de l'appui que la république lui prêtait contre l'Espagne, déclarait dans son traité d'alliance avec les Provinces-Unies que les diplômes académiques donnés par les professeurs de l'université de Leyde seraient désormais admissibles en France, et que les titres de ses gradués y seraient également reconnus. A Dordrecht, les réunions littéraires faisaient partie des habitudes journalières de la vie sociale; elles étaient le rendez-vous de femmes jeunes et belles, d'un esprit élevé et d'un grand cœur, qui se signalaient par leurs essais poétiques et leurs études sérieuses, comme pour rivaliser avec les plus illustres Françaises du temps. Ce reflet lointain de l'éclat qui rayonnait à l'hôtel de Rambouillet donnait à une société bourgeoise ce prestige d'élégance dont la richesse ne tient pas lieu.

Indépendants, jouissant des bienfaits d'une civilisation féconde en ressources et en gloires de tout genre, les habitants des Provinces-Unies étaient restés fidèles aux traditions de simplicité et d'honnêteté qui font les peuples libres ou dignes de l'être. « Bien qu'ils soient éloignés de l'ancienne parcimonie de leurs pères, ils conservent encore une partie de la modération qui est si rare dans l'opulence : l'extrême frugalité des tables, le peu de nombre des valets, assez de modestie dans les meubles et les habits, le peu d'ambition de s'élever au-dessus de la qualité de marchands, la gratuité de la plupart des fonctions publiques rénumérées par des indemnités plutôt que par des traitements, enfin, l'esprit des États populaires qui rapproche la condition de tous ceux qui les composent, relient ensemble des richesses qui seraient bientôt dissipées dans le faste des cours, avec le désir d'élévation inséparable de ceux qui vivent dans les monarchies [1]. » Un tel témoignage donné par le marquis de Pomponne, ambassadeur du roi de France à la Haye et l'un des conseillers de la guerre déclarée plus tard par Louis XIV aux Provinces-Unies, est celui d'un juge aussi compétent qu'impartial.

[1] Pomponne, *Négociations manuscrites*, Bibliothèque de l'Arsenal, t. II, p. 19.

Le luxe, ce mauvais compagnon de la richesse, n'avait pas encore dénaturé, dans les Provinces-Unies, l'ancienne simplicité des mœurs. Les habitants écartaient de leurs maisons, très-soignées au dedans et meublées avec recherche [1], toute apparence fastueuse au dehors. Ils se traitaient eux-mêmes comme leurs demeures. Ils ne connaissaient pas les excès des toilettes françaises ou anglaises du temps, qui provoquaient leur naïve surprise. « Tout va sens dessus dessous en France », lit-on dans leurs récits de voyages; « les femmes y sont hommes; les hommes, femmes. Les femmes sont reines à la maison et gouvernent tout. Les hommes usurpent la coquetterie, la pompe et l'élégance des femmes. Celles-ci s'étudient à sembler pâles, et on dirait qu'elles ont toutes la fièvre quarte; pour paraître plus belles, elles se mettent toutes des mouches et des emplâtres sur la figure. Elles sèment leur chevelure d'une certaine farine qui blanchit leur tête. Elles s'environnent de certaines cordes de tonneaux qu'elles appellent vertugadins et qui leur donnent l'air solennel. Les hommes, dans les grands froids, se promènent en chemise; ils ont la poitrine ouverte; leurs manchettes sont plus longues que les manches; ils sont toujours bottés et éperonnés à la cavalière; cardinaux pour le reste de leur costume qui est, la plupart du temps, rouge [2]. » — « Ils portent autour de leurs jambes des vertugadins qu'ils appellent des canons, comme pour se moquer de leurs femmes qui en portent autour de leur corps; on les fait d'une si horrible et si monstrueuse largeur, qu'on est tout à fait contraint et contrefait en sa démarche. Le reste de leurs habits est mêlé de tant de couleurs qu'on dirait une palette de peinture; ils les chamarrent de dentelles, de guipures qui coûtent fort cher; ils portent des panaches plus longs que des queues de renard et sur la tête une seconde tête postiche qu'on appelle une perruque. Voilà les

[1] « J'ai de beaux meubles en Hollande dont je voudrais bien me défaire », écrivait en 1673 Pierre de Groot, obligé de quitter sa patrie. « J'y ai entre autres de riches tentures de lit, vingt-quatre chaises de savonnerie, avec un grand tapis de table, qui me coûtent ensemble près de mille écus, sans compter de fort belles couronnes de cristal, des miroirs et de grands chenets d'argent de très-bel ouvrage. » (L. de Groot à Wicquefort, 30 janvier 1673. Archives du royaume à la Haye.)

[2] Lettre du temps sur les modes de France en 1603, publiée par M. Schotel. Oud Hollandsch Huisgezin der seventiende Eeuwe, 1868.

habits qu'il faut que je porte pour être à la mode ici où tout va avec excès, ce qui est l'humeur des Français[1]. »

S'agit-il, d'autre part, de la société anglaise? L'ambassadeur de France à Londres rendant compte, quelques années plus tard, sous le règne de Charles II, du spectacle qui s'offrait à ses yeux, écrit dans une de ses dépêches[2] qui paraîtrait assurément choquante aux Anglaises de notre temps : « Si j'avais de quoi subsister dans ce pays-ci, je ne m'y ennuierais pas tant qu'un autre. Les dames de la cour ne me déplaisent pas. Je ne peux plus souffrir les chaussures de madame Desbordes; il n'y a rien de si propre que la chaussure des Anglaises ; les souliers sont juste sur les pieds, les jupes courtes et les bas de soie fort propres. Les Anglaises montrent même sans façonner toutes leurs jambes. J'en vois fort souvent qui sont faites à peindre. Les bas de soie verts sont à la mode, et l'on porte au-dessous du genou des jarretières de velours noir avec des boucles de diamants : au défaut du bas de soie, la peau est blanche et satinée. »

Les habitants des Provinces-Unies ne se laissaient pas entraîner au goût des dépenses frivoles dont les sujets de Louis XIV et plus tard ceux de Charles II leur donnaient l'exemple. Au commencement du dix-septième siècle, on ne voyait de carrosses qu'à la Haye et un seul à Amsterdam. En 1610, le premier carrosse fit son apparition à Dordrecht[3]. Un édit de la ville d'Amsterdam, resté en vigueur, défendait au marié de donner à sa femme des bijoux dont la valeur excédât le vingtième de sa fortune[4]. Un pasteur touchant un traitement de cinq cents florins se contentait pour ses vêtements d'un habit tous les deux ans et d'un manteau tous les dix ans[5]. Les plus grands personnages de l'État conservaient fidèlement leurs habitudes d'économie. De jeunes Hollandais en voyage à Paris, reçus chez l'ambassadeur des États généraux en France, racontent[6] « qu'ils y furent traités à la mode de la Hollande, avec de la bière, du beurre et du fromage, le tout

[1] *Journal d'un voyage à Paris*, 1657-1658, publié par M. Faugère, 1832, p. 139 et 449.

[2] L. Courtin, 29 octobre 1675. Archives aff. étr.

[3] Schotel, *Oude Zeden en gebruiken in Nederland*, 1859, p. 26.

[4] Veegens, *Notice sur Wendela Bicker*.

[5] Schotel, *Oude Zeden en gebruiken in Nederland*, p. 75.

[6] *Journal d'un voyage à Paris*, p. 84.

servi en plats de porcelaine, ce qui sent fort son Amsterdam ».

D'ailleurs, entre autres témoignages, ceux d'écrivains français, Gourville et Saint-Évremont, peuvent également nous apprendre combien les mœurs hollandaises étaient restées primitives. « M. de Lionne m'ayant demandé pourquoi les Hollandais étaient si riches », écrit Gourville [1], longtemps éloigné de France, à la suite de la disgrâce de Fouquet, « je lui dis que cela venait de leur commerce, et encore plus de leur économie ; je lui contai que, dans les bonnes maisons, on n'y mangeait presque pas de viande, ou tout au plus du bœuf séché à la cheminée, que l'on râpait assez légèrement, pour mettre sur du beurre étendu sur du pain que l'on appelait tartines, et tous ne buvaient ordinairement que de la bière. » Obligé, dans son exil, de quitter l'Angleterre [2] et de repasser en Hollande pour sa santé, Saint-Évremont se plaignait, en homme de plaisir, de l'austérité de son séjour dans les Provinces-Unies. « J'avais encore », écrit-il [3], « cinq ou six années à aimer la comédie, la musique, la bonne chère, et il faut se repaître d'ordre et d'économie, et se faire un amusement languissant à considérer les vertus hollandaises. »

Les divertissements n'étaient pas cependant inconnus. Les bals, que le jeu faisait souvent délaisser à Paris [4], étaient fréquents dans la société de la Haye ; mais ils ne donnaient lieu à aucune pompe et n'étaient que des réunions de plaisir, sans aucun attrait d'intrigues. Les fêtes les plus ordinaires étaient celles des corporations. Les repas de quartier, dont de curieux comptes rendus ont été conservés, se prolongeaient pendant plusieurs jours et donnaient lieu à des amusements variés. Ils étaient égayés par la musique et les spectacles forains. Les excès de table étaient si étrangers à ces réunions, qu'un jeune homme devait y amener, sous peine d'amende, une jeune fille de son choix, et que les femmes, avec leurs enfants, y venaient s'asseoir à côté de leurs maris. Les femmes, pendant que les hommes fumaient, prenaient le thé, qu'une relation du temps appelle « la pipe des dames [5] ».

[1] Gourville, *Mémoires*, t. II, p. 404, 405, collection Petitot.
[2] 1666.
[3] Saint-Évremont, t. III, édition 1866, p. 84. Lettre au comte de Lionne.
[4] *Journal d'un voyage à Paris*, p. 53 et 60.
[5] *Notice sur le quartier de la cour*, par Meijer. Mededeelingen, 1862, la Haye.

A cette école, la fidélité conjugale s'était entretenue et épargnait le spectacle des désordres domestiques si fréquents ailleurs. Les femmes hollandaises étaient remarquables par leur beauté et la vigueur de leur constitution. Habituées dès l'enfance à la plus grande liberté, elles avaient acquis des manières plus franches et moins réservées que celles des femmes des autres pays, tout en gardant une conduite irréprochable. L'indépendance n'était laissée aux jeunes filles que pour rechercher le mariage, et une fois mariées, satisfaites de l'autorité qui leur était laissée dans leurs maisons, elles ne connaissaient plus d'autres inclinations que les affections domestiques. « Ce n'est pas qu'il n'y en ait quelques-unes de très-aimables », observait encore Saint-Évremont, avec le licencieux sans gêne qui lui est habituel, « mais il n'y a rien à espérer d'elles, ou par leur sagesse, ou par une froideur qui leur tient lieu de défense. De quelque façon que ce soit, on voit ici un certain usage de prudence établi partout et je ne sais quelle vieille tradition de continence qui passe de mère à fille, comme une espèce de religion [1]. »

L'éducation des enfants mettait à la fois en relief l'autorité et la sollicitude paternelle. Un père écrivait à son fils : « Lorsque vous m'écrivez, il faut signer : Votre fils très-soumis et très-humble serviteur, car il est toujours convenable de s'humilier devant ses parents [2]. » Cette sévérité d'étiquette, qui s'étendait aux relations les plus intimes de parenté et faisait employer jusque dans la correspondance entre frères la dénomination de Monsieur, rendait les pères encore plus soucieux de leurs devoirs. Dans ces familles bourgeoises qui se transmettaient de génération en génération, comme un dépôt de devoir et d'honneur, la gestion des affaires publiques, les parents étaient intéressés à préparer l'avenir de ceux qui devaient leur succéder. Aussi surveillaient-ils l'éducation de leurs fils avec une assiduité vigilante, suppléant à la fortune, si elle leur manquait, par les sacrifices qu'ils s'imposaient pour les faire instruire. Ils les façonnaient à l'amour du travail et ne leur épargnaient ni les bons exemples, ni les bons conseils. Les lettres que le père d'un jeune homme destiné à jouer un grand rôle dans

[1] Saint-Évremont, t. III, p. 27. Lettre au marquis de Créquy.
[2] L. de Melchior de Beverningh à son fils Jérôme de Beverningh, 30 juin 1630.

les affaires publiques de son temps adressait à son fils, Jérôme de Beverningh, [1] sont comme un touchant modèle de la correspondance domestique de l'époque. « Je ne veux pas », lui écrivait-il quand son fils avait seize ans, « que vous perdiez la moindre parcelle de temps, car pour faire de vous un homme tant soi peu distingué, il n'y a rien qu'il faille plus considérer que le bon aménagement de vos journées. Je suis sans cesse occupé de vous et de vos études, et je désirerais bien que votre application à lire et à relire les bons auteurs fût égale à mon souci. Plus vous saurez, plus vous voudrez savoir; c'est seulement après avoir lu un bon auteur deux, trois, même quatre fois, que vous en goûterez complétement la douceur. Si vous vous réglez d'après le contenu de cette lettre et que j'en reçoive le bon témoignage, mon affection pour vous en augmentera, et je ne vous laisserai manquer de rien qui puisse vous être utile, comme votre bon père [2]. »

Il l'engageait à ne pas se presser de quitter l'école latine, le collége du temps, pour se rendre à l'université de Leyde. « Tenez pour incontestable [3] », lui écrivait-il, « que les hautes études ne donnent pas la science à ceux qui n'ont pas déjà rudement travaillé et qui n'ont pas commencé par marcher, avant de vouloir courir. Il ne faut pas que vous soyez de ceux dont les professeurs disent: *Accipiamus pecuniam et admittamus asinum.* D'ailleurs, la vie est chère à Leyde, et ce que je consacrerai à votre dépense, je devrai l'économiser et le retenir à vos sœurs, ce que je ne ferais pas, si je ne devais pas attendre beaucoup de vous. » Les hautes visées d'ambition paternelle se trahissent dans cette autre lettre [4], destinée à encourager le jeune étudiant, un jour où il devait prononcer un discours devant ses maîtres et ses condisciples. « Je souhaite », lui écrit son père, « que vous en retiriez de l'honneur; n'y épargnez ni peine ni travail. Ayez devant les yeux que je saurai quelle a été votre capacité dans cette circonstance, et combien il me sera agréable que vous en receviez des éloges. Pensez que c'est votre première action publique. Qui sait à quelle fin le Seigneur peut vous avoir fait naître? » Heureux ceux qui ont

[1] Cette correspondance a été mise au jour par le zèle curieux d'un des plus infatigables érudits dont s'honorent les Pays-Bas, M. Schotel. *Jets over Beverningh*, 1847.

[2] L. 30 juin 1630.

[3] L. 22 juin 1631.

[4] L. 6 septembre 1630.

entendu les accents à la fois tendres et doux de ces voix qui sont les bonnes conseillères de la vie; plus heureux encore ceux qui, comme le jeune homme auquel elles s'adressaient, ont su en profiter!

Les habitudes de vie sédentaire entretenaient, comme un culte domestique, les sentiments de famille. Dans l'un des tableaux du temps, deux femmes sont assises; la vieille mère écoute, la plus jeune lit la Bible; entre elles, l'enfant dort dans le berceau. Le père est absent, mais voici sa place qui est réservée au foyer, et c'est avec confiance que son retour est attendu. Il semble qu'on dise, en pénétrant du regard entre ces murs ornés sans faste, éclairés par l'âtre qui flamboie : « Le bonheur est là. »

Les libertés dont les Provinces-Unies jouissaient ne contribuaient pas moins que les mœurs privées au sort heureux de leurs habitants. Les croyances religieuses n'y souffraient pas du régime d'oppression protestante qui, sous la république de Cromwell comme après la restauration de Charles II, ne cessa de prévaloir en Angleterre. La guerre contre l'Espagne et le souvenir des persécutions exercées par Philippe II n'avaient pas empêché le fondateur de l'indépendance, Guillaume Ier, de faire respecter les droits des catholiques Malgré le fanatisme intolérant des principaux sectateurs de la religion réformée, la liberté religieuse était le but persévérant qu'il avait poursuivi. Devenu de catholique à peu près indifférent, protestant fervent, il avait tenu à ne pas laisser inquiéter les croyances de ses anciens coreligionnaires.

Toutefois les exigences de l'orthodoxie protestante se manifestaient encore d'une facon impérieuse et vexatoire. Ainsi, le grand pensionnaire de Witt était chargé par les États généraux de demander compte à l'envoyé de la république en Pologne de sa présence aux cérémonies catholiques qui avaient accompagné le couronnement de la reine, et à la messe qu'on présumait avoir été célébrée. Il ne lui dissimulait pas « le mécontentement que les États éprouveraient, s'ils apprenaient qu'il y eût assisté à genoux et découvert, ou en témoignant n'importe quel honneur, au risque de donner scandale, en ce pays, à ceux de la religion réformée [1] ». La tolérance religieuse dont le gouvernement français, fidèle encore

[1] L. de Witt, 18 novembre 1670. — Wicquefort, t. IV, p. 81, notes. Chais Van Buren.

aux promesses de l'édit de Nantes, donnait le louable exemple, laissait beaucoup à désirer dans les Provinces-Unies. Tandis qu'on voyait en même temps cinq protestants maréchaux de France : La Force, Chatillon, Gassion, Rantzau, Turenne, les catholiques des Provinces-Unies étaient exclus des charges publiques, même des charges municipales. En outre, le libre exercice de leur culte était soumis à de nombreuses restrictions. Ils ne pouvaient avoir d'évêques ; ils devaient se contenter pour églises de maisons particulières, qui n'étaient distinguées des autres par aucun signe extérieur, et dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui. S'ils faisaient célébrer la messe chez eux, ainsi qu'en usaient les ambassadeurs des puissances catholiques, ils ne pouvaient y admettre d'autres personnes que celles de leur maison.

Il est vrai que les ordonnances qui prenaient place dans le recueil des édits n'étaient guère suivies d'exécution. « Dans les plus grandes villes de Hollande, hors Leyde », écrit l'ambassadeur de France Chanut[1], « on dit la messe ouvertement, et le magistrat s'y prête, moyennant une petite contribution. » A Amsterdam, les magistrats de la ville restituaient une église aux catholiques qui y étaient nombreux[2], leur reconnaissant ainsi l'exercice public de leur culte, et Louis XIV, à l'intercession duquel ils avaient accordé cette satisfaction, en remerciait « ses très-chers et bons amis les magistrats d'Amsterdam ». Les États de Hollande, plus tolérants que ceux des autres provinces, se montraient même disposés à employer des catholiques à leur service, et ils auraient dit volontiers de ceux qui les servaient ce que disait plus tard de lui-même le comte de Tilly, officier de leur armée : « Si l'âme est papiste, l'épée n'en est pas moins gueuse. » « Les catholiques qui sont dans les provinces », écrit encore un ambassadeur de France, « n'ont jamais joui d'une si grande liberté, et je les exhorte, autant que je le peux, à en user avec retenue et discrétion, afin de la conserver[3]. » Quant aux juifs, leur active participation au commerce, qui faisait apprécier leurs services, les protégeait contre tous les mauvais traitements : loin d'être inquiétés, ils avaient la pleine

[1] *Mémoires de Chanut,* 1655. Archives aff. étr.

[2] De Thou, ambassadeur de France, en portait le nombre à 30,000. L. de Thou, 20 décembre 1657. Archives aff. étr.

[3] *Id.*

jouissance de leurs synagogues. Quoiqu'il n'y eût qu'une religion dominante dans la république, le calvinisme, dont les églises étaient entretenues, les pasteurs payés et toutes les dépenses couvertes par l'État, la liberté religieuse s'acclimatait ainsi sur le territoire des Provinces-Unies et y jetait d'indestructibles racines. Le respect des droits de la conscience n'aurait peut-être pas suffi pour la faire reconnaître; mais elle était sous la sauvegarde de l'utilité publique. « Aucun meilleur moyen n'existe », est-il déclaré dans un important ouvrage du temps [1], « pour attirer les citoyens de tous les pays et les faire s'établir en Hollande, que de les y laisser maîtres de professer leur religion. »

Les croyances avaient plutôt gagné que perdu à cette liberté qui faisait vivre dans un pacifique voisinage les églises, les temples, les chapelles, les synagogues. En regard du brillant épanouissement de la religion catholique qui se montrait en France pleine de séve, riche en œuvres bienfaisantes et reine des cœurs, même les plus mondains, l'austère discipline du calvinisme avait, dans les Provinces-Unies, marqué de son empreinte l'éducation des âmes : c'était une foi religieuse trempée dans les épreuves encore récentes de la persécution, fortifiant les consciences par la pensée toujours présente de Dieu et de l'éternité, et qui, tout insuffisante qu'elle pût être, alimentait comme une source féconde l'attachement aux devoirs de la vie privée, ainsi que la fidélité aux obligations de la vie publique. Au lendemain des grandes batailles navales, l'une des sœurs du grand pensionnaire de Witt écrivait à son neveu [2] : « Un simple matelot nous a dit : Nous avons combattu, mais c'est Dieu qui nous a donné la victoire, et nous remercions sa paternelle providence pour notre conservation. Nous avons été étonnés d'entendre un homme si rude parler d'une façon si pieuse ; mais un des lieutenants nous a dit que la piété était commune dans toute la flotte, en nous racontant que, pendant le combat, dès que les matelots avaient un moment pour se reposer, ils se mettaient à genoux pour demander à Dieu sa bénédiction. » Les sentiments religieux conservaient ainsi sur ces populations maritimes leur efficace et salutaire empire.

[1] *Principes et maximes politiques de Delacourt,* première partie, ch. IX.

[2] L. Maria de Witt à son neveu Van Voort, 25 juin 1666. Voir DE JONGE, *Histoire de la marine néerlandaise.*

La liberté de la presse s'était encore fait une plus large place que la liberté religieuse dans les mœurs publiques. Elle avait trouvé dans les Provinces-Unies son berceau ; elle y avait fait naître les premières gazettes privées, bien différentes des publications faites par les gouvernements eux-mêmes, telles qu'était en France la *Gazette de France*. C'étaient notamment le *Mercure hollandais*, la *Gazette d'Amsterdam*, les *Nouvelles extraordinaires* de Leyde, les *Gazettes* de la Haye, de Rotterdam, et la *Gazette de Haarlem*, dont le journaliste Abraham Casteleyn avait une renommée européenne. Elles paraissaient en format moyen, à deux colonnes, d'abord une fois, puis deux fois, plus tard trois fois par semaine, et donnaient des nouvelles de tous les pays, dont leurs correspondants entretenus à grands frais leur rendaient compte. Elles n'étaient destinées primitivement à aucune polémique et ne visaient qu'à satisfaire la curiosité du public, mais elles n'en donnaient pas moins des révélations piquantes et hardies, et rendaient compte des affaires d'État, sans aucune crainte de scandale ou d'indiscrétion. Elles dévoilaient, en quelques lignes d'annonces, les projets de guerre ou d'alliance, découvraient les mystères diplomatiques, soulevaient le voile des intrigues de cour et dénonçaient les abus, inaugurant ainsi, sous des apparences humbles et modestes, cette garantie précieuse de la publicité déshonorée souvent par de honteux excès, mais sans laquelle il n'y a pas de peuples libres[1]. « La Gazette », dit Bayle, « est le véhicule de toutes les médisances de l'Europe, et c'est une menace qui a cours que celle-ci : Je te ferai coucher sur la Gazette de Hollande[2]. » C'était déjà une puissance qui ne connaissait pas de frontières. « A Constantinople, à Smyrne, au Caire, dans le Levant, dans les deux Indes, » écrit un contemporain, « on lit les gazettes hollandaises comme à la Haye et dans les cafés d'Amsterdam. » « Les républiques, » ajoutait-il, « sont plus favorables à ce genre de commerce que les monarchies, où il semble que la maxime d'État exige qu'il n'y ait qu'une seule volonté et une seule gazette[3]. »

Aussi les dépêches diplomatiques du temps[4] font-elles connaître

[1] Voir les *Gazettes de Hollande et la presse clandestine au dix-septième et au dix-huitième siècle*. Hatin, 1873.

[2] La Gazette de Hollande n'était qu'un nom générique.

[3] Lettre de l'abbé Bianchi au prince de Beaumont-Vintinille. Hatin, p. 30.

[4] L. Louis XIV à d'Estrades, 28 mai 1666. L. Lionne, 20 déc. 1668. Archives aff. étr.

les plaintes souvent renouvelées du gouvernement français qui ne pouvait supporter l'indiscrète témérité des gazetiers et pamphlétaires, et réclamait sans cesse qu'on leur interdît de se jouer impunément de la réputation des monarques. « Enquérez-vous sous main, sans qu'il y paraisse », écrivait Louis XIV à d'Estrades [1], « qui est un certain Italien, Génois de nation, qui demeure à Amsterdam, qui se mêle d'envoyer des gazettes écrites à la main, et fabriquées avec beaucoup d'impudence, sur l'état de mes affaires et de mes desseins; et si vous en découvrez quelque chose, vous m'en donnerez avis, avant que de rien faire pour réprimer l'insolence de ce galant homme. » Les ambassadeurs de Louis XIV étaient obligés de répondre que, dans une république, la liberté de parler et d'écrire n'était pas châtiée comme dans un royaume, et ils représentaient qu'il fallait en prendre son parti [2]. « On se passerait ici de toutes choses », écrivait l'un d'eux [3], « plutôt que des gazettes, qui font l'entretien des chariots et des bateaux. »

Les pamphlets étaient encore plus multipliés que les gazettes. Les volumineuses collections dans lesquelles ils sont conservés, telles que la Collection Duncaniana, font connaître le grand nombre et la diversité de ces publications presque journalières qui sont comme le vivant témoignage de l'activité souvent passionnée de la littérature politique du temps. Cette liberté était quelquefois tempérée par des rigueurs intermittentes provoquées par les réclamations diplomatiques, les exigences de la paix publique, ou par la nécessité de réprimer les violences de la calomnie. Mais elle ne s'en exerçait pas moins avec une franchise d'allures qui permettait, sans aucune gêne, le jugement des hommes et des choses. « Il n'y a ici nul châtiment », écrivait un ambassadeur français [4], « pour ceux qui donnent de mauvaises impressions contre le gouvernement. »

La constitution de la république se prêtait à cette publicité. La liberté de la presse n'avait rien à craindre, dans les Provinces-Unies, ni du pouvoir d'un prince, ni du pouvoir d'une assemblée; elle ne dépendait guère que du pouvoir municipal, à l'ombre duquel elle était née et avait grandi. Elle donnait satisfaction aux habitudes de discus-

[1] L. Louis XIV à d'Estrades, 11 mai 1663.
[2] L. d'Estrades à Louis XIV, 3 juin 1666. Archives aff. étr.
[3] L. Pomponne, 31 juillet 1670. Archives aff. étr.
[4] L. d'Estrades, 28 janvier 1666.

sion des affaires publiques, auxquelles tous les habitants prenaient goût. « Comme chacun en est facilement instruit », est-il écrit dans un mémoire contemporain inédit [1], « parce qu'elles se traitent en quelque sorte sous les yeux de chacun, on examine, on apprécie le tour que les autres y donnent, et avec un peu de talent, on se forme insensiblement dans la politique. Aussi la réflexion et le jugement ont-ils dans ce pays plus de développement qu'ailleurs. De simples courtiers s'entretiennent de la direction de l'État, comme de leur trafic particulier, avec une si parfaite connaissance de cause, qu'on dirait qu'ils ont passé par tous les emplois. » Les Provinces-Unies étaient devenues un pays de citoyens capables de se gouverner eux-mêmes.

La liberté rendait le gouvernement facile à exercer. La protection équitable donnée à tous les intérêts privés et publics, jointe à la large distribution de la richesse et à l'étendue des ressources commerciales, permettait aux Provinces-Unies de faire supporter aux sujets de la république le poids des impôts, sans le rendre trop onéreux. Leur revenu général, en temps ordinaire, montait environ à 25 millions de florins [2], sur lesquels la Hollande seule encaissait par an, pour son compte, 12 à 14 millions. Chaque province avait à fournir sa part du contingent pour les dépenses communes, qui comprenaient celles de l'armée et de la flotte, celles des ambassades et les intérêts de la dette fédérale évaluée à 13 millions. Elle devait, en outre, suffire aux dépenses qui restaient à sa charge, et dans lesquelles rentrait, pour une large part, le payement des dettes provinciales qui avaient servi à subvenir aux frais de la guerre contre l'Espagne. De nombreux impôts avaient été établis, et la Hollande, qui supportait la plus grande part des dépenses de la confédération, avait multiplié les taxes de tout genre, directes et indirectes. « Le peuple ne se chauffe, ni ne boit, ni ne mange, sans fournir quelque chose à l'État », écrivent les contemporains [3]. « Les droits sur les denrées étaient tels qu'un plat de poisson ne payait pas moins de trente droits différents [4]. » Les produits de première nécessité, le blé, la farine, le pain, le sel, étaient assujettis à des

[1] *Mémoires de M. de B...* Bibl. royale de la Haye.
[2] Pomponne, *Négociations man.*, p. 8.
[3] Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. Ier, ch. ier, p. 120.
[4] Temple, *Remarques sur l'état des Provinces-Unies*, édition de 1774, p. 325.

redevances [1]. Le produit des impôts de consommation était de sept millions. Les transactions, les mutations donnaient également lieu à d'onéreux prélèvements. Les successions étaient frappées d'une taxe qui n'était pas moindre d'un vingtième [2]. D'autre part, les terres payaient le cinquième de leurs fermages, et les maisons le huitième de leur loyer. Dans les temps de guerre, l'impôt sur le revenu, les droits sur les foyers, sur les chevaux et les voitures, la surtaxe d'un quart sur les places des voyageurs servaient de ressources extraordinaires. Malgré le poids de cette fiscalité, les impôts rentraient sans difficulté. « Il n'y avait aucun pays du monde », disait-on [3], « dont les habitants fussent autant imposés et si à leur aise. » Les Provinces-Unies ne connurent jamais les souffrances qui à la fin du règne de Louis XIV rendirent les tailles, les aides, les douanes si odieuses aux contribuables de France. « Comme les charges sont supportées ici également par les grands et les plus petits », écrit Pomponne dans ses Mémoires [4], « comme le rang et la dignité n'y font aucune exception et que l'abondance qu'apporte le commerce y donne de l'occupation et du gain à tout le monde, le peuple contribue avec plaisir à ce qu'il croit devoir à la conservation de sa liberté et de son bien-être. »

L'égalité, aussi bien que la liberté, était un instrument de gouvernement. Si le monopole du pouvoir appartenait à certaines familles, la classe gouvernante, composée des régents des villes, n'avait aucun privilége de caste. Elle ne jouissait d'aucune exemption de taxe et supportait plus que toute autre les charges publiques. En outre, elle se gardait de vouloir imposer sa domination, ne laissait prise à aucun reproche de faste ou d'insolence et aimait à s'effacer, autant que d'autres aiment à paraître. « Ici les magistrats procurent le repos des habitants des villes, sans attendre de reconnaissance ni de respect, même pour les services qu'ils rendent. Ils sont économes dans la gestion des deniers publics, sévères dans l'exécution des lois, fiers, dans l'intérêt de leur pays, avec les nations étrangères, mais en même temps doux et commodes avec leurs concitoyens, faciles avec toute sorte de personnes pri-

[1] *Principes et maximes politiques de Delacour,* troisième partie, ch. v.
[2] *Ibid.*, première partie, ch. xii.
[3] *Ibid.*, première partie, ch. vii.
[4] Pomponne, *Négociations, man.*, p. 9.

vées[1]. » La familiarité de leur caractère les rendait populaires, et le compte rendu d'un repas de corps[2] signale comme assis à la table des bourgeois du quartier, non-seulement les magistrats des villes, mais encore le premier ministre de la république, de Witt, et jusqu'au jeune prince d'Orange. Le pouvoir s'exerçait sans distinction de rang et se faisait ainsi aisément supporter.

Ces habitudes de la vie publique, en rapprochant les conditions, adoucissaient les emportements de la rudesse démocratique, qui se donnaient rarement libre cours. Elles ne pouvaient, il est vrai, empêcher l'inévitable mélange des vices et des vertus, et laissaient notamment accès à la corruption, qui, malgré de mémorables exemples d'intégrité, trouvait souvent ouvert le chemin des consciences. En dépit des précautions prises, les dons d'argent, appelés par ceux qui les offraient « des témoignages réels de civilité[3] », étaient pour les ambassadeurs étrangers un moyen assuré de crédit. Les promesses d'emplois étaient également en usage pour obtenir les votes nécessaires au succès de certaines délibérations, et venaient utilement en aide à la persuasion. Quoi qu'il en soit, la surveillance de l'opinion publique assidûment exercée prévenait ou dénonçait la plupart des abus, et si quelquefois ceux qui gouvernaient faisaient tourner à leur profit l'exercice du pouvoir, ils ne pouvaient au moins s'en servir au détriment de personne. « Il est doux », écrivait à la Haye un exilé de France[4], « de vivre en un pays où les lois mettent à couvert des volontés des hommes, et où, pour être sûr de tout, on n'ait qu'à être sûr de soi-même[5]. »

La constitution des Provinces-Unies avait, depuis le quatorzième siècle, développé ces goûts et ces traditions de liberté populaire et d'autorité bourgeoise. Le gouvernement qu'elle avait créé était une fédération de provinces représentée par les États généraux, et chaque province, représentée elle-même par ses États provinciaux, n'était

[1] Saint-Évremont, t. III, p. 25.

[2] Banquet de novembre 1665. *Notice sur le quartier de la cour,* par Meijer.

[3] L. d'Estrades, 17 septembre 1663.

[4] Saint-Évremont, t. III, p. 25.

[5] « J'ai connu », écrivait également de Groot à Wicquefort, « un grand nombre de bonnes familles en France qui ne souhaitaient que de pouvoir vendre leur bien et le transporter chez nous, pour y vivre, comme ils disaient, sous le seul gouvernement libre et équitable qui fût en Europe. » (L. de Groot à Wicquefort, 14 juin 1673. Archives du royaume.)

guère qu'une fédération de villes. La séparation des ordres, qui en France constituait la maxime fondamentale du droit public de l'ancienne monarchie, n'était pour ainsi dire que fictive dans l'organisation de la république. Par suite du changement de religion, le clergé avait cessé de former un corps dans l'État, et le pouvoir apparent qu'il conservait dans la seule province d'Utrecht avait passé à des laïques : les chanoines d'Utrecht, divisés en cinq chapitres, n'étaient que des propriétaires de biens ecclésiastiques, qui envoyaient siéger huit députés de leur ordre aux États de la province. La noblesse, appelée l'ordre équestre, qui représentait les habitants des campagnes, et dont faisaient partie tous ceux qui avaient droit de haute et basse justice sur leurs terres, n'avait nulle part la prépondérance. C'était seulement en Gueldre, la plus aristocratique de toutes les provinces, qu'elle partageait avec les députés des villes l'exercice du pouvoir politique. Partout ailleurs, notamment en Hollande, elle n'y prenait qu'une part restreinte et n'avait qu'une seule voix dans les assemblées. En Groningue et en Frise, elle était même confondue avec tous les propriétaires de biens-fonds, sans aucune distinction de naissance. Enrichie par le commerce, la bourgeoisie municipale dominait presque partout; elle régnait dans les conseils ou sénats des villes, désignés sous le nom de « *magistrats* », et dont, sauf en Gueldre, les nobles étaient exclus.

Les conseils des villes, dans certaines provinces, en Overyssel, à Groningue et dans la capitale de la Zélande, Middlebourg, se renouvelaient avec une participation plus ou moins étendue des habitants au choix de leurs conseillers. Ailleurs, à Utrecht et en Hollande, ils se recrutaient eux-mêmes, ou avec l'adjonction d'un petit nombre d'électeurs privilégiés [1], et donnaient à ceux qui en faisaient partie la jouissance d'une charge viagère. Ils étaient plus ou moins nombreux suivant l'importance des villes. Le conseil d'Amsterdam comprenait trente-six membres, et celui d'Utrecht, qui avait en partie l'administration de la province, en comptait quarante. Le plus souvent, c'étaient environ vingt membres qui sié-

[1] Dans la ville de Dordrecht, la plus ancienne de la Hollande et la ville natale de Jean de Witt, ces électeurs, d'après l'organisation municipale qui subsista jusqu'à 1650, avaient été successivement les huit délégués des corporations et les quarante délégués choisis sur une liste de cent notables.

geaient. Ils déléguaient, tantôt pour un an, tantôt pour trois ans, le pouvoir exécutif ainsi que l'administration des finances à des régents connus sous le nom de bourgmestres. En Hollande, d'autres régents, membres des conseils, les échevins, avaient l'exercice du pouvoir judiciaire, dans un grand nombre de causes civiles et criminelles, et dans les plus grandes villes, telles qu'Amsterdam, un bailli, chef de la police et de la force publique, nommé par l'assemblée des États, complétait cette magistrature municipale. En outre, les conseils des villes et les régents de Hollande étaient assistés par un pensionnaire chargé d'accompagner les députés du conseil aux assemblées des États et d'y prendre la parole en leur nom. Chaque ville était, comme chaque province, un petit État uni à d'autres, mais resté en pleine jouissance de son autonomie. Le pouvoir municipal ainsi exercé servait de base à la constitution politique des Provinces-Unies et contribuait au recrutement permanent d'une oligarchie bourgeoise unie par la communauté des mêmes intérêts, habituée au maniement des affaires publiques, jalouse d'indépendance et qui avait mérité de devenir la classe gouvernante du pays.

Le rapprochement de tous ces éléments épars de gouvernement, qu'il fallait fondre dans l'association de sept provinces se gouvernant chacune par leurs assemblées, avait été l'œuvre de l'Union d'Utrecht. Les États généraux, chargés des intérêts diplomatiques et militaires de chaque province et assistés d'un conseil d'État, étaient le lien de la confédération; mais ce lien aurait été insuffisant, si l'autorité des princes d'Orange ne l'avait resserré et rendu indissoluble.

La république des Provinces-Unies, qui, pour se constituer, ne pouvait se passer d'un pouvoir central, avait eu le bonheur de rencontrer une famille de princes auxquels elle fut redevable de son indépendance. Les princes d'Orange avaient été ses libérateurs, sans qu'elle les eût laissés devenir ses maîtres. Elle les avait investis de la double autorité militaire et civile, en leur attribuant les charges de capitaine et amiral général, et de stathouder. Investis par les États généraux de la charge de capitaine et amiral général, ils exerçaient le commandement de l'armée et de la flotte, avec un droit, tantôt de présentation, tantôt de nomination aux grades militaires, qui était, à vrai dire, contrôlé plutôt

que partagé[1] par les États. La charge de stathouder, qui dépendait de chaque province, réservait aux princes d'Orange, comme principale attribution, le choix des magistrats municipaux, bourgmestres et échevins, dont les conseils des villes ne s'étaient réservé que la présentation. En outre, le stathoudérat leur donnait droit de séance dans toutes les assemblées. Le stathouder était membre du conseil d'État, membre des États de Zélande, en qualité de premier noble ou seul représentant de la noblesse de la province, membre des États de Hollande comme chef du corps de la noblesse, et président de la cour de justice commune à la Hollande et à la Zélande. Enfin le stathoudérat attribuait aux princes d'Orange le pouvoir d'intervenir dans les différends entre les provinces. Plus ces différends étaient inévitables, par suite de l'obligation d'un vote unanime auquel l'assemblée générale était tenue de se conformer dans les délibérations les plus importantes, plus l'exercice fréquent de ce droit d'arbitrage avait affermi l'autorité et étendu les prérogatives des stathouders. Toutefois ce n'était pas une royauté qui leur appartenait. En faisant du stathoudérat une magistrature élective de droit, quoique héréditaire de fait, les États étaient restés les souverains.

Ils avaient échappé jusqu'alors aux dangers de l'usurpation ; mais ces dangers restaient toujours à craindre. Le prestige de la naissance des princes d'Orange, l'éclat de leurs services rendus à l'indépendance nationale et à la religion réformée, les vastes possessions territoriales qui mettaient une partie de la Zélande dans leur dépendance, les prérogatives du commandement et de la première magistrature civile qui leur étaient dévolues semblaient leur laisser ouverte la voie de la toute-puissance. Ils avaient glorieusement acquis et conservaient, comme un héritage intact, le dévouement de l'armée, la fidélité de la noblesse encore puissante en Gueldre et dans l'Overyssel, la reconnaissance du clergé calviniste, l'attachement passionné du peuple, qui n'était pas intéressé à conserver le gouvernement républicain, auquel il ne prenait directement aucune part.

[1] Aux États généraux appartenait la nomination des feld-maréchaux, des lieutenants généraux, ainsi que celle des amiraux : les États des provinces s'étaient réservé la présentation de trois candidats aux charges des compagnies vacantes de leur contingent, à l'exception des compagnies étrangères, les plus nombreuses, dans lesquelles la nomination était laissée sans réserve au capitaine général.

Les princes d'Orange, en se considérant comme indispensables au salut du pays, et en voulant fonder une dynastie, pouvaient donc se croire appelés à satisfaire le vœu public. La bourgeoisie des villes était seule résolûment opposée à cette transformation de leur pouvoir. Elle entendait non-seulement défendre contre tout empiétement ses franchises municipales et politiques, mais encore mettre à l'abri de la guerre étrangère les intérêts de son commerce. « Ayant la haine de l'oppression plutôt que l'amour de la liberté[1] », elle tenait à faire prévaloir les principes d'un gouvernement pacifique et économe. Tandis que le parti orangiste trouvait des partisans dans les États généraux auxquels l'autorité des stathouders paraissait être une garantie du pouvoir fédéral, le parti bourgeois s'appuyait sur les États de Hollande qui représentaient sa politique. C'était, sous des formes déguisées et adoucies, la lutte engagée entre un parti monarchique et un parti républicain. Tous deux étaient en présence, avec des forces à peu près égales, et devaient plus d'une fois se trouver aux prises. Cette rivalité presque permanente, qui explique l'histoire intérieure des Provinces-Unies, préparait à Jean de Witt le rôle qu'il devait jouer et la destinée qui l'attendait.

La délivrance des Provinces-Unies semblait devoir assurer un royaume à la maison d'Orange. Guillaume Ier, qui s'était fait leur libérateur, descendait d'une maison princière d'Allemagne, celle de Nassau, dont l'origine remonte avec certitude jusqu'au milieu du onzième siècle. Ses ancêtres exerçaient, comme ducs de Gueldre, les droits souverains dans les Pays-Bas quatre cents ans avant l'avénement de la maison de Bourgogne, et servirent fidèlement les princes de cette maison. Engelbert II fut l'un des lieutenants de Charles le Téméraire et de Maximilien; il laissa ses biens à son frère Jean, dont les deux fils, Henri et Guillaume de Nassau, partagèrent l'héritage. Guillaume entra en possession des terres d'Allemagne et mourut jeune, laissant sept filles et cinq fils. Il était père de Guillaume Ier, et c'est le descendant de son second fils, Jean dit le Vieux, qui occupe encore aujourd'hui le trône des Pays-Bas.

Henri, frère aîné de Guillaume de Nassau, qui avait reçu en partage les biens de sa famille dans le Luxembourg, en Brabant,

[1] Saint-Évremont, t. II, p. 218.

en Flandre et en Hollande, fut gouverneur de Charles-Quint, dont il devint ensuite le confident. Son fils, René de Nassau-Châlons, hérita par sa mère, Claude de Châlons, de son oncle maternel, Philibert d'Orange, et recueillit ainsi la petite principauté d'Orange, qui donna à toute sa famille le nom historique qu'elle a conservé. Mort sans enfants aux côtés de l'empereur, dans la tranchée de Saint-Dizier, il laissa son riche héritage à Guillaume, son cousin germain, qui, à l'âge de onze ans, se trouva ainsi l'héritier des richesses et du pouvoir de toute sa maison.

Élevé à la cour de Charles-Quint, appelé de bonne heure, par la confiance de l'empereur et de Philippe II, aux premiers commandements et chargé des négociations les plus importantes, nommé stathouder des provinces de Hollande et de Zélande, il semblait destiné à mener une vie de loisirs, au milieu des fêtes, tenant table ouverte dans le splendide palais de Nassau, à Bruxelles, et y étalant le luxe d'une somptueuse hospitalité. Il se trouvait ainsi naturellement à la tête de la noblesse des Pays-Bas, et ce fut dans son château de Bréda qu'il publia la déclaration connue sous le nom de *Compromis des nobles*, qui a mérité d'être appelée le *Serment du Jeu de paume* du seizième siècle.

Averti prématurément par le roi de France Henri II des projets « d'extermination des hérétiques », il fut surnommé le Taciturne, à cause du calme imperturbable avec lequel il reçut cette sanglante confidence [1]. Décidé à temporiser avant de prendre la défense des habitants des Pays-Bas, il attendit que la mesure de l'oppression fût comblée, pour se déclarer protestant; mais une fois qu'il eut ainsi donné le gage irrévocable de son dévouement à la cause persécutée, il y sacrifia son repos, sa fortune et sa vie. Les fortes et saintes leçons de sa mère, Julie de Stolberg, avaient trempé son caractère et raffermi son âme contre toute défaillance; il était à l'épreuve des revers. Sa fière devise : *Je maintiendrai*, était devenue le cri d'espérance de tout un peuple, et le chant de Guillaume, *le Wilhemslied*, véritable psaume de guerre, écrit par Marnix de Sainte-Aldegonde, n'a pas cessé, depuis trois siècles, d'être pour la Hollande l'écho des traditions patriotiques.

Guillaume Ier n'avait pas toutefois fondé une dynastie; il avait

[1] Motley, t. Ier, p. 288.

refusé la souveraineté, telle qu'elle lui avait été offerte par les sept provinces qui avaient conclu entre elles l'Union d'Utrecht [1], et n'avait accepté les pleins pouvoirs que pour le temps de la guerre. Surnommé le Père de la patrie, il était resté le chef civil et militaire d'une république. Entouré de frères aussi vaillants que lui, et dont trois trouvèrent sur le champ de bataille une fin glorieuse et prématurée, il paya comme eux de son sang l'affranchissement de son pays, en périssant sous le poignard d'un assassin [2] : il laissait ainsi à ses descendants le prestige de sa vie et de sa mort, la renommée de libérateur et celle de victime.

Son fils Maurice [3], quoique âgé seulement de dix-sept ans, et encore étudiant à Leyde, fut considéré comme son héritier. Appelé d'abord à siéger dans le Conseil d'État, il avait recueilli bientôt toutes les charges paternelles. Capitaine et amiral général de l'Union, devenu stathouder de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Gueldre et d'Overyssel, tandis que son cousin germain, Guillaume-Louis, fils d'un frère de Guillaume Ier, exerçait le stathoudérat de Frise et de Groningue, il avait continué l'œuvre de son père et accru le patrimoine de gloire qu'il en avait reçu. Mais les pouvoirs qui lui étaient donnés, les succès qu'il avait remportés et sa grande renommée d'homme de guerre avaient éveillé son ambition, au lieu de la satisfaire; il se crut le maître de la république. Mécontent des tentatives qui avaient été faites pour hâter la paix, il était entré en lutte avec les États de Hollande qui ne paraissaient pas favorables à la continuation de la guerre et qui craignaient les empiétements de son pouvoir. Il avait prétendu leur faire la loi, à l'occasion des différends religieux qui partageaient la république en deux sectes, comme en deux camps ennemis. L'une était celle des arminiens ou remontrants, ainsi nommés à cause d'une remontrance ou exposé de leur doctrine qu'ils avaient adressée aux États de Hollande; l'autre était celle des gomarristes ou contre-remontrants. Les premiers défendaient la liberté humaine; les seconds, la prédestination divine. Les États de Hollande s'étaient prononcés pour les arminiens, et le stathouder Maurice d'Orange, qui cherchait le prétexte d'une rupture, trouva l'occasion favo-

[1] 1579.
[2] 1584.
[3] Fils de sa deuxième femme, Anne de Saxe.

rable pour invoquer contre eux l'appui des États généraux.

L'avocat général ou ministre de la Hollande, Olden-Barneveldt, avait entrepris de lui résister. Le courage militaire dont il avait fait preuve dans sa jeunesse, son expérience diplomatique, la part qu'il avait prise à la fondation et à la conservation de la république, l'autorité qu'il exerçait dans l'assemblée des États de la province faisaient de Barneveldt un rival redoutable pour le prince d'Orange; il se trouva ainsi exposé à des ressentiments implacables auxquels il fut sacrifié. Maurice ne lui tint compte ni de son grand âge, ni de ses quarante-six ans passés au service du pays. Ne pouvant lui reprocher aucun crime, il résolut de le soustraire à ses juges naturels, les États de Hollande, pour le faire condamner par des commissaires, et fit monter sur l'échafaud [1] le vieillard de soixante-douze ans qui avait dirigé et protégé sa jeunesse, celui qui, d'après le témoignage de la veuve de Guillaume Ier, « n'avait pas agi seulement en ami, mais en véritable père de la maison d'Orange [2] ». L'éclat des victoires qui achevaient l'affranchissement de la république ne put effacer cette tache de sang, et l'ombre vengeresse de la victime sembla s'interposer entre le prince d'Orange et le pouvoir monarchique, pour empêcher le fils de Guillaume Ier de se faire roi.

Le troisième stathouder, Frédéric-Henri, son frère [3], né de la dernière femme de Guillaume Ier, Louise de Coligny [4], marié tardivement à Amélie de Solms, avait fait oublier par sa modération et sa politique conciliante les abus de pouvoir dont Maurice s'était rendu coupable. L'un des premiers capitaines de son temps par l'opiniâtre fermeté dans l'exécution de ses desseins, il se montra, pendant plus de vingt ans, aussi habile à conduire les opérations militaires qu'à rétablir et à conserver le bon accord intérieur. Par une conduite toujours affable et par une loyauté qui ne pouvait donner prise à aucun soupçon, il mérita qu'on dît de lui « qu'il ne se faisait que des amis, et ne semblait avoir d'ennemis que pour se réconcilier avec eux [5] ».

[1] 13 mai 1619.
[2] Préface des *Mémoires de Delacourt,* p. 24, édition 1709.
[3] Il succéda à Maurice d'Orange en 1625.
[4] Voir la *Réforme au seizième siècle, Études et portraits,* par Auguste Laugel.
[5] Préface des *Mémoires de Delacourt,* p. 19.

Quand il mourut [1], l'Espagne était à la veille de reconnaître sans réserve, par le traité de Munster, l'indépendance de la république, et Frédéric-Henri, ayant fait de la cause de l'affranchissement de son pays une cause gagnée, transmettait à son fils Guillaume II, à défaut d'un trône, l'héritage de la reconnaissance publique qui pouvait tenir lieu d'une couronne.

Jeune et entreprenant, Guillaume II n'était pas disposé à suivre les exemples pacifiques de son père. Son imprudente ambition provoqua le divorce des deux partis qui se disputaient le gouvernement de la république, et sa tentative de coup d'État ne fit que préparer un interrègne. La survivance des charges de son père, qu'il avait reçue dès l'enfance, et plus tard ses alliances de famille, lui avaient donné le goût de la domination. Beau-frère de l'électeur de Brandebourg qui avait épousé sa sœur Louise-Henriette, il était gendre du roi d'Angleterre Charles I[er] et d'Henriette de France, sœur de Louis XIII. Il se rattachait ainsi aux deux premières familles royales de l'Europe. La fière descendante des Stuarts, la princesse Marie, qu'il avait épousée à peine sortie de l'enfance, trouvant humiliant de n'être pas la femme d'un souverain, encourageait son mari à ne pas se contenter « de rester l'officier d'une république ». Poussé dans cette voie, le fils de Frédéric-Henri entretenait le secret dessein de transformer le stathoudérat électif en monarchie héréditaire.

Reconnu, après la mort de son père, capitaine et amiral général, ainsi que stathouder de six provinces de la confédération, il était assuré de la septième province, la Frise, qui avait gardé comme stathouder son cousin le comte Guillaume-Frédéric de Nassau, dévoué à ses intérêts et dont la succession lui était promise. Guillaume II ne se contentait pas toutefois de pouvoirs si étendus qui lui paraissaient insuffisants pour l'exécution de ses desseins. Il avait besoin de la toute-puissance pour venir en aide à Charles I[er], menacé par la révolution qui lui coûta le trône et la vie, et ne pouvait rester sourd à l'appel désespéré de sa belle-mère, qui, réfugiée en France, s'y trouvait réduite à la dernière détresse.

Rencontrant dans l'opposition des États un obstacle insurmontable à ses désirs d'intervention, il recherchait l'appui de la

[1] 1647.

France, qui pouvait l'aider à secourir son beau-père et qui tentait en outre son ambition par l'offre de nouvelles conquêtes. La France ne pardonnait pas à la république d'avoir conclu la paix avec l'Espagne, malgré son opposition, et sans tenir compte de la convention qui ne permettait pas aux deux alliés de traiter séparément avec l'ennemi commun. Guillaume II, appuyé par la province de Zélande, s'était vainement opposé à la conclusion de cette négociation; il était prêt à s'entendre avec Mazarin pour rompre le traité de Munster et enlever les Pays-Bas à l'Espagne. Mazarin lui promettait, en retour, de l'aider à imposer son autorité aux États. « Vous pouvez couler au prince d'Orange », écrivait-il à l'ambassadeur de France Servien [1], « qu'il peut arriver des conjonctures où, s'étant bien assuré la protection et la bonne volonté de Leurs Majestés, il pourra parvenir à une grandeur tout autre que celle de ses prédécesseurs. » L'habile cardinal avait observé « qu'il était plus facile de gouverner un prince qu'une assemblée [2] », et il était intéressé dès lors à mettre les Provinces-Unies dans la dépendance de leur stathouder.

Mais si Guillaume II désirait la guerre, les Provinces-Unies, et en particulier la province de Hollande, ne pouvaient se passer de la paix. Une fois affranchies, elles voulaient jouir à l'aise de leur délivrance et refusaient de se ruiner au service de la France, qui, en repoussant les propositions de l'Espagne, avait rendu presque justifiable la défection de ses anciens alliés. Écrasées d'impôts, elles avaient été obligées de laisser en souffrance leur marine, instrument de leur prospérité. L'entretien des troupes de terre qui comprenaient 60,000 hommes [3] épuisait leurs ressources. Elles ne pouvaient consentir à laisser sur pied une armée inutile à leur défense, peut-être même menaçante pour leur liberté.

La province de Hollande, qui contribuait pour plus de moitié aux dépenses de la confédération, accablée par les charges de nouveaux emprunts qui devaient subvenir à un déficit annuel de huit millions de florins [4], avait réclamé et obtenu des États géné-

[1] L. Mazarin à Servien, 5 avril 1648. Archives aff. étr.

[2] *Id.*, 26 novembre 1648.

[3] Avant la paix de Munster, la république entretenait 70 cornettes de cavalerie distribuées en 12 régiments, et 411 compagnies divisées en 30 régiments, en tout 53,000 fantassins et 6,950 chevaux.

[4] Aitzema, *Saken van Staet en Oorlogh*, t. II, p. 899.

raux [1] un licenciement de 21,000 hommes, qui réduisant l'armée à 36,000 hommes [2], épargnait ainsi à l'État une dépense de 2,500,000 florins par an. Elle ne s'en contentait pas et exigeait, d'après les engagements qui avaient été pris, une nouvelle réduction d'environ 7,000 hommes, qui devait principalement comprendre la suppression de 55 compagnies étrangères et abaisser l'effectif de l'armée à 29,000 hommes, dont la dépense était évaluée à 5,560,000 florins. Les États généraux y avaient consenti. Il ne restait plus guère à s'entendre que sur le licenciement de 29 compagnies d'infanterie, environ 2,900 hommes, qui faisaient partie du contingent de la Hollande. Cette dernière mesure était la seule qui fût contestée et sur laquelle l'accord restât en suspens. La sécurité du pays était désintéressée dans une réforme aussi peu considérable, et la Hollande aurait sans doute obtenu facilement la satisfaction qu'elle réclamait, si le prince d'Orange n'avait cherché à exploiter le différend, au lieu de le pacifier.

Telle fut l'origine d'un conflit qui faillit dégénérer en guerre civile. Le prince d'Orange, pour accomplir ses projets, avait besoin de remettre l'armée sur le pied de guerre [3] et ne pouvait d'ailleurs se résigner au licenciement des compagnies étrangères qui avaient toute sa confiance. Il se flattait d'obtenir des États généraux et même des États de Hollande, la renonciation à leur politique pacifique. Il trouvait les États généraux mécontents des prétentions de la Hollande, qui leur semblait disposée à dominer la république, et il rattachait à sa cause, dans l'assemblée fédérale, plusieurs députés désireux d'obtenir des charges militaires pour leurs fils. D'autre part, le grand pensionnaire de Hollande, le poëte national Cats, affaibli par l'âge (il avait soixante-treize ans), lui paraissait plus disposé à la condescendance qu'à la lutte, et il se flattait de gagner facilement les suffrages des principaux membres des États de cette province. Dans cette vue, la Princesse Royale, qui, d'après un récit du temps, était si fière qu'elle ne rendait jamais aucune visite, « s'abaissa, par exception, jusqu'à

[1] Résol. États généraux 30 juillet 1648.

[2] 31,790 fantassins et 4,240 cavaliers. Le licenciement comprenait 18,370 fantassins et 2,600 cavaliers. Les compagnies d'infanterie étaient réduites de 50 hommes, et les compagnies de cavalerie, de 40 cavaliers.

[3] L. Brasset, 19 avril 1650. Archives aff. étr.

aller voir familièrement des bourgeoises qui avaient la réputation de gouverner leurs maris [1] ».

Le prince d'Orange espérait retarder ainsi le renvoi des troupes, qu'il avait fait différer depuis un an [2]. Son attente fut trompée. Pour déjouer les mesures d'ajournement dont ils avaient à se plaindre, les États de Hollande, résolus de mettre fin à des débats qui ne leur paraissaient pas justifiés, fixèrent eux-mêmes l'époque à laquelle ils congédieraient les 29 compagnies dont le licenciement leur avait été promis [3]. Après douze jours [4] de vaines délibérations, ils donnèrent des ordres définitifs [5]. Quoique provoquée, la mesure était précipitée et pouvait donner lieu à une contestation légale de compétence politique. Aussi le prince d'Orange, empressé d'aller au-devant d'une lutte dont il comptait sortir aisément vainqueur, considéra-t-il la résolution des États de Hollande comme un signal de rupture de l'Union, et dès le lendemain il vint solennellement en demander réparation aux États généraux, qui donnèrent un contre-ordre. Le prince se servit habilement de cette rivalité d'attributions entre les deux assemblées, pour se faire accorder des pouvoirs extraordinaires qui étaient contraires aux lois de la confédération. Aux termes de la résolution [6] qui fut prise par quatre provinces seulement [7], dont deux [8] n'étaient représentées chacune que par un député, il fut autorisé à « prendre toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre et de la paix, et en particulier à la conservation de l'Union ». Les États généraux l'invitèrent en conséquence à se rendre dans les conseils des villes de Hollande, accompagné de six membres des États généraux et du conseil d'État [9], avec l'appareil d'un cortége militaire qui comprenait un grand nombre d'officiers. Il était chargé de leur adresser les remon-

[1] *Mémoires de Hollande,* p. 18.
[2] Mai 1649-mai 1650.
[3] Résol. États Holl., 12 avril 1650.
[4] 24 mai-4 juin 1650.
[5] Résol. États Holl., 4 juin 1650.
[6] Résol. États généraux, 3 juin 1650.
[7] La Zélande, l'Overyssel, la Frise et Groningue.
[8] L'Overyssel et la Frise.
[9] Les députés des États généraux qui l'accompagnaient étaient Van der Cappellen, seigneur d'Aartsbergen, Mauregnault, Renswonde, Clandt avec d'Asperen, Lucasz et le trésorier général Brasser, membres du conseil d'État. Il se mit en route le 7 juin. (L. Brasset, 7 juin 1650.)

trances et les menaces destinées à intimider les États de la province.

C'était là le premier acte du coup d'État qu'il préparait et qui fut suivi d'une prompte déception. Les conseils des villes, ne se laissant ni décourager ni désunir, se montrèrent presque tous décidés à faire cause commune avec les États de la province qui étaient leurs souverains légitimes. Ils se tinrent en garde contre les ouvertures qui leur furent faites. Les uns les éludèrent, en se contentant de répondre qu'ils en rendraient compte aux États; les autres, plus hardis, se plaignirent d'une intervention qui leur enlevait la liberté dont ils avaient besoin pour délibérer. Le conseil de Dordrecht, dont Jacob de Witt, père de Jean de Witt, était le bourgmestre, consentit à recevoir le stathouder, sous la condition qu'il ne proposerait aucune résolution portant atteinte aux droits du conseil ou à ceux des États de Hollande. Le prince, s'étant fait introduire, chargea l'un des membres de la députation qui l'accompagnait, Aartsbergen, de donner connaissance de ses propositions. Il réclamait le blâme et le désaveu des députés de la ville qui s'étaient prononcés dans l'assemblée des États pour le renvoi des troupes. Le conseil attendit, pour délibérer, que le prince se fût retiré, et se contenta de justifier ceux qui étaient mis en cause, en déclarant qu'ils n'avaient fait qu'obéir à leurs instructions. Guillaume II ayant demandé et obtenu une nouvelle audience [1], Aartsbergen déclara devant lui, « en termes amers et insupportables », que les députés des États généraux ne se retireraient pas avant que le conseil eût fait savoir s'il revenait sur la rupture de l'Union, qui lui était imputée; il accusa ouvertement les députés qui représentaient la ville aux États de la province et les dénonça « comme punissables en leurs biens et en leurs corps [2] ». Le conseil les justifia en décidant de s'en tenir, pour toute réponse, à sa première déclaration, mais voulut en même temps faire justice de l'accusation qui l'avait offensé : la qualifiant d'injurieuse et de calomnieuse, il résolut de la dénoncer aux États, comme portant atteinte à la souveraineté et à la liberté de la province. Il ne craignit pas de communiquer au prince ce fier manifeste, et l'ayant

[1] 10 juin 1650.
[2] Wicquefort, t. Ier, p. 235, édition 1861, Chaïs Van Buren.

remis en délibération pour satisfaire à ses désirs, il l'adopta de nouveau à l'unanimité[1].

Pour n'être point exposé à de pareilles scènes, le conseil d'Amsterdam, dirigé par les énergiques exhortations des deux frères Bicker, l'un, André, ancien bourgmestre, l'autre, Corneille Bicker Van Swieten, bourgmestre en exercice, envoya au prince deux conseillers de la ville, Antony Aetgens Van Waveren et Pierre Hasselaar[2], qui lui représentèrent que son voyage serait inutile, et qu'il ne pouvait être reçu comme député des États généraux. Guillaume II n'ayant pas tenu compte de cet avis, le conseil d'Amsterdam ne se laissa pas intimider par son arrivée. Il lui fit savoir, hors des murs de la ville, qu'il serait reçu en sa qualité de stathouder, mais qu'il devait renoncer à obtenir audience, s'il prétendait se faire accompagner par les députés des États généraux. Le prince ayant refusé de céder, le conseil, qui avait pris toutes les mesures militaires de défense, déclara qu'il ajournerait toute séance de réunion jusqu'après son départ, et se contenta de faire porter ses excuses au prince.

De retour à la Haye, Guillaume II ainsi éconduit ne dissimula pas son ressentiment. Après avoir communiqué aux États généraux le récit de sa tournée[3], il se rendit dans l'assemblée des États de Hollande[4], leur donna connaissance de sa protestation et demanda la réparation de l'offense qu'il se plaignait d'avoir reçue du conseil municipal d'Amsterdam. « Il parla si fort en prince », écrit l'ambassadeur français Brasset[5], « que l'assemblée conclut, même parmi ceux qui avaient été le plus aigres, que le prince pouvant être d'humeur à hasarder les dernières extrémités, le meilleur serait de songer aux moyens de lui donner satisfaction et de porter les choses à un tempérament. » Les députés de la ville d'Amsterdam excusèrent auprès de lui la conduite du conseil, espérant lui faire ainsi retirer sa plainte, à laquelle le prince refusa de renoncer[6]. En même temps, les États de Hollande firent

[1] Extrait des *Notules* de la ville de Dordrecht, 1650.
[2] L. Brasset, 21 juin 1650.
[3] 29 juin 1650.
[4] 30 juin 1650.
[5] L. Brasset, 5 juillet 1650.
[6] Note relative à l'entreprise contre Amsterdam, écrite de la main du prince. *Archives de la maison d'Orange*, publiées par M. Groen Van Prinsterer, t. IV, p. 371.

auprès de lui toutes les avances nécessaires pour ménager une transaction; ils l'invitèrent, d'après l'aveu de Guillaume II, consigné dans son Mémoire sur les événements de l'année 1650, à faire lui-même une proposition sur l'état de la guerre et s'engagèrent à révoquer provisoirement les ordres de licenciement qu'ils avaient donnés.

Le prince, à la suite de nouvelles conférences, leur promit de s'entendre avec le conseil d'État, qui partageait avec lui le pouvoir exécutif, pour faire adresser de nouvelles propositions d'accommodement aux États généraux [1]. Les États de Hollande firent choix de commissaires pour les examiner, et résolurent de les communiquer aux conseils des villes. Il n'y avait plus qu'à se mettre d'accord sur la réforme d'environ 1,300 hommes. Le différend pouvait dès lors être considéré comme réglé. « L'affaire de la réduction de la milice était en très-bonne voie », écrivait plus tard l'un des principaux députés hollandais [2]; « elle était en train d'être conclue par l'unanimité des villes, MM. les nobles étant seuls dissidents, et il n'y avait plus qu'à suivre l'avis conciliatoire que le conseiller pensionnaire s'était chargé de mettre par écrit, conformément aux avis des membres. »

Toutefois les Etats de Hollande ne se croyaient pas rassurés. Ils craignaient de rester exposés à de nouvelles tournées du prince d'Orange dans leur province. Résolus à y mettre obstacle, ils déclarèrent que le stathouder et les députés des États généraux ne pouvaient se passer de leur autorisation, pour se faire recevoir par les conseils des villes. Le prince leur ayant demandé compte de cette résolution qu'il signalait comme contraire au rétablissement de l'accord, les États de Hollande adressèrent aux États des autres provinces un manifeste solennel destiné à revendiquer pour l'avenir le libre exercice de leur pouvoir souverain. Ils y faisaient savoir combien il était désormais facile de s'entendre, tout prétexte de dissentiment sur la réforme des troupes pouvant aisément disparaître, à moins qu'on ne fût décidé à donner contre eux le signal de l'agression [3].

Ce n'était pas là une supposition téméraire. Le prince d'Orange,

[1] L. Brasset, 19 juillet 1650.
[2] L. man. de Jacob de Witt à Jean de Witt, 2 août 1650.
[3] Résol. Hollande, 27 juillet 1650.

depuis son retour à la Haye, n'avait laissé continuer les négociations que pour se donner le temps de préparer les mesures qu'il avait concertées [1]. Depuis longtemps, les entreprises les plus audacieuses lui étaient conseillées par ses partisans. Son cousin, le comte Guillaume Frédéric de Nassau, stathouder de Frise, l'encourageait avec ardeur à faire sentir le poids de son autorité. « Ne ménagez pas », lui écrivait-il, « ces traîtres et ennemis de l'État, dont je voudrais voir le supplice de tout mon cœur. J'espère qu'ils seront châtiés selon leur mérite et leur déloyauté. [2] » — « Monseigneur », lui écrit-il encore la veille du coup de main que le prince d'Orange va tenter, « passant devant l'assemblée des États, je voyais les députés que vous m'avez signalés se complimenter et se faire force révérences; j'espère que Votre Altesse les aura demain ensemble, et que tous ceux que Votre Altesse connaît être ses ennemis et par conséquent les ennemis de l'État seront de la compagnie [3]. »

Il lui avait, en outre, suggéré le projet d'enlever aux États de Hollande tout moyen de résistance, en s'emparant d'Amsterdam. « Ce serait affaire faite », lui promettait-il, « si le prince lui donnait de bons officiers, de la cavalerie et de l'infanterie. » Mais il l'encourageait à n'en faire aucun bruit à l'avance : « Les menaces n'aident qu'à se donner plus de garde », lui écrivait-il; « il faut que les effets et les coups parlent [4]. »

Guillaume II s'était facilement laissé persuader et avait fait d'Amsterdam le principal but de l'entreprise qu'il voulait tenter. Il considérait cette ville comme l'ennemie de sa maison. Les bourgeois d'Amsterdam, fiers de leur richesse et passionnément attachés à leur indépendance, n'avaient jamais su gré aux princes d'Orange de leurs services. « Ils disaient qu'il était juste qu'on les contentât pour leur argent, et que si les stathouders ne remplissaient pas convenablement leur charge de capitaines généraux, il s'en trouverait d'autres qui s'en acquitteraient au même prix. Ils avaient en outre offensé Guillaume II, en laissant faire allusion sur

1 L. Brasset, 19 juillet 1650.
2 L. du comte de Nassau au prince d'Orange, 5/15 avril 1650. *Archives de la maison d'Orange*, t. IV, p. 359.
3 L. du comte de Nassau au prince d'Orange, 30 juillet 1650.
4 *Id.*, 4/14 juin 1650.

leur théâtre à sa liaison avec une comédienne française nommée Labarre. Le prince s'en était vengé, en raillant les femmes d'Amsterdam : leur reprochant d'avoir les traits trop virils, il avait dit, en plaisantant, qu'elles étaient « plus propres à faire des prisonniers de guerre que des prisonniers d'amour [1] ». Il était tenté, disait-on, par les quarante millions déposés dans la banque de la ville et se proposait d'en tirer parti pour s'élever à la souveraineté des Provinces-Unies. Il comptait au moins s'assurer l'établissement d'un nouveau conseil plus docile à ses volontés. « Après avoir fait entrer les troupes dans la ville », écrivait-il dans ses instructions, « nous devrons en changer les magistrats et avoir la liste prête de ceux que nous aurons à mettre dans la magistrature [2]. »

Les bonnes dispositions de l'armée lui étaient assurées. « Ne manquez pas », lui recommandait l'un de ses conseillers, « de caresser les troupes et de vous évertuer à être populaire, afin de venir plus aisément à bout de vos ennemis [3]. » « Il faut avoir soin de faire valoir », lui écrivait le comte de Nassau, « que les États de Hollande, et en particulier ceux d'Amsterdam, veulent retrancher aux soldats les *services*, ce qui touche tous ces pauvres gens ; ils seront par là d'autant plus animés et plus prompts d'être employés. Telles petites choses peuvent beaucoup servir aux grandes affaires [4]. » Les ordres les plus minutieux furent soigneusement donnés à tous ceux qui devaient servir au prince de complices. Le comte de Nassau, son principal conseiller, dont il avait déjà éprouvé la discrétion et l'énergie, avait été chargé de les exécuter. Il lui avait associé, comme confident, le fils de l'ancien ambassadeur de la république à Paris, Aerssen Van Sommelsdyck, colonel de cavalerie, membre des États de Hollande et l'un des plus riches habitants de la province [5], qui se recommandait par son sang-froid et sa modération. Il s'était également assuré le concours de son cousin germain [6], Frédéric, comte de Dohna, colonel du régiment de Gueldre,

[1] *Mémoires de Hollande*, p. 17,32.

[2] Note relative à l'*Entreprise contre Amsterdam*. *Archives de la maison d'Orange*, t. IV, p. 373.

[3] Note du comte de Sommelsdyck, *id.*, p. 387.

[4] L. du comte de Nassau, *id.*, p. 374.

[5] Il a des richesses plus qu'il n'en a besoin pour faire croire qu'il n'agit pas par intérêt. (L. Brasset, 2 novembre 1648.)

[6] Le comte de Dohna était le neveu de la mère du prince d'Orange.

étroitement rattaché à tous ses intérêts de famille, et dont le père était gouverneur de sa principauté d'Orange. Le plan d'attaque fut concerté dans le plus profond secret. Le comte de Nassau avait commencé par faire une reconnaissance d'Amsterdam et des environs de la ville; les marches des troupes, les positions à occuper, tout avait été prévu. La cavalerie de Nimègue et d'Arnheim devait se mettre en marche au premier signal, comme pour une promenade militaire. La garnison d'Utrecht avait reçu l'ordre de se tenir prête à sortir, sous prétexte d'aller au-devant de la Princesse Royale, femme de Guillaume II, dont le passage fortuit auprès de la ville était annoncé. Afin de s'assurer par stratagème l'entrée d'Amsterdam, on avait résolu de faire usage du bateau d'Utrecht qui arrivait de grand matin. Cinquante officiers, sous les ordres d'un chef déterminé, le major Gentillot, étaient désignés pour y prendre place et s'y tenir cachés. Une fois débarqués, ils devaient s'emparer sans résistance d'une des portes, celle des Réguliers, qui livrerait ensuite passage à la cavalerie du comte Guillaume [1]. Enfin les mesures étaient prises pour l'arrestation des deux principaux magistrats d'Amsterdam, André Bicker et son collègue Aetgens Van Waveren, qui seraient mandés à Utrecht, pour y conférer avec le prince, « afin que, par la privation de leur assistance et de leurs conseils, l'étonnement et l'appréhension des autres conseillers fissent avoir meilleur marché de la ville [2] ». Les expédients qui sont communément mis en usage pour donner le change sur de telles entreprises n'étaient point oubliés. « Pour ne pas s'aliéner le peuple d'Amsterdam », écrivait au prince d'Orange son confident Van Sommelsdyck [3], « il est nécessaire de faire une déclaration succincte dans laquelle on prendra seulement à partie quelques-uns des magistrats de la ville, en les accusant de rompre malicieusement l'Union, qui a été le ciment de cette république, et de vouloir changer, à leur avantage, mais à la ruine de l'État, la forme du gouvernement. »

L'heureuse fortune de Mazarin faisait envie à Guillaume II. Six mois auparavant [4], Mazarin avait fait emprisonner à Vincennes le

[1] L. du comte de Nassau, 31 juillet 1650.

[2] Note du prince relative à l'*Entreprise contre Amsterdam. Archives de la maison d'Orange*, t. IV, p. 370.

[3] L Sommelsdyck au prince d'Orange, 31 juillet 1620.

[4] 18 janvier 1650.

vainqueur de Rocroy, Fribourg, Nordlingue et Lens, Condé, lui donnant pour compagnons de captivité son frère le prince de Conti et son beau-frère le duc de Longueville. En apprenant la nouvelle de cette arrestation, le prince d'Orange, écrit l'ambassadeur français à la Haye, Brasset [1], « ne me fit point la petite bouche, dans l'expression de ses sentiments pleins de louanges et de contentement d'une telle réussite. Ce qu'il m'en dit sera trouvé d'autant moins éloigné d'affectation et de complaisance, que je sais qu'en toute occasion il condamne ceux qui s'éloignent du devoir et de l'obligation des sujets envers leurs souverains. » — « Il se persuadait facilement », ajoutait Brasset, « qu'il lui serait plus avantageux que préjudiciable d'user de procédés à la française. »

Le lendemain du jour où les États de Hollande avaient publié leur lettre de justification aux États des autres provinces, Guillaume II se trouva en mesure de mettre ses projets à exécution, et peu s'en fallut que sa tentative n'eût un plein succès. Six députés de l'assemblée de Hollande lui paraissaient responsables du mauvais accueil qui lui avait été fait par les conseils des villes de la province; il craignait de trouver en eux les chefs de la résistance qui pourraient lui demander un compte sévère de son entreprise sur Amsterdam et peut-être lui faire expier rigoureusement son audace. C'étaient Jacob de Witt, bourgmestre de Dordrecht; Duyst Van Voorhout, bourgmestre de Delft; Jean de Waal, bourgmestre, et Albert Ruyl, pensionnaire de Haarlem; Nanning Keyser, pensionnaire de Hoorn, et Stellingwerf, pensionnaire de Medemblick. Il ne se laissa arrêter par aucun scrupule, pour se rendre maître de leurs personnes.

Le samedi 30 juillet 1650, à huit heures du matin, le prince les mande à son palais, à l'insu les uns des autres, sous le prétexte de chercher de nouveaux moyens d'entente. A mesure qu'ils arrivent sans défiance, il les fait tour à tour arrêter par le commandant de ses gardes, le lieutenant-colonel Meteren, et chacun d'eux est conduit dans une chambre séparée, pour y être gardé à vue par deux soldats. En même temps les précautions sont

[1] L. Brasset à Mazarin, 1er février 1650.

prises pour empêcher tout soulèvement. Le palais du prince est occupé militairement par la compagnie de ses gardes, forte de 400 hommes. La ville se remplit de troupes appartenant aux garnisons voisines de Rotterdam et de Delft appelées successivement, de façon à ne donner aucun éveil. Le lendemain soir, les six prisonniers sont conduits dans deux carrosses du prince, par des chemins détournés et sous la garde d'une forte escorte, au château de Loevestein, qui était le Vincennes de la Hollande [1].

Pour faire parade d'autorité et jouir à la confusion de ses adversaires, le prince d'Orange informa les États généraux de l'usage qu'il avait fait de ses pouvoirs, promettant de leur communiquer les raisons de sa conduite. En même temps il envoya chercher le grand pensionnaire de Hollande, Cats, pour le charger d'annoncer à l'assemblée, avec l'arrestation des députés, le départ des troupes envoyées contre Amsterdam, sous les ordres du comte de Nassau. Le Grand Pensionnaire, ne pouvant cacher son trouble, ne fit au prince aucune représentation ; il se contenta de lui demander de donner par écrit les noms des députés que le stathouder avait fait emprisonner, et le motif de leur incarcération, parce que, disait-il, « il se sentait trop peu sûr de sa mémoire [2] ». Guillaume II consentit facilement à le satisfaire. Cette communication jeta l'inquiétude dans l'assemblée. La nouvelle s'était répandue que d'autres membres : Beveren, de Dordrecht; Meerman, bourgmestre de Leyde; Nieuport, pensionnaire de Schiedam, n'avaient échappé que par leur absence fortuite à l'arrestation qui devait leur faire partager le sort de leurs collègues [3]. Plusieurs députés, craignant d'être menacés du même sort, sortirent précipitamment de la salle des séances, pour se retirer dans leurs villes. Des six députés d'Amsterdam, il n'en resta que deux : Kok, seigneur de Purmerand, immortalisé par le portrait de Rembrandt, et le pensionnaire Boom. Pour dissimuler son anxiété, l'assemblée se sépara en s'ajournant au surlendemain [4], sachant bien que, le surlendemain, le succès ou l'échec

[1] L. man. Jacob de Witt à ses fils, 2 août 1650. — L. Brasset, 4 août 1650. Archives aff. étr.

[2] Aïtzema, *Zaken van Staet,* t. III, p. 445. — *Mémoires de Van der Capellen,* t. II, p. 281.

[3] L. du comte de Nassau, 30 juillet 1650.

[4] Lundi 1er août 1650.

de l'entreprise du stathouder lui ferait subir la loi du vainqueur, ou lui rendrait le libre exercice de son pouvoir.

Tandis que le prince se flattait d'obtenir par la surprise la soumission de la ville, le hasard fit échouer sa tentative. Le rendez-vous avait été donné, dès cinq heures du matin, à la cavalerie, pour qu'elle servît d'avant-garde à l'infanterie; elle devait partir de Scherpenzel et se réunir, sous les ordres du comte Guillaume de Nassau, à Abcoude, à deux lieues d'Amsterdam : pour détourner tout soupçon, elle se mit en route par petits détachements. Malgré la saison d'été, la nuit fut sombre et pluvieuse : les lumières qui devaient indiquer la route n'ayant point paru, le corps principal qui comprenait douze compagnies, sous le commandement du capitaine en chef Mom, s'égara dans les bruyères de la plaine d'Amersfort, et malgré le guide qui lui avait été donné, ne rejoignit le quartier général qu'à huit heures du matin[1]. En outre, il avait été rencontré par le courrier de Hambourg auquel le commandant Mom, qui ignorait le but de l'expédition, laissa continuer sa route : l'alarme fut ainsi donnée, dès le matin, dans la ville.

Des quatre magistrats municipaux en exercice, l'un, le président du conseil des bourgmestres, Valkenier, était mort quelques jours auparavant; deux autres, Nicolas Corver et Antony Actgens Van Waveren, étaient absents ou retenus à la Haye. Corneille Bicker Van Swieten était seul à son poste, n'ayant pas répondu à l'invitation de se rendre auprès du prince d'Orange, parce qu'elle lui avait paru suspecte. Sans s'effrayer ni se déconcerter, il s'entendit aussitôt avec le président du conseil des échevins, Jean Huydecooper, seigneur de Maarseveen; et ce fut à leur vigilance qu'Amsterdam dut son salut. A leur appel, le conseil municipal se réunit dès le matin, et une résistance improvisée s'organise. Les portes sont fermées, les ponts-levis sont levés. Les trente compagnies bourgeoises des arquebusiers, la garde nationale de l'époque, sont mises sur pied et occupent les postes qui leur sont désignés; deux mille soldats de milice (*waartgelders*) sont enrégimentés en cinq compagnies à la solde de la ville. Les matelots sont enrôlés; ils reçoivent des armes et sont employés à traîner quatre-vingt-dix pièces de canon sur les remparts. En même temps, les huit frégates et les trois vaisseaux de guerre qui station-

[1] L. man. Brasset, 4 août 1650.

naient dans le port prennent position dans le bassin de l'Amstel et sur le bras de mer l'Y qui entourent la ville d'une ceinture de fortifications maritimes. Les propositions les plus hardies sont mises en délibération [1]. Corneille Bicker et son frère André les encouragent; ce n'est qu'à deux voix de majorité qu'elles sont ajournées. Il est toutefois décidé qu'en cas de nécessité, les digues seront rompues et que les campagnes voisines seront inondées, pour mettre la ville à l'abri de toute attaque.

Déjà les premiers travaux destinés à l'entrée des eaux étaient poussés avec activité. Il fallait désormais investir Amsterdam pour s'en rendre maître; mais le siége d'une ville située au fond d'un golfe, au milieu de terres basses qui peuvent être aisément submergées, et à laquelle on ne peut arriver que par des chaussées et des chemins étroits entrecoupés de canaux, opposait des obstacles insurmontables [2]. Aussi l'entreprise était-elle manquée dès qu'elle était découverte. Les affidés [3] qui, cachés dans le bateau d'Utrecht, devaient ouvrir la porte aux envahisseurs, surpris par le jour avant leur arrivée, vinrent au-devant d'eux leur apprendre qu'il était inutile de s'avancer plus loin.

Le comte de Nassau s'étant approché à portée des remparts de la ville jusqu'à Oudekercke, pour faire passer aux magistrats la lettre du prince d'Orange expliquant son arrivée, deux échevins, Huydecooper Van Maarseveen et Van der Does, lui furent envoyés sur un yacht armé. Ils s'engagèrent à faire prendre par le conseil de nouvelles délibérations dont le prince pourrait se contenter, et l'invitèrent à s'éloigner, lui déclarant fièrement « qu'il pourrait avoir à regretter d'obliger les habitants à faire usage des moyens de défense que Dieu et la nature leur avaient donnés [4] ».

Instruit de ce contre-temps par une lettre du comte de Nassau qui « s'en déclarait très-marri, » [5] le prince d'Orange n'avait pu dissimuler son dépit; il était brusquement sorti de table et s'était enfermé dans son cabinet, sans dire mot à personne [6]. Il se persuada

1 L. Brasset, 4 août 1650.

2 Réponse du comte de Nassau à des informations touchant l'Entreprise contre Amsterdam : *Archives de la maison d'Orange*, t. IV, p. 380.

3 L. du comte de Nassau, 31 juillet 1650, *id.*

4 Wicquefort, t. Ier, p. 309.

5 L. du comte de Nassau, 31 juillet 1650.

6 Wagenaar, *Vaderlandsche Historie*, t. XII, p. 101.

néanmoins que sa présence au milieu de son corps d'armée lui rendrait la fortune plus favorable. Il semblait résolu à achever par la force ce qu'il avait manqué par la surprise. Vainement ses meilleurs conseillers cherchent-ils à le retenir. Aartsbergen, qui l'avait accompagné auprès des conseils des villes de la Hollande, et qui jusqu'alors avait paru encourager la politique de la violence [1], lui représente que « s'il continue, il rendra sa ruine inévitable, et qu'une fois qu'il aura laissé détruire son autorité, il ne pourra plus la relever [2] ». Sourd aux respectueuses remontrances des cours de justice qui offraient leur médiation [3], laissant à la Haye sa compagnie des gardes, il monte à cheval, le lundi 1er août, dans la cour de son palais, en présence des députés des États généraux. Il était suivi d'un grand nombre d'officiers jaloux de se distinguer sous ses ordres : le comte de Bréderode, maréchal de camp, son grand oncle maternel; son cousin le prince de Tarente, qui, sorti de France après la Fronde, était venu chercher fortune dans l'armée des Provinces-Unies; Frédéric de Schomberg, son chambellan, qui devint plus tard maréchal de France et que la révocation de l'édit de Nantes fit rentrer ensuite à son service. Mais tout à coup, à moitié route, auprès de Haarlem, l'un de ses conseillers les plus dévoués et les plus éclairés, Louis de Nassau, seigneur de Beverwaert, vient à sa rencontre. Il lui signale le danger qui le menace, si les digues sont rompues, et lui représente qu'il s'expose à périr avec ses soldats, au milieu d'une campagne inondée. « Déjà les habitants de la ville », écrit Pomponne dans ses Mémoires [4], « avaient ouvert quelques écluses, et l'eau, qui s'était répandue dans les lieux les plus bas, avait obligé les troupes d'en chercher de plus élevés et de se retirer sur les chaussées. Il était entre leurs mains d'achever d'ouvrir toutes les autres et de mettre l'armée en péril, en submergeant le pays. » Ils s'arrêtèrent devant les dangers d'une guerre civile, qui n'aurait pas été moins fatale que l'inondation aux intérêts du commerce.

D'ailleurs, la crainte de l'isolement suffisait pour les détourner de résolutions trop précipitées. « Personne ne comparaissait des

[1] Voir p. 41.

[2] *Mémoires de Van der Capellen.*

[3] Résol. Hollande, 1er août 1650; et récit de l'audience de la cour : WICQUEFORT, t. Ier, p. 483.

[4] POMPONNE, *Négoc. man.* p. 25.

autres villes; ceux de Haarlem permettaient que toutes les portes fussent ouvertes aux soldats du prince, et laissaient faire les transports de vivres au camp; ceux de Leyde portaient au camp toutes sortes de pelles, de bêches et d'autres matériaux [1]. » Quant aux États de Hollande, surpris par l'arrestation de leurs principaux membres, contenus par la garnison que le prince avait laissée à la Haye, traités en suspects, sinon en ennemis, par les députés des autres provinces, ils n'osaient pas donner le signal de la résistance. Ils se contentaient de délibérer avec les États généraux, pour inviter le prince à ne pas continuer le siége d'Amsterdam [2] et pour obtenir l'envoi de commissaires, chargés de le rappeler [3]. De son côté, Guillaume II, ayant échoué dans son entreprise, reconnaissait la nécessité de ne pas s'y opiniâtrer, mais ne voulait pas paraître contraint d'y renoncer. Aussi, tout en donnant l'ordre à ses lieutenants d'occuper les principales chaussées [4], pour mettre ses troupes à l'abri de l'inondation, se montrait-il disposé à faire les premières offres d'un accord. Dans l'espérance qu'elles seraient accueillies, il écrivit aux bourgmestres une lettre qui leur fut portée par l'un de ses officiers; il s'y plaignait que le magistrat eût refusé de laisser entrer le comte de Nassau, et demandait pour lui-même une audience [5].

Le conseil fut réuni. Les principaux députés qui le représentaient dans l'assemblée des États, Corver, Geelvinck, Hasselaar, de Graeff, étaient déjà revenus y siéger : ceux qui étaient encore restés à la Haye, Kok et le pensionnaire Boom, avaient été rappelés. L'heure était solennelle. Malgré la fermeté opiniâtre de Cornelis Bicker, la politique de conciliation prévalut. Quatre commissaires [6] furent envoyés au prince pour le complimenter et lui faire savoir qu'il serait reçu. « Je leur dis », écrit le prince dans le Mémoire qu'il a laissé, « que je ne voulais pas entrer dans la

[1] Aitzema, t. III, p. 446.

[2] Résol. États Hollande, 1 r août 1650.

[3] Ces commissaires furent Aartsbergen, Paats, Rensvoude, Cockinga et Mulert. Résolution États généraux, 2 août 1650.

[4] L. Sommelsdyck au prince d'Orange, le 2 août 1650.

[5] *Mémoire du prince.* Ce mémoire ainsi que la correspondance du prince avec le commandant du château de Loevestein, appartenant à la Collection de M. Van Sypesteyn, ont été publiés par M. Van Hasselt dans le Recueil de Gids, 1843.

[6] Cornelis de Graeff, bourgmestre; Simon Van der Does, Nicolas Tulp, échevins; Pierre Klock, conseiller.

ville, si je n'avais pas des troupes avec moi. Ils répondirent qu'ils avaient ordre de ne m'offrir l'entrée de la ville qu'avec un train ordinaire [1]. » Guillaume II n'insista pas. Il leur déclara qu'il pouvait, pour sa part, terminer aussi bien l'affaire hors la ville, pourvu qu'une autorisation régulière de traiter lui fût présentée; il offrit même de s'entendre avec eux pour l'éloignement de ses troupes. Le lendemain, les députés revinrent avec leurs pouvoirs de négociateurs. Le prince leur notifia par écrit la condition à laquelle il subordonnait tout accord, celle de l'exclusion du bourgmestre Corneille Bicker Van Swieten et de son frère André Bicker. Cette injuste prétention n'aurait pas manqué de faire rompre les conférences, si la jalousie secrète des commissaires contre le crédit des deux frères ne les avait disposés à céder. Le traité fut signé [2] : le bourgmestre Bicker, loin d'y mettre obstacle, exigea que le conseil acceptât sa démission et celle de son frère. Il n'y avait pas de plus bel exemple à donner. Épargner à ses concitoyens par sa courageuse résistance la servitude politique, et prévenir par sa retraite les malheurs de la guerre civile, ce sont les plus beaux titres de gloire de la vie publique. Le conseil municipal d'Amsterdam s'empressa de rendre aux deux bourgmestres l'hommage qui leur était dû, dans une déclaration qui justifiait leur conduite et qui fut envoyée à Guillaume II, tandis qu'il campait encore sous les murs de la ville.

Toutefois, le prince d'Orange n'aurait peut-être pas obtenu cette satisfaction, s'il n'avait mis autant d'empressement à conclure les négociations. A peine les membres du conseil d'Amsterdam étaient-ils partis pour signer avec lui l'accord, que l'un des députés des États généraux arriva en hâte dans la ville, pour engager les magistrats à se refuser aux exigences du stathouder. Tandis qu'il leur annonçait, mais trop tard, que les États généraux venaient d'envoyer à Guillaume II un ordre de rappel, celui-ci leur déclara « que l'affaire était terminée [3] ».

Cette convention laissait en suspens le sort des députés arrêtés. Ils avaient été envoyés à Loevestein sous la conduite du lieutenant-colonel des gardes du prince d'Orange, Meteren, nommé com-

[1] *Mémoire du prince : Archives de la maison d'Orange*, t. IV, p. 398.
[2] 3 août 1650.
[3] L. Brasset, 17 août 1650. *Mémoire du prince*. Voir de Gids, 1845.

mandant de la forteresse : ils avaient trouvé dans les murs de ce vieux château les souvenirs de captivité de l'une des plus illustres victimes des violences exercées par le stathouder Maurice, oncle de Guillaume II. Grotius y avait été enfermé avant eux [1] et ne s'en était échappé, après deux ans de détention, que par l'ingénieux artifice de sa femme qui l'avait fait évader dans la caisse dont elle s'était servie pour lui apporter ses livres de travail. Les mesures avaient été prises pour déjouer toute tentative de délivrance en faveur des prisonniers du prince d'Orange, qui, dans la crainte d'une attaque, avait fait envoyer au commandant du château une provision de poudre [2].

L'injuste persécution dont les députés avaient à souffrir n'ébranlait pas leur constance. Ils étaient si étroitement gardés, qu'ils ne pouvaient communiquer avec personne, même par correspondance [3]. Malgré la perplexité à laquelle ils étaient réduits par l'ignorance des événements, ils n'étaient tentés ni de céder ni de fléchir. Douze jours après leur arrestation [4], le prince d'Orange se plaignait au commandant du château d'une lettre qu'ils lui avaient écrite [5]. Mécontent sans doute de ne les avoir pas contraints à demander grâce, Guillaume II aggravait les rigueurs de leur captivité, en donnant les ordres suivants : « Vous n'aurez plus à recevoir aucune lettre de leurs mains, ni à permettre qu'ils en envoient à qui que ce soit, en prenant d'ailleurs bien garde qu'il ne leur en soit rendu aucune du dehors [6]. » Le prince ne tardait pas toutefois à se montrer moins sévère, et dès le lendemain [7], il commençait à accorder les premières permissions de visite [8]. Mais il enjoignait en même temps d'exercer la plus étroite surveillance : il se faisait rendre compte des discours de ses prisonniers [9] et écrivait encore, au moment où il allait les relâcher [10] : « Vous pourrez

[1] V. p. 14.

[2] L. du prince d'Orange au commandant de Loevestein, 4 août 1650. (Voir DE GIDS, 1843, et *Archives de la maison d'Orange*, t. IV, p. 392.)

[3] *Id.*

[4] *Id.*, 11 août 1650.

[5] Cette lettre n'a pas été retrouvée.

[6] L. du prince d'Orange, 11 août 1650.

[7] 12 août 1650.

[8] 12, 13, 14, 17 août 1650.

[9] L. du prince d'Orange, 13 août 1650.

[10] *Id.*, 17 août 1650.

quelquefois laisser promener le sieur Keyser sur les remparts, mais toujours bien accompagné. »

Malgré leur courageuse attitude, l'exemple d'Amsterdam faisait prévaloir le parti de la transaction sur le parti de la résistance. Le conseil de Dordrecht n'avait pas, il est vrai, fléchi dans sa courageuse fermeté; il revendiquait énergiquement les droits de la ville atteints par l'enlèvement de son bourgmestre, et avait invité les députés qui le représentaient dans l'assemblée des États « à agir de tout leur pouvoir pour la délivrance des captifs, sans accepter auparavant aucune proposition [1] ». Mais les conseils des autres villes ne se montrèrent pas disposés à suivre la même conduite; ils consentirent à négocier avec le prince d'Orange, lui offrant d'obtenir des prisonniers la démission de leurs charges, comme condition de leur délivrance [2]. Déjà le pensionnaire de Delft, Duyst Van Voorhout, faisait intercéder ses parents ainsi que le conseil de la ville pour se faire accorder son élargissement [3], et prenait les devants en demandant, à cause de son âge, la faveur d'être déchargé de tout emploi. Le conseil de Dordrecht reconnut lui-même la nécessité de céder, et Jacob de Witt lui envoya [4] la déclaration par laquelle il renonçait à toute fonction publique. Le prince obtint des autres prisonniers le même engagement [5] et les fit mettre en liberté, les uns après les autres [6]. Leur captivité avait duré trois semaines.

Les ressentiments ne pouvaient être aussi promptement apaisés, et les deux partis restaient en présence dans une attitude hostile. Pour éviter l'embarras d'une rentrée solennelle à la Haye, le prince d'Orange n'y revint qu'en habit de chasse, après avoir passé quelques jours dans une de ses terres. Il se contenta de la lettre qu'il avait adressée aux États des provinces [7], dans laquelle il

[1] *Notules du conseil de Dordrecht,* 3 août 1650. Wicquefort, t. II, p. 717, édition 1749.

[2] « Ceux des villes qui avaient des prisonniers me vinrent parler, chaque ville à part, pour son prisonnier », écrit le prince dans son Mémoire. « A la fin, nous nous accommodâmes, et je fis sortir les prisonniers. »

[3] *Vie de Jean et Corneille de Witt,* par Van der Hoeven, p. 29, traduction française, 1709.

[4] 14 août 1650.

[5] L. du prince d'Orange au colonel Meteren, 16 et 20 août 1650. « J'entends », écrit-il le 18 août, « qu'il me soit mis en main pour me l'envoyer aussitôt. »

[6] Duyst Van Voorhout sortit le 15 août; de Witt, le 18 août; de Waal et Ruyl, le 18; Keyser et Stellingwerf, le 20.

[7] L. du prince aux États des provinces, 1er août 1650.

représentait sa conduite comme conforme aux premiers ordres qu'il s'était fait donner par les États généraux, pour rétablir l'accord et conserver l'Union. Les États de Zélande lui notifièrent, sans réserve, leur approbation [1]. Les États de Frise le félicitèrent avec le même empressement. Les autres provinces se contentèrent de le remercier en termes plus évasifs. Mais les États de Hollande, auxquels il avait adressé spécialement la justification de sa conduite, se dispensèrent de prendre connaissance de son mémoire [2] et ordonnèrent à leur grand-pensionnaire Cats de le conserver cacheté [3]. En outre, ils se firent accorder la satisfaction qu'ils réclamaient, en obtenant le licenciement d'une partie des troupes, auquel Guillaume II avait prétendu mettre obstacle : les États généraux finirent par congédier 55 compagnies d'infanterie ainsi que 12 compagnies de cavalerie, environ 6,000 hommes. Le renvoi de 1,300 hommes, auquel s'était réduit en dernier lieu le différend qui avait provoqué le conflit, fut, il est vrai, ajourné, mais seulement à court délai, et les États de Hollande purent se féliciter d'une transaction qui leur donnait en partie gain de cause. S'ils durent s'engager à ne plus s'attribuer le pouvoir de licencier les troupes de leur contingent, ils ne se réservèrent pas moins la liberté d'en consentir ou d'en refuser le payement. Sous cette condition, ils votèrent l'état de guerre réduit, tel qu'il était proposé [4].

L'accord n'était rétabli qu'en apparence. Le parti républicain, convaincu par l'entreprise de Guillaume II qu'il avait voulu changer de gouvernement les Provinces-Unies, ne cessait de lui témoigner sa défiance. « A Amsterdam, on payait d'audace; les compagnies bourgeoises étaient portées de 20 à 54 hommes, et fréquemment exercées; de nombreux soldats étaient enrôlés aux frais de la ville, et le travail des fortifications poussé avec activité [5]. » « Ces messieurs de Hollande », écrit l'ambassadeur de France, Brasset [6], « ont plié sans être terrassés. » Les adversaires du prince d'Orange le traitaient en ennemi, et un pamphlet du temps jus-

[1] Résol. États de Zélande, 14 août, 15 septembre 1650.
[2] *Mémoire du prince.*
[3] Résol. Hollande, 9 et 16 août 1650.
[4] Résol. Hollande, 13 août, et Résol. États généraux, 18 août 1650.
[5] L. Brasset, 10 août, 19 octobre 1650.
[6] L. Brasset, 21 septembre 1650.

tifiait ainsi leur hostilité [1] : « Quand on me vole mon bien, qu'on me lie les mains, qu'on me prend ma liberté, que m'importe que ce soit un Espagnol, un barbare ou un compatriote? Si je perds ma liberté et si je suis esclave, peu m'importe de quelle manière. La liberté est une noble et tendre chose qui ne veut être touchée par personne et qui veut être laissée tranquille et sans trouble. »

De son côté, Guillaume II, malgré la satisfaction qu'il affectait, ne pouvait se dissimuler que son coup d'État était un coup d'État manqué. Il n'avait pu ni se rendre maître d'Amsterdam, ni abattre le pouvoir des États. Il n'avait obtenu d'autre avantage que l'éloignement des affaires de huit magistrats qui lui étaient contraires, et il prévoyait « que leurs partisans qui, par adresse ou par crainte, s'accommodaient au temps présent, reprendraient l'occasion de renouveler leurs menées [2] ». Néanmoins il ne renonçait pas à se rendre maître du gouvernement. « Il se résigne en faveur du renvoi des troupes », écrit Brasset [3], « et s'accommode à cette espèce de dure nécessité; cependant, je tiens pour constant que, voyant le jeu assez beau, il songe à pousser les choses plus avant, pour anéantir, tout autant qu'il pourra, un parti dont il se méfie. »

Tandis qu'il paraissait ne plus rechercher que des parties de chasse dans sa terre de Dieren en Gueldre, afin de dissimuler ainsi ses ambitieux desseins, il en poursuivait l'exécution par le projet de traité secret qu'il négociait avec la France. S'attribuant par avance le droit de disposer à son gré de la république, il signait avec le comte d'Estrades qu'il avait mandé à la Haye [4], une convention [5] d'après laquelle le roi de France et le prince d'Orange s'engageaient « à attaquer conjointement les Pays-Bas, le 1[er] mai 1651, avec une armée de 20,000 fantassins et 10,000 chevaux, à rompre en même temps avec Cromwell, à rétablir Charles II comme roi d'Angleterre et à ne traiter avec l'Espagne que de concert ». Le prince d'Orange garantissait, outre le contingent de l'armée de

[1] L. au sujet de l'arrestation des députés et du siége d'Amsterdam, par Wielhem Recht-Hert de Frise, collection Duncaniana, 1650. Voir WICQUEFORT, t. I[er], p. 526, notes Chais Van Buren.

[2] L. Brasset, 24 août 1650.

[3] *Id.*

[4] L. du prince d'Orange au comte d'Estrades, 2 septembre 1650.

[5] 20 octobre 1650. Voir D'ESTRADES, *Négociations*, t. I[er], p. 101, et lettres du prince, 26, 27 août, 29 septembre 1650 : *Archives de la maison d'Orange*, t. IV.

terre, une flotte de 50 navires, et se faisait promettre, en toute propriété, pour prix de sa coopération, la ville d'Anvers et le duché de Brabant ou marquisat du Saint-Empire [1]. Guillaume II intéressait ainsi la France au succès de sa cause, en se tenant prêt à reprendre la guerre contre l'Espagne, et comptait en profiter, déclarait-il à ses confidents, « pour dissiper la cabale qui lui était contraire, ce à quoi il travaillait sans perdre de temps [2] ». « S'il eût vécu », a écrit Racine dans ses *Fragments historiques* [3], « on peut dire avec assez de certitude qu'il n'y avait plus de république en Hollande. »

La pacification intérieure n'était donc qu'une trêve, lorsque trois mois plus tard le prince d'Orange, pris d'une violente fièvre à la suite de ses fatigues de chasse, fut atteint de la petite vérole, à laquelle il succomba en quelques jours [4]. Il était ainsi enlevé, à l'âge de vingt-quatre ans, dans la force et l'éclat de la jeunesse, ne laissant qu'un fils, qui naquit huit jours après la mort de son père [5]. Guillaume II lui avait fait perdre la meilleure part de l'héritage qu'il aurait pu lui léguer, l'attachement du parti républicain irrévocablement aliéné. L'une des médailles allégoriques qui furent frappées après sa mort par ses ennemis représentait un cheval fougueux s'élançant vers le soleil qui se lève sur la ville d'Amsterdam; sur le revers, Phaéton apparaissait dans sa chute, avec cette légende : *Magnis excidit ausis.* « Il s'est perdu par ses grands desseins. »

Sa tentative de coup d'État devait longtemps peser sur la destinée de cet enfant posthume qui attendit vingt-deux ans pour succéder aux charges paternelles. Elle allait lui en tenir l'accès longtemps fermé, en faisant du stathoudérat une menace pour les libertés publiques. Le nom du château de Loevestein, mis en avant comme un cri de guerre et de ralliement, devait désormais servir à perpé-

[1] Wicquefort, t. Ier, p. 358 et 531, notes Chais Van Buren.
[2] L. du prince d'Orange, 29 sept. 1650.
[3] Racine, *Fragments historiques*, p. 333.
[4] 6 novembre 1650. Il ressentit, le 27 octobre, à Dieren, où il chassait depuis trois semaines, les symptômes de la fièvre. Il se fit ramener à la Haye et y arriva le 29, la petite vérole s'étant déjà déclarée. Lorsqu'on le croyait hors de danger, il succomba à une grande oppression, le dimanche 6 novembre, à neuf heures du soir, à l'âge de vingt-quatre ans et six mois.
[5] 14 novembre 1650.

tuer les souvenirs irritants ainsi que les craintes sans cesse renaissantes du parti opposé à la maison d'Orange. Par un de ces brusques retours de fortune qui accompagnent d'ordinaire les téméraires essais de la toute-puissance, la mort de Guillaume II, suivant de si près sa provocante agression contre la Hollande, mettait l'avenir de sa maison à la merci de ses ennemis. Elle donna le signal d'un changement de gouvernement. « Ces gens-là », écrit l'ambassadeur de France [1], « montrent vouloir profiter de l'occasion, pour se gouverner eux-mêmes. » Milton, le grand poëte républicain de l'Angleterre, adressa aux États généraux ses félicitations emphatiques sur la mort opportune de leur stathouder, qui les faisait échapper à la servitude.

Le fils de Guillaume II, orphelin avant sa naissance et appelé Guillaume comme son père, ne semblait guère destiné qu'à succéder au nom paternel. En effet, ce n'était pas un enfant qui pouvait recueillir les pouvoirs exercés par le dernier stathouder. La famille d'Orange, qui depuis près d'un siècle était investie de la principale autorité civile et militaire de la confédération, n'était plus représentée que par un héritier « assez délicat et fluet pour faire douter s'il vivrait [2] ». Elle avait achevé de s'affaiblir, en se divisant autour d'un berceau. La rivalité des deux princesses d'Orange, la Princesse douairière et la Princesse Royale, l'une mère, l'autre veuve de Guillaume II, leur hostilité contre le comte Guillaume de Nassau, qui seul aurait pu leur venir utilement en aide, favorisaient la tentative faite par le parti républicain pour fonder un nouveau gouvernement sans stathouder.

La Princesse douairière, Amélie de Solms [3], ancienne demoiselle d'honneur de la reine de Bohême Élisabeth [4], veuve du stathouder Frédéric-Henri, n'avait pas l'autorité de caractère qui aurait pu lui permettre de rallier autour d'elle les partisans de son petit-fils. Affable et gracieuse, ainsi qu'elle est représentée dans son portrait au Musée d'Amsterdam [5], elle était, d'après le témoignage

[1] L. Brasset, 23 novembre 1650.
[2] L. Brasset, 30 novembre 1650.
[3] Née en 1601, elle mourut en 1675.
[4] Élisabeth, épouse de l'électeur palatin Frédéric V, un moment roi de Bohême pendant la guerre de Trente ans, sœur de Charles Ier, roi d'Angleterre.
[5] Peint par Houthorn.

d'un ambassadeur d'Angleterre qui l'avait beaucoup connue[1], « la femme du meilleur esprit et, en général, du meilleur sens qu'il eût jamais rencontrée, et il n'y a pas à douter que le jeune prince, privé si jeune de sa mère, n'ait été redevable aux soins de sa grand'mère de toutes les grandes qualités qu'il a possédées ». Mais « elle avait la réputation d'être intéressée et passait pour aimer l'intrigue[2] ». Se plaisant à jouer double jeu, elle affectait de vouloir s'entendre avec le parti républicain : d'après les informations données par Mazarin à l'ambassadeur de France, « si elle se montrait empressée pour les chefs du parti hollandais, c'était pour obtenir de la Hollande la continuation de la pension que cette province avait coutume de donner aux veuves de ses gouverneurs[3] ». En même temps, par animosité contre la Princesse Royale sa belle-fille, elle tenait à paraître détachée de tout sentiment monarchique et allait un jour jusqu'à déclarer devant l'ambassadeur de France « qu'elle tenait Cromwell pour un grand homme qui avait su exécuter un haut dessein et très-périlleux[4] ». Mais, quelles que fussent ses avances au parti républicain, elle ne pouvait faire croire à sa sincérité. « Elle est haïe et méprisée par la cabale hollandaise », écrit un correspondant français[5], « quoiqu'elle l'ait aidée à faire la paix avec l'Espagne. »

Le soin de ses intérêts lui avait réussi. « Jamais princesse n'avait fait mieux voir l'avantage du bon ordre et de l'économie. Depuis la mort de son mari, elle ne jouissait que d'un petit revenu qui ne dépassait pas 12,000 livres sterling, et cependant elle vécut toujours avec autant de magnificence qu'on en voit en de plus grandes cours, ayant des meubles magnifiques, se faisant toujours servir en vaisselle d'or; et tout ce qu'elle touchait était de ce métal[6]. » Quand elle ne résidait pas dans sa terre de Turnehout en Brabant ou de Zevenbergen en Hollande, elle demeurait à la Haye dans le palais de Brantwyck, qui sert aujourd'hui de résidence royale. Son habitation préférée était la maison du Bois, qu'elle avait fait bâtir dans

[1] Temple, *Mémoires*, t. II, p. 317, édition 1757.
[2] L. Servien, 3 février 1647. L. de Thou, 14 novembre 1658 : Arch. aff. étr. De Guiche, *Mémoires*, t. II, p. 6.
[3] Instruction pour de Thou, 9 mars 1657 : Arch. aff. étr.
[4] L. Chanut, 22 janvier 1654 : Arch. aff. étr.
[5] L. Gentillot à Servien, 20 août 1653 : Arch. aff. étr.
[6] Temple, *Mémoires*, t. II, p. 318.

le bois de la Haye, en l'honneur de son mari le stathouder Frédéric-Henri. L'habile architecte Pierre Poot l'avait construite, et neuf des plus grands peintres du temps, entre autres Rubens et Van Dyck, en avaient décoré la plus belle pièce, la salle d'Orange, restée intacte depuis deux siècles, et dans laquelle la dernière reine des Pays-Bas conservait encore, de nos jours, les traditions d'une hospitalité princière.

La princesse d'Orange, Marie Stuart, fille de Charles Ier, veuve à dix-neuf ans de Guillaume II et connue sous le nom de Princesse Royale, « avait failli succomber à son deuil et à ses couches [1] ». Née sur les marches d'un trône renversé pour faire place à un échafaud, devenue par son mariage la femme d'un prince qui semblait devoir jouir longtemps des pouvoirs de stathouder et que la mort venait de frapper, elle trouvait dans ses espérances maternelles la force de soutenir le poids de ses malheurs. Résolue à garder fidèlement son veuvage, « parce qu'elle voulait rester mariée aux intérêts de son fils », disait-elle avec noblesse, elle aurait été capable, malgré sa jeunesse, « de réussir à la conduite des affaires, ayant de l'esprit, du jugement et un grand fonds de discrétion [2] ». Mais elle nuisait à la cause du jeune prince par une fierté dont le beau portrait de Van der Helst au Musée d'Amsterdam a conservé l'impérieuse expression. Persuadée que les amis de la maison d'Orange, en lui restant fidèles, ne faisaient que remplir leur devoir, elle croyait faire honneur à sa naissance en ne s'abaissant à aucune familiarité [3], « ce qui ne plaît guère au temps où nous sommes [4] », écrivaient des Hollandais qui partaient pour un voyage en France, après avoir été la saluer au départ. Elle négligeait habituellement de s'assurer, par aucune avance, le concours des femmes des principaux députés qui auraient pu facilement gagner leurs maris aux intérêts de son fils [5]. Elle n'admettait personne à sa table. Aussi, quand l'ambassadeur de France allait lui rendre visite dans son domaine d'Honsholredyck [6], « ne pouvant consentir à prendre son repas avec les personnes de sa suite », devait-il, ainsi qu'il écrit

[1] L. Brasset, 30 novembre 1650 : Arch. aff. étr.
[2] L. de Thou, 14 novembre 1658. *Id.*
[3] Instruction pour de Thou, 9 mars 1657. *Id.*
[4] *Journal d'un voyage à Paris*, p. 11.
[5] *Mémoire Chanut* 1655 : Arch. aff. étr.
[6] Ce domaine avait été donné au prince Maurice d'Orange par les États.

naïvement, « souffrir l'incommodité d'aller et de venir, sans manger [1] ». Elle continuait d'habiter avec son fils, à la Haye, les appartements des stathouders, dans l'une des ailes du vieux palais des comtes de Hollande [2], dont les États généraux et les États de Hollande occupaient l'autre partie. Son principal conseiller, dont elle avait fait l'intendant de sa maison, était Kerckhove, seigneur de Heenvliet [3], grand forestier de Hollande. Le souvenir de ses relations avec le roi d'Angleterre qui l'avait employé dans plusieurs négociations, et l'origine anglaise de sa femme, lady Stanhope, avaient assuré sa faveur. Mais il trompait la confiance qui lui était accordée, et son infidélité qui, finit par être découverte [4], lui valut une disgrâce méritée [5]. Jalouse du plein exercice de ses droits maternels, la Princesse Royale n'entendait pas les partager avec sa belle-mère, dont elle dédaignait l'origine subalterne, et ne laissait échapper aucune occasion de se conduire vis-à-vis d'elle avec arrogance.

Les contestations auxquelles l'attribution de la tutelle du jeune prince donnait lieu envenimèrent les inimitiés des deux princesses et les rendirent publiques. N'ayant pu régler leur différend à l'amiable, elles s'adressèrent aux États de Hollande, qui renvoyèrent le procès à la cour de justice de la province. Tandis qu'il s'instruisait, l'électeur de Brandebourg, appuyant les prétentions de la Princesse douairière dont il avait épousé la fille aînée, et invoquant les droits de succession qui lui seraient dévolus en cas de mort de son neveu, ne fit que lui nuire par son intervention. Après de vaines tentatives d'accommodement, la cour de justice finit par donner gain de cause aux prétentions de la Princesse Royale [6]. Elle la reconnut comme tutrice principale, en lui laissant la part la plus importante des pouvoirs de la tutelle. La Princesse douairière et l'électeur de Brandebourg firent appel au Grand Conseil, dont relevaient les arrêts de la cour de justice. Deux mois plus tard [7], le Grand Conseil leur donna satisfaction, et il s'ensuivit un accord [8]

[1] L. Chanut, 31 décembre 1654 : Arch. aff. étr.
[2] C'est la partie du bâtiment à l'ouest de la cour et qui se prolonge au nord.
[3] Il était fils de l'ancien recteur de l'école illustre de Dordrecht.
[4] *Journal d'un voyage à Paris*, p. 228, 251, 260.
[5] 10 septembre 1654.
[6] 31 mai 1651.
[7] 29 juillet 1651.
[8] 13 août 1651.

par lequel la Princesse Royale reconnut leur droit de participation à la tutelle, mais en se faisant attribuer à elle seule la même part d'autorité qu'aux deux autres tuteurs.

Le seul chef auquel le parti orangiste pouvait se rallier était le comte Guillaume-Frédéric de Nassau, stathouder de Frise et de Groningue, petit-fils[1] du plus jeune frère de Guillaume Ier, Jean dit le Vieux. Signalé par les services qu'il avait rendus dans la guerre de l'indépendance, « il était courageux et entreprenant, en même temps que franc et ouvert, et avait une bonté naturelle accompagnée de la civilité la plus engageante[2] ». Mais le souvenir de sa tentative contre Amsterdam pesait sur lui ; l'échec de ce hardi coup de main le rendait défiant de lui-même, et il craignait de s'exposer de nouveau aux ressentiments des États de Hollande. L'opposition que les deux princesses lui témoignaient ne pouvait manquer d'ailleurs de le décourager. La Princesse douairière, dont il épousa plus tard la fille, avait commencé par repousser ses offres de service. « J'ai été deux fois à la cour », écrit-il à l'un de ses correspondants[3], « pour voir si Son Altesse avait besoin de moi, ou si elle voulait m'employer ; mais je n'ai jamais reçu d'elle cet honneur. » Elle le jugeait incapable de remplir les charges auxquelles il pourrait prétendre, et ajoutait que « dans le cas où il viendrait à y arriver, elle aimerait mieux quitter le pays[4] ». La Princesse Royale lui était encore moins favorable : il avait pour ennemi déclaré Louis de Nassau, seigneur de Beverwaert, fils naturel de Maurice d'Orange[5], auquel elle donnait toute sa confiance. La conduite du comte Guillaume-Frédéric de Nassau provoquait cette hostilité. En effet, aussitôt après la mort de Guillaume II, il s'était fait nommer stathouder de Groningue, au lieu de faire transmettre au jeune prince d'Orange cette part de l'héritage paternel, et il avait même recherché le stathoudérat de l'Overyssel. Les deux princesses le considéraient dès lors comme un défenseur plus redoutable que rassurant pour le jeune prince, et craignaient que, sous les dehors de la protection, il ne devînt secrètement son rival.

[1] Il avait pour père Ernest Casimir de Nassau, l'un des fils de Jean le Vieux.

[2] Wicquefort, t. III, p. 179.

[3] L. du comte de Nassau à Huyghens, 29 janvier 1651 : *Arch. de la maison d'Orange*, t. V, p. 26.

[4] L. man. de Witt à Beverningh, 24 juillet 1653.

[5] Sa mère était une demoiselle noble de Malines.

Le prince Jean-Maurice de Nassau-Siegen [1], son cousin germain, filleul du stathouder Maurice d'Orange, et qui se rattachait également par son père, Jean le Jeune [2], à la descendance de Guillaume Ier, n'était pas tenté de faire violence à la fortune pour s'assurer la jouissance du pouvoir. Lieutenant général de la cavalerie et gouverneur de Wesel, il avait acquis, depuis l'âge de seize ans, une renommée militaire brillamment justifiée. Chargé par la Compagnie des Indes occidentales du gouvernement du Brésil, il avait, pendant sept ans, rendu à la république d'éminents services par ses conquêtes et par son administration, à laquelle la colonie avait été redevable d'une prospérité passagère. Revenu, depuis dix ans, à la Haye, il s'y était fait construire, au milieu des jardins qui faisaient l'ornement de la ville, le riche palais qui porte son nom et qui est devenu celui du Musée. Il s'était lié avec tous les savants de son temps et occupait ses loisirs à écrire des ouvrages d'histoire naturelle qui sont encore justement appréciés. Il avait été appelé [3] à la charge de stathouder des provinces rhénanes par l'électeur de Brandebourg, qui l'avait connu, dans sa jeunesse, à l'université de Clèves. Sa bravoure éprouvée, son affabilité, son caractère conciliant qui, d'après le jugement d'un contemporain [4], « le faisait passer sans peine dans l'avis de celui qui lui parlait, sans l'empêcher de poursuivre ses fins aussi adroitement qu'homme du monde », l'auraient facilement rendu populaire. Mais ses engagements avec un prince étranger l'éloignaient du territoire de la république, le rendaient suspect et nuisaient à son crédit. Il ne cherchait d'ailleurs qu'à s'assurer la faveur du parti dominant : quelques jours après la mort de Guillaume II, il était venu déclarer aux États généraux [5] « qu'il était bon et fidèle serviteur de la république, et les prier de le tenir comme tel ». Gardant l'espoir d'être appelé à recueillir, de préférence à son cousin le comte de Nassau, la succession de Guillaume II comme capitaine général, il prenait soin de ne rien faire qui pût compromettre ses intérêts.

1 Né en 1604, il avait pour mère Marguerite, fille du duc de Sleswig-Holstein. Voir *Leben des fursten Johann Moritz* par Ludwig DRIESEN. Berlin, 1849.

2 Jean le Jeune était le plus jeune fils de Jean le Vieux, frère de Guillaume Ier. Voir pièces justificatives, I. Généalogie de la maison d'Orange.

3 1644.

4 DE GUICHE, *Mémoires*, t. Ier, p. 275.

5 Résol. États généraux, 10 novembre 1650.

Tandis que la famille d'Orange donnait ainsi le spectacle de ses divisions, le parti républicain, étroitement uni et virilement dirigé, profitait avec empressement des circonstances qui étaient favorables à la fondation d'un nouveau gouvernement. Les pompes religieuses et les réjouissances publiques auxquelles le baptême du jeune prince donna lieu, les honneurs que les députés des États généraux, ceux des États et des principales villes de Hollande[1] lui rendirent à l'envi[2], n'étaient que de vains témoignages de fidélité dynastique. Les mesures n'en avaient pas moins été concertées à l'avance pour mettre à profit la minorité d'un enfant et ne pas lui laisser, comme un droit héréditaire, le gouvernement de la république, sous le pouvoir d'un régent.

Trois jours après la mort de Guillaume II[3], les anciens députés qu'il avait traités en prisonniers d'État et qu'il avait exclus de toutes leurs charges, étaient rappelés dans l'assemblée pour y reprendre leurs siéges. En même temps, les conseils des villes de la province se faisaient attribuer la nomination de leurs magistrats, qui, presque toujours, avait été laissée au choix des stathouders, et ils obtenaient ainsi la pleine jouissance de la liberté municipale. De leur côté, les États de Hollande prenaient possession des pouvoirs jusqu'alors exercés dans leur province par les princes d'Orange et revendiquaient successivement tous les droits de la souveraineté[4]. Les États de Zélande, malgré la fidélité qu'ils avaient toujours conservée à la maison d'Orange, témoignaient le même empressement pour s'affranchir de toute sujétion, en abolissant la dignité de premier noble, qui donnait aux ancêtres du prince le droit de nommer un substitut chargé de représenter le corps de la noblesse et de présider à leurs délibérations. Avant d'être déclaré vacant, le stathoudérat était ainsi dépouill de toutes ses prérogatives.

Pour compléter cette transformation du gouvernement, les États de Hollande prirent l'initiative de la convocation à la Haye d'une grande assemblée de la confédération qui se réunit au commencement de l'année 1651[5]. Résolus à en prendre la direction, ils pré-

[1] Delft, Leyde et Amsterdam.
[2] Ils lui servirent de parrains et s'engagèrent à lui payer des pensions annuelles qui montaient à 20,000 florins.
[3] 9 novembre 1650.
[4] Résol. Holl., 14 mars, 16 et 17 mai 1651.
[5] Le 18 janvier 1651.

parèrent avec soin le programme de toutes les propositions qu'ils lui soumettraient, et pour y ménager un accueil favorable, ils envoyèrent en députation aux différentes provinces [1] les représentants les plus accrédités de leur politique.

C'était entre deux systèmes de constitution que ce congrès devait choisir. Il s'agissait de décider si les Provinces-Unies seraient une république gouvernée par les États généraux, ou bien si le gouvernement n'appartiendrait pas aux États de chaque province, sous réserve des obligations qui leur étaient imposées par l'acte d'Union. Chaque province serait-elle, soit souveraine vis-à-vis des autres, soit sujette du pouvoir fédéral? Telle était la question qui avait encore une plus grande importance politique que les rivalités du parti orangiste et du parti républicain.

La Hollande était la province la plus intéressée à ce grand débat. Elle faisait subsister la république par ses ressources, contribuait pour plus de moitié aux dépenses de la confédération, et, dès le seizième siècle, était signalée par un ambassadeur de France [2] « comme la meilleure pièce du harnais, le reste n'étant qu'accessoire ». Elle avait le droit de désigner les ambassadeurs et ministres qui représentaient la république auprès des rois de France et de Suède et auprès de l'empereur d'Allemagne [3]. En outre, elle participait, par la nomination d'un de ses députés, à toutes les ambassades extraordinaires. Se trouvant ainsi supérieure à toutes les provinces, la Hollande ne pouvait se résigner à la domination des États généraux, qui la réduisait à n'être que l'égale des autres membres de l'Union et à ne disposer que d'une seule voix dans les délibérations. Elle craignait que leur pouvoir, naguère invoqué contre elle par les stathouders Maurice et Guillaume II, ne devînt l'instrument de sa servitude. Elle ne voulait donc leur laisser qu'une autorité strictement limitée, afin de mettre ainsi son indépendance en dehors de toute atteinte. La condition du succès de cette politique, c'était l'abolition ou au moins la vacance du stathoudérat, qui, joint aux charges militaires de capitaine et amiral général, avait concentré entre les mains des princes d'Orange tout le pouvoir

[1] Résol. Holl., 12 novembre 1650.

[2] Busenval.

[3] Les États généraux n'avaient d'ambassades ordinaires qu'en France et en Angleterre. La Zélande avait le droit de nomination à l'ambassade d'Angleterre. Wicquefort, *Mémoires touchant les ambassadeurs*, p. 118, édition 1677.

exécutif de la confédération, sans lequel les États généraux étaient réduits à l'impuissance.

Il s'agissait pour la Hollande de faire concourir à ses vues les autres provinces qui avaient des intérêts contraires à défendre. C'était pour les y rallier qu'elle avait provoqué la réunion solennelle de tous leurs députés. La grande salle de la cour des anciens comtes de Hollande, qui subsiste encore intacte dans le vieux palais du Binnenhof, avait été préparée pour les recevoir. Elle était ornée de tous les drapeaux enlevés aux Espagnols pendant la guerre de l'indépendance. Trois cents membres s'y trouvaient réunis, et les États de Hollande, pour assurer plus efficacement leur prépondérance, étaient venus y siéger en corps. Ce fut leur Grand Pensionnaire, Jacob Cats, qui ouvrit la séance. Il prononça une harangue qui établissait la nécessité de la convocation et qui mettait à l'ordre du jour les délibérations les plus urgentes concernant le maintien de l'Union d'Utrecht et le commandement de l'armée fédérale.

Le maintien de l'Union d'Utrecht semblait exiger la conservation du stathoudérat dans toutes les provinces, afin que les stathouders pussent continuer à servir d'arbitres dans leurs différends et restassent ainsi les gardiens du bon accord entre les confédérés. Mais la Hollande défendit énergiquement le droit qui appartenait à chacune des provinces de se gouverner avec ou sans stathouder, et fit connaître, pour son compte, sa résolution irrévocable de se passer du stathoudérat d'un enfant. Cette déclaration ne lui parut pas suffisante. Voulant empêcher que le stathouder dont les autres provinces pourraient faire choix ne prît une part active aux affaires intérieures de la république, intéressée à écarter l'intervention du comte Guillaume-Frédéric de Nassau, en sa qualité de stathouder de Frise et de Groningue, elle fit décider que les pouvoirs d'arbitres dans les contestations entre les confédérés appartiendraient aux députés des provinces qui seraient désintéressées dans le différend. Le stathoudérat, fût-il conservé ou rétabli par d'autres provinces, ne pouvait plus dès lors donner aucun ombrage à la Hollande.

Il lui restait encore, pour assurer sa sécurité, à se prémunir contre le pouvoir militaire qui avait toujours appartenu au capitaine et amiral général de l'Union, dont la nomination ne dépendait que des États généraux. Elle redoutait l'usage qui pouvait en

être fait à son détriment, et le souvenir si récent du coup d'État du dernier stathouder entretenait ses inquiétudes. En effet, il n'y avait que le jeune fils de Guillaume II qui pût être choisi comme capitaine et amiral général, et la place de cet enfant ne pouvait manquer d'être occupée, pendant sa minorité, par le comte de Nassau, qui avait encouru l'animosité de la Hollande par son expédition contre Amsterdam. Aussi la Hollande ne voulait-elle conserver d'autre commandement que celui de maréchal de camp, qui appartenait au comte de Bréderode, membre de l'assemblée de la province, rallié depuis la mort de Guillaume II à la cause du parti républicain. Pour empêcher toute autre nomination, elle fit valoir, outre le bas âge du jeune prince, qui le rendait incapable d'exercer aucun pouvoir militaire, la paix conclue avec l'Espagne, qui permettait à la république de se passer, sans danger, d'un chef d'armée [1]. Malgré la résistance des députés de Frise, les autres provinces reconnurent qu'elles ne pouvaient, sans provoquer la rupture de l'Union, imposer leur choix à la Hollande : satisfaites de laisser au moins le commandement supérieur en réserve pour le jeune héritier de la maison d'Orange, elles renoncèrent provisoirement à la nomination d'un capitaine et amiral général. Les États des provinces partagèrent désormais avec les États généraux la direction de l'armée fédérale ; ils s'attribuèrent non-seulement la distribution de toutes les charges d'officiers et la nomination des commandants des places fortes [2], mais encore l'expédition des ordres de route, appelés *patentes*, qu'ils se réservaient d'approuver toutes les fois que des troupes autres que celles de leur contingent seraient appelées sur leur territoire [3]. Le pouvoir militaire était ainsi morcelé et amoindri. Il pouvait se trouver insuffisant en temps de guerre ; mais en temps de paix, il n'était plus dangereux pour la liberté intérieure.

[1] Déduction des États de Hollande. WICQUEFORT, t. III, p. 47. Preuves : édition 1749.

[2] Les États généraux continuèrent à disposer du choix de l'état-major de l'armée. Les États des provinces se réservèrent la nomination aux charges de colonels, capitaines et lieutenants dans les régiments et les compagnies qui faisaient partie de leur contingent.

[3] Le souvenir de l'usage que Guillaume II avait fait du droit de délivrer les patentes pour préparer son coup d'État fit exiger par la Hollande les précautions les plus multipliées destinées à en prévenir l'abus. Cette importante prérogative du pouvoir des stathouders devait désormais être exercée par les États généraux, mais restait soumise à l'approbation préalable des États des provinces.

La Hollande, ainsi protégée pour l'avenir contre toute violence, n'avait plus qu'à obtenir la réparation du passé, en obligeant les autres provinces à annuler leurs résolutions favorables à l'entreprise du dernier stathouder. Elle se servit habilement de la première occasion qui lui fut offerte, pour se faire accorder cette satisfaction. Le Grand Pensionnaire de Hollande, Cats, avait reçu du dernier stathouder un écrit cacheté destiné à justifier l'emprisonnement des députés et l'entreprise tentée contre Amsterdam. L'assemblée des États l'avait laissé à sa garde. Mais, à la veille de résigner ses fonctions, il se crut obligé de le rendre, et la majorité des députés en exigea la lecture. L'indignation ne tarda pas à se manifester; elle semblait d'ailleurs provoquée par l'audace avec laquelle Guillaume II invoquait, pour défendre sa conduite, l'attentat commis au nom des États généraux, trente et un ans auparavant, par le stathouder Maurice contre Olden-Barneveldt. Les États de Hollande s'empressèrent d'opposer à ce mémoire une réfutation solennelle, dans laquelle ils donnèrent libre cours à leur juste ressentiment. Tandis que les villes dont les députés avaient été arrêtés prononçaient leur justification et les rétablissaient dans l'exercice de leurs charges municipales, ils déclarèrent, malgré l'opposition des députés de Leyde, que « MM. Jacob de Witt, de Waal, Ruyl, Duyst Van Voorhout, Keiser et Stellingwerf, de même que les deux frères Corneille et André Bicker, bourgmestres d'Amsterdam, n'avaient fait qu'obéir aux ordres de leurs souverains légitimes, ainsi qu'au zèle et à la fidélité qu'ils devaient à leur patrie [1] ». Ils ajoutèrent à cette déclaration le vote d'une indemnité de 5,000 florins destinés à tenir compte à la ville d'Amsterdam des dépenses qu'elle avait faites pour résister à l'attentat de Guillaume II.

En même temps, prenant hardiment l'offensive, plutôt par calcul de politique que par ardeur de représailles, ils ordonnèrent des poursuites contre les conseillers et les complices de l'entreprise de Guillaume II, et en particulier contre Aerssen de Sommelsdyck, colonel de la cavalerie et membre de leur assemblée, qui avait mis à exécution les premiers ordres du stathouder. Ils étaient d'autant plus disposés à le traiter avec rigueur, qu'ils ne pouvaient

[1] Résol. Holl., 23 août 1651.

oublier la part prise par son père, l'un des principaux conseillers du prince Maurice d'Orange, à l'exécution et à la condamnation de Barneveldt. Les députés de Frise, prévoyant les dangers auxquels ces poursuites pouvaient exposer leur stathouder Guillaume de Nassau, également compromis par sa participation au coup d'État, pressèrent les États généraux de demander aux États de Hollande une amnistie générale, en leur faisant proposer l'annulation des résolutions qui les avaient offensés. Les députés des autres provinces se montrèrent assez facilement disposés à accorder une satisfaction qui ne paraissait pas leur être imposée et qui pouvait devenir le gage de la paix publique. De leur côté, les États de Hollande consentirent [1] à ne donner aucune suite à l'instruction judiciaire déjà commencée contre Sommelsdyck, sous la condition qu'il cesserait, jusqu'à nouvel ordre, de siéger dans l'assemblée des États [2] : fiers de l'amende honorable qui leur était offerte, ils y sacrifièrent facilement une inutile vengeance [3]. Le désaveu du passé pouvait à bon droit leur suffire.

L'assemblée des États généraux, appelés *les Hautes-Puissances*, était désormais sous leur domination. N'ayant plus ni chef civil ni chef militaire pour imposer l'obéissance aux différentes provinces, elle se trouvait déshéritée du pouvoir prépondérant qu'elle avait primitivement exercé. Elle était composée [4] des députés des sept provinces, à chacune desquelles la présidence appartenait chaque semaine à tour de rôle. Ces députés étaient payés par les États de leur province [5]. Ils étaient réunis habituellement au nombre de trente à quarante; mais c'était seulement le suffrage de leur province qui était compté [6]. L'assemblée des États généraux siégeait en permanence. Elle fixait le contingent de l'armée et de la flotte, et répartissait entre les provinces toutes les dépenses communes. Elle était investie du droit de conclure les traités d'alliance, de

[1] Résol. Holl., 6, 7 et 16 juillet 1651.

[2] Sommelsdyck y siégeait comme membre de la noblesse.

[3] *Principes et maximes politiques*, par DELACOURT, partie III, ch. V, p. 319.

[4] Voir sur l'organisation du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province de Hollande : BASNAGE, *Annales des Provinces-Unies*, t. Ier, ch. I; et TEMPLE, *Remarques sur l'état des Provinces-Unies*, ch. II.

[5] Les députés de la Hollande aux États généraux recevaient quatre florins par jour; ceux des autres provinces, obligés de se déplacer pour venir à la Haye, recevaient six florins.

[6] Les députés aux États généraux y étaient délégués par les États de leurs

délibérer et de voter sur les questions de paix et de guerre, ainsi que sur les mesures financières et militaires qui intéressaient la défense du pays. Elle recevait les ambassadeurs étrangers et traitait avec eux ainsi qu'avec leurs souverains, au nom de la république. La nomination des officiers généraux de terre et des commandants en chef de la flotte lui appartenait. Enfin la surintendance des colonies ainsi que le gouvernement des pays conquis et annexés, tels que le Brabant, appelés pays de la Généralité, rentrait dans ses attributions. Elle avait pour principal ministre un greffier ou secrétaire général assisté d'un trésorier et d'un receveur général. Le greffier des États généraux, nommé à vie, était chargé de la correspondance, rédigeait et préparait les résolutions, avait le droit d'assister à toutes les commissions ainsi qu'aux conférences avec les ambassadeurs étrangers, recevait les dépêches des ministres qui représentaient la république au dehors, et partageait ainsi avec le grand pensionnaire de Hollande la direction du gouvernement.

Le pouvoir de l'assemblée fédérale, si étendu qu'il fût, n'en était pas moins subordonné au pouvoir des États de chaque province. Les États généraux représentaient la souveraineté des membres de l'Union, sans être eux-mêmes souverains. C'étaient les États de chaque province qui donnaient leurs instructions à leurs députés aux États généraux. L'exécution des résolutions de l'assemblée fédérale n'était rendue obligatoire que par leur consentement : leur unanimité était nécessaire pour y donner force de loi. En effet, les États généraux n'avaient dans les différentes provinces l'exercice d'aucun pouvoir, même nominal, et ils n'y pouvaient faire publier leurs résolutions sans l'intervention des États provinciaux auxquels ils étaient obligés de les adresser. La confédération des Provinces-Unies était, comme celle de la Suisse, mais avec un lien fédéral plus resserré, une ligue d'États qui, en mettant en commun une partie de leurs ressources pour leur défense, n'en conservaient pas moins intacte leur indépendance intérieure.

A côté des États généraux, le conseil d'État, qui, à l'origine de

provinces respectives, tantôt pour trois, tantôt pour six ans, suivant la constitution particulière de leur province. Quelques-uns y prenaient place pendant toute la durée de leur charge, comme le conseiller pensionnaire de la Hollande. D'autres, tels que le député des nobles de Hollande et les députés d'Utrecht et de Zélande, y siégeaient à vie.

la république, avait présidé à la direction des affaires intérieures et extérieures de la confédération, n'exerçait plus que des pouvoirs peu étendus que l'Assemblée Générale venait encore de restreindre. Il était composé de douze membres répartis inégalement entre les provinces, d'après leur importance [1]; chaque député pouvait faire compter son suffrage, et il suffisait de la majorité des voix pour décider le vote. Le conseil d'État était assisté par un secrétaire qui en avait la véritable direction. Les stathouders particuliers des provinces y siégeaient, ainsi que les différents ministres des États généraux, tels que le greffier, le trésorier général, le receveur général. Ses attributions principales comprenaient la juridiction sur les pays de la Généralité, l'emploi des finances qui était soumis en outre au contrôle d'une chambre des comptes, et la surveillance des affaires militaires. Le conseil d'État, qui partageait avec les États généraux le commandement supérieur et la direction des opérations de guerre, était plus particulièrement chargé de l'administration de l'armée. Il était préposé à la levée des troupes, à leur armement, à leur discipline, à l'entretien et à la surveillance des fortifications et des places frontières. Il préparait, chaque année, l'état détaillé des dépenses communes, connu sous le nom d'état de guerre ou de budget de la confédération [2], et qui lui était présenté par le trésorier général. Il en faisait l'ordonnancement et l'emploi, mais sans avoir à fixer ni à lever le contingent d'impôts [3] dont les provinces avaient fait entre elles la répartition définitive par un acte de 1612 [4], et que chacune transmettait directement au receveur général. Le conseil d'État n'avait ainsi d'autre mission que celle de prêter son assistance aux États généraux, dont il n'était en quelque sorte que l'auxiliaire.

L'administration des affaires de la marine dont dépendait la puissance de la république ne laissait aux États généraux qu'une

[1] De ces douze conseillers, trois appartenaient à la Hollande, deux à la Gueldre, deux à la Zélande, deux à la Frise, un à la province d'Utrecht, un à celle d'Overyssel, un à celle de Groningue. Ils étaient ordinairement délégués pour trois ans; quelques-uns siégeaient à vie.

[2] Les provinces devaient l'approuver en temps de guerre avant le 1er avril, et en temps de paix, avant le 10 mai. L'état de guerre était divisé en deux parties : les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires.

[3] C'était seulement dans les pays de la généralité que le droit de faire rentrer les taxes appartenait au conseil d'État.

[4] La répartition approximative de ce contingent était ainsi fixée pour 100 flo-

part d'intervention très-restreinte. Elle était attribuée aux amirautés et se partageait entre cinq colléges : l'amirauté de la Meuse, ayant son siége à Rotterdam ; l'amirauté d'Amsterdam, l'amirauté de la Hollande du Nord, l'amirauté de Zélande et l'amirauté de Frise [1]. Ces amirautés, dont trois appartenaient à la Hollande, étaient composées de députés choisis par les États des provinces ou par les conseils des villes qui avaient le droit d'être représentées dans ces colléges. La prépondérance des voix y était assurée aux députés de la province où l'amirauté siégeait. Cette organisation donnait à la Hollande une suprématie bien justifiée, puisque ses amirautés contribuaient à l'équipement et à l'armement de la flotte pour cinq sixièmes, dont un tiers était supporté par la seule ville d'Amsterdam. En temps de paix, l'amirauté de Frise était réduite à un seul vaisseau, et celle de Zélande n'en comptait que dix-huit, tandis que les amirautés de Hollande mettaient en mer cent six vaisseaux, sur lesquels la Hollande du Nord devait en équiper seize; Rotterdam, vingt; et Amsterdam, soixante-dix, dont le moindre était armé de cinquante pièces de canon.

Les amirautés entretenaient chacune leur escadre; elles en payaient la dépense avec le produit des droits d'entrée et de sortie des navires marchands [2], et avec les subsides extraordinaires des États généraux. Elles nommaient les lieutenants de leurs vaisseaux dont elles présentaient les capitaines au choix des États généraux, et exerçaient, chacune dans son ressort, la juridiction maritime. Quant aux lieutenants-amiraux, vice-amiraux et contre-amiraux de chaque escadre, ils étaient nommés par les États des provinces dont les amirautés dépendaient. Les États généraux ne pouvaient disposer que du commandement général de la flotte, pour lequel les États de Hollande avaient même le droit de proposition. Toutefois il leur appartenait de fixer l'augmentation ou la diminution, ainsi que l'emploi des forces navales de la république, qui avait

rins : la Hollande payait 58 florins; la Frise, 11; la Zélande, 9; la Gueldre, 5; Utrecht, 5; Groningue, 5; Overyssel, 3; les pays de la Généralité, 1 florin. Cette répartition était indiquée dans le carnet de Jean de Witt conservé aux Archives (v. chap. II, p. 132), et elle est reproduite à peu près identiquement dans AÏTZEMA, t. III, p. 434.

[1] Ces trois dernières amirautés étaient représentées par les colléges de Hoorn, de Middlebourg et de Haarlingen.

[2] Le produit des convois et des licences rapportait à Amsterdam, en 1660 et en 1668, 2 millions de florins.

à son service, en temps de paix, cent quinze vaisseaux armés.

Au lendemain de la Grande Assemblée de 1651, les États des provinces, affranchis à peu près de toute dépendance vis-à-vis des États généraux et du conseil d'État, soustraits pour la plupart, sauf la Frise et Groningue, à l'autorité dominante du stathoudérat, n'ayant même plus au-dessus d'eux un chef d'armée, devenaient ainsi les maîtres du gouvernement provincial. Leur pouvoir, administratif, financier et militaire, se complétait par le pouvoir judiciaire : la nomination des juges leur appartenait, et la justice, à défaut de stathouder, se rendait en leur nom, sans aucune intervention des États généraux. Si quelques provinces, comme la Hollande et la Zélande, avaient des tribunaux communs, aucune ne relevait d'une cour fédérale. Il n'y avait pas jusqu'aux contestations à régler entre les provinces qui ne fussent soustraites à l'autorité des États généraux. D'après la décision de la Grande Assemblée de 1651, c'était par voie d'arbitrage à peu près volontaire que ces différends devaient être conciliés; et avant qu'elle se séparât, toutes les précautions avaient été prises [1] pour protéger, en cas de dissentiment même entre une seule province et toutes les autres, les droits de la minorité contre les volontés de la majorité.

Livrées ainsi à elles-mêmes, mais incapables de se suffire isolément, et ne pouvant plus invoquer le pouvoir des États généraux comme une sauvegarde contre la domination de la Hollande, les différentes provinces devaient dès lors tomber dans sa dépendance : c'était à son ascendant qu'elles allaient céder, malgré la résistance de la Zélande qui pouvait seule tenter, mais vainement, d'être sa rivale. Ainsi qu'écrivait, quelques années plus tard [2], le pensionnaire de Zélande, Huybert, « nos ancêtres ont eu raison de prévoir et de craindre, lorsqu'ils étaient encore assez heureux pour avoir un chef dans l'État, qu'à son défaut, cette province ne voulût tout attirer à elle et exercer la supériorité sur les confédérés, puisque c'est là désormais un fait presque entièrement accompli ».

N'ayant plus le contre-poids du stathoudérat, la Hollande absor-

[1] Résol., 19 août 1851.
[2] Déduction des États de Hollande en faveur de Buat, 20 février 1666.

bait en quelque sorte le pouvoir fédéral et gagnait tout ce que celui-ci perdait. Ce n'était pas seulement le contingent d'hommes, d'argent, de vaisseaux qu'elle fournissait à la confédération, qui justifiait la suprématie à laquelle elle prétendait. La division de tous les pouvoirs du gouvernement, entre les États généraux, le conseil d'État et les États des provinces, rendait en outre sa tutelle d'autant plus nécessaire, qu'elle pouvait seule empêcher la dissolution de la république.

Les États de Hollande se trouvaient dès lors appelés à remplir la vacance du stathoudérat. Cette assemblée, destinée à devenir ainsi le principal instrument du gouvernement de la république, se composait des nobles et des députés des villes.

Les nobles, dont l'ordre comprenait tous les possesseurs de fiefs, ne siégeaient aux États qu'au nombre de dix. Désignés à titre viager, ils se recrutaient eux-mêmes et obtinrent plus tard un privilége de transmission héréditaire [1]. Faisant partie, comme membres de droit, de toutes les assemblées et de tous les conseils, soit de la province, soit de la confédération, ils s'étaient fait en outre réserver différentes charges, soit dans les colléges des amirautés, soit dans les cours de justice. Toutefois leur autorité politique était très-restreinte. N'ayant qu'une seule voix dans les États, ils ne pouvaient balancer la prépondérance des députés des villes.

Les villes auxquelles appartenait un droit de représentation aux États étaient au nombre de dix-huit [2]. Les députés qu'elles déléguaient à leurs frais étaient désignés par les conseils ou sénats dont ils tenaient leurs pouvoirs et recevaient les instructions. Ils étaient renouvelés tous les trois ans et avaient presque toujours le pensionnaire de la ville pour orateur attitré [3]. Chaque ville ayant, à titre égal, un seul suffrage, quel que fût le nombre des députés qui faisaient partie de la députation, l'assemblée qui réunissait cent à cent cinquante membres ne comptait dès lors, avec le député des nobles, que dix-neuf votants.

Désignés sous le nom de *Nobles et Grandes Puissances*, les

[1] Résol. Holl., décembre 1666.

[2] C'étaient dans leur ordre de séance : Dordrecht, Haarlem, Delft, Leyde, Amsterdam, Gouda, Rotterdam, Gornichem, Schiedam, Schoohoven, la Brille, Alkmar, Hoorn, Enckhuysen, Edam, Monnikendam, Medenblik et Purmerende.

[3] Voir p. 31.

États de Hollande tenaient leur session quatre fois par an, en février, en juin, en septembre et en novembre. Ils délibéraient sur toutes les affaires qui concernaient la province et dans lesquelles rentrait la distribution des nombreuses charges dont ils disposaient. Les propositions qui intéressaient la confédération leur étaient également soumises; leurs députés aux États généraux [1], qui recevaient un véritable mandat impératif, étaient tenus de les consulter, avant chaque vote ayant quelque importance. Leurs décisions étaient le plus souvent préparées par des commissions dont les députés des principales villes faisaient partie. La simple majorité ne suffisait pas toujours pour le vote; l'unanimité des suffrages était exigée, s'il s'agissait de l'impôt, de la paix ou de la guerre, ainsi que du gouvernement intérieur de la province. En effet, chaque députation représentait une ville libre et ne pouvait engager les autres par son vote. « C'est une imperfection dans cet État qu'il y ait tant de membres », écrit-on dans une correspondance diplomatique [2]; « chaque membre est une tête, et il faut que ces têtes soient en un chapeau avant qu'aucune chose se fasse. » Néanmoins il suffisait, le plus souvent, de transactions habilement ménagées, pour rendre toute dissidence passagère, et la minorité évitait de faire obstacle à l'adoption définitive des mesures les plus importantes. L'accord commun pouvait être tenu en suspens, mais il n'était presque jamais mis en échec.

Les États de Hollande avaient pour ministre le Grand Pensionnaire, nommé pour cinq ans, et qui les représentait aux États généraux. Ils étaient en outre assistés par les conseillers députés (*gecommitterde raden*). Le collége des conseillers députés se composait de dix membres, l'un nommé à vie par les nobles et auquel la présidence appartenait; les autres envoyés pour deux ou trois ans par les principales villes de la province, et à tour de rôle par les plus petites. Les pouvoirs attribués au conseil d'État dans la confédération étaient à peu près ceux que les conseillers députés exer-

[1] Les députés que les États de Hollande envoyaient aux États généraux étaient: un député des nobles nommé à vie, deux députés accordés à tour de rôle aux huit premières villes et un député de la Hollande septentrionale, tous trois nommés pour trois ans, sans compter le Grand Pensionnaire qui avait, pendant la durée de sa charge, une commission permanente.

[2] THURLOE, *State papers*, t. III, p. 11.

çaient dans la province. Ils administraient les finances [1], jugeaient les questions d'impôts, dirigeaient les affaires militaires et pouvaient disposer des charges d'officiers au-dessous de celles de capitaine. Ils étaient chargés de convoquer les États de Hollande, toutes les fois que leur assemblée devait être réunie en dehors des sessions ordinaires, préparaient leurs résolutions et en assuraient l'exécution. Assistant en corps à leurs séances, ils siégeaient également dans l'assemblée des États généraux : deux conseillers députés devaient toujours y être de service avec quelques-uns des membres des États de Hollande.

Les différents colléges de la province dépendaient des États, par la nomination de leurs membres. C'étaient : les trois colléges des amirautés [2]; les six colléges des comtes ou juges des digues (*dyckgraaf*), assistés de leurs conseillers (*Heemraden*) et chargés de la surveillance des eaux, chaussées, ponts et chemins de leur circonscription, ainsi que de la perception des taxes destinées à les entretenir; le collége des curateurs de l'université de Leyde; les chambres des comptes et des domaines; les deux cours de justice, la cour provinciale et le Grand Conseil, qui exerçaient leur juridiction sur la Hollande et la Zélande : la cour provinciale ou de justice proprement dite jugeait souverainement les procès criminels, et en première instance les procès civils; le Grand Conseil jugeait en appel les procès civils et remplissait en même temps les attributions de cour de cassation. L'autorité des États reconnus comme souverains par tous ces colléges ne s'arrêtait qu'au seuil des conseils des villes, dont ils dépendaient eux-mêmes par le choix des députés. Toutefois, pour affermir leur suprématie, ils avaient résolu que désormais les magistrats et régents des villes de la province leur prêteraient serment de fidélité [3].

La domination que les États de Hollande se proposaient égale-

[1] L'administration des finances de la Hollande septentrionale était confiée à un collége particulier qui s'assemblait à Hoorn et s'adjoignait, une fois par an, au collége des conseillers deputés siégeant à la Haye. (Résol. Holl., 17 mars 1655.) Le contingent de la Hollande du Nord dans les dépenses communes de la confédération n'était que de 10 et demi pour 100, d'après l'indication portée au carnet de Jean de Witt, et représentait dès lors environ 18 pour 100 dans le contingent de la Hollande, qui était de 58 pour 100.

[2] Ceux de la Meuse, d'Amsterdam et de Nord-Hollande.

[3] Résol. Holl., 10 décembre 1651, prise sur le rapport de Jean de Witt.

ment d'exercer sur les autres provinces leur était d'autant plus facile à faire accepter, que tout le gouvernement de la confédération s'était en quelque sorte groupé autour de leur assemblée. En fixant leur séjour à la Haye [1], les États généraux en avaient fait la métropole des Provinces-Unies. Ancien rendez-vous de chasse des comtes de Hollande, cette ville semblait destinée à devenir une capitale par les traditions de bien-être et de bon goût qui s'y étaient acclimatées, par la beauté que lui donnent ses canaux, ses larges avenues, ses pelouses verdoyantes, son bois séculaire et le voisinage de la mer; qui fait de Scheveningue la promenade de ses habitants. Considérée comme ville fédérale, elle n'était pas représentée dans les États et dépendait directement de leur autorité. Ses commissaires opinaient debout et la tête découverte dans leur assemblée, quand ils y étaient appelés [2], et elle n'exerçait aucune des attributions de la souveraineté. « Ouverte de tous côtés, n'ayant ni portes barricadées, ni ponts baissés, ni chaînes tendues pour empêcher les gens d'y entrer et d'en sortir à quelque heure que ce fût [3] », la Haye semblait faite pour être la résidence d'un gouvernement pacifique et libre, fondé sur la confiance publique.

Le vieux palais ou cour des comtes de Hollande, demeure héréditaire des princes d'Orange, qui servait de salle de séances aux États de la province et dans lequel siégeaient les cours de justice, était en outre le lieu de réunion des États généraux et du conseil d'État. Les États de Hollande étaient ainsi les gardiens et les hôtes du pouvoir fédéral. Ce palais carré renfermait entre ses ailes une vaste cour intérieure (le *Binnenhof*), longue d'environ cinquante pas, dans laquelle s'élevait une halle couverte où s'étaient tenues les grandes assemblées de la confédération. Construit à la fin du seizième siècle avec le caractère sévère de l'architecture du temps, bâti en briques, resté intact jusqu'à nos jours, il fait revivre l'ancienne majesté des traditions de la république, conserve les illustres et tragiques souvenirs des siècles disparus, et semble être habité par l'histoire. L'une de ses ailes, celle du midi, plonge en quelque sorte dans le grand bassin ou vivier qui, avec son îlot verdoyant autour duquel s'ébattent des cygnes, étend une nappe d'eau

[1] Résol. États généraux 1581.
[2] Résol. Holl., 10 décembre 1653.
[3] *Mémoires de Hollande*, p. 23.

dormante jusqu'au pied de ses murs, et fait face à une promenade ombragée de grands arbres (le *Vijverberg*) qui en côtoie le bord et lui sert de quai. C'est dans cette partie de l'édifice que les États généraux et les États de Hollande se trouvaient rapprochés, dans des salles presque contiguës. Les États généraux siégeaient dans la salle appelée aujourd'hui *Salle de la Trêve*. La salle que les États de Hollande occupèrent quelques années plus tard [1], et qui est réservée aujourd'hui à la première Chambre du royaume des Pays-Bas, contribuait, par ses riches décors, au prestige de leur pouvoir [2].

Située au premier étage [3], surmontée d'un dôme, elle était éclairée par cinq fenêtres ayant vue sur le vivier, et tendue d'une tapisserie représentant les habitants des différentes nations. Aux deux extrémités, s'élevait une cheminée de marbre enrichie de sculptures et de peintures. Au milieu, se trouvait un parquet ou espace réservé qui était entouré d'une balustrade. Dans l'enceinte du parquet, siégeaient les nobles et les députés des dix-huit villes votantes. Au centre, les nobles occupaient la première table. Au bout de cette table, en face de la cheminée de l'ouest, se trouvait la chaise du Grand Pensionnaire. Derrière cette chaise, les conseillers députés avaient leurs bancs. A la suite, une seconde table appartenait aux députés de Dordrecht, d'Haarlem, de Delft, de Leyde et de la Brille. En face, siégeaient les députés de la Hollande du Nord. Au-dessus des bancs des conseillers députés, trois autres tables étaient disposées en gradins : la première, pour les députés d'Amsterdam; la seconde, pour ceux de Gouda et de Rotterdam; la plus élevée, pour les députés de Gorcum, de Schiedam et de Schoonhoven. Chaque table avait une planchette en saillie pour le pensionnaire de la ville qui siégeait en face des députés auxquels il était adjoint. En dehors du parquet, des deux côtés de la cheminée de l'ouest, les secrétaires de chaque ville avaient leur siége. Un escalier faisait communiquer cette salle avec celle des conseillers députés qui siégeaient au rez-de-chaussée, à portée du cabinet du Grand Pensionnaire.

C'était dans cette enceinte que la liberté politique des temps modernes allait prendre un hardi et glorieux essor. Voici l'Angle-

[1] 1657.
[2] V. Grovestins, t. II, p. 369.
[3] Wicquefort, t. II, p. 658.

terre jouissant déjà de ses parlements, mais ayant passé des essais du pouvoir absolu dont Charles Ier porta si cruellement la peine, à la rude et sombre domination que la main énergique de Cromwell imposa pendant dix ans à la nation anglaise. Voici la France, éblouie par la fortune naissante de Louis XIV, dégoûtée des intrigues et fatiguée des troubles de la Fronde, disposée à ne rechercher que l'éclat de la victoire ou du génie et à se laisser gouverner, par lassitude de se gouverner elle-même.

En face de ces deux pays, l'un glissant sur la pente d'une révolution peu favorable à sa liberté, l'autre s'accoutumant à la sujétion par amour de la gloire, quel contraste que ces assemblées délibérantes et souveraines des États généraux et des États de Hollande! Elles rappellent, avec l'esclavage en moins et le christianisme en plus, les meilleurs souvenirs des républiques anciennes. Elles ne font du gouvernement ni le privilége d'un seul, ni le droit de la multitude; elles le mettent en commun entre les mains de tous ceux qui paraissent le plus capables de l'exercer et qui ont commencé par en faire l'apprentissage dans les conseils de leurs villes natales. Le pouvoir appartient ainsi à des bourgeois consacrant presque gratuitement leur temps et leur peine aux affaires publiques; réalisant le programme du gouvernement à bon marché; tenant de leur propre choix les magistratures qu'ils exercent, sans dépendre de l'élection populaire; soumis au contrôle d'une presse libre, sans licence, qui sert à la protection de tous les intérêts et donne une sauvegarde contre toutes les injustices. S'ils ont des priviléges politiques, ils les justifient par la bonne administration des villes et des provinces, la gestion intègre des finances, l'emploi économe de la fortune publique; ils sont les ennemis de toute guerre inutile, mais se montrent en même temps jaloux de la grandeur de leur pays; héros au besoin, sans orgueil et sans emphase, honnêtes serviteurs d'un gouvernement fondé sur le respect de la dignité humaine, et poursuivant, sans crainte des écueils, l'entreprise glorieuse d'élever et de maintenir une république au rang des plus grands royaumes.

CHAPITRE II

LA JEUNESSE D'UN GRAND HOMME.

ÉDUCATION, VIE PRIVÉE ET DÉBUTS POLITIQUES DE JEAN DE WITT.

Un grand ministre nécessaire à la Hollande. — Naissance de Jean de Witt et de son frère Corneille. — Leur famille. — Leur éducation. — Leur conduite pendant la captivité de leur père. — Entrée de Jean de Witt dans la vie publique. — Il est nommé pensionnaire de Dordrecht. — Il est envoyé à la Grande Assemblée de 1651. — Son rapport sur le coup d'État. — Ses députations en Zélande. — Sa nomination provisoire comme Grand Pensionnaire. — Sa nomination définitive. — Sa correspondance privée. — Ses relations de famille et de société. — Son mariage avec Wendela Bicker. — Ses amis politiques, Nieupoort, Van Beuningen, Beverningh. — Attributions de sa charge. — Son caractère. — Son portrait.

Appelée par la vacance du stathoudérat à gouverner les Provinces-Unies, sans aucun pouvoir légal pour se faire obéir, la Hollande avait besoin d'un homme d'État qui pût lui assurer cette suprématie politique, et qui sût l'exercer à son profit. La nomination de Jean de Witt comme Grand Pensionnaire mit à son service l'un des plus jeunes députés de son assemblée; elle en fit son premier ministre, et par la supériorité du talent, aussi bien que par celle du caractère, il la rendit maîtresse de la confédération. Son autorité prépondérante lui permit de réunir dans un faisceau compacte toutes les forces de l'oligarchie hollandaise pour en faire un grand parti de gouvernement, et elle lui réserva, en quelque sorte, une véritable présidence de république. Les origines et les traditions de famille de Jean de Witt l'avaient préparé à entrer en scène pour y remplir le grand rôle dont, pendant vingt ans, il allait être chargé. Ses premiers débuts lui tracèrent la voie dans laquelle il devait s'engager; ils expliquent sa vie tout entière. Elle fut celle d'un grand homme de bien qui sert une grande cause avec laquelle il confond son sort, et elle fait resplendir dans tout leur éclat les vertus publiques et privées qui font honneur à la nature humaine.

Jean de Witt, né à Dordrecht le 24 septembre 1625, entre une

heure et deux heures de l'après-midi [1], était le plus jeune des quatre enfants de Jacob de Witt et d'Anna Van de Corput. Son frère aîné Corneille [2], qui partagea toutes les vicissitudes de sa destinée, était plus âgé que lui de deux ans, et « quoique parvenu à une stature au-dessus de la commune, il était né si faible et si délicat qu'il avait dû la vie à la chaleur extraordinaire du jour de sa naissance [3] ».

Jean et Corneille de Witt avaient deux sœurs, leurs aînées. La plus âgée, Johanna ou Jeanne [4], fut mariée à Jacob Beveren, seigneur de Zwyndrecht, qui appartenait à l'une des premières familles de Dordrecht [5]. La plus jeune, Maria [6], épousa Diederick ou Théodore Hœufft [7], dont l'oncle, Jean Hœufft [8], s'était établi en France pour y défricher des marais dans les environs de la Rochelle, et qui recueillit lui-même par héritage, d'un de ses frères, la seigneurie française de Fontaine-Pereuse [9], dont il avait pris le titre [10].

La famille paternelle de Jean de Witt, qui avait toujours vécu à Dordrecht, comptait avant lui onze générations connues. Elle remontait aux dernières années du treizième siècle et avait changé à deux reprises l'orthographe de son nom primitif, en s'appelant successi-

[1] Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies,* t. IV, p. 537. Le registre de l'acte de baptême de Jean de Witt n'a pas été retrouvé à Dordrecht. Le témoignage si précis de Wicquefort, contemporain de Jean de Witt, avec lequel il entretenait les relations les plus suivies, ne peut toutefois laisser aucun doute sur le lieu de sa naissance.

[2] Né le 10 juillet 1623.

[3] Wicquefort, t. IV, p. 537.

[4] Née en 1617, morte en 1692.

[5] Les principaux membres de sa famille étaient : son frère, Abraham Beveren de Barendrecht, plus tard l'un des commissaires de l'éducation du prince d'Orange, son cousin, Corneille de Beveren, qui s'était fait recevoir docteur en droit à Orléans, et qui devint maître des comptes de la Hollande. Beveren de Zwyndrecht portait dans son blason deux sangliers, d'après l'étymologie hollandaise de son nom.

[6] Née en 1620, mariée en 1641, morte en 1681.

[7] La famille Hœufft, originaire de Gueldre, s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et est représentée par M. Hœufft Van Velsen, chambellan du roi des Pays-Bas.

[8] Jean Hœufft, naturalisé Français en 1601, avait acheté une charge de secrétaire et conseiller du Roi, et avait acquis d'importantes propriétés en bas Poitou, dans le voisinage d'une digue qui porte encore le nom de *Ceinture des Hollandais.* Voir *Généalogie de la famille des Villates*, publiée à Haarlem, 1881, et *Biographies de la Charente-Inférieure,* par M. de Richemond.

[9] Fontaine-Pereuse signifie par étymologie *Fontaine des poiriers.* Voir sur la provenance de cette seigneurie dans la famille Hœufft, *Délibérations de l'association du dessèchement des marais d'Arles,* p. 40. Arles, 1827.

[10] Voir *Almanach Holland*, 1850, p. 91. Lettres de Jean de Witt à Diederick Hœufft publiées par M. Lotsij, ancien ministre de la marine, descendant de Hœufft par la ligne maternelle.

vement die Witte (*Le Blanc*), de Witte au quinzième siècle, et au seizième siècle de Witt[1]. Ses armes héréditaires représentaient deux lévriers à la poursuite d'un lièvre. Dès la troisième génération, au quinzième siècle, elle exerçait les charges municipales et faisait partie des notables de la ville de Dordrecht, à laquelle elle donna tour à tour des conseillers, des échevins, un bourgmestre. Elle compta parmi ses membres des prêtres catholiques, des prieurs de monastères, des religieuses, dont l'une appartenait au couvent de Sainte-Agnès, établi dans la ville. La bibliothèque de Dordrecht a conservé un missel offert au commencement du quinzième siècle par l'une des plus anciennes aïeules de Jean de Witt.

Son grand-père, Corneille de Witt, contemporain de l'avénement de Guillaume le Taciturne, fut le premier de sa famille qui professa la religion réformée : après avoir reçu, dans différentes élections municipales, le témoignage de la confiance de ses concitoyens, il fut appelé tour à tour à siéger dans l'assemblée des États de Hollande et dans celle des États généraux. Son père, Jacob de Witt[2], né le 7 février 1589, mort le 10 janvier 1674, et qui survécut plus d'un an à ses glorieux fils, avait trois sœurs et deux frères, dont l'un, André[3], exerça par intérim, pendant quelques mois, la charge de Grand Pensionnaire de la province, après la mort d'Olden-Barneveldt[4], et devint ensuite conseiller à la cour de Hollande. Jacob de Witt avait fait partie, dès sa jeunesse, du conseil de Dordrecht. Longtemps échevin, il avait été appelé à la charge de bourgmestre et fut six fois réélu. Receveur des droits, intendant des digues et conservateur de la bibliothèque de la ville, il s'était en outre signalé dans les négociations étrangères et dans les délibérations des assemblées. Désigné pour faire partie des ambassades envoyées en Danemark et en Suède[5], il reçut de la reine Christine une médaille en or, portant d'un côté le portrait

[1] Ces détails et quelques-uns de ceux qui suivent sont mentionnés dans le récent ouvrage de M. Geddes : *the Administration of J. de Witt.*. La Haye, 1879.

[2] Il était né en 1545, et mourut en 1622.

[3] André de Witt, beaucoup plus âgé que Jacob de Witt, mourut à soixante-quatre ans, en 1637. Jean de Witt, son autre frère, mourut à vingt-neuf ans, en 1615. L'aînée de ses sœurs, Lydia, fut mariée en premières noces à Van Wesel; en secondes noces à de Hoog. La seconde, Alith, épousa Pompée de Rooven; la troisième, Cornelia, Van Hoogeveen, bourgmestre de Leyde.

[4] 1620.

[5] 1644, 1645.

royal enrichi de diamants, de l'autre les armes du royaume. Revenu en Hollande, Jacob de Witt fut envoyé comme député de Dordrecht aux États de la province, les représenta aux États généraux et fut chargé de nouvelles négociations diplomatiques auprès des villes hanséatiques [1]. « Austère de mœurs; devenu, en vieillissant, un peu misanthrope; fuyant les entretiens au lieu de les rechercher, et ayant grand goût pour la solitude [2] » ; aimant vivre en lui-même dans le recueillement de sa foi religieuse, il n'avait aucune habitude de luxe et demeurait à Dordrecht dans une maison de simple apparence [3]. André Colvius, l'un de ses contemporains, l'appelait « l'honneur de sa ville natale [4] ». Son portrait, peint dans le grand style de Rembrandt, le représente sous les traits d'un vieillard habillé de noir, portant la tête haute, ayant les mains maigres, les doigts longs et effilés, le regard sévère, le maintien roide et fier.

Sa femme, Anna Van de Corput, née le 24 avril 1600, mariée à seize ans, le 9 octobre 1616, appartenait à une grande famille de Brabant. Elle était fille d'un échevin de Bréda. Sa mère, Marie Büysen, s'était mariée en secondes noces avec Jean Berck, secrétaire de la ville de Dordrecht, ambassadeur en Angleterre et à Venise. Elle avait quatre sœurs : l'une, Maria, qui vécut jusqu'à un âge très-avancé, et avec laquelle Jean de Witt entretint toujours une correspondance très-suivie, avait été mariée en premières noces à Van der Meer, conseiller à la cour de Hollande [5]; la seconde, Gertrude, était la femme de Corneille Van Sypesteyn, membre du chapitre d'Utrecht, l'un des protecteurs de la jeunesse de Jean de Witt [6]; la troisième, Cornelia, avait épousé Quentyn de Veer, qui fut bailli de la Haye; enfin la plus jeune, Antonia, était mariée à Anthony Vivien, dont le fils fut le plus fidèle compagnon

[1] 1653.

[2] De Guiche, *Mémoires*, t. Ier, Introduction, p. 94, édition de 1744.

[3] Dans le Geostekerks-Buart.

[4] André Colvius, *Carmen pro restituta valetudine Annæ Corputiæ, uxoris amplissimi viri Jacobi Withii, senatoris urbis Dordrechtinæ,* cité dans l'ouvrage de Beverwijck, *De vitæ termino*.

[5] Elle épousa en seconde noces Charles Looten.

[6] La descendance de Corneille Van Sypesteyn s'est conservée jusqu'à nos jours. Elle était encore dernièrement représentée par deux frères : l'un, Cornelis Van Sypesteyn, capitaine d'artillerie, auteur de différentes notices historiques et d'un ouvrage fort estimé sur la défense des Pays-Bas, mort en 1867; l'autre, Ascanius Van Sypesteyn, gouverneur de Surinam, qui a réuni la collection la plus complète des généalogies et des souvenirs de sa famille.

de Jean de Witt, dans la bonne et dans la mauvaise fortune [1].

Anna Van de Corput est appelée « pieuse et sévère » par les amis de la maison [2]; son portrait [3] la représente, jeune encore, dans un riche costume, sous les traits de ces belles matrones flamandes dont les grands peintres du temps ont consacré le type. Elle avait pris le plus grand soin de l'éducation de ses enfants. Elle encourageait leurs premières études, et si elle ne vécut pas assez pour jouir de leur grandeur, elle eut le mérite de l'avoir préparée [4]. Elle mourut à quarante-cinq ans, le 22 janvier 1645, loin de son mari, retenu pour le service de la république dans une ambassade en Suède, et fut enterrée dans la chapelle de Sainte-Catherine de la cathédrale de Dordrecht. Jacob de Witt, en apprenant la mort de sa femme « avec un tremblement de tous ses membres », écrit-il dans le procès-verbal de son ambassade, adressa à ses collègues la lettre suivante, qui donne le témoignage de ses pieux sentiments : « Hier, j'ai ouvert mes dépêches; j'y ai appris avec une grande confusion qu'il avait plu à Dieu tout-puissant d'appeler ma chère et digne femme dans son saint royaume. Quoique j'aie été élevé à croire et que je comprenne bien que tous les événements venant de la volonté de Dieu doivent être pris pour bons et agréés, je me trouve néanmoins affligé au delà de toute mesure, de telle sorte que je suis résolu à partir immédiatement pour Calmar, afin de me donner quelques jours, pour mettre ordre à mes vêtements de deuil et essayer de calmer ma douleur [5]. »

La vie de famille avait, dès leurs premières années, familiarisé les fils du bourgmestre de Dordrecht avec les affaires publiques, et elle leur faisait en même temps rechercher les plaisirs de l'esprit, auxquels la société hollandaise prenait goût. Jacob de Witt, en sa qualité de curateur de l'école latine de Dordrecht, réunissait

[1] Maria Van de Corput mourut le 2 novembre 1671 ; Gertrude, le 25 août 1649 ; Cornelia, le 10 mai 1672; Antonia, le 4 février 1656.

[2] André Colvius. Voir *Carmen* cité p. 84, note 4.

[3] Les originaux de son portrait et de celui de son mari, peints par Baan, sont conservés à Leyde et appartiennent à la Collection de M. Hoog, descendant de la famille. M. Wintgens, membre de la seconde chambre des Etats généraux, en possède les copies à la Haye.

[4] Aucune lettre entre la mère et les fils n'a pu être retrouvée.

[5] L. man. de Jacob de Witt à Sonck et Cortenhove, 1er mars 1645. Ses deux beaux-frères, Vivien et Sypesteyn, furent nommés, en son absence, tuteurs de ses fils. (9 mars 1645.)

dans sa maison les pasteurs, les professeurs, les savants, les écrivains de la ville [1]. Anna Van de Corput était liée elle-même avec beaucoup de pasteurs distingués de l'Église calviniste, avec le célèbre médecin et professeur Beverwijck, dont les recueils du temps reproduisent les vers latins et même les vers grecs destinés à célébrer les joies ou les douleurs de sa vie domestique. Elle tenait dignement son rang au milieu de ses illustres contemporaines, vouées avec ardeur au culte des lettres et qui, d'après les éloges du temps, « faisaient de la ville de Dordrecht le trône des Muses ainsi que le paradis des arts ». C'étaient Anna Van Blockland, à qui Beverwijck dédiait son ouvrage intitulé : *l'Excellence du sexe féminin;* Maria de Witt, qui, à l'âge de seize ans, entretenait avec Cats une correspondance en vers; Anna-Maria Van Schurman, qui joignait la culture des arts à la connaissance des langues anciennes et modernes [2]; Margaretha Godewijck, la plus célèbre de toutes, initiée aux plus savantes études de philosophie et d'astronomie, y joignant les dons de l'imagination, écrivant en vers latins, français, hollandais, et surnommée « la Perle précieuse de la couronne virginale de la ville ». Les hommes d'État de Dordrecht, Jean Van de Corput, aïeul maternel de Jean de Witt; Jean Berck, second mari de sa grand'mère maternelle; Ruysch, Halewyn, Slingelandt, se donnaient rendez-vous dans ces doctes compagnies, dont le Mécène, Corneille Van Beveren, leur offrait une aimable hospitalité dans sa demeure de Develstein [3]. Les étrangers les plus illustres étaient attirés depuis longtemps à Dordrecht par le prestige de cette renommée littéraire; les registres municipaux y constatent le passage de Guy Patin, de Montaigne, de Descartes, à qui la solution d'un problème géométrique avait valu l'amitié d'Isaac Beeckman, grand mathématicien et philosophe, recteur de l'école latine de la ville. Jean de Witt avait pu ainsi, dès son enfance, mettre à profit, dans l'intimité de la vie domestique, ses relations avec une société d'élite, qui ne pouvaient manquer d'être favorables au prompt dévelopement de son esprit.

Il avait, ainsi que son frère Corneille, fait ses premières études à l'école latine de Dordrecht, dont les enseignements jouissaient

[1] Schotel, *Oud-Hollandsch Huisgezin. — Id. Geschiedkundige Letter.* 1840.
[2] Schotel, *Vie d'Anna Maria Van Schurman.* 1853.
[3] Schotel, *De illustre School te Dordrecht.* 1857, p. 75.

d'une célébrité justement acquise. Avant la peste de 1635 qui décima maîtres et élèves, elle était fréquentée par plus de six cents écoliers venus en grand nombre soit des différentes provinces de la confédération, soit même de France et d'Allemagne. Quand Jean de Witt y entra, les curateurs qui l'administraient venaient de l'inaugurer solennellement comme école illustre [1], c'est-à-dire comme école supérieure, afin de tâcher d'arrêter le départ des élèves que la maladie contagieuse faisait rappeler dans leurs familles. Ils y avaient créé des chaires de physique, de médecine et de chirurgie, de langue grecque, de littérature et d'histoire, qu'ils avaient confiées aux plus savants professeurs, auxquels ils offraient un traitement de deux cents florins [2].

Le docteur Isaac Beeckman, victime de la peste, avait été remplacé : son successeur était le pasteur Gaspard Parduyn, aimé et respecté par ses élèves avec lesquels, d'après un écrit du temps, « il n'employait ni la verge ni la férule [3] ». Ce fut sous sa direction que Jean de Witt termina ses classes. Il commença par apprendre la langue et la littérature de son pays : elles lui furent enseignées par Pierre Godewijck, qui a laissé beaucoup de vers composés en l'honneur de la famille de Jean de Witt et adressés plus tard à son illustre élève. Jean Goris fut son professeur d'histoire. Les auteurs grecs et latins lui furent expliqués par Abraham Beeckman, frère de l'ancien recteur de l'école. Il joignit à la connaissance des langues de l'antiquité celle de l'anglais et surtout celle du français, qu'il parlait et écrivait avec une grande aisance. Son esprit flexible, sa mémoire facile, son jugement sûr se prêtaient aux connaissances les plus variées.

Son instruction religieuse n'avait point été négligée. La pieuse vigilance de ses parents en avait chargé le pasteur Pierre Wassenburgh. Jean de Witt avait été nourri des doctrines de l'Église réformée, auxquelles son père et sa mère, qui appartenaient à la secte wallonne fondée par les protestants des Pays-Bas espagnols, étaient fidèlement attachés. Il y puisa une foi fortement trempée

[1] 1636. Voir *De illustre School te Dordrecht*, par Schotel.

[2] Le docteur Van Wuysemburgh y enseignait la physique et le grec; le docteur Van Beverwijck, la médecine et la chirurgie; le pasteur Jean Westenburgh, la littérature et l'histoire.

[3] Schotel, *De illustre school te Dordrecht*, p. 80.

qui l'arma pendant toute sa vie contre les défaillances et les épreuves, et qui donne à ses lettres privées ou publiques une teinte de douce résignation. Sa piété se conciliait avec une grande tolérance : « loin de témoigner aucune hostilité contre les catholiques », écrivait un ambassadeur contemporain [1], « il parut toujours enclin à leur accorder la plus entière liberté de religion. » Les opinions de ses maîtres et les relations de sa famille [2] lui firent en outre prendre parti pour la philosophie de Descartes. Le zèle emporté des pasteurs qui la combattaient ne pardonna plus tard à Jean de Witt ni ses doctrines cartésiennes, ni ses principes de modération, qui paraissaient contraires à l'orthodoxie protestante.

Sorti de l'école latine à seize ans, il fut envoyé avec son frère à l'université de Leyde [3], où ils furent inscrits tous deux le 24 octobre 1641[4]. Ils y demeuraient chez le professeur de droit Bernard Van Schooten, qui s'était fait antérieurement connaître à l'université de Franeker en Frise, et qui, d'après un témoignage contemporain, « jouissait de l'estime générale comme homme, comme savant et comme précepteur [5] ». L'enseignement de l'Université se partageait en cinq Facultés : celles du droit, de la philosophie jointe aux sciences, de la théologie, des lettres et de la médecine. Jean de Witt suivit pendant quatre ans les cours de droit privé et public, en complétant en même temps ses études mathématiques qu'il avait commencées à l'école latine [6]. Les registres de l'Université ne portent

[1] Lisola, dans la Relation du 22 août 1672, où il rend compte du massacre des deux frères. Lisola, par Grossman, p. 52. Vienne, 1873.

[2] Le gendre de sa tante maternelle, Maria Van de Corput, Heydanus, était l'un des théologiens qui avaient pris le plus énergiquement parti en faveur de la philosophie de Descartes : la réaction orangiste qui suivit les événements de 1672 lui fit perdre sa charge de professeur à Leyde.

[3] Otto Hennius en était le recteur, pendant les années scolaires de Jean et Corneille de Witt.

[4] L'album *civium Academicorum* de l'université de Leyde donne à Jean de Witt, en 1641, dix-huit ans, et à Corneille de Witt vingt ans, quoique Jean en eût seize et Corneille dix-huit. Était-ce par erreur intentionnelle, pour donner à Jean de Witt, par un surcroît d'années, droit d'entrée à l'Université?

[5] Voir Siegenbeek, *Histoire de l'université de Leyde,* t. II, p. 123, 124.

[6] Les professeurs de Leyde, dont Jean de Witt doit avoir suivi les cours, étaient, avec Scotanus ou Van Schooten, Jacobus Maestertius, professeur de droit; Anthonius Thysius, professeur d'éloquence et de droit, fondateur de la bibliothèque qui porte encore son nom; Adrien Heerebost, professeur de philosophie et de droit; François de Baan, professeur de physique; Borhennius, professeur de politique et d'histoire.

trace d'aucun grade obtenu par l'un ou l'autre des deux frères, quand ils en sortirent [1], après la mort de leur mère, pour se rendre en France et en Angleterre. Le compte rendu de cette excursion, malheureusement réduit à une simple nomenclature d'étapes et de dépenses, sans aucune réflexion, ne ressemble en rien au récit si intéressant du *Voyage de jeunes Hollandais à Paris en* 1657 *et* 1658, récemment publié [2]. Il a été conservé dans un carnet de Jean de Witt appartenant aux archives de la famille [3]. Les deux frères, partis le 14 octobre 1645, après avoir traversé les Pays-Bas espagnols et visité Anvers, s'arrêtèrent quinze jours à Paris et vinrent s'établir à Angers, dont l'université était renommée en Europe [4]. Ils y résidèrent trois mois [5], et y prirent le grade de docteur en droit. A défaut du registre d'inscriptions universitaires [6] interrompu à partir de l'année 1636, le carnet de Jean de Witt ne laisse aucun doute sur cette admission : il porte la mention suivante : « Au recteur, pour notre diplôme, cent deux florins. » Après se l'être fait délivrer, les deux frères, « munis de chevaux [7] », se mirent en route pour leur tour de France. Ils parcoururent l'ouest et le sud du royaume, visitant Orléans, la Rochelle, Bordeaux, Nîmes, Montpellier, où, « ayant trouvé bonne compagnie », ils s'arrêtèrent pendânt plusieurs semaines. S'étant rendus jusqu'à Marseille et Toulon, ils passèrent ensuite par Lyon, et revenus au mois d'octobre à Paris, ils y prolongèrent leur séjour. Ils n'en partirent qu'au printemps de l'année suivante, continuèrent leur voyage par la Bretagne et la Normandie, et s'embarquèrent [8] à Calais pour l'Angleterre, où ils ne restèrent que six semaines. Ils y arrivèrent au moment où Charles I[er] était enlevé aux commissaires du Parlement

[1] 1645.

[2] *Journal d'un voyage à Paris,* en 1657-1658, publié par M. Faugère, 1862.

[3] Il appartenait à madame Hoog, morte il y a quelques années, et qui était la dernière descendante directe de la famille ayant porté le nom de de Witt. Il est en la possession de son fils, M. Hoog, à Leyde.

[4] Voir Promotion de M. de Mey, à Angers, le 23 octobre 1679, publiée par M. Schotel dans l'*Almanach populaire d'Utrecht,* 1841, p. 173-174.

[5] Du 20 novembre 1645 au 21 février 1646.

[6] D'après les obligeants renseignements communiquée par M. de Lens, auteur de l'*Histoire de l'université d'Angers,* ce registre intitulé : *Philandinopolis,* est conservé à la bibliothèque d'Angers (n° 870).

[7] Notes du *Carnet,* 21 février 1646.

[8] 3 juin 1647.

et conduit au quartier général de l'armée, pour être livré à Cromwell. Aucune trace des impressions que ces événements devaient leur laisser ne se retrouve dans le carnet de Jean de Witt. Les indications qui y sont mentionnées font seulement connaître qu'après avoir visité les principaux monuments de Londres, ils parcoururent le sud-ouest de l'Angleterre, en s'arrêtant à Bristol et Oxford, et qu'ils furent invités à plusieurs parties de chasse [1]. Ils terminèrent leur voyage en accompagnant le vieil ambassadeur des États généraux, Joachimi, qui se rendait auprès du roi que Fairfax avait conduit à proximité de Londres. Après avoir été reçu par le général en chef de l'armée et les commissaires du Parlement qui se trouvaient en conférence avec Charles Ier, l'ambassadeur se rendit à l'audience royale, sans que les deux frères paraissent y avoir assisté, aucune mention de leur présence n'étant faite dans le carnet de Jean de Witt [2]. Une semaine plus tard, ils quittaient l'Angleterre [3] et étaient de retour dans leur famille, après une absence d'environ deux ans [4].

Après avoir prêté, comme avocats, leur serment à la cour de Hollande [5], ils se séparèrent. Corneille de Witt resta à Dordrecht; il y habitait chez sa sœur Maria Hœnft, et sans se montrer indifférent aux distractions les plus variées de la vie mondaine [6], il annonçait des goûts assez sérieux, pour que son père le fit nommer, l'année suivante [7], échevin de la ville. Jean de Witt, sans cesser de garder son domicile municipal à Dordrecht [8], se fixa à la Haye, où

[1] Notamment dans le domaine de sir Jean Saint-Jean, qui, sous le nom de lord Saint-Jean, fut envoyé quelques années plus tard par Cromwell en ambassade à la Haye.

[2] 16 juillet 1647.

[3] 23 juillet 1647.

[4] Du 14 octobre 1645 au 27 juillet 1647. La relation de leur voyage, d'après le carnet de Jean de Witt, a été en partie reproduite dans ouvrage de M. Geddes, *the Administration of de Witt,* p. 38-45.

[5] Corneille de Witt prêta son serment d'avocat le 8 octobre, et Jean de Witt le 11 novembre 1647. Corneille fut nommé échevin de Dordrecht le 28 septembre 1648.

[6] L. C. de Witt à Jean de Witt, 17, 19, 21 septembre 1646 : Archives du royaume. Voir Geddes, p. 59. Dans ces lettres, Corneille de Witt demande des vêtements et des chaussures pour les fêtes d'un mariage, des chiens pour des parties de chasse.

[7] 28 septembre 1648.

[8] C'est pour garder ce domicile municipal que Jean de Witt demandait à sa sœur de lui faire délivrer à Dordrecht un certificat d'association paroissiale. L. J. de Witt à sa sœur Johanna de Zwyndrecht, 30 septembre 1649. Voir Geddes, p. 51-53.

il travaillait sous la direction d'un ancien avocat, Van den Andel [1]. Ses premières plaidoiries mirent en relief son talent de parole. Ses goûts scientifiques le poussaient en même temps vers les mathématiques, auxquelles il consacrait ses loisirs, pendant ses années de stage au barreau : la plus ancienne lettre qui se retrouve dans sa correspondance conservée aux Archives de la Haye est celle que lui écrivait son oncle Anthony Vivien, pour le féliciter des quatre problèmes dont il avait donné l'explication géométrique, conformément à la méthode de Descartes [2]. D'autre part, ses voyages l'avaient habitué à comparer la situation des différents États de l'Europe avec celle de son pays, et l'avaient ainsi préparé à la vie publique. Ses succès de barreau, ses connaissances variées et son aptitude à les faire valoir, sa renommée naissante de sagesse et de talent, semblaient déjà l'appeler à de hautes destinées. D'après un récit du temps, le jurisconsulte Vermeulen, « qui avait de fréquentes relations avec Jacob de Witt, avait été prié d'examiner sur la constitution de la république son fils Jean, à peine âgé de dix-huit ans, et il avait laissé paraître son étonnement de trouver dans un aussi jeune homme les dons les plus brillants et les plus solides de l'éducation politique, qui sont d'ordinaire le privilége de longues études et d'un âge avancé. L'exhortant à continuer ainsi, Vermeulen lui avait prédit qu'il pourrait faire parler de lui dans une longue postérité [3]. »

Cet emploi sérieux de sa première jeunesse ne le détournait pas des plaisirs du monde ni des essais de l'imagination. Avant d'être envoyé à l'Université, il avait suivi avec empressement les cours de danse ouverts à Dordrecht, et que n'épargnaient pas les censures du consistoire protestant [4]. Il s'était même habitué à la déclamation, et était souvent chargé avec son frère des principaux rôles dans les tragédies latines ou hollandaises représentées par les élèves de l'école latine [5]. En même temps, il s'accoutumait aux exer-

[1] Jean de Witt demeurait chez Van der Andel, Nieustraat, n° 26. C'est à cette adresse que son frère lui écrivait. (L. man. C. de Witt à J. de Witt, 19 septembre 1648.)

[2] L. Anthony Vivien à Jean de Witt, 7 mars 1648 : Geddes, p. 47.

[3] *Duucaniana*, t. III, 1672 : Bibliothèque royale de la Haye.

[4] Schotel, *Oud-Hollandsch Huizgezin der seventiende Eeuwé,* 1868.

[5] *Id.* — Un témoin de son assassinat raconte l'avoir vu jouer le rôle de Jules César dans une représentation d'écoliers. Cette tragédie était sans doute celle de son professeur de Dordrecht, Michaels. *Gedenk. Stukke,* Bibl. la Haye.

cices du corps et se rendait particulièrement adroit à la paume. A l'usage fréquent de la danse, il joignait l'étude de la musique [1] et se faisait remarquer par son talent sur le violon. Il avait appris le trictrac, les échecs, les jeux de cartes et jusqu'aux tours de physique et d'escamotage. Il savait ainsi prendre sa part des distractions mondaines, et avait acquis l'art de plaire dans les compagnies où il se faisait rechercher [2].

Ses lettres à ses sœurs [3] et leurs réponses font connaître les soins qu'il prenait de sa toilette, pour laquelle il leur demande des manchettes, des mouchoirs, des bottines [4], en se chargeant, de son côté, de toutes leurs commissions de ménage, notamment du choix d'une bonne française pour les enfants de sa sœur aînée [5]. « Personne n'était plus laborieux dans les études et les affaires [6] », écrit un contemporain, « mais personne aussi n'était plus gaï dans les repas ni plus aimable dans les divertissements. » Sa correspondance rend compte des fêtes auxquelles il prenait part, et qui étaient souvent données par son oncle Corneille Van Sypesteyn. Il retrouvait chez lui ses cousins et ses cousines, réunis avec les jeunes gens et les jeunes filles de leur âge, dans des assemblées « cavalières et virginales », telles qu'il les désigne. Les délassements poétiques auxquels Jean de Witt aimait à s'associer faisaient le principal agrément de ces réunions. Un de ses contemporains l'appelait maître dans les sept arts libéraux; un autre signalait les succès qu'il aurait eus « comme poëte mélodieux, s'il avait voulu s'occuper de poésie [7] ». Jaloux sans doute d'obtenir d'autres suffrages que ceux des amis de son père, il se conforma aux exemples qui étaient donnés autour de lui : il écrivit dans l'un des recueils de sa ville natale : *le Bazar*

[1] L. Vivien à de Witt, 7 mars 1648.

[2] *Duncaniana,* t. III, 1672, *Historisch verhaal,* 1655-1672. Voir BILDERDYK, t. X, p. 236.

[3] Ce sont les plns anciennes de sa correspondance qui aient été conservées.

[4] L. Jean de Witt à Maria Hœnft, 23 mai, 21 septembre 1648. — L. Maria Hœnft, 18 juillet 1648 et 5 septembre 1649. — L. Johanna de Zwyndrecht, 16 juillet 1652 : Archives du royaume, et Collection Hœuft Van Velsen.

[5] L. Johanna de Zwyndrecht à Jean de Witt, 26 février 1649; 14, 18 février 1650. Voir GEDDES, p. 51-53. « Les qualités auxquelles elle tient », lui écrivait-elle, « sont principalement la civilité dans les paroles et l'affabilité dans les manières, parce que les exemples sont les meilleurs enseignements. »

[6] *Duncaniana,* t. III, 1672, *Historisch verhaal.*

[7] *Ibid.*

de Dordrecht, ou l'Arche de Noé[1], destiné sans doute aux jeunes filles de la ville, des poésies galantes auxquelles la grâce légère fait ordinairement défaut. Il se servait d'un pseudonyme facile à reconnaître, et traduisant en latin son nom de Witt (*blanc*), il signait *Candide*[2].

Ces essais furent suivis d'une œuvre plus sérieuse, la traduction hollandaise de l'*Horace* de Corneille[3]. Jean de Witt avait pu voir représenter en France, pendant son voyage, les tragédies du grand poëte. Il les avait plus sûrement encore entendues sur la scène du théâtre français que le stathouder Guillaume II et son père Frédéric-Henri avaient établi à la Haye. Toutefois, ayant dédié son ouvrage, sous le prénom de Karlsz (Charles), au célèbre acteur d'Amsterdam Charles Van Germès, dont il avait pris sans doute des leçons de déclamation, et auquel il s'adressa pour le faire imprimer[4], il préféra peut-être ne pas se faire connaître. Se destinant à la vie publique, il était intéressé à ménager les scrupules du conseil presbytéral de Dordrecht, qui condamnait sévèrement le théâtre et tolérait à peine quelques représentations à la kermesse. Aussi se contenta-t-il d'indiquer ses initiales : J. J. Z. D. J. c'est-à-dire Jean, Jacobs Zoon (fils de Jacob), *doctor juris* (docteur en droit). La traduction ne lui en fut pas moins attribuée plus tard, sans aucune contestation [5].

La pièce ainsi traduite fut jouée souvent à Amsterdam et eut, après la première publication, quatre autres éditions. L'une de ces éditions porte en toutes lettres le nom de Jean de Witt. Cette seule désignation, qu'aucun titre n'accompagne, constate la notoriété de l'auteur et ne permet pas de le prendre pour un homonyme obscur. Quoi qu'il en soit, cette traduction n'importe pas beaucoup à la renommée de Jean de Witt et ne fait pas grand honneur à son génie poétique. Elle sert seulement à prouver sa connais-

[1] Ce petit ouvrage est devenu introuvable, malgré les recherches des collectionneurs. (Voir COLLOT D'ESCURY, t. IV, p. 184, et SCHELTEMA, *Mengelwerk,* t. III.)

[2] SCHELTEMA, *ibid.*

[3] Voir VEEGENS, *Notice sur l'Horace de Corneille, par de Witt,* et SCHOTEL, *De illustre School te Dordrecht,* p. 77, et *Soirées tilbourgeoises,* p. 129.

[4] La première édition porte la date de 1647.

[5] Il est désigné comme le traducteur dans l'ouvrage d'un de ses concitoyens de Dordrecht, qui avait particulièrement connu Balthazar Huydecooper, dont l'ancêtre, Huydecooper de Maarseven, bourgmestre d'Amsterdam, avait été l'ami du Grand Pensionnaire.

sance de la langue et de la littérature française [1]. Précédée d'un sonnet ampoulé et prétentieux, elle est, en général, froide et décolorée, et gâte par des longueurs déplacées l'éloquente concision du modèle. Le fameux mot : *Qu'il mourût*, y est paraphrasé en deux vers : « *Que vouliez-vous qu'il fît? — Au moins, je ne voulais pas qu'il prît la fuite, mais plutôt qu'il se donnât volontairement la mort.* » Cependant le vers est facile, le rhythme ne manque pas d'harmonie, et quand l'auteur traduit fidèlement, il sait emprunter aux vers français leur mâle énergie. Quelques passages, tels que les imprécations de Camille, en passant dans une langue étrangère, y ont gardé leur beauté native. Cette traduction avait d'ailleurs un mérite qui suffisait à la recommander : elle était l'œuvre de début d'un jeune homme de vingt-trois ans.

Jean de Witt n'eut pas le loisir de se perfectionner dans la poésie. Le temps lui manqua également pour acquérir les mérites d'écrivain qui font ordinairement défaut à sa correspondance publique et privée. Ignorant l'art de polir et d'orner son style, il négligea de le parer de ces délicatesses d'expressions, de ces finesses de recherches ou de ces citations classiques familières à quelques-uns de ses contemporains [2]. « Il conserva l'habitude d'écrire comme il aurait parlé, sans donner à sa pensée aucun coloris, ne se préoccupant que de prendre le tour qui pouvait le mieux l'aider à aller droit au but, sachant le rendre aussi bien engageant et persuasif qu'acerbe et amer. Toujours maître de ce qu'il avait à dire et l'exposant avec clarté, il ne cherchait qu'à se faire bien comprendre [3]. » Ni ses lettres ni ses écrits ne contribuent à lui donner une renommée littéraire.

Les événements dont son père faillit être la victime appelèrent bientôt le jeune avocat qui s'essayait à la poésie, sur un théâtre où il allait acquérir une prompte illustration. Il s'y trouva aux prises avec les épreuves de la vie publique, prêt à les supporter avec une précoce fermeté. L'emprisonnement de son père, à la suite du coup d'État tenté par le stathouder Guillaume II, l'engagea irrévocablement, dès ses premiers débuts de vie politique, dans le parti de l'opposition au stathoudérat.

[1] Scheltema, *Mengelwerk*, t. III, p. 119.
[2] Tels que Hooft, Huyghens et le bourgmestre d'Amsterdam, Valkenier.
[3] *Veegens : Johan de Witt als publiciste, De Gids* 1867.

Transporté au château de Loevestein comme prisonnier d'Etat, avec ses cinq collègues, dans la nuit du 1er au 2 août 1650 [1], Jacob de Witt paraissait exposé au sort d'Olden-Barneveldt ou de Grotius. Ses enfants pouvaient craindre pour lui, sinon la condamnation sanglante dont le premier avait été victime, au moins la réclusion perpétuelle que Grotius aurait subie, sans son évasion [2]. Jacob de Witt employa les premières heures de sa captivité à les rassurer, par une lettre qui leur rendait compte de son arrestation et qu'il adressa à Corneille de Witt. Obligé de la laisser entre les mains de ses gardiens, qui avaient ordre de la communiquer au prince d'Orange [3], il évitait les récriminations qui n'auraient pu contribuer qu'à le compromettre, et pour détourner les inquiétudes de sa famille, il témoignait une confiance fortifiée par sa foi religieuse. Sa résignation chrétienne l'aidait à conserver intacte sa force d'âme, qui se révèle dans cette fière recommandation : « Soyez également courageux, vous autres, et ne faites rien pour ma délivrance que ce qui est convenable et honnête, en ayant toujours la crainte du Seigneur devant vos yeux [4]. »

Les fils auxquels il faisait cet appel étaient dignes de l'entendre. Privés des nouvelles de leur père, dont la lettre ne leur avait pas encore été remise, et alarmés sur son sort, ils étaient partis en hâte pour se rapprocher de lui. Ils n'avaient pas connaissance de l'avertissement que Jacob de Witt s'était empressé de leur donner en les prévenant par un post-scriptum ajouté à sa lettre « qu'il était superflu pour eux de venir, personne ne pouvant jusqu'à présent être admis en sa présence ». Après s'être convaincus par eux-mêmes de la consigne qui leur serait opposée, ils ne se laissèrent pas décourager. Tandis que Corneille de Witt revenait à Dordrecht, pour y prendre part, comme échevin, aux délibérations destinées à justifier la conduite de son père et à négocier sa déli-

[1] Voir pour la correspondance entre Jacob de Witt et ses fils, pendant son emprisonnement : *De Gids,* 1845, article de M. Van Hasselt ; *De Gids,* 1867, article de M. Veegens, ancien greffier de la première chambre des États généraux, et *Archives de la maison d'Orange :* Groen Van Prinsterer, t. IV, p. 396.

[2] Voir t. I, chap. II, p. 54.

[3] L. du prince d'Orange au colonel Meteren, 4 août 1650 : elle a été publiée dans l'article du *Gids,* 1845, p. 283 et suiv.

[4] L. Jacob de Witt à Corneille de Witt, et en son absence, à Hœufft, son gendre, 2 août 1650 : elle a été publiée dans l'article du *Gids,* 1867.

vrance [1], Jean de Witt resta aux abords de la forteresse : il était logé dans une auberge qui avait pour enseigne : *Au vaisseau de Son Altesse.* Les premières démarches qu'il fit pour avoir accès auprès du prisonnier eurent un plein succès ; il fut assez adroit pour lui faire parvenir une lettre secrète qui lui donnait les communications nécessaires à sa défense [2]; il réussit ensuite à entrer dans la prison et eut un premier entretien avec son père, en présence du commandant, le lieutenant-colonel Meteren. Il avait fait ainsi lever ou éluder l'ordre qui défendait toute visite [3].

Jean de Witt s'empressa de rendre compte de cette heureuse tentative à son frère dans une lettre également inédite et qui permet de le suivre pas à pas. « Ce matin, à six heures », lui écrivait-il, après avoir commencé par l'informer de sa correspondance secrète avec son père, « je suis entré au château, accompagné du commandant, auquel le messager de Dordrecht venait de remettre une lettre adressée à notre seigneur et père par les régents de la ville. Après qu'il en eut fait la lecture, j'ai reçu la permission d'entrer dans sa chambre. Là, debout devant son lit, en présence du commandant, j'ai discouru longtemps avec lui. Je reste encore ici jusqu'à l'arrivée des prochaines nouvelles, et j'ai la ferme confiance que je pourrai de nouveau trouver l'occasion d'en faire, en secret, notification à notre père [4]. »

Les relations de correspondance continuèrent, soit à l'insu, soit à la connaissance du commandant. « Très-chers et aimés enfants », écrivait Jacob de Witt [5], « j'ai appris avec plaisir, par la vôtre du 10 dernier [6], qu'il y avait apparence d'accommodement ; je suis sûr que cela arrivera, et je ne doute nullement que les députés de Dordrecht n'y contribuent autant que possible. J'attends avec patience, je suis en bonne humeur et je me trouve très-bien, ce

[1] AÏTZEMA, *Saken van Staat*, t. III, p. 451.

[2] 5 août 1650.

[3] Les permissions du prince aux parents des prisonniers ne furent données que quelques jours plus tard, ainsi qu'il résulte de ses instructions au commandant du château. (*Archives de la maison d'Orange*, t. IV, p. 396.)

[4] L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 5 août 1650, à neuf heures du matin. Cette lettre est l'une de celles qui ont été publiées par M. VEEGENS dans l'article du *Gids*, 1867. C'est par erreur que M. GEDDES paraît croire qu'elle n'existe pas. (*The Administration of J. de Witt*, p. 121.)

[5] L. Jacob de Witt à ses fils, 11 août 1650. (Collection Hoog, papiers de famille.)

[6] Cette lettre n'a pas été retrouvée.

dont vous pouvez être sûrs. Je serai toujours votre père affectionné. »

Quatorze jours après l'arrestation de leur père, les deux fils de Jacob de Witt étaient autorisés par une lettre du prince d'Orange au commandant de Loevestein, à être admis auprès de lui. « Vous leur permettrez », écrivait-il, « de parler pendant deux ou trois heures à leur père, les soldats ne demeurant qu'à la porte de la chambre, mais sans que ces jeunes gens voient aucun autre des prisonniers [1]. » Six jours plus tard [2], Jacob de Witt était remis en liberté, après un emprisonnement de deux semaines.

La soumission des conseils des villes, qui s'étaient résignés à recevoir la démission des députés emprisonnés, avait satisfait le prince d'Orange. Les régents de Dordrecht, après avoir opposé une inflexible résistance, avaient fini eux-mêmes par céder, Jacob de Witt leur ayant fait savoir « qu'il résignait ses charges municipales, sans préjudice pour l'honneur et la réputation de sa famille, parce qu'il ne pouvait se conformer à la présente conjoncture des affaires [3] ». Ses deux fils, si intéressés qu'ils fussent à son élargissement, n'en étaient pas moins résolus à ne faire, pour l'obtenir, aucun acte de soumission : ils tenaient l'honneur de leur père à plus haut prix encore que sa délivrance. Un contemporain [4] raconte « qu'exhortés à adresser une demande au prince d'Orange pour que la liberté fût rendue au prisonnier, ils s'y refusèrent, déclarant qu'ils ne voulaient pas, en intercédant pour leur père, paraître faire de lui un coupable ». Ce n'est point là un récit hasardé; une lettre de Jean de Witt à son frère sert à le confirmer [5] : c'est avec les plus pressantes instances qu'il lui recommande de faire remettre à son père l'ordre d'élargissement, soit par le secrétaire de la ville de Dordrecht, Berck [6], soit par tout autre délégué du conseil communal, « afin de témoigner », écrit-il, « que c'est la ville

[1] L. du prince d'Orange au colonel Meteren, 12 août 1656.
[2] 18 août 1650.
[3] L. Looten à de Witt, 23 novembre 1650. Looten était son oncle, ayant épousé en secondes noces une sœur de sa mère. Voir p. 84, note 5.
[4] Aitzema, *Saken van Staat,* t. III, p. 450.
[5] L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 17 août 1650 : Archives du royaume.
[6] C'est par erreur sans doute que Berck est désigné comme pensionnaire. Le pensionnaire était Ruysch. Berck était le secrétaire : il était fils du second mariage de la grand'mère maternelle de Jean de Witt, Marie Büysen.

de Dordrecht seule qui a traité avec le prince ». — « Il importe », ajoute-t-il, « de ne pas laisser croire que nous ayons pris nous-mêmes aucune part aux négociations, ce qui doit être évité à tout prix pour la conservation de la réputation de notre seigneur et père, et même pour la réputation du pays. » Aussi se rend-il en hâte à Dordrecht, afin d'empêcher que le yacht destiné à ramener son père ne lui soit envoyé avant l'arrivée du messager qui devait apporter l'ordre de le mettre en liberté. « Je ne peux considérer l'affaire comme si pressée », écrit-il, « que l'on doive s'exposer à faire naître des bruits scandaleux pour gagner un peu de temps [1]. » Jean de Witt dominait ainsi, par l'inflexible fidélité à ses opinions politiques, l'impatience de son attachement filial, de même qu'une fois chargé de la première magistrature de la république, il devait subordonner tous ses sentiments et tous ses intérêts au service de sa cause et de son pays.

La disgrâce de Jacob de Witt, tempérée par les témoignages les plus flatteurs que lui donnèrent les régents de Dordrecht, ne fut d'ailleurs qu'une épreuve passagère. Deux mois et demi après son éloignement du conseil de la ville, la mort inattendue de Guillaume II [2] lui rouvrait avec éclat l'accès des honneurs : elle allait en même temps assurer à son fils, par un brusque retour de fortune, le dédommagement de la persécution dont il avait souffert. La lettre [3] dans laquelle Jean de Witt rend compte de cet événement qui allait décider de sa destinée est curieuse à connaître; elle était adressée à son oncle Corneille Van Sypesteyn et était ainsi conçue : « Hier au soir, entre huit heures et huit heures et demie, S. A. le prince d'Orange est mort; que Dieu ait son âme! Sa maladie semblait faire croire que tout danger était passé. Le pasteur Stermont a été appelé auprès de lui. Quelques-uns prétendent qu'il n'avait plus sa connaissance; d'autres disent qu'il a montré beaucoup de résignation, et que le pasteur lui ayant récité les prières, en lui demandant s'il les comprenait et s'il y avait confiance, Son Altesse a répondu distinctement : *Oui,* et a expiré peu

[1] L. Jean de Witt à C. de Witt, 17 août 1650.
[2] 6 novembre 1650.
[3] L. de Witt à Van Sypesteyn, 7 novembre 1650 : Collection Hoog, acquise par les Archives du Royaume. — Voir récit des derniers moments du prince par le pasteur Stermont : Aitzema, t. III, p. 457.

après. » De Witt termine en priant Dieu « qu'un événement aussi imprévu puisse contribuer au bien public ». Il se montra empressé à le faire servir aux intérêts de son père. Aucun délai ne lui semblait désormais devoir être mis à la réintégration de Jacob de Witt dans ses charges municipales. « Un ajournement », lui écrivait-il [1], « ferait tort à la réputation de Votre Seigneurie, parce que s'il en était ainsi, le conseil semblerait approuver ce qui s'est passé, tandis qu'il n'y a plus maintenant aucune raison de violence qui puisse l'obliger à vous priver de l'exercice de vos fonctions. » A la fin du mois, il se réjouissait d'apprendre à l'un de ses parents que « dans la première semaine qui avait suivi la mort du stathouder, son père était rentré dans l'assemblée des États de Hollande, pour y reprendre le siége qui lui appartenait [2] ».

Il ne pouvait manquer de mettre à profit pour lui-même cette éclatante réparation de la disgrâce paternelle. La mort du prince d'Orange faisait tomber l'obstacle qui lui aurait fermé pendant sa jeunesse le seuil de la vie publique. Il ne tarda pas à le franchir. La nomination du pensionnaire de Dordrecht, Nicolas Ruysch, à l'emploi de greffier des États généraux, laissait vacante une charge qui pouvait tenter son ambition. C'étaient les deux bourgmestres de la ville qui en disposaient, et ses qualités personnelles, aussi bien que ses relations de famille, la lui firent confier [3]. Il remplissait les conditions exigées par le conseil de Dordrecht, qui demandait à ses pensionnaires la connaissance des deux langues française et latine, et le grade de docteur en droit.

La magistrature dont il était investi donnait à celui qui l'exerçait le titre de pensionnaire, parce qu'elle était rémunérée par une rétribution ou pension annuelle. Elle exigeait des connaissances sérieuses et variées, ainsi qu'une parole exercée [4]. En effet, les pensionnaires des villes de Hollande en étaient devenus les principaux représentants. Ils n'avaient d'abord rempli d'autre emploi que celui de jurisconsultes, soit pour être chargés, comme avocats, des procès concernant les affaires communales, soit pour éclairer,

[1] L. Jean de Witt à son père Jacob de Witt, 9 novembre 1650 : Archives du royaume. Elle est reproduite par M. Geddes, p. 139.

[2] L. J. de Witt à son neveu Hoogeveen, 29 novembre 1650.

[3] 21 décembre 1650.

[4] Moens, p. 67 : Thèse *De munere pensionariorum civitatum*. Leyde, 1789.

par leurs avis, les échevins, juges électifs de la cité, choisis par ses régents et souvent étrangers à l'étude des lois. Ils avaient obtenu peu à peu l'entrée aux séances du conseil ainsi qu'aux réunions de bourgmestres, et y donnaient leur opinion dans toutes les questions qui touchaient, soit au droit municipal, soit à la constitution du pays. Ils avaient ajouté à leurs attributions primitives des prérogatives beaucoup plus étendues, celles du pouvoir politique, en acquérant le droit d'accompagner aux États de Hollande les députés du conseil de la ville. Chargés presque toujours de parler en leur nom, ils pouvaient d'autant plus facilement s'assurer dans les délibérations une autorité prépondérante, qu'ils siégeaient dans l'assemblée de la province à titre permanent, pendant toute la durée d'une magistrature conferée à vie, tandis que les autres députés envoyés par les régents des villes se renouvelaient fréquemment. Dans un gouvernement de libre discussion, où la parole était l'instrument du pouvoir, ils étaient naturellement désignés à la confiance des États. Le pensionnaire de Dordrecht, à raison du premier rang de séance qui appartenait à cette ville, avait même le privilége de remplacer le Grand Pensionnaire de Hollande.

Ce n'était donc pas un poste subalterne que Jean de Witt allait occuper; il débutait dans la vie publique par des fonctions qui le rapprochaient du premier rang où il allait bientot s'élever. Dès ses premières années de jeunesse, il trouvait largement ouverte devant lui sa carrière d'homme d'État, qui devait être si glorieusement remplie et si tragiquement terminée.

Les événements qui venaient en aide à sa rapide fortune l'engageaient dans la voie politique qu'il devait suivre jusqu'à sa mort. La disgrâce de son père avait laissé une forte empreinte dans sa mémoire, et Jacob de Witt s'était plu à la rendre ineffaçable. S'il faut ajouter foi à un témoignage un peu suspect [1], il abordait souvent ses fils en leur disant : « Souvenez-vous de la prison de Loevestein. » Toutefois Jean de Witt avait l'âme trop grande et l'esprit trop large, pour se laisser diriger dans sa conduite par les ressentiments privés. C'étaient les intérêts de la Hollande qu'il entendait servir, en s'opposant à la continuation des pouvoirs de stathouder, dont Guillaume II avait fait un usage menaçant pour l'indépendance

[1] *Mémoires de Guiche,* t. I, Introduction, p. 50.

de la province, et dont le parti orangiste lui semblait devoir inévitablement abuser, pendant la minorité de son fils.

L'autorité qui lui appartenait en sa qualité de pensionnaire de Dordrecht et le souvenir tout récent de la persécution de son père assuraient son crédit dans la Grande Assemblée qui venait de fonder le nouveau gouvernement de la confédération. Il joua un rôle actif dans ses délibérations et ne tarda pas à faire apprécier, dans la mission qui lui fut confiée, le talent de persuasion dont il était doué et qui allait bientôt lui servir à gouverner la république.

Délégué, avec trois autres députés des États de Hollande[1], auprès des États de Zélande, il porta la parole en leur nom[2], dans l'assemblée de cette province, pour la dissuader de nommer le fils de Guillaume II capitaine et amiral général. Le mémoire dont il lui donna connaissance représentait l'inutilité d'un pouvoir qu'un enfant ne pourrait exercer, et repoussait comme dangereux un engagement prématuré qui dispenserait le jeune prince de se rendre plus tard digne de la confiance publique. Mais en même temps, pour donner satisfaction à la Zélande, de Witt était chargé de lui promettre que la Hollande ne procéderait pas sans accord préalable à la nomination d'un capitaine et amiral général. Cette assurance, qui garantissait le jeune prince contre la compétition de tout autre candidat au commandement militaire, rétablit heureusement l'accord.

Jean de Witt acquit bientôt de nouveaux titres aux sympathies du parti dont il allait prendre la direction. Quand le grand pensionnaire Cats eut donné connaissance aux députés de Hollande du mémoire dans lequel Guillaume II avait prétendu justifier son coup d'État[3], il fut chargé d'en rendre compte : il proposa de répondre à cette apologie, non-seulement par les déclarations les plus énergiques, mais encore par les réclamations les plus pressantes adressées aux États généraux pour supprimer les résolutions dans lesquelles l'assemblée fédérale s'était prononcée en faveur de l'entreprise du dernier stathouder[4]. Les États de Hollande, atténuant par prudence les conclusions du rapport, aimèrent mieux attendre des

[1] Wassenaar d'Obdam, Nieupoort et Riccen.
[2] 25 avril 1651. AITZEMA, *Saken van Staat,* t. III, p. 560.
[3] Voir ch. Ier, p. 29.
[4] Résol. Holl., 29 juin 1651.

États généraux une satisfaction qui bientôt leur fut spontanément offerte : ils se contentèrent de publier la réfutation du mémoire du stathouder et de donner une solennelle approbation à la conduite des députés que Guillaume II avait exclus de leurs charges [1]. Jean de Witt avait eu l'heureuse fortune d'obtenir ainsi justice de l'outrage fait à son père en même temps qu'aux États de sa province, et de satisfaire les griefs à la fois domestiques et publics qui lui faisaient considérer le changement de gouvernement comme une revanche gagnée.

Toutefois sa fermeté n'excluait pas la modération. Il en donna la preuve par la part qu'il prit au vote de l'amnistie accordée aux complices du coup d'État du dernier stathouder [2]. L'un de ses correspondants en Zélande, Justus de Huybert [3], membre de la régence de Middlebourg, le félicitait [4] « d'avoir contribué, ainsi que son père, avec tant de sagesse, de prudence et de décision, à l'heureux ouvrage du rétablissement de la concorde dans la république ». Sa prévoyance politique se manifesta également par la part qu'il prit aux résolutions destinées à affermir le pouvoir des États de Hollande : c'est sur son rapport [5] que les régents et magistrats furent tenus de leur prêter serment, et en contribuant ainsi à faire reconnaître leur autorité souveraine, il se trouva bientôt en mesure de l'exercer lui-même en leur nom.

Un an après sa nomination comme pensionnaire de Dordrecht, l'accès à la charge de premier ministre de sa province lui était ouvert, et le pouvoir venait en quelque sorte à sa rencontre. Le jour où la Grande Assemblée s'était séparée, le Pensionnaire de Hollande, Jacob Cats, âgé de soixante-treize ans, plus célèbre comme poëte que comme homme d'État, avait donné sa démission. Il s'était mis à genoux, en pleine séance [6], pour remercier Dieu qui lui permettait de déposer paisiblement sa charge, et s'était retiré dans son petit domaine des dunes de la Haye, pour y achever

[1] Résol. Holl., 29 juin 1651.
[2] *Id.*, 19 août 1651.
[3] Justus de Huybert était le secrétaire des États de Zélande.
[4] L. Justus de Huybert à Jean de Witt, 3 août, 2 septembre 1651 : Archives du royaume.
[5] P. 73.
[6] *Hollandsch Mercurius*, septembre 1651. Résolution Hollande, 27 septembre 1651.

l'œuvre si populaire de ses Fables. Son successeur, Pauw d'Heemstede, président de la cour des comptes, qui avait déjà une première fois [1] exercé avant Cats les fonctions de Grand Pensionnaire, dans lesquelles il avait encouru l'hostilité du stathouder Frédéric-Henri, ne consentit que difficilement à accepter une seconde nomination. Il ne céda qu'aux instances des États de Hollande qui faisaient appel à son dévouement. A peine était-il entré en charge, que les États généraux, espérant conjurer les dangers d'une guerre imminente avec l'Angleterre, l'envoyèrent en ambassade à Londres, malgré la répugnance qu'il éprouvait à s'éloigner [2]. Pendant son absence, de Witt, en sa qualité de pensionnaire de Dordrecht, fut appelé à le remplacer. Il lui suffit de ce court passage au gouvernement, qui ne dura guère plus d'un mois [3], pour faire reconnaître que la direction des affaires publiques pouvait lui être laissée en toute sécurité. Aussi, quand le grand pensionnaire Pauw fut de retour, de Witt continua-t-il à l'assister, en restant chargé de la correspondance diplomatique. Il commençait à faire ainsi l'apprentissage de la première magistrature de la république, quand une nouvelle occasion de se signaler lui fut offerte et donna un brillant éclat à sa renommée naissante.

Le gouvernement que la Grande Assemblée venait d'établir était remis en question. La Zélande, déjà si difficilement contenue l'année précédente, donnait le signal redoutable d'un soulèvement populaire destiné à exiger des États généraux le rétablissement du pouvoir du prince d'Orange, sinon comme stathouder, au moins comme capitaine et amiral général, avec le comte Guillaume-Frédéric de Nassau comme lieutenant. Les députés de Middlebourg étaient chargés par le conseil de leur ville, auquel la sédition avait fait la loi, de transmettre cette proposition aux États de Zélande. Craignant dès lors que les autres provinces, secrètement encouragées par le comte de Nassau [4], ne répondissent à cet appel, les États de Hollande s'empressèrent d'arrêter, dès ses débuts, cette brusque réaction. Ils envoyèrent des commissaires aux États de Zélande,

[1] 1631-1636.
[2] Résol. États généraux, 13 juin 1652.
[3] Juin, juillet 1752.
[4] Voir lettres de Mauregnault au prince de Nassau, juillet, août 1652. *Sypestein Geschiedkundige Bijdragen,* t. I, Bijlage, p. 192-208.

pour leur adresser les remontrances les plus énergiques. Jean de Witt, qui avait déjà réussi, pendant la Grande Assemblée dans les négociations engagées avec cette province, fut désigné d'un commun accord pour faire partie de la députation.

Arrivé avec ses collègues[1] à Middlebourg, le 31 août 1652, après avoir traversé un pays agité par les démonstrations populaires, de Witt pressa la réunion des États de Zélande. Mais avant qu'ils se fussent réunis, le peuple de Middlebourg, « prenant le mors aux dents, s'était déjà soulevé », comme l'écrivait de Witt à son père [2], en lui rendant compte de sa mission. « Diverses personnes nous avaient avertis », ajoutait-il dans la même lettre, « que la population d'ici avait fait des complots et avait l'intention de nous massacrer, soit en entrant, soit en sortant de l'assemblée. Néanmoins, les mesures ayant été prises pour notre sûreté, nous avons cru devoir nous acquitter de notre commission. » Les députés de Hollande, pour être plus libres d'agir avec circonspection, n'avaient été chargés, en apparence, que du règlement de certaines affaires intéressant les deux provinces et tout à fait étrangères aux résolutions relatives à la nomination du prince d'Orange; mais les habitants, devinant facilement l'objet de leur mission, et résolus à s'y opposer, entourèrent la maison qu'ils habitaient. « Les dispositions que nous avons trouvées ici dans le peuple », écrit Jean de Witt[3] avec une bonhomie railleuse, « nous font remarquer qu'on se chargerait volontiers d'empêcher que nous ne fussions tourmentés ni des fièvres de la Zélande ni d'aucune autre maladie, de sorte qu'on nous épargnerait les frais de retour et qu'on nous dispenserait de pourvoir notre vaisseau de provisions de route. Mais les États de Zélande ont heureusement pris les dispositions nécessaires pour que nous arrivions avec notre peau entière à leur assemblée. »

Le conseil de la ville, à demi complice de la sédition, leur fit savoir qu'il se reconnaissait impuissant à les protéger, et qu'il les engageait à conjurer, par une prompte retraite, les dangers

[1] Riccen, pensionnaire de Purmerende; Nieustadt, échevin d'Alkmar, et Huydecooper, seigneur de Maarieven, bourgmestre d'Amsterdam.

[2] L. man. de Witt à son père, 5 septembre 1652 : Archives du royaume.

[3] L. man. J. de Witt, 5 septembre 1652. Cette lettre est adressée à l'un de ses cousins. Elle était probablement écrite à Vivien.

auxquels leur vie était exposée [1]. La fermeté des députés de Hollande était ébranlée. Ils se consultèrent pour savoir s'ils ne devraient pas se retirer, en remettant par écrit leurs propositions aux États de Zélande. Le parti le plus timide leur aurait sans doute paru préférable, si de Witt ne leur avait courageusement représenté qu'ils manqueraient à leur devoir et à leur honneur en reculant devant la violence; il se déclara décidé à exécuter les ordres des États ses souverains, quand même aucun de ses collègues n'oserait l'accompagner [2]. Sa fière énergie leur rendit confiance, et ils résolurent de se rendre à l'assemblée des États de la province. Toutefois, joignant la prudence à la fermeté et justement défiants des mesures prises pour les protéger [3], ils firent venir des garnisons voisines quelques officiers et soldats qui pouvaient leur assurer une assistance armée [4].

Sous la protection de cette escorte, les députés de Hollande traversèrent la foule [5], sans s'inquiéter de ses clameurs. Ils échappèrent aux fureurs d'une populace altérée de sang, « qui m'aurait massacré », écrit de Witt, « sans l'aide qui me fut donnée par l'un de mes collègues [6] », et ils entrèrent dans l'abbaye de Middlebourg, où siégeaient les États, pour leur communiquer les instructions qu'ils avaient reçues. Ils firent valoir la nécessité de conserver l'accord entre les deux provinces; ils insistèrent sur l'assurance donnée l'année précédente par la Hollande, qui s'était engagée à ne pas proposer, sans entente préalable avec la Zélande, le rétablissement de la charge de capitaine général, et demandèrent énergi-

[1] L. de Witt à son cousin, 5 septembre 1652 : Archives du royaume. L. de Witt à Van Beuningen, 14 septembre 1652 : Brieven, *De Witt,* t. V, p. 11.

[2] Wicquefort, t. II, p. 190.

[3] Le conseil de la ville avait confié le soin de rétablir l'ordre aux ministres protestants qui venaient d'encourager le tumulte.

[4] L. de Witt à Van Beuningen, 14 septembre 1652.

[5] 5 septembre 1652.

[6] L. de Witt, 13 septembre 1652. Cette lettre, dans laquelle de Witt remercie son collègue du service qu'il lui doit et se félicite d'avoir eu sous les yeux des exemples qui feront passer en lui ce qu'il admire dans les autres, a été insérée par erreur dans la correspondance entre de Witt et Van Beuningen, comme ayant été écrite à Van Beuningen le 13 septembre : Brieven, *De Witt,* t. V, p. 3. La lettre a été adressée à l'un des députés de Hollande qui l'accompagnait, vraisemblablement à Huydecooper. Elle ne pouvait être écrite à Van Beuningen, qui était alors à Stockholm, et auquel de Witt fait un récit détaillé de sa mission, dans sa lettre du 14 septembre citée plus haut.

quement qu'aucun compte ne fût tenu de la proposition des députés de Middlebourg. Elle fut néanmoins renvoyée à l'examen des conseils des villes. Inquiets de cette concession faite aux exigences populaires, les députés de Hollande repartirent pour rendre compte de leur mission, et leurs craintes ne tardèrent pas à être justifiées. La résolution qui concluait à la nomination du prince d'Orange comme capitaine et amiral général fut votée par les États de Zélande [1], et provoqua les plaintes énergiques de Jean de Witt, adressées au secrétaire de leur assemblée, Justus de Huybert [2].

« Ayant reçu communication de la résolution des États de Zélande », lui écrit-il, « je dois vous avouer tant en mon nom qu'au nom des députés d'autres provinces avec lesquels j'ai conféré à ce sujet, que je l'ai lue avec un extrême étonnement de n'y trouver aucune trace des bons rapports depuis si longtemps entretenus avec Messieurs de Zélande. » — « Elle semble même », ajoute-t-il, « être inspirée, dans plusieurs clauses, par un désir hostile de récriminations à l'égard de la Hollande. Quant à la vérité de ces accusations, je les laisse à juger à ceux qui troublent la bonne harmonie et qui depuis quelque temps me font assister à des résolutions injustes et prises à contre-temps. En tout cas, il me semble qu'on ne devait pas les attendr de la prudence et de la sagesse des États de Zélande. »

Néanmoins, la ferme conduite des députés de Hollande ne fut pas inutile; elle empêcha les États de Zélande de communiquer aux États généraux la délibération qu'ils avaient prise. Ils se contentèrent d'envoyer à la Haye des députés de leur assemblée, MM. de Mauregnault, de Tholen et Stavenisse, pensionnaire de Flessingue, qui n'entrèrent en conférence qu'avec les États de Hollande. Ceux-ci donnèrent leurs pouvoirs à des commissaires [3], auxquels de Witt fut adjoint en sa qualité de pensionnaire de Dordrecht. Il appelait les négociateurs de Zélande « trois jeunes gens à tête chaude », s'applaudissant toutefois « de leur courtoisie, de leur convenance et de leur amicale déférence [4] ». Il les pressa

[1] Résol. États Zélande, 21 septembre 1652.
[2] L. de Witt à Huybert, 7 octobre 1652 : Archives du royaume.
[3] Résol. États Hollande, 2 octobre 1652.
[4] L. de Witt à Van Beuningen, 2 décembre 1652 : Brieven, *De Witt*, t. III, p. 47.

instamment de s'employer à la réconciliation des deux provinces et modéra leur impatience, en prolongeant pendant six semaines les conférences dont il fit le rapport [1]. Pour le rendre plus concluant, les États de Hollande y ajoutèrent un manifeste dont il fut également chargé, et qui fut approuvé à l'unanimité [2]. Ils y rappelaient les résolutions prises par les provinces, dans la Grande Assemblée de 1651, pour laisser vacante la charge de capitaine général et n'en disposer qu'en cas de nécessité ; ils exposaient qu'aucune raison ne leur semblait en exiger le rétablissement, puisqu'il n'y avait pas d'armée en campagne, et déclaraient que le pouvoir militaire ne pouvait, sans le plus grand préjudice, être donné à un enfant. Ils se prononçaient en même temps contre la nomination qui aurait fait du comte de Nassau le lieutenant du fils de Guillaume II, en invoquant habilement les nouvelles jalousies qui pourraient en résulter entre les deux branches de la maison d'Orange : toutefois ils ne firent aucune allusion à leurs griefs contre le coup d'État du dernier stathouder, afin d'éviter ainsi de se montrer irréconciliables [3]. Cette politique de résistance sans provocation leur réussit. « J'espère », écrit de Witt [4], « que l'affaire du capitaine général n'interrompra plus les délibérations des États de Hollande, le zèle de ses défenseurs se refroidissant beaucoup, et leurs espérances de succès paraissant détruites par l'unanimité avec laquelle cette assemblée s'est opposée à tout changement de gouvernement. »

En déjouant ainsi les entreprises de la Zélande, qui seule pouvait donner le signal d'une restauration orangiste, de Witt s'était assuré la reconnaissance de sa province, qui trouvait en lui le plus énergique défenseur du nouveau gouvernement. Les périls qu'il avait bravés mettaient en relief l'intrépidité de son caractère ; les difficultés qu'il venait de surmonter, pendant le cours des conférences heureusement terminées, ne faisaient pas moins apprécier ses mérites de négociateur. La part qu'il prit à la direction des affaires

[1] Résol. États Hollande, 19 novembre 1652.

[2] Résol. États Hollande, 14 décembre 1652. C'est par erreur que dans la lettre de Jean de Witt à Van Beuningen du 16 décembre 1652, cette résolution est indiquée à la date du 4 décembre 1652.

[3] Wicquefort, t. II, p. 194-196.

[4] L. de Witt à Van Beuningen, 16 décembre 1652.

étrangères, dans les comités chargés des négociations avec l'Angleterre [1] et avec les autres puissances [2], compléta les gages si précoces qu'il donnait de son expérience politique. Le surnom de *Sagesse de la Hollande* lui était déjà donné, quand, à vingt-huit ans, moins d'un an après sa mission en Zélande, il fut choisi par les États de Hollande pour être leur premier ministre.

Le Grand Pensionnaire de la province, Adrien Pauw d'Heemstede, âgé de soixante-huit ans, venait de mourir après dix-huit mois d'un court ministère [3]. Les États de Hollande n'étaient pas réunis, quand sa maladie l'obligea une fois de plus à se décharger de ses fonctions sur son auxiliaire habituel. Les conseillers députés, espérant peut-être son rétablissement, retardèrent pendant quelques jours la convocation de l'assemblée [4]. Mais dans l'après-midi du jour où les États reprirent leurs séances, ils reçurent la nouvelle de son décès, et le lendemain, ils ajournèrent toute délibération jusqu'à ses funérailles [5]. Le choix de Jean de Witt était tellement indiqué, par sa situation privilégiée comme pensionnaire de Dordrecht [6] et par l'autorité personnelle qu'il exerçait dans l'assemblée, que les conseillers députés attendirent pour rappeler les États, qu'il fût libre de venir, suivant l'usage, diriger leurs débats. Leur vote unanime le désigna aussitôt [7] pour exercer les pouvoirs que la mort du Grand Pensionnaire laissait vacants, et pour remplir sa charge, jusqu'à ce qu'un successeur lui eût été définitivement donné.

Les encouragements paternels ne lui firent pas défaut. Jacob de Witt, qui n'était pas encore revenu d'une mission diplomatique qu'il remplissait à Lubeck, lui écrivait : « Dans le cas où l'on jetterait les yeux sur vous, il serait mieux, à mon jugement, de ne pas vous en défendre trop sérieusement, mais de faire seulement des réserves par modestie et de laisser conduire l'affaire de la meilleure manière par les Messieurs de Dordrecht [8]. »

[1] Résol. États Hollande, 25 janvier 1652. L. de Witt à l'un des ambassadeurs en Angleterre, janvier 1652 : Arch. du royaume. La Haye.

[2] L. de Witt à Van Beuningen, 14 septembre 1652.

[3] 21 février 1653.

[4] Les États devaient reprendre leur session le 18 février, et ils ne se réunirent que le 21. Gedds, p. 285, Notes.

[5] Résol. Hollande, 21 février 1653.

[6] P. 100.

[7] Résol. Hollande, 1er mars 1653.

[8] L. man., Jacob de Witt à Jean de Witt, 11 mars 1653.

C'était une redoutable tâche que Jean de Witt avait à remplir : il trouvait les Provinces-Unies engagées dans une guerre avec l'Angleterre sous le poids de laquelle elles étaient menacées de succomber, et il prenait le lourd fardeau du pouvoir dans des jours de crise aussi dangereux pour le maintien du nouveau gouvernement que pour l'indépendance de son pays. Quand les États de Hollande se réunirent pour leur session d'été, ils ne pouvaient avoir aucune hésitation pour disposer en sa faveur, à titre définitif, de la charge de Grand Pensionnaire. Néanmoins, après avoir arrêté l'instruction destinée au ministre qu'ils allaient élire [1], ils dressèrent une liste de neuf candidats qui justifiaient tous du titre de docteur en droit [2]. Les députés de Dordrecht, se prêtant aux scrupules de leur pensionnaire, furent les seuls qui désignèrent Ruyl, pensionnaire de Haarlem, l'un des députés emprisonnés par le dernier stathouder; mais tous les autres suffrages furent donnés à Jean de Witt [3]. Il était ainsi appelé, par une première élection destinée à être trois fois renouvelée [4], aux fonctions qui devaient lui faire consacrer et sacrifier sa vie aux intérêts de la république. Avant de les accepter, il était obligé d'obtenir l'autorisation du conseil de Dordrecht et devait se faire relever du serment par lequel il s'était engagé à n'accepter aucun autre emploi que celui de pensionnaire de la ville [5]. Cette formalité fut promptement remplie, et quelques jours plus tard, le 30 juillet 1653, sa nomination fut sanctionnée d'un commun accord. « C'est un jeune homme qui n'a pas encore trente ans », écrit l'ambassadeur de France [6], « et qui possède dès à présent de belles qualités, lesquelles, nourries dans cet emploi très-important, pourront le rendre ci-après fort considérable. »

[1] Cette instruction fut dressée le 10 juin 1653. Le rapport en fut fait par l'un des nobles, Wimmenum.

[2] C'étaient, avec Jean de Witt, Ruyl, pensionnaire de Haarlem; Weveneckoven, pensionnaire de Leyde; Moens, pensionnaire de Rotterdam; Schagen, secrétaire de la ville d'Alkmar; Nanning Kaizer, bourgmestre de la ville de Hoorn; Nicolas Stellingwerf, bourgmestre de Medenblick; Doubleth, membre de la haute cour de justice, et Nanning Van Foreest, premier conseiller et maître des comptes des domaines de la province.

[3] Résol. Hollande, 23 juillet 1653.

[4] 1658, 1663, 1668.

[5] Il fut remplacé, comme pensionnaire de Dordrecht, par Van Slirgelandt, nommé plus tard (1664) secrétaire du conseil d'État.

[6] L. Brasset au comte de Brienne, 31 juillet 1653 : Arch. aff. étran ères.

Il n'avait pas recherché cette charge. Effrayé de la redoutable tâche confiée à sa jeunesse, il était assez disposé à la refuser, malgré la légitime ambition que peut faire naître, même chez les plus modestes, l'offre séduisante du pouvoir. Il ne l'accepta que comme un service public qui lui était imposé et auquel il ne pouvait se dérober. La lettre dans laquelle il informait son père de sa nomination donne la preuve de ses incertitudes[1].

« Monsieur et père », lui écrivait-il, « Leurs Nobles Puissances m'ont aujourd'hui demandé et commissionné à voix unanime pour remplir la charge vacante de Pensionnaire de Hollande. Là-dessus, j'ai demandé et obtenu quelques jours pour réfléchir à cette importante affaire et aussi pour en conférer avec vous, ainsi qu'avec les régents de Dordrecht, auxquels je dois obéissance et respect, à quelles fins Leurs Nobles Puissances m'ayant permis de faire un tour à Dordrecht, j'ai l'intention d'y aller demain, ce dont je donnerai aussi connaissance à mon frère, qui est actuellement à Amsterdam, et je ne doute pas qu'à la réception de cette lettre, il ne se rende aussitôt à Dordrecht. Je vous demande, laissant là toutes autres affaires, d'y venir en hâte, et je termine dans cette confiance. » — « J'ai conféré », écrit-il à Van Beuningen[2] quelques jours plus tard, « avec les bourgmestres et régents de la ville de Dordrecht, aussi bien qu'avec mes parents les plus intimes, sur la lourde charge à laquelle Leurs Nobles et Grandes Puissances ont bien voulu m'appeler, et tous m'ont encouragé à prendre ce fardeau sur moi, malgré la difficulté des temps. »

La destinée fatale qui l'attendait lui avait été prédite. Parmi ses confrères du barreau, raconte un mémoire du temps[3], il y en avait qui secouaient la tête, en disant : « Ce jeune homme prend son vol trop haut; il ne mourra pas de sa mort naturelle. » Il dut plus d'une fois méditer le sévère conseil que lui adressait, à la fin d'une lettre d'encouragement, l'ami et le compagnon de captivité de son père au château de Loevestein, le député Kaiser, qui lui écrivait : « Une fois devenu Grand Pensionnaire, il doit vous être indifférent d'être mis dans le cercueil en entier ou par

[1] L. Jean de Witt à Jacob de Witt, 23 juillet 1653 : Archives du royaume.
[2] L. J. de Witt à Van Beuningen, 5 août 1653.
[3] *Historish Verhaal*, van C. en J. de Witt, 1677 : Bibl. royale de la Haye.

morceaux [1]. » De Witt devait témoigner jusqu'à son dernier jour qu'il était de ceux qui s'inquiètent peu de vivre ou de mourir à leur poste, pourvu qu'ils y fassent vaillamment et fidèlement leur devoir.

A défaut de mémoires qu'il n'eut pas le loisir de laisser [2], sa correspondance privée, telle qu'elle est conservée dans les papiers de famille et dans les registres des Archives [3], permet de le suivre dans son intérieur, après son entrée en charge, et de revivre, pour ainsi dire, en intimité avec lui. Malgré la réserve un peu cérémonieuse dont elle s'écarte rarement, elle ne laisse ignorer aucun des détails les plus familiers de sa vie domestique; c'est l'homme même qu'elle fait connaître, et cette connaissance de l'homme n'importe pas moins à l'histoire que celle des événements auxquels il a pris part.

L'exercice du pouvoir ne changea pas les goûts de simplicité qui lui étaient habituels et resserra ses liens de famille, au lieu de les relâcher. Une fois nommé Grand Pensionnaire de Hollande, il avait quitté le logement des députés de Dordrecht, appelé la Maison Blanche, où il avait jusqu'alors demeuré [4], et s'était établi dans un vaste hôtel qui ressemblait à un château fort [5], dont il n'occupait sans doute qu'une partie. Sa fortune particulière, qui n'était que de dix mille florins, d'après sa déclaration sur le registre des contributions, et son traitement, qui ne dépassait pas trois mille florins, l'obligeaient à se contenter d'un train de maison très-modeste. La direction de son ménage était confiée à la surveillance de sa sœur aînée, Johanna, mariée à Beveren de Zwyndrecht, qui, plus âgée que lui de huit ans, lui avait toujours témoigné la plus tendre sollicitude. Il la chargea d'acquérir le mobilier dont il avait

[1] Cette lettre, citée par Scheltema, *Mélanges historiques et littéraires*, t. V, p. 100, était en 1808 dans la succession de M. Groes, ancien membre du gouvernement de Hoorn, et a ensuite appartenu au conseiller d'État Jean Hinlopen.

[2] Les mémoires en français publiés au dix-huitième siècle sous son nom, et qui n'ont aucun caractère biographique, sont les *Maximes politiques de Delacourt*, successivement réimprimées avec une variante de titres.

[3] En dehors des papiers de famille, dont plusieurs ont été acquis récemment par les Archives du royaume, la première lettre qui lui est écrite, parmi celles qui appartiennent aux registres de cette collection officielle, est du 7 mars 1648; le premier brouillon de lettre écrite par le grand pensionnaire est du 19 janvier 1650. (Geddes, *the Administration of J. de Witt*, p. 47.)

[4] Autour du Vijveberg et du Tournoiveld.

[5] C'est le bâtiment qui est maintenant connu sous le nom de la Cour d'Espagne.

besoin [1]. Par économie, elle lui envoyait de Dordrecht des meubles achetés d'occasion, lui portait le linge qui lui manquait et lui faisait passer ses provisions [2], auxquelles, plus tard, son père ajoutait des fournitures de vin [3]. Elle lui avait choisi une servante fidèle et laborieuse qui suffisait aux soins intérieurs de la maison, et conseillait à son frère « de la faire aider un jour par semaine, afin que l'ouvrage ne lui parût pas trop fatigant [4] ». Quand il voulut acheter des chevaux, l'un de ses oncles, Corneille Van Sypesteyn, l'invitait à ne pas se laisser arrêter par le prix, « trouvant », lui écrivait-il, « qu'un tel attelage faisait partie de son esclavage doré [5] ». Jean de Witt aimait mieux au contraire « s'en tenir, pour une somme de 40 à 50 florins, à des chevaux qui ne fussent pas trop fringants et qui ne lui coûtassent pas trop cher ». Quant au cocher, il se proposait de l'employer « à l'entretien du jardin et aux commissions [6] ».

Sa correspondance donne les preuves les plus touchantes de la direction paternelle. Jacob de Witt corrigeait les premières lettres politiques de son fils, lui transmettait des notes, lui adressait des conseils de modération et de prudence. Tantôt il le presse de prévenir des conflits inutiles et lui signale les précautions à prendre pour satisfaire le conseil de Dordrecht [7]; tantôt il l'invite à se défier de certaines relations : docile à ses avis, Jean de Witt lui répond [8] qu'il se tient sur ses gardes. Son oncle maternel, Corneille Van Sypesteyn, lui témoignait également l'attachement le plus expansif : « Je suis à votre service », lui écrit-il, « et je serai toujours heureux de faire quelque chose pour vous, à cause des sentiments affectueux que nous vous porterons jusqu'à la fin de nos jours. C'est de telle manière que je ne connais personne au monde, excepté ma femme, qui vous serait utile d'aussi bon cœur que moi, et la tendresse qu'Oreste [9] témoignait à son ami quand il dit : *Me, me adsum qui feci, in me convertite*

[1] L. J. de Witt à Johanna de Zwyndrecht, 16 août 1653 et 13 avril 1654 : *Collection Hoog.*
[2] 7 mars 1654.
[3] L. Jacob de Witt à Jean de Witt, 15 avril 1662.
[4] L. Johanna de Zwyndrecht à Jean de Witt, 2 août 1654.
[5] L. Van Sypesteyn à Jean de Witt, 23 août 1653. Voir VEEGENS, *Notice sur Wendela Bicker.*
[6] L. Jean de Witt au pasteur Maréchal, 20 janvier 1657.
[7] L. Jacob de Witt à Jean de Witt, 6 mai 1651.
[8] L. Jean de Witt à Jacob de Witt, 4 octobre 1653.
[9] Van Sypesteyn confond dans cette citation Oreste et Nisus.

ferrum, n'était pas au delà de ce que je sens pour vous. Je prie Dieu que vous ne soyez jamais assez malheureux pour avoir à en faire l'expérience [1]. » Corneille Van Sypesteyn avait acquis une grande fortune en exploitant les dunes, et possédait à Heulekom une maison de campagne dont il aimait à faire les honneurs. Il y réunissait la plus aimable compagnie et y offrait souvent à ses hôtes des parties de chasse auxquelles Jean de Witt et son frère Corneille venaient prendre part. « Il paraît », écrit-il à son neveu [2], « que les affaires vous occupent tellement à tenir sous votre houlette des boucs et des agneaux, que vous n'avez plus plaisir à venir ici pour conduire et amuser de jeunes bergères. » Quelques années plus tard, Corneille de Witt écrit à son frère [3] « qu'il regrette de ne pas le trouver chez son oncle pour tirer avec lui des lapins, essayer un excellent chien basset, et chasser aux furets ». Quand Jean de Witt pouvait se donner des loisirs, c'était à Heulekom qu'il allait les passer; il remerciait souvent son oncle des plaisirs que celui-ci lui avait donnés, et voulant lui prouver l'intérêt qu'il portait à son gibier, il lui envoyait une résolutien des États [4] qu'il avait fait prendre pour la destruction des oiseaux nuisibles [5].

Les affaires publiques n'empêchaient pas le jeune ministre d'entretenir avec ses nombreux parents les relations les plus suivies. Il leur écrivait souvent pour leur rendre service par ses conseils aussi bien que par ses démarches, et envoyait à l'un d'eux jusqu'à des consultations de droit données en latin [6]. Les réunions intimes n'avaient pas cessé de lui plaire, ainsi qu'en témoigne sa correspondance. Il recevait en ces termes l'invitation de l'une de ses tantes, Maria Van de Corput, dont le gendre Heydanus, théologien à Leyde, avait gagné l'amitié de Descartes, en défendant sa

[1] L. Sypesteyn à de Witt, 2 avril 1657. C. de Sypesteyn avait une fille, Catherine, mariée à Faunius, pensionnaire de la Brille, plus tard conseiller à la cour de Hollande, et deux fils : l'un, Jean, qui fut successivement cornette dans la compagnie des gardes à cheval (1664), et plus tard capitaine (1668); l'autre, Cornelis Ascanius, qui, après avoir été attaché à l'ambassade à Paris et après avoir fait partie de la maison du prince d'Orange, fut nommé chef des équipages de l'armée en 1672 et périt assassiné, la même année, dans les séditions qui suivirent la mort de Jean de Witt.

[2] L. Sypesteyn à J. de Witt, 12 septembre 1653.

[3] L. J. de Witt à C. de Witt, 12 août 1660.

[4] L. de Witt à Sypesteyn, 29 août, 21 octobre 1656 ; 14 novembre 1662.

[5] Résol. Hollande, 12 octobre 1656.

[6] L. J. de Witt à Focanus, son cousin, 1650, 1652.

philosophie : « Je veux vous dire », écrit-elle à son neveu, « que mon gendre a un désir extraordinaire de vous avoir à sa table avec quelques professeurs ; mais il sait si bien combien votre temps est précieux, qu'il n'ose vous en prier que par moi. Si vous le lui accordez, un samedi ou tout autre jour à votre convenance, il voudrait bien en être informé, la veille au soir, pour faire quelques invitations [1]. » S'agit-il d'une noce à laquelle Jean de Witt n'a pu se rendre, parce qu'il venait d'être appelé, depuis la veille, à exercer provisoirement la charge de Grand Pensionnaire : « J'y aurais été comme dans mon élément », écrit-il [2], « et mon humeur est assez connue, pour que vous sachiez que dans de telles circonstances, je suis à l'aise comme le poisson dans l'eau. »

Les relations mondaines avaient en même temps pour lui le plus grand attrait ; il aimait les recherches de la galanterie, empruntées à la société française du dix-septième siècle. Parmi les grandes dames de la Haye, plusieurs lui faisaient appel, comme d'humbles clientes, pour obtenir à leurs parents des faveurs ou des emplois. Il entretenait avec elles une correspondanee dans laquelle il employait ordinairement la langue française, qui était celle du bon ton et de l'élégance. Il y faisait preuve du zèle le plus gracieux pour tenir compte de leurs recommandations. Quand sa scrupuleuse réserve ne lui permettait pas de les satisfaire, il usait des plus habiles ménagements pour conserver leurs bonnes grâces.

Sophie-Marguerite de Nassau [3] lui avait fait apprécier le charme de sa compagnie dans les bals de la Haye. Petite-fille d'un frère de Guillaume Ier et sœur de Jean-Maurice, gouverneur du Brésil, elle n'était pas encore mariée quand, à qaarante-trois ans, elle se trouva en rapport avec Jean de Witt. Son frère, le comte Henri de Nassau, commandant de la ville d'Hulst, venait de mourir, et elle désirait que la compagnie qui lui avait appartenu pendant vingt ans fût donnée au fils du défunt, Guillaume de Nassau, son neveu. Elle sollicitait avec instance la protection de Jean de Witt,

[1] L. Maria Van de Corput à Jean de Witt, 10 octobre 1654, arch. du royaume.

[2] L. J. de Witt, 16 juin 1652.

[3] Elle épousa, à quarante-six ans, le comte de Lymburgh-Styrum, devint veuve en 1661, et mourut en 1665. Elle était fille de Jean, comte de Nassaur-Siegen. Voir sa correspondance et celle de la baronne de Slavatha avec Jean de Witt, dans les lettres françaises du Grand Pensionnaire, publiées par M. Combes, *Mélanges historiques*, 1873.

lui demandant de continuer sa bienveillance à une maison qui, lui écrivait-elle, « ne s'appelait pas Orange, mais Nassau[1] ». Elle prenait ainsi grand soin de se mettre à l'écart de la famille exclue du pouvoir et faisait l'appel le plus pressant au bon vouloir du Grand Pensionnaire, lui rappelant en même temps le payement de la pension qui, depuis cinq ans, était due à sa belle-sœur. Elle lui déclarait qu'en ne faisant pas tenir compte de cette requête, il perdrait la bonne opinion qu'elle avait de lui, et lui promettait de lui manifester sa reconnaissance par un ouvrage de ses mains, espérant qu'il le garderait comme un souvenir[2]. Un mois après[3], elle lui en faisait l'envoi, en y joignant un billet en vers français qu'elle terminait ainsi :

Et ne sera jamais dit
Que je me dédie
Tant que j'aurai de vie.
Votre très-fidèle amie.

De Witt, qui pour se conformer rigoureusement à ses instructions refusait tous les présents, quels qu'ils fussent, ne crut pas pouvoir garder un don auquel il attachait cependant un grand prix. « Si je vous avais dérobé ce qu'il a plu à votre bonté et générosité de m'envoyer », écrit-il à la princesse[4], « je n'en trouverais pas ma conscience chargée; je le garderais toute ma vie, comme l'ayant d'une personne dont je ne perdrai jamais le souvenir, chérissant toujours tout ce qui me viendra d'elle, de même que je garde et chérirai à jamais ce que je vous dérobai à la nuit de joie que dernièrement nous passâmes ensemble. Mais permettez-moi, je vous en supplie, que je demeure honnête homme et que je ne contrevienne pas à une promesse que j'ai faite et confirmée par serment solennel. Afin que vous ne m'imputiez pas à ingratitude ou à manque d'affection ce qui se fait par une nécessité absolue, je vous envoie ici (avec le cachet qui ne part de moi qu'en tirant après soi mon cœur) un extrait de l'instruction qui m'est donnée pour loi, assez raisonnable en toute autre occasion, mais en celle-ci bien dure. » Il lui annonçait en même temps l'ajournement de la

[1] L. Marguerite de Nassau à J. de Witt, 7/17 juillet 1653.
[2] *Id.*, 30 janvier 1653.
[3] *Id.*, 7 mars 1653.
[4] L. de Witt à Marguerite de Nassau, 14 mars 1654.

requête de sa belle-sœur[1], « ce qui », lui déclarait-il, « ne vous agréera pas plus qu'à moi ». Pour éviter d'encourir sa disgrâce, il lui offrait une montre, « payant ainsi », lui écrit-il, « ce qu'il lui devait depuis la kermesse de la Haye » : — « privé de la satisfaction de sa présence », il chargeait l'amiral d'Obdam de lui remettre ce présent, et terminait sa lettre d'envoi par ce compliment, qui porte l'empreinte des habitudes précieuses du temps : « Cet instrument mobile devra vous être agréable, puisque vous avez cela de commun avec les personnes de votre sexe, que la mobilité ne vous est pas tant désagréable, en ayant eu la preuve aux assemblées où la danse et l'agilité étaient le sujet du passe-temps[2]. »

La correspondance de Jean de Witt avec la baronne Amélie de Slavatha fait connaître avec non moins d'intérêt ses premières inclinations de jeunesse. La baronne de Slavatha était fille du feld-maréchal de Bréderode, dont Jean de Witt avait le plus grand intérêt à se ménager l'appui[3]. Elle présidait aux réunions qui se tenaient souvent chez l'oncle de Jean de Witt, Corneille Van Sypestein, et prenait le titre de grande maîtresse de l'ordre de l'Union de la joie, association mondaine qui avait pour objet les divertissements de société les plus variés[4]. De Witt tenait trop à honneur d'en faire partie pour se dispenser des démarches qui intéressaient la baronne de Slavatha. « Madame[5] », lui écrit-il, « s'il était loisible à un chétif chevalier, qui ne fait que recevoir votre ordre par un étrange bonheur que le ciel lui a envoyé très-inopinément, de dire son sentiment des actions de sa Grande Maîtresse, je dirais que vous faites tort à votre grandeur d'user des termes de supplication envers celui que vous avez le droit de commander, et par là, je craindrais que vous doutassiez de ma promptitude à obéir à vos commandements. Jamais plus grand bonheur ne m'arrivera que lorsque je pourrai réussir en l'entreprise et l'exécution de quelque chose que je saurai être de votre contentement, priant le bon Dieu de faire naître des occasions plus favorables que

[1] Résol. Hollande, 12 mars 1654.

[2] L. de Witt à Marguerite de Nassau, 13 avril 1654.

[3] Son mari Albrecht de Slavatha appartenait à une famille originaire de Bohême qui avait servi l'électeur palatin Frédéric V.

[4] Le diplôme de l'ordre portait en vers l'engagement de chasser la mélancolie et « son cousin germain, le chagrin ».

[5] L. de Witt à la baronne de Slavatha, 10 octobre 1653.

celles dont vous faites mention, afin que je puisse confirmer ce que dessus, non par des paroles seulement, mais par des effets, vous suppliant, à cette fin, de me vouloir honorer de vos commandements, toutes et quantes fois que vous me jugerez capable de vous rendre quelque service. N'usez donc plus de termes de supplications ou de prières, quoique vos prières me tiennent toujours lieu de commandements; mais traitez-moi comme je suis véritablement, votre très-humble et obéissant serviteur. »

Dans une autre circonstance, de Witt recherche également l'occasion de lui être agréable, en obtenant, « selon sa volonté », un congé de trois mois pour son mari, capitaine de cavalerie au service des États, et il promet de le faire prolonger, si les affaires du baron de Slavatha le retiennent en Allemagne. « Vos attraits », ajoute-t-il, « et le désir qu'exciteront en M. de Slavatha l'image et le souvenir de vos merveilleuses beautés, m'ôteront sans doute la peine de travailler à cette seconde prolongation, comme aussi les mêmes beautés et mille autres qualités que j'admire en vous me font vivre et me feront demeurer à jamais à votre service [1]. » Quelques années plus tard, quand la baronne de Slavatha perdit son mari, il lui offrit ses condoléances empressées. « J'avoue », lui écrivait-il [2], « que la perte que vous avez faite est irréparable pour vous; mais comme elle était inévitable aussi, et que Dieu vous a donné le loisir de vous y préparer, je ne doute pas qu'avec le grand esprit et la belle conduite qui paraissent en toutes vos actions, il ne vous ait donné également la force et la constance nécessaires pour résister à ces violentes épreuves. »

Il ne faudrait pas toutefois chercher dans cette correspondance l'aveu d'une passion de jeunesse. En effet, c'est par l'entremise de la baronne de Slavatha que de Witt offre des hommages au moins aussi galants à d'autres dames dont il se montre également épris : « Je ne me donnerai pas la peine de faire mes baisemains à votre coadjutrice », lui écrit-il [3], « puisque moi-même je suis toujours auprès d'elle, mon âme lui faisant incessamment les hommages qui lui sont dus, quoique mon corps, par un obstacle violent, se trouve éloigné. » D'ailleurs, ces amitiés un

[1] L. J. de Witt à la baronne de Slavatha, 13 janvier 1654.
[2] *Id.*, 3 novembre 166
[3] *Id.*, 13 janvier 1654.

peu frivoles n'eurent qu'une durée passagère. Il avait besoin, à l'entrée de sa carrière d'homme public, de s'assurer l'asile heureux de la vie conjugale, comme un port contre l'orage. Son frère, Corneille de Witt, l'avait encouragé au mariage par son exemple. Dans le mois qui suivit la captivité de son père, il avait épousé [1] Maria Van Berkel, dont le père, Jean Van Berkel, avait été receveur général de la province de Hollande, et dont la mère, Élisabeth Prince, appartenait à l'une des familles patriciennes de Rotterdam. Agée de dix-huit ans [2], elle était douée déjà d'une imposante beauté, signe visible d'une âme forte et d'une volonté dominante. Ses cheveux, qu'elle portait en couronne sur la tête, son teint éclatant, ses grands yeux noirs brillants d'une ardente lumière, ses lèvres un peu fortes et d'une belle couleur rose, sa taille opulente, son port majestueux, tout en elle annonçait l'énergie : son portrait par Van der Werf, tel qu'il a été conservé par les derniers descendants de la famille [3], la représente dans tout l'épanouissement de la jeunesse. Orpheline de père, elle avait reçu en dot environ 20,000 livres [4]. Elle exerçait sur son mari le plus grand empire. Les qualités viriles de son caractère justifiaient l'autorité de ses conseils, et son beau-frère lui-même les rechercha plus d'une fois dans la correspondance qu'il entretint avec elle, reconnaissant ainsi la supériorité de son esprit ainsi que la sûreté de son jugement.

Deux ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis la nomination de Jean de Witt comme Grand Pensionnaire, quand son mariage compléta pour lui les faveurs de la fortune réservées à sa jeunesse. Il était intéressé à se ménager une alliance qui lui assurât dans le conseil d'une des villes de Hollande l'appui d'une parenté politique, et il rechercha celle qui pouvait le plus utilement affermir son pouvoir, en lui garantissant le concours des régents d'Amsterdam. Après avoir fait inutilement la cour à la fille de l'un des anciens

1 Son mariage fut célébré à Dordrecht le 21 septembre 1650

2 Maria Van Berkel était née le 31 mai 1632.

3 Chez madame Hoog.

4 Maria Van Berkel avait apporté à Corneille de Witt, par son contrat, outre un héritage de 500 livres à partager avec sa sœur à la mort de sa mère, une rente de 5,000 livres, deux obligations, l'une de 5,000, l'autre de 6,000 livres, et 2,000 livres pour frais de mariage. (Document tiré des papiers de famille de madame Hoog.)

bourgmestres, le célèbre professeur de médecine Nicolas Tulp [1], il trouva un accueil plus favorable auprès de Wendela Bicker, qui appartenait à l'une des premières familles de la bourgeoisie hollandaise, signalée par son attachement au parti républicain.

Les liens de l'amitié, l'illustration récente des services rendus, le souvenir des épreuves souffertes pour la même cause, rattachaient déjà la famille des Bicker à celle des de Witt. Les deux frères aînés, André Bicker, l'ancien collègue de Jacob de Witt dans ses ambassades auprès des cours du Nord, et Corneille Bicker Van Swieten [2], s'étaient tous deux signalés par leur patriotique résistance au stathouder Guillaume II. Leur fortune faisait d'eux les souverains de la Bourse d'Amsterdam. Corneille Bicker Van Swieten, après s'être enrichi dans la Compagnie des Indes, avait vendu ses actions pour faire le commerce à son compte sur les côtes du Brésil, et ses bénéfices dépassaient 100,000 florins par an. Vondel écrivait dans l'une de ses poésies « que le pavillon des Bicker ombrageait l'Océan et le sillonnait de ses vaisseaux qui apportaient à la Hollande la moisson dorée des contrées lointaines ».

Le troisième frère de cette opulente famille, Jean Bicker, étranger aux événements de 1650, venait de mourir [3] dans l'exercice de sa charge de bourgmestre, qu'il avait remplie à son tour comme par héritage fraternel. Il avait épousé Agneta de Graeff, sœur des deux principaux régents de la ville, et acquis une grande fortune, soit par lui-même, soit par sa femme. Ses entreprises avaient contribué à augmenter la prospérité d'Amsterdam : son nom était donné à l'une des îles de la Hollande, l'île Bicker. Il laissait cinq filles, dont chacune devait avoir 5,000 florins de dot. Elles passèrent la première année du veuvage de leur mère dans la maison de campagne paternelle, à Bewerwyck. Les deux aînées s'étaient mariées, l'une, Élisabeth, avec le neveu de sa mère, Jacob Tryp; l'autre, Gertrude, avec un riche négociant, Jean Deutz, qui avait fait un contrat d'un million avec l'Espagne, pour fournir le mercure aux colonies espagnoles, et auquel Jean de Witt confia plus tard le soin de ses intérêts pécuniaires. Ce fut la troisième,

[1] La fille de Tulp épousa plus tard l'échevin Jean Six, celui qui fut un Mécène pour Rembrandt.

[2] André Ricker mourut en 1652, Cornelis Ricker en 1657.

[3] 1653.

Wendela, née en 1636, qui fixa le choix du Grand Pensionnaire par les charmes naissants de sa beauté et par l'aimable douceur de son caractère. Il se montra assidu dans les démarches qu'il fit pour lui plaire. Sa correspondance fait mention des semaines où il quittait la Haye pour Amsterdam [1], sans être encore bien sûr de pouvoir faire agréer ses avances. Quand il obtint la promesse désirée, il s'empressa d'en manifester son bonheur à sa fiancée. « Quoique jusqu'à présent », lui écrivait-il[2], « obéissant à un ordre précis, bien que rigoureux, je n'aie pas osé vous parler de cette façon, j'espère pourtant, à l'avenir, pouvoir me servir, sans vous offenser, d'un pareil entretien. Quoique je n'en aie pas encore obtenu une permission complète et expresse, j'ai pensé qu'il ne vous serait pas désagréable d'être informée par celle-ci de l'arrivée en bonnes dispositions et en bonne santé de celui avec lequel vous avez résolu de demeurer toujours, afin de lui donner le bonheur. Cette attente fait naître dans mon âme une grande joie, et cette joie serait complète, si elle n'était pas troublée par l'impatience de mon désir. Je fais tous mes efforts pour m'en rendre maître; mais je remarque qu'à mesure qu'approche le jour bienheureux de l'heureuse jouissance qui m'est promise, plus cette ardeur impatiente s'enflamme et prend le dessus sur moi. Si elle m'aiguillonne ainsi avec une vivacité croissante, je crains de ne pouvoir passer ce temps d'attente sans en être malade, à moins que, dans cette souffrance, je ne sois soulagé par la douceur de votre présence. Je la sollicite donc d'autant plus, en cherchant de mon côté à en jouir le plus promptement possible. »

Sans doute Wendela ne put surmonter sa timidité et sa réserve, pour répondre à cette déclaration. Elle se contenta [3] de donner son avis sur la maison qu'elle devait occuper, déclarant qu'elle la voulait grande et chaude, et qu'elle trouvait d'ailleurs à sa convenance celle dont le dessin lui était envoyé. Elle faisait en même temps savoir à son fiancé qu'il n'avait pas besoin de se préoccuper des invitations, avant que le jour du mariage fût fixé. « Vous pourrez faire venir qui vous voulez », lui écrivait-elle; mais elle avait soin

[1] L. de Witt, 23 octobre, 13 novembre 1654.
[2] L. de Witt à Wendela Bicker, 10 janvier 1655.
[3] L. Wendela Bicker à de Witt, 15 janvier 1655.

d'ajouter : « J'ai appris de ma mère que la noce ne sera pas, de notre côté, trop considérable. »

Le mariage fut célébré en grande pompe [1]. Jean de Witt, bien qu'accoutumé à la simplicité austère de la maison paternelle, avait dû se conformer aux habitudes plus recherchées de sa nouvelle famille. Wendela Bicker, en sortant de la maison maternelle pour se rendre au temple, portait une somptueuse parure et était couronnée de pierreries. Elle avait auprès d'elle ses oncles paternels et maternels, qui lui faisaient un illustre cortége. C'étaient Corneille Bicker, ainsi que Corneille et André de Graeff. Ils venaient sceller une alliance qui, en unissant leurs deux puissantes familles à celle du premier ministre de la Hollande, mettait en commun les mêmes traditions d'honneur et de dévouement patriotique. Du côté de Jean de Witt, les parents et les amis étaient plus nombreux encore. Son père, son frère et sa belles-œur; ses deux sœurs, de Zwyndrecht et Hœuft, avec leurs maris; son oncle maternel, Van Sypestein; ses cousins germains, Vivien et Focanus, s'étaient rendus à l'appel qui leur avait été adressé [2]. Ils étaient accompagnés par les membres du conseil de Dordrecht et quelques amis privilégiés, tels que l'avocat Van den Andel, chez lequel Jean de Witt avait fait son stage judiciaire, et Jérôme Van Beverningh, devenu par la communauté de l'âge et des opinions comme son compagnon d'armes dans la vie publique. Un joyeux festin réunit tous les invités. Les chants et les vers se succédèrent. Le grand poëte Vondel adressa aux jeunes mariés l'une de ses plus belles odes [3], dans laquelle, suivant les traditions mythologiques du temps, il célébrait l'heureuse rencontre de la déesse de la liberté et de la déesse de l'amour, mettant sous leur protection le bonheur de Jean de Witt et de sa femme. Il y rendait un éloquent hommage aux vertus publiques du jeune ministre. « De Witt », écrit-il, « au plus beau de ses jeunes années, se tient au gouvernail, sans que la tempête le laisse échapper de ses mains. Nulle faveur ne le trouble, comme nulle haine ne l'effraye. Sa prudence fait remettre les épées dans les fourreaux, et il fait s'avancer la paix tant désirée avec

[1] 16 février 1655. Voir l'intéressante notice de M. VEEGENS sur *Wendela Bicker.*

[2] L. Jacob de Witt, 16 février 1655. Archives de famille,

[3] *Vie et mort de C. et J. de Witt,* par VAN DEN HOEVEN, p. 71. Amsterdam, 1705.

l'Angleterre, qui affranchit les bourgeois de lourds impôts et permet aux paysans de labourer les champs, où poussent l'or et l'argent. » Il le félicitait de son alliance avec l'illustre famille dont la renommée s'ajoutait à la sienne, et l'invitait à goûter les joies de la nouvelle vie qui commençait pour lui. « Le labeur de l'État, disait la déesse de la liberté, demande un soutien, une tendre consolation. Lorsque mon fidèle gardien est assis au milieu des dossiers d'affaires qui l'environnent comme d'un rempart, lorsqu'il discute dans le conseil et qu'il est assailli tous les jours par les soucis du gouvernement, la femme seule peut lui donner le repos et le soulagement par son gracieux accueil. Avancez donc, déesse de l'amour, et mettez dans les cœurs des jeunes époux votre chaste ardeur, afin que cette timide jeune fille, unie à celui qui l'aime, méprise désormais les traverses de la vie et reçoive avec bonheur dans ses bras le jeune héros que lui a donné sa foi. »

Les félicitations des premiers personnages de l'État complétèrent les éloges des poëtes. L'oncle du jeune prince d'Orange, le feld-maréchal de Bréderode, écrivait à de Witt : « Je n'ai pu apprendre la résolution que vous avez prise de changer de condition et de vous allier à une famille si considérable dans votre patrie, sans en avoir beaucoup de joie. Je prie Dieu que ce mariage réussisse à sa gloire et à votre contentement, afin que vous voyiez continuer en votre race les grands talents qui vous sont départis pour le service de la république des Provinces-Unies[1]. »

L'ambassadeur des États généraux en Angleterre, Nieupoort, s'empressait de lui adresser en ces termes ses vœux de bonheur : « Persuadé que vous avez goûté la saveur du fruit longtemps désiré, je vous souhaite, en cette circonstance, le bonheur que M. Cats me souhaita à moi-même, avec une contenance solennelle, dans le collége des conseillers députés après mon mariage ; c'est-à-dire que vous puissiez vivre assez longtemps, pour vous user l'un l'autre à l'état de guenilles [2]. » Il ajoutait à ce compliment un peu vulgaire l'invitation de Cromwell qui lui avait manifesté le désir de recevoir les jeunes mariés à Londres[3].

[1] L. de Bréderode à de Witt, 15 mars 1655. Archives du royaume.
[2] L. Nieupoort à J. de Witt, 19 février 1655.
[3] L. Nieupoort à de Witt, 16 avril 1655.

De Witt déclina cet appel, ne voulant plus s'éloigner de la Haye : pendant les trois semaines qui avaient suivi son mariage, il était resté à Amsterdam, dans la famille de sa femme, pour se tenir à l'écart des affaires et se donner tout entier aux premiers épanchements de la tendresse conjugale. « Ces occupations amoureuses », ainsi que les appelait Nieupoort, interrompirent la régularité habituelle de ses dépêches [1]. Il écrivait à l'ambassadeur de France, Boreel : « Ma longue absence d'ici et la joie domestique ont été cause que j'ai discontinué notre correspondance. J'espère que vous oublierez ma négligence que je m'efforcerai de réparer. »

Lorsqu'il ramena à son foyer celle qu'il avait choisie pour être la compagne de sa vie, il put reconnaître qu'il trouverait en elle, avec la grâce qui captive les yeux, le dévouement qui fixe le cœur Son portrait par Nettscher [2] la représente avec une belle et fine chevelure dont les boucles blondes retombent sur le front, des yeux gris de l'éclat le plus doux, un cou de cygne orné d'un collier de perles, une taille fine et légère, et toutes les apparences d'une nature délicate. Elle est vêtue d'une jupe d'étoffe brune qui laisse passer un très-petit pied, et d'un corsage de satin bleu bordé de fourrure blanche. Le peintre lui a donné une attitude qui révèle la soumission. Sa première éducation avait été négligée, comme celle de la plupart des jeunes filles d'Amsterdam détournées par une vie trop mondaine, des occupations sérieuses. Dix ans après son mariage, elle demandait à Jean de Witt de ne pas lui savoir mauvais gré de son écriture et du style de ses lettres. Aussi ne chercha-t-elle pas à se faire la conseillère de son mari ; elle était trop humble et trop défiante d'elle-même, pour prendre part à sa vie publique. Elle signait en lui écrivant : « Votre indigne épouse » [3], et craignait que le temps de son mari ne fût trop précieux pour le passer à la lecture de ses innocentes lettres [4]. Elle s'excusait de ses faiblesses et de ses nombreux défauts, pour ne pas lui paraître trop importune par son désir de le ramener auprès d'elle [5].

Pleine de respect et d'admiration pour son caractère, rendant

[1] L.-J. de Witt à Boreel, 11 mars 1633.
[2] Il a été conservé chez madame Hoog.
[3] L. Wendela Bicker à Jean de Witt, 12 octobre 1665.
[4] *Id.*, 22 juin 1665.
[5] L. Wendela Bicker, 1666. — Veegens, *Notice sur Wendela Bicker.*

hommage à sa supériorité, elle n'eut d'autre préoccupation que celle de lui rendre la vie privée douce et paisible. Elle se consacra aux soins du ménage, avec une active vigilance. De Witt l'appelait, dans sa correspondance conjugale, « la chère et digne commanderesse de mon intérieur ». Quand elle s'éloignait, dans de rares circonstances, pour aller passer quelques jours à Amsterdam, dans sa famille, elle se montrait soucieuse du bien-être de son mari, lui recommandant de ne pas manquer, comme il le lui avait promis, « de déjeuner tous les matins, ce qui est une bonne habitude pour la santé; » n'oubliant pas de lui donner les instructions nécessaires au bon ordre de la maison. Elle essayait timidement quelques vers, ou plutôt quelques bouts-rimés, pour lui souhaiter son anniversaire de naissance, à peu près en ces termes : « Je vous souhaite, Jean de Witt, une année de repos et de paix. Tel est le vœu de votre bien chère épouse, unie à vous par les liens du mariage. Je vous souhaite une année heureuse, moi qui suis votre seconde âme, à vous qui êtes la chère moitié de la mienne. » Elle ajoutait, comme pour s'excuser : « C'est tout ce que je puis [1]. »

Sa tendresse n'avait pas besoin d'être éloquemment interprétée; elle était sans cesse agissante. D'après une tradition de famille, Wendela Bicker était surnommée « le Bon Mouton », tandis que sa belle-sœur, Maria Van Berkel, était désignée comme portant habit d'homme [2]. Ne vivant que pour son mari et n'ayant d'autres émotions que celles de la vie conjugale, elle mourut avant d'avoir été atteinte par les épreuves et les malheurs de celui auquel elle associait sa destinée. Elle ne connut que ses jours heureux et ne lui fit connaître que le bonheur.

Cet intérieur de famille, égayé par les joies mondaines et éclairé par le doux rayonnement d'un amour partagé, fait ressortir dans sa véritable physionomie le personnage de l'homme public. Autour du chef d'État se groupent ceux qui lui servent en quelque sorte de lieutenants civils, disposés à seconder toutes ses vues et à l'aider de leurs conseils dans la direction des négociations diplomatiques, ainsi que dans la conduite de la politique intérieure. C'étaient, entre autres, Kaiser, Nieupoort, Van Beuningen, Van Beverningh.

[1] Veegens, *Notice sur Wendela Bicker.*

[2] Lotsij, *Cinq Lettres du grand pensionnaire de Witt.* (*Almanach Holland*, 1850, p. 77.)

Kaiser, pensionnaire de Hoorn, envoyé des États à Copenhague, l'un des amis les plus dévoués du père de Jean de Witt, avait reporté sur le fils le plus fidèle attachement. Il l'avait encouragé à accepter la nomination de Grand Pensionnaire, sans lui en dissimuler les dangers, et lui témoignait une si grande confiance qu'il lui écrivait : « Je ne donne ces communications à aucun autre qu'à vous qui me tenez lieu de tous : *Tu mihi unus instar omnium*[1]. »

Nieupoort, quoique plus âgé que Jean de Witt de dix-huit ans, ne se croyait pas dispensé des plus grandes prévenances vis-à-vis du jeune ministre des États de Hollande. Il avait fait ses études littéraires en France et était entré dans la vie publique comme pensionnaire de Schiedam. Il avait pris une part active aux délibérations de la Grande Assemblée et était prêt à mettre au service de son pays la connaissance qu'il avait acquise des affaires d'Angleterre, en accompagnant à Londres, comme secrétaire, l'ambassadeur Joachimi. Les sentiments qu'il professait pour le nouveau Pensionnaire de Hollande se manifestent dans la lettre suivante qu'il lui adressait au sujet de sa nomination : « Il est consolant », lui écrit-il, « de pouvoir demander au timonier qui a la boussole devant lui, de donner l'impulsion à ceux qui en sont loin, afin qu'ils puissent la suivre, principalement quand le temps est mauvais et qu'il faut naviguer contre le vent [2]. »

Van Beuningen, compagnon d'âge et d'éducation de Jean de Witt, longtemps l'un de ses plus utiles auxiliaires et plus tard son rival, était né en 1622 à Amsterdam. Il était fils d'un bourgmestre de la ville. Devenu orphelin de bonne heure, il avait achevé avec succès ses études à Leyde et s'y était fait recevoir docteur en droit. Il n'annonçait pas la vocation de la vie publique. Ce furent les instances de sa grand'mère qui le déterminèrent à accepter les offres de l'illustre Grotius, exilé des Provinces-Unies et ambassadeur de Suède auprès du gouvernement français. Grotius l'attacha à sa personne et lui permit ainsi de profiter, sous les meilleurs auspices, du séjour de la France, pour y compléter son éducation politique. Revenu en Hollande et choisi comme secrétaire du conseil d'Amsterdam, il se laissa aller à ses goûts de solitude et à ses penchants de misanthropie, et se

[1] L. Kaiser à de Witt, 30 août 1653.
[2] L. Nieupoort à de Witt, 26 février 1655.

retira à sa campagne près de Leyde, se privant même du nécessaire. Il s'y lia avec de nombreux amis qui, sous l'inspiration du boulanger Oudaan, père du poëte de ce nom, professaient la croyance des millénaires, c'est-à-dire la résurrection terrestre promise aux justes et destinée à leur donner mille ans de bonheur. Il s'associa à toutes les exagérations de leur zèle religieux. Ses parents réussirent à l'en détourner et à réveiller son ambition. Elle fut bientôt satisfaite par sa nomination à la charge importante de pensionnaire d'Amsterdam [1], qu'il obtint sans qu'aucun compétiteur la lui eût disputée.

« Léger et inconstant, sans aucun fonds de perfidie ni de fausseté [2] », impétueux et ne pouvant supporter aucune contradiction, mais rachetant ces défauts de caractère par les qualités les plus brillantes, il avait à son service les ressources inépuisables de l'imagination, aidées par les dons de la parole tour à tour la plus persuasive et la plus entraînante [3]. Toujours prompt à se décider, il n'était jamais embarrassé pour éluder les difficultés et tourner les obstacles. « On raconte que le grand pensionnaire de Witt, dans les jours de leur intimité, se plaisait à lui poser des problèmes de politique, pour jouir à l'aise de l'habileté incomparable avec laquelle il savait y répondre. Il avait toujours à sa disposition les moyens les plus imprévus et les plus ingénieux qui lui permettaient de les résoudre, et les expédients qu'il savait inventer pour ne se laisser jamais faire échec, paraissaient souvent à de Witt bons à retenir, pour être, en cas de besoin, utilement employés [4]. »

Les services qu'il pouvait rendre dans les négociations lui ouvrirent de bonne heure la carrière diplomatique. Envoyé, pour ses débuts, à Stockholm [5], en qualité de ministre des États généraux, il y donna libre cours aux sentiments patriotiques dont il conserva toujours la généreuse ardeur. Il suivait avec anxiété les péripéties de la guerre dans laquelle la république était engagée contre l'Angleterre. « Si nous ne nous surpassons les uns les autres », écrit-il à de Witt [6], « dans un zèle brûlant, une acti-

[1] 1650. Voir Koch, *Dictionnaire biographique.* — Bibl. royale de la Haye.
[2] Temple, *Mémoires,* t. II, p. 116, et L. Temple à Arlington, 3 juin 1670
[3] L. Lyonne à Pomponne, 20 juin 1670 : Arch. aff. étrangères.
[4] Koch, *Dictionnaire biographique.*
[5] 1652.
[6] L. Beuningen à de Witt, 12 juillet 1653.

vité sans relâche et une grande promptitude, pour tenter le plus grand effort dont l'État ait eu besoin jusqu'ici, mes craintes iront plus loin que je ne devrais le dire, et il pourrait arriver que les affronts et les malheurs suspendus sur nos têtes ne s'étendissent encore au delà de ce que je redoute. » Il se plaignait dans une autre lettre [1] de l'indifférence et du mauvais vouloir de certains régents qui, dans l'espérance d'une prompte paix, ajournaient les armements, par économie. « Si nous voulons trop garder nos biens et notre fortune, quand la république en a besoin », déclarait-il, « nous perdrons tout. » — « Combien je voudrais vous avoir ici », lui répondait de Witt, « pour travailler avec moi, en m'assistant de votre zèle infatigable, à obtenir des membres de notre assemblée des résolutions vigoureuses et les libéralités qui nous sont si nécessaires [2] ! »

La confiance qu'ils ressentaient l'un pour l'autre ressort de la lettre suivante que Van Beuningen adressait à de Witt, pour le féliciter d'être nommé Grand Pensionnaire : « Il ne pouvait m'arriver aucune nouvelle plus agréable, ni à vous aucune charge plus élevée et plus illustre, pour y déployer des dons de sagesse, de bravoure et de bonne conduite au service de l'État. Aucun autre ne pouvait non plus être trouvé, sur les épaules duquel le fardeau d'une charge si lourde et si importante pût être placé avec autant de sécurité, de sorte que j'ai sujet d'espérer de mieux en mieux de la direction des affaires de l'État, et que maintenant seulement je commence à espérer que le cours, qui en semblait désespéré, n'est pas sans remède [3]. » Ces déclarations étaient pour de Witt le gage d'un dévouement auquel il pouvait sûrement faire appel.

Jérôme Van Beverningh, né en 1614, destiné comme Van Beuningen à s'illustrer au service de la république, avait pour grand-père Jean Van Beverningh, qui avait été, pendant la guerre contre l'Espagne, lieutenant général de l'armée des Provinces-Unies. Son père, Melchior Van Beverningh, qui avait servi sous les ordres de Frédéric-Henri, n'avait qu'une fortune insuffisante; mais « s'il ne laissa que peu de bien à son fils [4] », il n'épargna aucun sacrifice

[1] L. Beuningen à Jean de Witt, 19 juillet 1653.
[2] L. de Witt à Beuningen, 12 août 1653.
[3] L. Beuningen à de Witt, 16 août 1653.
[4] *Mémoire de Chanut,* 1655 : Arch. aff. étr.

pour lui assurer le bienfait de l'éducation la plus complète. Aussi multipliait-il les encouragements pour lui faire prendre goût au travail [1], lui reprochant « d'aimer trop à se promener, à nager ou à jouer », le blâmant « d'être trop timide [2] », et mettant tout en œuvre pour que le jeune écolier fît honneur à sa famille et à son pays.

Après avoir achevé ses études à Leyde et s'être marié avec une jeune fille flamande, Jeanne le Gillon, Jérôme Van Beverningh entra dans le conseil de Gouda, et quelques années plus tard, à l'âge de vingt-six ans, il fut choisi pour représenter la régence de cette ville dans l'assemblée des États de Hollande. Il prit une part active aux débats qui aboutirent au coup d'État de Guillaume II, se prononça avec autant d'ardeur que de fermeté contre les entreprises du stathouder, et devint l'un des principaux membres de la Grande Assemblée chargée de fonder le gouvernement républicain. Il s'y fit tellement remarquer par sa puissance de travail et son éloquence, que Van Beuningen le comptait déjà parmi ceux dont l'État avait le plus besoin, et qui méritaient le mieux l'attachement ainsi que l'estime des habitants du pays. Lorsque la Grande Assemblée se sépara, les États de Hollande l'envoyèrent siéger aux États généraux, qui s'empressèrent, de leur côté, de reconnaître ses services en lui confiant les importantes fonctions de trésorier général des Provinces-Unies.

Appelé à jouer un grand rôle dans les plus importantes négociations, et assez heureux pour pouvoir toujours y réussir, il se montra, d'après le jugement d'un contemporain, « d'une droiture et d'une intégrité incapables de pouvoir le faire gauchir dans tout ce qu'il jugeait être avantageux à la patrie [3] ». Nul n'était plus disposé à partager avec de Witt la lourde tâche du gouvernement. En apprenant sa nomination comme Grand Pensionnaire, il lui écrivait [4] : « Je confesse, sans vouloir vous complimenter, que je fonde une grande partie de mes espérances sur vos grandes qualités, votre courage et vos soins diligents. »

Beverningh aimait les lettres et les sciences, qui le délassaient des affaires publiques. Il avait, en outre, le goût des fleurs, qu'il

[1] Voir chapitre Ier, p. 21.
[2] L. 22 juin 1652, dans la notice de M. SCHOTEL, *Iets over Beverningh.*
[3] *Mémoires de M. de B***.* — Bibl. royale de la Haye.
[4] L. Beverningh à de Witt, 8 août 1653. — THURLOE, *State papers.*

cultivait dans sa maison de campagne de Lokhorst auprès de Leyde; plus tard, dans la retraite, il se consacra à l'étude de la botanique. Ses dernières fonctions furent celles de curateur de l'université de Leyde, dont il enrichit la bibliothèque par ses dons. Il ne se départit jamais des habitudes de vie les plus modestes, et mettait même quelque affectation à cette simplicité. Il n'en imposait pas par les dehors. C'était seulement l'expression du visage qui faisait reconnaître en lui l'homme supérieur : il avait le front large, le nez long et légèrement busqué, les yeux vifs et d'une expression pénétrante, les lèvres entr'ouvertes par un sourire fin et mélancolique. « Il s'était fait peindre en manteau et habits noirs, la main appuyée sur une table d'où pendaient sept grands sceaux de l'État indiquant les pouvoirs qui lui avaient été autant de fois donnés. Au-dessous, une huître laissait paraître une belle perle entre ses raboteuses écailles, avec ces mots humblement fiers : *Ne me quæsiveris extra.* « Ne me jugez pas sur l'extérieur [1]. »

Jean de Witt avait besoin de trouver d'aussi utiles auxiliaires de sa politique, pour surmonter tous les obstacles qu'il rencontrait dans l'exercice de ses fonctions. En effet, les attributions de sa charge ne le rendaient maître ni du gouvernement de la confédération, ni même du gouvernement de sa province. Aussi ce fut moins par l'autorité qui lui appartenait que par l'habile emploi du pouvoir, qu'il prit et garda la direction des affaires publiques.

Nommé pour cinq ans seulement, mais toujours rééligible, le Grand Pensionnaire de Hollande, qui d'abord portait le titre d'Avocat Général, était primitivement chargé des intérêts judiciaires de la province [2]. Ses prérogatives avaient été successivement étendues, et il était devenu le président en même temps que le ministre des États. Il siégeait dans leur assemblée, à la table des nobles dont il était le pensionnaire attitré, pouvant, en cette qualité, opiner en leur nom et user, dans la discussion, du droit de priorité. La direction des débats lui appartenait. Obligé d'être présent à chaque séance, le matin, de neuf heures à midi; le soir, de trois à six

[1] *Mémoires de M. de B. :* Bibl. royale de la Haye.
[2] Voir Thèse *De munere consiliarii pensionarii Hollandiæ,* par Van Teta. Leyde, 1836.

heures, il faisait suivre l'ordre du jour, tel qu'il l'avait fixé. Il communiquait à l'assemblée les propositions de ses membres, rappelait à la question ceux qui s'en écartaient, et pouvait toujours prendre la parole, soit pour invoquer l'autorité des précédents, soit pour donner une conclusion aux débats, mais sans avoir droit de suffrage. Il recueillait les voix et proclamait le vote qu'il formulait dans une résolution dont il faisait la lecture le lendemain, ou le jour même, en cas d'urgence, afin que l'assemblée y donnât force de loi [1]. Dans les délibérations où la majorité des suffrages n'était pas suffisante et où l'unanimité était requise, il avait le droit de faire ajourner le vote et devait prendre toutes les mesures destinées à rétablir l'accord. Il était ainsi le gardien de la légalité et l'arbitre de la paix publique.

Toutes les affaires qui concernaient l'administration intérieure de la province rentraient dans ses attributions. Il veillait à l'observation des lois et des règlements, prenait connaissance de toutes les demandes envoyées aux États et recevait les lettres qui leur étaient adressées, avec obligation de leur en donner connaissance. Étranger à la gestion des finances et ne pouvant disposer d'aucun maniement de fonds [2], il était néanmoins chargé de proposer les mesures qui intéressaient la fortune publique, et devait rendre compte à chaque session des ressources du Trésor. Dans l'intervalle des sessions, il était associé aux conseillers députés, auprès desquels il remplissait les mêmes fonctions que celles dont il était investi dans l'assemblée des États de la province, et il exerçait, sous leur contrôle, le gouvernement de la Hollande.

Quant aux pouvoirs qu'il exerçait dans l'assemblée des États généraux, ils étaient partagés avec leur greffier chargé de l'assister, notamment pour la correspondance diplomatique, et subordonnés en outre aux nécessités d'une entente préalable avec les députés des autres provinces. Toutefois, ils suffisaient pour faire du Grand Pensionnaire de Hollande le véritable chef du gouvernement

[1] Il devait remettre tous les jours les résolutions au secrétaire des États. (Résol. Hollande, 2 août 1653.)

[2] Les payements ne pouvaient être effectués que par une ordonnance de trois conseillers députés et du secrétaire de leur conseil, et le mandat devait être donné sur la caisse du receveur général. Les garanties de contrôle et de responsabilité étaient ainsi scrupuleusement prévues. (Oudaan, *Réponse justificative à Lambert Van den Bosch en faveur de Jean de Witt :* Duncaniana, 1672.)

de la confédération. Il siégeait au-dessous du président de semaine, et, quand la Hollande présidait, il prenait place à sa droite. Il faisait partie des différentes commissions de l'assemblée fédérale et était, dans toutes les délibérations, le représentant de sa province, au nom de laquelle il avait toujours le droit de se faire entendre.

La direction de la politique extérieure qui lui était confiée mettait entre ses mains les pouvoirs les plus étendus. Les États de Hollande, représentés par les députés de leur assemblée dans les principales ambassades et dans le plus grand nombre de missions, avaient facilement fait reconnaître l'autorité de leur Grand Pensionnaire pour la conduite des négociations. La correspondance diplomatique devait lui être adressée ou communiquée. En outre, il entretenait des relations avec les ministres des cours étrangères accrédités auprès des Provinces-Unies. Si les audiences leur étaient données par les États généraux, c'était avec le Grand Pensionnaire qu'ils traitaient. De Witt, presque à son entrée en fonction, fut même autorisé, sur sa demande, à leur transmettre les communications qui ne lui paraîtraient pas contraires aux intérêts publics [1]. Ses attributions étaient ainsi celles d'un ministre des affaires étrangères.

Une instruction provinciale [2] spécifiait les prérogatives et les obligations de sa charge. Le Grand Pensionnaire devait en jurer la ponctuelle exécution et se trouvait notamment lié par l'article [3] auquel Jean de Witt demeura inébranlablement fidèle, qui lui enjoignait « de conserver intacts les droits et priviléges de la Hollande, de même que l'autorité légitime des États de la province ». De leur côté, les États accordèrent à Jean de Witt, le jour même de son entrée en fonction [4], un acte d'*indemnité* par lequel ils s'engageaient « à le garantir contre toute vexation et à lui donner réparation pour tout dommage » : stérile promesse qui ne put le préserver d'une mort sanglante, en récompense d'une vie entière consacrée au service de son pays.

[1] Article 3 de l'instruction.

[2] Résol. Hollande, 31 juillet 1653. — L. de Witt à Van Beuningen. 5 août 1653.

[3] Résol. Holl., 21 août 1653.

[4] Cette instruction était rédigée pour chaque Grand Pensionnaire : l'instruction de Jean de Witt comprenait trente-cinq articles.

La charge qui lui était confiée ne lui réservait aucune des jouissances de faste et d'ostentation qui sont propres à satisfaire une ambition vulgaire. Le Grand Pensionnaire de Hollande ne touchait qu'un modique traitement de 3,000 florins, auquel les États ajoutèrent en faveur de Jean de Witt, la quinzième année de sa charge [1], une gratification annuelle de 3,000 autres florins, qui fut jugée insuffisante pour son successeur. Il ne pouvait recevoir aucune pension ni aucun présent [2]. Aucun éclat de représentation ne donnait un prestige extérieur à ses fonctions. Il ne prenait place, dans toutes les solennités publiques, qu'après les membres des États de Hollande et leurs conseillers députés, ne disposait d'aucun emploi public et ne pouvait même recommander la nomination d'aucun candidat. Il était rigoureusement assujetti à la résidence et ne devait pas s'éloigner de la Haye, fût-ce pour une nuit, à moins d'y être autorisé. Enfin, pour se décharger de ses occupations, il n'avait pas à compter sur un grand nombre de subordonnés : il n'avait sous ses ordres, dans ses bureaux, qu'un secrétaire nommé par lui et qui prêtait serment aux conseillers députés, un directeur des dépêches étrangères et quatre commis chargés des écritures. Le Grand Pensionnaire occupait avec eux quatre petites chambres dans la cour des anciens comtes de Hollande, qui était le palais du gouvernement. Celle qui lui servait de bureau et dont le vestibule était réservé à son secrétaire, faisait, au rez-de-chaussée, l'angle du palais; elle était contiguë à la salle des conseillers députés et communiquait par un escalier intérieur avec celle des États de la province. Elle avait vue sur la grande place carrée, le Buitenhof ou cour extérieure, qui s'étend devant le vieil édifice et sur le bassin ou vivier qui en baigne les murs. Elle était, jusqu'à ces dernières années, occupée par le président de la chambre des comptes, et sa disposition intérieure semblait être restée la même. L'ancienne horloge qu'on y retrouvait réglait peut-être autrefois les heures du grand pensionnaire de Witt. C'était dans cet étroit réduit que chaque jour le premier ministre des États venait diri-

[1] 1668.

[2] Il lui était prescrit, par l'article 2 de son instruction, « d'être neutre et impartial dans toutes les affaires, tant des villes et colléges de Hollande que des autres provinces et pays, de n'embrasser les intérêts de personne et de ne prendre aucune pension ou gage de quelque État ou prince ».

ger le gouvernement de la république et négocier avec l'Europe.

En prenant possession de sa charge, de Witt en avait accepté à l'avance les rudes labeurs et les dures exigences. Homme d'État dans la plus noble et la plus complète acception du terme, il avait la vocation du pouvoir et se trouvait à l'aise pour la suivre. « Il est jeune, eu égard à l'importance et à la dignité de ses fonctions », écrit un contemporain [1], « mais il a de grands mérites qui lui permettent de s'en acquitter. » Une merveilleuse faculté de travail, dont s'étonnaient tous ceux qui l'approchaient, lui venait en aide. « Très-studieux », écrit l'ambassadeur de France [2], « tandis que la plupart des gens du pays ont une grande paresse, il n'y a que lui qui sache entièrement le secret des affaires, parce qu'elles passent toutes par ses mains. » Dans l'une des dernières lettres [3] qu'il écrivit, il s'excusait auprès de Beverningh « de correspondre avec lui en grande hâte, n'ayant pas encore pris un seul repas, bien qu'il fût neuf heures du soir ». Un ambassadeur lui demandait un jour comment il pouvait suffire à tant d'occupations, tout en employant l'après-midi, soit à se reposer, soit à faire les visites que sa charge lui imposait. De Witt répondit « qu'il mangeait et buvait avec modération, se couchait le soir, sans penser à ses affaires, se levait le matin de bonne heure, se mettant au travail sans interruption, ne s'occupant jamais que d'une seule chose à la fois, et ayant pour maxime : *Ago quod ago.* Je m'occupe de ce que je fais [4]. » Le sommeil lui conservait toutes ses forces pour ses occupations de la journée. Van Haren, qui l'accompagnait en 1655 dans sa mission au Texel pour l'équipement de la flotte, s'étonnait de sa facilité à s'endormir, malgré tant de préoccupations. « Depuis ma jeunesse », lui dit-il, « j'ai eu un bonheur qui ne m'a jamais manqué, c'est que du moment où le soir mes pieds entrent au lit, tout le souci abandonne mon esprit [5]. »

Le goût de l'ordre dans les affaires lui en permettait la facile expédition. Il avait pour principe de ne jamais en remettre aucune au lendemain, « et le jour ne finissait pas pour lui », disait-il,

[1] Chanut, *Mémoire* 1655 : Archives aff. étr.
[2] L. d'Estrades man., 13 mai 1660 : Archives aff. étr.
[3] L. de Witt à Beverningh, 4 juin 1672.
[4] Scheltema, *Mélanges historiques et littéraires,* t. V, p. 105, 106.
[5] C'est ce que racontait le grand poëte Van Haren, dans ses notes du poëme des *Gueux,* comme le tenant de son grand-père. — *Id.*

« avant qu'elles fussent toutes réglées[1] ». Pour n'être jamais pris au dépourvu, il portait toujours sur lui deux carnets reliés qui sont encore conservés aux Archives et qui lui servaient de manuel politique. L'un contenait les diverses résolutions des États de Hollande et des États généraux qui réglaient les principales attributions des pouvoirs publics; l'autre présentait le tableau de l'état des finances du pays et lui permettait de reconnaître d'un seul coup d'œil les recettes disponibles. Il mettait le classement le plus méthodique dans sa correspondance. Les lettres qu'il recevait, aussi bien les lettres privées que les lettres publiques, et les minutes de celles qu'il écrivait ou faisait écrire, étaient soigneusement réunies, chaque mois, en liasses. Il faisait usage de la langue française qui servait de langue européenne à la diplomatie, dans les lettres qu'il adressait soit aux ministres ou ambassadeurs des cours étrangères, soit aux différents membres de la famille d'Orange[2]. Transportée, après sa mort, aux Archives, où elle forme une collection de quarante volumes[3], et publiée, mais seulement en partie[4], jusqu'à l'année 1669, la correspondance de Jean de Witt permet de faire revivre, après deux siècles, tous les titres qui justifient sa grande renommée politique.

Elle met également en relief, à son honneur, les traits principaux de son caractère. Dégagé de tout intérêt personnel et n'ayant en vue que le bien public, il était indifférent aux satisfactions de l'amour-propre et dissuadait ses amis d'en faire aucun cas. Neuf mois après son entrée en charge, à l'occasion d'une contestation de préséance qui avait été faite à Beverningh, ambassadeur des États en Angleterre, il lui écrivait[5] : « Je dois dire que si j'étais dans votre position, je ne voudrais pas donner prétexte de dire que je ne travaille pas pour la gloire de ma patrie, mais pour le lustre de

[1] Scheltema, *Mélanges,* t. V, p. 105, 106.

[2] Les lettres écrites en français par Jean de Witt, et qui sont au nombre d'environ deux cents, ont été recueillies et publiées en partie par M. Combes, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Bordeaux : *Documents sur l'histoire de France, Mélanges historiques,* 1873.

[3] Elle a été classée et cataloguée par M. Hingman, premier commis aux Archives.

[4] Les cinq volumes publiés ne comprennent que les correspondances diplomatiques relatives aux négociations avec la France, l'Angleterre, la Suède et le Danemark : Brieven von Johan de Witt. La Haye, 1734.

[5] L. de Witt à Beverningh, 24 avril 1654, citée dans l'article de M. Van Sypesteyn, sur les négociations avec Cromwell. (*Geschiedkundige Bijdragen.*)

ma personne, quoique, s'il était question d'une affaire qui intéressât le service du pays, je fusse disposé à prendre sur moi n'importe quoi. » Jaloux seulement du libre exercice de son pouvoir, il témoignait la plus fière dignité pour faire reconnaître et respecter les attributions de sa charge. Responsable de la conduite des négociations diplomatiques, il voulait en avoir la direction, et pendant toute la durée de son ministère, il ne cessa d'exiger qu'on lui envoyât la copie des dépêches adressées au greffier des États généraux [1].

Ses lettres font également connaître le désintéressement scrupuleux qui était la règle de sa conduite. Le soupçon d'avoir pu y manquer provoquait ses susceptibilités juvéniles. Elles se manifestèrent quand il reçut les plaintes du conseil de Dordrecht, à l'occasion de la nomination de son beau-frère, Hœuft, comme bailli de la Hollande du Sud. Le conseil de Dordrecht ne s'était pas contenté de considérer cette nomination comme contraire à ses priviléges; il l'avait attribuée à des intérêts personnels et prétendait y faire surseoir. De Witt, qui ne remplissait encore d'autres fonctions que celles de pensionnaire de la ville, s'offensa de cette accusation, « qui l'affligeait au plus haut point », écrit-il, « et lui donnait un sérieux mécontentement ». — « Nous jugeons », ajoute-t-il, tant en son nom qu'au nom des députés de la ville, « que non-seulement la dignité de nos personnes est atteinte, mais encore que la bonne renommée de la ville en souffre, et qu'il en résultera une diminution de notre crédit dans l'assemblée [2]. » Il annonce son intention de protester publiquement contre la dénonciation qu'on semble diriger contre lui, si elle n'est pas désavouée, et fait noblement appel au témoignage qui peut être rendu « en faveur de son abnégation et de son zèle plein de droiture et de sincérité ».

Une indomptable volonté qui, par un don privilégié de sa nature, se conciliait avec la plus flexible souplesse d'esprit, lui rendait facile l'exercice du pouvoir. « Inébranlable comme un rocher », ainsi qu'écrivait un ambassadeur d'Angleterre [3], il ne se détournait jamais du but qu'il poursuivait : aucune difficulté ne le rebutait; sa force, c'était la constance. Il tempérait cette opiniâtreté par l'art

[1] L. de Witt à Groot, 13 janvier 1671. L. Jean de Witt à Corneille de Witt, 22 février 1672.

[2] L. man. de Witt, 14 décembre 1652. Arch. du royaume.

[3] Temple, *Mémoires,* t. II, p. 506.

de se ménager les relations d'intérêt ou d'amitié nécessaires à l'exécution de ses projets. Ne heurtant jamais aucune opinion pour la contredire; tellement maître de lui-même, d'après le jugement de l'ambassadeur de France, d'Estrades, « qu'en aucune circonstance personne ne l'avait vu en colère [1] » ; poli et insinuant autant qu'énergique et hardi, il était doué d'une parole facile plutôt que brillante, qui joignait au mérite de la clarté le don de la persuasion. Il unissait au charme de la jeunesse l'autorité du caractère, privilége ordinaire de l'âge mûr, et l'avait acquise, dès ses débuts dans la vie publique, par l'intégrité de ses mœurs, l'austère simplicité de ses habitudes et la fermeté de son âme.

Pour achever de le connaître, il faut se le représenter sous ses traits de jeune homme, tels qu'ils sont reproduits dans un portrait de famille [2]. Ses cheveux noirs et abondants flottent sur ses épaules; ils couronnent un front large et élevé. L'ovale du visage est très-allongé; ce ne fut qu'avec l'âge qu'il s'arrondit. La figure, ainsi que le remarque un contemporain [3], « a un caractère méridional et semble porter l'empreinte portugaise» . Les sourcils sont très-marqués ; les yeux, qui s'avancent à fleur de tête, ont le regard profond et fixe qui est le signe de la décision de la volonté. Les joues, un peu creuses, donnent d'autant plus de saillie au nez, fortement busqué, dont l'arête est mince et le profil prolongé. La bouche, grande et arquée, garnie d'une moustache assez épaisse, cache beaucoup de finesse dans le pli des lèvres. Les mains ont cette rare distinction de naissance si prisée au dix-septième siècle, et le maintien, en parfait accord avec l'expression pensive et sérieuse du visage, fait ressortir une dignité grave et imposante, mais sans roideur.

Tel était ce jeune homme de vingt-sept ans, qui allait présider aux destinées d'un gouvernement libre, en dirigeant les délibérations d'une assemblée dont il garda pendant dix-neuf ans l'entière confiance. Son autorité prépondérante devait s'exercer sur les États généraux en même temps que sur les États de Hollande, volontairement soumis à l'ascendant d'un génie supérieur. Le fils d'un

[1] L. d'Estrades, 11 juillet 1666.

[2] Ce portrait appartient à M. Lotsij, ancien ministre de la marine, descendant de la famille de Witt.

[3] De Guiche, *Mémoires,* t. Ier, Introduction, p. 51.

bourgmestre allait ainsi prendre possession du pouvoir qui avait appartenu aux stathouders, et cet interrègne de vingt années que Jean de Witt allait remplir par son ministère devait être pendant longtemps assez glorieux pour que la république des Provinces-Unies, trouvant en lui un grand ministre, pût se passer d'un maître.

CHAPITRE III

LA GUERRE CONTRE L'ANGLETERRE. — L'ACTE D'EXCLUSION. — LA PAIX INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE.

Rivalité de l'Angleterre et des Provinces-Unies. — Exigences de l'Angleterre. — Acte de navigation. — Forces navales des deux pays. — Tromp et Blake. — Succès de la flotte anglaise. — Mort de Tromp. — D'Obdam le remplace. — Mesures financières et militaires prises par de Witt. — Dispersion de la flotte des États par la tempête. — Détresse des Provinces-Unies. — Le Portugal leur enlève le Brésil. — Leur isolement diplomatique. — Leurs négociations avec l'Europe. — Leurs relations avec la France. — Ambassade de Chanut à la Haye. — Direction des affaires étrangères par de Witt. — Embarras intérieurs. — Espérances du parti orangiste. — Résistance des États de Hollande. — Discordes populaires. — Soulèvement d'Enckhuysen. — Dangers courus par de Witt et son père. — Tentative de la Zélande en faveur du prince d'Orange. — Les États de Hollande se tiennent sur la défensive. — Apaisement des troubles. — Nécessité de la paix. — Négociations avec l'Angleterre. — Ambassade envoyée à Londres. — Prétentions de Cromwell. — Proposition d'exclusion du prince d'Orange. — Clause de tempérament acceptée par les États de Hollande. — Hésitations des États généraux. — Imprudences commises dans les négociations avec Cromwell. — Signature conditionnelle du traité de Westminster. — L'acte d'exclusion imposé aux États de Hollande. — Correspondance privée entre de Witt et Beverningh. — Aucune complicité avec Cromwell n'est imputable à de Witt. — Délibération des États de Hollande. — Vote de l'acte d'exclusion. — Irritation du parti orangiste. — Protestations des États généraux. — *Déduction* des États de Hollande préparée par leur Grand Pensionnaire. — Sa conduite. — Son autorité prépondérante.

Jean de Witt prenait la direction du gouvernement sous de menaçants auspices. A peine lancé en pleine mer « comme un vaisseau qui aurait eu besoin de réparations pour naviguer [1] », le nouveau gouvernement, dont le Grand Pensionnaire devait être en quelque sorte le pilote, était jeté au milieu des écueils. Au moment où les intérêts des Provinces-Unies étaient inséparablement liés à la conservation de la paix, la guerre étrangère venait les surprendre,

[1] VONDEL.

sans qu'elles fussent suffisamment préparées à la soutenir, et les troubles intérieurs prêts à renaître ajoutaient les craintes de la guerre civile aux dangers du dehors. A ces assauts de la mauvaise fortune, de Witt allait opposer une résolution et un sang-froid qui ne laissèrent prise à aucune défaillance.

Les Provinces-Unies avaient trouvé une ennemie redoutable dans l'alliée sur laquelle elles semblaient être en droit de compter. Après avoir conclu la paix avec la monarchie catholique d'Espagne, elles étaient entrées en lutte avec la république protestante d'Angleterre, et les deux gouvernements que la communauté d'intérêts politiques et religieux paraissait rapprocher, avaient commencé l'un contre l'autre une guerre qui trompait toutes les prévisions.

Les premières relations des États généraux avec le parlement souverain de la Grande-Bretagne, loin d'être favorables à la bonne entente, l'avaient mise en péril. Des deux envoyés de la république anglaise, l'un n'avait pas été reçu en audience; l'autre, Doreslaüs, Hollandais d'origine, avait été assassiné [1] par des royalistes anglais réfugiés à la Haye, qui vengeaient sur lui le meurtre juridique de Charles Ier dont il avait été l'un des juges. En outre, le dernier stathouder, Guillaume II, gendre de l'infortuné Charles Ier, n'avait pas voulu laisser reconnaître un gouvernement auquel il ne pouvait pardonner la mort de son beau-père, et il se sentait encouragé dans cette résistance par l'horreur populaire qu'un tel attentat avait soulevée. Mais à la mort de Guillaume II, les Provinces-Unies ne furent plus arrêtées par les mêmes répugnances, et la Hollande, intéressée à la paix pour son commerce, fit aisément décider la reprise des négociations. Une nouvelle ambassade fut envoyée en grande pompe par le parlement anglais. Les deux ambassadeurs, lord Saint Jean, président de la première cour de justice, et Walter Strickland, firent leur entrée à la Haye, en brillant équipage, accompagnés d'une suite nombreuse. Ils furent reçus par les États généraux en audience solennelle [2], avec les témoignages les plus prévenants de considération amicale, et des commissaires furent aussitôt nommés pour régler les diffé-

[1] Il fut assassiné en mai 1649 par quatre hommes masqués, pendant qu'il était à table à l'auberge du *Cygne*, à la Haye. (Voir Delacourt, *Principes et maximes politiques*, p. 308.)

[2] 30 mars 1651.

rends qui pouvaient retarder la conclusion du traité d'alliance.

La guerre allait sortir des préparatifs de la paix. Enorgueilli de la destruction de la royauté, le gouvernement anglais avait cédé aux tentations d'une ambition désordonnée. Les envoyés du Parlement étaient chargés d'obtenir le consentement des États généraux à l'union des deux pays sous l'autorité d'un Grand Conseil commun qui aurait siégé en Angleterre. C'était demander aux Provinces-Unies le sacrifice de leur indépendance, en les obligeant à recevoir la loi de l'État le plus fort. L'association d'une grande république compacte et bien unie, avec une confédération de provinces ayant chacune son gouvernement particulier, ne pouvait être qu'une société léonine à laquelle l'Angleterre devait tout gagner, tandis que les Provinces-Unies y auraient tout perdu. Aussi, les États généraux repoussèrent-ils d'un commun accord une proposition destinée à faire tomber la république en servitude, ou tout au moins en vasselage. La demande qui leur était impérieusement adressée pour le renvoi hors de leur territoire des fils de Charles Ier et de leurs principaux partisans ne trouvait pas auprès d'eux plus de faveur, et le Parlement commençait à s'irriter de ne pouvoir leur dicter ses ordres.

Les ressentiments du parti orangiste, attaché par intérêt de famille à la cause royale, hâtèrent la rupture des négociations. Les ambassadeurs du Parlement, auxquels les mauvais traitements n'avaient pas été épargnés pendant leur séjour, quittèrent la Haye, fiers et menaçants [1]. Leur départ fut suivi de deux mesures qui mettaient en évidence la politique hautaine et agressive du gouvernement anglais. Le Parlement annonça ses projets belliqueux par l'acte célèbre connu sous le nom d'*Acte de navigation* [2], qui interdisait à tous les navires étrangers d'importer en Angleterre d'autres marchandises que les produits du sol ou de l'industrie de leur pays : c'était porter un coup irréparable à la Hollande, dont le commerce de transport, évalué à un milliard, faisait la principale richesse. L'acte de navigation fut suivi de lettres de représailles données à des négociants anglais, pour les autoriser à s'indemniser eux-mêmes des prétendus dommages que la marine des Provinces-

[1] 1er juillet 1651.
[2] 5 août 1651

Unies leur avait fait supporter. Bientôt après, la saisie de soixante-dix navires marchands portant le pavillon hollandais apprit aux États généraux qu'ils n'avaient plus aucun ménagement à espérer, malgré l'envoi des plénipotentiaires qu'ils avaient accrédités auprès du Parlement [1].

La rencontre fortuite, mais presque inévitable, des deux flottes[2] commandées, l'une par l'amiral Tromp, l'autre par l'amiral anglais Blake, qui avait saisi le prétexte d'un refus ou d'un retard dans le salut du pavillon pour commencer l'attaque, donna le signal des hostilités. La nuit seule mit fin au premier combat, qui avait duré cinq heures. « Votre Seigneurie », écrivit de Witt [3] à l'un des plénipotentiaires hollandais, dès qu'il fut informé de la rencontre, « apprendra avec déplaisir que ce qui était tant à souhaiter que la prudence de l'un ou de l'autre amiral (Dieu sait lequel d'eux doit être blâmé) pût prévenir comme un commencement de rupture entre les deux nations, doit maintenant être craint avec raison comme un malheur imminent. »

Les tentatives de négociations avaient irrévocablement échoué. Dix-huit mois avant d'être élu Grand Pensionnaire, Jean de Witt fut appelé à les diriger, en faisant partie, comme pensionnaire de Dordrecht, du comité des députés de Hollande, auquel elles avaient été plus particulièrement confiées [4]. Il se plaignait du mauvais vouloir et de la mauvaise foi du gouvernement anglais qui y mettait obstacle [5], et pour rendre une réconciliation plus facile, il insistait sur la nécessité de s'en tenir à des rapports verbaux, dans les États de Hollande aussi bien que dans les États généraux.

Les dernières espérances de paix s'évanouirent, après l'inutile ambassade du Grand Pensionnaire de Hollande, Pauw d'Heemstede. Les États, « sachant quels gages de modération il donnait [6] », l'avaient envoyé rejoindre en Angleterre les autres plénipotentiaires, afin de témoigner par ce choix combien ils désiraient un accommodement; et pour leur rendre service, il avait surmonté

[1] Décembre 1651 : l'ancien Grand Pensionnaire de Hollande, Cats, était le chef de cette ambassade.
[2] 29 mai 1652.
[3] L. man. de Witt, 7 juin 1652.
[4] *Id.*, 15 janvier 1652 : Arch. du royaume.
[5] *Id.*, 10, 13 mai 1652.
[6] L. man. Jean de Witt à Jacob de Witt, 14 juin 1652.

ses répugnances à s'éloigner de son pays. Il renouvela sans succès, pendant trois semaines [1], les tentatives d'accord les plus pressantes : ne voulant pas y renoncer, même après son départ d'Angleterre, il chargea le résident des villes hanséatiques, l'historien Aitzema, qui se trouvait accidentellement en mission à Londres [2], de continuer des démarches qui n'avaient plus désormais aucune chance d'être accueillies. L'obstination arrogante du Parlement, encouragée par l'irritation populaire, précipita la déclaration de guerre [3]. Les deux républiques, qui avaient commencé par négocier un traité d'alliance, mirent aux prises leurs forces maritimes, les Provinces-Unies avec tristesse et regret, l'Angleterre avec joie et confiance.

Les États généraux pouvaient à bon droit redouter une campagne navale. Elle semblait devoir mettre tous les avantages du côté de l'Angleterre. Cromwell avait reconstitué la flotte que la guerre civile et la retraite des officiers avaient menacé de désorganiser. Il pouvait mettre en mer cent six vaisseaux, qu'il porta ultérieurement au nombre de cent trente et un. Le *Souverain des mers*, plus tard le *Royal-Charles*, qui régna soixante ans sur l'Océan, comptait cent douze pièces de canon et avait à bord six cents hommes. D'autres vaisseaux, armés de soixante à quatre-vingts canons, étaient montés par un équipage qui variait de trois cents à cinq cents hommes. Les plus petits n'avaient pas moins de cinq à dix-huit pièces. Le système d'enrôlement forcé, connu sous le nom de *presse*, permettait de recruter facilement une armée de matelots, qui pouvait s'élever de seize mille à trente mille hommes. L'administration de la marine était confiée au conseil d'amirauté, qui avait la libre disposition des affaires navales. La flotte était mise sous les ordres de Blake, qui, après s'être signalé au service du parti républicain, en levant à ses frais un corps de partisans, avait promptement révélé ses grandes qualités d'amiral. Ses lieutenants, Monk et Deane, qui jusqu'alors avaient commandé, en qualité de généraux, l'armée du Parlement, étaient assistés par des officiers de mer éprouvés, tels que Askue, William Penn, John Lawson.

La marine des États généraux était loin d'être aussi prospère.

[1] Du 10 juin au 1er juillet 1652.
[2] AÏTZEMA, t. III, p. 721, 731 ; et GEDDES, p. 226.
[3] 7 juillet 1652.

Elle avait été négligée par le dernier stathouder, qui sacrifiait volontiers à l'entretien d'une armée de terre la puissance maritime de la république. Malgré les réclamations pressantes des États de Hollande [1], cinquante vaisseaux seulement étaient en état de prendre la mer au commencement de la guerre. L'année suivante, quand, sous l'impulsion vigoureuse de Jean de Witt, les équipements furent poussés avec activité, la flotte comptait cent trente navires; mais elle n'avait encore que soixante-six vaisseaux de guerre [2], et les quatre-vingt-trois bâtiments marchands qui en faisaient partie ne pouvaient se mesurer avec les vaisseaux anglais, véritables citadelles flottantes. En outre, l'armement laissait beaucoup à désirer pour le nombre et le calibre des canons, aussi bien que pour la force de l'équipage. Le vaisseau amiral n'avait que cinquante-quatre pièces et deux cent cinquante hommes à bord. Les treize autres vaisseaux de guerre, les mieux armés, ne portaient que quarante à quarante-six canons et n'étaient montés que par cent trente à cent cinquante hommes. Trente-huit autres n'étaient desservis que par vingt-cinq pièces, et le nombre d'hommes qui les montait ne dépassait pas soixante ou quatre-vingts. « Je ne comprends pas », écrivait le ministre des États généraux à Stockholm, Van Beuningen, « qu'on soit assez aveugle, depuis si longtemps, pour ne pas reconnaître la nécessité de pourvoir à cette insuffisance [3]. »

La population maritime, qui préférait la pêche à la guerre, ne s'enrôlait que très-difficilement, et il fallait suppléer aux matelots par des soldats mal exercés au service de mer. Les États généraux pouvaient même craindre la défection des régiments écossais qu'ils avaient pris à leur solde, et dont le Parlement était intéressé à corrompre la fidélité. Enfin, les approvisionnements restaient incomplets, et ne permettaient pas à la flotte de prolonger une campagne maritime. Les amirautés qui suffisaient, en temps de paix, aux dépenses ordinaires de la marine, se trouvaient hors d'état de pourvoir aux frais de la guerre, et les États des provinces, obligés de prendre à leur compte les dépenses extraordinaires de l'armement, étaient disposés à les laisser à la charge de la Hol-

[1] Résol. Hollande, 3 mars 1652.
[2] L. de Witt à Van Beuningen, 5 février 1653.
[3] L. Van Beuningen à de Witt, 19 juillet 1652.

lande. Le partage du pouvoir entre les colléges des amirautés, les États des provinces et les États généraux [1], était funeste aux opérations navales et favorisait le relâchement de la discipline militaire.

La flotte des Provinces-Unies, qui avait conquis sa renommée dans la guerre contre l'Espagne, n'avait pour elle que la supériorité de ses principaux chefs, et surtout celle de Tromp. Appelé depuis quinze ans, par le choix du stathouder Frédéric-Henri, à remplacer le lieutenant-amiral de Hollande Van Dorp, Tromp s'était signalé à plusieurs reprises par ses victoires sur la flotte espagnole. Doué de toutes les qualités militaires, aussi prévoyant qu'audacieux, il avait gagné la confiance et l'attachement de ses officiers et de ses matelots, qui l'appelaient leur père. Son nom semblait être un présage de victoire.

Néanmoins il ne dépendait pas d'un amiral de donner une flotte improvisée aux Provinces-Unies, et les États généraux allaient reconnaître que leur puissance navale avait perdu tout ce que celle de l'Angleterre avait gagné. Les événements confirmèrent les plus tristes prévisions. La première bataille [2] fut perdue par le vice-amiral de With [3]; il se conduisit vaillamment, mais fut abandonné par quelques-uns de ses capitaines. « Il y a assez de bois dans notre patrie pour faire des potences [4] », leur déclara-t-il avec indignation, en les menaçant de ne pas laisser leur lâcheté impunie. La flotte anglaise resta maîtresse de la mer. Pour venger cette défaite, le lieutenant-amiral Tromp, ayant sous ses ordres un état-major d'élite, le vice-amiral Evertsen, les contre-amiraux Floriszoon et Ruyter, fut appelé au commandement de toutes les forces navales. Le parti républicain, qui l'avait disgracié au début de la campagne, parce qu'il se défiait de son attachement au parti orangiste, était ainsi obligé de recourir à ses services, pour rendre confiance aux matelots. Tromp fit honneur à sa vieille renommée, en surprenant les vaisseaux ennemis près de Douvres [5] : les ayant forcés à rentrer dans la Tamise, il parcourut la Manche en vain-

[1] Voir p. 71.
[2] 8 octobre 1652.
[3] Le vice-amiral Corneille Witte de With, né à la Brille et d'origine plébéienne, n'avait aucune relation de famille avec le grand pensionnaire de Witt.
[4] De Jonge, *Histoire de la marine*, t. II, p. 58.
[5] 10 octobre 1652.

queur, portant, en signe d'injurieux défi, un balai à la cime de son grand mât.

Au commencement de l'année suivante [1], un nouveau combat livré à la hauteur de Portland et continué avec acharnement pendant trois jours, laissa la victoire indécise, mais n'en porta pas moins un coup funeste aux ressources des Provinces-Unies par la perte de neuf vaisseaux de guerre et de vingt-quatre bâtiments marchands. La destruction d'une escadre anglaise surprise dans la Méditerranée par l'amiral Van Galen, ne fut pour les États généraux qu'un avantage passager; un engagement plus décisif assura irrévocablement la supériorité de l'Angleterre. Tromp s'était avancé à la rencontre de la flotte ennemie, au moment où elle était affaiblie par l'éloignement de l'amiral Blake, dont l'escadre venait de faire voile vers le nord, et il s'était hâté d'engager l'action, entre Ramsgate et Nieupoort, avec les deux amiraux Dean et Monk, qui ne pouvaient lui opposer qu'un nombre de bâtiments à peu près égal [2]. Dans la première attaque, Dean fut atteint d'un boulet; mais Monk, en jetant un manteau sur son corps, empêcha que la nouvelle de sa mort ne vînt à se répandre, et la bataille se prolongea avec la même fureur, sans aucun succès marqué. Le lendemain, à la hauteur de Dunkerque, les deux flottes continuèrent le combat; celle des États généraux faisait plier la flotte anglaise, lorsque l'arrivée imprévue de Blake subitement rappelé enleva à Tromp toutes ses chances de victoire. Après la plus vaillante résistance, il fut obligé de regagner les côtes de Hollande, en laissant l'ennemi maître de quelques vaisseaux et de treize cents prisonniers. Il fit aussitôt demander avec instance des renforts et des munitions aux États généraux, et se rendit avec ses principaux officiers à Flessingue, auprès des commissaires qui y avaient été envoyés par l'assemblée de la confédération, afin de se plaindre de l'insuffisance des forces navales mises à sa disposition. Son lieutenant Ruyter, malgré sa bravoure déjà bien connue, déclara qu'il ne retournerait pas en mer, si la flotte ne devait pas être mieux armée. Le vice-amiral de With, appelé à donner son avis, dévoila le danger avec la brusque hardiesse qui lui était familière. « Les

[1] 24 février 1653.
[2] 12 juin 1653.

Anglais », dit-il, « sont maintenant maîtres de nous et des mers [1]. » Ces alarmes n'étaient que trop justifiées; les vaisseaux ennemis bloquaient les embouchures du Texel, et la crainte d'une descente tenait en éveil tous les habitants des côtes. Les États généraux ne se laissèrent pas décourager; ils firent réparer les vaisseaux endommagés et pressèrent l'envoi de nouveaux renforts. Ils donnèrent ensuite à Tromp l'ordre d'aller offrir le combat à la flotte anglaise, afin de la forcer à s'éloigner du Texel, où elle retenait captive l'escadre de l'amiral de With. Cette manœuvre réussit et assura la réunion des forces navales de la république.

Après avoir soutenu seul la poursuite de l'ennemi, Tromp, rejoint par les vaisseaux qu'il avait dégagés, donna le signal d'une nouvelle attaque, à la hauteur de Catwyck, en vue de Scheveningen, sous les yeux de la population des côtes, attirée par l'émotion d'un spectacle où se jouaient les destinées de la patrie. Plein de confiance dans la victoire, il s'ouvrit un passage à travers la ligne des navires anglais, afin d'y jeter le désordre; mais le retour lui fut coupé, et il tomba frappé d'une balle [2], en prononçant ces paroles dignes de sa grande âme : « C'en est fait de moi; mais pour vous, ayez bon courage. » Il emportait avec lui ces inspirations soudaines du commandement, qui auraient pu terminer le combat en faveur des Provinces-Unies. Après trois attaques acharnées, les deux flottes se séparèrent pour rentrer, l'une dans le Texel, l'autre dans la Tamise. Les pertes étaient à peu près égales; mais la mort de Tromp, qui mettait en deuil toute la république, paraissait plus fatale qu'une défaite. « Nous avons perdu », écrivait Jean de Witt, « un héros de mer comme la terre en a peu porté, et comme elle en portera peut-être peu à l'avenir [3]. »

Il fallait lui chercher un successeur. Les États de Hollande avaient le droit de présentation au commandement de la flotte, qui était laissé au choix apparent plutôt que réel des États généraux. Ils y auraient volontiers appelé le vice-amiral de With, qui avait mérité leur confiance par son attachement au nouveau gouvernement; mais ils n'ignoraient point combien son caractère altier le rendait impopulaire, et ils reculèrent devant la crainte de mécon-

[1] De Jonge, *Histoire de la marine,* t. II, p. 120.
[2] Dimanche 10 août 1653.
[3] L. Jean de Witt à Boreel, ambassadeur en France, 15 avril 1653.

tenter l'armée navale. Toutefois, ne voulant préférer à de With aucun autre officier supérieur de la flotte, ils mirent leurs escadres [1] sous les ordres d'un commandant de leur armée de terre, colonel d'un régiment de cavalerie, Jacques d'Obdam, seigneur de Wassenaar, qui appartenait à la première noblesse de la province et leur donnait tous les gages de fidélité politique. Jean de Witt fut envoyé auprès de lui avec quelques-uns des membres de l'assemblée, pour lui faire connaître sa nomination au grade de lieutenant-amiral de la Hollande, qui préparait celle d'amiral en chef. D'Obdam, « habitué à des goûts de dépenses fort au-dessus de ses ressources, qui lui faisaient demander plus qu'on ne lui donnait, sauf à revenir, en cas de refus, sur ses petits dégoûts [2] », voulut mettre à haut prix son acceptation. Il prétendit se faire accorder, outre la garantie d'une pension pour sa femme et ses enfants, en cas de sa mort au service, le droit de nomination aux emplois de capitaines qui deviendraient vacants, et la promesse d'une prochaine augmentation de traitement. Ses exigences empêchèrent que le titre d'amiral en chef ne lui fût reconnu, et ce fut sans être investi nominalement de cette charge qu'il en exerça les pouvoirs. « N'ayant jamais navigué que sur les canaux de la Hollande », écrivait un contemporain [3], il avait besoin de suppléer, par son bon vouloir et sa bravoure, à l'expérience maritime qui lui manquait.

Le concours des meilleurs lieutenants lui fut assuré par le choix de ses vice-amiraux et de ses contre-amiraux [4]. L'un des premiers commandements fut donné au contre-amiral Ruyter, nommé vice-amiral de l'amirauté d'Amsterdam. Ruyter, qui, sous la rude enveloppe d'un homme de mer, cachait l'âme d'un Cincinnatus, opposa à son avancement une assez longue résistance. Toutefois le Grand Pensionnaire réussit, par l'autorité persuasive de ses conseils, à triompher de ses scrupules, et prépara ainsi la destinée du grand homme de guerre qui devait être appelé à rétablir, dans des temps meilleurs, la fortune chancelante de la république. L'état-

[1] 22 septembre 1653.

[2] *Mémoire Chanut* 1655 : Arch. aff. étr.

[3] De Guiche, *Mémoires,* p. 53.

[4] Deux nouveaux vice-amiraux furent adjoints à ceux qui étaient en exercice, de With et Evertsen. Les deux nouveaux vice-amiraux furent Pierre Floriszoon et Ruyter. Les contre-amiraux étaient Jean Verhaaf, Corneille Tromp, fils de l'ancien lieutenant-amiral, et de Boer.

major de l'armée navale pouvait donc encore, malgré la mort de Tromp, soutenir sans désavantage le poids de la guerre.

De Witt n'avait en outre rien épargné pour que la république trouvât toutes les ressources nécessaires à sa défense. La lutte avec l'Angleterre était engagée depuis quatorze mois, quand il fut définitivement nommé Grand Pensionnaire, au mois de juillet 1653; mais il avait pris les devants, pour mettre les Provinces-Unies en état de la soutenir, dès que l'exercice provisoire de ses fonctions lui avait été confié [1]. Désirant la paix, en étant néanmoins décidé à tout tenter pour la continuation de la guerre, il avait commencé par donner ses soins aux finances, dont la pénurie mettait obstacle à de nouveaux armements. La guerre contre l'Espagne, prolongée dans un intérêt de conquête par le stathouder Frédéric-Henri, et à laquelle la paix de Munster avait mis fin depuis cinq ans seulement, avait légué à la république une dette de 140 millions de florins portant intérêt à 5 pour 100, à laquelle s'ajoutait un fonds de 13 millions dont le remboursement était exigible [2]. Opposé à de nouveaux emprunts [3], de Witt cherchait des ressources dans les contributions volontaires, dans les retenues sur les emplois publics, dans le produit des taxes sur l'entrée et la sortie des marchandises. Pour venir en aide plus efficacement encore aux nécessités financières, il obtenait des États de Hollande non-seulement l'augmentation de l'impôt sur le revenu, mais encore la levée de l'impôt sur le capital [4]. En outre, il essayait de rétablir l'autorité de direction qui manquait, en se faisant accorder [5] un droit de surveillance sur la conduite des affaires maritimes. Pour subvenir à l'insuffisance des forces navales, le nombre des vaisseaux de guerre était porté à quatre-vingt-six; l'amirauté d'Amsterdam achetait deux grands vaisseaux construits pour la république de Gênes; une acquisition de bâtiments se négociait avec le Danemark, et les meilleurs navires de la Compagnie des

[1] Mars 1653.

[2] Delacourt, *Principes et maximes politiques*, p. 305.

[3] Il n'y eut pendant la première guerre d'Angleterre qu'un seul emprunt de 800,000 florins, à la date du 25 juin 1654.

[4] Un impôt commença par être levé au taux du 200e denier sur tous les revenus qui excédaient 1,000 florins. L'année suivante, il fut abaissé au 1000e denier, sur tous les revenus qui excédaient 300 florins; le produit qu'il rapporta ne dépassa pas 400,000 florins.

[5] Résol. Hollande, 15 et 16 juillet 1653.

Indes étaient mis en réquisition. De Witt prit avec la même sollicitude les mesures nécessaires, soit pour l'amélioration de l'artillerie, soit pour l'enrôlement d'un plus grand nombre de matelots, auxquels une augmentation de paye fut promise. Pour se prémunir contre la défection des troupes écossaises qu'ils employaient, les États de Hollande leur demandèrent de nouveaux serments et laissèrent aux officiers et soldats qui n'étaient pas disposés à prendre parti contre le Parlement, la liberté de quitter leur service [1].

De leur côté, les États généraux [2] exhortèrent matelots et soldats à faire leur devoir, promettant des secours et des pensions aux blessés et aux veuves, et offrant des récompenses à tous ceux qui se signaleraient par l'abordage et la prise des vaisseaux ennemis. Ils ne se contentèrent pas de ces encouragements : pour rétablir la discipline, ils menacèrent de la peine de mort [3] tout capitaine qui refuserait d'obéir au signal de l'attaque. Les exemples de patriotisme qui étaient donnés rendaient leur tâche plus facile à remplir. Un professeur de théologie, Robert Junius, demandait à aller remplir sur la flotte son pieux ministère. Le secrétaire d'Amsterdam, Gérard Hulst, s'offrait comme volontaire et équipait à ses frais vingt-quatre matelots, s'engageant à payer leur solde et leur nourriture. Le ministre des États généraux à Stockholm, Van Beuningen, se déclarait prêt à supporter tous les sacrifices, « quels que fussent les impôts ou les emprunts [4] », et offrait de concourir pour 6,000 florins aux dépenses de la guerre [5].

Un nouveau désastre rendit inutiles ces préparatifs de défense. Avant que la flotte eût repris l'offensive, elle fut assaillie par une terrible tempête [6] qui lui fit subir des pertes irréparables et détruisit les espérances de la nouvelle campagne. Les Provinces-Unies n'étaient pas en mesure de supporter la prolongation d'une guerre qui leur imposait une dépense annuelle de 800,000 livres. Les sources de revenu qui avaient toujours entretenu la richesse de l'État, telles que la pêche et le commerce, étaient presque taries;

[1] Résol. de Hollande, 15 et 16 juillet 1653.
[2] Résol. États généraux, 4 août 1653.
[3] *Secrètes Notules* États généraux, juillet et août 1653.
[4] L. Van Beuningen à de Witt, 19 juillet et 9 août 1653.
[5] Il offrait ces 6,000 florins pour équiper et entretenir pendant six mois 150 matelots de choix.
[6] Novembre 1653.

les ateliers se fermaient, le travail était suspendu [1]. Le Zuyderzée était devenu une forêt de mâts [2]. Le pays était rempli de mendiants; les plus riches familles émigraient en Flandre; l'herbe poussait dans les rues, et dans la ville d'Amsterdam on comptait quinze cents maisons à louer [3]. Une brochure du temps répétait en ces termes les doléances publiques : « Infortunés Pays-Bas, dont les ports sont assiégés, dont les négociants périssent; toutes les usines sont arrêtées, les bateaux de pêche sont dans les ports, les harengs mêmes ne sont plus rapportés. La confusion, le mécontentement, l'inquiétude, augmentent de jour en jour [4]. » — « Vous pouvez imposer la paix aux conditions que vous voudrez », écrivaient sans cesse au principal ministre de Cromwell, Thurloë, les correspondants secrets que le Protecteur entretenait à la Haye [5].

Tandis que les Provinces-Unies étaient aux prises avec l'Angleterre, d'autres ennemis contre lesquels elles ne pouvaient se défendre les avaient attaquées. Leurs défaites navales encourageaient les entreprises d'une petite nation qui convoitait leurs dépouilles coloniales. Le Portugal se préparait à leur reprendre le Brésil, qu'elles lui avaient enlevé, pendant qu'il faisait partie de la monarchie espagnole. Mal gouvernées, depuis quelques années, par la Compagnie des Indes occidentales, les possessions hollandaises du Brésil avaient été obligées de se défendre contre le soulèvement de la population indigène, dont le roi de Portugal, Jean IV, encourageait secrètement la révolte, en dépit de ses déclarations pacifiques. Sa mauvaise foi ayant été découverte par la saisie de lettres interceptées qui sont encore aujourd'hui conservées aux Archives de la Haye, la république résolut d'en tirer une prompte vengeance; mais la guerre d'Angleterre, qui enlevait aux États généraux la libre disposition de leur armée navale, assura au roi Jean IV une impunité dont il se hâta de profiter. Il arma une flotte de soixante vaisseaux qui devaient venir en aide à l'insurrection.

[1] Un gantier qui employait 48 ouvriers, se faisait ouvrier lui-même. Un fabricant de dentelles noires qui en employait 300 à 400, n'en occupait plus que trois.

[2] De Jonge, *Histoire de la marine*, t. II, p. 170.

[3] Aitzema, t. III, p. 876. Ailleurs, p. 813, Aitzema donne même un chiffre de 3,000 maisons.

[4] Aitzema, cité dans l'article de M. Nedermeyer de Rosenthal sur le procès de Messen.

[5] Thurloe, *State papers*, t. I, p. 269-270.

La négligence de la Compagnie n'avait laissé à la colonie aucun moyen de résistance; vaisseaux, troupes, munitions de guerre, vivres, tout manquait. L'amiral de With, qui avait été envoyé au secours du Brésil avec une flotte de douze vaisseaux et un corps de débarquement de 6,000 hommes, écrivait pour justifier son retour : « J'aimerais mieux, en ayant la liberté de religion, servir les Turcs que les directeurs de la Compagnie sur la montagne de la Faim [1]. » C'est ainsi qu'il appelait le récif de Fernambouc, la dernière place qui restât à la Compagnie. Les subsides fournis par les États généraux étaient depuis longtemps insuffisants, et ils ne pouvaient même continuer à les payer. Incapable de se sauver elle-même et ne pouvant être secourue, la colonie était condamnée à périr, et les Portugais en achevèrent facilement la conquête [2].

Ruinée par la guerre d'Angleterre, la république ne pouvait se dispenser de la paix pour réparer les malheurs dont elle était victime, et la paix était retardée par la rigueur des conditions auxquelles il fallait l'acheter. Pour sortir de la crise qu'elles traversaient, les Provinces-Unies auraient eu besoin de l'assistance active d'une autre puissance; mais aucun gouvernement n'était disposé à leur venir en aide, et leur isolement ajoutait à leur détresse. Elles portaient la peine de leur prospérité hautaine qui leur avait attiré l'envie des grands et des petits États, secrètement réjouis de leurs malheurs présents et prêts à en profiter. « Traitables et polis en temps d'infortune », écrivait le comte Guillaume-Frédéric de Nassau, « nous sommes roides et nous ne connaissons personne quand nous croyons n'avoir rien à craindre [3]. » Aussi, dès que la fortune était devenue contraire aux États généraux, les amitiés s'étaient-elles refroidies, et les inimitiés mal éteintes avaient-elles commencé à se rallumer. Pour la diplomatie comme pour la foule, les vaincus ont tort. Il avait suffi à Cromwell d'être vainqueur, pour que les gouvernements, malgré l'origine révolutionnaire de son pouvoir, lui eussent fait les avances les plus

[1] Aitzema, t. III, p. 341.
[2] Janvier 1654. (Voir Nettscher : *les Hollandais au Brésil*, Bibl. de la Haye.)
[3] L. de Guillaume-Frédéric de Nassau à Aylva, 10/20 août 1652. (Voir Van Sypesteyn, *Geschiedkundige bijdragen*, t. Ier, *le Prince de Nassau et Jean de Witt*, p. 60.)

flatteuses, avec un empressement craintif et servile dont les premières monarchies de l'Europe donnaient l'exemple.

La direction des négociations extérieures imposait dès lors à de Witt la tâche la plus ingrate. Il en avait fait l'apprentissage sous le ministère du grand pensionnaire Adrien Pauw [1], et en porta tout le poids, dès qu'il lui eut succédé. Malgré les mécomptes auxquels il devait s'attendre, il se mit à l'œuvre avec une courageuse persévérance. Ses lettres journalières donnent la mesure de son activité et de la connaissance qu'il avait acquise de tous les intérêts politiques et commerciaux remis à sa garde. La république trouva en lui, dès ses débuts, le ministre le mieux préparé à lui ramener par l'habileté loyale de sa diplomatie le bon vouloir et la confiance des autres gouvernements.

Les Provinces-Unies étaient surtout intéressées à engager le Danemark et la Suède dans leur cause. Maîtresses de la mer Baltique, ces deux puissances étaient les arbitres de la guerre par leur position géographique et par leurs forces maritimes. Les bonnes relations entre le Danemark et les Provinces-Unies étaient favorisées par le bon vouloir réciproque de leurs envoyés. A la Haye, le ministre danois Ulefelt avait gagné la faveur du parti hollandais par ses opinions républicaines et par la distribution qu'il avait faite de l'ordre de l'Éléphant aux principaux députés des États de la Hollande, dont il avait ainsi flatté la vanité. A Copenhague, le ministre des Province-Unies, Nanning Kaiser, avait su acquérir un tel crédit, que la reine de Suède Christine, jouant sur les mots, disait : « En Danemark, ce n'est plus un roi qui règne, c'est un *kaiser* (empereur) qui fait tout. » Après avoir longtemps cherché à rester neutre, le roi de Danemark se décida subitement à un coup d'audace. Vingt-deux vaisseaux anglais qui revenaient du Nord, chargés de marchandises, étaient entrés dans le port de Copenhague, pour y attendre l'escorte destinée à les ramener en Angleterre. Frédéric III les fit saisir, et la cargaison fut vendue à son profit. Cet acte de violence, qui équivalait à une déclaration de guerre, l'obligeait à confondre ses intérêts avec ceux des États généraux. Aux termes des conventions qui furent stipulées, les Provinces-Unies se firent décharger de la somme annuelle qu'elles

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 14 septembre 1652.

s'étaient engagées à payer au Danemark pour les droits de passage du Sund; elles lui fournirent en outre des subsides moyennant lesquels Frédéric III s'engagea à fermer la mer Baltique aux vaisseaux anglais, et à fournir une flotte à ses nouveaux alliés. Mais après l'avoir équipée à leurs frais, il eut soin de la garder pour la défense des côtes de son royaume, menacé par la vengeance de Cromwell.

Les intentions favorables du roi de Danemark à l'égard des Provinces-Unies étaient d'ailleurs rendues impuissantes par l'hostilité de la Suède, qui semblait disposée à faire alliance avec l'Angleterre. Le trône de Suède était occupé par une héroïne de roman plutôt que par une reine. Christine, fille de Gustave-Adolphe, lui avait succédé à l'âge de sept ans [1], sous la direction d'Axel Oxenstiern, chancelier du royaume. Parvenue à l'âge où elle pouvait gouverner elle-même, elle laissa à son premier ministre l'exercice du pouvoir, et mit toute son ambition à éblouir ses contemporains par l'aventureuse activité de sa vie, sa passion pour l'étude, et la brillante protection qu'elle accordait aux plus grands écrivains de tous les pays. Douée, à défaut de beauté, du charme de la conversation, jouissant des hommages qui lui étaient rendus par tous ceux qu'elle attirait auprès d'elle, Christine partageait son temps entre la chasse, la lecture des auteurs grecs, latins ou français, les audiences et les épîtres littéraires. Descartes, Huet, qu'elle recevait à sa cour; le Hollandais Hugo Grotius, qui, exilé des Provinces-Unies, avait adopté la Suède comme seconde patrie, et qu'elle envoyait comme ambassadeur à Paris; Naudé, devenu son bibliothécaire; Saumaise, qu'elle aurait voulu retenir à Stockholm; Benserade, Scudéri, Chapelain, Scarron, Pascal, qui lui dédiait sa machine arithmétique, étaient ses correspondants habituels et lui donnaient une renommée de Mécène couronné. Au milieu de cette brillante pléiade, elle aimait à oublier son sexe et son rang, se souciant peu de se déclasser comme reine, et se plaisant à faire l'esprit fort en politique, comme en religion et en morale. Elle avait reçu le portrait de Cromwell, avec des vers latins du poëte Milton, et s'était prise d'engouement pour le gouvernement et la personne du Protecteur. « Votre général », disait-elle à l'ambassadeur anglais Whitelocke,

[1] 1632.

est un des plus galants hommes; il a fait de plus grandes choses qu'aucun homme de son temps; je le respecte et l'honore autant qu'aucun homme vivant, et je vous en prie, qu'il le sache de ma part[1]. »

Les États généraux avaient cherché à la détourner de cette préférence donnée à leur ennemi, et le choix de leur ministre fut calculé en vue de gagner ses bonnes grâces. Ils envoyèrent à la cour de Stockholm leur diplomate le plus instruit et le plus lettré, Conrad Van Beuningen. La conversation du jeune ambassadeur, qui était aussi sérieuse que brillante, si l'on en peut juger par le ton de sa correspondance diplomatique, devait le faire rechercher par une reine qui avait le goût du bel esprit. Van Beuningen, qui espérait réussir à la rapprocher des États généraux en flattant sa vanité, accepta avec empressement ses offres de médiation[2]; mais il ne tarda pas à reconnaître que la reine était trop engagée en faveur du gouvernement anglais, pour que son arbitrage pût donner aucune garantie. Dominée par le ministre d'Espagne, Pimentel, l'ennemi déclaré des Provinces-Unies, dont elle avait fait son favori, se défiant[3] des négociations engagées par les États généraux[4] pour pacifier les différends entre le Suède et la Pologne, elle semblait ne chercher qu'une occasion de rupture et pressait ouvertement le roi de Danemark de manquer aux engagements qu'il avait pris avec la république. Van Beuningen réussit au moins à retarder une déclaration de guerre qui aurait été un nouveau désastre pour son pays. Christine ne signa[5] le traité d'aillance de la Suède et de l'Angleterre avec l'ambassadeur de Cromwell, Whitelocke, qu'à la veille de sa propre abdication, et au moment où les Provinces-Unies allaient prévenir le danger de cette coalition, par une paix devenue chaque jour plus nécessaire.

De Witt n'avait cessé d'adresser ses conseils à Van Beuningen, en lui recommandant de s'employer à gagner du temps. Dès l'époque où il ne faisait encore qu'assister le grand pensionnaire Pauw

[1] Whitelocke, *Journal de son ambassade,* t. I, p. 251. — Guizot, *Histoire de la république d'Angleterre,* t. II, p. 73.

[2] L. de Witt à Beuningen, 16 février 1653. — L. man. Jeau de Witt à Jacob de Witt, 3 février 1853.

[3] Aïtzema, t. II, p. 781.

[4] Jacob de Witt, père de Jean de Witt, était l'un de ces négociateurs.

[5] 28 avril 1654.

d'Heemstede, il écrivait à l'ambassadeur des États généraux à Stockholm : « Quant aux circonstances où vous vous trouvez en ce moment, d'après mon avis, il faudrait, d'un côté, ne pas tendre la corde de manière à la faire casser ; de l'autre, ne pas la laisser flotter, ce qui indiquerait qu'on désespère du succès; et je puis bien remarquer que, pour passer entre ces deux écueils sans faire échouer le navire, il faut beaucoup de dextérité et de circonspection, approchant tantôt de l'un, tantôt de l'autre, selon le changement du vent et de la marée : il n'y a pas, pour le meilleur des pilotes, une occasion plus insigne de déployer son art. Dieu veuille lui envoyer un vent meilleur que celui qui a soufflé jusqu'à présent, afin de l'amener à bon port; car je craindrais que, malgré toute son activité et sa vigilance, il ne passât que très-difficilement [1]. »

Les États généraux, ne pouvant rien attendre du Danemark et ayant tout à craindre de la Suède, n'avaient guère été plus heureux dans leurs relations avec les villes hanséatiques, Hambourg, Brême, Lubeck, qui auraient pu leur venir utilement en aide par le nombre de vaisseaux dont elles disposaient. Ils avaient inutilement négocié avec leur représentant à la Haye, Leo Aitzema, érudit en même temps que diplomate, qui plus tard fit la première publication de toutes les pièces officielles intéressant l'histoire de la république. Ils n'obtinrent pas un meilleur succès de l'ambassade qu'ils y envoyèrent, et dont le père de Jean de Witt, Jacob de Witt, avait la principale direction. Les lettres fréquentes qu'il échangea avec son fils [2] rendent compte de l'accueil peu favorable fait à ses propositions. Intéressées à la ruine du commerce de la république, les villes hanséatiques ne cherchèrent qu'à tirer parti de ses malheurs pour lui enlever la navigation de la Baltique : malgré leur déclaration de neutralité, l'Angleterre ne cessa de s'approvisionner à Hambourg de toutes les munitions de guerre dont elle avait besoin.

Dans la Confédération germanique, les dispositions à l'égard des Provinces-Unies étaient incertaines et n'avaient peut-être pas été suffisamment ménagées. C'était en vain que de Witt avait pressé l'envoi d'une ambassade à la Diète [3]. « Lorsque Leurs Hautes Puis-

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 18 novembre 1653.
[2] L. man. Jacob de Witt à Jean de Witt, janvier, avril 1653.
[3] Geddes, p. 266.

sances m'ont employé en Allemagne », lui écrivait le ministre des États généraux en France, Boreel[1], « j'y ai trouvé beaucoup d'inclination. Les Allemands s'accorderaient mieux avec nous que personne, et tiendraient mieux leur parole. Ils sont les plus proches voisins de la république, et s'ils entraient avec elle dans une étroite alliance, elle n'aurait besoin de rechercher celle de personne. » Mais la difficulté de traiter avec un aussi grand nombre de princes, souvent rivaux les uns des autres, la crainte de n'obtenir qu'à prix onéreux des alliances inutiles et peut-être trompeuses, avaient rendu les Provinces-Unies indifférentes aux relations avec l'Allemagne. Les malheurs de la guerre qu'elles soutenaient contre l'Angleterre ne leur permettaient plus de tenter avec succès des avances qu'elles n'avaient pas su faire en temps opportun. Elles s'étaient tenues à l'écart de l'électeur de Brandebourg, qui, en sa qualité d'oncle du jeune prince d'Orange, encourait la défiance des chefs du gouvernement de la république. A Vienne, l'empereur Ferdinand III, affaibli par l'âge, gouverné par son ministre favori, le comte d'Aversperg, leur témoignait des dispositions plutôt malveillantes que favorables. Elles se croyaient en outre menacées par le corps d'observation de 4,000 hommes que les princes et les villes du cercle de Westphalie armaient sur leurs frontières. Elles craignaient que Cromwell n'en fît, par ses subsides, des troupes auxiliaires de l'Angleterre, et redoutaient une diversion qui les aurait mises hors d'état de se défendre sur terre, pendant que la guerre maritime absorbait toutes leurs forces.

L'attitude de l'Espagne leur donnait encore plus d'inquiétudes. Obligée de reconnaître leur indépendance, l'Espagne ne pouvait leur pardonner de l'avoir conquise. Le voisinage de ses possessions des Pays-Bas perpétuait entre les deux États des différends sans cesse renaissants. L'établissement d'un tribunal mixte, appelé *chambre mi-partie,* auquel ces contestations devaient être soumises, avait été une mesure de précaution insuffisante pour les régler. Les démarches faites par la cour de Madrid pour se ménager l'alliance de Cromwell qu'elle disputait à la France, achevaient de rendre précaires ses rapports pacifiques avec les États généraux. L'ambassadeur qui la représentait auprès d'eux, Antoine Le Brun,

[1] L. Boreel à de Witt, 24 octobre 1653.

était traité avec défiance à la Haye, malgré les grandes qualités qui le faisaient appeler par l'un de ses contemporains [1] « l'un des meilleurs hommes d'État de la chrétienté, et le plus capable de comprendre les intérêts de tous les pays de l'Europe ». — « Quoiqu'il fût subtil autant que sage, il avait fait une fausse démarche que les États de Hollande ne pouvaient lui pardonner. Il avait proposé au stathouder Guillaume II de lui venir en aide dans son coup d'État, en lui faisant offrir les armes du roi son maître pour la soumission d'Amsterdam. Le prince d'Orange lui avait noblement répondu que le roi d'Espagne n'avait que faire de se mêler des affaires du pays, et que s'il faisait avancer ses troupes, on verrait bientôt toutes les forces de l'État réunies pour s'opposer aux étrangers. L'ambassadeur, voulant réparer sa première faute, en avait commis une seconde, en demandant aux États de Hollande une audience solennelle, pour les complimenter sur l'accord qui avait été conclu. Dès qu'ils en connurent le sujet, ils le firent prier de trouver bon qu'on la remît à une autre fois, de sorte qu'il fut obligé de s'en retourner avec une espèce d'affront [2]. » Résolu à s'en venger, l'ambassadeur espagnol se montrait contraire à toute politique de rapprochement avec la république des Provinces-Unies.

La seule puissance sur laquelle, en d'autres temps, les États généraux auraient pu utilement compter, s'était peu à peu détachée de leur cause. La France avait cessé d'être pour eux l'alliée d'autrefois. La paix de Munster, qu'ils avaient conclue avec l'Espagne, leur avait fait encourir les ressentiments du gouvernement français. Leur commerce maritime avait été ruiné par des pirateries dont ils ne pouvaient obtenir justice, et ils se préparaient à tirer parti des troubles de la Fronde pour exiger une réparation, lorsque les malheurs de la guerre contre l'Angleterre, en venant les surprendre, leur firent sentir la nécessité d'une réconciliation. Leur ambassadeur à Paris reçut l'ordre de négocier un traité qui leur assurât l'appui dont ils avaient besoin.

Ils étaient représentés auprès du gouvernement français, depuis l'année 1650, par Guillaume Boreel, baron de Vrendijke, qui avait commencé par être avocat de la Compagnie des Indes orientales et

[1] Clarendon, *Mémoires*. Antoine Le Brun mourut à la Haye, au commencement de l'année 1654.

[2] Wicquefort, *Traité de l'ambassadeur et de ses fonctions*, p. 214. Édition 1677.

était devenu pensionnaire d'Amsterdam. Il avait rendu à la république de nombreux services diplomatiques auprès des cours du Nord, et plus tard en Angleterre, quand il avait été chargé d'offrir une médiation entre Charles I[er] et le Parlement. Resté fidèle à la maison d'Orange, au service de laquelle son fils fut employé, il n'avait pas la confiance des États de Hollande, quoiqu'il cherchât à la mériter par la régularité de sa correspondance. « Il se laissait facilement prendre aux espérances de renouvellement d'alliance qui lui étaient données, et se montrait plein de confiance dans le succès de ses négociations [1]. » Attaché à la politique traditionnelle de l'alliance des deux pays, il professait en faveur de la descendance royale de Henri IV les sentiments les plus monarchiques. Douze ans plus tard, occupant encore les fonctions d'ambassadeur en France qu'il remplit jusqu'à sa mort, il rappelait à l'un des ministres de Louis XIV, à l'occasion de la naissance du duc d'Anjou, « qu'en sa première jeunesse, en 1603, il avait senti sur sa tête la main guerrière et bénigne du grand roi Henri, et avait lors reçu la bénédiction royale qui l'avait à tout jamais attaché à sa postérité [2] ».

Les bonnes dispositions du gouvernement français, sur lesquelles Boreel croyait pouvoir compter, étaient plus apparentes que réelles. Détourné par la victoire du Parlement et par le triomphe de Cromwell de tout projet d'assistance en faveur de la cause royale, Mazarin mettait désormais son ambition à obtenir les bonnes grâces du Protecteur qu'il voulait à tout prix enlever à l'Espagne. Mais, d'autre part, il tenait à ne pas rebuter les États généraux. Il craignait qu'une fois abandonnées par la France, les Provinces-Unies ne fissent la paix avec l'Angleterre et ne se prêtassent, par désespoir, à l'union des deux républiques, rêve orgueilleux de Cromwell. Il était donc intéressé à leur donner assez d'encouragements, pour les décider à continuer une guerre qui servait tous ses desseins, en affaiblissant, au profit de la France, les deux grandes puissances maritimes de l'Europe.

Une fois vainqueur de la Fronde et rentré à Paris, il fit son programme de cette politique à deux fins. Le résident français, Brasset, affaibli par l'âge, suspect au parti républicain par son attache-

[1] L. Mazarin à Chanut, 14 novembre 1653 : Arch. aff. étr.
[2] L. man. Boreel à Lionne, 11 août 1668. *Id.*

ment à la maison d'Orange, ne lui paraissait pas pouvoir être employé utilement à ce manége diplomatique. Loin de se montrer disposé à récompenser les longs et fidèles services « dans lesquels Brasset avait blanchi et s'était rendu presque aveugle par un continuel labeur de quarante ans [1] », Mazarin résolut de le remplacer. Pour gagner la confiance des États généraux, il fit choix d'un ambassadeur extraordinaire, Pierre Chanut[2]. Trésorier de France à Riom, Chanut était entré dans la carrière diplomatique et s'était déjà signalé par son ambassade en Suède. Sa correspondance manuscrite, dont le mérite littéraire lui fait honneur, révèle les qualités du négociateur, aussi bien que celles du moraliste et du philosophe chrétien. D'après la curieuse relation d'un voyage contemporain[3], « il avait ce qu'il faut pour plaire dans une république, joignant aux dons les plus rares d'un esprit à la fois délié et élévé le mépris de toute pompe et de toute vanité, et semblant s'étudier à ne vivre qu'à la stoïque ».

Fidèle à ses instructions, Chanut fit aux États généraux des avances calculées. Il commença par accorder à leurs députés, en leur donnant la main le jour de sa première audience, une satisfaction d'étiquette que son prédécesseur, le président de Bellièvre, leur avait refusée quelques années auparavant. Il « exagéra » ensuite, d'après les termes mêmes des dépêches qu'il avait reçues, « le déplaisir que la guerre d'Angleterre donnait à la cour de France[4] », voulant empêcher qu'on ne la soupçonnât d'encourager la continuation des hostilités, mais assez circonspect pour éviter en même temps toute déclaration qui aurait pu donner ombrage à Cromwell. Il entreprit en outre de rassurer les chefs du gouvernement républicain inquiets de la préférence que la France avait jusqu'alors accordée au parti orangiste, et il eut l'art de se ménager d'étroites relations avec de Witt, ainsi qu'avec les principaux membres des États de Hollande.

Néanmoins, ceux-ci n'étaient pas disposés à être les dupes de ses bons procédés, et n'espérant pas s'assurer l'appui douteux du gou-

[1] L. Brasset, 1er janvier 1654 : Arch. aff. étr.
[2] Chanut était né en 1600. Il mourut en 1662.
[3] *Journal d'un voyage à Paris en* 1657-1658, p. 138.
[4] Voir Instruction de Chanut, 10 décembre 1653 : Arch. aff. étr. : *Correspondance de Hollande,* t. III.

vernement français, à moins de céder à toutes ses exigences, ils ralentirent, sans l'interrompre, le cours des négociations. De Witt avait démêlé de bonne heure le jeu de la politique française, qui tendait à se servir de la république, au lieu de la servir. Avant d'être nommé Grand Pensionnaire, il avait déjà découvert les projets persévérants de la cour de France, qui ne désespérait pas de faire rompre la paix de Munster conclue par les Provinces-Unies avec l'Espagne. Pour les y intéresser, elle leur offrait les places de Gravelines et de Dunkerque serrées de près par les Espagnols, voulant engager ainsi la république dans un conflit qui la remettrait aux prises avec ses anciens ennemis; mais elle n'avait pu jusqu'alors faire accepter ces propositions. Mazarin les reprenait avec plus d'instance et prétendait imposer aux États généraux comme prix de l'intervention de la France contre l'Angleterre, une déclaration de guerre à l'Espagne, qui permettrait à la France la conquête ou le partage des Pays-Bas. De Witt considérait ce voisinage comme trop redoutable, pour s'engager dans une entreprise qui serait inévitablement funeste à l'indépendance de la république. Fermement décidé à suivre vis-à-vis de la France une ligne de conduite dont il ne s'écarta jamais, il ne voulut pas, pour rendre meilleure la situation présente des Provinces-Unies, sacrifier, au détriment de leur sécurité, les garanties de l'avenir. Quels que fussent les avantages de l'alliance française, il aima mieux ne pas traiter, que traiter à des conditions dont il ne pouvait se dissimuler les périls. Ayant pris dès lors le parti d'éluder un accord avec la France, il ne continua les négociations que dans l'espérance d'en tirer parti, pour sortir des embarras de la guerre avec l'Angleterre.

Les Provinces-Unies se trouvaient donc réduites à ne compter que sur elles-mêmes, pour prolonger une lutte inégale. En outre, la situation intérieure leur imposait une prompte conclusion de la paix. Les divisions renaissantes des partis avaient achevé d'affaiblir la république et l'exposaient aux coups de ses ennemis. Van Beuningen écrivait de Stockholm à de Witt, avant qu'il eût été nommé Grand Pensionnaire : « L'État, par ses délibérations intempestives et turbulentes sur le stathoudérat, est sur le point d'être méprisé à l'étranger[1]. » — « La prolongation des disputes

[1] L. Van Beuningen à de Witt, 5 octobre 1652.

sur le gouvernement du pays », ajoutait-il dans une autre lettre [1], « étend son mauvais effet jusque sur la cour de Suède, fait gloser à notre désavantage, et encouragera peut-être des projets funestes. » Dix mois plus tard, Beverningh confirmait ce témoignage : « On compte tellement en Angleterre », écrivait-il de Londres, « sur les mutineries et les désordres dans notre État, que nos ennemis se croient suffisamment assurés qu'avec les embarras de leurs armes s'y joignant du dehors, nous serons réduits à souscrire à toute espèce de condition [2]. » Tant que le stathoudérat désormais vacant n'avait pas été définitivement remplacé par la domination de la Hollande, « il manquait une maîtresse pièce à la structure de la république [3] ». « Ce point d'union que nous avions, par le moyen d'une tête qui nous guidait au moins, si elle ne nous commandait, étant ôté [4] », écrit-on dans un ouvrage du temps, « il est à craindre que nous venions à nous brouiller entre nous, chaque ville ne pensant qu'à son intérêt, chaque province ne cherchant que ce qu'elle croit lui être avantageux, et chaque particulier ne travaillant qu'à agrandir sa famille aux dépens du public. »

Le système de gouvernement établi par l'Assemblée Générale des provinces, et qui était contraire aux anciennes traditions de la république, ne paraissait pas avoir assez de stabilité pour résister au choc d'une guerre malheureuse. La maison d'Orange trouvait dans les épreuves que traversait le nouveau gouvernement un retour de crédit et de popularité qui semblait menacer le parti dominant d'un brusque changement de fortune. « La fidélité du peuple se réveillait. Il était encore rempli du souvenir des services dont il était redevable aux princes d'Orange qui l'avaient affranchi du joug de l'Espagne, et s'était accoutumé pendant tant d'années à vivre sous leur gouvernement, qu'il regardait ce qui restait d'eux comme étant appelé à exercer leur autorité [5]. » Aussi, « bien que les États de Hollande eussent voulu faire craindre dans le prince d'aujourd'hui le fils du dernier prince Guillaume, le peuple n'y voyait que l'héritier de Guillaume, de Maurice et de Frédéric-Henri, et son

[1] L. Van Beuningen à de Witt, 21 octobre 1652.
[2] L. man. Beverningh à de Witt, 11 juillet 1653.
[3] L. Chanut, 22 juillet 1653 : Arch. aff. étr.
[4] *Journal d'un voyage à Paris en* 1657-1658, p. 3.
[5] Pomponne, *Mémoires*, p. 28.

âge, que les États opposaient comme un obstacle à son élévation, ne faisait que l'attendrir en sa faveur [1] ». Le clergé calviniste entretenait soigneusement ces dispositions. Les ministres protestants, mécontents de n'avoir pu faire partager leurs passions d'intolérance religieuse à l'Assemblée Générale, étaient en outre restés attachés aux intérêts de la maison d'Orange, par le souvenir des services qu'elle avait rendus à la religion réformée. Ils ne cessaient de les invoquer comme un reproche de l'ingratitude du parti républicain, et affectaient de recommander dans les prières publiques le jeune fils de Guillaume II comme l'héritier des charges de son père, sans tenir aucun compte du pouvoir souverain qui appartenait aux députés de la province.

Les États de Hollande ne s'étaient pas laissé intimider par ces témoignages de regret et de mécontentement. Résolus à se faire reconnaître comme les successeurs légitimes des princes d'Orange, ils voulaient supprimer les honneurs rendus aux anciens stathouders. Ils demandèrent [2] que l'ordre de remplacer le pavillon du prince par celui des États généraux fût adressé par les conseils d'amirauté aux chefs de la flotte, sans pouvoir néanmoins obtenir que la résolution fût mise aux voix dans l'assemblée fédérale [3]. Ils n'osèrent pas y donner suite, dans la crainte de mécontenter les matelots qui venaient de se mutiner à Amsterdam, en réclamant le payement de leur solde entière; mais ils se dédommagèrent en changeant les drapeaux de la bourgeoisie, sur lesquels les armes de la maison d'Orange avaient été jusqu'alors conservées. Ils se prémunirent en outre contre les abus de la presse et de la parole qui pouvaient mettre leur pouvoir en péril. D'après une résolution proposée par Jean de Witt [4], et écrite de sa main sur le registre des États, ils menacèrent des peines les plus sévères les auteurs et imprimeurs de pamphlets et de publications séditieuses. Pour empêcher également les prédicateurs de faire de leur ministère un instrument de désordre, ils leur défendirent toute allusion aux affaires publiques [5]. La chaire fut même provisoirement interdite

[1] De Guiche, *Mémoires :* Introduction, p. 77.
[2] Juin 1652.
[3] Le président, qui était un député de la Frise, s'y opposa.
[4] Résol. Hollande, 3 août 1652.
[5] Résol. Hollande, 3 août 1652.

à l'un d'eux, Jacob Stermont, qui, secrètement encouragé par les partisans de la maison d'Orange, donnait libre cours à ses invectives et dénonçait les États de Hollande comme des usurpateurs dont Dieu saurait faire justice. Ainsi que l'écrivait à Jean de Witt le pasteur Hultius, l'un de ceux qui, par une rare exception, se montraient satisfaits, « il fallait que les prédicateurs se contentassent de leur vocation, qui est d'étudier et de prêcher la parole de Dieu, et de visiter les pauvres affligés ainsi que les malades [1] ».

Les tristes déceptions de la guerre d'Angleterre rendaient ces précautions insuffisantes, en donnant un irrésistible élan au mécontentement populaire [2]. Le spectacle des flottes de la république, jadis victorieuses de l'Espagne et maintenant vaincues par l'Angleterre, paraissait être le châtiment du parti républicain, ainsi puni d'avoir enlevé le pouvoir au dernier héritier des princes d'Orange. Le rétablissement des charges civiles et militaires en faveur du fils de Guillaume II était dès lors réclamé comme le gage assuré d'une meilleure fortune. Des écrits répandus à profusion rappelaient l'exemple de la France qui, au quinzième siècle, avait chassé les Anglais, en leur opposant une jeune fille. Les partisans de la maison d'Orange invoquaient le souvenir de Jeanne d'Arc, afin de faire accorder la même confiance à un enfant au berceau, qui avait pour ancêtres les fondateurs et les protecteurs de l'indépendance du pays. Une lettre écrite à Jean de Witt par son oncle Van Sypesteyn n'est qu'un long cri de détresse et signale, avec la vivacité d'impressions d'un témoin peu suspect, le courant irrésistible de l'opinion publique. « Je ne peux pas vous dissimuler », lui écrit-il [3] avec un luxe de citations littéraires qui n'exclut pas la sincérité de l'émotion, « ce que j'entends chaque jour avec un grand chagrin. C'est un dire et un sentiment général que le pays est trahi, comme si les Messieurs de Loevestein l'avaient livré. Il me semble, ayant le temps de bien rechercher les sentiments du peuple, que le vieil Esprit de trouble, ou bien le fantôme du prince défunt, a été envoyé de nouveau sur terre pour mettre tout le pays en guerre. Le malheur nous vient probablement de ceux qui devaient faire entendre dans le peuple la trompette de la paix et de

[1] L. man. Hultius à de Witt, 30 mars 1652.
[2] L. man. de Witt à Bréderode, 1er juillet 1653.
[3] L. man. Sypesteyn à de Witt, 7 juillet 1653.

l'obéissance. Quelle raison cette escouade de pasteurs sans foi a-t-elle pour cela? Je l'ignore. Ils osent dire ouvertement en chaire que les États gouvernent au pire les affaires, que Leurs Nobles Puissances ne désirent rien tant que la flotte de l'État soit détruite pour s'accorder avec l'Angleterre, et ce qui est encore pire, qu'ils savent bien qu'il y aura une émeute dont ils connaissent le but, et bien d'autres choses semblables. Je crois que Leurs Nobles Puissances ne savent pas tout ce que le peuple dit en chuchotant, et je crains que l'incendie ne soit allumé, avant qu'on l'attende : *Scinditur incertum studia in contraria vulgus.* Les uns sont pour le prince, les autres pour l'État; mais le parti du prince est maintenant le plus fort. Où en serons-nous quand la flamme qui fume maintenant aura passé par-dessus les maisons? Pour moi, je ne suis pas tourmenté : *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.* Mais j'ai des enfants sans défense et des amis qui me sont plus chers que moi-même, et *quorum pars magna fuisti*, puisqu'on a mis sur vos jeunes épaules un poids trop lourd sous lequel le vieil Atlas lui-même courberait la tête. » Ces craintes n'étaient pas exagérées. De Witt lui-même les partageait en écrivant à Beverningh [1] : « On ne cherche qu'à pêcher en eau trouble et à donner au peuple l'impression qu'il ne peut se passer d'un maître. Cette opinion s'est tellement accréditée, qu'à peine y a-t-il un habitant sur mille qui ne la partage pas. »

Les scènes de désordre, se succédant de toutes parts, donnèrent bientôt le signal qui semblait attendu pour le renversement du gouvernement des États. A la Haye, les compagnies bourgeoises réunies à l'occasion de la foire de la ville [2], échauffées par le vin qu'elles avaient bu devant l'hôtel du comte Guillaume de Nassau, tirent sur les drapeaux, pour protester contre l'enlèvement des armes de la maison d'Orange qui en avaient été détachées, et se promènent aux cris de : *Vive Orange! Vive Nassau!* Vainement la cavalerie est-elle envoyée pour pacifier ce tumulte : elle est obligée de prendre part à la manifestation, et le feld-maréchal de Bréderode, qui la commandait, ne peut lui-même se dispenser de s'y associer. Pour satisfaire les émeutiers, il faut que l'ancien drapeau soit rendu au

[1] L. de Witt à Beverningh, 11 juillet 1653 : Geddes, p. 328.
[2] 5 mai 1653.

détachement qui montait la garde de nuit à l'hôtel de ville, et les États ne préviennent de nouveaux troubles qu'en appelant à la Haye des renforts de troupes. A Dordrecht, à Delft, le parti orangiste donne également libre cours à ses manifestations. A Rotterdam, écrit Corneille de Witt à son frère [1], « les régents ne peuvent empêcher que les levées sur la flotte ne soient faites au nom du prince ». A Flaardigen, les matelots, avant de s'enrôler, exigent que cette satisfaction leur soit donnée, et les États de Hollande chargent leurs conseillers députés de prendre les mesures nécessaires pour s'y opposer. Dans toute la Hollande du Nord, les partisans de la maison d'Orange manifestent publiquement leurs espérances. Le comte Guillaume de Nassau, qui était venu dans l'île du Texel [2] avec quelques troupes de Frise, pour rassurer les habitants menacés d'une descente des Anglais, est reçu en triomphe et comme un libérateur par une population contre laquelle les Etats n'osent plus sévir.

A Enckhuysen, les meneurs ne gardent aucun ménagement et exploitent habilement la misère à laquelle la guerre d'Angleterre réduisait les habitants. Après avoir poussé la populace à dévaster la maison d'un des bourgmestres, ils l'entraînent à la révolte, mettent l'arsenal en son pouvoir et lui font déposer les magistrats de la ville. Les compagnies envoyées en hâte par les États de Hollande [3] trouvent les portes de la ville fermées, les canons braqués sur le rempart, et l'escadre qui les portait est obligée de se retirer au Texel, en laissant l'émeute maîtresse de la ville [4]. Les commissaires des États ne sont pas mieux accueillis. Ils étaient chargés d'arrêter les principaux coupables, de les envoyer prisonniers à la Haye, et d'imposer la soumission. L'éloignement des troupes ne leur permet pas de remplir leur mission. Malgré les dangers qui les menacent, ils approchent de la ville, sans se laisser intimider par les clameurs des séditieux, qui du haut des remparts leur criaient : « Vous n'entrerez pas ; parlez, parlez ! » Ils demandent qu'on leur ouvre les portes, déclarant qu'ils ont l'ordre de parler aux magis-

[1] L. man. Corneille de Witt à Jean de Witt, 3 juillet 1653.
[2] 26 juillet 1653.
[3] Elles étaient commandées par Nordwyck, colonel du régiment de Nord-Hollande.
[4] 27 juin 1653.

trats. « Nous sommes les magistrats », leur répond la foule; « nous sommes les bourgmestres; nous ne voulons pas que vous entriez. » Après avoir vainement parlementé jusqu'au soir, ils sont obligés de repartir. En route, ils sont rejoints par les délégués du conseil de la ville, qui leur donnent des espérances d'accord dont ils doivent se contenter. Le succès de cette insurrection était un exemple qui pouvait devenir contagieux.

C'était contre Jean de Witt et sa famille que les passions populaires se déchaînaient avec le plus d'animosité. Les fonctions de Grand Pensionnaire, qu'il remplissait à titre provisoire depuis quelques mois, et dans lesquelles il s'était signalé par son énergie, le faisaient considérer par le parti orangiste comme l'ennemi public dont il fallait se débarrasser pour renverser le gouvernement des États, qui trouvait en lui le plus vaillant défenseur. Son père, Jacob de Witt, qui siégeait dans l'assemblée de Hollande comme bourgmestre de Dordrecht, faillit être la victime d'un assassin. Comme il rentrait à son logis [1], accompagné du secrétaire des États, Beaumont, il fut abordé par un passant, qui lui dit en lui montrant le poing : « Je vous apprendrai à parler contre le prince. » Quelques pas plus loin, on vint à sa rencontre, pour l'informer qu'un homme inconnu avait frappé à sa porte et avait tiré une arme, en disant qu'il en ferait usage le soir même. Peu s'en fallut qu'il ne mît à exécution son sinistre projet, aux abords de la demeure de Jacob de Witt, où il avait été l'attendre. Les États, informés de cette tentative de meurtre, chargèrent la cour de justice de faire procéder à une instruction criminelle [2]. A Rotterdam, Corneille de Witt n'osait sortir le soir sans une escorte de serviteurs [3]. Six semaines plus tard, Jean de Witt, à qui la charge de Grand Pensionnaire venait d'être définitivement confiée [4], fut à son tour exposé aux ressentiments d'une multitude égarée qui menaçait les États de Hollande d'une révolution [5].

Le désordre, encouragé par l'audace croissante du parti orangiste, avait recommencé à la Haye, par une réunion tumultueuse d'enfants

[1] 24 juin 1653.
[2] Résol. Hollande, 25 juin, et L. man. Van Sypesteyn à de Witt, 7 juillet 1653.
[3] L. man. Corneille de Witt à Jean de Witt, 10 juin, 17 juillet 1653.
[4] 30 juillet 1653.
[5] 8 août 1653.

qui, pour fêter le retour du jeune prince d'Orange, s'amusaient à parader avec des drapeaux et des écharpes de papier portant ses couleurs. L'ayant aperçu à sa fenêtre dans les bras d'une des femmes à son service, ils firent sonner leurs trompettes en son honneur et le saluèrent de leurs acclamations. Les États, craignant que cette manifestation ne fût le signal de l'insurrection, donnent l'ordre de la faire cesser; mais les parents interviennent, et quand l'avocat fiscal ou officier de justice Corneille Boys s'avance pour disperser les attroupements, un barbier le repousse, en proférant contre lui les plus grossières injures. Aussitôt la foule s'ébranle; elle est contenue par la cavalerie appelée en toute hâte et qui menace de faire emploi de ses armes, pour la faire reculer; mais à la faveur de la nuit, les mutins reviennent à la charge. Ils se divisent en deux troupes, dont l'une va casser les vitres de la maison occupée par l'avocat fiscal, tandis que l'autre se porte aux mêmes excès devant la demeure des députés de Dordrecht et d'Amsterdam, que le parti orangiste considérait comme les principaux chefs du parti républicain. La maison du Grand Pensionnaire faillit être pillée. « Où est ce coquin, ce traître, cet ennemi du prince? » criaient à sa porte les plus forcenés, qui l'accoutumaient ainsi, dès les débuts de sa vie publique, aux imprécations de la haine populaire. Les États, pour se protéger contre ces violences, appelèrent dans la ville de nouveaux renforts. Néanmoins, ils ne s'y trouvaient plus en sûreté, et, craignant la contagion de la révolte, ils se préparaient déjà à abandonner la Haye, pour aller siéger à Delft, ville forte où leur assemblée pouvait être plus facilement défendue contre un soulèvement[1]. C'en était fait du nouveau gouvernement, si l'audace de l'attaque eût fait fléchir l'énergie de la résistance.

Le soulèvement de la Zélande rendait le danger d'autant plus menaçant. Le parti orangiste venait de reprendre possession de cette province, en donnant, dans la ville de Ter-Goes le signal d'un changement de gouvernement[2]. Le drapeau d'Orange arboré sur la tour de Middlebourg, semblait déjà enjoindre aux États de donner satisfaction au vœu populaire. Ils s'y soumirent de bonne grâce et chargèrent leurs députés à l'assemblée fédérale de demander la

[1] Thurloe, *State papers,* 8 août 1653.
[2] L. man. de Witt à Beverningh, 27 juin 1653.

nomination du jeune prince d'Orange comme capitaine et amiral général, conformément à la résolution qu'ils avaient prise eux-mêmes l'année précédente, mais qu'ils avaient laissée jusqu'alors en suspens [1]. Les députés de Frise et de Groningue accueillirent avec faveur cette proposition. Les offres d'intervention de la Princesse Douairière ne suffisaient pas pour rassurer de Witt, qui les considérait comme suspectes. Il lui répondait « qu'elle ferait mieux de témoigner son bon vouloir par actions plutôt que par paroles, en disposant les régents de Zélande à appuyer ses sentiments au lieu de les contrarier [2] ». Il faisait appel avec plus de confiance au feld-maréchal de Bréderode, auquel il témoignait ainsi ses inquiétudes : « Monsieur, vous avez sans doute appris la communication que Messieurs de Zélande ont faite aujourd'hui aux États généraux, et puisque vous savez avec quelle énergie il faut aller à l'encontre de la mauvaise impression qui en résulte, j'ai jugé être de mon devoir de vous faire cette prière, par laquelle je vous souhaite demain au soir ici, afin que par votre sage et prudente conduite, on puisse prévenir un mal qui plus tard serait irréparable. J'ose donc espérer vous voir demain au soir ici, si vous aimez la patrie et la bonne cause, ce dont je ne doute nullement [3]. »

Menacés de l'intervention des États généraux, pendant qu'ils étaient obligés de se défendre contre la sédition populaire, les États de Hollande n'avaient cédé jusqu'alors à aucune défaillance. Toutefois l'union des membres de leur assemblée commençait à s'ébranler. Gagné à la cause du jeune prince, le conseil de Haarlem les pressa tout à coup de s'y rallier. Il chargea de cette proposition son pensionnaire Ruyl, qui, après avoir été emprisonné à Loevestein par Guillaume II, donnait, par un brusque changement d'opinion, le gage de son dévouement aux intérêts de la maison d'Orange. C'était demander aux États de Hollande de capituler.

Mais à peine la brèche fut-elle ouverte par cette tentative de défection, que de Witt la ferma. Inaccessible au découragement, il entra en conférence avec le pensionnaire de Haarlem et réussit à le convaincre de l'inopportunité et du danger de sa proposition. Il

1 28 juillet 1653.

2 L. de Witt à Beverningh, 24 juillet 1653. — Sypesteyn, *Geschiedkundige Bijdragen,* t. Ier, p. 213.

3 L. man. de Witt à Bréderode, 28 juillet 1653.

le décida à faire des représentations au conseil de la ville, qui finit par en tenir compte [1]. Une fois l'accord rétabli, les États de Hollande profitèrent de l'énergique direction qui leur était donnée, pour prendre leurs mesures défensives contre les autres provinces. Craignant toujours qu'elles ne fussent disposées à renouveler le coup d'État de Guillaume II, ils interdirent aux conseils des villes de recevoir les députations qui pourraient leur être envoyées, soit par les États généraux, soit par les États des autres provinces [2]. En même temps, pour justifier leur politique de résistance, ils décidèrent qu'ils feraient connaître par écrit leur opinion sur la proposition de la Zélande. Un long mémoire [3] de leur Grand Pensionnaire développa les raisons qui déterminaient leur opposition à tout changement dans la constitution de la république, pendant la minorité du jeune prince d'Orange. Afin de repousser le rétablissement de la charge de capitaine et amiral général, sans témoigner aucun mauvais vouloir contre le fils de Guillaume II, ils invoquaient son jeune âge, qui ne lui permettait pas l'exercice du commandement sur terre et sur mer, et le désintéressait du débat: ils prétendaient même servir sa cause, en ne lui donnant pas comme lieutenant le comte de Nassau, qui pourrait être ainsi encouragé à le supplanter. Ils rappelaient d'ailleurs que puisque la république était engagée dans une guerre maritime, les fonctions de capitaine général de l'armée de terre étaient inutiles. Enfin, pour manifester leur défiance contre le pouvoir militaire, ils signalaient les dangers de la trop grande autorité laissée à un seul homme, qui, « n'étant plus retenu en équilibre par aucun contre-poids, ne peut manquer de dépasser les bornes de son devoir ».

Ils ne se contentaient pas de discuter; ils savaient agir. Leur énergie eut bientôt raison de la sédition qui s'était retranchée à Enckhuyzen et y bravait l'autorité du nouveau gouvernement. De Witt usa des pouvoirs de Grand Pensionnaire dont il venait d'être investi, pour presser l'adoption des mesures de conciliation et de fermeté qui devaient arrêter cette dangereuse tentative de guerre civile. Dociles à ses inspirations, les États de Hollande, pour ramener les esprits égarés et rassurer les craintes de repré-

[1] L. man. de Witt à Beverningh, 11, 18, 24 juillet 1653
[2] Résol. Hollande, 2 et 7 août 1653.
[3] Déduction des États de Hollande du 7 août 1653.

sailles, votent en faveur d'Enckhuyzen un acte appelé *Acte de non-préjudice*[1], par lequel ils garantissent à la ville la conservation de ses droits et de ses priviléges. Mais ils décident en même temps qu'ils y enverront une garnison, et font partir secrètement des compagnies destinées à forcer, au besoin, l'entrée de la ville. Une ruse habilement concertée prévient toute résistance : un messager des États, introduit dans Enckhuyzen, fait convoquer le peuple à l'hôtel de ville, pour lui donner connaissance de l'acte de non-préjudice; les habitants accourent en foule, et les portes laissées sans défense sont occupées par les troupes. La bourgeoisie, fatiguée de la révolte, leur fait un accueil favorable. Aucune vengeance n'est exercée; les plus coupables prennent la fuite ou sont seulement condamnés à l'amende [2]. La soumission d'Enckhuyzen arrêtait la prise d'armes du parti orangiste, et déconcertait le plan d'attaque des autres provinces, qui s'étaient flattées d'assurer ainsi le prompt succès d'une restauration. Les États de Hollande retrouvaient la force de résistance qui, dans les jours de désordre, fait le salut des pouvoirs publics.

En s'opposant ainsi à un changement de gouvernement avec une indomptable énergie, de Witt épargnait à son pays de nouveaux et irréparables désastres; il lui laissait les chances de la paix sans laquelle les Provinces-Unies étaient condamnées à devenir les vassales de l'Angleterre. Surprises par un ennemi qui les accablait par la supériorité de ses ressources, affaiblies par leur isolement diplomatique, elles succombaient sous le poids de leurs épreuves. La continuation d'une guerre dont les malheurs donnaient aux passions populaires les plus redoutables encouragements, n'était pas moins funeste aux intérêts du parti gouvernant qu'à ceux de la république atteinte dans sa prospérité et menacée dans son indépendance. La prompte conclusion d'un traité ne pouvait donc être impunément retardée. Mais les tentatives aventureuses du parti orangiste y mettaient obstacle; elles détournaient Cromwell d'un accord, en lui faisant craindre le rétablissement du pouvoir de la famille d'Orange unie par des liens étroits de parenté aux descendants de Charles Ier. « Nous croyons qu'il est de notre devoir de dire en toute franchise », écrivait de Londres Beverningh à de Witt

[1] Résol. Hollande, 2 et 4 septembre 1653.
[2] 11 septembre 1653.

dans une lettre confidentielle [1], « que nous ne serions pas admis, non-seulement à négocier, mais même à être entendus en audience, si quelque proposition publique était faite pour désigner le prince d'Orange aux charges de ses ancètres, ce qui, comme cela doit avoir lieu inévitablement, serait connu ici et rendrait stérile toute notre négociation. » En inquiétant le pouvoir révolutionnaire du nouveau chef de l'Angleterre, le parti orangiste ne pouvait manquer de le rendre intraitable [2] : la résistance que le Grand Pensionnaire de Hollande opposait à toute tentative de restauration du prince d'Orange était dès lors la première condition de la paix.

Tantôt reprises, tantôt interrompues, les négociations avaient suivi leur cours [3], malgré la continuation des hostilités, et Jean de Witt, chargé de les diriger, ne se dissimulait pas que « de leur issue dépendait le salut ou la ruine de son cher pays [4] ». Aussi se gardait-il de toute imprudence qui aurait achevé de rendre irréconciliables les deux puissances belligérantes. Pour ne pas se départir de cette réserve, il refusa constamment de prendre avec l'héritier de Charles Ier aucun engagement qui pût obliger les États généraux à devenir les auxiliaires d'une restauration. Voulant garder pleine liberté pour traiter avec Cromwell, il évita soigneusement toute occasion de prendre parti contre son gouvernement. Vainement Charles II proposa-t-il de monter sur la flotte hollandaise, afin de provoquer par sa présence la défection des vaisseaux anglais sur lesquels servaient beaucoup d'officiers attachés à la cause royale; le Grand Pensionnaire opposa un refus permanent à ses offres courageuses de concours [5]. Quelques mois plus tard, les États, craignant que « son arrivée dans la province ne devînt dangereuse », décidèrent qu'aucun étranger de distinction ne pourrait entrer en Hollande sans leur autorisation. « Lier les intérêts de la république avec ceux du roi d'Angleterre »,

[1] L. de Witt à Beverningh, 18 juillet 1653. Cette lettre fait partie de celles qui ont été publiées récemment par M. Nedermeijer de Rosenthal, dans la revue intitulée : *Bijdragen von Vaderland geschiedenis en Ondheikunded,* t. X. Elles ont été retrouvées dans le dossier du procès judiciaire intenté plus tard au secrétaire de Jean de Witt, Jean de Messen.

[2] L. man. de Witt à son cousin André Van de Corput, 10 juillet 1653.

[3] Cromwell avait à la Haye un agent secret, Balthazar Gerbier.

[4] L. man. de Witt à Nieupoort, 10 juillet 1653 : Geddes, p. 327.

[5] Résol. Hollande, 4 août 1653.

avaient-ils déjà déclaré [1], « c'était mettre les Provinces-Unies hors d'état de faire la paix sans lui, et rendre éternelle la guerre contre les Anglais, tandis qu'on en viendrait plus sûrement à bout, soit par les victoires, soit par l'épuisement de leurs finances, soit par des propositions raisonnables de paix. »

Il importait d'autant plus de se mettre en garde contre la politique des aventures, qu'elle pouvait porter une atteinte irréparable aux espérances pacifiques qui venaient de renaître. Dès le commencement du mois de février 1653 [2], le grand pensionnaire Pauw d'Heemstede avait été averti par des correspondances secrètes des dispositions plus conciliantes de Cromwell, dont les desseins ambitieux trouvaient un obstacle dans la prolongation de la guerre. Cette communication était faite par le lieutenant-colonel Dolman, employé au service des Provinces-Unies, et qui avait été envoyé en Angleterre, où il s'était ménagé d'utiles relations. Les États de Hollande en furent aussitôt informés et décidèrent qu'une lettre privée faisant connaître leurs désirs pacifiques serait adressée [3] par le Grand Pensionnaire au maître des cérémonies Olivier Fleming. Elle ne parut pas suffisante à Dolman, qui insista [4] sur la nécessité d'une déclaration faite par les États de Hollande, plus disposés que ceux des autres provinces aux avances désirées par Cromwell.

De Witt profita des pouvoirs qui venaient de lui être conférés, pour appuyer cette proposition, et demanda aux députés de s'engager par serment à tenir la délibération secrète [5]. Il leur soumit une nouvelle lettre rédigée par le pensionnaire de Haarlem, Ruyl, et dont deux exemplaires devaient être adressés en Angleterre, l'un au Parlement, l'autre au conseil d'État. L'invitation leur était ainsi faite de prendre les devants, sans attendre la décision des États généraux, auxquels le parti orangiste, intéressé à la guerre contre Cromwell, aurait pu imposer une politique contraire à la paix. C'était le prélude d'une négociation séparée, telle que de Witt devait plus tard la reprendre. Les députés de Leyde furent les seuls qui s'opposèrent au vote,

[1] Secr. résol. Hollande, 13 mars 1653.
[2] L. man. et chiffrée de Witt à Van Beuningen, 3 février 1653.
[3] 2 février 1653.
[4] L. de Witt à Van Beuningen, 17 mars 1653.
[5] Résol. États Hollande, 18 mars 1653.

en demandant le consentement préalable des États généraux. Les États de Hollande, pour se mettre en mesure de prévenir un conflit, chargèrent les députés qui les représentaient à l'assemblée fédérale de donner aux autres provinces [1] toutes les explications qui leur seraient demandées ; mais ils ne s'en décidèrent pas moins à prendre l'initiative d'une démarche diplomatique.

Ils comptaient sur le succès pour la justifier. Mais la publicité donnée à leur lettre qui fut imprimée à Londres sous le titre offensant : *Supplication respectueuse des États de Hollande, implorant la paix du gouvernement britannique,* trompa leur attente, et la rectification officielle qu'ils en exigèrent ne leur donna qu'une satisfaction insuffisante [2]. Pour couper court aux espérances de conciliation, le Parlement déclara dans sa réponse qu'il persistait à traiter aux conditions qu'il avait proposées avant la guerre, prétendant dès lors imposer à la république un acte de soumission auquel elle ne pouvait souscrire. Les États de Hollande éprouvaient ainsi une humiliante déception qui déconcertait leur tentative prématurée de rapprochement. Leur précipitation, qui avait exposé les Provinces-Unies à l'arrogance du gouvernement anglais, ne manqua pas de leur être reprochée dans l'assemblée des États généraux, et les députés de Groningue demandèrent que les négociations fussent désavouées. Les conseils de la modération allaient être écartés : de Witt intervint et les fit écouter. Malgré l'abstention des députés de trois provinces qui voulaient en référer à leurs assemblées provinciales, il obtint que les États généraux répondraient au Parlement, sans faiblesse, mais sans irritation, en se déclarant disposés à nommer des ambassadeurs qui régleraient librement les conditions d'un nouveau traité [3].

Un événement inattendu avait d'ailleurs rendu les États généraux plus favorables à une politique de ménagements. Le gouvernement d'Angleterre venait d'être changé par un coup de main. Cromwell avait chassé le Long Parlement, afin d'exercer en maître

[1] L. man. J. de Witt à Van Beuningen, 24 mars 1653. Elle indique que la lettre des États ne fut envoyée en Angleterre que le 21 mars, trois jours après le vote de l'assemblée.

[2] *Hollandsch Mercurius,* mars 1653.

[3] Résol. États généraux, 30 avril 1653. — L. de Witt à Van Beuningen, 5 mai 1653.

une domination sans partage. L'usurpation despotique d'un homme de génie était ainsi le dénoûment d'une révolution commencée par la résistance au pouvoir arbitraire de la royauté. Avec le nouveau dictateur, les États généraux pouvaient reprendre l'œuvre pacifique à laquelle le Long Parlement avait fait échec. Aussi, malgré les réclamations imprudemment soulevées par la Zélande [1], la persévérante insistance de Jean de Witt fit-elle décider que de nouvelles négociations seraient engagées. Toutefois, il essaya vainement à plusieurs reprises [2] d'en faire charger un seul envoyé désigné par les États de Hollande. Il fut obligé de consentir au choix de plusieurs plénipotentiaires, dont deux furent désignés par la Zélande et la Frise en leur qualité de provinces maritimes, et les deux autres réservés à la Hollande.

Les États de Hollande fixèrent leur choix sur l'un des députés de leur assemblée dont l'expérience politique leur était garantie, Nieupoort, pensionnaire de Schiedam, qui fut désigné comme chef de l'ambassade; le second négociateur qu'ils lui associèrent fut Beverningh, bourgmestre de Gouda, auquel de Witt donnait toute sa confiance. Les États de Zélande et les États de Frise déléguèrent, de leur côté, Van de Perre, pensionnaire de Middlebourg, et Jongesthal, membre de la cour de justice de Frise, dévoué aux intérêts du stathouder de la province, le comte de Nassau. C'étaient pour Nieupoort et Beverningh des collègues chargés de les surveiller et de contrôler leur conduite, mais trop dépourvus de perspicacité diplomatique pour les empêcher de rester maîtres des négociations, dont Jean de Witt avait la véritable direction. Son entente intime avec Nieupoort, surtout avec Beverningh, lui garantissait la fidélité avec laquelle ses instructions seraient suivies. Se défiant du zèle bruyant de Jongesthal, il leur écrivait : « Si vous restez en Angleterre, je vous enverrai un chiffre. Qu'aucun des commissaires ne voie cette lettre, et ne la laissez pas sur votre table [3]. »

Avant de pouvoir continuer l'œuvre qu'il était impatient d'ache-

[1] Résol. secr. Hollande, 24, 25 mai 1653. — L. de Witt à Van Beuningen, 2 juin 1653.

[2] Résol. secr. Hollande, 24 mai 1653. — L. de Witt à Van Beuningen, 23 juin 1653.

[3] L. de Witt à Van Beuningen et Nieupoort, 1er août 1653.

ver, de Witt faillit être obligé d'y renoncer. La prompte arrivée à Londres de Beverningh, qui devança d'une semaine les ambassadeurs [1], ne put décider Cromwell à changer de politique. Beverningh, après avoir été reçu en audience solennelle par le conseil d'État, chercha vainement à faire valoir les intérêts de religion, de gouvernement et de commerce qui devaient rapprocher les deux pays. Les anciennes prétentions auxquelles la république des Provinces-Unies avait déjà refusé de céder furent rigoureusement maintenues, et lorsqu'il eut été rejoint par les autres plénipotentiaires, les tentatives de conciliation, renouvelées dans de nombreuses conférences, n'eurent pas un meilleur succès. Cromwell, n'osant désabuser le peuple anglais du rêve orgueilleux de domination entretenu par le Long Parlement, laissa le conseil d'État reprendre l'ancienne condition de l'union des deux États dans une seule république dont la puissance assurerait en Europe le triomphe de la cause du protestantisme [2].

Réduits à cette extrémité, les États généraux n'étaient pas libres de reculer devant la continuation de la guerre, quels qu'en fussent les dangers. La proposition d'annexion, dont le gouvernement de Cromwell n'avait pas voulu se départir, était une menace d'asservissement qui ne permettait plus aux négociations de suivre leur cours. La politique pacifique, que de Witt n'avait cessé de défendre, ne pouvait s'accommoder d'une paix incompatible avec l'indépendance de la république. Convaincus de leur impuissance à triompher des hautaines exigences qui leur étaient signifiées, les plénipotentiaires des Provinces-Unies se décidèrent à venir rendre compte de la situation. Deux d'entre eux quittèrent l'Angleterre [3]. D'après les conseils de Jean de Witt [4], les deux autres, Beverningh et Van de Perre, restèrent à Londres, dans l'espérance de ménager de meilleures chances d'accord.

Le refus opposé par les États généraux à des exigences inacceptables [5] apprit bientôt à Cromwell qu'il s'était trop avancé. Son génie politique l'arrêta dans la voie où il s'engageait [6], et la pru-

[1] Il arriva à Londres le 22 juin, et les ambassadeurs le 30 juin 1653.
[2] Rapport des ambassadeurs : Verhael, p. 46, 53, 54.
[3] 14 août 1653.
[4] L. man. de Witt à Beverningh et Nieupoort, 18 juillet 1653.
[5] L. de Witt à Van Beuningen, 26 août 1653.
[6] 21 octobre 1653.

dence avec laquelle de Witt s'était opposé [1] au rappel des deux envoyés laissés à Londres, lui permit de continuer les négociations. Il pressa lui-même le retour des deux autres ambassadeurs [2] retenus à la Haye, pendant plus d'un mois, par le mauvais vouloir de quelques-unes des provinces, et dès que les conférences furent reprises [3], il demanda une satisfaction qu'il se flattait de pouvoir aisément obtenir. La proposition qu'il remit aux plénipotentiaires comprenait vingt-sept articles [4]. L'union des deux républiques cessait d'être exigée, comme condition du traité; mais d'autres prétentions tenaient lieu de l'incorporation des Provinces-Unies, à laquelle Cromwell renonçait. Les États généraux devaient reconnaître la souveraineté maritime de l'Angleterre, en se soumettant au payement d'un droit sur la pêche, et à la limitation de leurs forces navales dans les mers britanniques. En outre, d'après l'article 12 du traité, ils étaient mis en demeure de consentir à une autre garantie encore plus décisive pour Cromwell, en s'engageant à ne jamais accorder au fils de Guillaume II les pouvoirs civils ou militaires qui avaient appartenu à ses ancêtres. Cette exclusion, que les dépêches de l'ambassadeur français à Londres [5] faisaient depuis quelques mois pressentir, donnait au chef de la république d'Angleterre une sûreté politique à peu près équivalente à celle de l'annexion, en fermant l'accès des charges paternelles au prince d'Orange, qui, petit-fils par sa mère de Charles Ier, aurait mis inévitablement son pouvoir au service de sa famille, pour la rétablir sur le trône d'Angleterre.

Cromwell comptait en outre mettre à profit cette clause du traité, pour perpétuer les rivalités domestiques et rendre irréconciliables les deux partis qui se disputaient le gouvernement des Provinces-Unies. Il se persuadait d'ailleurs que le parti républicain n'hésiterait pas à lui donner son concours, pour opposer ainsi un nouvel obstacle à la restauration de la maison d'Orange. Habitué à ne tenir compte d'aucun scrupule, il s'attendait à trouver de Witt et ses amis disposés à accepter avec empressement tous

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 16 septembre 1653. — L. man. de Witt à Van Beuningen, 12, 19 septembre 1653. — Résol. Hollande, 18 septembre 1653.

[2] Les ambassadeurs revinrent le 4 novembre 1653.

[3] Novembre 1653.

[4] 28 novembre 1653 : VERHAEL, p. 198.

[5] L. man. Bordeaux à de Brienne, 14 juillet, 3 août 1653.

les sacrifices demandés à leur pays, du moment où leurs intérêts politiques y trouveraient pleine satisfaction. Mais Jean de Witt était trop sincèrement honnête pour se prêter à un tel compromis. Malgré les accusations qui ne furent pas ménagées à sa conduite politique, et que l'histoire trompée par les apparences a souvent reproduites, l'étude des négociations publiques et secrètes permet de constater que, loin d'agir de concert avec Cromwell, il opposa à ses projets une résistance prolongée, et que s'il finit par céder, ce fut à la fois par sagesse et par résignation, mais non par complicité préméditée.

Si impérieuse que fût encore son attitude, le gouvernement anglais avait déjà reculé : il ne demandait plus aux Provinces-Unies l'abandon de leur nationalité. Toutefois, s'il reconnaissait leur indépendance, il entendait leur faire reconnaître sa suprématie, et les condamner à une sorte de vasselage politique. Les envoyés des États généraux, malgré leur désir de hâter la paix, ne pouvaient se prêter à de telles concessions. Ils déclarèrent que les Provinces-Unies ne se soumettraient pas à la domination de l'Angleterre, ni à son intervention dans leur gouvernement intérieur [1]. De Witt partageait leur opinion, sans aucune arrière-pensée. Lorsqu'il eut connaissance des nouvelles prétentions de Cromwell, il écrivit dans une lettre confidentielle [2] qu'il considérait la négociation comme désespérée. « Ce que nous y gagnons au moins », déclarait-il [3], « c'est de savoir désormais ce que nous avons à attendre de l'Angleterre, et l'on peut dès lors prendre ses mesures en conséquence ». Il les exposa aussitôt dans l'assemblée des États généraux, où il prononça un discours énergique [4], dont l'historien Aitzema fait connaître le résumé. « La Hollande », disait-il, « était résolue à employer tous les moyens intérieurs et extérieurs de résistance. Les moyens intérieurs étaient l'équipement d'une puissante flotte, pour laquelle elle n'épargnerait aucune dépense. Il fallait chercher les moyens extérieurs dans les alliances avec la France; avec la Pologne, pour l'opposer à la Suède; avec le Dane-

[1] 2 décembre 1653 : Verhael, p. 216, 229.
[2] L. man. de Witt à Bréderode, 10 décembre 1652.
[3] L. man. de Witt à Van der Myle, 11 décembre 1653.
[4] Résol. secr. Hollande et résol. États généraux, 10 et 11 décembre 1653 : Aitzema, t. III, p. 860; Geddes, p. 375.

mark, pour le décider à joindre sa flotte à celle des Provinces-Unies. »

Cet appel à la résistance ne pouvait laisser Cromwell indifférent, et il retint à Londres les ambassadeurs, qui, désespérant d'obtenir une satisfaction, se disposaient à s'éloigner. Une semaine s'était à peine écoulée, qu'il se débarrassait[1] du parlement Barebone, après l'avoir fait élire, et se faisait donner, sous le titre de Protecteur[2], l'investiture d'un pouvoir peu différent du pouvoir monarchique. Délivré ainsi de la pression du parti républicain, il ramena sa politique étrangère à des vues plus sensées. Il se montra prêt, sinon à abandonner, au moins à limiter ses prétentions au sujet de la souveraineté des mers qu'il réclamait pour l'Angleterre, et concentra toutes ses exigences sur la proposition d'exclusion, devenue pour lui une question dynastique.

Les négociations entraient ainsi dans une nouvelle phase. Plus elles mettaient en jeu l'intérêt personnel du Protecteur, plus il devait se montrer intraitable. Beverningh comprit aussitôt que si l'on voulait obtenir la paix à de meilleures conditions, il fallait chercher une transaction, au lieu d'opposer à toute demande de garantie un refus péremptoire qui rendrait une rupture inévitable. Il se contenta de représenter à Cromwell que les États généraux trouveraient trop humiliant l'abandon de leur droit de souveraineté, pour consentir à y renoncer. Le Protecteur, changeant de tactique pour arriver plus sûrement au même but, déclara[3] qu'à défaut de l'engagement des États généraux, il pourrait trouver suffisant celui des États de Hollande, se flattant de les détacher d'autant plus aisément des autres provinces, qu'ils avaient déjà exclu du gouvernement le jeune prince d'Orange, en laissant le stathoudérat vacant.

Beverningh ayant repoussé cette première ouverture[4], Cromwell, sans renoncer définitivement à ses exigences, parut disposé à se contenter soit d'un engagement secret des États généraux[5], soit d'une résolution des États de Hollande[6], qui confirmerait celle

[1] 16 décembre 1653.
[2] 8 décembre 1653.
[3] L. Bordeaux à de Brienne, 11 décembre 1653 : Arch. aff. étr.
[4] 5 et 6 janvier 1654.
[5] VERBAEL, p. 270.
[6] *Id.*, p. 277. — L. Bordeaux à de Brienne, 7, 12 janvier 1654.

qu'ils avaient prise quelques mois auparavant [1], en s'opposant au rétablissement de la charge de capitaine et amiral général, au profit du fils de Guillaume II. « Ce dernier expédient », ainsi que Cromwell le qualifiait lui-même [2], ne fut pas vraisemblablement agréé, puisque le lendemain de l'entretien dans lequel il l'avait suggéré à Beverningh, il s'opiniâtrait à sa première demande, en voulant que l'exclusion fût prononcée par les États généraux [3].

Ce fut sans doute dans ces pourparlers diplomatiques qu'un nouvel article fut proposé; il stipulait l'obligation imposée par serment à tout capitaine et amiral général de respecter le traité de paix conclu avec la république d'Angleterre [4]. Cette clause, appelée *Clause du tempérament,* semblait suffire pour garantir au Protecteur l'alliance des Provinces-Unies et en faire une loi de l'État à laquelle le prince d'Orange devrait se soumettre, s'il était jamais chargé de commander l'armée et la flotte des Provinces-Unies. Cromwell ne répondait ni par une adhésion ni par un refus à cette offre d'arrangement, « quoiqu'elle eût été communiquée aux ambassadeurs de bonne part et par une personne de distinction [5] ». Son indécision permettait de continuer des démarches qui auraient pu assurer promptement le succès de la négociation, si par une imprudence irréparable elles n'avaient pas été interrompues.

Le Protecteur, résolu à tirer vengeance du roi de Danemark qui lui avait déclaré la guerre, en confisquant dans ses ports des vaisseaux anglais, venait de signifier qu'il refusait de le laisser participer au traité de paix. Les plénipotentiaires des Provinces-Unies ne pouvaient, sans se déshonorer, consentir à l'abandon d'un allié et cherchaient vainement à lui faire donner satisfaction. Après d'inutiles instances, Beverningh et les deux autres ambassadeurs, Nieupoort et Jongesthal [6], résolurent [7] d'aller demander des instructions aux États généraux et proposèrent à Cromwell de laisser à Londres l'un d'entre eux, avec lequel il pourrait peut-être finir par s'enten-

[1] 2 août 1653.
[2] Verbael, p. 277.
[3] *Id.,* p. 279.
[4] Déduction des États de Hollande : Narration du fait, p. 4.
[5] *Ibid.*
[6] Le troisième, Van de Perre, était mort. De Veth, député de Zélande, fut chargé plus tard de le remplacer.
[7] 13 janvier 1654 : Aitzema, t. III, p. 904.

dre. Cromwell ne leur ayant pas répondu, ils partirent, décidés à s'embarquer; mais ils furent bientôt rejoints par un envoyé du Protecteur, Dolman, qui vint presser leur retour, en les invitant à ne pas désespérer d'un accord. Les plénipotentiaires, craignant d'encourager par trop de précipitation les mesures que Cromwell prétendait leur imposer à l'égard du prince d'Orange, et gênés par la responsabilité d'une décision à prendre, se tinrent en garde contre ces avances, au lieu de chercher à en tirer parti. Beverningh et Nieuport auraient volontiers cédé à l'appel qui leur était adressé, mais leur collègue Jongesthal ne voulut en tenir aucun compte. Il obéissait aux inspirations de l'ambassadeur français à Londres, Bordeaux; celui-ci, intéressé à retarder la conclusion d'un traité dont la France ne semblait pas devoir profiter, entretenait la défiance du député de la Frise contre ses collègues d'ambassade, en lui persuadant[1] qu'ils avaient, à son insu, engagé des négociations secrètes avec le Protecteur contre le prince d'Orange. Pour déjouer ces manœuvres, Jongesthal les menaça de partir seul[2] et les obligea ainsi à l'accompagner[3]. Avant de s'éloigner, les envoyés des Provinces-Unies, espérant détourner le mécontentement de Cromwell, l'avertirent qu'ils presseraient l'assemblée de la confédération de lui donner une prompte réponse; mais il leur fit savoir « qu'il rejetait sur eux les malheurs qu'un tel délai pourrait entraîner, et qu'il s'en déchargeait devant Dieu et devant les hommes ». La faute était consommée. Une hésitation inopportune avait fait perdre l'occasion favorable, et de nouvelles tergiversations, déconcertant les derniers efforts de Jean de Witt, allaient rendre encore plus onéreuses les conditions de la paix.

A peine arrivés à la Haye, les plénipotentiaires rendirent compte de leurs négociations à l'assemblée des États généraux[4]. Leur rapport ne portait que sur la clause du tempérament; il laissait ignorer l'ouverture faite par Cromwell à Beverningh, pour obtenir des États de Hollande l'engagement de s'opposer à la restauration de la maison d'Orange. Les États de Hollande, prévoyant les dan-

[1] L. Bordeaux, 12 janvier 1654 : Arch. aff. étr.
[2] L. Chanut, 29 janvier 1654 : Arch. aff. étr.
[3] 16 janvier 1654. — L. Bordeaux, 9 février 1654, dans laquelle il rend compte des communications qui lui ont été faites par Beverningh.
[4] 22 janvier 1654. — Résol. États généraux.

gers de ce brusque retour et voulant au moins en réparer les suites funestes, firent demander avec instance, au nom du comité chargé des affaires diplomatiques, que les ambassadeurs fussent renvoyés en Angleterre, avec l'ordre de signer le traité, tel qu'il avait été préparé; mais les autres provinces n'eurent pas la sagesse de répondre à cet appel. Elles se défiaient de Nieupoort et de Beverningh [1], les soupçonnant d'avoir pris l'initiative de propositions secrètes faites à Cromwell. D'ailleurs, la plupart désiraient se signaler par leur zèle pour la cause orangiste, en faisant repousser ou contester avec retentissement toutes les conditions qui mettraient le gouvernement de la république dans la dépendance du Protecteur. Aussi firent-elles décider, sur la demande de la Gueldre, que les articles du traité seraient soumis à l'examen des différents États provinciaux. C'était aller au-devant de difficultés qui devaient provoquer la rupture des négociations.

De Witt chercha aussitôt à préserver son pays des dangers de cette politique imprévoyante. D'après ses conseils, les États de Hollande, à la suite d'une discussion prolongée, approuvèrent, par un vote unanime, le projet de traité qui contenait la clause du tempérament [2]. Dans l'espérance de faire suivre cet exemple par les autres provinces, ils informèrent aussitôt les États généraux de leur résolution. En même temps, ils se hâtaient de la communiquer au Protecteur, auprès de qui ils renvoyaient Beverningh, sans avoir obtenu toutefois que les États généaux lui accordassent les pouvoirs diplomatiques indispensables pour remplir sa mission.

Revenu à Londres [3], Beverningh reconnut aussitôt que les dispositions de Cromwell n'étaient plus les mêmes. Déjà les ambassadeurs des Provinces-Unies avaient encouru son animosité, en pressant leur départ, quand il aurait voulu les retenir. Lorsqu'il apprit ensuite que Beverningh revenait seul, sans être accrédité par les États généraux, et sans être autorisé dès lors à le reconnaître en qualité de Protecteur, il se considéra comme offensé et donna libre cours à sa colère. Elle était habilement exploitée par le parti de la guerre, qui le pressait d'écarter toute concession. Beverningh, faisant part à de Witt des inquiétudes qu'il ressentait, lui écrivait

[1] L. de Witt à Beverningh, 6 février 1654.
[2] Résol. Hollande, 27 janvier 1654.
[3] 4 février 1654.

dans une dépêche secrète : « La disposition n'est pas mauvaise, du moins en apparence ; mais on est si blessé quant aux formalités, que je ne sais comment y obvier. On m'a fait mille questions, me demandant pourquoi nous sommes partis sans signer, pourquoi je suis revenu seul, sans aucun pouvoir. Je n'ai pas été reçu par Son Altesse, et l'on s'est borné à me répondre qu'on me considérait comme un simple particulier, et qu'ainsi on ne pouvait entrer en communications avec moi. Je crains que l'article relatif au prince d'Orange ne soit un écueil. Pour remédier à ce que je crains d'énoncer, je ne vois d'autre moyen que d'accélérer l'affaire, ou, en cas de délai, de me pourvoir de quelque écrit, pour être entendu [1]. »

Ces conseils étaient déjà bien tardifs, et les États généraux les rendaient inutiles par leurs contestations prolongées. La délibération renvoyée aux États des provinces se heurtait à des obstacles sans cesse renaissants. Encouragées par les pressantes démarches de l'ambassadeur Chanut, quelques provinces zélées en faveur de l'alliance française exigeaient que la France fût comprise dans le traité de paix, tandis que Cromwell opposait à cette demande une résistance opiniâtre. De Witt dissuada les États généraux d'insister, en leur représentant que « leur barque était trop petite pour remorquer un aussi grand navire [2] », et l'ambassadeur de France, afin d'éviter l'humiliation de paraître éconduit, déclara avec hauteur « que le roi son maître saurait bien se passer des services des Provinces-Unies [3] ».

D'autres débats également intempestifs remettaient en question quelques-unes des conditions du traité et provoquaient la défiance du parti orangiste. L'article qui excluait du territoire des deux républiques « leurs ennemis communs » paraissait suspect. La Gueldre, appuyée par d'autres provinces, demandait qu'il fût rédigé de façon à ne pouvoir jamais être invoqué contre la maison d'Orange. Pour la rassurer, de Witt représentait à la Princesse Douairière que cette interprétation n'entrait pas dans les vues du Protecteur, et que d'ailleurs les États de Hollande ne pourraient jamais être disposés à y donner leur consentement. La clause du tempérament,

[1] L. Beverningh à de Witt, 6 février 1654.
[2] L. Chanut à de Brienne, 5 février 1654 : Arch. aff. étr.
[3] L. de Witt à Beverningh, 20 février 1654.

au lieu d'être considérée comme une concession à obtenir de Cromwell, n'échappait pas elle-même aux protestations : les États de Frise, alléguant qu'elle obligeait les commandants en chef des forces de terre et de mer des Provinces-Unies à jurer l'observation du traité de paix, demandaient que les Protecteurs d'Angleterre fussent soumis au même serment. Les États de Zélande, craignant qu'une satisfaction donnée à Cromwell ne provoquât de sa part de nouvelles exigences, refusaient de consentir au tempérament, à moins que l'engagement ne fût pris de repousser toute autre condition concernant le prince d'Orange. Pour vaincre leur résistance, il fallut que cette clause fût ajoutée au traité sous forme d'article additionnel, de façon à n'en pas faire inséparablement partie.

Le Protecteur ne pouvait manquer d'être encore plus courroucé des retards intempestifs qui avaient jusqu'alors empêché que son gouvernement ne fût reconnu. La Frise exigeait qu'aucune félicitation ne fût adressée à Cromwell, avant le retour des deux envoyés des États généraux, Nieupoort et Jongesthal. La Hollande obtint avec peine, et tardivement, que Beverningh fût enfin autorisé à devancer les deux ambassadeurs, pour donner au chef de la république d'Angleterre la satisfaction qu'il réclamait impérieusement. En même temps, elle pressait les États généraux de rédiger le projet de traité sous sa forme définitive, en laissant les différentes provinces libres de faire leurs propositions pour le modifier, pourvu que ces modifications, si elles n'étaient pas admises par Cromwell, ne missent aucun obstacle à la conclusion de la paix. Le jour où il s'agit de voter [1], les indécisions se renouvelèrent. La Zélande n'était représentée dans l'assemblée fédérale que par un seul de ses députés ; le député de Frise, Aylva, refusait d'accepter le fauteuil du président ; des deux députés d'Utrecht, l'un, Renswonde, se faisait scrupule de le remplacer, et l'autre, d'Amerongen, ne consentit à remplir les fonctions de président qu'en faisant dater la délibération du lendemain, jour où commençait le tour de présidence hebdomadaire de sa province [2]. Le système du gouvernement des Provinces-Unies, où, comme

[1] Mercredi 18 février 1654.
[2] Résol. États généraux, 19 février 1654.

l'écrivait l'ambassadeur français, « tout, jusqu'aux négociations les plus secrètes, se faisait au son du tambour [1] », devait mettre Cromwell au courant de ces manifestations de mauvais vouloir qui lui paraissaient faire un choquant contraste avec les démonstrations obséquieuses des autres gouvernements.

Les inimitiés auxquelles le parti orangiste se laissait imprudemment entraîner lui paraissaient encore plus intolérables. Déjà, à Londres, Jongesthal avait compromis le succès de la négociation par ses mauvais procédés. « Notre confrère Jongesthal », écrivait Beverningh à Nieupoort [2], « outre le tort commun qu'il a fait à l'État et à nous, a laissé un triste renom derrière lui. Le Protecteur n'a été que trop bien informé non-seulement de sa désaffection, mais encore de certains discours qu'il a quelquefois laissés tomber imprudemment et qui ont été recueillis pertinemment et complétement. On m'a rapporté notamment qu'on lui avait entendu dire : En cas de non-succès du traité, l'État est décidé à déclarer la guerre à la personne même du Protecteur, en offrant son amitié à la nation, ce qui a dû dégoûter le Protecteur; et j'en suis fâché de tout mon cœur, puisque l'État n'a jamais eu aucune intention pareille, et que c'est une invention particulière. »

Dans les Provinces-Unies, l'hostilité contre Cromwell n'avait pas cessé de se manifester. A Utrecht, on vendait publiquement un pamphlet dans lequel le Protecteur était surnommé le *loup-garou* [3]. Pour détourner son ressentiment, la cour de Hollande condamnait à l'amende et à la prison [4] l'auteur d'un autre libelle intitulé : *Machinations du Protecteur,* et défendait de l'imprimer sous peine de mort. Le comte de Nassau encourageait secrètement ces manœuvres et ces attaques. Malgré ses protestations plus apparentes que réelles en faveur de la paix [5], il conseillait de résister aux exigences de Cromwell, dans la crainte qu'elles ne le rendissent plus insolent, si l'on s'y soumettait : « Je le considère », écrivait-il [6], « comme traître à son pays et à son roi, et comme

[1] L. Chanut, 29 janvier 1654 : Arch. aff. étr.
[2] L. Beverningh à Nieupoort, 3 février 1654.
[3] L. de Witt à Beverningh, 6 février 1654.
[4] 2 mars 1654.
[5] Van Sypesteyn, *Geschiedkundige Bijdragen, le Prince de Nassau et le grand pensionnaire de Witt,* p. 62.
[6] L. du prince de Nassau à Aylva, 4 janvier 1654.

violateur des lois. Je trouve qu'on ne doit prendre en lui aucune confiance. »

Se croyant ainsi provoqué, Cromwell renonça à garder les ménagements auxquels il avait paru disposé. Jusqu'alors, il s'en était tenu aux communications faites à Beverningh, avant le brusque départ des ambassadeurs, et si, depuis le retour de Beverningh, la clause du tempérament ne lui paraisssait plus suffisante [1], il ne s'était pas encore expliqué sur les nouvelles conditions concernant le prince d'Orange. Les honneurs qu'il fit rendre aux deux ambassadeurs, Nieupoort et Jongesthal, quand ceux-ci revinrent en Angleterre [2] avec leurs nouveaux pouvoirs diplomatiques, semblaient même faire espérer la prompte conclusion de la paix. Les articles définitivement arrêtés dans les conférences qui venaient d'être reprises n'attendaient plus que sa signature, lorsque tout à coup ses prétentions se manifestèrent avec la plus inflexible opiniâtreté.

Dès leur première audience avec les commissaires anglais, les ambassadeurs des Provinces-Unies furent informés [3] que le traité ne serait pas signé, avant d'avoir été revisé. En même temps, le secrétaire d'État Thurloë demanda un entretien à Beverningh et lui représenta que s'il voulait faire renoncer Cromwell à l'article qui stipulait l'exclusion du prince d'Orange par les États généraux, il devrait s'engager à lui faire donner cette garantie par les États de Hollande. Le Protecteur reprenait ainsi son premier projet, et Beverningh, qui croyait avoir obtenu une satisfaction définitive, se retrouvait aux prises avec la même exigence. Il ne se lassa pas cependant de la combattre [4]; mais dans les deux nouvelles entrevues qu'il eut avec Thurloë, il dut reconnaître qu'il renouvelait désormais de stériles efforts. Une dernière tentative auprès de Cromwell ne fut pas plus heureuse. Beverningh et Nieupoort lui représentèrent inutilement qu'ils n'étaient pas autorisés à prendre avec lui un engagement, au nom des États de Hollande. Ils ne purent toutefois se dispenser de transmettre officiellement au Grand Pensionnaire la demande d'exclusion, afin qu'elle fût com-

[1] L. Bordeaux à de Brienne, 9 février 1654 : Archiv. aff. étr

[2] 18 mars 1654.

[3] 15 mars 1654.

[4] 10 avril 1654.

muniquée aux députés de leur province; mais ils dissimulèrent cette démarche à leur collègue Jongesthal, qui n'aurait pas manqué de la faire échouer. Sans renoncer encore au vain espoir de faire céder Cromwell, ainsi qu'ils s'en expliquaient avec de Witt dans une lettre privée, ils déclaraient dans leur dépêche destinée à être lue aux États de Hollande, que la nécessité de lui donner ou de lui refuser la satisfaction qu'il exigeait, ne pouvait plus être éludée [1].

A ce prix seulement, Cromwell se décida à signer les articles du traité, que les ambassadeurs ne voulurent pas laisser plus longtemps en suspens, dans la crainte de nouveaux changements; mais il eut soin de déclarer qu'il ne l'exécuterait point, s'il n'obtenait la résolution des États de Hollande « sous une forme et dans un délai qu'il voulait bien ne pas déterminer trop rigoureusement ». Ce fut la seule concession à laquelle il se prêta.

En obtenant la paix, les États généraux étaient obligés de l'acheter à des conditions désavantageuses. Pour y faire participer leur allié, le roi de Danemark, ils garantissaient en son nom la somme considérable de 2,450,000 florins qui lui était réclamée à titre d'indemnité pour la saisie de vingt et un vaisseaux anglais dans le port de Copenhague. Aucune satisfaction n'était refusée à l'Angleterre. Ils lui accordaient non-seulement le salut du pavillon dans les mers britanniques, mais encore la réparation pécuniaire d'une vieille injure dont elle ne cessait de se plaindre depuis plus de trente ans, l'exécution de cinq sujets anglais convaincus d'avoir tenté d'enlever l'île d'Amboyne à la Compagnie hollandaise des Indes orientales. En outre, les États généraux s'engageaient à refuser tout secours, même tout asile, aux ennemis du gouvernement anglais, et l'éloignement de la famille royale était ainsi garanti au Protecteur. Enfin, pour mettre Cromwell à l'abri d'un brusque changement dans la politique des Provinces-Unies, ils devaient faire jurer l'observation du traité à tout chef militaire qu'ils choisiraient comme capitaine et amiral général.

Le seul avantage du traité pour les Provinces-Unies, c'était la fin de la guerre; mais la prolongation de la guerre aurait rendu inévitable la ruine de la république. D'après le témoignage d'un auteur contemporain [2] qui n'aurait pas laissé échapper cette occasion

[1] L. Beverningh à de Witt, 15 avril 1654.
[2] De Guiche, *Mémoires*, t. I, p. 48.

d'incriminer la politique de Jean de Witt, si elle avait pu donner prise à ses attaques si souvent passionnées, « le traité de Westminster est au contraire la seule chose que les Anglais reprochent à Cromwell, en ce qui touche la gloire et l'utilité de leur nation. Cette fois-là, il l'a sacrifiée à son intérêt propre, car il pouvait, en continuant la guerre, rendre la Hollande tributaire. » Chanut, qui, dans l'intérêt de la France, s'était montré hostile aux négociations, avait fini par reconnaître lui-même la nécessité d'en hâter la conclusion. « La reprise de la guerre[1] », écrivait-il, « donnait un tel accroissement aux Anglais, que rien ne pouvait leur résister sur mer. Dès lors il m'a semblé que nous devions souhaiter que la paix survînt; le mal est visiblement assez grand pour faire désirer une relâche, si nous voulons que cet État subsiste. »

L'obligation de satisfaire Cromwell, en lui accordant l'acte d'exclusion, était dès lors imposée aux États de Hollande. Elle pesait lourdement sur de Witt, comme chef de gouvernement et comme chef de parti. Comme chef de gouvernement, il devait craindre de compromettre la Hollande et d'usurper au profit d'une seule province les pouvoirs diplomatiques des États généraux. Comme chef de parti, il devait considérer comme dangereuse une condescendance qui soumettait les Provinces-Unies aux exigences d'un gouvernement étranger, naguère leur ennemi déclaré, et qui réveillerait ainsi le sentiment national en faveur du prince d'Orange. L'accord de ses dépêches publiques avec les lettres secrètes qu'il adressait à Beverningh, et dont quelques-unes ont été récemment découvertes[2], fait reconnaître qu'il n'avait pris avec Cromwell aucun engagement, et suffit dès lors à sa justification.

Le Grand Pensionnaire avait eu connaissance, dès le mois de décembre 1653, des premières ouvertures faites par Cromwell à Beverningh et à Nieupoort[3], pour obtenir des États de Hollande le vote d'exclusion du prince d'Orange. Il les avait écartées sans arrière-pensée. Le 2 janvier 1654[4], avant que les ambassadeurs

[1] L. Chanut, 3 avril 1653 : Arch. aff. étr.
[2] Voir l'intéressante publication de M. Van Sypesteyn, *Geschiedkundige Bijdragen*, t. II.
[3] L. secr. Beverningh à de Witt, 26 décembre 1653.
[4] L. de Witt à Beverningh et Nieupoort, 2 janvier 1654.

partissent de Londres, il leur écrivait confidentiellement : « Le point concernant le prince d'Orange me donne la plus grande anxiété. La promesse demandée sera certainement refusée par quelques provinces et ne sera pas obtenue, sans aucun doute, de la majorité. Non-seulement elle ne pourra être donnée séparément par aucune province, mais il est également impossible de l'attendre des États généraux. J'avais toujours compté et avais toujours voulu que le gouvernement anglais laissât aux États généraux et à chacune des provinces la plus absolue liberté d'avancer ou non le prince, suivant leur bon plaisir, mais en admettant d'autre part qu'il restât également libre, en cas de cet avancement, de renoncer au traité, ou de continuer à y adhérer. » Telle était la ligne de conduite qu'il se proposait de suivre, et pendant le séjour de Beverningh à la Haye, il ne lui avait donné aucune autre instruction. La lettre dans laquelle Beverningh, revenu à Londres, se plaint « d'avoir été traité par Cromwell avec manque de courtoisie et même avec rudesse [1] », suffit pour écarter tout soupçon de connivence. « J'aime à croire », lui écrivait de Witt [2], « que la clause du tempérament fera réussir ce que vous pouviez négocier avec le Protecteur à ce sujet, d'après ce que j'ai cru remarquer dans votre rapport. »

Ce furent seulement les nouvelles communications faites par Beverningh, après son retour en Angleterre, qui commencèrent à détromper le Grand Pensionnaire. « Pour l'affaire du prince d'Orange », lui annonçait tout à coup l'ambassadeur des États, « je pense que l'on passera outre; mais je n'ai désormais aucune certitude, ce point n'étant pas compris par le secrétaire d'État Thurloë dans la dénonciation générale qu'il a faite sur l'immutabilité des articles du traité [3]. » Les impérieuses exigences de Cromwell ne tardèrent pas à justifier ces inquiétudes. Elles firent promptement reconnaître à de Witt la nécessité d'y céder; et ne se flattant pas de pouvoir y résister, à moins de précipiter la ruine du pays, il se prépara à prendre le parti de la soumission, mais en tâchant encore d'y échapper. La lettre suivante, qu'il adressait à Beverningh, donne à la fois le témoignage des dernières espérances

[1] L. secr. Beverningh à de Witt, 6 février 1654.
[2] L. secr. de Witt à Beverningh, 20 février 1654.
[3] L. secr. Beverningh à de Witt, 6 mars 1654.

qu'il conservait, et des précautions auxquelles il avait recours, dans le cas où aucune concession ne pourrait être obtenue. « La proposition anglaise, telle qu'elle vous a été formulée », lui écrivait-il [1], « ne m'empêche pas d'espérer que l'acte d'exclusion du prince d'Orange pourra être esquivé, et que l'on se reposera sur la sagesse et le bon vouloir de Leurs Nobles Puissances, qui, une fois le traité conclu, ne laisseront place à aucune crainte sur leurs bonnes dispositions. Toutefois, si l'affaire de la paix était désespérée, à défaut dudit acte, il faudrait non-seulement en donner l'assurance aux États de Hollande, mais encore la renouveler successivement à intervalle de quelques jours, quand même ce serait par dépêche confiée à un exprès. Il est aussi, à mon jugement, très-nécessaire que vous les assuriez constamment, si cette assurance est conforme à la vérité, de l'intention formelle du Protecteur, afin d'écarter ainsi le soupçon que les députés malintentionnés chercheront à répandre. »

La supériorité de Jean de Witt dans la stratégie politique [2] lui suggéra promptement les meilleures mesures à prendre pour l'exécution du plan qu'il s'était tracé et dont il prévoyait toutes les difficultés [3]. Sans se laisser abuser « par le mieux qu'on pouvait attendre [4] », ne voulant pas se laisser prendre au dépourvu, il se préoccupa d'empêcher que l'acte d'exclusion ne fût, de la part des États généraux, le signal de la rupture des négociations [5]. Instruit de la volonté désormais irrévocable du Protecteur par la dernière dépêche que Beverningh et Nieupoort lui adressaient en date du 15 avril 1654 [6], il retarda la communication qu'il devait faire aux États de Hollande, en les pressant de se séparer, pour prendre leur congé de Pâques [7]. Dès qu'ils eurent prorogé leur session [8], il profita de l'interruption de leurs séances pour obtenir des États généraux la ratification du traité, tel que Cromwell venait de l'approuver [9]. Ceux-ci l'ayant enfin voté [10], sans en référer aux

[1] L. secr. de Witt à Beverningh, 3 avril 1654.
[2] Geddes, p. 405.
[3] L. secr. de Witt à Beverningh, 5 avril 1654.
[4] L. secr. de Witt à Beverningh, 3 avril 1654.
[5] L. secr. de Witt à Beverningh, 5 avril 1654.
[6] Voir p. 187.
[7] L. secr. de Witt à Beverningh, 15 avril 1654.
[8] Ils se séparèrent le 20 avril 1654.
[9] Voir p. 187.
[10] Résol. États généraux, 22 avril 1654.

États des provinces, il se hâta de terminer la négociation secrète qui tenait en suspens la conclusion de la paix.

Précipitamment rappelés à la Haye par les conseillers députés que de Witt avait dû mettre dans ses confidences, les membres des États de Hollande furent aussitôt invités [1] à prêter le serment de garder le secret sur la délibération qui allait s'ouvrir. Une fois cette garantie prise, le Grand Pensionnaire leur communiqua la lettre des deux ambassadeurs dont il était chargé de leur donner connaissance. Cette dépêche rendait compte aux États des conférences dans lesquelles Cromwell avait rigoureusement réclamé l'acte d'exclusion ; elle signalait l'inutilité des efforts qui avaient été tentés pour l'en dissuader et avertissait les États que le traité de paix restait subordonné à cette condition et au consentement qu'ils y donneraient. Cette communication imprévue fut accueillie avec un douloureux étonnement. On se plaignit que les dispositions de Cromwell n'eussent pas été pressenties ou révélées plus tôt. L'ajournement fut prononcé pour faire droit aux réclamations de plusieurs députés [2] qui ne croyaient pas pouvoir se dispenser de consulter le conseil de leurs villes [3]. Pour prévenir les suites dangereuses de ce renvoi qui pouvait tout compromettre, de Witt obtint que la communication ne serait faite qu'aux bourgmestres des villes, sans être transmise aux membres des conseils, à moins que les bourgmestres ne refusassent de se prononcer. Il demanda que le serment de la tenir secrète leur fût réclamé, et fit décider que la discussion recommencerait dans l'assemblée des États, après un délai de trois jours.

Le 1er mai, elle reprit son cours [4], dans deux séances consécutives, avec un emportement inaccoutumé. Le membre de la noblesse qui donna le premier son suffrage fut le comte de Bréderode, grand-oncle du prince d'Orange. Désireux de conserver le commandement en chef qu'il exerçait en qualité de maréchal de camp, il approuva la proposition soumise aux États. Son opinion fut partagée

[1] 28 avril 1654.
[2] C'étaient les députés de neuf villes.
[3] L. de Witt à Beverningh, 29 avril 1654. — VAN SYPESTEYN, *Geschiedkundige Bijdragen*, p. 38.
[4] L. de Witt à Beverningh et Nieupoort, 1er mai 1654. — Voir VAN SYPESTEYN, p. 43, et Archives du royaume. — De Witt écrivit le même jour deux lettres, rendant compte, l'une de la séance du matin, l'autre de la séance de l'après-midi.

par cinq membres de la noblesse; quatre autres la combattirent au contraire avec énergie [1], et l'un d'eux, interpellant le vice-amiral Wassenaar d'Obdam qui conformait son vote à celui du feld-maréchal de Bréderode, lui reprocha de « vouloir être un petit Cromwell [2] ». Le suffrage des nobles ne fut donné en faveur de l'acte d'exclusion qu'à la majorité de deux voix; mais au second tour de scrutin qui eut lieu à la séance de l'après-midi, les dissidents se rallièrent à un vote unanime.

Les députés de Dordrecht, principaux représentants du parti opposé à la maison d'Orange, ne témoignèrent aucune hésitation. Ils trouvaient que les bienfaits de la paix ne seraient pas achetés trop cher, s'il fallait y sacrifier la cause d'un prince enfant; ils ajoutaient que ce sacrifice devait peu coûter aux États de Hollande, qui, depuis la mort de Guillaume II, avaient tenu son fils à l'écart du pouvoir. Aussi pressèrent-ils l'assemblée d'accepter une condition que les malheurs de la guerre ne permettaient pas de repousser sans témérité. Les députés d'Amsterdam, forts du vote unanime du conseil de leur ville, appuyèrent les députés de Dordrecht, et leur opinion, qui représentait celle de la ville la plus importante de la province, fut confirmée par le plus grand nombre des suffrages, entre autres ceux de Gouda et de Rotterdam.

Toutefois les défenseurs de la proposition trouvent des adversaires décidés à la combattre, notamment le pensionnaire de Haarlem, Ruyl; le pensionnaire de Leyde, Wevelinckhoven; le pensionnaire d'Alkmar, Shagen. Les députés de Haarlem donnent le signal de la résistance « avec une éloquence insinuante [3] ». Après avoir accusé les ambassadeurs de s'être rendus coupables de dissimulation, en tenant secrètes les dernières propositions qu'ils avaient reçues, ils repoussent l'acte d'exclusion comme étant injurieux pour la liberté de l'État et pour la maison d'Orange. Déclarant qu'ils préfèrent continuer la guerre, plutôt que se soumettre à cette humiliation, ils demandent que l'acte soit communiqué aux États généraux. Les députés de Leyde, appuyés par ceux d'Edam, se montrent encore plus

[1] Des dix nobles, les six qui donnèrent un vote affirmatif furent de Bréderode, Wassenaar-d'Obdam, Wimmenum, Wassenaar de Duyvendode, Van der Myle, gendre d'Olden-Barnevelt, de Mérode, beau-frère d'Obdam. Les quatre opposants furent Wassenaar de Warmond, Beverwaert, Shagen et Van Nordwyck.

[2] L. Chanut, 7 mai 1654 : Arch. aff. étr.

[3] L. de Witt à son père, 2 mai 1654.

intraitables : ils contestent à l'assemblée de la province le pouvoir de prendre une décision qui engageait les intérêts de toute la confédération et réclament l'accord préalable, au moins avec les États de Zélande. Un dissentiment aussi prononcé jette l'hésitation dans l'esprit de quelques membres qui, avant de donner leur avis, désirent attendre que la minorité se rallie à l'opinion de la majorité. L'absence de plusieurs députés empêche de clore la discussion qui avait été reprise dans l'après-midi : elle est définitivement renvoyée au lundi suivant.

Dès l'ouverture de cette nouvelle séance, les espérances de conciliation semblent être déçues. L'absence du feld-maréchal de Bréderode, éloigné par la maladie [1], mettait de Witt dans l'embarras. Les députés de Haarlem, de Leyde, d'Edam, reproduisent leur opposition à laquelle adhèrent les députés d'Enckhuysen qui venaient d'arriver. L'acte d'exclusion n'en est pas moins voté par tous les autres membres des États, mais sans que les représentants des quatre villes opposantes consentent à céder. Les députés d'Alkmar tentent vainement de rallier l'assemblée à un vote unanime, en demandant l'abolition définitive du stathoudérat, plutôt que l'exclusion de la maison d'Orange. Leur proposition n'étant pas appuyée, et un second tour de suffrages laissant subsister le même désaccord, l'obstacle mis à un vote définitif paraît désormais insurmontable. Le Grand Pensionnaire prend alors la parole pour essayer de convaincre les dissidents par les arguments les plus pressants. Il leur représente qu'en se prononçant sur la condition mise par Cromwell au traité de paix, ils vont voter le salut ou la perte de la république. Ne pouvant vaincre leur résistance, il demande que la décision soit prise par la majorité. Les députés de Haarlem et les députés de Leyde contestent la légalité de cette proposition. Ils déclarent que la résolution demandée aux États exige l'unanimité, parce qu'il s'agit à la fois d'une question de paix et d'un changement de gouvernement; mais de Witt détermine la majorité à passer outre. Pressé de mettre fin à une délibération qui avait continué jusqu'à sept heures et demie du soir, il profite de la prolongation si tardive de la séance, pour faire accorder définitivement aux ambassadeurs l'autorisation que ceux-ci atten-

[1] L. man. de Bréderode à de Witt, 1er mai 1654.

daient. Il réussit à l'obtenir et se retire aussitôt, pour consigner par écrit l'acte d'exclusion. Quelques instants après, il rentre dans la salle, afin d'en donner lecture aux députés. « Je pense avoir rédigé l'acte », écrivait-il, « de façon à préserver la liberté de l'État autant que possible, en même temps qu'à remplir, s'il le faut, le désir du Protecteur [1]. »

Les Etats de Hollande, pour satisfaire à la demande de Cromwell, s'engagent à ne donner dans leur province aucun pouvoir ni civil ni militaire au prince d'Orange. Ils promettent en outre de refuser leur consentement à sa nomination comme capitaine général des troupes de la république, si elle était proposée aux États généraux. Quatorze membres des États confirment par leur vote cette résolution; quatre la repoussent, en y opposant une protestation qu'ils font enregistrer : une abstention, celle des députés d'Alkmar, complète les dix-neuf voix dont l'assemblée se compose. L'acte d'exclusion est ainsi adopté à la majorité des suffrages. Le sacrifice si longtemps retardé était accompli.

Peu s'en était fallu que les mesures prises par de Witt ne fussent déconcertées par l'imprudence de Beverningh, qui ne lui avait point fait parvenir à part sa correspondance secrète. « J'ai été bien embarrassé », lui écrit le Grand Pensionnaire, « par la réception de vos deux lettres, qui m'ont été remises en séance [2], au moment où quelques membres se plaignaient de la conduite des affaires, en prétendant faussement qu'on en dérobait la connaissance au gouvernement. Le paquet était si gros qu'il a dû frapper l'attention, et certains membres pourront désormais exiger que les lettres soient ouvertes et lues en séance. Vous ne verriez pas sans peine que toutes les particularités que nous nous écrivons l'un à l'autre, dans notre intime amitié, fussent lues en pleine assemblée. Il faut donc m'adresser vos messages hors l'assemblée, chez moi, en y joignant une courte lettre que je puisse montrer ouvertement à chacun [3]. »

Ces précautions n'étaient point destinées à favoriser un double jeu, ni à tromper la confiance des États de Hollande. De Witt, après avoir obtenu les pleins pouvoirs qui l'autorisaient à satisfaire Crom-

[1] L. de Witt à Beverningh, 5 mai 1654. — SYPESTEYN, *Bijdragen*, p. 50.
[2] C'était à la séance du matin, du 1er mai 1654.
[3] L. secr. de Witt à Beverningh, 3 mai 1654. — SYPESTEYN, *Bijdragen*, p. 45.

well, ne désespéra pas d'échapper à la nécessité d'en faire usage. Ses dernières lettres aux ambassadeurs, tant publiques que secrètes, achèvent de le justifier contre tout soupçon de complaisance servile. L'acte d'exclusion, au lieu d'être adressé directement à Cromwell, ne fut envoyé à Beverningh et à Nieupoort qu'avec l'injonction expresse de le garder secrètement entre leurs mains, sans le délivrer, ni même le faire connaître au Protecteur.

Les deux ambassadeurs devaient représenter à Cromwell que la Hollande s'était suffisamment prononcée contre la restauration du prince d'Orange, pour qu'il n'eût pas besoin de prendre vis-à-vis d'elle la garantie d'un engagement diplomatique qui donnerait le signal des divisions intérieures. « Nous avons trouvé bon », leur écrivait de Witt dans une lettre officielle [1], « de vous envoyer cet acte dont vous pourrez vous servir pour faire réussir la conclusion du traité de paix, de telle sorte cependant qu'avant de le délivrer, ou de faire savoir à personne qu'il a été arrêté et qu'il vous a été envoyé, vous fassiez toute la diligence possible pour y faire renoncer le Protecteur, et l'amener à se contenter du tempérament. Nous avons toute confiance que vous ferez tous vos efforts pour agir en conséquence de ces ordres, dans cette affaire qui est pour l'État d'une si grande importance. »

Le Grand Pensionnaire leur renouvela confidentiellement, à plusieurs reprises, la même invitation [2]. Tandis que les États de Hollande les remerciaient de n'avoir pas encore délivré l'acte, en les exhortant à redoubler d'efforts pour s'en dispenser [3], il continuait à leur faire savoir secrètement [4] que, « dans le cas où l'affaire pourrait encore être esquivée, ce serait le mieux ». Il leur promettait comme récompense du succès de cette négociation, la reconnaissance des membres de l'assemblée, en leur représentant, sans aucune hésitation, « que ceux-ci n'étaient pas satisfaits de ce qui s'était passé [5] ». Beverningh et Nieupoort suivirent ses instructions avec la plus scrupuleuse fidélité, sans se laisser décourager par

[1] L. de Witt à Beverningh et Nieupoort, 4 mai 1654 — Voir Résol. secr. Hollande, 4 mai 1654.

[2] L. secr. de Witt à Beverningh et Nieupoort, 5 et 9 mai 1654. — SYPESTEYN, *Bijdragen*, p. 50 et 54.

[3] Résol. secr. Hollande, 10 et 22 mai 1654.

[4] L. secr. de Witt à Beverningh, 22 mai 1654.

[5] L. secr. de Witt à Beverningh et Nieupoort, 5 et 9 mai 1634.

l'obstination de Cromwell, qui, en faisant solennellement proclamer la paix, avait pris soin de déclarer que le traité serait nul et non avenu, si l'acte d'exclusion ne lui était pas délivré. Deux semaines après le vote de l'acte d'exclusion, ils persistaient encore [1] à résister aux sommations du secrétaire d'État Thurloë, en feignant de n'avoir reçu aucun nouvel ordre des États de Hollande. Le lendemain, dans une audience de trois heures avec Cromwell lui-même, ils insistaient de nouveau pour le faire renoncer à ses exigences, sans lui laisser croire que l'acte fût voté, et cherchaient à gagner du temps, dans l'espérance d'une meilleure occasion dont ils pourraient profiter. Enfin, le 29 mai seulement, ils écrivirent que toutes leurs démarches étaient restées inutiles, « le Protecteur tenant à son opinion d'une manière si ferme et si précise, qu'il aurait préféré, plutôt que de changer d'avis, en venir aux dernières extrémités [2] ». Avant d'être contraints de céder, ils n'avaient au moins épargné aucun effort de résistance.

C'était l'opposition bruyante du parti orangiste qui avait détourné le Protecteur de toute concession, et elle venait de fermer à de Witt la dernière issue qu'il se ménageait. A peine l'assemblée des États de Hollande se fut-elle prononcée sur l'acte d'exclusion, qu'en dépit du serment des députés, le secret en fut ébruité. « On commençait à en parler avec grande émotion dans les bateaux et les voitures [3]. » Il ne resta dès lors d'autre parti à prendre que celui de relever les députés « de leur engagement de discrétion [4] ». La délibération des États de Hollande ayant été ainsi livrée à la publicité, la famille du prince d'Orange, profitant de l'émotion populaire qui se donnait libre cours, se pressa d'agir pour obtenir une réparation. La Princesse Douairière, qui recherchait les bonnes grâces du parti républicain, se serait volontiers tenue à l'écart; mais elle n'osait se montrer indifférente aux intérêts de son petit-fils, et se trouvait obligée d'agir de concert avec sa belle-fille. Les deux princesses, auxquelles se joignit l'électeur de Brandebourg qui partageait avec elles la tutelle du fils de Guillaume II, adressèrent leurs représentations aux États de Hollande, qui se contentèrent de

[1] 21 mai 1654.
[2] L. Beverning et Nieupoort à de Witt, 29 mai 1654.
[3] L. de Witt à Beverningh, 9 mai 1654.
[4] Résol. Hollande, 5 mai 1654.

les accueillir avec une respectueuse réserve [1]; elles firent également appel aux États généraux pour solliciter leur intervention. De son côté, le comte Guillaume-Frédéric de Nassau, « craignant que la principale tige de sa maison abattue, les autres branches ne fussent également tranchées [2] », ne restait pas inactif. D'après ses instructions, « l'un des partisans les plus passionnés du parti orangiste [3] », Hautbois, député de la Frise aux États généraux, prit les devants dans l'assemblée fédérale, pour faire enregistrer une protestation contre la négociation particulière que Nieupoort et Beverningh avaient conduite avec Cromwell.

Les députés des autres provinces s'émurent de cette communication et pressèrent les députés de Hollande de s'expliquer. Ceux-ci représentèrent qu'ils devaient consulter les États de leur province, et quoique les députés de Groningue ne voulussent leur accorder aucun délai pour se justifier, la délibération fut ajournée. Dès qu'elle fut reprise, les récriminations contre la Hollande ne firent que s'envenimer. Les députés de Frise l'accusèrent avec les plus violents emportements, d'usurpation et de trahison à l'égard de la république, « sans égard pour la dignité soit des lieux où ils parlaient, soit de ceux auxquels ils parlaient [4] »; ils pressèrent les États généraux de la contraindre par d'énergiques mesures à leur rendre compte de sa conduite. Malgré la véhémence avec laquelle le Grand Pensionnaire leur répondit [5], les différentes provinces approuvèrent leur proposition. La ville d'Utrecht refusa seule de s'y associer; mais elle fut désavouée par la noblesse et le clergé de cette province, qui faisaient cause commune avec le parti orangiste. Les dispositions les plus agressives se manifestaient. Quelques-uns des députés aux États généraux proposaient de braver Cromwell, en faisant procéder à la nomination immédiate du prince d'Orange comme capitaine et amiral général. D'autres réclamaient énergiquement le rappel de Beverningh et de Nieupoort. Une opinion plus modérée prévalut. Après une séance orageuse, les États généraux se contentèrent de décider [6] que les deux ambassadeurs

[1] Résol. Hollande, 9 mai 1654.
[2] L. Chanut. Arch. aff. étr. 21 mai 1654.
[3] L. de Witt à Beverningh, 22 mai 1654.
[4] L. de Witt à Beverningh, 22 mai 1654.
[5] Résol. secr. États généraux, 18 mai 1654. Voir p. 198.
[6] L. de Witt à Beverningh et Nieupoort, 5 juin 1654.

seraient mis en demeure de communiquer les actes et les ordres qui avaient pu leur être envoyés. Les députés de Hollande offrirent vainement d'informer individuellement les membres des États généraux des résolutions qui avaient été prises par l'assemblée de leur province, afin d'éviter un nouveau débat qui rendrait le Protecteur plus jaloux d'exiger avec éclat la soumission à ses volontés [1]. Les États généraux voulurent contraindre les États de Hollande à donner publiquement connaissance des négociations qu'il avaient suivies avec Cromwell et dont ceux-ci prétendaient n'avoir aucun compte à rendre, en alléguant qu'ils n'avaient pris d'engagements que pour leur province.

Dès que le Grand Pensionnaire les eut instruits de cette résolution, les États de Hollande, qui se tenaient en permanence, se mirent en mesure de prévenir à tout prix l'annulation de l'acte d'exclusion; ils étaient convaincus à bon droit qu'elle serait infailliblement suivie d'une nouvelle guerre dont il n'y avait que des désastres à attendre. Se croyant désormais dispensés de garder aucun ménagement, ils décidèrent [2], malgré la protestation de quatre villes opposantes [3], qu'ils autorisaient leurs ambassadeurs à se dessaisir de la résolution qui leur avait été envoyée. Dans une lettre confidentielle datée de minuit, et qui donne un dernier témoignage de la sincérité de sa conduite, de Witt écrivit [4] à Beverningh et à Nieupoort : « Nous avons appris avec plaisir les efforts que vous avez faits pour satisfaire à notre ordre, afin de disposer le Protecteur d'Angleterre à se contenter du tempérament concernant le prince d'Orange, sans qu'il persiste à exiger l'acte que nous avons envoyé. Mais quoique nous eussions désiré et espéré un meilleur effet de ces efforts, notre désir très-sérieux est qu'encore une fois vous tâchiez, sans aucune perte de temps, et avec tous les moyens possibles et imaginables, de faire consentir le Protecteur à accepter le tempérament, et qu'en tout cas vous lui persuadiez de se déclarer sur ce point clairement, vu qu'il est de la plus haute importance pour le service du pays que cette affaire

[1] Résol. États généraux, 5 juin 1654.
[2] Résol. Hollande, 5 juin 1654.
[3] Haarlem, Leyde, Enckhuysen, Alkmar. En outre, trois villes n'étaient pas représentées à la séance.
[4] L. de Witt à Beverningh et Nieupoort, 5 juin 1654. — Sypesteyn, *Bijdragen*, p. 78. Déduction des États de Hollande, Introduction, 1526.

ne tarde plus à être terminée, soit par la ratification de la clause du tempérament, soit par la délivrance de l'acte. »

Le lendemain [1], les États généraux s'étant de nouveau réunis, les députés de Hollande déclarèrent [2], au nom des États de leur province, que ceux-ci n'avaient rien fait contre l'Union; mais ils s'en tinrent à cette justification, sans donner connaissance des ordres adressés aux ambassadeurs par le Grand Pensionnaire. Les États généraux n'en confirmèrent pas moins [3] leur résolution de la veille, dans laquelle ils enjoignaient à Beverningh et à Nieupoort de communiquer leur correspondance; toutefois ils consentirent à ajourner l'envoi de leur dépêche, jusqu'à ce que les États de Hollande eussent été encore une fois mis en demeure de leur donner une satisfaction spontanée. Les États de Hollande dont les précautions avaient été prises à l'avance n'avaient plus aucun intérêt à la refuser. Mais en l'accordant, ils n'en protestèrent pas moins contre cette injonction et revendiquèrent leur droits de régler les intérêts de leur province, sans l'intervention de l'assemblée fédérale [4].

« Hier », écrivit de Witt à Beverningh et à Nieupoort [5], « nous prévoyions évidemment, ainsi qu'il a été résolu aujourd'hui, que les États généraux vous écriraient pour vous ordonner de leur envoyer la copie de l'acte d'exclusion du prince d'Orange. Quoique nous eussions préféré, l'affaire n'étant pas d'une compétence provinciale, qu'il en fût autrement, nous désirons que vous ne soyez pas mis dans l'embarras de choisir entre les ordres des États généraux et les nôtres. Aussi nous vous permettons, si à la réception de la missive des États généraux l'acte était encore en votre pouvoir, de leur en envoyer copie, observant cependant que nous nous référons au contenu de notre lettre d'hier, sur laquelle vous réglerez votre conduite. » Quand les États généraux se réunirent pour leur séance du soir, se croyant sûrs désormais d'être obéis, ils adressèrent en toute confiance aux ambassadeurs leur dépêche dans laquelle ils les sommaient de leur communiquer sans aucun

[1] 6 juin 1634.
[2] L. Chanut, 11 juin 1654': Arch. aff. étr.
[3] Première résol. États généraux, 6 juin 1654.
[4] Résol. Hollande, 6 juin 1654.
[5] L. de Witt à Beverningh, 6 juin 1654. — Sypesteyn, *Bijdragen,* p 80.

retard l'acte d'exclusion [1]. Ils ne se doutaient pas que, dès la veille, ceux-ci avaient été autorisés par les États de Hollande à le remettre entre les mains de Cromwell.

De Witt avait employé tous les procédés, tous les expédients et même tous les subterfuges [2], pour empêcher que les États généraux ne pussent se faire obéir à temps par les ambassadeurs de la république. Non-seulement les délibérations habilement prolongées retardèrent l'envoi de leur résolution, de façon à permettre au messager des États de Hollande de prendre l'avance d'un jour; mais encore, par surcroît de précautions, elle fut rédigée en chiffres, afin que le temps passé par les ambassadeurs à la traduire leur laissât le loisir de prendre auparavant connaissance de la lettre qui leur transmettait les instructions des États de Hollande [3]. De Witt ne s'était pas trompé dans ses habiles calculs. Tandis que Beverningh et Nieupoort, avec l'assistance de leur collègue Jongesthal, faisaient déchiffrer les ordres des États généraux, Beverningh recevait ceux des États de Hollande et s'empressait d'y obéir. Après avoir demandé au Protecteur une dernière conférence dans laquelle il renouvela d'inutiles représentations pour que Cromwell se désistât de sa demande, il lui délivra l'acte qu'il ne pouvait plus lui refuser.

Un tel dénoûment prévenait les mesures extrêmes que les États généraux se disposaient à prendre, en adressant à Nieupoort et à Beverningh un ordre de rappel immédiat. Mais d'autre part cette brusque conclusion de la paix exposait les États de Hollande à des tentatives de revanche menaçantes. Les États généraux commencèrent les hostilités, en protestant contre l'acte d'exclusion [4]. De leur côté, les États des provinces, craignant la défection de quelques-uns de leurs députés à l'assemblée fédérale, eurent soin de rappeler ceux qui étaient soupçonnés d'être favorables à la Hollande. Mais un plan de campagne leur manquait, et ils s'en tenaient à des propositions isolées, sans savoir s'entendre pour les mettre à exécution. La Frise dénonçait Beverningh et Nieupoort

[1] Deuxième résol. États généraux, 6 juin 1654. — L. des États généraux à Beverningh et Nieupoort, *Ibid.*

[2] Geddes, *Administration of J. de Witt*, p. 420, 429.

[3] L. de Witt à Beverningh et Nieupoort, 6 juin 1654.

[4] Résol. États généraux, 11, 16, 17, 18 juin 1654.

comme des criminels d'État qui devaient être exclus des assemblées de la république; elle se concertait avec la Zélande pour mettre obstacle à la nomination de Beverningh comme trésorier général, en annulant le suffrage qu'elle lui avait précédemment donné [1]. Les États de Groningue pressaient les autres provinces d'adresser à la Hollande leurs sommations, et de lui envoyer, à tour de rôle, des députations qui la mettraient solennellement en demeure de révoquer l'acte d'exclusion; ils se proposaient en outre d'obtenir contre elle une prochaine revanche, en réclamant la nomination du jeune prince comme capitaine général.

Les États de Hollande étaient trop accoutumés à de telles démonstrations pour se laisser surprendre. Ils commencèrent par apaiser l'animosité des deux princesses d'Orange, en leur témoignant la plus courtoise déférence. Le Grand Pensionnaire, accompagné de plusieurs députés, vint les trouver [2], pour donner un nouveau démenti aux faux bruits qu'on faisait courir, en prétendant que les États de Hollande accorderaient à Cromwell leur expulsion. Il leur représenta que ceux-ci avaient tout fait pour éluder la nécessité de l'acte d'exclusion et ne désespéraient pas de retrouver une occasion favorable qui ferait reconnaître leur bon vouloir pour la maison d'Orange. Ces démarches prévenantes détournèrent peu à peu les deux princesses de la voie dans laquelle elles s'étaient d'abord engagées, et la crainte de perdre irrévocablement la cause du jeune prince ne tarda pas à modérer leur conduite.

La Princesse Royale, cédant aux avis pacifiques de son plus sage conseiller, Beverwaert, fit entendre qu'elle voulait se fier à l'affection des États de Hollande, dans l'espérance qu'ils prendraient plus tard son fils sous leur protection. Elle promit de ne rien faire « pour solliciter les provinces ni pour émouvoir le peuple [3] », et elle quitta la Haye, pour se rendre à Spa. La Princesse Douairière, dans son empressement calculé à paraître satisfaite, ne tint même aucun compte des convenances. Selon le rapport fait à Jean de Witt, elle déclara « qu'elle était si dévouée aux intérêts publics, que si elle avait eu voix dans l'assemblée de

[1] Voir p. 220.
[2] 9 mai 1654.
[3] L. man. Ruysch à de Witt, août 1654.

Hollande, ayant égard aux explications qui lui avaient été données, elle n'aurait pas, dans cette circonstance, voté autrement que les États eux-mêmes [1] ». Elle ne donna aucune suite à la protestation qu'elle s'était crue obligée de formuler [2]. Aussi, lorsque le comte de Nassau, désormais isolé, se disposa à faire un nouvel appel aux provinces, en faveur du jeune fils de Guillaume II, les représentations amicales des États de Hollande furent-elles suffisantes pour arrêter l'exécution de ce projet [3].

N'ayant plus rien à craindre pour le moment du parti orangiste, les États de Hollande profitèrent de la sécurité qui leur était rendue, pour se justifier en faisant appel à l'opinion publique. Un mémoire, auquel de Witt prit la plus grande part [4], fut soigneusement préparé [5] par une commission, avec l'agrément de tous les membres de l'assemblée, à l'exception des députés de Leyde et d'Edam. La lecture qui en fut faite aux États de Hollande [6] dura cinq heures et occupa deux séances consécutives des États généraux. Les États de Hollande offraient de ne pas le publier, si les autres provinces consentaient de leur côté à la suppression de leurs écrits; mais les passions étaient trop engagées pour que cette proposition fût acceptée, et l'impression du mémoire fut dès lors ordonnée. Une traduction latine parut nécessaire pour lui assurer une publicité diplomatique, et le professeur d'éloquence à Leyde, Thysius, en fut chargé [7].

Ce long rapport [8], savamment calculé comme une démonstration mathématique, et connu sous le nom de *Déduction des États de Hollande*, fut le manifeste du parti politique que cette assemblée représentait. Il débutait par l'exposé des négociations engagées avec Cromwell, pour éviter l'acte d'exclusion, et en imputait l'échec à l'imprudente hostilité des États généraux, qui avait détourné Cromwell de toute transaction. Il dégageait la respon-

[1] L. man. de Witt à Beverningh, 13 mai 1654.
[2] Voir p. 197.
[3] Résol. Hollande, 20 juin 1654. — L. man. de Witt à Beverningh, 26 juin 1654.
[4] L. de Witt à Beverningh, 17, 24 juillet 1654.
[5] 17 juin, 25 juillet 1654.
[6] Résol. Hollande, 25 juillet 1654.
[7] L. man. de Witt à Thyrius, 12 août 1654.
[8] Il était précédé d'une introduction contenant « la narration du fait », et divisé en deux parties comprenant, la première, neuf chapitres; la seconde, six chapitres.

sabilité des États de Hollande, alléguant les communications tardives des ambassadeurs, sans s'expliquer toutefois sur les premières dépêches que ceux-ci avaient adressées au Grand Pensionnaire. Les arguments les plus concluants étaient ensuite habilement groupés pour démontrer la nécessité et la légalité de la convention conclue avec le gouvernement anglais : d'après cet exposé, l'acte d'exclusion avait été l'instrument de salut de la république menacée d'être la victime d'une nouvelle guerre, si la Hollande avait refusé à Cromwell la satisfaction dont le Protecteur faisait dépendre le traité de paix : en outre, cet acte n'excédait pas les pouvoirs dont les provinces avaient souvent disposé, sans avoir été jamais accusées de manquer à leurs obligations fédérales. En prenant avec Cromwell des engagements relatifs au gouvernement de leur province, les États de Hollande pouvaient donc prétendre à bon droit qu'ils n'avaient fait que souscrire à une convention particulière qui ne portait aucune atteinte aux droits des autres membres de l'Union, ni à ceux des États généraux [1].

Il ne leur suffisait pas de se disculper. Après avoir établi qu'ils n'avaient pas abusé de leurs droits, ils tenaient à prouver qu'ils en avaient fait bon usage. L'acte d'exclusion était dès lors défendu, dans la seconde partie de leur mémoire, comme une œuvre de sage politique qui assurait à leur province la garantie de sa liberté contre toute entreprise d'asservissement et prévenait ainsi le retour de l'attentat dont le dernier stathouder, Guillaume II, avait failli les rendre victimes. Aucune considération n'était omise pour opposer les témoignages de l'histoire à l'imprudence des peuples qui avaient favorisé l'élévation d'une famille princière, et le danger de l'hérédité des charges dans une république était soigneusement mis en parallèle avec les garanties données à la confédération des Provinces-Unies par le gouvernement des assemblées [2].

Quant aux services de la maison d'Orange, les États de Hollande rappelaient qu'ils les avaient déjà largement rémunérés : pour constater qu'ils s'étaient suffisamment libérés de leur dette de reconnaissance, ils avaient recours aux supputations d'un calcul qui ressemblait à un mémoire, et qui déparait cette dernière argumentation par des raisonnements aussi mesquins que déplacés. Ils

[1] Bynkershoek, *Questiones juris publici,* l. II, c. iv.
[2] *Déduction,* partie II, ch. iii.

terminaient en invoquant la préférence accordée par les États de Frise et de Groningue au comte de Nassau sur le fils de Guillaume II, pour témoigner qu'ils n'avaient rien à se reprocher, en lui refusant l'accès du pouvoir [1]. En rattachant ainsi l'acte d'exclusion aux principes de leur constitution, au lieu d'en faire le gage de leur soumission à l'Angleterre, les États de Hollande prétendaient faire considérer leur résolution non-seulement comme irrévocable, mais encore comme spontanée, et se flattaient de sauvegarder leur dignité, en ne paraissant pas céder aux injonctions de l'Angleterre.

Les nouvelles imprudences des États de Zélande firent subir à la république cette humiliation. Les plaintes et les réclamations qu'ils adressèrent solennellement à Cromwell sans pouvoir espérer que celui-ci consentît, pour en tenir compte, à se dessaisir de l'acte qui lui avait été remis, ne pouvaient manquer d'irriter le Protecteur. Aussi furent-elles suivies de deux lettres [2] dans lesquelles, sous les dehors d'assurances amicales, il leur signifiait qu'il répondrait par une rupture à la révocation de l'acte d'exclusion. Cette déclaration lui avait été suggérée par de Witt, qui, au risque de manquer, par une avance trop obséquieuse, à la réserve qu'il s'était jusqu'alors imposée, tenait à prévenir le danger de nouveaux débats. « Il n'y a pas de plus sûr moyen de les clore », écrivait-il à Beverningh, « qu'en faisant signifier clairement par le Protecteur qu'il n'a ratifié le traité que pour obtenir l'acte d'exclusion, et qu'il refusera dès lors invariablement d'y renoncer [3] ». En forçant ainsi Cromwell à s'expliquer, le Grand Pensionnaire n'avait plus à craindre d'encourager ses exigences; il tenait seulement à ne pas laisser croire aux autres provinces qu'elles pussent impunément se soustraire à l'obligation qui avait été imposée à la Hollande. Il les prémunissait contre une politique d'aventures et rendait un nouveau service à la république, en prenant un grand soin « pour que la paix, comme son cher enfant, ne pérît pas au berceau [4] ». Les autres provinces étaient désormais obligées de renoncer à leurs vaines manifestations de mécontentement. « On laissera maintenant dormir l'affaire et

[1] *Déduction,* partie II, ch. VI.
[2] L. de Cromwell aux États de Zélande, 16 juin, 26 octobre 1654.
[3] L. de Witt à Beverningh, 22 mai 1654. — *Ibid.,* 26 juin, 6 juillet 1654. — AITZEMA, t. III, p. 235.
[4] THURLOE, *State papers,* p. 66 et 107.

l'enfant [1] », écrivait Beverningh à de Witt. Cette prévision était justifiée. Les États de Gueldre, après avoir décidé qu'ils demanderaient aux États généraux la nomination du jeune prince d'Orange comme capitaine et amiral général, ajournèrent leur proposition. Les États de Zélande, ne donnant aucune suite à leur résolution de lui attribuer les pouvoirs de stathouder de leur province, se contentèrent de publier la réfutation de la *Déduction* des États de Hollande, et pour ne point paraître à court d'arguments, ceux-ci répondirent à leurs plaintes par un nouveau manifeste [2].

Tel fut le dénoûment de cette négociation qui valait aux Provinces-Unies le bénéfice de la paix, sans laquelle le salut de la république aurait été irrévocablement compromis. La Hollande n'avait engagé la guerre qu'à regret et pouvait à bon droit l'imputer aux provocations du parti orangiste; elle en supportait le plus grand poids; elle en souffrait les plus rudes atteintes. Pouvait-on exiger qu'elle préférât en être la victime plutôt que de sacrifier les droits du prince d'Orange, quand elle avait à craindre que l'élévation au pouvoir du fils de Guillaume II ne devînt funeste au gouvernement qu'elle s'était donné et qu'elle voulait conserver? Un tel effort de vertu n'a point place dans la politique, même la plus scrupuleuse. De Witt et Cromwell pouvaient assurément avoir la même communauté d'intérêts; mais il suffit à l'honneur du Grand Pensionnaire de n'avoir pas été le complice des exigences du Protecteur, et l'histoire peut enregistrer comme un jugement définitif cette opinion de l'ambassadeur français Chanut qui, après avoir rigoureusement incriminé sa conduite, lui rendait en ces termes, une tardive justice : « Toute entente concertée à l'avance entre les chefs de la Hollande et le Protecteur n'était qu'une fausse supposition. Ce qu'il y avait de vrai, c'est qu'à raison de l'infériorité de leurs forces et de leurs ressources, les États avaient cessé de mettre l'espérance de leur salut dans leurs armes et leurs navires. Ils couraient à la paix avec tant de précipitation, qu'ils aimaient mieux la prendre à la hâte, mauvaise, que d'en être frustrés [3]. »

Quoi qu'il en soit, en consentant à l'acte d'exclusion, après avoir

[1] L. man. Beverningh à de Witt, 7 décembre 1654.
[2] Résol. Hollande, 2 et 7 août 1654.
[3] *Mémoire man. Chanut,* 1655 : Arch. aff. étr.

été mise dans la nécessité de l'accepter, la Hollande avait pris des engagements qui lui enlevaient la libre possession d'elle-même, et la rendaient dépendante d'un gouvernement étranger; elle avait en outre porté atteinte à l'intégrité du pouvoir diplomatique qui devait appartenir aux États généraux. Elle pouvait dès lors encourir le reproche de s'être prêtée, fût-ce en la subissant, à une politique d'abaissement qui rejaillissait sur toute la république. Il lui importait désormais de l'effacer, en réparant les humiliations d'une guerre malheureuse. Après avoir acheté la paix à des conditions onéreuses, en l'imposant aux autres provinces, elle ne pouvait se la faire pardonner, qu'en la rendant bienfaisante et glorieuse pour la confédération. C'était le ministère de Jean de Witt qui allait lui permettre d'accomplir cette œuvre de réparation.

Il n'avait fallu rien moins que sa dextérité et sa persévérance, pour triompher des épreuves de la guerre étrangère et rétablir en même temps la pacification intérieure. Ses grandes qualités politiques avaient été promptement mûries à la dure école des événements. Ses adversaires ne pouvaient le prendre en défaut : il leur opposait, écrivait-il à Beverningh [1], « tantôt le plus imperturbable sang-froid, quelquefois la plus impétueuse vivacité, sans être embarrassé pour faire des réponses qui eussent bec et ongles ». Les procès-verbaux des séances des États, confirmés par les témoignages des contemporains, le mettent sans cesse en scène, tantôt portant le poids des plus importantes discussions auxquelles il prenait part avec une ardeur infatigable, tantôt repoussant le choc des passions qui ne ménageaient ni sa politique ni sa personne, faisant quelquefois, comme il l'écrivait lui-même [2], « des tours de force » pour se tirer des embarras que lui donnaient les lettres des ambassadeurs, côtoyant sans s'y heurter les écueils d'une double négociation, à la fois publique et secrète, dans laquelle il pouvait être accusé d'avoir dépassé ses instructions, sachant suffire et pourvoir à tout, sans se laisser jamais ni décourager, ni déconcerter.

L'instrument de son pouvoir était l'assemblée qui l'avait choisi comme ministre et dont il avait su se rendre maître. Dès qu'une

[1] L. de Witt à Beverningh, 22 mai 1654.
[2] L. de Witt à Beverningh, 5 mai 1654. (Voir p. 194.)

défaillance se manifestait, il mettait tout en œuvre pour rétablir la discipline et se faire obéir. Les députés de Dordrecht à l'assemblée des États s'étant abstenus de voter dans une séance importante où il s'agissait de justifier l'acte d'exculsion, il écrivait à son père [1] : « Je ne peux pas m'empêcher de dire que j'ai vu avec une surprise extraordinaire (dans un temps où la paix et la liberté de notre cher pays seraient évidemment en danger, à défaut de l'assistance prudente et sage d'hommes courageux) la conduite qu'a tenue la ville de Dordrecht qui jamais n'avait failli en pareille occasion. Elle a envoyé ici des députés qui, au simple nom d'un enfant et au reçu de la lettre de deux princesses veuves, se sont laissé tellement intimider, qu'ils ont honteusement abandonné leur poste, sans qu'il ait été possible de les ébranler, pour reprendre les places qui leur ont été assignées, malgré des sommations réitérées. Je vous demande donc très-humblement d'agir sur eux avec une vigilance encore plus grande; car quelquefois le vaisseau, par l'inexpérience d'un pilote ignorant, peut rencontrer un écueil ou une digue, de telle sorte que les plus habiles timoniers ne sauraient plus comment s'y prendre pour le remettre à flot. Si nous n'étions pas ici autant sur nos gardes, nous n'aurions sans doute jamais revu le port. » L'autorité qu'il exerçait avec une énergie à la fois si vigilante et si impérieuse, était due à la confiance qui lui était acquise et sur laquelle il pouvait compter. Un jour [2], où dans l'assemblée des États généraux il avait repoussé les violentes attaques des députés de la Frise, en dénonçant avec indignation « leurs fausses assertions, leurs injurieuses invectives et leurs excès de langage dont des hommes civilisés ne devraient jamais se servir les uns à l'égard des autres », il dut se justifier des paroles qui lui étaient imputées. Les États de Hollande, dès qu'ils furent réunis, intervinrent eux-mêmes [3] pour prendre sa défense et lui donnèrent le témoignage public de leur approbation. Il trouvait ainsi un inébranlable appui dans leur fidèle concours.

C'était leur cause qu'il n'avait cessé de servir et dont il venait d'assurer le succès, en ne laissant aux États généraux aucune prise sur leur indépendance et en les affranchissant ainsi de toute sujétion

[1] L. man. Jean de Witt à Jacob de Witt, 12 mai 1654.
[2] Résol. secr. États généraux, 18 mai 1654. Voir p. 198.
[3] Résol. États Hollande, 4 juin 1654.

vis-à-vis du pouvoir fédéral. Dès les débuts de sa vie publique, il s'était déclaré le partisan résolu de cette autonomie, et il en faisait le programme de sa politique. « Les Anglais », écrivait-il[1] à l'un des ambassadeurs en Angleterre, un an avant d'être nommé Grand Pensionnaire, « appellent les Provinces-Unies une république. Mais ces provinces ne sont pas une république. Chaque province, à part, est une république souveraine, et les Provinces-Unies ne devraient pas être appelées une république au singulier, mais des républiques fédérées ou unies, au pluriel. » Le vote de l'acte d'exclusion était la revendication de cette souveraineté provinciale. En la mettant hors de toute atteinte, de Witt avait assuré la durée du gouvernement dont la destinée lui était confiée, et qui trouvait en lui l'éclatante personnification d'un grand homme d'État.

[1] L. de Witt, 10 mai 1652. — Geddes, p. 202.

CHAPITRE IV

UN GOUVERNEMENT QUI S'AFFERMIT. — LA RÉPUBLIQUE PACIFIÉE AU DEDANS ET PUISSANTE AU DEHORS.

Le parti orangiste. — Son chef, le prince de Nassau. — Ses forces. — Changement de gouvernement dans la province d'Overyssel. — Le parti républicain. — Il est dirigé par les États de Hollande. — Ascendant du grand pensionnaire de Witt. — Les nominations aux commandements militaires, aux cours de justice, aux principaux emplois. — Rapports des États de Hollande avec les États généraux. — Conflits de juridiction. — Procès de Jean de Messen. — Vacance de la charge de maréchal de camp. — Accord entre de Witt et le prince de Nassau. — Projet d'harmonie. — Gouvernement intérieur de la Hollande. — La réduction des rentes. — Elle est l'œuvre de Jean de Witt. — Obéissance imposée à l'armée, au clergé. — Mesures administratives. — Tentative de coalition des autres provinces pour nommer un maréchal de camp. Elle est déjouée par les États de Hollande. — Leur domination. — Première réélection de Jean de Witt comme Grand Pensionnaire.

Situation extérieure des Provinces-Unies. — Expéditions maritimes. — Prospérité des colonies. — Ambassade en faveur des Vaudois. — Dangers de rupture avec la France. — De Thou ambassadeur à la Haye. — Les contestations réglées. — Négociations avec l'Angleterre. — Première ambassade de Downing à la Haye. — Concessions réciproques. — Continuation des hostilités avec le Portugal. — Guerres du Nord. — Craintes de la prépondérance de la Suède. — Alliance avec l'électeur de Brandebourg. — Sa défection. — Intervention en faveur de Dantzick. — Traité d'Elbing. — Invasion du roi de Suède en Danemark. — Les États secourent le Danemark. — Leur victoire navale dans le Sund. — Médiation. — Convention de la Haye. — Bataille de Funen gagnée par les Suédois. — Prise de Nybourg. — Traité de Copenhague. — Les Provinces-Unies reprennent leur rang en Europe.

Les gouvernements libres ne laissent pas aux hommes d'État la facile jouissance de supprimer les obstacles et leur imposent des luttes sans cesse renaissantes. Elles ne devaient pas être épargnées au grand pensionnaire de Witt pendant toute la durée de son ministère : il avait encore une tâche laborieuse à remplir, avant de pouvoir réussir par ses persévérants efforts à rendre la Hollande maîtresse du gouvernement de la république.

Le parti orangiste, humilié et irrité par l'acte d'exclusion, n'était pas désarmé et retrouvait enfin le chef qui jusqu'alors lui avait manqué. Le comte Guillaume-Frédéric de Nassau longtemps hésitant avait fini par répondre à son appel. Stathouder de Frise et de Groningue, grand maître de l'artillerie [1], récemment marié [2] à la fille de la Princesse Douairière [3] et devenu ainsi l'oncle du jeune fils de Guillaume II, il venait d'obtenir de l'empereur d'Allemagne la dignité de prince. Malgré l'autorité que lui donnaient sa naissance, sa parenté, ses charges, il s'était tenu à l'écart après la mort du dernier stathouder. L'incertitude de son caractère, signalée par l'ambassadeur de France Chanut [4], l'avait empêché de se mettre à la tête du parti orangiste. Il avait en outre été découragé par le mauvais vouloir de la Princesse Douairière et par l'hostilité persistante de la Princesse Royale, qui toutes deux craignaient de trouver en lui un rival du prince d'Orange. Les mécontentements populaires provoqués par la guerre d'Angleterre et les négociations relatives à l'acte d'exclusion avaient toutefois réveillé son zèle. L'occasion lui paraissait favorable pour rentrer en scène et pour témoigner sa fidélité dynastique. « Si vous ne voulez rien donner au jeune prince » , écrivait-il à l'un de ses confidents [5], « il faut au moins ne rien lui retirer, ce qui serait injuste, inhumain et impie. On ne trouve dans aucune histoire qu'on ait récompensé des mérites si élevés par une ingratitude si païenne. L'Espagne, qui a été si ennemie de sa maison, n'a pas retiré à ce prince l'espoir de devenir un jour son général. Ainsi, vous pouvez voir par là combien, en le déclarant exclu des charges de ses ancêtres, ceux de la république ont été injustes envers le prince. Aussi Dieu ne laissera pas cela impuni, je le tiens pour certain; le Seigneur hait trop l'ingratitude. »

Pour préparer le succès d'une restauration, le prince de Nassau combinait à la fois des projets d'alliances et de soulèvements. Il essayait d'intéresser Mazarin à la cause orangiste, en se pro-

[1] Il avait remplacé dans cette charge le comte de Solms (1648).
[2] mai 1652
[3] Albertine-Agnès.
[4] Chanut, *Mémoire,* 1655 : Archives aff. étr.
[5] L. du prince de Nassau à Aylva, 25 octobre 1654. — Voir Van Sypesteyn, *le Prince de Nassau, Geschiedkundige Bijdragen,* t. Ier.

nonçant pour un traité avec la France, et négociait pour obtenir l'appui du gouvernement français, dans le cas où Cromwell, ne se contentant pas des engagements pris envers lui par la Hollande, prétendrait intervenir pour obliger les États généraux à reconnaître l'acte d'exclusion [1]. Tandis qu'il se ménageait l'assistance de troupes étrangères, il multipliait les démarches pour essayer une levée de partisans dans la Hollande du Nord, où il allait faire une tournée, sous le prétexte d'inspecter des garnisons [2]. Il cherchait à s'assurer du commandant en chef de l'armée, le feld-maréchal de Bréderode, qui écrivait à Jean de Witt : « Il m'a tant caressé que j'en étais honteux, et m'a tenu des discours que je ne voudrais pas confier à ce papier [3]. »

Il trouvait autour de lui, dans les États généraux et dans les États des provinces, de nombreux députés qui encourageaient sa confiance. En Gueldre, son plus fidèle auxiliaire était Huyghens de Zuylichem [4], l'ancien secrétaire de Guillaume II, député d'Arnheim, enrichi par trois mariages consécutifs, allié à la famille du dernier grand pensionnaire de Hollande Pauw d'Heemstede, et dont les mérites littéraires complétaient les qualités d'homme d'État. A côté de lui les deux frères Henri et Alexandre Van der Capellen, fils de l'ancien chancelier de Gueldre, se signalaient par leur dévouement aux intérêts du parti orangiste. En Zélande, Pierre de Huybert, qui fut plus tard pensionnaire de la province ; Jean de Mauregnault, député aux États généraux, se montraient encore plus passionnés [5] et entretenaient avec le prince de Nassau une correspondance suivie. Dans la province d'Utrecht, Reede Van Renswoude, qui avait rempli les fonctions d'ambassadeur à la cour de Charles Ier, ralliait autour de lui tous ceux qui regrettaient l'ancien pouvoir des stathouders. Dans l'Overyssel, les deux représentants les plus accrédités du parti orangiste étaient, l'un, Mulart, dont l'opulence servait l'ambition; l'autre, Ripperda, l'un des négociateurs de la paix de Munster, entré par son mariage dans l'une des premières familles de la noblesse de Hollande. En Frise et en Groningue, les plus

[1] L. du prince de Nassau à Louis XIV, 6 novembre 1655.
[2] L. du prince de Nassau, 14 août 1654.
[3] L. Bréderode à de Witt, 11 septembre 1654.
[4] Il était le père du célèbre savant Huyghens.
[5] THURLOE, *State papers*, t. III, p. 117.

zélés partisans de la maison d'Orange s'encourageaient les uns les autres : c'étaient, en Frise, Van Haren, dont le fils rendit plus tard, par ses ambassades, les services les plus signalés à la république; Joachim André, l'un des confidents du prince de Nassau; dans la province de Groningue, Eisenga, bourgmestre de la ville; Hautbois, bourgmestre de Sneek, et Clant, « homme paisible et pacifique, que son intérêt particulier rendait affectionné aux princes d'Orange[1] ».

Les dispositions des différentes provinces qui ne pouvaient pardonner à la Hollande la conclusion de la paix avec l'Angleterre, encourageaient les espérances du parti orangiste et semblaient lui garantir leur concours. La Frise et Groningue, dont le prince de Nassau était stathouder, avaient tout à gagner au succès d'une restauration qui aurait valu à leurs députés les faveurs du pouvoir. De son côté, la Zélande paraissait, en quelque sorte, inféodée aux princes d'Orange par les grands domaines qu'ils y possédaient et qui faisaient d'eux les premiers seigneurs de la province. Elle s'était déjà prononcée à plusieurs reprises en faveur de la nomination du jeune fils de Guillaume II, soit comme stathouder de la province, soit comme capitaine et amiral général. Elle avait, en outre, donné le signal des protestations contre l'acte d'exclusion et n'avait pas cessé d'en demander la révocation. La Gueldre, qui, comme ancien duché, avait droit au premier rang dans les États généraux, se montrait jalouse de la prépondérance de la Hollande : les familles nobles qui habitaient cette province regrettaient les charges de cour et les emplois militaires dont les princes d'Orange les faisaient jouir. Les deux ordres de la noblesse et du clergé d'Utrecht partageaient les mêmes sentiments et demandaient le rétablissement immédiat du stathoudérat de la province[2]. Dans l'Overyssel, un parti ardent, impatient de précipiter les événements, faisait choisir le jeune prince comme stathouder, en lui donnant pendant sa minorité le prince de Nassau pour lieutenant[3]. Les princesses d'Orange, informées de la résolution des États d'Overyssel, en témoignèrent avec empressement leur reconnaissance, et le

[1] Relation du ministre de Suède Appelboom, dans l'*Histoire de la diplomatie*, par Vreede, t. II, p. 136.
[2] Résol. États d'Utrecht, juillet 1654.
[3] L. de Witt à Bréderode, 4 octobre 1654.

parti orangiste se tint prêt à faire servir cette élection au rétablissement du fils de Guillaume II dans les charges de ses ancêtres.

Cette nouvelle coalition semblait menacer la Hollande des plus redoutables dangers. Mais elle fut promptement dissoute par d'inévitables divisions dont celle-ci sut profiter. En Zélande, la ville de Middlebourg se détacha du parti orangiste, dans la crainte qu'un changement de gouvernement ne rendît inévitable le renouvellement de la guerre contre l'Angleterre, dont son commerce aurait eu à souffrir. « La plupart des partisans de la maison d'Orange, surtout dans cette province », écrit-on dans une correspondance contemporaine [1], « n'ont fait que suivre le vent populaire; car à présent, le peuple se lassant de crier : Vive le prince! et s'occupant d'autre chose, les nouvelles disputes font oublier les vieilles. » Quant à la Gueldre, elle fut habilement satisfaite et désintéressée : les États de Hollande avaient déjà pris à leur compte [2] la part de payements de cette province dans les subsides dus au roi de Danemark; ils lui offrirent le remboursement qui lui était le plus avantageux, en mettant à sa charge l'entretien de trois compagnies hollandaises, et lui donnèrent ainsi la disposition de plusieurs emplois militaires. Dans la province d'Utrecht, la ville « qui avait grande correspondance avec Amsterdam [3] » se prononçait contre la noblesse, en faveur du gouvernement républicain. En Frise, « la jalousie de la noblesse et l'opiniâtre fierté des esprits » rendaient précaire l'autorité du prince de Nassau. Dans la province de Groningue, la rivalité de la ville et des campagnes, les *Ommelandes*, dominait les grands intérêts des partis politiques et mettait aux prises l'animosité des passions locales. Enfin, dans l'Overyssel, la résistance de Deventer opposa aux États provinciaux réunis à Zwoll l'autorité d'une autre assemblée rivale dans laquelle certains membres de la noblesse et quelques députés des petites villes vinrent siéger. Le parti orangiste n'aurait pu désormais se rendre maître de la province qu'à l'aide d'une intervention militaire, et les États de Hollande s'empressèrent d'y mettre obstacle. Ils commencèrent par interdire aux officiers des troupes qu'ils payaient, de prendre aucune part à ces différends, et obtinrent des États généraux que la même défense

[1] Thurloe, *State papers*, 4 décembre 1653.
[2] Résol. Holl., 4 novembre 1653.
[3] Chanut, *Mémoire man.*, 1655 : Arch. aff. étr.

fût signifiée aux commandants des troupes des autres provinces. La guerre civile était ainsi cantonnée et ne pouvait plus dès lors ni s'étendre, ni se prolonger.

A l'aide de ces querelles domestiques et « moyennant les contentements qu'ils savaient donner[1] », les États de Hollande se ralliaient de nombreux partisans. Les bourgmestres des grandes villes, entre autres celui de Deventer, Beck, et celui d'Utrecht, Holck, se prononçaient en leur faveur : il en était ainsi des principaux députés de la Gueldre, tels que Dorth, l'un des plus riches de la province; Bronkhorst, « qui prétendait à la réputation d'être indépendant du prince et aimait mieux être renommé comme ami de la liberté » ; Van Ghent, « qui, sans avoir grande fortune, menait un train assez coûteux, très-lié jusqu'alors avec la Princesse Douairière, mais se montrant disposé à changer de parti avec la fortune » : le grand pensionnaire de Witt avait fait donner à son fils aîné une compagnie d'infanterie et le rendait ainsi favorable aux intérêts de la Hollande[2]. Dans la province même qui était le camp retranché du parti orangiste, en Zélande, « le pensionnaire de Middlebourg, Adrien Veth, se déclarait tout à fait dévoué à la liberté. C'était un homme honnête, incorruptible, hardi, éloquent, harangueur, qui trouvait d'utiles auxiliaires dans son frère et dans son beau-frère Reigersberg, l'un bourgmestre, l'autre conseiller de la ville[3] » : il avait toute la confiance du Pensionnaire de la province, Jean de Brune, qu'il devait remplacer quelques années plus tard[4]. « La Hollande est maîtresse de beaucoup de charges qui lui concilient les suffrages », écrivait de la Haye le correspondant du ministre anglais Thurloë; « elle nomme à beaucoup d'ambassades, à de nombreux commandements de troupes; elle peut, comme l'on dit, distribuer en bénéfice des provinces entières, et elle a des appâts pour attirer à elle les renards qui savent flairer le profit[5]. »

De Witt s'employait avec une prévoyante sollicitude à cet habile maniement des intérêts privés dont les hommes d'État, même les plus austères, ne peuvent impunément se passer. Il avait entre les

[1] Chanut, *Mémoire :* Arch. aff. étr.
[2] L. de Thou, 15 janvier 1660 : Archives aff. étr.
[3] 1658.
[4] Relation d'Appelboom, Vreede, p. 142.
[5] Thurloe, *State papers,* 16 octobre 1654.

mains tous les ressorts du gouvernement. Dominant lui-même les États de Hollande par son autorité de premier ministre, il allait réussir à mettre dans leur dépendance l'assemblée des États généraux, les grands commandements militaires, les cours de justice, et assurer ainsi à la bourgeoisie hollandaise, déjà maîtresse du pouvoir dans les conseils de villes, la suprématie politique dont elle lui fut redevable.

Le greffier des États généraux, Nicolas Ruysch [1], qui partageait avec le Grand Pensionnaire de Hollande les principales attributions du gouvernement dans l'assemblée fédérale [2], était l'un des partisans les plus dévoués de sa politique. Il avait remplacé Musch, gendre de l'ancien grand pensionnaire Cats, dévoué aux intérêts du prince d'Orange et qui, habitué à se mettre aux gages de tous les gouvernements qui le payaient [3], avait été obligé de prendre sa retraite pour n'être pas condamné comme coupable de vénalité [4]. De Witt lui avait succédé comme pensionnaire de Dordrecht, avant d'être élu Grand Pensionnaire de Hollande. Ils étaient ainsi tous deux rapprochés par la communauté d'origine et par la tradition des mêmes emplois tour à tour occupés. Leurs liens de famille et d'opinions prolongèrent entre eux une intimité de vingt ans qui ne fut jamais troublée. Tant que durèrent les fonctions de Ruysch, qu'il remplit jusqu'à sa mort, son fidèle concours permit à de Witt de prendre et de garder la direction des États généraux.

La flotte et l'armée étaient passées en outre sous la domination du parti hollandais. Tandis que les pouvoirs d'amiral en chef, restés vacants après la mort de Tromp, étaient exercés par l'amiral Wassenaar d'Obdam, qui n'avait épargné aucune avance aux nouveaux maîtres du pouvoir [5], le feld-maréchal de Bréderode avait sous ses ordres les troupes de terre. Jean de Bréderode, qui descendait des anciens comtes de Hollande, s'était signalé sous le stathouder Frédéric-Henri par ses brillants services militaires, en

[1] Il était fils de Conrard Ruysch et de Maria Van Beveren, et avait épousé Maria Paats, fille du bourgmestre de Leyde.

[2] Voir l'instruction du greffier des États généraux, 1er septembre 1646 : Aitzema, t. VI, p. 245.

[3] Dép. de la Thuilerie à Mazarin, 11 juin 1646 : *Archives de la maison d'Orange*, t. IV, p. 156.

[4] Décembre 1650.

[5] Voir p. 148.

récompense desquels il était devenu le premier lieutenant du capitaine général. Les fonctions du capitaine général n'étant pas remplies depuis la mort de Guillaume II, le commandement en chef lui appartenait. Marié en secondes noces à la sœur aînée de la Princesse Douairière, Louise-Christine de Solms [1], devenu ainsi par alliance le grand-oncle du jeune prince d'Orange, il avait rompu avec éclat ses engagements de famille, en votant l'acte d'exclusion. Cette défection lui avait fait perdre l'estime publique. « Un jour de fête populaire à la Haye, il voulut offrir du vin aux passants devant son hôtel; les uns refusèrent, les autres acceptèrent sans le saluer [2]. » Quelques mois plus tard, ayant accompagné en voyage le prince de Nassau et la Princesse Douairière, il entendait murmurer à ses oreilles, comme un cri de réprobation, le surnom de Cromwell qui lui était donné [3]. Jaloux de se ménager les bonnes grâces du parti républicain afin d'obtenir, en cas de nomination d'un capitaine général, la succession du pouvoir militaire de Guillaume II, il avait fait à Jean de Witt une cour assidue. « Si, dans notre province, et principalement dans notre corps de la noblesse », lui écrivait-il [4], « l'on hésite à la moindre chose, je vous prie de déclarer tout haut que je donne ma voix, selon votre bon et juste sentiment. » Il était ainsi pour le Grand Pensionnaire un auxiliaire dévoué et docile.

La vacance successive des deux présidences des grandes cours de justice avait également permis au parti hollandais de favoriser ses protégés. Quoique les deux cours fussent communes à la Hollande et à la Zélande, la Hollande, par le nombre de ses conseillers et les tours de présidence qui lui avaient été attribués, s'était facilement assuré la prééminence. Le président de la cour provinciale, le sieur de Wyngaerden, ayant été déclaré indigne de continuer ses fonctions, les États de Hollande désignèrent pour le remplacer l'un de ceux qui avaient gagné le plus de titres à leur confiance, Jean Dedel [5]. Ils le firent agréer par les États de Zélande et obtinrent qu'on procéderait d'un commun accord à son installation. Deux ans plus tard, le président du grand conseil, Corneille Haga, qui venait

[1] Elle mourut en mars 1669.
[2] L. Chanut, 28 mai 1654 : Arch. aff. étr.
[3] L. man. Jacob Ruysch à son cousin Jean de Witt, octobre 1654.
[4] L. Bréderode à de Witt, 14 avril 1654.
[5] Résol. Holl., 28 octobre 1653.

de mourir, dut être remplacé; les États de Hollande invitèrent les États de Zélande [1] à une réunion plénière dans laquelle ils firent choisir leur candidat, Reynier Pauw Van der Horst [2]. Quant aux nominations qui ne dépendaient que de leur assemblée, elles ne pouvaient manquer de profiter encore plus sûrement aux partisans les plus décidés du nouveau gouvernement. C'est ainsi qu'ils réservèrent [3] au frère de Jean de Witt, Corneille de Witt, la charge de Ruard de Putten [4], « l'une des meilleures de la province, sinon la seconde, par l'étendue de ses attributions qui comprenaient à la fois celles de bailli et celles de *dijkgraaf* ou intendant des digues d'un des plus importants districts de la province [5] ».

Le parti orangiste, qui n'avait pas encore renoncé à la lutte dans les autres provinces, semblait avoir capitulé en Hollande. Ses principaux représentants avaient été remplacés dans les États; quelques-uns en avaient été exclus; les autres ne prétendaient plus qu'à jouir tranquillement des fonctions qu'ils occupaient, en se faisant oublier. Corneille Aerssens de Sommelsdyck, fils de l'ancien ambassadeur de France auprès de Henri IV, colonel de cavalerie, gouverneur de Nimègue, membre de la noblesse de Hollande, et qui avait été compromis dans l'expédition de Guillaume II contre Amsterdam, n'avait obtenu le bénéfice de l'amnistie qu'en se retirant de l'assemblée de la province. Bonkhorst, seigneur de Wimmenum, sur lequel les partisans de l'ancien gouvernement croyaient pouvoir compter, « était trop avisé pour confondre ses intérêts avec ceux de la maison d'Orange, et malgré l'autorité que ses nombreuses charges lui donnaient, il renonçait aux prétentions de chef de parti, qu'il n'avait pu soutenir ». Doyen du corps de la noblesse, « bien que sa maison ne fût pas des plus illustres ni des plus anciennes du pays [6] », il avait la présidence du collége des conseillers députés, et joignait à ces importantes fonctions celles de curateur de l'université de Leyde, de grand veneur de Hollande, de bailli et d'intendant des digues du district de Rhynland. Il s'était

[1] Résol. Holl., 14 mai 1655.

[2] *Id. Rapport sur l'installation du président du grand conseil,* 27 juillet 1655.

[3] Résol. Holl., 28 février 1654.

[4] Elle était vacante par la mort de Salomon de Schoonhoven.

[5] Thurloe, *State papers,* 7 août 1654.

[6] Wicquefort, t. IV, p. 87, édition Chais Van Buren.

ainsi assuré un revenu qui excédait 40,000 livres, et n'avait d'autre ambition que celle de le conserver.

L'affermissement du nouveau gouvernement avait grossi le nombre de ses partisans. A côté de ceux qui servaient sa cause dans les ambassades, tels que Kaiser, Nieupoort, Beverningh, Van Beuningen[1], d'autres ne montraient ni moins de fidélité ni moins de zèle, comme députés ou comme pensionnaires des villes. Dans l'ordre de la noblesse, Noordwyck, gouverneur de l'Écluse, « faisait publiquement profession de son attachement aux maximes du parti dominant et prononçait hardiment à la Haye le mot de république[2] ». Indépendamment du Grand Pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, et du greffier des États généraux, Ruysch, la ville de Dordrecht comptait tout un groupe d'hommes d'État : c'étaient Corneille Van Beveren, maître des comptes, et Jacob Beveren Van Zwyndrecht, marié à la sœur de Jean de Witt et député aux États de Hollande; Slingelandt, pensionnaire de la ville, et plus tard secrétaire du conseil d'État de la confédération; Anthony Vivien, cousin germain de Jean de Witt[3], et qui succéda à Slingelandt dans sa charge municipale. Bol, l'un des régents de Haarlem, qui devint conseiller député de la Hollande, était signalé dans les correspondances diplomatiques du temps, comme ayant toute la confiance du Grand Pensionnaire[4]. Meerman, fils d'un avocat de Leyde et pensionnaire de Deft, « jeune homme hardi et audacieux[5] », qui fut chargé de préparer la publication du livre d'or ou registre des résolutions de l'assemblée de Hollande, était déjà compté parmi les défenseurs les plus énergiques du pouvoir des États.

A Amsterdam, la famille dans laquelle le mariage de Jean de Witt l'avait fait entrer[6] était maîtresse de la régence. Les oncles de sa femme, Corneille Bicker Van Swieten, ancien bourgmestre, dont le courage avait sauvé Amsterdam, en empêchant le stathouder Guillaume II de la surprendre[7]; Corneille de Graëff, seigneur de

[1] Voir p. 125.
[2] Saint-Évremont, t. III, p. 351.
[3] Voir p. 84.
[4] L. Wicquefort, 7 juin 1663; et L. d'Estrades, 3 juillet 1663 : Arch. aff. étr.
[5] Relation du ministre suédois Appelboom dans l'ouvrage sur la *Diplomatie néerlandaise* de M. Vreede.
[6] Voir p. 118.
[7] Voir p. 49.

Zuidpolsbroeck, l'un des principaux membres du conseil de la ville, qui était en même temps conseiller député de Hollande; André de Graëff, successivement conseiller et bourgmestre, mettaient leur expérience et leur autorité au service du jeune ministre de la province. Ils fortifiaient leur crédit en appelant à côté d'eux, dans le conseil de la ville, de nouvelles et jeunes recrues : Van Hoorn, l'un des confidents du Grand Pensionnaire, qui fut bientôt nommé bourgmestre [1]; de Groot, qui resta jusqu'au dernier jour l'un des plus dévoués partisans de Jean de Witt, et auquel la charge de pensionnaire de la ville ne tarda pas à être confiée [2]. Le parti républicain trouvait en eux des serviteurs d'élite qui lui donnaient la garantie d'une fidélité à toute épreuve et du concours le plus efficace. « Nous éprouvons, grâce à Dieu, de jour en jour davantage dans la province de Hollande, entre les membres de notre assemblée, plus de sympathie, d'harmonie et de confiance », écrivait de Witt à l'un des ambassadeurs de la république [3].

Cette entente assurait aux États de Hollande le libre exercice de leurs pouvoirs. Ils en profitèrent pour s'affranchir à l'égard des États généraux de toute dépendance. Deux incidents, le procès des conseillers du Brésil et la nomination de Beverningh comme trésorier général, suffisent pour donner la mesure de la résistance qu'ils opposaient à leur domination.

Après la perte du Brésil, reconquis par les Portugais sur la république pendant la guerre contre l'Angleterre, les deux conseillers de la colonie, Haëck et Schonenbourg, et le lieutenant général Schaep, qui sous leurs ordres commandait les troupes, avaient été mis en accusation : les États généraux les avaient renvoyés devant le conseil d'État de la confédération. Jean de Witt, à peine instruit de cette résolution, craignit que les États généraux ne s'en servissent pour étendre les attributions de leur juridiction, et entreprit de faire revendiquer par les États de Hollande, comme leur justiciable, l'un des deux conseillers du Brésil, Haëck, né Hollandais. Une transaction finit par être proposée et acceptée. Les États généraux donnèrent des juges à Haëck et à Schonenbourg; mais les juges qu'ils choisirent furent ceux qui appartenaient aux

[1] L. de Thou, 15 mars 1660.
[2] 1660.
[3] L. de Witt à Boreel, 13 avril 1655.

provinces dont les deux conseillers étaient originaires. Haëck fut renvoyé devant la cour de Hollande; Schonenbourg, devant la cour de Groningue, et le jugement du lieutenant général Schaep fut attribué à un conseil de guerre. Le procès aboutit à un acquittement, et ce conflit de juridiction, qui mettait un fâcheux obstacle à l'action de la justice, fit échec à l'autorité du pouvoir fédéral[1].

Les États de Hollande ne se montrèrent pas moins soucieux de leurs prérogatives, en refusant aux États généraux le droit de faire une enquête sur l'ambassade de leur député Beverningh, qui était accusé d'avoir suggéré à Cromwell l'acte d'exclusion. Pour l'obliger à leur rendre compte de ses négociations, les États généraux, sur la proposition des députés de Frise, avaient résolu[2], tant qu'il ne se serait pas justifié, de ne pas lui laisser occuper la charge de trésorier général de la république, à laquelle il avait été nommé huit mois auparavant. Les États de Hollande, qui prétendaient être les juges de sa conduite, déclarèrent que l'acte d'exclusion n'engageant que leur province, ils avaient seuls qualité pour recevoir son serment solennel de justification. Pour témoigner aux États généraux que ceux-ci devaient désormais s'en contenter, ils décidèrent, sur la proposition de leur Grand Pensionnaire, que jusqu'à sa nomination définitive comme trésorier général, Beverningh prendrait séance dans l'assemblée fédérale comme député ordinaire de la province.

Les États de Hollande, ne pouvant oublier l'assistance que les États généraux avaient successivement donnée au stathouder Maurice d'Orange, quand il avait fait condamner leur grand pensionnaire Olden-Barneveld, et au stathouder Guillaume II, lorsqu'il avait failli les rendre victimes de sa tentative de coup d'État, ne croyaient pas pouvoir prendre trop de précautions pour s'opposer à la suprématie de l'assemblée fédérale. Ils voulaient appliquer le système de gouvernement dont Jean de Witt avait fait son programme politique, et d'après lequel « les Provinces-Unies, ne faisant qu'un seul État dans leurs rapports avec les souverains étrangers, n'en devaient pas moins rester sept États indépendants pour leurs affaires intérieures[3] ».

[1] Résol. États généraux, 10 février 1655.
[2] Résol. États généraux, 19/21 décembre 1654.
[3] L. Van Haren au prince de Nassau. Voir : *le Prince de Nassau,* par Van Sypesteyn. — *Geschiedkundige Bijdragen,* t. I, p. 256.

Toutefois, leur sécurité n'était pas assurée, tant que les États généraux pouvaient tenter de faire passer au prince de Nassau le gouvernement de la confédération. Aussi le Grand Pensionnaire employait-il de nombreux agents de confiance, afin d'être éclairé par de fréquents rapports sur sa conduite et ses démarches. Il interrogeait en outre les bourgmestres de Hollande avec lesquels le prince avait eu des entrevues [1], éloignait de Dordrecht le régiment qui était sous ses ordres[2], et renforçait la garnison de la Haye avec des compagnies dont les officiers donnaient des garanties de fidélité aux États [3]. De Witt put bientôt reconnaître combien sa défiance était justifiée : l'instruction du procès de Messen, son premier clerc ou secrétaire [4], lui révéla les manœuvres qui étaient destinées à le perdre, et auxquelles le prince de Nassau s'était associé.

Jean de Messen avait occupé auprès des deux derniers Grands Pensionnaires de Hollande, Cats et Pauw, la charge qu'il continuait à remplir, depuis que Jean de Witt leur avait succédé. Offensé de ses procédés un peu hautains, ne lui pardonnant pas l'ordre qu'il avait reçu de lui parler la tête découverte, contrairement à l'usage, et froissé de la préséance que le Grand Pensionnaire avait donnée dans ses bureaux à un nouveau venu, l'avocat Hallingh, il résolut de se venger. Dans cette vue, il accueillit les ouvertures qui lui avaient été faites par Théodore de Ruyven, trésorier du prince de Nassau, et lui communiqua les affaires les plus secrètes dont il avait chaque jour connaissance. Ruyven ne se contentait pas de les transmettre au prince de Nassau; il s'entendait avec Messen pour falsifier et dénaturer la correspondance de Jean de Witt, afin de provoquer contre lui d'implacables ressentiments. C'est ainsi qu'il avait fait répandre le bruit que le Grand Pensionnaire avait suggéré à Cromwell l'acte d'exclusion, et qu'il lui avait même demandé l'envoi de la flotte anglaise sur les côtes de Zélande, pour vaincre la résistance opposée par cette province aux États de Hollande,

[1] L. de Witt à Beverningh, 28 août; et à d'Obdam, 11 septembre 1654.

[2] L. man. de Jean de Witt à Jacob de Witt, 5 août 1654.

[3] L. man. de Witt à Beverningh, 14 août 1654.

[4] Le compte rendu de ce procès a été publié dans un remarquable article de M. Nedermeijer de Rosenthal, inséré dans le *Recueil des pièces historiques et archéologiques du pays,* t. X, 3e partie, 1855.

allant jusqu'à conseiller au Protecteur de faire, au besoin, occuper quelques villes du littoral par ses troupes. Ruyven accréditait ces fausses imputations, en persuadant au prince de Nassau qu'il en avait trouvé la preuve manifeste dans une prétendue dépêche écrite par le Grand Pensionnaire à Beverningh et à Nieupoort, et dont Jean de Witt tenait soigneusement la minute cachée dans un coffret. A l'aide de ces calomnies, il faisait peser sur le Grand Pensionnaire une accusation qui paraissait irréfutable. Il avait même poussé la prévoyance de la haine jusqu'à tenir fidèlement note des communications qu'il faisait passer au prince de Nassau; il les enregistrait dans son journal, et se proposait de les remettre un jour au jeune prince d'Orange, afin de convaincre de Witt d'avoir voulu lui enlever le pouvoir de ses pères, en prenant l'initiative de l'acte d'exclusion. Les deux coupables ne purent longtemps dissimuler leurs intrigues; de Witt finit par en avoir connaissance, et la cour de Hollande fut saisie de sa plainte [1]. Elle commença par faire arrêter Messen, et après l'avoir soumis à un premier interrogatoire, elle fit comparaître sa femme, dont les aveux, confirmés ensuite par les siens, ne laissèrent plus aucun doute sur la culpabilité de Ruyven. Celui-ci fut aussitôt incarcéré, et il fallut employer la force pour s'emparer des papiers qu'il cherchait à dérober.

Le Grand Pensionnaire avait désormais la preuve du méfait de son secrétaire, aussi bien que celle de sa propre justification. Il avait découvert dans le bureau de Messen le journal tenu par Ruyven qui avait ainsi préparé contre lui-même le témoignage de ses impostures. De Witt prit soin d'en réfuter les assertions, en y opposant les pièces authentiques. Il les communiqua aux commissaires de la cour, qui en firent le plus minutieux examen. Mis en présence de ses juges, Messen chercha à atténuer ses torts, en alléguant qu'il ignorait l'usage que Ruyven pouvait faire de ses révélations, prétendant « qu'il avait fini par les lui refuser ». Ruyven ne voulut pas d'abord reconnaître la fausseté de ses écrits; il déclara dans un premier interrogatoire que, « par charité chrétienne », il avait plaint Beverningh de s'être justifié par serment d'avoir provoqué l'acte d'exclusion. Mais quand son journal lui fut présenté avec les

[1] 18 septembre 1655.

annotations irréfutables du Grand Pensionnaire, il fut obligé de confesser qu'il avait travesti tous les faits. Les dernières lettres confidentielles que le Grand Pensionnaire avait échangées avec les ambassadeurs d'Angleterre, et qui furent représentées à la cour, achevèrent de confondre Ruyven, en faisant rendre pleine justice à la conduite diplomatique de Jean de Witt. Il ne put continuer à nier qu'il avait eu connaissance de ces dépêches, et sa mauvaise foi fut ainsi rendue évidente.

La condamnation ne pouvait être douteuse. Messen fut déclaré [1] « perfide et infâme », et banni à perpétuité des provinces qui étaient du ressort de la cour de Hollande, la Zélande et la province d'Utrecht [2]. Ruyven, qui paraissait être le plus coupable, ne fut condamné qu'à un exil de six ans. La sentence rendue contre lui déclarait son journal « calomnieux, séditieux et scandaleux, avec défense d'en publier ou d'en conserver un seul exemplaire ou fragment, sous peine d'être puni comme perturbateur de la paix publique ». Le châtiment pouvait paraître peu rigoureux pour le temps, et suivant la parole que lui prête un contemporain [3], « Jean de Witt s'étonna qu'on n'eût pris qu'une queue de renard pour châtier les coupables ». — « J'aurais désiré », écrivait-il à l'ambassadeur Nieupoort [4], « qu'on eût forcé Ruyven à faire une confession encore plus claire et encore plus complète. Toutefois, je laisse volontiers le jugement à d'autres, sachant que, lorsque le juge a satisfait sa conscience, on doit se tenir pour content. » L'indulgence de la cour était facile à expliquer. La réserve respectueuse qu'elle avait gardée envers le prince de Nassau, si compromis qu'il fût par sa correspondance avec Ruyven, en ne le mentionnant dans l'arrêt que par allusion, et en ne l'indiquant que comme une personne haut placée en dehors de la province de Hollande, témoignait combien elle tenait à le ménager. En renonçant à punir trop sévèrement l'un de ses principaux agents, elle ne lui donnait pas une preuve moins manifeste de condescendance. Elle craignait d'encourir ses ressentiments, dans la prévision d'un prochain retour de fortune en sa faveur.

[1] 27 octobre 1655.
[2] Le droit d'exil, que la cour de Hollande pouvait prononcer sur le territoire d'Utrecht, remontait à une décision impériale de Charles-Quint du 17 avril 1534.
[3] Thurloe, *State papers*, 2 novembre 1655.
[4] L. de Witt à Nieupoort, 29 octobre 1655.

La vacance du commandement en chef de l'armée semblait en effet devoir lui profiter. Le feld-maréchal de Bréderode venait de mourir [1]. Attaché, malgré sa parenté, à la cause du gouvernement républicain, de Bréderode avait donné au premier ministre des États de Hollande un dernier témoignage de confiance, en le choisissant comme l'un de ses exécuteurs testamentaires, mais sans que de Witt consentît à accepter cette désignation [2], qui lui paraissait incompatible avec la charge de Grand Pensionnaire. Son héritage ne pouvait manquer de tenter l'ambition du prince de Nassau, qui, en qualité de grand maître de l'artillerie, occupait après lui la première charge militaire. Il avait obtenu le désistement de son cousin, le prince Jean-Maurice de Nassau, ancien gouverneur du Brésil, lieutenant général de la cavalerie, qui aurait pu être son rival : sa candidature, qui semblait rendre inévitable sa prochaine nomination, réveillait les espérances du parti orangiste. Tandis qu'à Amsterdam les plus grands honneurs étaient rendus à la Princesse Douairière qui venait négocier l'alliance de l'électeur de Brandebourg, son gendre, avec les Provinces-Unies, les divisions apaisées menaçaient de renaître jusque dans l'assemblée des États de Hollande. La santé de Jean de Witt l'en avait éloigné pendant un mois, et son absence avait favorisé les intrigues de ceux qui cherchaient à le supplanter, en demandant [3] qu'il fût chargé d'une ambassade extraordinaire en Suède, où les intérêts de la république pouvaient réclamer ses services.

Craignant que la charge de feld-maréchal ne fût donnée par les États généraux au prince de Nassau, sans que les États de Hollande fussent en mesure de s'y opposer, le Grand Pensionnaire entreprit de le satisfaire, en lui faisant accepter les conditions d'un accord. Les avances du prince de Nassau rendaient la réconciliation plus facile. Il avait apprécié l'assistance que de Witt venait de lui donner, en l'aidant à pacifier ses différends avec la noblesse de la province de Groningue. « Je suis heureux », lui écrivait-il [4], « d'avoir appris à mieux vous connaître, vous ayant trouvé tout autre

[1] Septembre 1655. Il était mort dans son hôtel de la Haye, qui sert aujourd'hui d'emplacement au théâtre et au cercle diplomatique.

[2] L. de Witt à madame de Bréderode, 26 septembre 1655.

[3] Thurloe, *State papers*, 2 novembre 1655.

[4] L. man. du prince de Nassau à de Witt, 1er juin 1655.

qu'on ne vous avait représenté à moi; car je n'ai rien trouvé en vous qui ne fût honnête, droit et juste. J'espère que vous m'aurez trouvé aussi bien différent des rapports qui vous avaient été faits de moi, étant de tout autre humeur et de tout autre maxime, point dominant ni ambitieux, mais aimant la justice et la modération. » Le procès de Ruyven et de Messen ne pouvait que le confirmer dans les sentiments favorables qu'il témoignait, en lui faisant reconnaître qu'il avait entretenu contre de Witt d'injustes préventions.

Le Grand Pensionnaire profita de ces dispositions pour se ménager avec le prince de Nassau des entrevues assez fréquentes, « dont les plus hardis républicains commençaient à s'inquiéter ». Il lui fit comprendre les avantages d'une entente réciproque et traita secrètement avec lui pour la charge de maréchal de camp. Assuré de son assentiment, il fit aisément accepter par les États de Hollande une proposition qui fut soumise aux États généraux sur le rapport de Van Ghent, député de Gueldre, et à laquelle le nom de *Projet d'harmonie* fut donné [1]. Aux termes de cette transaction, les États de Hollande s'engageaient à nommer le prince de Nassau feld-maréchal, pourvu que cette charge fût déclarée incompatible avec celle de stathouder. Toutefois, le prince de Nassau était autorisé à rester stathouder des provinces de Frise et de Groningue, et ne devait renoncer qu'à la lieutenance du stathoudérat de l'Overyssel; mais il était tenu, d'autre part, de s'engager par serment à observer le traité de paix conclu avec Cromwell, et à ne rien entreprendre contre l'acte d'exclusion [2]. » La dépossession du fils de Guillaume II était ainsi ratifiée, et suivant la fine remarque d'un contemporain, « ce qui n'avait été encore que peint à l'eau était maintenant peint à l'huile [3] ». En outre, cette séparation du pouvoir civil et du pouvoir militaire, dont le Grand Pensionnaire fit le but persévérant de sa politique, permettait de donner un chef à l'armée, sans exposer la Hollande à subir la domination d'un maître, et elle la garantissait ainsi contre le danger d'un changement de gouvernement. « Le projet d'harmonie témoigne votre grande prudence et votre sagesse », écrivait à de Witt l'un de ses oncles [4], et de

[1] Résol. États généraux, 27 novembre, 3 décembre 1655.
[2] L. man. Jean de Witt à son père, 3 décembre 1655.
[3] L. à Thurloë, 31 décembre 1655.
[4] L. de Zuidpolsbroeck à de Witt, 15 décembre 1655.

Witt, ne dissimulant pas son contentement, le manifestait ainsi à son père : « Je ne peux désirer mieux que je n'ai obtenu [1]. »

L'opposition du parti orangiste, qui ne pardonnait pas au prince de Nassau sa condescendance, mit obstacle à l'exécution de ces conventions. Les provinces de Zélande, de Frise et de Groningue refusèrent obstinément de prendre les engagements qui leur étaient demandés. Mais la Hollande gagna à ce mauvais vouloir, plutôt qu'elle n'y perdit. Pour la rendre favorable à sa nomination comme feld-maréchal, le prince de Nassau se démit de sa lieutenance du stathoudérat d'Overyssel, et il s'aliéna ainsi les partisans d'une restauration : ceux-ci, ne comptant plus sur ses services, laissèrent prolonger la vacance de la charge qu'ils lui destinaient. Cette désunion désarmait le parti orangiste, et les États de Hollande n'avaient plus, pour le moment, rien à craindre de ses entreprises.

Ils profitèrent de cette sécurité pour affermir leur gouvernement. Ils avaient déjà donné tous leurs soins à la bonne administration de leurs finances, et s'étaient ainsi assuré les ressources nécessaires pour acquérir la prépondérance politique qui devait les rendre maîtres de la confédération. Les charges que le budget de leur province supportait dépassaient chaque année les recettes, et faisaient ressembler la Hollande à un bel édifice brillant au dehors, mais dont les fondements étaient creusés et ruinés [2]. Le Grand Pensionnaire se mit à l'œuvre avec la plus vigilante sollicitude, pour rétablir, par la régularité et l'économie la bonne gestion des revenus publics. Il fit décider tour à tour la suppression des privilèges pour exemption d'impôts, la révision des pensions accordées arbitrairement, le retranchement des allocations superflues dont les traitements militaires bénéficiaient [3], la répartition plus égale entre les provinces des dépenses diplomatiques, élevées de 79,154 à 237,462 florins [4], mais qui, au lieu d'être supportées presque exclusivement par la Hollande [5], furent mises désormais à la charge du budget fédéral.

[1] L. Jean de Witt à Jacob de Witt, 3 décembre 1655.

[2] *Maximes politiques de Delacourt*, p. 314.

[3] Résol. États de Hollande, 17 mars 1655.

[4] En 1663, le Grand Pensionnaire fit augmenter ces dépenses jusqu'à 258,309 florins, malgré l'opposition de quelques provinces.

[5] Résol. États de Hollande, 21 décembre 1655.

Toutefois, la réduction des dépenses ne suffisait pas pour mettre fin au déficit; il fallait, pour rétablir l'équilibre financier, tenter une mesure plus efficace dont la Hollande fut redevable à son Grand Pensionnaire. Les sommes qu'elle avait été obligée d'emprunter pour continuer la guerre contre l'Espagne, après l'expiration de la trêve de dix ans, avaient imposé à ses finances un poids trop onéreux. Sa dette s'était élevée à 153 millions de florins, dont 140 millions empruntés à intérêts, qui exigeaient chaque année un payement d'indemnités montant à 6,907,700 florins. En réduisant ces annuités du denier vingt au denier vingt-cinq, c'est-à-dire du taux de 5 pour 100 au taux de 4 pour 100, Jean de Witt libéra la Hollande d'engagements qui épuisaient ses ressources.

Cette entreprise était difficile à faire réussir. Déjà, en 1640, les rentes de la Hollande avaient été converties du taux de 6 1/4 pour 100 au taux de 5 pour 100 [1], sans que cette économie profitât à la diminution des dépenses, qui avaient même augmenté de 500,000 florins, par suite des frais de la guerre. Il pouvait sembler téméraire de renouveler, à quinze ans d'intervalle, une opération dont le but avait été manqué une première fois, et qui courait risque de détruire la confiance des prêteurs de l'État. Ceux-ci devaient d'ailleurs être peu favorables à une mesure qui leur enlevait une partie de leur revenu, et comme ils se recrutaient surtout parmi les régents des villes dont les députés des États étaient les mandataires, les projets du Grand Pensionnaire pouvaient être tenus en échec. Aussi, dès qu'il en donna connaissance, plusieurs villes, telles que Leyde et Alkmar, refusèrent leur consentement; d'autres, telles que Rotterdam, demandèrent que la conversion ne dépassât pas le taux de 4 1/2. Mais au bout de cinq mois, tous les membres de l'Assemblée, sacrifiant leurs intérêts particuliers à l'intérêt public, s'étaient laissé convaincre, et sur le rapport de Van Beuningen, le plan du Grand Pensionnaire était définitivement adopté [2].

La Hollande y gagnait une économie annuelle de 1,400,000 florins d'intérêts qui représentaient un capital de 28 millions de florins. Les droits des rentiers n'étaient pas moins ménagés que les

[1] *Principes et maximes politiques de Delacourt,* p. 316.
[2] Résol. Hollande, 29 juillet 1633.

intérêts du Trésor; un délai de deux mois leur était accordé [1] pour demander leur remboursement, s'ils ne voulaient pas se soumettre à la réduction. Ce respect scrupuleux d'une république à l'égard de ses créanciers pouvait être avantageusement opposé aux procédés sommaires qui avaient cours en France, et dont Boileau se plaignait en ces termes :

. . . . .plus pâle qu'un rentier,
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.

En ramenant le payement des intérêts de 7 millions à 5,600,000 florins, les États de Hollande faisaient mieux que se tirer d'une difficulté présente; ils prenaient leurs mesures pour l'avenir et s'assuraient un fonds d'amortissement [2]. Ils y affectaient la somme d'intérêts de 1,400,000 florins, dont la réduction des rentes leur épargnait le payement, y ajoutaient 500,000 livres ou 250,000 florins qu'ils économisaient sur leur contingent ordinaire, par suite de la réduction de l'armée, et employaient ainsi, avec l'intérêt du capital amorti, environ 2 millions de florins [3] au rachat successif de la dette qu'ils se flattaient d'éteindre entièrement dans l'espace de quarante et un ans. Pour mettre le crédit de leur province à l'abri de toute atteinte, les États de Hollande obtinrent des États généraux que leur exemple fût suivi pour la réduction de la dette fédérale, dont l'importance n'était pas considérable : en supprimant dans la confédération la négociation des fonds publics à 5 pour 100, ils empêchèrent que les rentes, qu'ils ne servaient plus dans leur province qu'à 4 pour 100, ne tombassent en défaveur. L'augmentation de ressources que la conversion de leur dette leur assurait, la sage destination assurée à l'emploi qui en était fait, ne pouvaient que raffermir la sécurité de leurs créanciers, et les mettre eux-mêmes à l'abri de toute demande de remboursement. La tentative du Grand Pensionnaire obtint dès lors un plein succès; il appelait la conversion des rentes « la grande affaire à laquelle il avait appliqué ses forces pour gagner à la Hollande plus de considération au dedans et au dehors [4] ». Il avait ainsi mis avantageusement à profit les notions

[1] Résol. Holl., 11 août 1655.
[2] De Parieu, *Mémoire sur Jean de Witt*. Académie des sciences morales et politiques, 1858, t. XLIII et XLIV, p. 373.
[3] *Maximes politiques de Delacourt*, p. 318.
[4] L. de Witt à Nieupoort, 13 août 1655.

d'économie politique qui étaient l'objet de ses persévérantes études, et emprunté à la science financière des combinaisons prévoyantes avec lesquelles les autres États de l'Europe n'étaient encore pas familiarisés.

Garantis contre l'agression des autres provinces par leur accord avec le prince de Nassau, trouvant des gages de sécurité intérieure dans la bonne administration de leurs finances, « qui leur conciliait la faveur populaire et les mettait mieux en état qu'aucun monarque de faire la loi à leurs sujets [1] », les États de Hollande se préoccupaient sans relâche de toutes les mesures favorables à la conservation du gouvernement républicain. Dans cette vue, ils prirent leurs garanties à l'égard de l'armée et à l'égard du clergé. Pour prévenir tout mouvement militaire qui pourrait mettre en péril leur autorité, ils réformèrent le régiment des gardes qui restait en résidence à la Haye, et le divisèrent en quatre compagnies dont les commandements furent donnés aux capitaines sur lesquels ils pouvaient compter. En outre, une subordination rigoureuse fut exigée des troupes, non-seulement par la défense faite aux chefs de corps de prendre part à aucune manifestation [2], mais encore par la prohibition des duels militaires [3].

Les États de Hollande étaient également soucieux d'imposer le respect de leur pouvoir aux ministres du clergé calviniste, dont quelques-uns se montraient disposés à encourager par leurs prédications les plus criminelles violences. Ils ne pardonnaient pas au grand pensionnaire de Witt son opposition à l'avancement du prince d'Orange. « L'un d'eux, Goethals [4], ayant rencontré un jour [5] deux de ses collègues, osa bien leur demander s'il ne serait pas permis de lui couper la gorge, opinant avec l'un d'eux pour l'affirmative. Mais Stermont, pasteur de la Haye, détesta ce sentiment, et dit que son âme n'entrerait pas en leurs conseils, ajoutant que l'homme de sang ne parvenait pas à la moitié de ses jours [6]. » Pour calmer l'irrita-

[1] Thurloe, *State papers*, 3 novembre 1656.

[2] Résol. Holl., septembre 1655. — L. Chanut, 16 septembre 1653 : Arch. aff. étr.

[3] Résol. Holl., juillet 1655 et mars 1657.

[4] Goethals avait été le prédicateur attitré du stathouder Frédéric-Henri. Il mourut en 1673.

[5] 1654.

[6] *Gedenkwaerdige stukken toegevogd aan Haagsche Broedermoord*, p. 48 Bibl. royale de la Haye.

tion des pasteurs contre l'acte d'exclusion, de Witt leur représentait avec insistance l'attachement de Cromwell à la cause protestante[1]; mais ils se laissaient difficilement persuader, et c'était par les injonctions les plus rigoureuses d'obéissance au nouveau gouvernement[2] que leurs écarts devaient être contenus. Toutefois les États de Hollande se croyaient obligés de les satisfaire, en faisant au moins des concessions à leurs exigences d'intolérance religieuse. Après leur avoir refusé l'expulsion des prêtres de la religion romaine[3], ils se prêtèrent à des lois d'exception qui rendaient les catholiques incapables d'exercer les charges municipales, et ils leur interdirent de faire par testament aucune libéralité en faveur des ministres ou des établissements de leur religion[4]. C'était un triste démenti donné aux principes de la liberté religieuse, dans un pays qui se glorifiait de l'avoir conquise et qui se dispensait quelquefois de la respecter.

Les querelles théologiques qui menaçaient de renaître et qui n'auraient pas manqué d'entretenir l'effervescence des prédications, s'imposaient également à la sollicitude des États de Hollande, et rendirent nécessaire leur intervention. Vingt-cinq ans auparavant, elles avaient coûté la vie à leur grand pensionnaire Olden-Barneveldt, quand il avait pris parti contre le stathouder Maurice d'Orange, dans la lutte des Arminiens contre les Gomaristes, qui était celle des novateurs contre les orthodoxes. Elles remettaient aux prises les mêmes passions à l'occasion de la philosophie de Descartes, qui était défendue par les disciples du professeur Coccéius et attaquée par ceux du théologien Voétius. Malgré la préférence des principaux députés de Hollande et du grand pensionnaire de Witt pour les opinions de Coccéius, les États de Hollande ménagèrent les Voétiens qui avaient l'appui du clergé calviniste. Dans l'espoir de pacifier ces différends, ils entreprirent de conclure entre la théologie et la philosophie un traité de partage qui leur assignait « les bornes et les limites dans lesquelles elles devaient se renfermer, sans empiéter l'une sur l'autre, afin d'éviter toute confusion et tout désordre[5] ».

[1] L. man. de Witt à Beverningh et Nieupoort, 28 août, 11 septembre 1654.
[2] Résol. Holl., 18 juin, 16 décembre 1654.
[3] *Ibid.*, 17 mars 1656.
[4] *Ibid.*, 28 et 29 juillet 1654, 4 mai 1655.
[5] *Ibid.*, 23 juillet et 30 septembre 1656.

Les États de Hollande étaient encore plus intéressés à profiter de toutes les occasions pour décourager les prétentions du parti orangiste. Aussi se montraient-ils opposés à toute concession, n'accordant au jeune prince d'Orange aucune exemption d'impôt, exigeant que les requêtes adressées en son nom fussent présentées sur papier timbré comme toutes celles de leurs sujets, et refusant de le désigner dans les actes officiels sous le titre d'Altesse qui leur semblait perpétuer les apparences du stathoudérat[1]. Ne voulant prendre aucun engagement en sa faveur, ils déclinèrent en outre les offres des États de Zélande et de la princesse douairière d'Orange qui leur proposaient de prendre part à son éducation ou à sa tutelle[2]. Ils se contentèrent d'observer les égards dus à sa naissance et aux services de sa famille, en lui permettant d'habiter le palais de ses ancêtres, et en donnant l'ordre de poursuivre les auteurs de libelles qui injuriaient la maison d'Orange.

Cette fermeté d'attitude imposait aux autres provinces. Résignées à cesser toute contestation avec les États de Hollande, elles consentirent[3] à reconnaître Beverningh comme trésorier général, sans tenir compte de l'opposition persistante des députés de Frise, qui ne pouvaient lui pardonner l'acte d'exclusion, et elles cédèrent aux représentations du conseil d'État fédéral qui signalait comme préjudiciable à la république la vacance d'une charge aussi importante. La Hollande obtenait ainsi la réparation d'un mauvais vouloir prolongé depuis deux ans, et pouvait considérer ses adversaires comme réduits à la soumission.

La brusque tentative qu'ils firent pour reprendre l'offensive ne leur réussit pas et ne servit qu'à constater leur impuissance. Au commencement de l'année 1657, par suite d'une entente concertée entre les députés de la Frise et les députés de l'Overyssel, l'un des députés de la Frise, Epo Boetsma, profitant de la présidence de semaine qui appartenait à la province d'Overyssel, renouvela inopinément la proposition du choix d'un maréchal de camp, en demandant aux États généraux de ne pas se laisser arrêter par l'opposition de la Hollande, dans le cas où elle y persisterait. La

[1] Résol. Holl. 9 janvier, 5 mai 1654 et 4 mars 1656.
[2] *Ibid.*, 17 juillet 1655, 4 août 1656.
[3] Résol. États généraux, 20 décembre 1656.

récente nomination de Beverningh lui permettait de faire valoir des arguments décisifs : en effet, le choix d'un chef de l'armée était plus utile à la république que celui d'un trésorier général, et l'unanimité du vote des provinces ne pouvait être requise pour l'une de ces charges, quand la majorité des suffrages avait été trouvée suffisante pour l'autre. L'occasion semblait favorable à un vote par surprise : le grand pensionnaire de Witt était absent, et les États de Hollande n'étaient pas réunis. Le député d'Overyssel, Mulart, qui présidait la séance des États généraux, fait aussitôt décider que la question sera résolue à la séance du lendemain [1]. A la suite de débats orageux et passionnés, la majorité des provinces s'étant prononcée, il déclare en leur nom que l'instruction du maréchal de camp sera dressée sans aucun retard, afin de ne pas laisser plus longtemps en suspens une nomination aussi urgente. La protestation des conseillers députés de la Hollande qui dans l'intervalle des sessions représentaient les États de la province, est vainement appuyée par le Grand Pensionnaire précipitamment revenu d'Amsterdam [2] : c'est à grand'peine qu'il parvient à obtenir un sursis de quinze jours.

Les États de Hollande en profitent pour reprendre leurs séances, et le Grand Pensionnaire réussit à empêcher qu'aucune dissidence ne se manifeste dans leur assemblée. Forts de leur union et résolus à ne pas se laisser faire la loi, ils se prononcent contre la nomination d'un maréchal de camp, à laquelle ils n'avaient précédemment consenti qu'en la soumettant à la condition d'un accord préalable sur le *projet d'harmonie.* Leur résolution mûrement préparée par un rapport de Jean de Witt est communiquée aux États des autres provinces, avec une lettre qui ne laissait plus aucun doute sur leurs intentions [3]. Ils la terminaient en faisant savoir que dans le cas où l'on donnerait suite, malgré leur opposition, au choix d'un maréchal de camp, les troupes soldées par la Hollande, qui représentaient la plus grande partie de l'armée, n'obéiraient plus, au moins en temps de paix, qu'à un chef particulier dont ils se réservaient la nomination. Ils paraissaient disposés à inves-

[1] Résol. États généraux, 5 janvier 1657.
[2] L. de Witt à Nieupoort, 12 janvier 1657.
[3] Résol. États de Hollande, 23, 24 janvier 1657.

tir de ce commandement Louis de Nassau, seigneur de Beverwaert, dans lequel ils comptaient trouver un général « estimé des gens de guerre [1] et qui ne leur marchanderait pas son obéissance [2] ».

Toutefois, ce n'était pas sans inquiétudes que de Witt prévoyait de telles extrémités qui mettaient en péril la confédération des Provinces-Unies; il s'alarmait d'un choc violent entre la Hollande et les autres provinces qui ne paraissaient pas disposées à céder « Ce que je crains », écrivait-il à l'un de ses parents, son confident habituel, M. de Zuidpolsbroeck [3], « c'est que les autres provinces, avec leur chef nommé, ne se rendent maîtresses des frontières situées en dehors de la province et ne mettent la Hollande dans la nécessité de se soumettre. Peut-être j'exagère; mais c'est mon caractère d'envisager les affaires importantes sous leur jour le plus sérieux, afin d'être toujours prêt et en garde pour tout événement qui peut survenir. »

Dans ces circonstances, tout dépendait de la conduite plus ou moins pacifique qui serait tenue par le prince de Nassau. Il ne pouvait se montrer indifférent à sa propre cause. Les démarches de Jean de Witt n'avaient pu obtenir de lui le désaveu de ses partisans, ni empêcher qu'il ne s'adressât aux États de Hollande pour leur demander de consentir à sa nomination. Mais ceux-ci étaient d'autant moins disposés à tenir compte de sa requête, que Cromwell, dont il s'était toujours déclaré l'ennemi implacable, avait de nouveau pris l'éveil [4], au sujet de la bruyante tentative faite en sa faveur. En outre, les rares partisans que le jeune prince d'Orange conservait, au lieu de faire cause commune avec lui, ne cessaient de lui témoigner des sentiments de jalousie et de défiance [5]. Aussi n'avait-il pas tardé à reconnaître que toute mesure précipitée pourrait lui être préjudiciable, la charge de maréchal de camp n'ayant plus pour lui aucun avantage, si le contingent des troupes hollandaises était mis sous les ordres d'un chef particulier. Craignant que les États de Hollande ne fissent choix de Beverwaert, son

[1] L. Chanut, 9 mars 1657.
[2] L. de Witt à Nieupoort, 27 août 1655.
[3] L. man. de Witt à Zuidpolsbroeck, 1er février 1657.
[4] L. Nieupoort, 14 janvier 1656.
[5] THURLOE, *State papers*, 2 février 1657.

rival, il préférait attendre l'occasion d'une guerre étrangère qui ne permettrait plus de prolonger la vacance des pouvoirs militaires. Il espérait que cette patiente modération lui laisserait l'accès ouvert au commandement de l'armée, en lui assurant, pour le moment opportun, la reconnaissance du parti hollandais et du Grand Pensionnaire. Sa politique de ménagements déjoua les dispositions belliqueuses des autres provinces et les empêcha de donner suite à leur entreprise. Les États de Hollande étaient ainsi encouragés à persévérer dans leur politique de résistance. Sous l'impulsion de Jean de Witt, ils publièrent un manifeste destiné à la justifier, dans lequel ils reprenaient la défense de la souveraineté de chaque province, même au risque de l'exagérer, et déclaraient « que leur résolution de s'opposer à la nomination d'un maréchal de camp était désormais irrévocable ».

Témérairement provoqués par l'agression des autres provinces, ils avaient renoncé aux sages projets d'accord qui auraient pu être facilement conclus; mais c'était au détriment des intérêts de la république qu'ils s'y étaient opposés. L'armée, n'étant plus commandée, était condamnée à un affaiblissement inévitable. Toute direction militaire ayant cessé, pour n'être plus exercée que par le pouvoir civil, les commandements qui subsistaient restaient indépendants les uns des autres. Le prince Guillaume-Frédéric de Nassau, en sa qualité de grand maître de l'artillerie, le prince Jean-Maurice de Nassau et le rhingrave de Salms, l'un comme lieutenant général, et l'autre comme commissaire général de la cavalerie [1], n'avaient aucune autorité sur les autres corps de troupes. L'infanterie, qui comprenait 26,000 soldats [2], n'avait plus de chef. « Déjà l'avant-dernier stathouder et capitaine général, Frédéric-Henri, avait peu à peu supprimé les charges des officiers supérieurs, afin de ne souffrir même au-dessous de lui aucun partage de son autorité, et il s'était contenté d'un maréchal de camp. La charge de maréchal de camp étant devenue vacante, il ne restait plus que des colonels pour exercer le commandement [3]. » Beverwaert, dont les États de Hollande auraient été disposés à faire

[1] La cavalerie était d'ailleurs réduite à 3,000 hommes.
[2] Ces 26,000 soldats étaient divisés en 390 compagnies fortes de 66 hommes.
[3] *Mémoires du comte de Guiche*, p. 138, 139.

le capitaine général des troupes de leur province, n'avait, sauf en temps de guerre, en sa qualité de sergent de bataille ou chef d'état-major, qu'une charge honorifique. Les principaux officiers que les États généraux employaient à leur service étaient François de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, gouverneur de Bréda, qui, « sourd et goutteux, s'était retiré en France, où il s'occupait des embellissements de sa maison de Montrouge, quoiqu'il préférât, disait-il, les divertissements de Bréda aux somptuosités et aux magnificences de Paris[1] » ; Winberge, « vieux et valétudinaire[2] », qui avait obtenu à la mort du maréchal de Bréderode le gouvernement de Bois-le-Duc; Kircpatrick, Pugler, gouverneur de Schenk; Starrenbourg, colonel des gardes, et Perceval, l'un de ses capitaines, signalé dans un mémoire du temps[3] comme l'un des plus habiles ingénieurs pour la construction des fortifications. A côté d'eux, Dolman, Bampfield[4], tous deux d'origine anglaise, avaient obtenu des régiments, en gagnant par leur dévouement la confiance du parti républicain, et entretenaient avec Jean de Witt une correspondance à la fois militaire et politique. Il suffisait aux États de désigner un colonel, quand ils avaient besoin de réunir un corps de troupes sous un même commandement; mais ils ne lui déléguaient ainsi qu'une autorité passagère qui ne pouvait dès lors être efficace. Le grand pensionnaire de Witt était trop prévoyant pour rester indifférent à cette impuissance militaire qui désorganisait l'armée. Sur sa proposition, les États de Hollande s'empressèrent de donner satisfaction aux plaintes du conseil d'État qui signalait la nomination d'officiers trop jeunes et inexpérimentés, l'abus des congés accordés par les États des provinces sans que le conseil d'État en fût instruit, et l'affaiblissement de la force numérique des compagnies[5]. L'année suivante[6], ils s'occupèrent également avec sollicitude de nouveaux règlements sur la constitution de l'armée, et demandèrent qu'on mît fin à la vente

[1] *Journal d'un voyage à Paris*, p. 62.
[2] L. Jean de Witt à Nieupoort, 19 novembre 1655.
[3] *Mémoire Chanut*, 1655 : Archives aff. étr.
[4] Bampfield avait conduit le duc d'York en Hollande, au début de la révolution d'Angleterre, après l'avoir aidé à s'échapper du palais de Saint-James, où il était retenu captif.
[5] Résolution, 5 avril 1657.
[6] L. à Thurloë, 5 avril 1658. THURLOE, *State papers*.

des charges militaires par une interdiction générale qu'ils ne purent obtenir; mais ce n'étaient là que des palliatifs bien insuffisants pour guérir un mal qui s'aggravait chaque jour.

Toutefois, le danger était trop lointain pour éveiller les inquiétudes. Les États de Hollande n'avaient plus rien à craindre pour leur sécurité intérieure et pouvaient jouir à l'aise du découragement auquel leurs adversaires politiques étaient réduits. La vacance de la charge de maréchal de camp succédant, à trois années de distance, à l'acte d'exclusion, enlevait au parti orangiste toute espérance d'une restauration. Les divisions des autres provinces livrées à des troubles sans cesse renaissants rendaient la Hollande l'arbitre de la confédération et lui permettaient d'exercer les pouvoirs des anciens stathouders. Aussi fut-elle chargée d'intervenir comme médiatrice entre les deux factions qui se disputaient le gouvernement de l'Overyssel. Pour répondre à leur appel [1], le grand pensionnaire de Witt et le bourgmestre d'Amsterdam, Corneille de Graeff, seigneur de Zuidpolsbroeck, son oncle, furent désignés comme négociateurs, et firent accepter [2] un projet de pacification d'après lequel toute proposition pour la nomination d'un stathouder dans l'Overyssel serait ajournée jusqu'à la majorité du jeune prince d'Orange. « Nous avons enfin prononcé notre décision », écrivait de Witt à Nieuport [3], « en présence des intéressés dans l'assemblée de Leurs Nobles Puissances; elle sera publiée au nom de Leurs Nobles Puissances, et sous le nom de la Hollande, pour servir d'instruction aux États de la province d'Overyssel. »

Ayant ainsi acquis la paisible jouissance d'une domination désormais incontestée, les États de Hollande se préoccupaient des témoignages de considération qui devaient leur être rendus, et des signes extérieurs qui pouvaient rendre en quelque sorte visible leur souveraineté. « Pour ne pas laisser manquer », déclaraient-ils, « aux titres qui convenaient à la dignité, au rang, à l'honneur, à la grandeur et à la souveraineté de la province », ils invitaient tous les ministres étrangers accrédités auprès de la république à faire adopter invariablement par leurs gouvernements la formule de

[1] 12 juillet 1657.
[2] 8 et 9 août 1657.
[3] L. de Witt à Nieuport, 24 août 1657.

correspondance ainsi conçue : « *Aux Nobles, Grands et Puissants Seigneurs les États de Hollande et de West-Frise* [1]. » Pour rehausser par de brillants dehors l'éclat de leur pouvoir, ils occupèrent dans l'ancien palais des comtes de Hollande une nouvelle salle de séances qu'ils firent magnifiquement orner [2]. De leur côté, les magistrats d'Amsterdam avaient pris possession d'un nouvel hôtel de ville, imposant édifice dont la construction avait duré sept ans, que les premiers peintres du siècle venaient de décorer, et dont la dédicace, célébrée avec une grande solennité [3], servit de sujet à une médaille commémorative, avec cette fière légende : *Salutem et cives servare potens.* (« Assez puissants pour défendre le salut de l'État et les citoyens de la ville. »)

Jean de Witt avait ouvert aux États de Hollande cette voie de prospérité dans laquelle il les guidait avec autant de fermeté que de prévoyance. Quoiqu'il ne fût chargé que d'exécuter leurs ordres, il avait su prendre une telle autorité, que ceux qu'il appelait « ses maîtres » étaient librement et docilement soumis à sa direction. C'était sans le flatter que l'ambassadeur Nieupoort lui écrivait [4] : « Vous qui avez la connaissance intime des choses qui se passent dans cet État, vous pouvez le mieux juger ce qui doit être fait ou n'être pas fait, ce à quoi moi et les nôtres n'aurons qu'à nous conformer. » « Jean de Witt », écrivait l'ambassadeur Chanut [5], « est le plus considérable de tout l'État par le pouvoir de la Hollande sur les autres provinces, et par celui qu'il a sur les dix ou douze principaux chefs du parti gouvernant. »

Il n'en évitait pas moins soigneusement toutes les apparences de la domination. Quand ses pouvoirs de Grand Pensionnaire furent légalement expirés, ils les remit aux États de Hollande, en leur écrivant avec la plus humble déférence la lettre suivante [6] : « A pareil jour, il y a cinq ans, vous m'avez confié ma charge ; je viens aujourd'hui la déposer entre vos mains, en vous remerciant de la longue patience avec laquelle vous avez supporté mon service

[1] Résol. Holl., 30 novembre 1656.
[2] 1657.
[3] Août 1655.
[4] L. de Nieupoort à de Witt, 20 août 1655.
[5] *Mémoire Chanut,* 1655 : Arch. aff. étr.
[6] 30 juillet 1658.

imparfait; je puis vous assurer que si j'ai commis les fautes inséparables de la faiblesse humaine, je ne l'ai jamais fait avec préméditation, ni volontairement. J'espère que votre piété et votre grâce m'en accorderont le pardon que je demande à l'assemblée en général, et à chaque membre en particulier. Si je pouvais obtenir décharge de mes fonctions, je n'aurais pas de plus grande récompense à désirer, comme fidèle serviteur du pays.»

Les États de Hollande étaient trop intéressés à lui continuer leur confiance pour renoncer à ses services, et ce fut par un vote unanime qu'ils lui renouvelèrent l'investiture de sa charge [1]. En outre, pour lui garantir par avance la récompense qu'ils lui réservaient, ils s'engagèrent à lui donner un siége dans l'une des cours de justice, lorsqu'il cesserait ses fonctions de Grand Pensionnaire [2]. Cette seconde élection, en lui continuant ses pouvoirs, le faisait jouir du succès de son œuvre. Depuis le jour où il avait pris possession de la charge de premier ministre, chaque pas qu'il avait fait dans une route entrecoupée d'obstacles avait été un pas en avant. Réduit, au début de son ministère, à défendre son parti contre les tentatives d'une restauration qui, en livrant le pouvoir à un enfant, pouvait faire craindre les dangers inséparables d'une minorité, il s'était trouvé en outre obligé de préserver les Provinces-Unies des dangers d'une guerre avec l'Angleterre, qui les ruinait et pouvait les perdre sans retour. Il avait heureusement traversé ces épreuves. Sa politique intérieure venait de garantir l'indépendance de la Hollande contre toute atteinte, et de lui assurer la suprématie fédérale. Sa politique étrangère n'avait pas été moins habile ni moins heureuse; elle avait valu à la république, naguère isolée et humiliée, les alliances, les victoires et les traités.

Les divisions intérieures, succédant aux malheurs de la guerre d'Angleterre, avaient affaibli et discrédité les États généraux au dehors. Le ministre des États généraux auprès de la cour de France, Boreel, ne cessait de s'en plaindre dans sa correspondance avec de Witt [3]. « Chacun s'imagine », écrivait-il, « que l'État est dans une situation où l'on peut impunément l'insulter.» Le

[1] Résol. Holl., 2 août 1658.
[2] *Ibid.*, 6 août 1658.
[3] L. Boreel à de Witt, 15 mars, 19 juillet, 14 août 1654; 17 décembre 1655.

Grand Pensionnaire était impatient de le rassurer, et lui confiait en ces termes ses patriotiques espérances[1] : « Vous et tous les ministres dans les cours étrangères, vous pouvez en effet bien juger, peut-être mieux encore que nous qui sommes ici, combien il importe à l'État de faire cesser la jalousie et la défiance entre les membres de l'Union. Depuis quelque temps, suivant mon faible pouvoir, j'y ai travaillé de tout cœur, et j'en attends un prompt et bon succès. S'il en est ainsi, les alliés de cet État pourront attendre des preuves plus efficaces de notre amitié, et ceux qui ne lui sont pas affectionnés devront le redouter davantage. » Aussi ne négligea-t-il aucune occasion pour rendre à la république le prestige qu'elle semblait avoir perdu. Plus que tout autre, il était intéressé à lui ménager des satisfactions d'orgueil national, pour faire oublier les humiliations du traité qu'il avait fait conclure avec Cromwell.

Le commerce des Provinces-Unies, compromis depuis la dernière guerre, fut protégé avec une active et vaillante sollicitude sur toutes les mers. Envoyé dans la Méditerranée pour y défendre leur marine marchande contre les pirates africains[2], le vice-amiral Ruyter fit voile vers Alger qu'il ne put attaquer, mais où il répandit la terreur, parcourut les côtes du Maroc en s'emparant de plusieurs bâtiments corsaires, et s'avança dans une seconde expédition[3] jusque dans les parages de Tunis. Il réussit ainsi à réprimer un brigandage depuis longtemps impuni et rétablit les bons rapports des souverains indigènes avec la république. Les rois de Maroc et de Fez firent choix de trois envoyés qui se rendirent à la Haye, pour y renouveler le traité antérieurement conclu entre leurs maîtres et les Provinces-Unies. « M. de Witt, qui fut toujours curieux de connaître à fond tous les États du monde », écrit l'ambassadeur de France[4], « s'attacha à leur rendre toutes sortes de bons offices et les fit recevoir aux frais de Leurs Hautes Puissances. »

Dans les colonies, la république répara également avec une heureuse promptitude le coup qui lui avait été porté par la perte

[1] L. de Witt à Boreel, 9 décembre 1655.
[2] 1659.
[3] 1661.
[4] L. de Thou, juillet 1659 : Arch. aff. étr.

du Brésil. Ce fut dans l'extrême Asie qu'elle en chercha le dédommagement, et la Compagnie des Indes orientales dut à ses négociations, aussi bien qu'à ses conquêtes, une prospérité jusqu'alors inconnue. Elle profita de la révolution qui venait de livrer la Chine à l'invasion tartare pour obtenir la libre entrée de ce grand empire, et l'ambassadeur qu'elle renvoya à Pékin avec de riches présents fut reçu par l'empereur qui lui fit témoigner sa satisfaction. Les relations avec le Japon n'étaient pas moins favorables à la Compagnie. Malgré l'expulsion des Portugais et le massacre des chrétiens qui avait ensanglanté ce pays quarante ans auparavant[1], elle avait conservé ses établissements, et gardé un droit d'entrepôt dans l'île de Décima, en face de Nangasaki. La Compagnie ne s'était, il est vrai, fait reconnaître ces priviléges qu'au prix de conditions humiliantes et moyennant des simulacres d'apostasie religieuse imposés à ses agents. Mais préoccupée seulement de ses intérêts pécuniaires, elle ne recherchait que les profits du commerce, qui lui assuraient sur toutes les marchandises dont elle avait le monopole, un bénéfice évalué à 150 pour 100.

En Europe, les Provinces-Unies ne pouvaient se résigner à garder un rôle timide et effacé, et elles étaient impatientes de reprendre le crédit qu'elles avaient perdu. Un nouvel attentat à la liberté relgieuse, qui eut un lointain retentissement, leur ménagea une rentrée en scène et leur offrit l'occasion de revendiquer avec ostentation le patronage de la cause protestante. Cruellement persécutés pour leur foi religieuse par la cour de Savoie, les Vaudois cherchaient des protecteurs, et ce fut avec une sympathie empressée que les États généraux répondirent à leur appel. Ils appuyèrent énergiquement les réclamations dont Cromwell avait pris l'initiative, joignirent une collecte de 200,000 florins à celle qui était recueillie en Angleterre, et firent partir en ambassade l'un de leurs députés, Van Ommeren, en lui donnant l'ordre de passer d'abord en Suisse, pour se concerter avec les délégués des cantons appartenant à la religion réformée. La cour de France s'alarma de cette intervention des puissances protestantes[2], et pour la prévenir, elle obtint par le traité de Pignerol une pacification urgente, mais qui ne

[1] 1606.
[2] L. Boreel à de Witt, 11 juin 1655.

devait pas être durable. Ce n'en était pas moins aux États généraux qu'appartenait le mérite d'avoir fait cesser cette persécution.

Le rétablissement des bonnes relations avec les grandes puissances était indispensable aux Provinces-Unies, pour leur permettre de retrouver au dehors leur liberté d'action, et de participer aux affaires de l'Europe. L'Espagne avait reconnu leur indépendance et était désormais trop affaiblie pour leur donner aucune alarme. Leur traité avec Cromwell, par lequel elles s'étaient soumises aux exigences politiques du Protecteur, faisait de l'Angleterre leur nouvelle alliée. Il n'y avait que leur alliance avec la France qui fût compromise, et avant qu'elles eussent pu la raffermir par l'habile diplomatie de leur Grand Pensionnaire, elles furent exposées aux dangers d'une rupture.

La France, qui craignait d'être isolée dans la guerre qu'elle continuait contre la monarchie espagnole, n'avait cessé de reprocher aux États généraux comme une défection la paix de Munster qu'ils avaient conclue avec l'Espagne. Elle trouvait un nouveau motif de mécontentement dans leur traité avec Cromwell, qu'elle aurait voulu retarder, pour obtenir d'y être comprise. Aussi leur avait-elle suscité des querelles maritimes, en prétendant exercer le droit de prise sur tous les bâtiments de la république qui transportaient des marchandises espagnoles, par application de la vieille maxime « que la robe d'ennemi confisque celle d'ami ». Vainement les États généraux, en demandant le renouvellement de leur traité de marine avec la France, avaient-ils voulu faire reconnaître que le pavillon couvre la marchandise, grand principe de droit maritime qui devait être l'une des tardives conquêtes de la civilisation moderne : les conférences du Grand Pensionnaire de Hollande avec l'ambassadeur Chanut étaient restées inutiles. Loin de se relâcher, les exigences de la France devinrent plus impérieuses, quand Mazarin, comblant en quelque sorte l'abîme qui semblait creusé entre la plus vieille monarchie de l'Europe et une république régicide, eut obtenu, à force de concessions, l'alliance de Cromwell avec le gouvernement français contre l'Espagne [1].

Pour compléter cette coalition, Mazarin prétendit obliger les Provinces-Unies à s'y joindre, en leur imposant une alliance à la fois

[1] 3 octobre 1655.

défensive et offensive. Au lieu de leur tenir compte du bon vouloir qu'elles manifestaient [1], il ne put supporter la résistance qu'elles opposaient à ses exigences, et entreprit d'en avoir raison par les plus injustes rigueurs. Ne se contentant pas de retirer aux sujets des Provinces-Unies les priviléges qui leur avaient garanti jusque-là l'exemption de certaines taxes onéreuses, le gouvernement français leur imposa [2] un nouveau droit, le droit de fret de cinquante sols ou d'un écu par tonneau sur tous les navires étrangers qui chargeaient ou déchargeaient des marchandises dans le royaume. En outre, il déclara de bonne prise tous les bâtiments qui transportaient une cargaison espagnole. Sous ce prétexte, les armateurs français capturèrent, sur toutes les mers, plus de trois cent vingt-huit vaisseaux appartenant à la marine marchande des Provinces-Unies, qui représentaient 20 à 30 millions. « On ne peut obtenir ici aucune justice », écrivait de Paris l'ambassadeur des États généraux, Boreel [3], « et s'il arrive quelquefois qu'on l'obtienne, on ne peut faire exécuter les sentences. Lorsqu'il s'agit des Provinces-Unies, on regarde les crimes les plus évidents à travers les doigts, sans vouloir écouter les raisons les plus claires. Pourquoi cela, sinon pour nous forcer à faire ce qu'on veut ici, pour nous engager en guerre contre l'Espagne? Il n'y a pas jusqu'au consul hollandais à Marseille qui n'ait été attaqué à main armée et laissé pour mort sur la place, parce qu'il avait remis aux commissaires du roi plusieurs sentences favorables aux sujets de la république. »

Ne pouvant se résigner à subir de telles violences, les États généraux résolurent de repousser la force par la force. Ruyter, exécutant leurs ordres, s'empara par surprise de deux bâtiments qui venaient de piller des vaisseaux hollandais, et les envoya sous escorte à Amsterdam avec leurs équipages. Sans attendre ni admettre aucune explication, le gouvernement français répondit à cette prise par la confiscation de tous les vaisseaux et de toutes les marchandises qui appartenaient aux sujets de la république dans les ports du royaume [4].

Les Provinces-Unies ne se laissèrent pas intimider. Une politique

[1] L. Chanut, 18 novembre 1655 : Arch. aff. étr.
[2] Arrêt du conseil du 30 octobre 1656.
[3] L. Boreel à de Witt, 23 mars 1656.
[4] Avril 1657.

de représailles fut énergiquement conseillée par les États de Hollande. « Je crois », écrivait de Witt à Nieupoort [1], « qu'il serait bon de prendre la résolution de donner ordre au vice-amiral d'attaquer les vaisseaux français, tant de commerce que de guerre, de s'en rendre maître, et de continuer ainsi résolûment jusqu'à ce que l'embargo ait été levé par ordre du roi de France. » Les États généraux, plus réservés, mais également décidés à se faire rendre justice, se contentèrent d'ordonner l'armement de quarante-huit vaisseaux. En même temps, leur ambassadeur Boreel, devançant leurs instructions, se rendait [2] à l'audience du jeune roi, auquel il représentait avec une fierté hautaine l'iniquité des ordres qui avaient été donnés. « Jamais ambassadeur n'a parlé aussi librement à cette cour », lui dit Mazarin, « et vous pourrez vous en repentir [3]. » Boreel dut s'en tenir, pour toute réponse, à la déclaration que les plaintes des États seraient transmises à l'ambassadeur français qui venait de partir pour la Haye.

Le négociateur dont Mazarin avait fait choix était Auguste de Thou, appartenant à l'une des grandes familles parlementaires du royaume, dont le père s'était illustré comme homme d'État et comme historien, et dont le frère, François de Thou, avait été l'une des victimes de la politique implacable de Richelieu. Assisté de Gentillot, lieutenant-colonel au service des Province-Unies, que Mazarin employait comme l'un de ses agents, il entreprit de gagner la confiance des États, en se montrant conciliant, quoique ses instructions lui défendissent « de faire le premier pas ». — « Ces gens-ci », écrivait-il [4], « ne veulent être ni gourmandés ni pressés, mais traités avec douceur et loisir. » Reçu en audience solennelle le 28 avril 1657, de Thou invita les États généraux, avec de pressantes instances, à désavouer et à réparer la conduite de Ruyter. Mais ils persistèrent à refuser la restitution des deux bâtiments français capturés, tant qu'ils n'auraient pas obtenu la mainlevée des saisies faites à leur préjudice [5]. Le gouvernement français se refusant à leur accorder cette satisfaction préalable, les mesures de rigueur proposées par

[1] L. de Witt à Nieupoort, 13 avril 1657.
[2] 12 avril 1657.
[3] *Voyage en France,* 1657-1658, p. 117 et 118.
[4] L. de Thou, 6 mai 1657 : Arch. aff. étr.
[5] Résol. États généraux, 14 juin 1657.

les États de Hollande leur parurent justifiées : ils défendirent l'entrée des marchandises françaises dans les Provinces-Unies, donnèrent l'ordre de faire le blocus de tous les ports du royaume, et finirent même par déclarer [1] que tous les vaisseaux français rencontrés en mer par leurs escadres seraient de bonne prise.

La France n'avait pas à sa disposition les forces navales qui lui permissent de braver impunément un tel péril : pour le conjurer, de Thou se montra disposé à donner aux États généraux des garanties de satisfaction qu'il s'engagea à faire ratifier [2]. Les termes d'un accord furent débattus et agréés, grâce à la pressante intervention du Grand Pensionnaire, de Beverningh et de leur ami commun de Groot, qui obtinrent ainsi l'heureux dénoûment d'une négociation laborieusement prolongée. Les États généraux se firent promettre la levée de l'embargo mis sur leurs navires et leurs marchandises, l'exécution des arrêts de justice rendus en faveur de leurs sujets, la conclusion prochaine d'un traité de marine, et jusqu'à ce qu'il fût conclu, la jouissance provisoire de tous les priviléges accordés aux habitants des États les plus favorisés. Moyennant ces engagements souscrits par de Thou, les États généraux se prêtèrent sans plus de retard à la réparation qui leur était demandée. C'était là le triomphe d'une politique à la fois ennemie des faiblesses et des aventures, bien fixée sur ses prétentions qu'elle ne dépassait jamais, belliqueuse par nécessité, mais pacifique par inclination. « Nous ne demandions qu'à garantir la considération de l'État et la tranquillité de ses sujets trafiquant sur mer », écrivait de Witt à Nieupoort [3], « et il nous semble que nous sommes maintenant arrivés à nos fins. »

Le mauvais vouloir de Mazarin traîna, il est vrai, en longueur la ratification de cet accord, malgré les objurgations de l'ambassadeur de Thou [4], qui ne cessait de représenter que ces faux-fuyants affaiblissaient et ruinaient le crédit de la France. Ne voulant pas être les dupes de leur confiance, les États généraux fixèrent [5] un délai de dix jours, après lequel la résolution qu'ils avaient prise pour exercer leurs représailles serait irrévocablement mise à exécution.

[1] Résol. États généraux, 14 juin 1657.
[2] Résol. États généraux, 16 juin 1657.
[3] L. de Witt à Nieupoort, 22 juin 1657.
[4] L. de Thou, 19, 24 juillet 1657 : Archives aff. étr.
[5] Résol. secrètes, États généraux, 2 août 1657.

Mazarin, obligé de tenir compte des plaintes des marchands de Paris qui faisaient avec la république un trafic évalué à 40 millions, ne put se dispenser de céder. Une lettre du roi, « propre à contenter les plus difficiles », fut solennellement remise aux États généraux par de Thou, et leur donna pleine satisfaction [1].

Peu s'en fallut toutefois qu'un incident imprévu ne fournît à la France un grief qui aurait pu empêcher la conclusion des négociations. C'était une de ces querelles de préséance pour lesquelles il était prescrit aux représentants du roi de France « de s'exposer à toute extrémité plutôt que de céder [2] ». L'ambassadeur de Thou, revenant de visiter la Princesse Douairière en son nouveau palais du Bois, avait rencontré l'ambassadeur d'Espagne Gamarra, le 11 août 1657, à six heures du soir, sur la promenade publique de la Haye, le Voorhout. Leurs carrosses, celui de l'ambassadeur français attelé de six chevaux, celui de Gamarra attelé de deux chevaux, s'étant croisés dans l'allée des voitures, ils s'étaient disputé la place d'honneur, sans vouloir se détourner d'un pas. Leurs gens de service étaient prêts à en venir aux mains, et le peuple, attiré par le bruit de la contestation, irrité des violences commises en France contre les sujets de la république, se disposait à prendre parti pour l'ambassadeur d'Espagne. De Witt et quelques membres des États, prévenus du tumulte, se hâtèrent d'intervenir, appelèrent le garde de service pour écarter la foule, et entreprirent de régler pacifiquement le différend. Après des pourparlers prolongés pendant trois heures, Beverningh proposa un expédient qui fut agréé : la barrière qui entourait l'allée des voitures, et le long de laquelle les carrosses s'étaient rangés, fut abattue; l'ambassadeur d'Espagne passa à la droite de l'ambassadeur de France, en paraissant obtenir ainsi gain de cause, et de Thou, satisfait de l'avoir obligé à lui livrer passage, s'attribua l'honneur de la préséance [3].

La pacification du conflit engagé avec la France n'en laissait pas moins les Provinces-Unies exposées aux exigences du gouvernement français, tant qu'il pouvait avoir besoin de leur assistance contre l'Espagne. La continuation de la guerre entre les deux monarchies rivales leur faisait craindre en outre que les Pays-Bas ne fussent

[1] 16 août 1657.
[2] Instructions à Chanut, 10 décembre 1653 : Archives aff. étr.
[3] L. de Thou, 12 août 1657 : Archives aff. étr.

conquis par la France, et que cette conquête ne les exposât à un redoutable voisinage. La paix des Pyrénées, bientôt conclue [1], rassura les États généraux. Elle leur permit de profiter des bienfaits d'une neutralité à laquelle ils n'avaient pas voulu renoncer, et qui n'était plus désormais menacée. Leur alliance avec la France, jusque-là mise en péril, fut ainsi garantie.

Ils avaient été tenus en même temps d'observer une politique pleine de ménagements pour rester les alliés de l'Angleterre. Leur ambassadeur Nieupoort avait su gagner la confiance du Protecteur par l'enjouement de son caractère et l'attrait de sa conversation. Cromwell le mandait familièrement auprès de lui, aimait à passer en sa compagnie les heures qu'il donnait au délassement des affaires, l'invitait à la chasse, et jusqu'à des parties de boule dans le parc de Hamptoncourt. « Comme je ne me connaissais pas à ce jeu », écrivait Nieupoort à de Witt [2], « il m'a fait parier avec lui. Après avoir continué cet exercice pendant deux heures, il m'a fait prendre un siége auprès de lui, tandis que les autres seigneurs demeuraient debout, et m'a fait reconduire par le secrétaire d'État Thurloë jusqu'à mon carrosse. » Nieupoort ne manquait pas de répondre à ces avances par des attentions de courtisan. Cromwell lui ayant fait entendre un jour qu'il désirait acheter son beau cheval barbe, Nieupoort le laissa à dessein dans les écuries de Hamptoncourt et refusa de le reprendre.

Cet échange de bons procédés était d'autant plus nécessaire qu'à la Haye il fallait s'attendre à de grandes difficultés de relations diplomatiques avec l'envoyé de la république d'Angleterre, Georges Downing, à qui les États généraux ne pouvaient se fier. Après avoir commencé par faire l'éducation de quelques jeunes seigneurs anglais, Downing, nommé chapelain d'un régiment dans l'armée républicaine, s'était fait connaître de Cromwell. Sa souplesse d'esprit et son aptitude aux intrigues ayant plu au Protecteur, celui-ci l'avait chargé de surveiller le service des espions et des correspondances secrètes. Allié par son mariage à la maison de Howard, l'une des plus illustres de l'Angleterre, Downing s'ouvrit bientôt l'accès des fonctions diplomatiques et fut envoyé en qualité de

[1] 1659.
[2] L. Nieupoort à de Witt, 9 juillet 1654.

ministre auprès des États généraux. A peine arrivé à sa résidence, il inaugura cette politique de chicanes et de contestations dont il ne devait plus se départir. « Ne se fiant », d'après le témoignage d'un contemporain qui l'avait beaucoup connu [1], « qu'à la fourberie dont il se faisait même gloire et qui ne lui rapportait pas grand profit, il n'avait pas assez de probité ni de prudence pour se persuader qu'il n'y a pas de ministre qui trompe plus sûrement ni plus agréablement que celui qui ne trompe jamais. »

Les États devaient donc se tenir sur leurs gardes pour éviter toute cause de mésintelligence entre les deux gouvernements et pour ne donner prétexte à aucune récrimination. Aussi la Hollande, qui avait acheté la paix avec l'Angleterre au prix de l'acte d'exclusion du jeune prince d'Orange, en sa qualité de neveu du dernier roi d'Angleterre, se montrait-elle empressée à ne tolérer aucune conspiration des fils de Charles I[er], et pour rassurer le Protecteur, elle leur interdit son territoire. En retour de ces complaisances, Cromwell, sans accorder aux États généraux la conclusion d'un traité de commerce qu'ils ne cessaient de réclamer, se montra conciliant à leur égard, en renonçant au droit de visite qu'il prétendait exercer sur leurs navires, pour les empêcher de faire aucun trafic de marchandises espagnoles. Les États généraux n'en craignaient pas moins que l'exemple des mesures de violence prises par la cour de France ne détournât le Protecteur de la politique de modération à laquelle il s'était rallié; mais leur ambassadeur leur rendit confiance. « Sur les appréhensions que je témoignais au secrétaire d'État Thurloë, à l'égard de la conduite de son gouvernement », écrivit Nieupoort à de Witt [2], « celui-ci m'assura que les intentions qu'on paraissait supposer à la Haye n'étaient ici dans l'esprit de personne, et n'y seraient jamais, en ajoutant qu'il fallait avoir confiance l'un dans l'autre. » Préoccupé de se faire nommer roi et de fonder une dynastie, Cromwell ne se souciait pas de provoquer des conflits extérieurs. La guerre contre l'Espagne, qu'il reprit avec une nouvelle activité, quand il fut obligé d'abandonner ses ambitieux projets, et qui lui valut la possession de Dunkerque, aurait pu, il est vrai, exposer les Provinces-Unies

[1] WICQUEFORT, *Traité de l'ambassadeur et de ses fonctions,* p. 202.
[2] L. Nieupoort à de Witt, 21 avril 1656.

à de nouvelles contestations au sujet de leur neutralité. Mais elles leur furent épargnées par sa mort [1], qui suivit de près sa nouvelle conquête. Les événements dont elle fut le signal, et qui enlevèrent bientôt le pouvoir à son fils, pour le faire passer aux autres chefs du parti républicain incapables de le conserver, ne pouvaient manquer d'être favorables aux Provinces-Unies, en mettant l'Angleterre hors d'état de prétendre à aucune domination au dehors. « Nous n'avons », écrivait de Witt, « rien à redouter du Parlement d'aujourd'hui, qui aurait plutôt besoin de nous pour éviter de faire naufrage. » La lente dissolution d'une république expirante rendait aux États généraux la plus complète sécurité et semblait même mettre à leur merci leur ancienne rivale.

Dégagés désormais de toute inquiétude vis-à-vis de la France et de l'Angleterre, ils en profitèrent pour continuer la guerre contre le Portugal, et pour sauvegarder leurs intérêts dans le Nord par une intervention armée. Ne pouvant obtenir du Portugal la restitution de leur importante colonie du Brésil, qui leur avait été enlevée pendant qu'ils étaient obligés de se défendre contre l'Angleterre, provoqués en outre par la saisie de leurs bâtiments de commerce, ils résolurent de se faire rendre justice par la force. Une escadre commandée par Ruyter vint bloquer Lisbonne, et obligea le gouvernement portugais à faire des propositions de paix qui ne furent pas agréées. Les États généraux retardèrent à dessein la conclusion des négociations, pour laisser continuer la guerre dans les Indes : les Portugais, successivement expulsés de l'île de Ceylan et de l'île des Célèbes ou Macassar, perdirent leurs dernières colonies. Ces conquêtes profitaient à la Compagnie des Indes orientales et dédommageaient les Provinces-Unies de la perte du Brésil.

Les événements survenus dans le Nord imposaient encore plus impérieusement aux États généraux l'obligation d'intervenir, pour conserver intacte leur puissance maritime : ils allaient s'assurer ainsi vis-à-vis du Brandebourg, du Danemark et de la Suède, une suprématie glorieusement conquise.

La Suède les menaçait d'une dangereuse rivalité, en voulant reprendre le rang que la guerre de Trente ans lui avait donné. La soudaine abdication de la reine Christine venait de faire passer son

[1] 3 septembre 1658.

héritage à son cousin Charles-Gustave, prince ambitieux et entreprenant, qui, trouvant, à son avénement au trône, le trésor du royaume épuisé, était impatient de chercher dans les conquêtes de nouvelles ressources. Disposant d'une armée aguerrie commandée par l'un des grands hommes de guerre de son siècle, le maréchal Wrangel, il se croyait appelé à continuer l'œuvre de Gustave-Adolphe, son oncle, et voulait s'assurer la domination de la mer Baltique, dont il se proposait de faire en quelque sorte un lac suédois.

Une telle entreprise, si elle avait réussi, aurait instantanément tari les sources de la prospérité maritime des Provinces-Unies. C'était la mer Baltique qui leur fournissait leurs approvisionnements de blé et les matériaux nécessaires soit à la construction, soit à l'entretien de leurs navires : leur marine marchande employait à ce transport plus de cinq cents bâtiments. Aussi quand le roi de Suède, faisant brusquement irruption dans les États du roi de Pologne, Casimir Wasa, lui eut enlevé son royaume, « sans employer plus de temps qu'il ne lui en aurait fallu pour le traverser à journées réglées [1] », cette invasion jeta l'alarme dans les Provinces-Unies. Elle justifiait les craintes du Grand Pensionnaire, qui écrivait à l'un des ambassadeurs de la république : « Voir le roi de Suède maître de l'horizon est l'un des plus grands dangers pour cet État [2]. » Le traité que les Provinces-Unies avaient conclu avec la Suède quelques années auparavant les empêchait d'intervenir pour mettre obstacle à une si redoutable extension de puissance. Aussi accueillirent-elles avec empressement les offres d'alliance inattendues que leur fit l'électeur de Brandebourg, qui craignait que les conquêtes du roi de Suède ne le missent bientôt lui-même à sa merci.

Frédéric-Guillaume, qui, par la persévérance de sa politique toujours supérieure à la mauvaise fortune, devint en quelque sorte le second fondateur de sa dynastie, et mérita d'être appelé le *Grand Électeur*, avait recueilli depuis quinze ans [3] un héritage appauvri : dépouillé de la Poméranie par la Suède, il n'avait même pas la possession indépendante du duché de Prusse, qui n'était

[1] L. de Witt à Nieupoort, 23 août 1655.
[2] L. de Witt à Van Dorp, 21 décembre 1657.
[3] 1640.

qu'un fief de la Pologne. Élevé en Hollande, il avait épousé la fille aînée de la Princesse Douairière, Louise-Henriette, sœur du dernier stathouder Guillaume II, dont la piété a perpétué la renommée [1], et dans laquelle il trouva, disait-il lui-même, le plus sûr de ses conseillers [2]. Cette parenté l'avait rendu plutôt hostile que favorable aux Provinces-Unies, depuis le changement de gouvernement qui avait enlevé le pouvoir au prince d'Orange son neveu. Ses mauvaises dispositions à leur égard étaient d'ailleurs encouragées par son envoyé à la Haye, Weyman, « opiniâtre et passionné, qui avait commencé par exercer la profession d'avocat de village et y avait pris le goût de la chicane [3] ». Toutefois, la crainte de la domination suédoise domina les préventions qu'il entretenait à l'égard du parti qui gouvernait la république. Par le traité de la Haye conclu avec les Provinces-Unies [4], il s'engagea à secourir le royaume de Pologne moyennant les promesses qui lui furent faites et les subsides, montant à 40,000 écus, qu'il reçut comme à-compte. Cette alliance n'aboutit qu'à une prompte défection. Découragé par la rapide conquête de la Pologne, déconcerté par l'entrée dans ses États d'un corps d'armée suédois, il se hâta d'offrir sa soumission au roi de Suède, au risque de se faire accuser par les États généraux « d'une trahison que le grand pensionnaire de Witt attribuait à sa conduite *vulpinante* [5] », lui reprochant ainsi de vouloir jouer au renard. Par le traité de Kœnigsberg [6], il fit cause commune avec Charles-Gustave, et cinq mois plus tard, par le traité de Mariembourg [7], il joignit ses troupes à l'armée suédoise, pour achever d'écraser le roi de Pologne.

Le dernier boulevard de la résistance était la ville de Dantzick, le grenier d'abondance des Provinces-Unies, auxquelles elle fournissait 70,000 mesures de froment. Les États généraux ne pou-

[1] Voir Groen Van Prinsterer : Archives de la maison d'Orange, t. IV, c. cxi. Son cantique : « Oui, ce n'est qu'en toi seul, ô Jésus, que j'espère », fait encore partie de la liturgie du culte évangélique en Allemagne.

[2] Voir de Guiche, *Mémoires,* t. II p. 5.

[3] Wicquefort, t. III, p. 63.

[4] 27 juillet, 5 août 1655.

[5] L. de Witt, 20 décembre 1655, citée par Vreede, *Histoire de la diplomatie néerlandaise.*

[6] 17 janvier 1656.

[7] 15 juin 1656

vaient la laisser succomber, sans mettre en péril les intérêts de la république, et tout en ayant recours aux négociations diplomatiques [1], ils reconnurent bientôt que pour la sauver, ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes. Quoique le Grand Pensionnaire répugnât à la guerre par respect pour les traités, il n'en appuya pas moins une politique énergique. Une démonstration militaire, proposée par les États de Hollande, fut décidée par les États généraux [2]; ils firent partir, sous les ordres du lieutenant amiral d'Obdam, une flotte de quarante-huit vaisseaux, qui débarqua à Dantzick treize cents hommes d'infanterie, dont le commandement avait été remis à Perceval, l'un des capitaines du régiment des gardes. Intimidé par cette assistance donnée à la ville assiégée, Charles-Gustave, qui craignait le soulèvement de la Pologne, se montra disposé à négocier les articles d'un traité, qui furent facilement réglés dans la conférence d'Elbing [3]. Les États généraux renouvelèrent, à des conditions avantageuses pour leur commerce, leur ancienne alliance avec la Suède, et la ville de Dantzick garda la liberté de rester fidèle au roi de Pologne, mais en s'engageant à ne lui donner aucun secours. Le libre parcours de la mer Baltique restait ainsi assuré aux Provinces-Unies.

La témérité du roi de Danemark les exposa à des périls encore plus menaçants. Frédéric III, ne cherchait qu'une occasion favorable pour reprendre aux Suédois les dernières conquêtes qu'ils avaient faites sur son royaume [4]. Le retour offensif du roi de Pologne, Casimir Wasa, contre Charles-Gustave lui donna le signal impatiemment attendu. Non-seulement le roi de Pologne reprit au roi de Suède son royaume aussi rapidement que celui-ci l'avait conquis, mais encore il lui enleva l'alliance de l'électeur de Brandebourg, qu'il rattacha à sa cause, en le reconnaissant comme souverain du duché de Prusse [5]. Ce brusque changement dans la fortune du roi de Suède enhardit le roi de Danemark, et sans calculer l'infériorité des ses forces, il déclara la guerre [6] à son

[1] Résol. secrètes États de Hollande, 16 décembre 1655; 26 février 1656.
[2] Résol. États généraux, 7 juillet 1656.
[3] 11 septembre 1656.
[4] Traité de Bromsebro, 1645.
[5] Traité de Welhau, 1657. Voir Geffroy, *Histoire des États scandinaves,* p. 257.
[6] 25 juin 1657.

ambitieux voisin. Mais son invasion dans le duché de Brême fut suivie d'une prompte retraite, et il se vit bientôt menacé dans ses Etats, sans pouvoir les défendre. Vainement les États généraux lui avaient-ils adressé les représentations les plus pressantes, pour le détourner d'une conduite aussi inconsidérée, dont le Grand Pensionnaire signalait tous les périls [1]. Vainement lui conseillèrent-ils ensuite d'accepter les offres d'une paix qui lui laissait l'intégrité de son royaume. Frédéric III fut assez imprudent pour chercher à gagner du temps, se flattant d'entraîner les États généraux à une rupture précipitée contre laquelle la prudence du Grand Pensionnaire les prémunit [2]. Ses hésitations ne profitèrent qu'au roi de Suède, qui, rompant les négociations, acheva, dans une campagne de quelques jours, la soumission du Danemark et s'approcha de Copenhague à la tête d'une armée de 15,000 hommes. Cédant désormais aux conseils du désespoir, Frédéric III se soumit à toutes les conditions qui lui furent imposées par le vainqueur, et lui abandonna la plus grande partie de ses États, en signant avec lui le traité de Roskild [3]. Pour conserver les droits de péage du Sund, il dut promettre d'interdire à toutes les flottes étrangères l'entrée de la mer Baltique. « J'en ai vu les clefs de bois dans le port d'Amsterdam », dit un jour fièrement au roi de Suède l'ambassadeur des États, Van Beuningen [4], faisant allusion aux vaisseaux de la république, qui ne se laisseraient pas longtemps fermer le passage.

Quoique les Provinces-Unies ne perdissent pas moins que le Danemark à cette convention, les États généraux n'auraient peut-être pas osé donner le signal d'une nouvelle guerre dont le Grand Pensionnaire de Witt les détournait [5], si le roi de Suède, prenant le rôle d'agresseur, ne leur avait pas offert lui-même l'occasion qu'ils attendaient, pour recouvrer leur liberté d'action. Impatient de tenter un coup de main qui fît tomber en son pouvoir les derniers débris de la monarchie danoise, Charles-Gustave se plaignit que le traité de Roskild ne fût pas exécuté, et le déclara rompu. Toute résistance céda une fois encore devant son choc impétueux. Maître de toutes

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 9 février 1657.
[2] L. de Witt à Vogelsangh, 22 septembre 1657.
[3] 3 mai 1658.
[4] Van Haren, *Notes sur le poëme des Gueux*, p. 199.
[5] L. de Witt à Graaff de Zuidpolsbroeck, 18 août 1658.

les places du royaume, il vint mettre le siége devant Copenhague, qu'il voulait raser, et où Frédéric III s'était renfermé avec sa femme, la courageuse reine Sophie-Amélie, pour encourager la résistance des habitants. C'en était fait du Danemark, s'il n'était promptement secouru. Aussi l'ambassadeur de la république, Van Beuningen, après avoir vaillamment payé de sa personne dans la ville assiégée, s'embarqua-t-il à la hâte, pour venir invoquer une prompte assistance [1].

Dès son arrivée, les États de Hollande répondent au pressant appel du Grand Pensionnaire, dont les scrupules pacifiques étaient vaincus par la nécessité de la guerre; ils se rendent en corps dans l'assemblée des États généraux, auxquels ils représentent l'imminence du danger, en demandant que la violation du traité ne soit pas laissée impunie. L'armement d'une puissante flotte de guerre est aussitôt résolu [2]. Pour en couvrir, les dépenses, les États de Hollande ont recours à l'emprunt et augmentent leur dette de 2,600,000 florins. Six semaines plus tard, l'amiral d'Obdam de Wassenaar [3] faisait voile vers Copenhague, ayant sous ses ordres trente-cinq vaisseaux qui portaient à bord trente-huit compagnies. Il était muni d'instructions écrites qui lui recommandaient non-seulement d'assister le roi de Danemark, mais encore de ruiner la flotte suédoise [4].

Le combat naval ne se fit pas attendre. Quarante-cinq vaisseaux suédois étaient en ligne; ils avaient été mis sous les ordres de Wrangel, à la fois feld-maréchal et grand amiral, et qui semblait devoir soutenir sur mer comme sur terre sa renommée militaire. Le roi de Suède, espérant qu'il pourrait éviter d'engager sa flotte, en ne lui laissant pas prendre l'offensive, ne l'avait pas envoyée à la rencontre de celle des États, à laquelle elle aurait pu disputer le détroit du Sund; mais elle n'en fut pas moins rejointe à l'entrée de la mer Baltique, et ne put se dérober à l'attaque [5]. Le vaisseau de l'amiral suédois fut assailli tour à tour par le vice-amiral hollandais de With, qui commandait l'avant-garde, et par l'amiral d'Ob-

[1] L. Van Beuningen à la régence d'Amsterdam, 13 août 1658.

[2] Résol. secrètes, États généraux, 30 août et 4 septembre 1658.

[3] D'Obdam était devenu seigneur de Wassenaar. — Résol. Hollande, 30 novembre 1656.

[4] Résol. secrètes, États de Hollande, 13 septembre et 18 octobre 1658. — L. de Witt à d'Obdam, 19 octobre 1658.

[5] 29 octobre 1658.

dam, qui réussit à le désemparer, mais qui, tenu à distance par un brûlot, ne put s'en rendre maître. La lutte fut acharnée entre les vice-amiraux de With et Bielkœnstiern. Après avoir vaillamment défendu son bâtiment échoué sur des bas-fonds, le vice-amiral hollandais, atteint mortellement par un boulet, refusa de se rendre et se laissa engloutir. Le second vice-amiral, Floriszoon, partagea son sort, en trouvant également une mort glorieuse. D'Obdam, ne pouvant plus être secouru par ses lieutenants et entouré par sept vaisseaux ennemis, soutint leur feu pendant quatre heures, parvint à se dégager et rallia la flotte autour de lui pour un nouveau combat. L'amiral Wrangel, qui avait perdu huit vaisseaux, ne put lui fermer le passage : réduit à chercher un refuge dans le havre de Landskroon, il lui laissa la possession de la mer [1]. Copenhague était sauvée. Deux mille hommes y furent débarqués sous les ordres du colonel Pugler. Le roi de Suède dut renoncer à donner l'assaut, sans pouvoir se résigner à la retraite, et s'en tint à une siége régulier qu'il entreprit vainement de brusquer, en tentant pendant l'hiver [2] une surprise qui fut facilement repoussée.

Peu s'en fallut que la diplomatie n'enlevât aux États généraux les avantages de leur victoire. L'Angleterre et la France, qui s'en montraient jalouses, étaient secrètement disposées à intervenir en faveur du roi de Suède et négociaient une convention pour mettre fin à la guerre du Nord. Le Grand Pensionnaire prit habilement les devants [3] pour leur proposer une médiation, et il la fit accepter, sous la condition que les États généraux se joindraient aux deux puissances médiatrices contre celui des deux rois qui refuserait la paix. Les négociations se prolongèrent pendant plus de deux mois, et aboutirent à la convention de la Haye [4]. Les États généraux exigèrent la modification des clauses qui leur étaient préjudiciables dans le dernier traité conclu entre le roi de Suède et le roi de Danemark; ils obtinrent que le passage du Sund fût rouvert aux vaisseaux de guerre étrangers, faisant ainsi cesser l'interdiction qui était pour la marine des Provinces-Unies une menace et un danger.

[1] De Jonge, *Histoire de la marine néerlandaise,* t. I, p. 363-365.
[2] 10 et 11 février 1659.
[3] L. de Witt à Nieupoort, 21 mai 1659.
[4] 21 mai 1659.

Malgré l'intervention des médiateurs, Frédéric III et Charles-Gustave se montrèrent peu disposés à accueillir des propositions de paix. Le roi de Danemark refusait de laisser au roi de Suède ses conquêtes et s'indignait que les États voulussent l'obliger à signer un traité qui lui paraissait honteux. « Faites la paix, Sire, si vous ne voulez pas y être contraint », lui disait un jour, d'un ton menaçant, l'envoyé des Provinces-Unies, Vogelsangh. — « Qui m'y contraindra? » répondit le roi; « les États généraux ou le diable lui-même ne pourraient m'y forcer. S'il faut périr, je périrai en homme qui a de l'honneur et du courage; mais en me perdant, j'entraînerai avec moi vos maîtres les premiers dans le précipice [1]. » Cette obstination donnait à de Witt des perplexités sans cesse renaissantes [2]; elle lui faisait craindre que le refus de la médiation n'obligeât les États généraux à intervenir contre leur allié. Profitant de la faiblesse du Parlement, qui se sentait menacé d'une restauration prochaine et laissait aller à la dérive la politique extérieure de l'Angleterre, il obtint que la convention de la Haye fût complétée par une clause favorable au roi de Danemark, qui lui rendait, avec le bailliage de Drontheim, une partie de la Norwége. Frédéric III, satisfait de cette concession, s'engagea à accepter le traité de paix qui lui était proposé [3]. Mais son consentement fut suivi du refus du roi de Suède, qui ne voulait pas déposer les armes, dans l'espoir que le roi de Danemark encourrait la responsabilité de la rupture des négociations. Déçu dans cette attente, Charles-Gustave profita du changement qui venait d'être fait à la convention de la Haye, pour déclarer qu'il le considérait comme une violation des engagements pris envers lui, dont il pouvait désormais se prévaloir pour rompre les négociations. Il témoigna avec éclat ses ressentiments aux plénipotentiaires de l'Angleterre et des États généraux, en les recevant sous sa tente dans tout l'appareil de la puissance militaire. Après avoir refusé de prendre connaissance du projet de médiation accepté par le roi de Danemark, il les interpella vivement, et, mettant la main sur son baudrier, termina l'entretien par ces fières paroles : « Vous, messieurs, vous faites des traités sur vos flottes; moi, je prends des résolutions avec mon épée. Faites retirer vos

[1] Basnage, *Histoire des Provinces-Unies,* t. I, p. 559.
[2] L. de Witt à d'Obdam, 26 mai, 26 juin, 30 juin 1659.
[3] 24 août 1659.

vaisseaux hors de la portée de mes forteresses, si vous ne voulez pas que je les y force à coups de canon [1]. »

Les puissances médiatrices ne pouvaient rester neutres plus longtemps, le dernier délai fixé pour la médiation étant expiré. La retraite de l'escadre anglaise ramenée en Angleterre par l'amiral Montaigu, désireux de prendre part à la restauration qui se préparait, laissait toute liberté d'action à la flotte des États généraux. De Witt avait pris son parti du grand coup à frapper, et en écrivant à Vogelsangh [2], il invoquait cette belle sentence du poëte, qu'il était digne de s'approprier comme règle de conduite :

> . . . .*Hic murus aheneus esto*
> *Nil conscire sibi, nulla pallescere culpa* [3].

L'ordre de reprendre les hostilités est donné à Ruyter, qui avait remplacé d'Obdam dans le commandement de la flotte. Pour se conformer aux instructions qu'il avait reçues, il transporte ses troupes et celles des Danois dans l'île de Fionie et les débarque à Odensee, sous le feu de l'ennemi [4]. La cavalerie danoise commence par reculer et jette le trouble dans les rangs de l'infanterie. Mais un capitaine français, Henri de Culant, seigneur de Buat, engagé au service de la république et qui commandait la compagnie des gardes de Hollande, se jette à l'eau jusqu'à la ceinture, l'épée à la main, en criant : « Je vais devant; suivez-moi. » Son exemple entraîne les soldats, qui repoussent la cavalerie suédoise et l'obligent à abandonner le rivage [5]. L'armée alliée, à laquelle se joignent les renforts envoyés par le roi de Suède et l'électeur de Brandebourg, profite de ce premier succès pour marcher sans retard sur Nybourg, où les troupes suédoises s'étaient retranchées. L'infanterie des États généraux, forte de 3,000 hommes, commandée par les colonels Killegrew et Meteren, fait, la pique à la main, une charge irrésistible qui met la garnison en fuite et l'oblige à rentrer en désordre dans la ville. La flotte de Ruyter,

[1] *Mémoires du chevalier Terlon,* t. II, p. 433, édition 1681. L. de l'ambassadeur de France Bordeaux à Mazarin, 27 septembre 1659. — Relation manuscrite de Cuypper, citée par Stoppelaer, *Vie de Pierre de Huybert, pensionnaire de Zélande,* p. 30.

[2] L. de Witt à Vogelsangh, 22 septembre 1659.

[3] « Que ce soit votre rempart d'airain, de n'avoir à vous faire aucun reproche, ni à rougir d'aucune faute. »

[4] 8 novembre 1659.

[5] 10 novembre 1659.

venant s'y embosser, la foudroie par ses batteries et la réduit à se rendre à discrétion avec les onze régiments qui y étaient enfermés. Cent pièces de canon, cent dix drapeaux ou étendards restent entre les mains des vainqueurs [1].

Charles-Gustave, qui s'était tenu éloigné de son principal corps d'armée pour continuer le siége de Copenhague, fut accablé sous le poids de ce désastre et n'y survécut que quelques mois. Sa mort [2], qui faisait passer son héritage à un roi de cinq ans, et qui rendait le sénat maître du gouvernement, laissait la Suède exposée aux embarras d'une minorité. Les ministres de son fils Charles XI reconnurent dès lors la nécessité de consentir, sans plus longs retards, aux conditions de médiation et complétèrent la pacification du Nord par le traité d'Oliva, conclu avec le roi de Pologne [3]. Ils surent gré aux États de ne pas céder aux pressantes instances du roi de Danemark, qui était impatient de recommencer la guerre, dans des conditions plus favorables. D'ailleurs, ils ne voulaient pas compromettre le sort de la flotte suédoise bloquée dans le port de Landscroon par l'escadre de Ruyter, et dont l'ambassadeur de France, le chevalier Terlon, réclamait vainement la libre sortie. Dès qu'elle lui eut été accordée, la paix entre le Danemark et la Suède fut définitivement conclue à Copenhague, sous la garantie des puissances médiatrices [4].

Le Danemark laissa à la Suède presque toutes ses conquêtes; néanmoins, outre la partie de la Norwége qu'il avait perdue, il recouvra, avec le château de Cronenbourg, la clef du passage du Sund, dont les revenus lui furent également rendus, moyennant une somme de 35,000 écus par an. Enfin, le traité d'Elbing, qui dès le début des entreprises belliqueuses de Charles-Gustave avait été destiné à garantir les intérêts des Provinces-Unies, reçut une ratification jusqu'alors tenue en suspens. Les clauses d'interprétation, désignées sous le nom d'*élucidation,* qui le rendaient plus avantageux encore à la république, y furent insérées sans aucune réserve.

Les États généraux recueillaient ainsi la récompense d'une poli-

[1] 24 novembre 1659.
[2] 23 février 1660.
[3] 19 mai 1660.
[4] 6 juin 1660.

tique à la fois énergique et modérée. Ils empêchaient la Suède d'établir dans le Nord une prépondérance qui leur aurait été funeste. Ils l'obligeaient à laisser ouverte l'entrée de la mer Baltique dont ils restaient les maîtres, sans qu'aucune autre marine pût leur en disputer la domination. La supériorité de leur flotte, la valeur de leurs troupes de terre, l'habileté et la fermeté de leur diplomatie, avaient fait reconnaître le prestige de leur gouvernement. Affaiblis et humiliés dans leur dernière guerre avec l'Angleterre, ils s'étaient replacés au rang des grandes puissances. De Witt déclarait, d'après une relation contemporaine [1], que, pendant la guerre du Nord, « il avait toujours eu devant les yeux, comme deux fanaux, l'honneur et la réputation de l'État, ainsi que l'intérêt et la sécurité du commerce ». Il pouvait à bon droit se glorifier de les avoir suivis, sans s'écarter de sa route. C'était le port que ces deux fanaux lui avaient montré, et ils l'avaient heureusement guidé pour y entrer.

[1] Aitzema, *Staat en Oorlogh,* t. I, p. 413.

CHAPITRE V

UNE RÉPUBLIQUE EN FACE DE DEUX MONARCHIES. — DOMINATION DE LA HOLLANDE. — JEAN DE WITT RÉÉLU GRAND PENSIONNAIRE

(1660-1663)

Restauration de Charles II. — Honneurs qui lui sont rendus à la Haye. — Nouvelles exigences du parti orangiste. — Première éducation du prince d'Orange. — Négociations entre de Witt et la princesse d'Orange. — Les États de Hollande se chargent de la tutelle de son fils. — Révocation de l'Acte d'exclusion. — Mort de la Princesse Royale. — Conflits d'autorité entre les États et les autres tuteurs du prince d'Orange. — Les États renoncent à la tutelle. — Ambassade de Beverwaert à Londres et de Downing à la Haye. — Traité des Provinces-Unies avec l'Angleterre. — Concessions faites à Charles II. — La paix conclue avec le Portugal. — L'extradition des juges de Charles I[er].

Négociations avec la France. — Ambassade de Van Beuningen à Paris. — Dispositions hostiles des ministres de Louis XIV. — Différends à régler. — Traité d'alliance et de commerce. — Prétentions de Louis XIV sur les Pays-Bas. — Le Grand Pensionnaire cherche les bases d'un accord. — Ambassade du comte d'Estrades à la Haye. — Ses relations avec de Witt. — Offres d'entente éludées par Louis XIV. — Promesse de concert préalable.

Pacification intérieure. — Accord avec la Zélande. — Garanties prises contre le parti orangiste. — Contestation entre le comte d'Estrades et le prince d'Orange. — Changement dans les prières publiques. — Domination du parti républicain. — Réélection du Grand Pensionnaire. — Ses nouvelles charges. — Ses relations de famille. — Ses enfants. — Ses ouvrages. — Sa collaboration au livre de Delacourt, l'*Intérêt de la Hollande*. — Le manifeste de sa politique.

Le Grand Pensionnaire de Hollande venait de rouvrir aux Provinces-Unies l'ère d'une prospérité dont elles semblaient désormais pouvoir jouir à l'aise. Il allait compléter son œuvre réparatrice, en faisant de la république l'alliée de deux grandes monarchies, sans être obligé d'acheter ces alliances par un changement de gouvernement : plus ces succès diplomatiques paraissaient difficiles à obtenir, plus ils devaient lui faire honneur.

La restauration de Charles II, rappelé sur le trône par l'Angleterre lasse de l'anarchie, faisait prévoir une rupture plutôt qu'un

traité. Les États de Hollande avaient à craindre de trouver en lui un ennemi irréconciliable qui ne leur pardonnerait pas leur alliance avec Cromwell, le meurtrier de son père, ni leur hostilité contre le prince d'Orange, son neveu. Ils prévoyaient en outre comme inévitables ses exigences pour le rétablissement du stathoudérat en faveur du prince d'Orange.

L'épreuve était périlleuse, et Jean de Witt mit en œuvre toute son habileté politique pour en conjurer le danger. Résolu à conserver le gouvernement républicain comme un dépôt qu'il avait reçu, sans le sacrifier à des antipathies royales, il se montra d'autant plus soucieux d'entretenir de bons rapports avec l'Angleterre, sous le règne de Charles II comme sous le protectorat de Cromwell. Il était convaincu, comme on le disait autour de lui, « que si le diable même était le souverain de la Grande-Bretagne, il faudrait y vivre avec lui en bonne intelligence[1] ».

A la première nouvelle des événements qui se préparaient, Charles II avait quitté précipitamment Bruxelles, dans la crainte que le gouverneur des Pays-Bas ne l'y retînt, pour lui réclamer les conquêtes faites par Cromwell sur l'Espagne. Ce fut sur le territoire qui dépendait directement des États généraux, à Bréda, qu'il reçut la déclaration du Parlement lui rendant son royaume et l'invitant à venir en prendre possession.

Il importait aux États généraux et aux États de Hollande de ne pas se laisser devancer. Le jour même où le Parlement rappelait Charles II en Angleterre, les États généraux avaient délégué auprès de lui quelques-uns de leurs députés, pour le remercier solennellement de s'être arrêté sur le sol des Provinces-Unies. En même temps les États de Hollande intéressés à lui faire oublier qu'ils lui avaient naguère interdit l'accès de leur province, afin de complaire à Cromwell, lui adressaient l'invitation de se rendre à la Haye, où ils tenaient à honneur de le recevoir.

Quelques jours après[2], Charles II y fit son entrée solennelle avec les princes ses frères, la Princesse Royale et le jeune prince d'Orange. Il était accompagné des commissaires qui avaient été à sa rencontre, suivi d'un cortége de soixante-douze carrosses, et

[1] L. Downing à Thurloë : THURLOE, *State papers,* p. 876.
[2] 25 mai 1660.

escorté par cinq cents gentilshommes anglais à cheval. Les compagnies bourgeoises et le régiment des gardes formaient une double haie jusqu'à l'hôtel du prince Maurice de Nassau, qui avait été préparé pour le recevoir. Dès le lendemain [1], les États généraux et les États de Hollande vinrent lui offrir leurs félicitations, et le Grand Pensionnaire harangua en français l'hôte royal de la république : il invoqua habilement dans son discours la fidélité des Provinces-Unies à leur alliance avec l'Angleterre, afin de faire ainsi excuser la conduite qu'elles avaient tenue avec Cromwell. « Nous en faisons », ajouta-t-il, « un intérêt d'État au plus haut degré; même nous devons avouer que, depuis quelques années, cet intérêt d'État fait violence à notre inclination naturelle, puisque ce n'était pas en votre auguste personne que nous trouvions l'image de ce pays, et c'est par là, Sire, que Votre Majesté jugera avec quelle affection et zèle nous chérirons et entretiendrons à l'avenir l'union et l'étroite correspondance entre votre royaume et cette république, puisque, voyant présentement Votre Majesté rétablie, notre inclination naturelle et l'intérêt de l'État se trouvent unis. » La réponse de Charles II fut d'abord assez laconique, mais les compliments qui lui furent adressés pour le remercier de sa courtoisie le firent sortir de sa réserve. « Je suis résolu », dit-il, « à faire une alliance bien étroite avec cet État, et c'est pourquoi, messieurs, je serais jaloux si vous vouliez préférer l'amitié et l'alliance d'aucun prince à la mienne. » — « Cette alliance », répliqua de Witt, « doit être aussi étroite que possible et la première de l'un et de l'autre État. » Pour ne laisser aucun doute sur ses pensées, Charles II finit ainsi l'entretien, dont tous les termes ont été fidèlement reproduits dans les résolutions secrètes des États de Hollande [2] : « Je considère bien que vous avez été forcés de traiter avec ces gens qui, s'étant soulevés contre mon père, se sont aussi obstinés contre moi; mais à présent, vous aurez à faire avec des gens d'honneur. » Ceux qu'il proclamait des gens d'honneur étaient les mêmes qui, plus tard, devaient faire regretter à la république, par leur duplicité, l'intraitable rudesse du Protecteur.

Les festins succédèrent aux visites et aux députations. Indépen-

[1] 26 mai 1660.
[2] Résol. secrètes États de Hollande, t. II, p. 253.

damment de deux repas solennels qui furent offerts à Charles II par les États de Hollande, les dépenses de sa table furent magnifiquement défrayées. Cinq députés étaient chaque jour ses convives, « en quoi », dit malignement un contemporain [1], « ils se faisaient bien autant d'honneur et de plaisir qu'au roi ». Charles II ne pouvait se montrer indifférent à la somptueuse réception qui lui était faite, ni aux témoignages de respect qu'il recevait. Il était d'ailleurs jaloux d'assurer au jeune prince d'Orange les bonnes dispositions des États généraux et des États de Hollande. Dans cette vue, il tint à se rendre lui-même dans leurs assemblées, après s'être ménagé plusieurs entretiens avec le Grand Pensionnaire.

Dans la semaine qui suivit son arrivée à la Haye [2], des commissaires délégués par chaque province vinrent le chercher à l'hôtel du prince Maurice de Nassau et le conduisirent dans la plus grande salle du palais [3] où les membres des États généraux s'étaient réunis pour le recevoir. Le président de semaine, Jacob de Veth, député de Zélande, lui céda sa place, et Charles II se tint debout, chapeau bas, sous le dais royal qui avait été dressé dans l'assemblée où siégeaient les représentants d'une république. Il renouvela aux députés ses protestations d'attachement. « J'aime plus les Provinces-Unies », leur déclara-t-il, « que ne le font ensemble les autres rois [4]. » Les députés de Hollande, qui étaient venus l'attendre à sa sortie de la séance des États généraux, l'accompagnèrent ensuite jusqu'à la salle de leur assemblée pour y recevoir, à leur tour, sa visite. Il les remercia de leur hospitalité, les assura de son amitié et leur recommanda les intérêts de sa famille. Pour donner plus d'importance à cette recommandation, il remit au Grand Pensionnaire une déclaration signée de lui et conçue en ces termes : « Messieurs, d'autant que je laisse ici entre vos mains la princesse ma sœur et le prince d'Orange mon neveu, deux personnes qui me sont extrêmement chères, je vous prie de vouloir bien prendre à cœur leurs intérêts et leur faire ressentir les effets de votre faveur, dans les occasions où la princesse ma sœur vous en priera, vous assurant

[1] WICQUEFORT, t. II, p. 653.
[2] 1er juin 1660.
[3] C'était celle où la grande assemblée de 1650 avait été réunie.
[4] Voir relation citée par WICQUEFORT, t. II, p. 647, d'après AITZEMA, t. IV, p. 585-605.

que tous les effets de votre bienveillance envers eux seront reconnus de moi, comme si je les avais reçus en ma propre personne [1]. »

Jean de Witt, qui aurait voulu éluder tout engagement en faveur du prince d'Orange, était embarrassé par une invitation aussi pressante, et son trouble se trahit dans l'exagération mal dissimulée de ses flatteries. « Comme nous ne méritons pas l'honneur de cette illustre et éclatante visite », dit-il à Charles II, « nous ne pouvions pas espérer que Votre Majesté se serait abaissée jusqu'à nous : puisqu'il plaît à Sa Majesté de nous assurer de nouveau de l'honneur de son amitié, nous osons bien espérer, Sire, que Votre Majesté aura vu sur nos visages, aussi bien que sur ceux de nos sujets, la véritable joie et l'allégresse publique que nous donne son heureux rétablissement; et certes, nous en aurions bien voulu donner des preuves plus fortes, étant contraints d'avouer que les effets n'ont pas eu de proportion avec la dignité royale et auguste de Votre Majesté. » A l'aide de ces protestations, de Witt évita de trop s'avancer, ne voulant loyalement promettre que ce qu'il pouvait tenir. « Votre Majesté », ajouta-t-il, « nous recommande les intérêts de madame la Princesse Royale et de M. le prince d'Orange son fils; nous pouvons l'assurer que nous ne manquerons pas de satisfaire à son intention. La seule considération qu'ils ont l'honneur d'être si proches de Votre Majesté suffirait pour nous donner cette inclination; mais nous pouvons y ajouter encore que nous nous y sentions portés par plusieurs autres raisons, entre autres celle de l'affection que la Princesse a toujours témoignée pour le bien particulier de notre province, et à l'égard du prince d'Orange, par le souvenir que nous conservons du mérite de ses ancêtres. » Le lendemain [2], les États de Hollande vinrent faire leurs adieux à leur hôte. Le Grand Pensionnaire, en lui adressant sa harangue [3], dépassa encore par ses adulations les témoignages de respectueuse déférence que Charles II avait déjà reçus, sans prendre toutefois de nouveaux engagements en faveur du prince d'Orange [4].

Pour lui rendre jusqu'à son départ les honneurs royaux, les

[1] Résol. secrètes États de Hollande, t. II, p. 253.
[2] 2 juin 1660.
[3] Résol. secrètes États de Hollande, t. II, p. 253 et suiv.
[4] Voir relation citée par Wicquefort, t. II, p. 647 et suiv.

États de Hollande, auxquels les députés des États généraux s'étaient joints, lui firent solennellement cortége jusqu'à la rade de Scheveningen. Charles II remercia du geste l'assistance, serra la main à Jean de Witt, et fut conduit dans une barque pavoisée au vaisseau-amiral, où mylord Montaigu arbora aussitôt le pavillon royal. Sa sœur et son neveu vinrent l'y rejoindre; il ne se sépara d'eux qu'à la fin du jour, et les fit reconduire jusqu'à la côte, pendant que la flotte voguait à pleines voiles vers l'Angleterre. « Toute la population », écrivait-on dans le *Mercure hollandais*, « semblait s'être donné rendez-vous pour être témoin du départ d'un roi qu'on avait vu, quelques mois auparavant, se promener dans les rues des villes, sans attirer la moindre attention des passants. »

Cette courte réception avait coûté aux Provinces-Unies près d'un million, et les États de Hollande y avaient contribué pour plus de 700,000 francs. « Elle leur avait valu », observe ironiquement un contemporain, « des trésors de promesses dont Charles II ne fut jamais avare », et les États généraux, « qui ne se connaissaient pas en princes », y mirent leur confiance. Moins naïf, un député hollandais, Nicolas Stellingwerf, l'un de ceux que le stathouder Guillaume II avait fait emprisonner avec le père de Jean de Witt à Loevestein, fit la remarque « qu'il aurait mieux valu employer l'argent qui avait été dépensé dans les fêtes et festins, à l'achat de canons, de boulets et de munitions de guerre [1] ». Cette sombre prévision n'empêcha pas les États de Hollande de suivre à l'égard du roi d'Angleterre une politique persévérante de prévenances et de concessions. Dociles aux conseils de Jean de Witt, ils lui témoignèrent leurs désirs de conciliation, en tenant compte des intérêts de son neveu.

La restauration de Charles II était pour la maison d'Orange un retour inespéré de fortune, et ne pouvait manquer de lui présager la fin de ses épreuves. Ses intérêts avaient jusqu'alors été constamment compromis par l'hostilité qui n'avait cessé de diviser la grand'mère et la mère du jeune prince [2]. Cette rivalité venait de donner un prétexte à Louis XIV pour occuper la principauté d'Orange, dont les deux princesses se disputaient le gouvernement; le roi de

[1] WICQUEFORT, t. II, p. 656.
[2] *Journal d'un voyage à Paris*, p. 302.

France en profita pour intervenir entre elles comme médiateur, et se fit remettre la ville par le comte Frédéric de Dohna, neveu de la Princesse Douairière, qui en était le gouverneur, s'engageant seulement à la restituer, lorsque le prince d'Orange serait devenu majeur [1]. Toutefois, l'éducation du fils de Guillaume II n'avait pas souffert de la mésintelligence des deux princesses. Ne voulant pas le rendre témoin de leur désaccord, elles s'étaient entendues pour lui faire commencer ses études [2], en le conduisant à Leyde dès l'âge de neuf ans, et elles communiquèrent leur résolution aux États généraux, qui les remercièrent de leur message. Elles donnèrent pour gouverneur au jeune prince son oncle, Frédéric de Nassau, seigneur de Zuylestein, fils naturel du stathouder Frédéric-Henri, qui l'avait reconnu, « et dont la réputation était celle d'un homme de cœur et d'esprit [3] ». Il témoignait à la maison d'Orange un attachement passionné, et à la naissance du jeune fils de Guillaume II, « il avait fait tapisser le portail de sa demeure d'écriteaux tirés de l'Ancien Testament, dans lesquels il lui appliquait tout ce que les prophètes avaient prédit du Messie [4] ». La direction de l'éducation du jeune prince fut confiée au ministre calviniste Corneille Trigland, qui, reçu docteur à Leyde, s'était fait connaître comme prédicateur à la Haye [5] et devait justifier le choix maternel par ses enseignements religieux aussi bien que par ses conseils patriotiques. Il écrivit pour son élève l'*Idée ou le Portrait du prince chrétien*, de même que plus tard Fénelon fit de *Télémaque* le manuel d'éducation du duc de Bourgogne. Il vécut assez longtemps [5] pour le voir rétabli dans le pouvoir de ses ancêtres, et, dans une dernière lettre qu'il lui écrivit avant de mourir [6], il put l'exhorter à en faire un bon usage. Les meilleurs maîtres furent associés à l'œuvre de Trigland. Le professeur Bornius fut nommé directeur des études du jeune prince; un Français appelé Chapuyzeau, « qui avait fait quelques comédies, et qui possédait la langue latine aussi bien que la langue française [7] », devait l'assister en qualité de précepteur;

1 20 mars 1660.
2 4 novembre 1659.
3 L. de Thou, 13 février 1659 : Archives aff. étr.
4 *Mémoires de Hollande*, p. 25 et 63.
5 Il mourut le 20 août 1672.
6 Cette lettre appartient à la collection de famille de M. Hoog.
7 L. de Thou, 13 février 1659 : Archives aff. étr.

l'ancien secrétaire du prince d'Orange, Huyghens de Zuylichem, père du savant Huyghens, s'était chargé de l'enseignement de la littérature hollandaise. La maison du jeune prince fut montée avec autant de cérémonial que s'il eût conservé les charges de son père, les emplois de premier gentilhomme, de premier écuyer et de premier maître d'hôtel furent remplis auprès de lui par les fils de MM. de Heenvliet, de Renswoude et Boreel, appartenant tous trois à des familles nobles de la république. La diplomatie se préoccupait des dispositions de cet entourage, en prévision des destinées qui pouvaient attendre le jeune prince, et l'ambassadeur de Louis XIV à la Haye, de Thou, recommandait au gouvernement français de n'épargner aucune gratification « pour acquérir son gouverneur et ses maîtres [1] ». Le jeune prince était ainsi préparé par son éducation à profiter d'un retour de fortune qui tôt ou tard était inévitable.

L'agonie de la république d'Angleterre, en préparant comme un dénoûment inévitable le rétablissement de la royauté, avait déjà fait reconnaître au parti républicain la nécessité de ménager la maison d'Orange. Dès l'année précédente, les régents d'Amsterdam, à l'occasion du mariage du prince d'Anhalt avec Henriette-Catherine, seconde fille de la Princesse Douairière, invitaient la famille du jeune prince à une fête splendide. Aussitôt après la restauration de Charles II, ils firent une réception solennelle à la Princesse Royale ainsi qu'à son jeune fils. Le Grand Pensionnaire donnait lui-même, par d'habiles avances, le témoignage des dispositions les plus conciliantes [2]. Un mois avant le rappel du roi d'Angleterre, il prenait part à un repas de corporation auquel assistaient plusieurs serviteurs de la maison d'Orange, et ce fut son père, l'ancien prisonnier du stathouder Guillaume II, qui porta le premier la santé du jeune prince [3].

Une fois Charles II rétabli sur le trône, les bonnes intentions ne pouvaient plus suffire et devaient être suivies d'actes. De Witt était favorable aux concessions, en voulant néanmoins les limiter. Il se proposa de ménager au neveu du roi d'Angleterre la protection des États, en faisant de lui, comme il aimait à le déclarer, « l'enfant de

[1] L. de Thou, 17 juin 1660.
[2] L. de Thou, 24 juin 1660 : Archives aff. étr.
[3] L. de Thou, 29 avril 1660.

la Hollande », et en lui rouvrant l'accès aux charges paternelles, que l'acte d'exclusion lui avait fermé [1]. Mais, d'autre part, il ne voulait laisser disposer en sa faveur, ni des pouvoirs de stathouder, ni même des commandements militaires que ses ancêtres avaient exercés, tout en déclarant que la charge de capitaine et amiral général ne pourrait manquer de lui appartenir à l'époque de sa majorité. Il trouvait bien préférable de l'obliger ainsi à la reconnaissance envers les États, au lieu d'encourager son ambition princière, en lui attribuant un droit à l'héritage paternel. Une restauration faite au profit d'un enfant lui paraissait rendre inévitable la domination du parti orangiste, qui pourrait ainsi satisfaire à l'aise ses ressentiments politiques et ses complaisances pour le roi d'Angleterre. Cette insurmontable défiance dont Jean de Witt faisait lui-même l'aveu [2], le détourna d'une tentative plus hardie, le rétablissement immédiat du fils de Guillaume II dans les charges paternelles, sous la direction des États qui se seraient attribué la régence jusqu'à la majorité du jeune prince. En scellant ainsi l'alliance de la liberté républicaine et du pouvoir du prince d'Orange, de Witt aurait pu trouver le dénoûment de toutes les difficultés qu'il avait à surmonter, et sous le poids desquelles il devait finir par succomber. Il se contenta d'expédients et prit une transaction pour une solution.

Les premières offres d'entente lui furent adressées par la Princesse Royale, au sujet de la proposition faite aux États de Gueldre [3] par les députés de Nimègue, pour nommer le jeune prince capitaine général. Afin de gagner le Grand Pensionnaire à la cause de son fils, elle eut recours à l'entremise de l'un de ses conseillers intimes, Laurent Buysero, qui lui servait de greffier, et qui a tenu le curieux registre de toutes les négociations dont il fut chargé [4]. Mais, dès les premières conférences [5], de Witt, ne voulant pas encourager ses espérances, déclara que la proposition des députés de Nimègue lui

[1] L. Jean de Witt à Beverwaert, 23 juillet 1660, et *Conférences de Buysero,* 10 juillet. Voir DE GROVESTINS, t. I, p. 371.

[2] *Conférences de Buysero,* 10 juillet 1660.

[3] 17 juin 1660.

[4] Le journal de ces conférences, déposé aux archives de la maison d'Orange, a été publié dans l'ouvrage de M. de Grovestins, ayant pour titre : *Guillaume III et Louis XIV,* t. I, p. 370.

[5] *Conférences,* 8 et 10 juillet 1660.

paraissait inopportune, et que l'enfance du prince ne permettait pas de lui donner l'héritage du pouvoir paternel.

Toutefois, pour laisser ouverte la voie des négociations, il fit entendre qu'il pourrait disposer les États de Hollande à se charger de l'éducation du jeune prince, ainsi que de l'administration de ses biens, en lui assurant une pension considérable [1]. « Si les États l'adoptent comme leur pupille », déclarait-il [2], « ils lui donneront la meilleure preuve de l'intérêt qu'ils lui portent. » La Princesse Royale se trouva déçue plutôt que satisfaite par de telles offres. Elle s'en expliqua [3] avec de Witt, qui était venu la trouver à sa maison de campagne de Honsholredyk, et lui représenta qu'elle avait dû prendre le conseil du roi d'Angleterre, qui avait pour son fils d'autres prétentions [4]. Dix jours après, elle se rendit à la Haye, pour lui donner connaissance de la réponse que Charles II lui avait adressée. « Cette réponse insiste pour la désignation anticipée du jeune prince aux grandes charges de l'État », écrit le Grand Pensionnaire [5]. « Son Altesse m'a déclaré que c'est un commandement dont elle n'ose pas se dispenser. » Elle croyait pouvoir compter sur les magistrats d'Amsterdam, et en particulier sur l'oncle de Jean de Witt, Corneille de Graeff de Zuidpolsbroeck, avec lesquels elle avait engagé des pourparlers [6]; mais détournés de tout compromis par les pressantes démarches de Jean de Witt [7], ceux-ci finirent par refuser leur concours à la mère du jeune prince [8].

Irritée de cette résistance, elle entreprit d'obliger les États de Hollande à lui donner satisfaction, en leur faisant craindre le mécontentement du roi d'Angleterre et le soulèvement du parti orangiste. Elle leur adressa un message qu'elle communiqua également aux États généraux, pour leur annoncer qu'étant à la veille de se rendre auprès du roi son frère, elle leur offrait ses bons services. « Mais », ajouta-t-elle, « j'espère emporter l'assurance que mon fils obtiendra les charges civiles et militaires que ses

[1] L. de Witt à Beverwaert, 23 juillet 1660.
[2] *Conférences,* 12, 20 juillet 1660.
[3] *Conférences,* 12 juillet 1660.
[4] *Conférences,* 22 juillet 1650.
[5] L. de Witt à Zuidpolsbroeck, 23 juillet 1660.
[6] *Conférences,* 11, 26 juillet 1660.
[7] L. de Witt à Zuidpolsbroeck, 22 juillet 1660
[8] *Conférences,* 27 juillet 1660.

aïeux ont illustrées depuis l'origine de la république, et que les États prendront soin, en même temps, de présider à son éducation. »

Les États de Zélande, entraînés par le mouvement populaire qui soulevait de nouveau les villes de la province, s'empressèrent de répondre à cet appel. Ils accordèrent au prince d'Orange le titre de premier noble, qui lui donnait le droit de représenter seul le corps de la noblesse dans leur assemblée, sous la réserve qu'il n'en userait qu'à l'époque de sa majorité [1]. En même temps, ils décidèrent que leurs députés aux États généraux proposeraient de lui réserver par avance la charge de capitaine et amiral général de la république, pour qu'il en exerçât les fonctions à l'âge de dix-huit ans. En outre, ils envoyèrent aux États de Hollande une députation solennelle, sous la conduite de leur conseiller pensionnaire Adrien Veth, pour leur demander sa nomination anticipée, comme stathouder des deux provinces [2]. Malgré la modération du premier ministre de Zélande, qui entretenait avec de Witt les meilleurs rapports [3], cette démarche, encouragée par les États généraux [4], ne pouvait manquer de donner le signal d'une nouvelle coalition contre les États de Hollande.

Des symptômes de désunion commençaient d'ailleurs à se manifester dans leur assemblée. L'un des membres les plus accrédités de la noblesse, de Wimmenum, président du collége des conseillers députés, après avoir profité des faveurs du parti républicain, se montrait impatient de donner des gages de son dévouement au parti orangiste : il entraîna les nobles à se prononcer en faveur du rétablissement du stathoudérat [5]. Les députés de Leyde et d'Enchuyzen appuyèrent cette proposition, tandis que ceux d'Haarlem et d'Alkmar demandaient que la charge de capitaine et amiral général fût garantie au jeune prince, fût-ce à l'exclusion de celle de stathouder. Le Grand Pensionnaire inclinait à cette transaction; mais craignant de ne pouvoir la faire accepter, il fit comprendre aux partisans du fils de Guillaume II [6] qu'ils ne pouvaient que

[1] Résol. Zélande, 7 et 9 août 1660.
[2] Wicquefort, t. II, p. 672.
[3] *Id., ibid.*
[4] Résol. États généraux, 22 septembre 1660.
[5] L. de Witt à Beverwaert, 17 septembre 1660.
[6] *Ibid.*, 24 septembre, 1er octobre 1660.

gagner à se réserver l'avenir, et rallia l'assemblée à une nouvelle proposition. Les États de Hollande, s'empressant de l'accepter, consentirent, par un vote unanime [1], à diriger eux-mêmes l'éducation du jeune prince, « afin de le faire élever », déclaraient-ils, « dans la pratique de toutes les vertus qui pouvaient le rendre capable des charges, dignités et emplois qui avaient appartenu à ses prédécesseurs ». Ils promirent en outre de veiller à la conservation de ses domaines et de ses biens, et de pourvoir somptueusement aux frais de son éducation, en lui payant une pension anuelle. Mais ils éludèrent tout engagement par lequel ils auraient paru accepter la désignation de stathouder demandée en sa faveur. Toutefois, pour lui rouvrir l'accès au pouvoir de ses ancêtres, ils révoquèrent l'acte d'exclusion [2], en déclarant n'y avoir consenti que pour satisfaire aux exigences de Cromwell. Sans rendre au prince d'Orange les charges paternelles, ils lui laissaient ainsi l'espoir d'en reprendre un jour possession.

La Princesse Royale, sans être encore pleinement satisfaite dans ses espérances, reconnut la nécessité d'une politique de ménagements, et avant de s'embarquer pour l'Angleterre, elle suivit les avis de ses plus sages conseillers, qui l'engageaient à accepter les offres des États de Hollande [3]. Après leur avoir fait une première réponse [4] « qui sentait encore un peu la menace [5] », elle leur adressa une lettre dans laquelle elle se montrait favorable à un accord, en leur proposant le choix des commissaires qui devaient surveiller l'éducation de son fils. Elle y désignait des membres de leur assemblée qui ne pouvaient leur donner aucun ombrage, et leur adjoignait le grand pensionnaire de Witt, auquel elle rendait le témoignage le plus flatteur [6]. « Puisque Vos Nobles et Grandes Puissances », écrivait-elle, « veulent bien se servir de leur prudence pour prendre soin que le prince notre fils soit parfaitement instruit, dès le bas âge, des priviléges et coutumes de ce pays et du caractère de ses habitants, sur quoi nous avons trouvé par expérience que M. le conseiller pensionnaire de Witt a une profonde connaissance, et qu'il

[1] Résol. États de Hollande, 25 septembre 1660.
[2] Résol. États de Hollande, 29 septembre 1660.
[3] L. de la Princesse Royale à son secrétaire Oudart, 29 septembre 1660.
[4] 29 septembre 1660.
[5] L. de Witt à Beverwaert, 1er octobre 1660.
[6] L. de la Princesse Royale aux États de Hollande, 6 octobre 1660.

est accoutumé de donner librement et sans déguisement de bonnes instructions, il nous sera très-agréable que Vos Nobles et Grandes Puissances veuillent le comprendre dans ladite commission. »

La rivalité des deux princesses faillit encore arrêter le dénoûment de ce compromis. La Princesse Douairière se plaignit des désignations faites par sa belle-fille, sans la participation des autres tuteurs : d'après les conseils de l'électeur de Brandebourg, oncle du jeune prince, elle proposa la nomination de commissaires hostiles au parti républicain, afin de regagner ainsi la confiance du parti orangiste, qui se montrait mécontent des concessions faites par la Princesse Royale. Les États de Hollande [1] n'en donnèrent pas moins la préférence aux commissaires désignés par la mère du jeune prince. C'étaient Louis de Nassau, seigneur de Beverwaert, connu par sa modération; de Noortwyck, l'un des plus fidèles partisans du nouveau gouvernement; Abraham de Beveren, seigneur de Barendrecht, bourgmestre de Dordrecht; Cornelis de Graeff, seigneur de Zuidpolsbroeck, bourgmestre d'Amsterdam; Pierre Forest, conseiller de la ville d'Alkmar et maître des comptes, tous trois amis ou parents du grand pensionnaire de Witt, qui fut chargé « de les assister », c'est-à-dire de les diriger. Une somme annuelle de 36,000 à 40,000 florins était proposée pour l'éducation du prince, et les pouvoirs donnés aux commissaires furent soigneusement réglés, de façon à n'être exercés qu'avec la participation des deux princesses d'Orange, mais sous le contrôle souverain des États. Beverwaert, qui avait été envoyé à Londres en qualité d'ambassadeur de la république, fut chargé de les représenter auprès de la Princesse Royale, pendant le séjour qu'elle ferait en Angleterre.

La réconciliation semblait accomplie. Le Grand Pensionnaire de Hollande se proposait de la faire servir aux intérêts du prince autant qu'aux intérêts de l'État. « Nous devons », écrivait-il confidentiellement à Beverwaert [2], « nous tenir aux deux règles suivantes : premièrement, ne rien négliger pour faire acquérir au prince vertu et savoir, ainsi que la connaissance complète tant des coutumes et droits de ce pays que du caractère des habitants, afin qu'il puisse acquérir leur amour et affection ; en second lieu, con-

[1] Résol. États de Hollande, 3 octobre 1660.
[2] L. de Witt à Beverwaert, 3 décembre 1660.

duire cette éducation de telle sorte que les régents et habitants de ce pays reconnaissent qu'elle ne pouvait être confiée à des hommes plus honnêtes et plus attachés à la maison d'Orange. » La Princesse Royale, reconnaissant la fidélité avec laquelle de Witt lui tenait parole, témoignait de son côté les dispositions les plus favorables, quand tout à coup ces espérances de bon accord furent tristement déjouées. Six semaines après son arrivée en Angleterre, la sœur de Charles II, atteinte de la petite vérole, à laquelle son mari, le stathouder Guillaume II, avait succombé, mourait tout à coup victime de la même maladie [1]. Cet événement, qui rendait le jeune prince d'Orange orphelin dès sa dixième année, était pour le Grand Pensionnaire de Hollande une perte également funeste. Par son testament, la Princesse Royale suppliait le roi de la Grande-Bretagne de tenir lieu de père au fils qu'elle laissait. Pour répondre à ce dernier appel, Charles II fit savoir aux États de Hollande qu'il avait accepté l'héritage de la tutelle maternelle, et chargé une commission présidée par le lord chancelier d'Angleterre de surveiller en son nom les intérêts de son neveu, concurremment avec les commissaires hollandais. Malgré l'échange des notes les plus amicales, cette intervention éveilla les inquiétudes des États de Hollande, en leur faisant craindre d'inévitables rivalités. En outre, la mort de la Princesse Royale rendait à la grand'mère du prince d'Orange son autorité sur l'éducation de son petit-fils, et la Princesse Douairière, mécontente du choix des commissaires nommés sur la présentation de sa belle-fille, paraissait peu disposée à s'entendre avec eux : « elle prétendait exiger qu'ils vinssent travailler dans sa maison et en sa présence, ne voulant pas reconnaître d'autres pouvoirs que les siens [2]. »

Des conflits d'autorité sans cesse renaissants mirent aux prises les tuteurs du jeune prince et les États de Hollande. C'est ainsi qu'ils se disputèrent [3] la possession d'un coffret que la Princesse Royale avait laissé à la Haye, et dans lequel étaient renfermés des papiers secrets ayant appartenu au dernier stathouder [4]. Les États de Hollande, craignant qu'on ne le fît disparaître, étaient résolus à

[1] 24 décembre 1660.
[2] L. de Witt à Beverwaert, 3 décembre 1660; 4, 18 février 1661.
[3] Février 1661.
[4] L. de Witt à Beverwaert, 11 février 1661.

e garder en dépôt jusqu'à la majorité du fils de Guillaume II, tandis que la Princesse Douairière le revendiquait avec arrogance et refusait de se soumettre à l'autorité de la cour de justice, qui finit par avoir raison de sa résistance. « C'était », écrivait de Witt [1], « une prétention à laquelle jamais aucun des princes d'Orange n'a osé élever sa pensée, et qui choque si hautement l'État, que cela seul serait capable, si l'on inspirait ces mêmes sentiments au prince d'Orange, d'obliger l'État à ne lui confier jamais aucune autorité ni pouvoir. »

Les conseillers privés du jeune prince semblaient en même temps prendre à tâche de provoquer les États de Hollande, en voulant se mettre en possession des parties du vieux palais des princes d'Orange qui étaient restées inoccupées ; ils s'en firent livrer les clefs, et les États, qui prétendaient, en leur qualité de souverains de la province, être les maîtres du domaine public, exigèrent qu'elles leur fussent rendues. « C'est pitié de voir », ainsi que le constatait Jean de Witt à cette occasion, « qu'on tâche par toutes sortes de moyens de rendre inutile au prince d'Orange la résolution que les États de Hollande ont prise pour son éducation, et que l'on dégoûte aussi bien lesdits États que leurs commissaires, qui sont pourtant si bien intentionnés pour le service et l'avancement de Son Altesse [2]. »

Le roi d'Angleterre ne cessait d'encourager ce mauvais vouloir par l'hostilité qu'il leur témoignait. L'ambassadeur des États généraux à Londres, Beverwaert, lui représentait vainement, avec sa franchise ordinaire, « que s'il s'agissait de son propre fils, il aimerait mieux le voir reconnu par les États de Hollande comme enfant de la république, plutôt que d'être imposé, par une nomination anticipée, au consentement de ceux qui gouvernaient [3] ». Charles II n'en persistait pas moins à se prononcer, en toute circonstance, contre les commissaires hollandais chargés de l'éducation de son neveu : tantôt il disgraciait le secrétaire de la Princesse Royale, Nicolas Oudart [4], auquel il ne pardonnait pas de lui avoir fait précédemment signer une lettre qui leur témoignait sa satisfaction ;

[1] L. de Witt à Beverwaert, 11 février 1661.
[2] *Ibid.*, 4 mars 1661.
[3] L. Beverwaert à de Witt, 7 avril 1661.
[4] *Ibid.*, 1er avril 1661.

tantôt il leur adressait les plaintes les plus offensantes [1], leur reprochant, entre autres griefs, de n'avoir pas laissé mettre un dais dans l'appartement du prince d'Orange. C'était surtout contre le Grand Pensionnaire de Hollande qu'il manifestait des sentiments hostiles, lui reprochant d'usurper les pouvoirs qui auraient dû appartenir à son neveu. Au lieu de lui donner la satisfaction que de Witt s'était flatté d'obtenir, il refusa de lui renvoyer l'acte d'exclusion que les États de Hollande venaient d'abroger. Le Grand Pensionnaire aurait voulu faire en outre attester par le roi d'Angleterre « que cette clause du traité conclu avec Cromwell, loin d'avoir été suggérée au Protecteur, avait été rigoureusement exigée comme condition de la paix, sans qu'aucune instance eût été épargnée pour l'y faire renoncer »; il avait lui-même préparé les termes de cette justification [2]. Mais Charles II éluda [3] la demande qu'il avait d'abord promis d'accueillir [4], et sur laquelle de Witt eut soin de ne pas insister. Le Grand Pensionnaire ne s'en montra pas moins offensé des allégations du roi d'Angleterre, qui, prétendant avoir reçu de lui, à la Haye, en faveur du prince d'Orange, des promesses bien différentes de celles qu'il avait tenues, déclarait que l'oubli de sa conduite passée ne lui avait été accordé qu'à ce prix [5]. De Witt releva cette injurieuse supposition. « Il me paraît scandaleux », écrivait-il à l'ambassadeur des États [6], « que dans son entretien avec vous, le chancelier ait fait entendre qu'à la suite de mes engagements, le roi aurait bien voulu ne plus se rappeler ce qui s'était passé, comme si nous avions été demander à Sa Majesté un pardon dont, Dieu merci, nous n'avons pas besoin. » « Je ne m'étonne pas, d'ailleurs », ajoute-t-il, « d'avoir là-bas la réputation d'être contraire aux intérêts du prince d'Orange, car je les ai, de tout temps, fait passer après ceux de l'État. »

Ces récriminations réciproques faisaient prévoir une rupture prochaine. Le signal en fut donné par la convention signée entre le roi d'Angleterre et l'électeur de Brandebourg [7], qui servait pas

[1] L. Beverwaert à de Witt, 25 mars 1661.
[2] L. de Witt à Beverwaert, 1er octobre 1660.
[3] L. Beverwaert à de Witt, 18 mars 1661.
[4] *Ibid.*, 28 janvier 1661.
[5] *Ibid.*, 25 mars 1661.
[6] L. de Witt à Beverwaert, 1er avril 1661.
[7] 17 mai 1661.

sionnément les intérêts de la Princesse Douairière, dont il avait épousé la fille. En leur qualité d'oncles du prince d'Orange, le roi et l'électeur partagèrent avec sa grand'mère la tutelle de leur neveu, mais en laissant à celle-ci une autorité qui équivalait à de pleins pouvoirs. Quant à la participation des États de Hollande, ils semblaient n'être plus disposés qu'à la tolérer, et s'ils consentaient encore à l'admettre, c'était pour faire continuer au fils de Guillaume II le payement de sa pension. Ils avaient soin d'ailleurs de témoigner aux États leur défiance, en prétendant leur imposer de nouveaux délégués, pour la surveillance de l'éducation du jeune prince. Ils leur demandaient non-seulement d'adjoindre aux membres de leur assemblée qui en avaient été chargés, les commissaires que la Princesse Douairière avait déjà proposés, mais encore de reconnaître aux autres provinces le droit de se faire représenter par des députés de leur choix.

Les États de Hollande se montrèrent indignés de tels changements faits, sans leur aveu, aux conventions qu'ils avaient arrêtées avec la Princesse Royale. Réduits à abdiquer s'ils cédaient, ou bien à rompre s'ils résistaient, ils n'avaient plus qu'un parti à prendre, le moins périlleux et le plus prévoyant, celui de renoncer à l'éducation du prince d'Orange, du moment où ils n'étaient plus libres de la diriger à leur gré. De Witt avait déjà fait pressentir qu'ils n'hésiteraient pas à s'en décharger, dans le cas où elle leur serait contestée. « Si ceux qui sont les plus proches parents de Son Altesse », écrivait-il, « font paraître qu'ils ne comprennent pas que si les États ont pris sur eux la charge de la tutelle, c'est pour l'intérêt de Son Altesse, et nullement pour le nôtre, il n'y aura pas tant de peine à disposer les États à ne se mêler plus de ladite tutelle, qu'il y en a eu à les disposer à s'y résoudre [1]. »

Cette prévision était justifiée. En réponse à la provocation qui leur était faite, les États de Hollande, malgré l'avis contraire de huit villes [2], entre autres celles de Rotterdam, de Haarlem, de Leyde et d'Enckhuyzen, résolurent [3] de renoncer pour le moment à une surveillance qui compromettrait leur dignité de souverains, du moment où elle ne pouvait plus s'exercer qu'avec l'approba-

[1] L. de Witt à Beverwaert, 11 mars 1661.
[2] L. Wicquefort, 6 octobre 1661.
[3] Résol. Holl., 30 septembre 1661.

tion des autres tuteurs [1], dont deux étaient des princes étrangers.

En voulant, comme il le déclarait lui-même, « se rendre maître de la république par la liaison qu'il avait faite avec la Princesse Douairière et l'électeur de Brandebourg, et par leurs cabales [1] », Charles II avait détaché les États des intérêts de son neveu. « Il les trouvait résolus à ne pas souffrir qu'il se mêlât des affaires du prince par lequel il aurait voulu régner lui-même sur eux [2]. » Le Grand Pensionnaire, déçu dans les tentatives de conciliation auxquelles il s'était loyalement prêté, se montrait le partisan décidé de la résistance. D'après la dépêche d'un agent français, il s'exprimait ainsi : « Sans doute », disait-il, « la bonne politique commande d'avoir la plus grande déférence pour un si grand roi; mais si l'on prétend que l'autorité du roi d'Angleterre fasse faire quelque chose par force à des États libres, je m'y opposerai au nom de la Hollande; à supposer que la Hollande ne tienne pas compte de cette opposition, je m'y opposerai au nom de la ville de Dordrecht, dont je suis le député; si la ville de Dordrecht ne m'y autorise pas, je m'y opposerai au nom de ma famille; enfin, dans le cas où ma famille ne serait pas de mon avis, il me restera à m'y opposer tout seul, autant que je le pourrai [3]. »

Les contestations relatives à la tutelle du prince d'Orange ne pouvaient qu'être funestes aux négociations engagées par les Provinces-Unies avec le nouveau roi d'Angleterre pour la conclusion d'un traité. Elles rendaient jusqu'alors inutile l'ambassade envoyée à Londres pour faire de Charles II l'allié de la république. Les États généraux s'étaient empressés de rappeler [4] l'ambassadeur Nieupoort, qui, à raison de ses relations intimes avec Cromwell et par suite de l'opposition qu'il avait faite à la restauration de Charles II, ne pouvait être conservé auprès du nouveau roi. Ils avaient désigné pour le remplacer quatre envoyés extraordinaires : Simon Van Hoorn, bourgmestre d'Amsterdam, l'un des plus sûrs confidents de Jean de Witt; Michel Van Gogh, député de Zélande; Joachim Ripperda, député de Groningue, et Louis de Nassau, seigneur de Beverwaert, qui, en détournant le stathouder Guillaume II

[1] L. d'Estrades, man., 25 juillet 1661 : Archives aff. étr. Corr. d'Angleterre.
[2] L. Wicquefort, man., 7 avril 1661 : *ibid.*
[3] L. de M. de Lessins à de Lionne, man., 25 décembre 1661 : Arch. aff. étr.
[4] Résol. États de Hollande, 29 mai 1660.

du siége d'Amsterdam et en l'empêchant de provoquer ainsi la guerre civile, à la suite de sa tentative de coup d'État, avait gagné la confiance du parti républicain, sans perdre celle du parti orangiste. Beverwaert, qu'ils avaient choisi comme chef de l'ambassade et auquel ils avaient fait prendre les devants, devait être le bienvenu auprès de Charles II par sa naissance et par ses relations. Fils naturel du stathouder Maurice de Nassau, conseiller dévoué de la Princesse Royale, il avait pour ami particulier le marquis d'Ormond, ministre du roi d'Angleterre, dont le fils, le comte d'Ossory, épousa l'aînée de ses filles. La seconde se maria plus tard à lord Arlington; la plus jeune, Charlotte de Nassau, se rendit célèbre à Londres dans les réunions auxquelles présidait la duchesse de Mazarin, entourée de son cortége d'hommes de lettres : Saint-Réal, Saint-Évremont et tant d'autres. Toutes trois étaient dignes de leur mère, qui, douée des charmes les plus séduisants, était la meilleure auxiliaire des négociations de son mari. La scrupuleuse honnêteté de Beverwaert contribuait en outre à lui assurer la confiance du gouvernement anglais. A peine arrivé à Londres, il fut averti qu'à son insu, Charles II avait accordé à son second fils d'Odyk, dont les désordres et les dettes déshonoraient le nom paternel, une part des bénéfices prélevés sur l'entrée des vins du Rhin, « et il se laissa persuader que cette libéralité équivalait à une rente d'environ dix mille livres [1] ». Elle lui parut contraire au serment par lequel les ambassadeurs de la république s'engageaient à ne recevoir aucun don [2]. Pour n'être pas accusé d'y manquer, fût-ce involontairement, il offrit sa démission, refusant même de continuer ses fonctions jusqu'à ce que les États mieux informés eussent déclaré [3] « que son fils ne jouissait pas du privilége qui lui avait été promis ». Les intérêts de la république ne pouvaient être confiés à un diplomate qui fût mieux en mesure de les servir par sa bonne renommée.

Tandis que les États faisaient choix d'un ambassadeur aussi loyal que conciliant, et qui donnait au nouveau roi la plus complète satisfaction, Charles II renvoyait à la Haye l'intrigant ministre de Cromwell, Downing, connu par les sentiments hostiles qu'il n'avait cessé de témoigner aux Provinces-Unies. Compromis au service du

[1] Wicquefort, *Traité de l'ambassadeur et de ses fonctions*, p. 342.
[2] Résol. États de Hollande, 10 août 1661.
[3] *Ibid.*, 20 mai 1661.

parti républicain, il n'avait pas attendu la restauration pour se ménager la faveur de Charles II. Pendant que le prétendant se trouvait à la Haye, où, malgré la défense des États de Hollande, il était venu rendre secrètement visite à sa sœur, un personnage déguisé avait été introduit auprès de lui. Downing, s'étant fait reconnaître, pria le prétendant de lui pardonner un rôle que le malheur des temps lui avait imposé, et lui conseilla de s'éloigner sans retard, les États ayant promis de le livrer à Cromwell. D'après le même récit, Charles II, profitant de l'avertissement, serait parti en grande hâte, et Downing, pour le convaincre du service qu'il prétendait lui avoir rendu, aurait envoyé des affidés chargés de l'arrêter après lui avoir laissé le temps de se mettre en sûreté [1]. A supposer que cette aventure ne fût qu'une fiction, Downing n'en prit pas moins ses mesures [2] pour rentrer en bonnes grâces auprès du nouveau roi par l'entremise de son beau-frère, mylord Howard, qui s'était ouvertement prononcé en faveur du parti royaliste. Après avoir eu avec lui un long entretien, Charles II le créa chevalier et lui promit de le laisser en possession de son emploi. Son retour à la Haye, signalé, dès son arrivée, par de nouvelles contestations d'étiquette [3], fit promptement reconnaître, ainsi qu'écrivait de Witt [4], que « les Anglais restent toujours Anglais, et que les changements de gouvernement ne font pas changer leur humeur ».

Le roi d'Angleterre semblait d'ailleurs ne s'être prêté aux négociations que pour essayer de pourvoir à ses embarras financiers, et il s'adressait vainement à Beverwaert [5] pour obtenir que les États lui prêtassent plusieurs millions de florins. Les contestations qu'il soulevait ne permettaient d'espérer aucun accord. Ne voulant pas déroger aux prétentions de Cromwell, Charles II refusait de consentir à laisser exercer le droit de pêche dans un rayon de dix lieues le long des côtes, au grand préjudice du commerce des Provinces-Unies. Leurs pêcheurs avaient même été violemment chassés de la mer britannique, et les États généraux ne pouvaient faire écouter

[1] Cerisier, *Histoire des Provinces-Unies*, t. VI, p. 555, d'après un journal anglais de 1779.
[2] L. de Thou, 27 mai et 3 juin 1660.
[3] Wicquefort, *Traité de l'ambassadeur et de ses fonctions*, p. 434.
[4] L. man. de Witt à Amerongen, 27 janvier 1661.
[5] L. Beverwaert à de Witt, 3 septembre, 1er octobre 1660.

leurs plaintes. « J'ai déclaré à Downing », écrivait fièrement de Witt[1], « qu'avant de reconnaître cette souveraineté imaginaire sur les mers, ou bien avant de recevoir des Anglais, à titre de concession, la liberté de navigation et de pêche qui nous appartient par le droit naturel, nous aimerions mieux verser la dernière goutte de notre sang. »

Un an plus tard, les négociations qui ne semblaient plus laisser aucun espoir de succès étaient heureusement conclues. Beverwaert, obligé par la santé de sa femme de revenir en Hollande, et découragé par le mauvais accueil fait à ses propositions, avait tristement renoncé à achever l'œuvre de son ambassade [2]. Les autres plénipotentiaires restés à Londres après son départ venaient même de recevoir un ordre de retour immédiat [3], quand le gouvernement anglais se décida à leur donner la satisfaction si longtemps attendue. Aux termes du traité [4], la liberté de la pêche était rendue aux habitants des Provinces-Unies; d'autre part, le salut du pavillon cessait d'être contesté aux vaisseaux du roi d'Angleterre dans les mers britanniques, et comme réparation des pertes que la Compagnie des Indes orientales avait pu faire souffrir aux Anglais, l'île de Pouleron leur était restituée. Enfin, les deux puissances s'engageaient à ne donner ni asile, ni protection aux exilés et aux rebelles qui chercheraient un refuge sur le territoire de l'Angleterre ou des Provinces-Unies. Nul engagement ne fut pris en faveur du prince d'Orange, et Charles II, après avoir ainsi renoncé à imposer ses exigences, renouvela les déclarations les plus favorables. « Si nous vous cédons l'honneur d'avoir commencé les premiers à exécuter le traité », écrivait-il aux États généraux [5] pour les remercier de l'avoir remis en possession de l'île de Pouleron, « nous aurons au moins l'honneur de le continuer, et de faire paraître par nos actions que nous serons les derniers à l'enfreindre. » Le grand pensionnaire de Witt se réjouissait de constater « qu'il ne se pouvait rien ajouter au contentement que les États avaient éprouvé des sentiments de confiance et d'amitié que Sa Majesté témoignait pour eux [6] ».

[1] L. de Witt à Beverwaert, 24 juin 1661.
[2] L. Beverwaert à de Witt, 2 septembre 1661.
[3] L. de Witt à Van Hoorn, 5 septembre 1662.
[4] 4 septembre 1662.
[5] L. de Charles II aux États généraux, 23 janvier 1663.
[6] L. de Witt à Clarendon, 25 mai 1663.

Pour que des dispositions jusqu'alors si hostiles fussent devenues tout à coup si favorables, il avait fallu que le Grand Pensionnaire ne se laissât rebuter par aucun mécompte. Résolu à refuser au roi d'Angleterre toute concession qui pourrait mettre en péril la conservation du gouvernement républicain, auquel il avait juré fidélité, de Witt essaya d'obtenir ses bonnes grâces, en n'épargnant aucune démarche, en vue de s'assurer un appui efficace dans son entourage. Pour l'obtenir, il fit appel [1] à la reine de Bohême [2], tante de Charles II, à la cour duquel elle s'était retirée, espérant qu'elle se montrerait reconnaissante de l'hospitalité qu'elle avait reçue pendant son séjour en Hollande. Ayant reconnu qu'elle n'avait pas assez de crédit pour lui rendre les services qu'il attendait de sa protection, il tenta de gagner à prix d'argent l'un des ministres du roi, le marquis d'Ormond, qui, à l'ordinaire des courtisans, « promit beaucoup et ne fit rien [3] ». L'appui qui fut donné par le comte de Clarendon fut plus sincère et plus efficace. « Je ne doute point », écrivait de Witt au chancelier d'Angleterre après la conclusion du traité, « que vous ne donniez la dernière perfection à un ouvrage qui est proprement vôtre, et que vous ne soyez l'instrument qui lui fera produire les effets nécessaires pour la conservation et l'affermissement de la bonne amitié et correspondance entre les deux nations [4]. »

La paix avec le Portugal, conclue par la pressante intervention du Grand Pensionnaire, donna en même temps au roi d'Angleterre qui venait d'épouser l'infante portugaise, la princesse Catherine, une satisfaction à laquelle il ne pouvait se montrer indifférent. La république avait refusé jusqu'alors de laisser au Portugal la conquête du Brésil qu'elle espérait toujours lui reprendre; mais les négociations avaient été brusquement arrêtées par la trahison de l'ambassadeur portugais, Ferdinand Telles de Faro, qui abandonna sa charge pour passer au service du roi d'Espagne. Elles furent reprises par le comte de Miranda, qui les fit réussir, malgré l'opposition

[1] L. de la reine de Bohême à de Witt, 14/24 juin 1661. — Voir Van Sypesteyn, *le Prince de Nassau*, p. 138, 139.

[2] La reine de Bohême était la veuve de l'électeur palatin Frédéric V. Elle mourut en 1662.

[3] Wicquefort, t. III, p. 48. Édition Chais Van Buren. La citation est plus complète dans l'un des manuscrits que dans l'édition imprimée.

[4] L. de Witt à Clarendon, 13 octobre 1662.

de la Zélande et de la Gueldre, intéressées toutes deux à la Compagnie des Indes occidentales, et auxquelles l'abandon du Brésil était dès lors préjudiciable. Sous la pression de la Hollande, les États généraux, à la majorité des voix, votèrent le traité [1], en faveur duquel s'était prononcé le président de semaine, Schulembourg, député de Groningue, qui fut accusé par les États de sa province de s'être fait acheter. D'après les conventions stipulées de part et d'autre, les Provinces-Unies, laissant le Brésil au Portugal, gardèrent les colonies portugaises dont elles s'étaient emparées dans les Indes orientales : en outre, les États généraux se firent promettre une indemnité de huit millions de florins, payables en seize ans, comme prix de leur renonciation au Brésil. L'échange des ratifications du traité [2] fut encore tenu en suspens pendant plus d'une année, par suite des intrigues de Downing, qui n'aurait pas voulu en laisser le mérite aux États généraux ; mais la fermeté de Jean de Witt déjoua toutes les difficultés, et il put se prévaloir auprès de Charles II du concours efficace qu'il avait donné à la politique anglaise.

D'autres témoignages de bon vouloir ne lui parurent pas moins nécessaires pour satisfaire le roi d'Angleterre irrité de son opposition au rétablissement du stathoudérat, et il se prêta à des complaisances dont sa bonne renommée a souffert. Depuis le retour du nouveau roi à Londres, de cruelles représailles avaient suivi les promesses d'amnistie, et le gouvernement anglais, impatient de les exercer, s'était plaint à plusieurs reprises de l'asile donné en Hollande aux juges de Charles Ier. Six mois après la restauration, l'ambassadeur français à la Haye, de Thou, écrivait [3] : « On annonce que trois juges du feu roi sont à Amsterdam, et que si Charles II les réclame, on ne les lui refusera pas, mais qu'on les fera échapper. » Cette information était exacte ; aussi Downing ne voulut-il pas se trouver pris au dépourvu, si la présence des régicides lui était signalée. Les États, malgré quelques hésitations combattues par de Witt, cédèrent à la requête que l'ambassadeur d'Angleterre leur adressa [4], sans se douter qu'ils pussent avoir à s'en repentir, aucun proscrit ne se trouvant sur leur territoire. Conformément à sa demande, ils lui don-

[1] Août 1661.
[2] 15 décembre 1662.
[3] L. de Thou, 23 décembre 1660.
[4] Résol. secrètes, 6 août 1661.

nèrent en blanc un mandat d'arrestation, en chargeant le Grand Pensionnaire de le remplir, dès qu'il en serait requis. Cette violation du droit des gens était conforme aux mœurs du temps; elle se pratiquait comme un don de roi à roi. Louis XIV venait de remettre à Charles II un réfugié anglais [1], et quelques années après, il faisait enlever en Suède, par guet-apens, un agent protestant, Roux de Marsilly, qui fut impitoyablement exécuté à Paris. Toutefois, il semblait qu'une république qui se faisait gloire de donner asile à tous les bannis ne pouvait abandonner sans déshonneur son droit d'hospitalité, et ce fut au mépris de ses traditions qu'elle y renonça.

Sept mois après le consentement donné si imprudemment à Downing par les États de Hollande, les trois juges de Charles Ier, que les magistrats d'Amsterdam lui avaient antérieurement soustraits, et qui s'étaient depuis réfugiés en Allemagne, revinrent secrètement à Delft pour y chercher leurs femmes, croyant n'avoir plus aucun danger à redouter. C'étaient Barghstead, ancien gouverneur de la Tour de Londres; Corbet, et Okey, qui avait été le bienfaiteur de Downing, en lui faisant obtenir, sous Cromwell, son premier emploi. Informé de leur arrivée, Downing, qui faisait bon marché de la reconnaissance, présenta sa requête au Grand Pensionnaire de Hollande [2], en invoquant la dernière résolution des États, pour faire remplir le mandat en blanc qui lui avait été remis. De Witt, lié par ses instructions, ne crut pas pouvoir se dispenser d'y obéir, persuadé peut-être qu'avant d'être arrêtés, les trois anciens membres du parlement anglais auraient encore le temps de prendre la fuite. Mais Downing les avait fait surveiller de si près qu'il les empêcha de se dérober à ses recherches, et il les fit arrêter, avant de leur avoir laissé soupçonner le danger qui les menaçait. Il se hâta de demander leur extradition, et les États n'eurent plus la liberté de la refuser, à moins d'aller au-devant d'une déclaration de guerre. Vainement cherchèrent-ils à se décharger sur les magistrats de Delft [3] des ordres à donner, soit dans l'espoir de ménager aux prisonniers, par de nouveaux délais, une dernière chance d'évasion, soit pour s'épargner à eux-mêmes l'humiliation

[1] Burnet, t. Ier, p. 448. (Édition 1827.)
[2] 16 mars 1668.
[3] L. des bourgmestres et échevins de Delft, 18 mars 1662; et résol. des États, 21 mars 1662.

de les livrer. Sans tenir compte des pressantes supplications qui leur furent adressées, et malgré la courageuse résistance de quelques-uns des députés de leur assemblée, ils firent remettre à Downing les victimes que la vengeance de Charles II attendait [1]. « Ils voulaient », écrivait de Witt au chancelier [2] Clarendon, « aller au-devant de ce qu'on ne pourrait leur demander qu'en vertu du traité », dont ils espéraient ainsi hâter la conclusion.

Néanmoins cette faiblesse à laquelle le Grand Pensionnaire s'était laissé entraîner lui donnait des remords. « On verrait ici avec contentement », écrit-il à l'ambassadeur Beverwaert, « que le roi d'Angleterre se laissât disposer à pardonner aux coupables, d'après l'intercession de Leurs Nobles et Grandes Puissances. Vous voudrez bien en faire une tentative discrète, et m'en donner avis; car cette intercession ne pourrait avoir lieu qu'avec la certitude probable de ne pas éprouver de refus [3]. » Charles II se souciait peu de ces stériles désirs, et avant que l'ambassadeur de la république, convaincu de l'inutilité de toute démarche, eût osé demander grâce, les trois régicides étaient exécutés à Londres, comme coupables de haute trahison.

Une clameur d'indignation s'éleva dans les Provinces-Unies contre l'iniquité de cette condescendance, qui fut reprochée à de Witt comme un acte de lâcheté. Les ministres du roi d'Angleterre s'empressèrent [4] de lui manifester leur reconnaissance, dont Charles II ne lui épargna pas le témoignage compromettant. Le Grand Pensionnaire se sentait embarrassé par ces éloges, qui lui attribuaient le mérite de la satisfaction donnée à Downing. « J'aurais préféré », écrit-il à Beverwaert [5], « qu'en manifestant son contentement, le roi ne m'eût pas nommé, ou qu'au moins vous eussiez bien voulu n'en pas faire mention dans votre dépêche. Mettant la gloire et le but de mes actions à défendre mes supérieurs les États de Hollande, je n'y pourrais pas réussir, si je ne faisais pas rendre en entier à Leurs Nobles et Grandes Puissances la justice qui leur est due. » Aussi, dans la lettre qu'il

[1] Résol., 21 mars 1662.
[2] L. de Witt à Clarendon, 11 avril 1662.
[3] L. de Witt à Beverwaert, 24 mars 1662.
[4] L. Clarendon à de Witt, man. 28 mars 1662.
[5] L. de Witt à Beverwaert, 31 mars, 7 avril 1662.

adressa au chancelier Clarendon [1], tout en dépassant la mesure des protestations les plus obséquieuses, se défendit-il d'avoir contribué à satisfaire Charles II, « autrement que par sa seule bonne volonté et en appuyant les bons sentiments qu'il avait reconnus dans les membres de l'assemblée ». Il n'entendait pas d'ailleurs laisser prise à de nouvelles exigences royales. Aussi avait-il fait insérer dans la délibération d'extradition « que l'autorisation donnée à Downing n'était valable que pour cette fois, et sans conséquence pour l'avenir ».

Ces concessions, si humiliantes qu'elles fussent, n'auraient peut-être pas suffi pour ramener Charles II à l'alliance des Provinces-Unies : ce fut la crainte de l'union de la république avec la France contre l'Angleterre, qui l'obligea à conclure avec les États généraux le traité qu'il leur refusait depuis deux ans.

Pour l'obtenir, les États généraux pressèrent le dénoûment des négociations commencées avec la France par leur ambassadeur ordinaire Boreel, et reconnurent la nécessité de le faire assister par un autre envoyé. Le mauvais état de ses affaires domestiques, la retraite dans laquelle il vivait avec sa femme, Jacoba Carels, qualifiée, dans un récit contemporain [2], « de bonne et grosse bourgeoise », de « vraie mère d'Amsterdam », sa simplicité de vie exagérée, l'empêchaient d'entretenir les relations nécessaires à son crédit. « Un peu misanthrope et même hargneux », disent de lui les contemporains, « il aurait été mieux choisi pour une cour du Nord que pour celle de France. » Les États, qui ne voulaient pas le rappeler, en considération de ses longs services, désignèrent, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, l'un de leurs plus habiles diplomates, Conrad Van Beuningen, qui les avait déjà représentés auprès du roi de Danemark pendant les guerres du Nord, et auquel le grand pensionnaire de Witt accordait toute sa confiance. Ils lui associèrent Jean de Ghent, député de Gueldre, rattaché aux intérêts de la Hollande, et Justus de Huybert, député de Zélande, pensionnaire de la ville de Zierikzée [3].

Conrad Van Beuningen, qui avait fait apprécier son inflexible fermeté dans les négociations de la guerre du Nord, allait avoir

[1] L. de Witt à Clarendon, 11 avril 1662.
[2] *Journal d'un voyage à Paris*, p. 84.
[3] Il était le cousin germain de Pierre de Huybert, qui fut plus tard pensionnaire de Zélande.

un grand rôle à remplir, pendant la durée de son ambassade en France. Sa roideur un peu hautaine pouvait lui nuire, et l'art des ménagements lui fit quelquefois défaut; mais il joignait à une opiniâtre persistance de caractère les ressources d'un esprit fertile en expédients et d'une parole qui n'était jamais à court de reparties; les agréments de la conversation, l'aisance des manières, aussi bien que les connaissances les plus variées, complétaient ses mérites diplomatiques. Ayant de lui-même une haute opinion, il ne se laissait pas intimider par la majesté royale. Après avoir tenu tête avec un imperturbable sang-froid au roi de Suède Charles-Gustave, il ne se trouvait pas plus embarrassé pour traiter avec Louis XIV, au milieu des pompes de Versailles, sans s'assujettir scrupuleusement à l'étiquette monarchique. Le roi de France s'étant un jour pris à rire d'une expression incorrecte qui lui échappait : « Sire », lui répondit-il, « si je m'en suis servi, c'est pour enrichir la langue française. » Il avait le don de l'à-propos : les ministres du roi lui reprochant avec raillerie de ne plus accueillir leurs déclarations avec la confiance qu'il leur témoignait au début de son ambassade, il les plaisanta à son tour. « En arrivant ici », leur dit-il, « chrétien réformé, je croyais qu'on se sauvait par la foi; mais maintenant, en vivant au milieu des chrétiens catholiques, je crois qu'on ne se sauve que par les œuvres [1]. » Fier d'être un bourgeois d'Amsterdam, il se glorifiait d'avoir mis de pair avec les plus grands rois la république qu'il servait.

Les ministres des États généraux trouvaient la France non-seulement affranchie du joug des factions, mais encore délivrée par le traité des Pyrénées de la guerre étrangère qui entretenait les dissensions intérieures. Mazarin, arrivé à la fin de sa carrière, venait de pacifier le royaume et d'en reculer les frontières. Il avait triomphé de la Fronde et imposé la paix à l'Espagne, à laquelle il reprenait sa plus belle conquête, le grand Condé, dont les dissensions civiles avaient fait si tristement l'auxiliaire des ennemis de la France. Mazarin pouvait dès lors mourir en repos; il laissait la couronne à un jeune prince de vingt-deux ans, ambitieux de gouverner lui-même, et qui s'était préparé à exercer le pouvoir royal. Van Beu-

[1] Koch, *Dictionnaire biographique*, article Van Beuningen.

ningen vantait « la promptitude, la netteté, le jugement et la raison qu'il employait dans l'expédition des affaires, l'aménité de son abord, sa patience pour écouter, l'art qu'il avait d'exprimer ses pensées avec une force et souvent avec une éloquence qui surprenait ceux qui l'entendaient parler en maître sur les affaires publiques [1] ». Il savait à la fois se faire aimer et se faire craindre.

En prenant lui-même la direction de son royaume, Louis XIV donnait satisfaction aux vœux de ses sujets qui, lassés par l'agitation stérile des factions, préféraient être gouvernés par un souverain plutôt que par des ministres. Il tenait en quelque sorte sous son sceptre la nation tout entière, volontairement assujettie à un maître. Une fois Mazarin mort [2] et Fouquet disgracié [3], il n'avait plus à attendre de ses conseillers que l'obéissance à ses volontés. Les États généraux n'en devaient pas moins se préoccuper de la ligne de conduite que ses ministres l'engageraient à suivre dans la direction de la politique extérieure. La charge de secrétaire d'État des affaires étrangères continuait à être occupée par Loménie de Brienne, resté fidèle aux vieilles traditions de la diplomatie française en faveur des Provinces-Unies, « et auquel Louis XIV reprochait, en badinant, d'être un véritable Hollandais [4] ». Deux autres ministres partageaient ses sentiments : c'étaient le chancelier Séguier et le secrétaire d'État de la guerre, Michel Le Tellier, qui venait d'être autorisé [5] par Louis XIV à s'associer, avec droit de survivance, son jeune fils Louvois, dans lequel les Provinces-Unies devaient trouver plus tard leur implacable ennemi. Ils étaient énergiquement appuyés par le maréchal de Turenne, directement rattaché par sa mère, Isabelle de Nassau, fille de Guillaume Ier le Taciturne, à la famille des princes d'Orange, sous les ordres desquels il avait fait ses premières armes, dans la guerre de l'indépendance. Les services qu'il avait rendus à la cause royale pendant la Fronde lui assuraient la reconnaissance de la cour de France, et il paraissait disposé à user de son crédit, dans l'intérêt de la république [6].

[1] L. Van Beuningen à de Witt, 18 mars 1661.
[2] 9 mars 1661.
[3] 3 septembre 1661.
[4] L. Boreel à de Witt, 16 mars 1662.
[5] 24 février 1662.
[6] L. Van Beuningen à de Witt, 14 janvier 1661.

Toutefois, une politique nouvelle, celle de l'hostilité contre les Provinces-Unies, commençait à trouver faveur. Elle était encouragée par deux ministres, dont l'un voulait établir la domination commerciale de la France, et dont l'autre était résolu à lui assurer de nouveaux agrandissements de territoire. C'étaient Colbert et de Lionne, tous deux légués par Mazarin à Louis XIV, et qui complétaient avec Le Tellier le triumvirat ministériel des premières années de son règne.

Colbert, fils d'un marchand de Reims, avait été employé au service du cardinal, qui avait su deviner et apprécier ses mérites. Ennemi de Fouquet, il avait contribué à sa perte et l'avait supplanté. Ne connaissant d'autre distraction que les affaires publiques, auxquelles il consacrait seize heures par jour, aussi dur pour lui-même que pour les autres, à la fois opiniâtre et impérieux, il avait su plaire à Louis XIV en se contentant d'une situation subalterne, avant d'être investi du titre de contrôleur général [1]. Assuré de la confiance royale, Colbert pouvait poursuivre en toute sécurité, avec les ressources de son génie, l'exécution de ses grands desseins. Il avait entrepris d'être le créateur de l'industrie et du commerce de la France. Il multipliait les manufactures, et jaloux de mettre le marché français à l'abri de la concurrence, prétendait le fermer aux produits étrangers par des impôts onéreux. En outre, pour favoriser la navigation et donner l'essor à la marine marchande, il encourageait la fondation de grandes compagnies qui, dans la Baltique, dans les Indes occidentales et en Orient, devaient faire échec à la domination longtemps incontestée du commerce hollandais. Il était donc disposé à traiter la république en rivale plutôt qu'en alliée.

Hugues de Lionne [2], gentilhomme du Dauphiné, neveu de l'ancien secrétaire d'État Servien, devait, comme Colbert, sa fortune à Mazarin. Nommé secrétaire des commandements d'Anne d'Autriche, chargé de préparer la conclusion du traité de paix entre la France et l'Espagne, négociateur habile et heureux de la ligue du Rhin, il avait aisément obtenu, après la mort du cardinal [3], la direction des affaires étrangères [4], qui lui fut officiellement donnée

[1] 1666.
[2] Né en 1611.
[3] 1661.
[4] Il en fut d'abord chargé, en qualité de ministre d'État.

quand il recueillit en qualité de secrétaire d'État [1] la charge de Loménie de Brienne. « Laborieux, quoique aimant les plaisirs, il avait l'esprit aisé, souple, adroit et inépuisable en ressources [2]. » Pratiquant en maître l'art de la corruption diplomatique, sachant le prix des consciences dans toutes les cours, il s'était familiarisé avec les mœurs, les langues, la politique et les intérêts des différentes nations de l'Europe. Il pouvait donc facilement servir par ses négociations les ambitieux desseins de Louis XIV et contribuer ainsi à la grandeur de son règne. Impatient de profiter de la faiblesse de la maison d'Autriche, pour reprendre l'œuvre interrompue de Richelieu et de Mazarin, et donner les Pays-Bas à la France, il n'espérait guère trouver les États généraux favorables à cette œuvre d'agrandissement, et était résolu à se passer au besoin de leur concours, pour l'annexion qu'il convoitait.

Aussi les offres de renouvellement d'alliance proposées par les États généraux avaient-elles été jusqu'alors éludées. L'antagonisme politique des deux gouvernements, dont l'un était fondé sur les maximes du pouvoir absolu, et l'autre sur les principes de la libre discussion des affaires publiques, mettait d'ailleurs obstacle à un rapprochement, en rendant fréquentes les occasions de froissement entre le roi et la république. La correspondance inédite du cardinal Mazarin avec l'ambassadeur de France à la Haye, de Thou, donne la mesure des exigences du gouvernement français : il demandait aux États généraux de défendre à leurs sujets, sous des peines rigoureuses, « d'imprimer à l'avenir aucun livre qui regardât la France, sans avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre du roi [3] ». Les États, malgré leur bon vouloir, ne pouvaient se soumettre à de telles prétentions.

D'autres dissidences étaient encore plus nuisibles aux négociations. L'édit de 1659, qui avait interdit aux navires étrangers de faire le commerce dans les ports de France, à moins d'un écu par tonneau, provoquait les réclamations énergiques des Provinces-Unies. Elles prétendaient que leurs habitants, ayant été exemptés par Henri IV du droit d'aubaine qui empêchait les étrangers de recueillir les successions ouvertes en France, devaient

[1] Février 1663.
[2] Louis XIV, *Mémoires,* t. Ier, p. 32 et 33.
[3] Résol. États de Hollande, 30 novembre 1660.

jouir des mêmes bénéfices que les sujets français, et obtenir, à ce titre, la remise d'un impôt qui pesait lourdement sur leur commerce. Mais Colbert, qui considérait le droit de tonnage comme indispensable à la prospérité de la marine marchande de la France, s'en était fait le défenseur opiniâtre : « Il faudra bien du temps et bien de la prudence pour le désabuser », écrivait Van Beuningen [1]. La garantie que les États réclamaient à la France pour l'intégrité de leurs possessions mettait également obstacle à l'entente des deux gouvernements. La cour de France refusait d'y comprendre la ville de Rhynberg et la seigneurie de Ravenstein, qui étaient contestées à la république, l'une par l'archevêque de Cologne, et l'autre par le duc de Neubourg ainsi que par l'électeur de Brandebourg, qui prétendaient avoir chacun le droit de la revendiquer. De leur côté, les États généraux, qui considéraient Rhynberg comme l'un des remparts de leur territoire, ne voulaient pas renoncer à s'en faire assurer l'occupation. « Parler de la restitution de Rhynberg », écrivait de Witt [2], « c'en serait assez pour tout renverser. »

La liberté de la pêche intéressait encore plus directement les États généraux; ils ne pouvaient obtenir que l'Angleterre leur en laissât la jouissance, tant qu'elle ne leur avait pas été accordée par la France, et ils en faisaient dès lors la condition de leur traité avec Louis XIV. « Les commissaires chargés d'en rendre compte aux États », écrit de Witt [3], « ont été d'un sentiment unanime, et ont trouvé qu'on ne pouvait nullement se relâcher des termes demandés pour la garantie de la pêche. Le premier ordre que nos ambassadeurs vont recevoir sera celui de leur rappel, soit qu'ils puissent achever le traité selon leurs instructions, soit qu'ils doivent partir sans avoir rien conclu [4]. » Heureusement pour les Provinces-Unies, le roi de France prit ombrage des prétentions de l'Angleterre. « Je dois reconnaître », annonçait-il à son ambassadeur à Londres [5], « que j'ai à cette garantie le même intérêt que les Hollandais, puisque la liberté de la pêche peut être aussi bien contestée par l'Angleterre

[1] L. Van Beuningen à de Witt, 27 août 1662.
[2] L. de Witt à Van Beuningen, 21 avril 1661.
[3] L. man. de Witt au Rhingrave, 7 mars 1662 : Archives de la Haye.
[4] L. Louis XIV à d'Estrades, 12 mars 1662.
[5] 27 avril 1662.

à mes sujets qu'à ceux des États généraux. » La principale difficulté qui tenait en suspens le traité entre la France et la république était ainsi levée.

Il ne tarda pas à être signé [1]. L'alliance était à la fois défensive et offensive. Le roi de France s'engageait, en cas d'attaque des Provinces-Unies, à leur envoyer un corps auxiliaire de 12,000 hommes, et les États généraux, par réciprocité, devaient mettre à sa disposition 6,000 hommes, s'ils en étaient requis. Des deux côtés, le contingent militaire pouvait être suppléé par un subside en argent fixé à 10,000 francs par mois pour 1,000 soldats. En outre, les deux États se garantissaient toutes leurs possessions, et comprenaient dans cette garantie réciproque la liberté de la pêche. Enfin, l'impôt d'un écu par tonneau, qui avait donné lieu à tant de contestations, ne devait plus être demandé aux sujets des Provinces-Unies qu'à la sortie du royaume, sur leurs marchandises exportées, et était même réduit à un demi-écu pour les navires employés au transport du sel, dont ils faisaient leur principal trafic d'exportation. La durée de l'alliance était étendue à vingt-cinq ans.

Les États généraux apprirent avec satisfaction la conclusion du traité de Paris. Le cousin du Grand Pensionnaire de Hollande, attaché à l'ambassade des Provinces-Unies à Paris, Cornelis-Ascanius Van Sypesteyn, servit de messager pour en apporter à la Haye l'exemplaire signé par le roi de France, et fut récompensé par une médaille d'or de la rapidité avec laquelle il avait fait le voyage en trois jours [2]. « Nous sommes heureux d'apprendre », écrit de Witt à Van Beuningen [3], « qu'enfin les peines de cette longue négociation sont couronnées par un succès meilleur qu'on ne pouvait l'espérer. Cette étroite alliance et les avantages des conventions relatives au commerce effacent le tort que tant de délais avaient porté au crédit de l'État, en laissant traîner les affaires en longueur. »

De nouveaux atermoiements faillirent tromper cette attente. Charles II, obligé de pourvoir à l'insuffisance de ses ressources financières, avait, moyennant 5 millions, vendu Dunkerque au roi de France. Louis XIV, en retardant la ratification du traité, préten-

[1] 27 avril 1662.
[2] L. man. d'Ascanius Van Sypesteyn à de Witt, 14 octobre 1662.
[3] L. de Witt à Van Beuningen, 3 mai 1662.

dait obtenir des États la garantie territoriale qui y était stipulée, non-seulement pour cette nouvelle acquisition, mais encore pour la Lorraine, que le duc Charles IV, malgré les droits d'héritage revendiqués par son neveu, venait de lui céder. Les États généraux s'alarmaient de ces prétentions et refusaient de s'y soumettre. Des concessions réciproques mirent fin à ces contestations, qui durèrent toute une année. Louis XIV renonça à la garantie de la Lorraine, et les États généraux lui accordèrent celle de Dunkerque, en se faisant d'autre part garantir par la France le traité qu'ils venaient de conclure avec l'Angleterre. Pour témoigner aux États son bon vouloir, Louis XIV consentit à la ratification jusque-là différée, sans exiger que l'acte de garantie de Dunkerque lui fût préalablement remis. « J'ai cru », écrivait-il à son ambassadeur à la Haye [1], « qu'il ne pourrait jamais m'arriver d'imprudence, pour m'être fié à la parole d'un aussi homme d'honneur que l'est le sieur de Witt, ainsi que vous aurez soin de l'en assurer. »

L'intérêt de la France était encore plus engagé que l'intérêt des Provinces-Unies dans une politique de conciliation et de ménagements. Depuis longtemps, la politique française convoitait les Pays-Bas espagnols limitrophes du territoire de la république, et dont la possession devait permettre à la France de reculer au nord ses frontières trop rapprochées de la capitale. Richelieu s'était proposé de faire des Pays-Bas espagnols une république catholique, dont la France aurait pris aisément la tutelle. Mazarin s'était d'abord arrêté à d'autres pensées. Méditant l'annexion de ces provinces à la monarchie française, il avait cherché à profiter des négociations du traité de Westphalie, pour acquérir les Pays-Bas et la Franche-Comté, en échange de la Catalogne, dont la France était alors en possession. Ces propositions n'ayant eu aucune suite, il reconnut la nécessité de se mettre d'accord avec la république des Provinces-Unies, et quoique déçu par la paix de Munster qu'elle avait conclue avec l'Espagne, il ne désespéra point de l'intéresser à l'exécution du plan conçu par Richelieu. Le projet de constituer les Pays-Bas en république indépendante, appelé dans les dépêches du temps le *cantonnement*, devint dès lors le but de ses négociations, et il se flatta d'y faire aisément consentir les États généraux.

[1] L. Louis XIV à d'Estrades, 2 mars 1663.

De Witt donnait sa pleine adhésion à cette politique, qui lui paraissait favorable aux intérêts des Provinces-Unies. Il s'en ouvrit avec les principaux députés des États de Hollande, et surmonta l'opposition de quelques-uns des régents d'Amsterdam qui se prononçaient pour l'alliance entre l'Espagne et la république, en employant [1] auprès d'eux les bons offices de son oncle Corneille de Graeff de Zuidpolsbroeck, qui avait une grande autorité dans le conseil de la ville. Pour éviter l'annexion des Pays-Bas, il était prêt à accepter et à favoriser leur cantonnement. Il avait fait son mot d'ordre de cette vieille maxime : *Gallum amicum, non vicinum :* l'alliance, mais non le voisinage de la France. Ne croyant pas que l'Espagne affaiblie et épuisée pût défendre contre la conquête française des provinces isolées et abandonnées à elles-mêmes, craignant en outre qu'elle ne voulût pas les conserver et ne revînt aux projets d'échange déjà négociés avec la France [2], il chercha la sécurité des Provinces-Unies dans l'affranchissement et l'indépendance des Pays-Bas; il voulait les enlever à l'Espagne, sans les donner à la France, espérant les rattacher aux Provinces-Unies par les liens d'une confédération qu'on pourrait facilement établir entre deux républiques. « Le cantonnement des Pays-Bas », disait-il plus tard à l'ambassadeur de France [3], « aurait été le repos et la sûreté des uns et des autres. » Pour hâter le dénoûment de ces projets, il allait jusqu'à presser le gouvernement français d'envoyer un corps d'armée devant les grandes villes de Flandre, pour les obliger, disait-il, « de prendre le parti de leur liberté [4] ». C'était la Belgique d'aujourd'hui qu'il se proposait de faire entrer, dès le dix-septième siècle, au nombre des États de l'Europe, et dans ses prévisions d'homme d'État, il devançait de près de deux siècles l'œuvre de la politique moderne.

Les nouvelles prétentions de la France allaient remettre en question l'accord qui semblait assuré. Le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, que la paix des Pyrénées avait fait conclure, menaçait les Provinces-Unies de dangers inattendus, et préparait à l'Europe plus d'un demi-siècle de guerres vainement

[1] L. man. de Witt à Zuidpolsbroeck, 29 juillet, 14 août 1658.
[2] L. man. de Thou à Lionne, 12 août 1660 : Archives aff. étr.
[3] L. d'Estrades, 12 avril 1668.
[4] L. de Thou à Mazarin, 23 août 1658, man. : Archives aff. étr.

interrompues par des traités. Marie-Thérèse avait, il est vrai, renoncé à la couronne d'Espagne, et moyennant la promesse d'une dot de 500,000 écus d'or, Louis XIV avait ratifié cette renonciation. Mais à peine son mariage était-il conclu, qu'il avait cherché à éluder cet engagement; il paraissait d'autant plus intéressé à s'y soustraire, que le roi d'Espagne, Philippe IV, n'avait pour héritier qu'un enfant maladif qui ne semblait pas devoir survivre à son père. Louis XIV n'admettait pas qu'un traité pût déroger à la loi ancienne et fondamentale de la monarchie espagnole, qui reconnaissait aux femmes le droit de succession au trône ; d'ailleurs, la dot ne lui ayant pas été payée, il considérait la renonciation comme nulle et prétendait dès lors conserver intacts les droits de la reine sa femme sur toute la succession paternelle.

Il se disposait en même temps à invoquer d'autres titres d'héritage qui lui permettraient de revendiquer, dès la mort de Philippe IV, la plus grande partie des Pays-Bas, et de démembrer ainsi la monarchie espagnole, sans être obligé d'attendre que la succession en devînt vacante. D'après une coutume du Brabant, suivie dans quelques provinces des Pays-Bas, les biens patrimoniaux appartenaient aux enfants nés d'un premier mariage. Le second mariage leur en transmettait la succession, et le père marié en secondes noces n'en gardait que l'usufruit. C'était cette règle toute locale de droit civil, appelée droit de dévolution, que Louis XIV voulait invoquer à son profit. L'infante d'Espagne, Marie-Thérèse, devenue reine de France, était fille unique de Philippe IV et d'Élisabeth de France, sa première femme. Louis XIV prétendait que le roi d'Espagne, en se remariant avec Marie-Anne d'Autriche, n'avait plus conservé que l'usufruit de la partie des Pays-Bas qui était régie par le droit de dévolution; il revendiquait dès lors le droit de propriété en faveur de l'infante Marie-Thérèse, sa femme. Cette prétention paraissait peu fondée. Elle était frappée par l'acte de renonciation destiné à annuler tous les droits de succession, quels qu'ils fussent. De plus, elle ne reposait que sur une coutume strictement applicable au droit privé, et étrangère au droit politique. Enfin, il était difficile d'admettre qu'on pût détacher d'une monarchie quelques-unes de ses provinces, en revendiquant un droit de succession contraire aux lois fondamentales de cette monarchie, telles qu'elles réglaient la transmission du pouvoir royal.

De Witt avait été instruit des dispositions du roi de France pendant que Van Beuningen négociait avec lui le traité d'alliance qui venait d'être conclu [1]. L'acquisition de Dunkerque par Louis XIV, en lui donnant un poste avancé pour se rendre maître des Pays-Bas, confirmait les projets qui lui étaient attribués. Le Grand Pensionnaire de Hollande ne pouvait manquer de s'en alarmer. Pour essayer d'obtenir que le gouvernement français se relâchât de ses ambitieuses prétentions, il parut rechercher l'alliance des Provinces-Unies avec l'Espagne, en faisant partir pour Madrid, comme ambassadeur extraordinaire, trois envoyés des États généraux [2]. D'autre part, loin de repousser les avances de Louis XIV, il résolut de les encourager. Sans renoncer au cantonnement des Pays-Bas, il se montra disposé à accepter le partage de ces provinces entre la France et la république, s'il fallait se résigner au partage pour éviter l'annexion. En paraissant ainsi se rapprocher des vues du roi de France, il espérait gagner du temps, et réussir ainsi à obtenir des concessions. Cette politique de détours et de feintes, qui cachait tant d'écueils, allait mettre en relief la souplesse d'esprit et la prudente conduite du Grand Pensionnaire de Hollande, et faire reconnaître son expérience diplomatique.

Louis XIV, intéressé à ne rien brusquer pour l'exécution de ses projets, désirait de son côté suivre la voie des négociations, en se ménageant au besoin une entente avec les Provinces-Unies. Aussi faisant choix d'un nouvel ambassadeur qui lui semblait devoir trouver à la Haye le meilleur accueil, remplaça-t-il de Thou par le comte d'Estrades. De Thou avait été desservi auprès du gouvernement français par les dépêches secrètes de Wicquefort que de Lionne employait comme l'un de ses correspondants attitrés. La hauteur arrogante qu'il avait témoignée dans ses derniers rapports avec les députés des États servit de prétexte pour faire hâter son départ. Au contraire, d'Estrades jouissait de toute la confiance de son souverain et pouvait en même temps se concilier facilement celle des États. Il joignait à sa renommée de diplomate l'illustration militaire qu'il avait acquise, en gagnant tour à tour les grades de maré-

[1] Van Beuningen à de Witt, 16 novembre 1661.
[2] De Mérode, Amerongen et Humalda.

chal de camp et de lieutenant général. Nommé maire perpétuel à Bordeaux, en récompense des services qu'il avait rendus en Guyenne pendant la Fronde, il avait été envoyé à Londres en qualité d'ambassadeur, après la nomination de Charles II, et venait d'obtenir que le roi d'Angleterre vendît, à prix d'argent, la ville de Dunkerque au roi de France, qui lui tenait grand compte du succès de cette négociation. En outre, le comte d'Estrades, en arrivant à la Haye, n'y était pas considéré comme un étranger. Il avait fait ses premières armes, dans la guerre des Provinces-Unies contre l'Espagne, sous les ordres du stathouder Frédéric-Henri, qui avait récompensé son courage en le nommant colonel. Chargé plus tard, avant la paix des Pyrénées, de négocier avec les États généraux un accord, pour essayer, mais vainement, de les engager de concert avec Cromwell dans une nouvelle guerre maritime contre l'Espagne, il s'était ménagé dans les Provinces-Unies d'utiles relations, qui, jointes à la connaissance approfondie des institutions du pays, favorisaient le succès de son ambassade.

La plus étroite intimité ne tarda pas à s'établir entre l'ambassadeur de France et le Grand Pensionnaire de Hollande. Le comte d'Estrades, qui se flattait de gagner par ses libéralités le bon vouloir des principaux députés[1], et qui faisait accepter à Beverningh, à défaut d'une pension, le portrait du Roi encadré de pierreries[2], se trouva d'abord déconcerté par le désintéressement de Jean de Witt. Obligé de reconnaître, ainsi que Turenne l'en avait prévenu, l'inutilité des offres « contre lesquelles le Grand Pensionnaire se piquait d'exercer sa vertu[3] », il écrivait à Louis XIV : « Pour celui-ci, c'est un homme incorruptible; il ne lui faut que de l'estime et des caresses de la part de Votre Majesté[4]. » Non-seulement de Witt opposait aux tentatives de corruption son intégrité inattaquable; mais encore il entreprenait de les déjouer, en exigeant des députés le serment de n'être à la solde ou aux gages d'aucun souverain étranger[5].

[1] L. d'Estrades, man., 9 février, 15 mars, 5 juillet, 17 août 1663 : Archives aff. étr.

[2] L. d'Estrades, man., 9, 22 février 1663 : Archives aff. étr.

[3] Mémoire donné par Turenne au comte d'Estrades, 1663 : Archives aff. étr.

[4] L. d'Estrades, man., 22 février 1663 : Archives aff. étr.

[5] Résol. États de Hollande, 27 novembre 1663.

Loin de laisser prise sur lui au comte d'Estrades, de Witt le gagna par ses procédés et par ses démonstrations. Il commença par lui réserver des satisfactions d'amour-propre, en renonçant par courtoisie à exiger que la première visite lui fût rendue, mais sans que d'Estrades voulût s'en laisser dispenser[1]. Il eut soin en même temps de ménager ses intérêts, en lui obtenant des États de Hollande le payement de l'arriéré de la solde qui lui était due, depuis douze ans, comme colonel d'un de leurs régiments, et en lui assurant ainsi un cadeau de 25,000 livres. Le Grand Pensionnaire lui renouvelait en outre ses déclarations de zèle et de dévouement pour le roi de France. « La parole que Son Excellence nous prononça dans son discours de réception : que Sa Majesté voulait imiter Henri le Grand, et avait la même amitié et tendresse pour cet État que ce grand prince », lui écrit-il dans la première lettre qu'il lui adressa[2], « me donne la liberté de lui dire que nous espérons donc que Sa Majesté nous servira de père comme lui, et supportera nos faiblesses, causées plus souvent par la constitution de notre république que par manque de bonnes intentions. » D'Estrades se laissait facilement persuader et allait jusqu'à rendre ce témoignage au Grand Pensionnaire[3]. « Je ne saurais avoir moi-même », déclarait-il à Louis XIV, « plus de passion pour la grandeur et les avantages de Votre Majesté que M. de Witt n'en paraît ressentir. » Le roi de France, de son côté, ne lui ménageait pas les éloges. « Il faut remettre », écrivait-il à d'Estrades, « la direction de mes affaires en d'aussi bonnes mains que les siennes, et en laisser entièrement la conduite à son zèle et à son habileté. Il se voit que Dieu l'a fait naître pour de grandes choses, et je crois aussi qu'ayant acquis un si bon ami en lui, ce n'a pas été un pur effet du hasard, mais de la Providence divine qui dispose de bonne heure les instruments dont elle veut se servir pour la gloire de cette couronne, comme pour l'avantage et la sûreté des Provinces-Unies[4]. »

Assuré de la confiance de l'ambassadeur de France, de Witt chercha à en profiter pour découvrir les projets de Louis XIV. Dans

[1] Pomponne, *Mémoires* manuscrits, t. II, p. 137.
[2] L. de Witt à d'Estrades, man. 22 février 1663.
[3] L. d'Estrades à Louis XIV, 5 juillet 1663.
[4] L. Louis XIV à d'Estrades, 20 avril 1663. — Voir Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* t. I, p. 196.

cette vue, il s'engagea à faire écarter les propositions que l'ambassadeur d'Espagne Gamarra lui avait faites pour obtenir une ligue défensive des Provinces-Unies avec les Pays-Bas espagnols. Mais il demanda en retour que le gouvernement français se prononçât pour l'affranchissement des Pays-Bas, le mettant ainsi en demeure de renoncer aux projets d'annexion que Louis XIV n'avait pas encore osé faire connaître.

Résolu à prévenir tout atermoiement, il alla trouver le comte d'Estrades [1], pour lui annoncer que deux députés de Flandre étaient venus lui demander, de la part des six principales villes des Pays-Bas, l'assistance de la Hollande, afin de provoquer un soulèvement destiné à les délivrer de la domination espagnole. Ne pouvant éluder la promesse de concours qui lui était demandé, le comte d'Estrades se laissa déconcerter. Il répondit que « les États trouveraient plutôt leur profit à prendre des mesures qui leur permettraient de s'assurer leur avantage dans l'avenir, sans préjudicier aux droits du roi de France sur la Flandre [2] ». C'était faire indirectement la première ouverture du partage.

De Witt profita de l'aveu échappé à l'ambassadeur de France, pour lui demander de faire connaître les droits dont Louis XIV pouvait se prévaloir. L'ambassadeur invoqua ceux de la reine Marie-Thérèse, en alléguant qu'aucune renonciation ne pouvait y être opposée, du moment où la dot qu'elle devait recevoir ne lui avait pas été payée. De Witt se trouvait ainsi maître du secret qu'il tenait à découvrir; mais il s'engagea à n'en rien laisser soupçonner, jusqu'à ce que le roi eût fait connaître sa réponse.

Louis XIV, en recevant la dépêche de son ambassadeur, reconnut aisément la faute que le comte d'Estrades venait de commettre, et essaya de la réparer. Pour couper court aux projets d'union des Provinces-Unies et des Pays-Bas espagnols, il résolut d'encourager les propositions faites par le Grand Pensionnaire [3]. De Witt n'en gardait pas moins ses craintes, tout en les dissimulant. Il ne trouvait une garantie suffisante que dans l'engagement par lequel

[1] L. d'Estrades à Louis XIV, man., 30 mars et 5 avril 1663. — Voir MIGNET, t. I, p. 185.

[2] L. d'Estrades à Louis XIV, 30 mars 1663.

[3] L. Louis XIV à d'Estrades, 6 avril 1663.

Louis XIV se désisterait de ses prétentions, et il allait mettre tout en œuvre pour l'obtenir.

Impatient d'atteindre ainsi le but de sa politique, il offrit au roi de France un accord d'après lequel Louis XIV, pour prix de sa coopération à l'affranchissement des Pays-Bas, s'attribuerait leurs places frontières limitrophes de son royaume, sous la condition de réserver aux Provinces-Unies celles qui seraient les plus voisines de leur territoire. Le comte d'Estrades, loin d'accueillir avec empressement cette proposition, affecta un désintéressement [1] dont le Grand Pensionnaire ne fut pas dupe. Pour l'obliger à sortir de cette réserve, de Witt mit résolûment en avant le projet de partage, mais sans avoir aucun désir de le conclure. Répondant à l'invitation qu'il eut l'art de se faire adresser, il prépara un long et remarquable mémoire [2], dans lequel, sans renoncer au cantonnement, il proposait au roi de France le concours des États, pour le mettre en possession des Pays-Bas, après la mort du roi d'Espagne et celle de l'Infant. Il offrait cette assistance, sous la condition d'obtenir en retour pour les Provinces-Unies la partie des Pays-Bas qui s'étend jusqu'à Ostende. Il ajournait et limitait ainsi, au grand avantage des États généraux, les revendications du roi de France : en obtenant que Louis XIV consentît à attendre non-seulement la mort de Philippe IV, mais encore celle de l'Infant, avant de prétendre à l'héritage de Marie-Thérèse, il l'obligeait à se désister du droit de dévolution.

Louis XIV, voulant donner à sa politique les dehors de la modération, afin d'encourager de Witt à négocier, accueillit avec une apparente satisfaction le plan du Grand Pensionnaire [3]. Pour entretenir sa confiance, celui-ci donna secrètement rendez-vous aux députés des États de Hollande avec lesquels il était le plus étroitement lié; il les réunit à Ilpendam, dans la maison de campagne située aux portes d'Utrecht, qui appartenait à son oncle de Graeff de Zuidpolsbroeck, et se vanta auprès de l'ambassadeur de France de leur avoir fait reconnaître la nécessité d'un prompt accord [4]. Il obtint ainsi que

[1] L. d'Estrades, 12 avril 1663.

[2] Mémoire de Jean de Witt relatif à l'éventualité de la succession d'Espagne, publié par M. Combes, *Mélanges historiques,* 1873.

[3] L. Louis XIV à d'Estrades, 15 juin 1663.

[4] L. d'Estrades, 19 juillet, 2 août 1663; et Mémoire manuscrit de Jean de Witt, 3 octobre 1663 : Archives du royaume, la Haye.

Louis XIV prescrivît au comte d'Estrades « de lui laisser conduire la chose à son gré[1] », et il se fit donner les pleins pouvoirs qu'il désirait.

De Witt n'entendait toutefois s'en servir que pour forcer le roi de France à s'expliquer, ne doutant pas que Louis XIV n'eût une arrière-pensée qu'il ne tarderait pas à découvrir. Aussi produisit-il, comme à contre-cœur, des objections inattendues contre le projet de partage. Il alléguait surtout la résistance insurmontable des députés d'Amsterdam, qui craignaient qu'une fois Anvers attribué aux États généraux, la liberté de navigation de l'Escaut, à laquelle l'Espagne avait été contrainte de renoncer par la paix de Munster, ne fût rétablie et ne rendît inévitable la ruine de leur commerce[2]. Il entreprenait dès lors, avec un déplaisir apparent, de persuader au comte d'Estrades qu'il serait obligé non-seulement de s'en tenir au cantonnement des Pays-Bas, mais encore d'y renoncer peut-être, « s'il ne pouvait rendre ses amis plus traitables, en les éclairant sur les droits que le roi de France pourrait être disposé à revendiquer[3] ».

Louis XIV, persuadé par le comte d'Estrades « qu'il n'y avait aucune finesse cachée là-dessous[4] », ne crut pas devoir se dérober à cet appel. Il se décida à faire connaître les motifs qui pouvaient lui permettre d'invoquer la nullité de la renonciation de la reine à l'héritage du roi d'Espagne, en faisant entendre que si la république reconnaissait ses droits de succession, il renoncerait à les invoquer pour l'annexion des Pays-Bas[5].

Le Grand Pensionnaire attendait avec impatience cette déclaration et s'en empara avec son habileté ordinaire. Il commença par presser secrètement le roi d'Espagne de payer la dot de Marie-Thérèse, afin de ne pas laisser au roi de France le prétexte que Louis XIV invoquait pour considérer la renonciation de l'Infante comme nulle; mais il ne put faire tenir compte de ces conseils par la cour de Madrid[6]. En outre, il tenta de profiter des communications du roi de France, qui n'alléguait jusqu'alors d'autres droits sur les Pays-Bas que ceux de succession à toute la monarchie espagnole, pour l'empêcher de tenter aucune entreprise sur ces provinces, tant

[1] L. Louis XIV à d'Estrades, 19 juillet 1663.
[2] L. d'Estrades, 9 août 1663.
[3] *Ibid.*, 16, 23 août 1663.
[4] *Ibid.*, 23 août 1663.
[5] L. Louis XIV à d'Estrades, 20 septembre 1663.
[6] L. man. de Philippe IV à Gamarra, 6 septembre 1663.

que la mort de Philippe IV et celle de l'Infant n'auraient pas rendu vacant l'héritage que Louis XIV prétendait revendiquer [1]. Menacé de se trouver irrévocablement engagé, le roi de France fut obligé de dévoiler ses ambitieux projets, et sans hésiter à désavouer ses dernières déclarations, il prétendit que la mort de Philippe IV pourrait suffire pour lui permettre de revendiquer les Pays-Bas [2]; c'était dès lors le droit de dévolution qu'il invoquait.

Désabusé désormais sur les concessions apparentes du roi de France, de Witt, « qui voyait clair et ne se laissait pas mener facilement [3] », essaya de peser sur les résolutions de Louis XIV, en lui faisant craindre que les propositions de confédération des Provinces-Unies et des Pays-Bas ne fussent accueillies favorablement à la Haye : elles étaient en effet renouvelées avec instances par l'ambassadeur d'Espagne Gamarra, qui était resté en conférence pendant sept heures avec les commissaires des États [4]. Mais le Grand Pensionnaire ne tarda pas à s'apercevoir que le roi de France se montrait plutôt offensé qu'inquiet de cette tentative d'intimidation. « Je ne veux pas », écrivait-il avec hauteur au comte d'Estrades, « que le sieur de Witt m'entraîne à tout ce qu'il voudra, et dès qu'il le voudra, par des frayeurs de cette ligue. Mes affaires ne sont pas en cet état-là [5]. » « De telles menaces », ajoutait-il royalement dans une autre dépêche, « ont fort ému ma tête, et si je voulais vous adresser une réponse précise, je ne pourrais peut-être m'abstenir de vous ordonner de lui dire des choses peu agréables à entendre. Il pourrait bien, par ses procédés, faire naître des pensées que je n'ai pas, et engager ses supérieurs en de mauvaises affaires, par la trop grande volonté de faire mieux leur service [6]. »

De Witt reconnut dès lors, avec sa prudence ordinaire, la nécessité des transactions. Quoiqu'il eût remis au comte d'Estrades [7] un nouveau mémoire destiné à démontrer par des exemples historiques remontant jusqu'à Charlemagne, que le droit de dévolution ne reposait sur aucun fondement pour la succession du duché de Bra-

[1] Résol. États de Hollande, 3 octobre 1663.
[2] L. Louis XIV à d'Estrades, 20 décembre 1663.
[3] L. d'Estrades, 20 décembre 1663.
[4] L. d'Estrades, man., 27 décembre 1663.
[5] L. Louis XIV, 20 décembre 1663.
[6] L. man. Louis XIV, 28 décembre 1663.
[7] L. d'Estrades, 20 décembre 1663.

bant, il ne voulut pas s'opiniâtrer à le contester, pourvu qu'il réussît à empêcher, fût-ce par le partage, l'annexion des Pays-Bas à la France. Dans une conférence à laquelle il appela les principaux députés, entre autres ceux d'Amsterdam, qui se montraient les plus récalcitrants, il exposa, avec le don de persuasion qui lui était naturel, tous les motifs propres à dissuader les Provinces-Unies de rompre avec la France, par une alliance avec l'Espagne. Pour achever de les convaincre, il donna aux États son avis développé dans un long rapport écrit de sa main [1], qui mettait en relief sa perspicacité d'homme d'État. Après avoir opposé à la faiblesse de l'Espagne la force croissante de la France, qui ne pouvait manquer d'encourager Louis XIV à revendiquer l'héritage de la monarchie espagnole, il examinait comment les Pays-Bas pourraient être mis hors de son atteinte. D'un côté il démontrait la nécessité d'une ligue pour protéger le cantonnement de ces provinces, dans le cas où elles voudraient se constituer en république indépendante, et d'autre part il en signalait les dangers, l'Espagne ne voulant pas se les laisser enlever, et la France étant sans doute disposée à considérer la ligue comme une provocation. La prétention de conserver les Pays-Bas à l'Espagne ne lui paraissait pas moins difficile ni moins périlleuse, et il faisait reconnaître la faiblesse des alliés auxquels la république pourrait faire appel. Il trouvait les princes allemands, les rois de Danemark et de Suède trop dépendants de la France pour rien attendre de leur assistance; il représentait en termes saisissants « l'Empire comme un squelette dont les parties étaient attachées, non avec des nerfs, mais avec un fil d'archal, n'ayant ainsi aucun mouvement naturel » ; l'Espagne « comme un roseau cassé qu'on ne pouvait défendre qu'en s'engageant dans une guerre dont la république serait obligée de supporter presque toute la dépense » . Les Pays-Bas, ajoutait-il, étaient ouverts à la France par les places que Louis XIV avait conquises, et se montraient d'ailleurs plus disposés à devenir français qu'à rester espagnols. Il ne trouvait dès lors d'autre garantie contre leur annexion à la France qu'un prompt traité. Suivant ses propositions, les États devaient laisser à Louis XIV toute liberté de faire

[1] Mémoire manuscrit du Grand Pensionnaire sur la situation des Provinces-Unies et des Pays-Bas. — *Recueil Zaken van Staat en Oorlogh*, 1636-1669 : Archives de la Haye.

valoir les prétentions de la reine de France sur les Pays-Bas, dès la mort du roi d'Espagne; mais ils ne devaient s'engager à lui donner leur appui qu'à l'ouverture de la succession, c'est-à-dire après la mort de Philippe IV et celle de l'Infant, et sous la réserve qu'à l'une ou à l'autre époque, les Provinces-Unies seraient mises en possession des places fortes limitrophes de leurs frontières. « Il vaut mieux », disait de Witt en terminant, « partager avec la France, que chercher à contester inutilement à un roi allié et puissant la jouissance de ses droits. »

Les députés des États se laissèrent convaincre par ces considérations. Toutefois, encouragés secrètement par le Grand Pensionnaire, et ne voulant pas rester exposés aux variations de la politique française, ils déclarèrent qu'ils ne donneraient aucune suite aux propositions d'un nouveau traité, si le comte d'Estrades ne leur promettait pas de le faire approuver par le roi de France, sans aucun changement.

Ne pouvant désormais trouver aucun faux-fuyant, Louis XIV refusa définitivement de s'engager, et de Lionne, qui l'avait détourné de toute concession, écrivit fièrement à d'Estrades [1] : « Le véritable dessein de Sa Majesté est de demeurer libre, sans creuser elle-même des fossés qui l'empêchent d'aller droit et facilement, selon les conjectures où elle verra sa gloire, son avantage et le plus grand bien de son royaume. » Néanmoins, le roi de France se crut obligé de ménager le bon vouloir du Grand Pensionnaire. Prévoyant les soupçons que de Witt ne manquerait pas d'accréditer, s'il refusait de continuer les négociations commencées, il autorisa son ambassadeur à assurer le premier ministre de Hollande « qu'il ne tenterait jamais rien sur les Pays-Bas que justement et avec participation de ses alliés [2] ».

Telle fut la seule satisfaction que le Grand Pensionnaire put obtenir; au moins elle réservait l'avenir. En restant fidèle à l'alliance avec la France, il croyait pouvoir imposer à Louis XIV la nécessité de concessions et l'empêcher de brusquer l'exécution de ses projets. D'ailleurs, ayant découvert ses desseins, sans avoir pu, il est vrai, les changer, de Witt espérait prendre à temps les mesures qui pourraient arrêter ou contenir son ambition. Malgré les inquié-

[1] L. Lionne à d'Estrades, 23 avril 1664.
[2] L. d'Estrades à Louis XIV, 8 mai 1664.

tudes qu'elle continuait à donner aux Provinces-Unies, le principal danger qu'il redoutait et qu'il avait déjà signalé quelques années auparavant dans une lettre confidentielle [1], l'isolement diplomatique de la république, était désormais conjuré. Les deux traités qui avaient été successivement conclus avec l'Angleterre et avec la France, en laissant aux États généraux le libre choix des alliances, semblaient être le gage durable de la sécurité extérieure. La médaille qui en consacra le souvenir reproduisait dans l'exergue ce vers de Virgile : *Deus nobis hæc otia fecit*, et on y lisait ces mots sur le revers : *La Paix, couronnée d'oliviers, unit les Provinces-Unies à la France ainsi qu'à la Grande-Bretagne, et cette union rend l'État florissant.*

La politique persévérante du Grand Pensionnaire avait également accompli avec succès l'œuvre de la pacification intérieure. Il en avait cherché la garantie dans l'union de la Hollande avec la Zélande. Pour faire réussir les négociations engagées entre les deux provinces, de Witt s'était assuré des dispositions du pensionnaire de Zélande, Adrien Veth, qui occupait cette charge depuis quatre ans, et avait acquis dans l'assemblée des États de la province une autorité prépondérante. Il l'avait assoupli, en l'intimidant par la fermeté altière et un peu hautaine qu'il lui témoignait, si l'on en juge par la lettre [2] dans laquelle il lui reprochait de n'avoir pas tenu ses premiers engagements. « Mes sentiments sont tels », lui écrivait-il, « que si j'avais l'intention de faire quelque chose que j'alléguasse nécessaire à mon honneur, je ne déclarerais à personne que je ferais le contraire : si une fois j'avais promis à quelqu'un de faire quelque chose, et si plus tard je me trouvais forcé de changer de conduite, je n'hésiterais pas un moment à lui en donner connaissance. Dans le cas où j'aurais pour ma part agi de telle sorte avec vous, vous pourriez dire à bon droit que c'eût été manquer de bonne foi; mais cela est entièrement contre ma coutume, et si une telle manière d'agir est la vôtre, je ne saurais pas trop si le vieux proverbe : *Bien franc, bon Zélandais*, vous serait appliqué avec raison. » De Witt avait usé d'autre part des plus adroites prévenances pour le gagner aux intérêts de la Hollande, par la protection

[1] L. man. de Witt à son oncle Graeff de Zuidpolsbroeck, 18 août 1658 : Archives de la Haye.

[2] L. man. de Witt à Veth, 23 juillet 1662 : Archives de la Haye.

qu'il avait donnée à l'un de ses frères menacé d'être exclu de la cour provinciale [1]. L'ayant rendu son obligé, il en fit son auxiliaire.

L'accord des deux provinces fut dès lors facilement conclu. Les États de Hollande, pour satisfaire les États de Zélande, réglèrent à leur avantage les différends judiciaires que soulevait l'organisation de la cour de justice commune aux deux provinces : ils promirent en outre de renoncer en leur faveur à un certain nombre d'emplois qui dépendaient du choix du prince d'Orange, et dont ils auraient la disposition, s'ils le reprenaient un jour sous leur tutelle. En retour de ces concessions, ils obtinrent que les États de Zélande s'engageassent non-seulement à ne pas choisir un stathouder, sans accord préalable avec la Hollande, mais encore à ne demander aux États généraux le rétablissement du fils de Guillaume II dans aucune des charges de ses ancêtres, avant ses dix-huit ans accomplis [2]. La Princesse Douairière s'opposa vainement à ce compromis. D'après le témoignage d'un auteur contemporain [3], elle avoua que « l'acte d'exclusion du prince d'Orange, passé dix ans auparavant entre la Hollande et Cromwell, n'avait pas été plus funeste aux intérêts de son petit-fils ». En perdant l'appui de la Zélande, le parti orangiste semblait réduit à capituler. « J'aurais souhaité me rendre utile au jeune prince », écrivait le comte d'Estrades; « mais je vois bien à présent que pour longtemps c'est une maison détruite [4]. »

Un an plus tard, l'ambassadeur du roi de France témoignait publiquement, par sa conduite envers le dernier descendant des stathouders, qu'il ne le considérait pas comme l'héritier de leur pouvoir. Il prenait pour prétexte une nouvelle querelle d'étiquette, pour lui refuser tout hommage. Leurs deux carrosses s'étant rencontrés de front dans la promenade de la Haye, la Voorhout, disposée avec des barrières pour la circulation des voitures, le prince voulut s'attribuer la place d'honneur, celle de droite, en passant le plus près de la barrière; mais le cocher du comte d'Estrades, faisant la même manœuvre, lui barra le passage. Ni l'un ni l'autre ne voulait céder, et la contestation faillit donner le signal d'une mêlée. Le peuple que la foire de la Haye mettait en fête dans les

[1] Wicquefort, t. III, p. 96.
[2] Résol. États de Hollande, 18 et 22 septembre 1662.
[3] Wicquefort, t. III, p. 37.
[4] L. d'Estrades, 22 mars 1663.

rues de la ville, s'attroupait autour des carrosses, et se disposait à prendre violemment parti pour le prince, pendant que le comte d'Estrades faisait donner l'ordre à toute sa suite de venir le rejoindre. Le Grand Pensionnaire de Hollande, prévenu du danger, accourut avec quelques députés des États, et tenant compte des plaintes de l'ambassadeur, il envoya chercher la Princesse Douairière, qui décida son petit-fils à descendre de voiture, sous prétexte de venir l'accompagner [1]. Pour satisfaire le roi de France et éviter qu'un pareil différend ne se renouvelât, les États de Hollande s'empressèrent de faire un règlement qui obligeait tous leurs sujets, sans aucune exception, à suivre désormais le côté gauche, dans la promenade de la Haye. La prétention du prince d'Orange ne lui avait ainsi valu qu'une nouvelle humiliation.

Impatients de jouir à l'aise de leur suprématie, les États de Hollande entreprirent de la faire officiellement reconnaître, en décrétant un changement dans les prières publiques, telles qu'elles étaient récitées dans leur province : ils prétendaient les modifier, de façon à n'y pas laisser la préséance aux États généraux. De nombreux écrits favorables ou contraires à la révision du formulaire avaient été publiés. Celui qui eut le plus de retentissement était l'œuvre du cousin du Grand Pensionnaire, qui s'appelait également Jean de Wit [2], et qui avait pris parti en faveur de la nouvelle liturgie, avec l'autorité que sa parenté lui donnait. Le Grand Pensionnaire ne l'avait pas encouragé à prendre une telle initiative; il n'avait aucun goût pour cette nouveauté; « elle lui fut imposée », écrit l'ambassadeur de France [3], « par ses amis qui l'obligeaient quelquefois à parler contre son sentiment, et à leur faire des concessions sans lesquelles il n'aurait pas conservé son pouvoir ». A la suite de débats qui se prolongèrent pendant trois semaines, les États de Hollande enjoignirent à tous ceux des ministres ecclésiastiques qui étaient leurs sujets, de prier d'abord pour les États de la province, leurs seuls et légitimes souverains; ensuite, pour les États des autres provinces leurs alliés, et pour les députés qui les repré-

[1] L. d'Estrades, man., 8 mai 1664. — L. Louis XIV à d'Estrades, 30 mai 1664 : Archives aff. étr.

[2] Son nom patronymique, de Wit, s'écrivait seulement avec un seul t.

[3] L. man. d'Estrades à de Lionne, 18 octobre 1663.

sentaient à l'assemblée de la confédération [1]. Les États généraux, qui personnifiaient en quelque sorte l'union et la souveraineté des Provinces-Unies, étaient ainsi déshérités du rang qu'ils revendiquaient et qui leur avait jusqu'alors légalement appartenu, puisqu'ils décidaient de la paix et de la guerre, de la conclusion des traités, et même de la conservation de la religion. Leur suprématie n'en était pas moins contestable, puisque leurs résolutions pouvaient toujours être soumises au consentement des autres provinces. Sous l'apparence d'une nouvelle querelle, c'était toujours la même lutte qui continuait, telle que les États de Hollande l'avaient engagée contre le pouvoir fédéral dont ils refusaient de reconnaître la domination.

Les autres provinces, qui ne pouvaient éviter leur assujettissement aux États de Hollande qu'en leur opposant l'autorité des États généraux, s'empressèrent de répondre à l'appel des États de la Frise qui leur dénonçaient cette usurpation de pouvoir. Les États de Hollande ne tinrent aucun compte de leurs protestations, et pour les dissuader de toute résistance inutile, leur adressèrent un message [2] savamment étudié : Jean de Witt l'avait rédigé, en se faisant assister par l'un des pasteurs de Dordrecht, Jacob Lydius [3]. Dans ce manifeste, qui lui valut les plus flatteurs éloges du roi de France [4], le Grand Pensionnaire exposait aux autres provinces qu'il ne s'agissait pour la Hollande que d'un règlement à l'usage de ses habitants, et pour les rassurer sur la portée de la nouvelle forme de prières, il leur représentait qu'elles gardaient intact le droit d'en user à leur convenance, pour la conservation ou la révision de l'ancienne liturgie. Les précautions qu'il fit prendre pour ne pas laisser ces contestations politiques dégénérer en controverses théologiques, et pour empêcher le clergé calviniste d'y prendre part, enlevèrent tout prétexte aux passions religieuses et assurèrent la facile exécution des ordres donnés par les États.

Habitué à ne considérer comme superflue aucune mesure de prévoyance, le Grand Pensionnaire de Hollande avait soin d'entretenir dans l'assemblée de la province la confiance et l'accord.

[1] Résol. Hollande, 13, 21 mars et 27 avril 1663.
[2] 4 octobre 1663.
[3] L. man. J. de Witt, 20, 25, 28, 30 juin 1663. L. man. Lydius à de Witt, 19 juin 1663. Archives du royaume.
[4] L. man. de Lionne à d'Estrades, 9 novembre 1663. Arch. aff. étr.

Dans cette vue, il fit voter [1] l'acte connu sous le nom d'*Acte d'indemnité,* destiné à garantir protection et réparation aux ministres et députés qui éprouveraient quelque dommage au service de la Hollande, aussi bien qu'à leurs veuves et à leurs enfants. D'autre part, il donna satisfaction aux nobles, en leur faisant attribuer dans leurs domaines certaines prérogatives du pouvoir judiciaire [2]. Il intervint avec la même sollicitude pour concilier les prétentions rivales des villes qui se disputaient le droit d'être représentées par leurs députés dans les différents colléges de la confédération [3]. La nécessité d'assurer à la république les ressources nécessaires à la défense commune ne lui paraissait pas moins impérieuse, et sous son inspiration, les États généraux résolurent [4] d'obliger les provinces qui ne payeraient pas leurs subsides, à les acquitter, fût-ce par voie de contrainte. Aucun succès ne manqua à sa politique, quand il eut fait nommer [5] secrétaire du conseil d'État fédéral Govert Van Slingelandt [6], qui s'était signalé par le succès de ses négociations en Danemark et en Suède pendant la guerre du Nord : cette nomination donnait en effet une nouvelle garantie à la prépondérance des États de Hollande, qui trouvaient également leur plus fidèle auxiliaire dans le greffier des États généraux, Ruysch. Ruysch, de Witt et Slingelandt, qui avaient été tour à tour pensionnaires de Dordrecht, occupaient désormais les trois principales charges de la république, et leur triumvirat rendait les États de Hollande maîtres du gouvernement de la confédération. Le prince Guillaume-Frédéric de Nassau, qui seul aurait pu leur disputer cette domination, ne recherchait plus que leurs bonnes grâces et se mettait à leur service [7].

Assuré de la reconnaissance des États ses maîtres, de Witt pouvait jeter un coup d'œil satisfait sur le passé, et un regard confiant sur l'avenir. « Jamais », écrit un contemporain [8], « les États n'ont

[1] Résol. Hollande, 19 juillet 1663.
[2] Résol. Hollande, 5 mai 1661.
[3] Résol. Hollande, juillet 1661 et septembre 1662.
[4] Résol. États généraux, 2 mai 1663.
[5] 6 mai 1664.
[6] Il remplaçait Jean Teek, député de Groningue. Il était marié en secondes noces à la fille du secrétaire des États de Hollande, Beaumont.
[7] L. de Witt au prince de Nassau, 7 mai 1664.
[8] L. man. Wicquefort à de Lionne, 11 octobre 1663 : Archives aff. étr.

témoigné tant d'amitié ni tant de satisfaction à leur Grand Pensionnaire, qu'ils ne l'ont fait en se séparant la dernière fois, les nobles et les villes l'ayant remercié avec une affection tout extraordinaire, de sorte qu'au lieu que ci-devant il y avait des villes qui parlaient encore pour les intérêts du prince d'Orange, il n'y en a pas une qui ne parle aujourd'hui de la souveraineté et de la liberté de la province de Hollande. »

La récompense de ses services venait de lui être donnée par sa réélection comme Grand Pensionnaire [1], et c'était pour la deuxième fois qu'il obtenait ainsi le renouvellement de son mandat. Six semaines plus tard, ayant demandé et reçu l'autorisation du conseil de Dordrecht [2], Jean de Witt reprit pour cinq années l'exercice de son ministère. Les États s'empressèrent de lui accorder une nouvelle garantie d'indemnité et confirmèrent la promesse de lui réserver, à l'expiration de ses fonctions, un siége à l'une des cours de justice de la province, « qu'il se ménageait comme une retraite sûre et honorable [3] ». Déjà, depuis trois ans [4], il avait joint à sa charge celle d'intendant ou président de la cour des fiefs et de conservateur du grand sceau, dont l'ancien grand pensionnaire Cats était resté longtemps en possession, sans avoir cessé jusqu'à sa mort [5] d'en conserver le traitement, qui était de trois mille florins. Obligé, pour devenir intendant des fiefs, de justifier qu'il était propriétaire de biens-fonds, de Witt fit emploi de la dot de sa femme, pour acheter [6] quatre terres ou seigneuries dans la province de Hollande [7], et obtint ainsi l'investiture de sa nouvelle charge [8].

Les pouvoirs qu'il exerçait avaient profité à sa famille. Dans l'année même qui avait suivi sa première nomination comme Grand Pensionnaire, la charge de *ruard* ou bailli de Putten, l'une des plus importantes de la province par l'étendue des attributions qu'elle conférait, avait été donnée à son frère Corneille, échevin de Dor-

1 28 juillet 1663.
2 15 septembre 1663.
3 L. Wicquefort, 22 novembre 1663 : Archives aff. étr.
4 Résol. Hollande, 5 mai 1660. — L. man. de Thou, 13 mai 1660 : Archives aff. étr. — L. Vogelsangh à de Witt, 15 mai 1660.
5 Septembre 1660.
6 22 octobre 1660.
7 C'étaient celles de Zuid et Noord-Linschote.
8 Résol. Hollande, 20 juillet 1654.

drecht. Trois ans plus tard, il faisait obtenir à son père, Jacob de Witt, la charge de maître des comptes de la Hollande[1]. Ne pouvant intervenir lui-même en sa faveur, il l'encourageait à venir solliciter les suffrages des membres des États, lui désignait avec les plus minutieuses précautions ceux qui paraissaient mériter sa confiance, l'invitait à leur écrire ou à leur faire visite, et lui traçait ainsi un programme complet d'élection parlementaire[2].

Désintéressé pour lui-même, de Witt tenait à être utile aux siens. Il croyait trouver l'affermissement de son autorité dans les satisfactions qui leur étaient données. Toutefois, malgré les reproches qu'il put encourir d'être trop disposé à servir les intérêts de ses parents et de ses amis[3], les plaintes de ceux dont il n'avait pu accueillir les exigences sont l'irrévocable témoignage de la réserve dont il usait. C'est ainsi que son cousin Jean de Sypesteyn, qui sollicitait le commandement d'une compagnie, lui reprochait « de se montrer trop timide, et de ne pas se donner assez de peine[4] ». Dans sa correspondance avec son père, de Witt relevait les injustes accusations de népotisme qui lui étaient adressées, et représentait que, s'il les avait encourues, « c'était parce que quelques-uns de ses proches parents et alliés par le sang avaient été promus à des emplois auxquels ils n'ont cependant pas été poussés par force », écrivait-il[5], « mais où ils sont arrivés avec une grande facilité, soit par l'appui d'autres amis, ou bien en considération de leurs qualités personnelles et de leurs capacités ».

Quoi qu'il en soit, de Witt devait paraître d'autant plus accessible aux considérations de parenté, qu'il entretenait avec tous les membres de sa famille les relations les plus intimes. Ainsi, il se rend à Dordrecht pour y prendre part aux divertissements de la noce d'une de ses nièces, la fille de sa sœur aînée, Alida Beveren de Zwyndrecht, qui avait épousé Pompée de Meerdervoort[6]. Il continue à faire avec sa femme de fréquents séjours à la maison de cam-

[1] 4 mai 1657.
[2] L. man. de Witt à Jacob de Witt, 2 février 1657 : Archives de famille.
[3] Wagenaar, *Portrait de Jean de Witt*, t. XIV.
[4] L. man. Sypesteyn à Fannius, 24 avril 1666 : Archives de famille.
[5] L. man. de Witt à Deutz, 22 décembre 1671. — Voir Notice du Dr Schotel sur les Archives du royaume, la Haye, 1851, p. 14.
[6] L. man. de Witt, 15 février 1662.

pagne de son oncle, Van Sypesteyn[1]; il le remercie de ses cadeaux, et dans le style précieux du temps, « des créatures à terrier dont il a été toujours aussi amateur que lui[2] »; il le consulte pour acheter une propriété dans son voisinage[3]. Il entretient une correspondance suivie avec son frère Corneille, et n'ayant pas encore de fils, il le félicite en ces termes de la naissance d'un second garçon[4]. « J'ai été heureux d'apprendre que le gain que vous avez fait cette fois-ci est du sexe avantageux, par lequel le défaut que nous avons dans notre famille sera suppléé d'une digne manière. » Sa sœur aînée, Johanna Beveren Van Swyndrecht, qui avait eu, tant qu'il n'était pas marié, la direction de son ménage, la continuait encore, en s'occupant avec une sollicitude maternelle du choix d'une nourrice pour son premier enfant[5].

La mort de sa belle-mère, qu'il avait perdue[6] peu de temps après son mariage, n'avait pas relâché l'étroite union de Jean de Witt avec les parents de sa femme. « J'ai été passer », écrit-il, « les fêtes de Noël à Amsterdam, et j'ai été plus occupé aux dévotions et aux réunions de famille qu'aux affaires[7]. » Il témoignait à ses deux jeunes belles-sœurs, qui n'étaient pas encore mariées, un sérieux attachement, et les invitait souvent à venir voir sa femme. Elles aimaient beaucoup les plaisirs de leur âge, si l'on en juge par la lettre suivante qu'elles écrivaient à de Witt : « Nous ne pouvons encore partir pour la Haye, car nous avons beaucoup à faire chez notre sœur aînée Trip, et d'abord à nous rendre à la kermesse d'Amsterdam, que nous n'avons jamais manquée; car vous savez bien que nous allons très-volontiers partout où l'on s'amuse[8]. » L'une, Cornélia, épousa son cousin germain paternel, Gérard Bicker Van Swieten, fils de Corneille Bicker, qui recueillit le riche héritage de son père, et qui avait de telles habitudes de luxe, qu'il se faisait conduire dans Amsterdam en voiture à quatre chevaux[9].

1 L. man. de Wit à Van Sypesteyn, août, septembre 1656; mai 1661.
2 *Ibid.*, 14 novembre 1662.
3 *Ibid.*, 11 décembre 1662.
4 Jean de Witt, né le 27 septembre 1660.
5 L. Johanna de Witt à Jean de Witt, 12 février 1666.
6 L. de Witt à Boreel, 16 mars 1656.
7 L. de Witt, man., 6 janvier 1661.
8 *Notice sur Wendela Bicker*, par M. Veegens.
9 *Ibid.*

L'autre, la plus jeune et la plus jolie, Jacoba Bicker, fut mariée à son cousin germain maternel, de Graeff, fils de Corneille de Graeff, seigneur de Zuidpolsbroeck. A l'occasion de son mariage [1], Jean de Witt adressa un compliment en vers à chacun des convives, en les remerciant de leur accueil et en faisant l'éloge des deux mariés [2].

Les oncles de sa femme étaient pour le Grand Pensionnaire des conseillers fidèles : ils mettaient au service de sa politique l'autorité qui leur appartenait dans le conseil d'Amsterdam, et de Witt ne manquait jamais de les consulter ou de réclamer leur concours pour la direction des affaires intérieures ou la conduite des négociations les plus importantes. André de Graeff [3], bourgmestre de la ville, fut sept fois réélu, et ne cessa jamais de se montrer digne de la confiance de ses concitoyens. Corneille de Graeff, seigneur de Zuidpolsbroeck [4], l'aîné de la famille, conseiller député de la Hollande, et associé à Jean de Witt dans plusieurs missions, avait acquis l'instruction la plus variée, jointe à une connaissance approfondie des affaires. « Il peut être signalé », écrivait-on au ministre de Cromwell, Thurloë, « comme un homme dont Aristote lui-même pourrait apprendre la politique, car il est aussi bon Hollandais que bien disposé pour le parti d'Orange, et c'est à cette formule de médecine : Le mélange fait la potion, *Misce, fiat potio,* qu'il conforme sa conduite [5]. » De Graeff avait mérité la confiance du parti républicain en faisant conclure l'accord de la ville d'Amsterdam avec Guillaume II, à la suite du coup d'État tenté par le dernier stathouder : d'autre part, après la mort de Guillaume II, il avait obtenu la reconnaissance de la Princesse Royale sa veuve, par le bon vouloir qu'il lui avait témoigné, à l'occasion des différends domestiques auxquels la tutelle du jeune prince donnait lieu [6]. Des deux fils de Corneille de Graeff, Jacob et Pierre, le plus jeune, Pierre, qui épousa la belle-sœur du Grand Pensionnaire, Jacoba Bicker, resta lié avec lui par la plus étroite amitié, et justifia sa confiance, au jour de ses disgrâces et de ses malheurs.

Le bonheur de la paternité avait complété pour Jean de Witt la

[1] 12 avril 1662.
[2] *Notice sur la famille de Graeff : Het huis te Ilpendham,* par Koning, 1836.
[3] André de Graeff, né en 1611, mort en 1678.
[4] Corneille de Graeff, né en 1699, mort en 1664.
[5] L. à Thurloë, 13 novembre 1654 : Thurloe, *State papers.*
[6] L. man. princesse d'Orange à Corneille de Graeff, 1er septembre 1651.

félicité du mariage. Sa femme lui avait déjà donné trois filles[1], dont l'aînée, Anna, douée d'une précoce intelligence, garda toujours la prédilection paternelle. Ses désirs furent comblés par la naissance[2] longtemps attendue d'un fils, appelé Jean comme son père. Son oncle Van Sypesteyn, qui vécut jusqu'à soixante-neuf ans[3], l'en félicitait avec une touchante expansion : « Mon cher neveu », lui écrivait-il, « je ne pourrais vous exprimer avec la plume combien la délivrance heureuse de votre bien-aimée a réjoui ma femme et moi; vous ne pourriez le croire, mais pourtant mes pleurs de joie pourraient en donner témoignage. Je vous souhaite, ainsi qu'à la charmante accouchée, beaucoup de bonheur avec votre fils premier-né, vous priant cependant tous deux de ne considérer cette charmante poupée que comme telle, et non comme une idole, ainsi que le font quelques parents; car Dieu ne veut pas qu'on fasse trop d'embarras de ses dons miséricordieux, et l'expérience nous apprend que cela ne porte pas bonheur à ceux qui en usent ainsi. Je termine en vous souhaitant à tous deux, ainsi qu'à votre fils nouveau-né, toutes sortes de bonheurs et de bénédictions[4]. »

Les affaires publiques et les joies domestiques ne l'avaient pas détourné des goûts studieux de sa jeunesse. La philosophie continuait à trouver en lui un fidèle disciple. Sa correspondance avec le pasteur André Colvius, l'un des maîtres de sa jeunesse[5], fait connaître l'intérêt qu'il prenait à la publication des manuscrits de Descartes : l'étude qu'il préférait à toute autre était celle des mathématiques : l'une de ses lettres[6] rend compte de la satisfaction que lui avait donnée la lecture d'un traité sur le calcul différentiel et intégral; il félicitait Huyghens[7], avec lequel il aimait à correspondre, des expériences que celui-ci avait faites en mer avec des horloges destinées aux voyages au long cours, et l'engageait à en demander un brevet aux États généraux. Il recherchait comme une distraction

[1] Anna, née le 27 décembre 1653; Agneta, née le 6 juin 1656; Maria, née le 27 septembre 1661.

[2] 27 mai 1662.

[3] Il mourut de la pierre, le 2 mai 1665. — Anna de Witt écrivait à son frère, 29 avril 1665 : « Mon oncle Sypesteyn a été coupé de la pierre; c'est une pierre qui est grande comme un œuf. »

[4] L. Van Sypesteyn à de Witt, juin 1662 : Archives de famille.

[5] L. de Witt à Colvius, man., 3 janvier 1654.

[6] L. de Witt à Nicolas Heinsius, 7 avril 1660.

[7] L. de Witt à Huyghens, 7 février 1664.

les problèmes les plus variés, et faisait servir ses calculs scientifiques à d'utiles applications. C'est ainsi qu'il découvrit le moyen de réduire le nombre des poids employés aux différents usages du commerce, et qu'il fut l'inventeur [1] des boulets à chaîne qui rendirent de grands services à la marine hollandaise.

Il avait même fait paraître en latin [2], sous le titre d'*Éléments des lignes courbes*, un traité qu'il avait sans doute préparé pendant ses studieuses années de jeunesse, et qui acquit bientôt une juste renommée. François Van Schoten, professeur de mathématiques à l'université de Leyde, chez le père duquel il avait habité pendant son séjour à l'Université, le fit publier avec plusieurs autres mémoires scientifiques, à la suite de la *Géométrie* de Descartes, dont il s'était fait l'éditeur. De Witt en suivit l'impression avec une scrupuleuse exactitude, en profitant des observations du célèbre mathématicien Chrétien Huyghens [3] et de l'assistance de Van Schoten, qui en corrigea le manuscrit, dont il lui fit la dédicace [4]. Il avait divisé son ouvrage en deux parties. Dans la première, qui est un traité de géométrie pure, il traite de la parabole, de l'hyperbole et de l'ellipse, et en fait ressortir l'origine par des procédés ingénieux dont la découverte lui appartient [5]. Il déduit avec perspicacité les principales propriétés qui caractérisent ces sections coniques, signale la différence des méthodes de description qu'il faut appliquer à chacune, et en constate, par leurs rapports mutuels, la parenté commune. La seconde partie, qui est un traité de géométrie analytique, a pour objet la recherche des lieux géométriques dans un plan ou dans l'espace [6]. L'auteur y étudie les règles de relations entre deux inconnues, en démontrant qu'une équation de premier degré est représentée par une ligne droite, et une équation de second

[1] Hume, *Histoire d'Angleterre,* ch. LXIV, n° 8.

[2] Johannis de Witt *Elementa curvarum linearum,* edita opera Francisci, à Schoten, in Academia Lugduno Batavorum Amstelodami, apud Ludovicum et Danielum Elzevirios, 1659. On trouve aussi ces éléments à la fin de l'Introduction de la *Méthode de géométrie* d'Erasmus Bartholomæus. L'ouvrage comprend 190 pages. (Communications de M. Bierens de Haan, professeur à l'université de Leyde.)

[3] L. de Witt à Huyghens, 9 mars, 9 avril 1659.

[4] L. de Witt à Van Schoten, 8 octobre 1658, faisant partie d'une correspondance continuée pendant deux ans, 1658 et 1659.

[5] Simons, *Jean de Witt et son temps,* t. I, p. 49 et suiv.

[6] Elle est intitulée : *De locis planis et solidis.*

degré par une ligne courbe, parabole, hyperbole, ellipse ou cercle. Il détermine dans un dernier chapitre la méthode générale pour construire dans un plan ou dans l'espace les figures qui expriment ces équations. De Witt ne prétendait pas donner ainsi une méthode nouvelle, mais il approfondissait et développait celle qui était connue. S'il ne méritait pas les éloges exagérés qu'un de ses contemporains lui adressait [1], en l'appelant un second Euclide, du moins avait-il fait preuve d'une originalité de recherches jointe aux qualités de pénétration et de clarté qui recommandent les ouvrages des grands mathématiciens.

Toutefois la politique ne lui permettait guère de se livrer à la science. Il y consacrait jusqu'aux loisirs que l'exercice du pouvoir lui laissait; et pour défendre, non-seulement par la parole, mais encore par la plume, le gouvernement dont il était l'infatigable serviteur, il fit œuvre de publiciste. Sa collaboration à l'ouvrage de Pierre Delacourt, ayant pour titre : *l'Intérêt de la Hollande,* qui a souvent exercé la sagacité de la critique bibliographique, donne le témoignage irrécusable de ses opinions. Dévoué au parti républicain, auquel, en dépit des épreuves de la mauvaise fortune, il resta fidèle jusqu'à sa mort, Delacourt [2] avait pris goût de bonne heure à l'examen des affaires publiques. Dès l'âge de vingt-trois ans [3], il avait composé [4], dans l'intérêt de sa ville natale, un mémoire resté inédit, et qui avait pour titre : *la Prospérité de la ville de Leyde.* Trois ans plus tard [5], il le refondit dans un traité auquel il donna des développements étendus, et qu'il appela l'*Intérêt de la Hollande.*

La renommée de ce livre dépassa les frontières des Provinces-Unies. « Si vous pouvez recouvrer un volume appelé l'*Intérêt de la*

[1] *Duncaniana,* 1672.

[2] Delacourt, après avoir été menacé, en 1672, de partager le sort de Jean de Witt, à cause de la notoriété de ses opinions favorables au Grand Pensionnaire, jugea prudent de s'éloigner; il se rendit à Anvers, où il retrouva plusieurs compatriotes, et entre autres de Groot, son ami particulier. Il revint se fixer à Amsterdam à la fin de l'année suivante, 1673; il y continua ses travaux littéraires, mourut en 1683, et laissa un ouvrage posthume contre le stathoudérat, intitulé : *Fables et Sentences,* que l'éditeur appelait dans l'épigraphe : « Le Chant du Cygne. » (Voir l'ouvrage de M. de Rees sur Delacourt. Utrecht, 1851.)

[3] Il était né en 1636.

[4] 1659.

[5] 1662.

Hollande, dans lequel on dit qu'est contenu tout le secret du commerce », écrit de Lionne [1] à d'Estrades, « vous me ferez plaisir de m'en adresser un exemplaire, et encore un plus grand à M. Colbert, si en même temps vous lui en adressez un autre. » Cette curiosité était justifiée par l'importance de cette étude d'économie politique. L'ouvrage était instructif par les renseignements commerciaux et financiers qui s'y trouvaient recueillis, et remarquable par les doctrines de libre échange qui y étaient professées. L'auteur y avait joint non-seulement l'examen des alliances et des intérêts diplomatiques de la Hollande, mais encore l'appréciation raisonnée des mérites du nouveau gouvernement qu'elle s'était donné, avec l'exposé des plaintes qui pouvaient être formulées contre le stathoudérat. Il en avait fait le réquisitoire du parti bourgeois et commerçant des villes de Hollande contre le pouvoir des princes d'Orange. Le parti orangiste s'en émut; la réfutation de l'*Intérêt de la Hollande* par l'un de ses publicistes les plus habiles, Parival, ne parut pas suffisante; la Princesse Douairière fit demander à la cour de justice de Hollande d'ordonner des poursuites, pour ne pas laisser impunies les attaques que l'auteur s'était permises contre les princes d'Orange [2].

Le synode de Leyde avait, de son côté, pris à partie l'ouvrage de Delacourt, à qui il imputait en outre une autre publication encore plus agressive, les *Discours politiques*, qui étaient l'œuvre de son frère, mais qui avaient paru sans nom d'auteur, et que Delacourt se laissait attribuer [3]. Le synode le frappa des censures ecclésiastiques, en lui interdisant la cène, obtint des bourgmestres de Leyde la défense faite aux libraires de la ville de vendre son livre, et fit appel aux États pour en prononcer l'interdiction ainsi que la condamnation judiciaire [4]. Les États ne tinrent aucun compte de cette dénonciation; ce ne fut que sept ans plus tard qu'ils y donnèrent suite. Une nouvelle édition [5] de l'*Intérêt de la Hollande* ayant paru sans nom d'auteur [6], sous le titre d'*Exposé des principes et maximes politiques salutaires de la république de la Hollande*, les États, qui avaient d'abord donné, par l'entremise du Grand Pen-

[1] L. de Lionne à d'Estrades, 22 juin 1663 : Archives aff. étr.
[2] L. Wicquefort à Lionne, 30 novembre 1662.
[3] L. de Groot à de Witt, 18 janvier 1663.
[4] L. Delacourt à de Witt, 3 octobre 1662.
[5] 1668-1669.
[6] Elle avait été notablement remaniée, et était divisée en trois livres.

sionnaire, un brevet d'octroi à l'ouvrage [1], le retirèrent quelques mois plus tard, « comme ayant été subrepticement obtenu [2] ». Le système de l'auteur sur les alliances étrangères, dont Delacourt engageait la Hollande à se défier [3], parut dangereux à laisser accréditer, et les États, qui avaient besoin de protecteurs au dehors, ne purent se dispenser de désavouer l'ouvrage. Ils crurent même devoir l'interdire [4]; mais cette défense fut plutôt apparente que réelle, et n'empêcha pas, trois ans plus tard [5], la mise en vente d'une troisième édition.

De Witt n'était resté ni indifférent ni étranger à cette publication. Ses lettres [6] à Delacourt et à de Groot font connaître que l'auteur de l'*Intérêt de Hollande* demandait la protection du Grand Pensionnaire contre la menace de poursuites judiciaires [7], et que de Witt, par l'entremise de son ami de Groot, lui communiquait des observations et des renseignements [8] sur les nouveaux chapitres [9] destinés à la seconde édition de l'ouvrage. D'autres témoignages donnent la preuve manifeste d'une participation encore plus directe. Un contemporain [10] raconte que de Witt, allant à Leyde rendre visite à Delacourt chez son beau-frère [11], trouva sur sa table, en attendant son retour, un écrit jusqu'alors inédit sur l'intérêt de Leyde, et qu'en le feuilletant, il fut si satisfait de l'avoir lu, qu'il engagea l'auteur à faire l'application de ses savantes recherches à la Hollande. Delacourt se serait décidé à suivre ce conseil, et aurait ensuite communiqué à de Witt son nouvel ouvrage, avant de le faire

[1] Résol. Hollande, 10 décembre 1668.

[2] Résol. Hollande, 28 mai 1669.

[3] *L'Intérêt de la Hollande,* partie II, ch. IX.

[4] Résol. Hollande, 29 mai 1669.

[5] 1671.

[6] Ces lettres ont été publiées par M. de Heemskerk (DE GIDS, 1852, t. II), sous ce titre : *Jean de Witt et sa participation à l'ouvrage de Delacourt.*

[7] L. Delacourt à de Witt, 12 et 14 août 1662.

[8] L. de Witt à Groot, 7 juin 1662, 19 janvier 1663. — L. de Groot à de Witt, 24 janvier 1663.

[9] Ces chapitres sont les chapitres XXXIX et XLIII de la deuxième édition, dans lesquels Delacourt étudiait le système de défense militaire applicable à la Hollande.

[10] PAULUS, *Explication de l'Union d'Utrecht,* t. I, p. 71, 73; et WTTEWAALL, *Preuve tirée d'un écrit inédit d'économie politique : « la Prospérité de la ville de Leyde »*, composé en 1659 par DELACOURT, Préface, p. 14, 15, 16. (Communications du Dr Schotel.)

[11] Le bourgmestre Elcman.

imprimer [1]. De Witt aurait mis à profit cette communication pour corriger le manuscrit et y ajouter deux chapitres. Cette déclaration est confirmée par le manuscrit même, tel qu'il a été retrouvé [2] : il porte la trace calligraphique de la révision de plusieurs passages que le Grand Pensionnaire lui-même avait corrigés [3].

Quant à l'addition des deux chapitres, s'ils n'ont pas été écrits de sa main, ils n'en sont pas moins son œuvre : Delacourt a pris soin de faire savoir, par une note ajoutée à son manuscrit, qu'ils doivent lui être attribués. En outre, dans la préface de la seconde édition, il s'en reconnaît expressément redevable « à des gens très-illustres, et versés si à fond dans la connaissance de toutes les affaires concernant les Provinces-Unies et le gouvernement de la Hollande, que toutes les affaires mentionnées dans ces chapitres ont passé par leurs mains ». Il déclare que « le mérite doit en être reporté à celui qui a fait lui-même ce dont il parle ». Enfin, l'examen du manuscrit peut faire constater qu'un des chapitres composés par Delacourt, et qui est resté inédit, est remplacé dans l'ouvrage par deux autres qui s'y trouvent substitués : ce sont ceux qui portent les numéros XXIX et XXX [4], et qui ont pour titres : *Des raisons pour lesquelles la liberté n'a pas fait obtenir plus d'avantages depuis la mort du prince d'Orange. — Des bons fruits que les commencements d'un bon gouvernement ont produits.*

Aussi fut-ce sous le titre habilement choisi de *Mémoires de Jean de Witt*, que parut, dans le siècle suivant [5], la traduction française de la deuxième édition de l'*Intérêt de la Hollande*, quoique la préface de Delacourt conservée en tête de la traduction, donnât un démenti à cette prétendue origine. En outre, certaines parties du livre, dans lesquelles la Hollande était invitée à se désintéresser des affaires extérieures, en abdiquant tout rôle au dehors, sans aucun souci des alliances et des traités, sont en contradiction si manifeste avec la politique du Grand Pensionnaire, si énergique, si scrupuleuse et

[1] Il résulte de pièces authentiques que le manuscrit de Delacourt fut envoyé à J. de Witt le 10 juillet 1661. Le manuscrit porte de nombreuses corrections de la main de J. de Witt.

[2] Il appartenait à la bibliothèque du professeur Tydeman, à Leyde.

[3] Voir article de M. Fruin : DE GIDS, 1865, t. II; et article de M. Veegens : DE GIDS, 1867, t. I.

[4] Les chapitres XXIX et XXX de l'*Intérêt de la Hollande* sont les chapitres IV et V, et le chapitre VI de la troisième partie, *Des principes et maximes politiques.*

[5] 1709.

si prévoyante, ainsi que sa correspondance en témoigne [1], que cette comparaison suffirait pour empêcher d'attribuer à de Witt l'ouvrage tout entier. Au contraire, les deux chapitres dont il est l'auteur ne font que résumer les doctrines et les opinions dont il avait fait le programme de sa vie publique. Dans l'un, il relevait les griefs qui pouvaient être imputés au gouvernement des stathouders, auxquels il reprochait la prolongation inutile de la guerre contre l'Espagne, l'excès des dépenses militaires, l'abaissement de la puissance navale des Provinces-Unies, et la préoccupation des intérêts dynastiques, préférés à ceux de la république. Dans l'autre chapitre, de Witt faisait valoir les services rendus par les États de Hollande, depuis qu'ils avaient en quelque sorte hérité du pouvoir des stathouders. Les titres de confiance qu'il revendiquait en leur faveur étaient la réduction des rentes et la diminution de l'armée, qui devaient permettre de dégrever les impôts de consommation et d'amortir la dette, dont le remboursement ne devait pas dépasser une période de trente ans [2]. L'apaisement pacifique des différends intérieurs, l'augmentation considérable des ressources navales et les garanties de sécurité qui en résultaient, complétaient cette apologie.

En donnant ainsi à l'ouvrage de Delacourt une collaboration qui ne laisse prise à aucun doute, de Witt avait publié le manifeste destiné à justifier le changement du gouvernement. Il avait tenu à mettre en regard les reproches adressés aux derniers stathouders et les éloges donnés aux nouveaux maîtres du pouvoir. La satisfaction patriotique qu'il témoignait de l'œuvre déjà accomplie pendant son ministère paraissait pleinement justifiée. Le parti dont il était le chef avait depuis dix ans gouverné la république, et en glorifiant la politique de la Hollande, après l'avoir glorieusement dirigée, le Grand Pensionnaire faisait de ce panégyrique comme un bulletin de victoire écrit par le vainqueur.

[1] Voir notamment L. de Witt à Beverwaert, 24 juin 1661, t. IV, p. 144. — L. de Witt à Slingelandt, 4 août 1659, t. VI, p. 98; et L. de Witt à Heinsius, 31 octobre 1661, t. VI, p. 524. (Extraits de l'ouvrage de M. Van Rees sur Delacourt.)

[2] Voir DE GIDS, 1867, article de M. Veegens. Cette remarquable étude donne l'exposé le plus complet de la question.

CHAPITRE VI

LA SECONDE GUERRE D'ANGLETERRE. — UNE RÉPUBLIQUE VICTORIEUSE D'UNE MONARCHIE.

Rivalité de l'Angleterre contre les Provinces-Unies. — Charles II et sa cour. — Préludes de rupture. — Hostilités de l'Angleterre en Guinée. — Tentatives inutiles de conciliation. — Représailles des États généraux. — Expédition de Ruyter en Afrique. — Elle est préparée par le grand pensionnaire de Witt. — Déclaration de guerre.

Les relations de la république et de la France. — Demande d'assistance éludée par Louis XIV. — Mesures financières. — Forces maritimes. — Première campagne navale. — Défaite de la flotte des États. — Explosion du vaisseau-amiral. — Mort de d'Obdam. — Ruyter amiral en chef. — Jean de Witt à bord de la flotte. — Il la fait sortir du Texel. — La tempête la disperse. — Tentative inutile d'un nouveau combat.

Expédition de l'évêque de Munster contre les Provinces-Unies. — Conquête de la province de l'Overyssel. — Insuffisance des troupes de terre des États. — Corneille de Witt député à l'armée. — Nécessité des secours de la France. — Envoi d'un corps auxiliaire français. — Il rend peu de services. — Déclaration de guerre de la France à l'Angleterre. — Elle est plutôt apparente que réelle. — Négociations des États avec le Danemark et les princes allemands. — Quadruple-Alliance. — Traité de Clèves avec l'évêque de Munster.

Seconde campagne navale. — Bataille des Quatre-Jours. — Retraite de la flotte anglaise. — Nouvelle bataille. — Dispersion de la flotte des États. — Incursion de l'ennemi. — L'escadre française reste à l'écart. — Fermeté de Jean de Witt. — Il retourne sur la flotte. — Troubles intérieurs. — Réveil du parti orangiste. — Négociations secrètes de Buat avec le roi d'Angleterre. — Son procès et sa condamnation.

Propositions de paix. — Congrès de Bréda. — Beverningh ambassadeur des États. — Les conférences traînent en longueur. — Reprise des hostilités. — Expédition de Chatham. — Destruction de la marine anglaise. — Corneille de Witt à bord de l'escadre. — Correspondance entre le Grand Pensionnaire et son frère. — Dénoûment des négociations. — Traité de Bréda. — Récompenses offertes à Ruyter et à Corneille de Witt. — Honneurs rendus au Grand Pensionnaire.

La politique du Grand Pensionnaire de Hollande, qui avait obtenu jusqu'alors de constants succès, allait être soumise à de redoutables épreuves, dont elle devait sortir triomphante. Toutes les garanties destinées à assurer aux Provinces-Unies les bienfaits de

la paix paraissaient avoir été prises, et c'était le poids de la guerre qu'elles allaient néanmoins avoir à supporter. L'alliance avec Charles II, qu'elles venaient de conclure, et qui semblait devoir les protéger contre l'ambition de Louis XIV, n'était que le prélude d'une rupture. Moins de trois ans après la signature du traité entre les deux États, leurs flottes allaient de nouveau se disputer la domination des mers, et après avoir été naguère traité par les États comme leur hôte, le roi d'Angleterre allait se déclarer l'ennemi de ceux qui avaient les premiers fêté sa restauration.

Charles II, une fois remonté sur le trône, n'avait pas tardé à faire bon marché des intérêts de son royaume, pour ne s'occuper que de ses plaisirs, auxquels il sacrifiait ses devoirs de souverain. Il aurait pu facilement justifier les espérances de l'Angleterre, heureuse d'échapper, par le rétablissement de la royauté héréditaire, aux malheurs de l'anarchie et aux dangers d'un gouvernement militaire. Son humeur affable avait commencé par lui gagner la faveur populaire, et il avait su plaire, en se rendant accessible [1] : « Il charmait tous ceux qui lui avaient été présentés, et qui pouvaient sans hésitation aller le voir dîner, souper, danser, jouer aux dés, ou bien l'écouter quand il se plaisait à raconter ses aventures [2]. » Mais ces qualités superficielles ne pouvaient tenir lieu des mérites qui lui manquaient. Élevé à l'école de l'infortune, il n'avait pas été mûri par les événements; son esprit était aussi changeant que son cœur, et l'inconstance dans les attachements lui paraissait aussi naturelle que l'infidélité dans les alliances. Insensible à la gloire et indifférent à la flatterie, il s'abandonnait à la plus indolente nonchalance, et c'était par amour du repos plutôt que par goût de la domination, qu'il tenait au plein exercice de son pouvoir. Le système de gouvernement de la France, qui affranchissait Louis XIV de tout contrôle, lui semblait le seul qui convînt à la royauté, et l'état de ses finances obérées lui rendait encore plus insupportable la dépendance dans laquelle il était tenu par le Parlement. Il aimait mieux se laisser faire la loi par ses favorites, et avait pris pour maîtresse attitrée la comtesse de Castelmain, qu'il créa plus tard duchesse de Cleveland. Entouré de

[1] Burnet, *Histoire de mon temps : Collection des mémoires de M. Guizot*, t. I, p. 199.
[2] Lingard, t. XIII, p. 380.

courtisans « qui tournaient toutes les croyances en raillerie, comme toutes les vertus en dérision [1], » il avait donné l'exemple promptement suivi de toutes les licences, en l'étalant au grand jour sans retenue ni réserve. Trois ans après la restauration, l'envoyé de l'électeur de Brandebourg, Brand [2], écrivait à son maître : « Il y a dans la cour anglaise une effroyable corruption; on n'y trouve rien que des femmes, et l'on n'y parle que d'histoires d'amour. Le roi ne fait que s'amuser avec ses maîtresses, et toute la cour s'enfonce chaque jour plus profondément dans le mépris de la nation. » La philosophie sensualiste de Hobbes, que Saint-Évremont appelait le plus grand génie de l'Angleterre [3], façonnait les mœurs publiques à ses doctrines. La mort et l'éloignement laissaient dans la famille royale bien des places vides autour du trône. L'un des frères du roi, le duc de Glocester, avait été prématurément enlevé dans l'éclat de sa jeunesse à l'affection du peuple anglais. L'une de ses sœurs, la princesse Marie, mère du jeune prince d'Orange, n'était revenue dans le vieux palais de Whitehall que pour y succomber à une courte maladie. Il était séparé de sa seconde sœur, la princesse Henriette, tristement mariée au duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Quant à la reine mère, Henriette de France, fille de Henri IV, et veuve de Charles Ier, dont le courage et la pieuse résignation avaient égalé les infortunes, après un retour passager dans son ancien royaume, elle était venue achever ses jours dans sa première patrie. Elle habitait, auprès de Paris, sa maison de campagne de Colombes, vivait dans la retraite, et fut réduite, quelques mois avant sa mort [4], à d'humiliantes réclamations, pour obtenir d'un fils ingrat le payement intégral de sa pension, dont un quart lui fut retranché [5]. La nouvelle reine d'Angleterre, Catherine de Bragance, fille du roi de Portugal, n'avait pas d'enfants, et était délaissée par son mari. Le frère du roi, Jacques, duc d'York, occupait seul les marches du trône. Malgré le refus longtemps opposé par la reine mère, il avait épousé la fille du premier ministre, le comte de Clarendon, avec laquelle

[1] V. l. Temple à lord Lisle, août 1667.
[2] L. Brand, 17 avril 1663 : *Droyssen. Geschichte der Preussischen Politik*, t. III.
[3] Saint-Évremont, t. I, p. 57.
[4] Elle mourut le 3 août 1669.
[5] L. de la reine Henriette à Charles II, 9 décembre 1668.

il avait eu des relations pendant l'exil, et qu'il avait rendue mère d'un fils. Il avait acquis la confiance de Charles II, malgré la plus complète dissemblance de caractère : en effet, il joignait à un esprit lent et étroit une volonté opiniâtre, et son goût pour les affaires, si opposé au goût de Charles II pour les plaisirs, achevait le contraste entre les deux frères. Convaincu, comme d'un dogme, des droits de la royauté, il encourageait Charles II à se conduire en monarque absolu, et les croyances sincères qui le déterminèrent plus tard à abjurer le protestantisme étaient d'accord avec sa prédilection politique pour la religion catholique, qui, en imposant la soumission à l'autorité religieuse, lui paraissait garantir l'obéissance des sujets à leur souverain [1].

Les ministres étaient réduits à un pouvoir subalterne. Le marquis d'Ormond, grand maître de la maison du roi, qui avait été l'un des derniers défenseurs de Charles I[er], le comte de Southampton lord-trésorier, les secrétaires d'État sir Édouard Nicholas et Morris, le lord général Monk lui-même auquel Charles II était redevable de la couronne, s'effaçaient tous devant le lord-chancelier Hyde, comte de Clarendon. Après avoir été pendant l'exil le fidèle conseiller de Charles II, il était devenu, après la restauration, le premier personnage du royaume. Toutefois, le crédit que lui donnaient son expérience et le souvenir de ses services avait perdu plutôt que gagné au mariage de sa fille avec le duc d'York. Malgré l'opposition apparente qu'il y avait faite, la famille royale avait peine à lui pardonner d'être devenu le beau-père de l'héritier du trône. Sa grande situation, rehaussée par cette parenté, donnait prise à l'envie. Il avait autour du roi de nombreux détracteurs qui ne pouvaient lui pardonner son attachement à ses devoirs, son dévouement aux intérêts du royaume, sa résistance aux fantaisies et aux excès du parti royaliste. Son honnêteté incorruptible et ses goûts sérieux l'isolaient au milieu d'une cour licencieuse, tandis que ses opinions politiques opposées à toute concession éloignaient de lui le parti populaire. Ne trouvant ainsi aucun appui pour gouverner, il était obligé de suivre le cours des événements, au lieu de le diriger. Après avoir inutilement détourné Charles II de se rapprocher du roi de France, en vendant Dunkerque à Louis XIV, il le laissa à

[1] Burnet, t. I, p. 203 et suiv.

contre-cœur provoquer la rupture de l'Angleterre avec les États généraux, sans opposer aucune résistance à cette politique si imprévoyante.

Le roi d'Angleterre se croyait intéressé à faire la guerre aux Provinces-Unies. Il n'avait pas seulement le secret espoir d'obliger ainsi le Parlement à lui accorder les larges subsides dont il avait besoin; il comptait en outre donner satisfaction au sentiment de la nation anglaise, qui témoignait une implacable jalousie contre la prospérité du commerce hollandais. Il espérait trouver dans la victoire une popularité qui le rendrait maître du gouvernement de son royaume. En mettant l'Angleterre aux prises avec les Provinces-Unies, il avait également en vue des intérêts de famille et se flattait d'imposer aux États généraux, par une guerre heureuse, le rétablissement de son neveu le prince d'Orange. En outre, il s'enorgueillissait à l'avance d'humilier une république qui avait été l'alliée de Cromwell, et qui, par la rigoureuse observation du culte calviniste, l'austérité des mœurs et la liberté des institutions, portait ombrage à la cour d'Angleterre. Charles II n'avait pas attendu son retour dans son royaume pour faire secrètement connaître ses véritables dispositions, et pendant que les États lui faisaient à la Haye une réception solennelle, il se proposait déjà de leur témoigner sa reconnaissance par une rupture longtemps préméditée. D'après un auteur contemporain [1], « quand il s'était embarqué en Hollande pour passer en Angleterre, il y avait eu des personnes de sa suite, et même de sa première confidence, qui n'avaient pas craint de dire aux amis de la maison d'Orange, auxquels ils croyaient pouvoir révéler leurs pensées, que l'on ne devait pas s'imaginer que la bonne chère que l'on donnait au roi était capable de le réconcilier avec ceux qu'il aimerait mieux châtier que caresser ».

Cette animosité de Charles II ne pouvait être mieux servie que par son ministre à la Haye, Downing, qui n'était jamais à court d'expédients pour susciter des différends et pour les perpétuer. Un article du dernier traité lui fournit le prétexte qu'il cherchait pour préluder à la rupture par une guerre polémique juridique : c'était la clause qui autorisait les armateurs des deux navi-

[1] Wicquefort t. III, p. 132.

res anglais *la Bonne-Aventure* et *la Bonne-Espérance* « à poursuivre le procès qu'ils avaient commencé ». Ce procès, continué depuis vingt ans, avait pour origine la capture de ces deux vaisseaux dont les propriétaires s'étaient fait dédommager par la Compagnie des Indes, moyennant le payement de 85,000 livres. Mais l'un des intéressés, prétendant que cette somme avait été irrégulièrement touchée par celui qui lui avait antérieurement cédé ses droits et qui était devenu insolvable par suite de banqueroute, avait poursuivi sa réclamation devant les échevins d'Amsterdam [1]. Une transaction longtemps débattue fut préparée par de Witt, et semblait destinée à réussir, quand Downing la fit échouer, en prétendant qu'il obtiendrait une indemnité double de celle qui était offerte. Pour en fixer le prix à sa guise, il se fit céder la créance [2], et la transférant ensuite à la Compagnie anglaise des Indes, pour une somme de 1,700,000 livres, il allégua que le procès, n'ayant plus lieu entre particuliers, devait changer de juridiction. Il exigeait que les échevins d'Amsterdam en fussent dessaisis et remplacés par des commissaires des deux nations. Les États, prévoyant que le différend une fois remis à des commissaires anglais ne pourrait être suivi d'aucun accord, offrirent de prendre pour arbitres des tribunaux étrangers; mais cette offre fut refusée, et Downing accompagna le refus de termes menaçants. Le grand pensionnaire de Witt ne se laissa pas intimider; il mit hardiment à découvert les subterfuges de l'envoyé anglais. Indigné de l'audace avec laquelle Downing affirmait avoir entre les mains une lettre qui prouvait que les contestations sur les deux vaisseaux en litige devaient être réglées comme affaire d'État, et non comme procès entre particuliers, il le somma, en jetant son chapeau sur la table, de la représenter, s'engageant, dès qu'elle serait produite, à lui faire donner satisfaction [3]. Downing chercha de vaines excuses, en alléguant qu'il ne voulait pas lui donner la peine d'attendre. De Witt lui repartit qu'il pouvait chercher la lettre à son aise, et promit de se tenir prêt à la recevoir jusqu'à minuit. Downing se garda bien de profiter de cette invitation, et révéla ainsi son imposture. La fermeté du Grand Pensionnaire l'avait déconcerté. De Witt

[1] L. Temple, 11 octobre 1667.
[2] L. d'Estrades, 5 juin 1664.
[3] L. Wicquefort à Lionne, man., 12 juin 1664.

déclarait plus tard[1] « qu'il avait jugé que la république devait renoncer à rester un État libre, si elle cédait sur un point où les Anglais eux-mêmes savaient qu'ils n'avaient aucun droit ». « Il serait préférable », écrivait-il[2] au prince de Nassau, « de résister jusqu'à toute extrémité, pour ne pas rendre cette nation plus insolente encore, suivant l'ancien proverbe : Supporter trop facilement de vieilles injures, c'est s'en préparer de nouvelles. »

La cour d'Angleterre faisait volontiers bon marché de pareilles prétentions. « Qu'a-t-on besoin », disait Monk, « d'insister sur la restitution de deux vaisseaux? Il s'agit de bien autre chose : il faut que la nation anglaise étende son commerce. — Faut-il donc », lui répondait l'envoyé de la république, « qu'on y sacrifie celui des Hollandais? Le commerce est pourtant un trésor qui s'enrichit du travail de chacun. — Oui », repartit Monk; « mais il faut, coûte que coûte, que notre nation y trouve sa part, ou autrement la paix ne durera pas[3]. »

C'était pour rendre la guerre populaire que Charles II avait engagé une querelle de procédure indigne d'un grand pays, mais à laquelle le caractère anglais se prêtait. « Cette nation », écrivait l'ambassadeur des États à Londres[4], « est pleine de fantaisies et entêtée dans ses fantaisies, d'humeur altière, par-dessus tout, opiniâtrément disputeuse, et y mettant une sorte de gloire. » Ne pouvant toutefois donner ainsi une satisfaction suffisante à l'amour-propre national, le roi d'Angleterrre entreprit de provoquer avec éclat les hostilités, en se rendant maître, sans déclaration de guerre, des colonies de la république qui faisaient une redoutable concurrence au commerce de son royaume.

Depuis un demi-siècle, les Hollandais avaient fondé sur les côtes d'Afrique et dans l'Amérique septentrionale des établissements qui y prospéraient. Ne croyant pas avoir à craindre en pleine paix des attaques du dehors, ils venaient de rappeler l'escadre de Ruyter, qui avait croisé pendant deux ans dans la Méditerranée, pour y châtier glorieusement les déprédations des corsaires barbaresques. Tandis qu'elle rentrait dans les ports de Hollande, vingt-quatre

[1] L. Temple, 10 octobre 1667.
[2] L. de Witt au prince de Nassau, 24 mai, 6 juin 1664.
[3] L. Van Gogh à de Witt, 20 juillet 1664.
[4] *Ibid.*, 22 août 1664.

vaisseaux anglais étaient envoyés en Afrique, sous le commandement de Robert Holms, pour y faire une véritable expédition de pirates. Holms commença par saisir onze vaisseaux marchands qu'il rencontra sur sa route; puis, au commencement de l'année 1664, il s'empara de l'île de Gorée, du cap Vert, et de la plupart des places qui appartenaient aux États généraux dans ces parages. Poursuivant sa course sur la côte de Guinée, il y compléta de faciles conquêtes, en les souillant par des massacres qui laissèrent la trace sanglante de la domination anglaise. Se dirigeant ensuite vers l'Amérique du Nord, il occupa les îles de Tabago, de Saint-Eustache et de la Nouvelle-Hollande, qu'il appela la Nouvelle-York, en l'honneur du frère du roi d'Angleterre [1]. Loin de désavouer ces violences, le gouvernement anglais, tout en feignant de n'en être pas instruit, revendiquait le droit de recouvrer des possessions auxquelles il prétendait, soit en invoquant pour les territoires de Guinée un prétendu don du roi de Portugal, soit en alléguant que les territoires d'Amérique étaient une ancienne concession du roi Jacques Ier au comte de Sterling, l'un de ses sujets. L'opinion publique encourageait cette politique offensive. Dès l'ouverture du Parlement, la Chambre des communes avait présenté une adresse au roi, pour lui faire valoir « la nécessité de protéger le commerce anglais contre la concurrence étrangère ». Quand le Parlement fut prorogé, l'orateur, en remerciant le roi, lui recommanda les intérêts de ses sujets, et la ville de Londres lui prêta un million pour l'armement d'une flotte dont la destination était facile à prévoir.

En recevant les premières nouvelles de cette violation du droit des gens, les États généraux firent un nouvel essai de conciliation auquel le roi d'Angleterre semblait tenir. En effet, Charles II avait témoigné, dès l'année précédente, le mécontentement que les États lui donnaient, en ne s'étant fait représenter auprès de lui par aucun ambassadeur, depuis la conclusion du dernier traité. Il avait interdit à ses ministres tout rapport avec le secrétaire de leur ambassadeur, resté à Londres, en qualité de résident, et lui avait fait savoir qu'il ne recevrait plus de communications diplomatiques que par l'entremise de son envoyé à la Haye, Downing. Pour le satisfaire, les États généraux pressèrent la Zélande, qui avait droit à la désignation de l'ambas-

[1] Mai 1664.

sadeur d'Angleterre, de faire un choix qu'elle avait jusqu'alors retardé. L'ambassade, qui semblait d'abord réservée à Boreel, neveu de l'ambassadeur en France, fut donnée à Michel Van Gogh[1], pensionnaire de Flessingue, qui avait déjà pris part en Angleterre, avec Beverwaert, aux négociations du dernier traité. Pour lui ménager un accueil favorable, les États généraux, « qui n'avaient pas grande confiance dans sa capacité fort médiocre[2] », le firent accompagner par le colonel Killegrew. d'origine anglaise, ami et parent de Monk.

Fidèles à leur politique pacifique, ils ne cherchaient qu'à éviter toute occasion de répondre aux provocations. Ils venaient[3] de renvoyer Ruyter, avec douze vaisseaux, dans la Méditerranée, pour imposer les conditions de la paix aux pirates algériens qui les avaient violées. Ruyter rencontra le vice-amiral anglais Lawson qui revenait avec sept navires d'une croisière dans les mêmes parages. Il le salua de ses bordées et abaissa son pavillon; l'amiral anglais répondit au salut, mais ne descendit pas le pavillon. Ruyter indigné résolut de ne plus amener le sien, alléguant qu'il n'était pas dans les mers britanniques, et déclara qu'il se croirait désormais autorisé à s'abstenir, d'après un ordre verbal qu'il aurait reçu. De Witt fut informé de la conduite que Ruyter se proposait de tenir, par le commissaire des États sur la flotte, M. de Mortaigne; il répondit[4] aussitôt, au nom des États de Hollande, qu'on devait s'en tenir rigoureusement à l'observation du traité. Il ajoutait que le salut du pavillon ne devait pas être limité aux mers britanniques, parce qu'il pourrait être ainsi interprété comme une reconnaissance de leur assujettissement à la domination anglaise. Il n'hésita même pas à désavouer Ruyter, en représentant qu'un officier accoutumé à recevoir ses ordres par écrit ne pouvait être dispensé du salut par un ordre verbal, et prévoyant le cas où l'amiral Lawson refuserait une seconde fois d'abaisser son pavillon, il signifia qu'on devrait se contenter d'en prévenir les États.

Ne voulant négliger aucune des précautions destinées à pré-

[1] Juin 1664.
[2] Wicquefort, t. III, p. 132 et 134.
[3] Mai 1664.
[4] L. de Witt à M. de Mortaigne, 22 juillet 1664.

venir une brusque rupture, le Grand Pensionnaire de Hollande essayait en même temps de tirer parti des négociations commencées. Malgé l'inexpérience de Van Gogh[1], de Witt avait confiance dans son intervention diplomatique. « Nous avons appris avec plaisir votre arrivée », lui écrivait-il[2], « et nous espérons que vous aurez occasion de convaincre le roi et ses ministres de l'injustice de leurs prétentions. » Son désir de conciliation ressort avec la même évidence de la lettre qu'il écrivait à l'ambassadeur des Provinces-Unies en France, Boreel[3] : « Les États de Hollande ont jugé que pour se mettre la conscience en repos devant Dieu et devant les hommes, dans le cas où les choses en viendraient à la dernière extrémité, il était bon de céder, autant qu'on pourrait, toutes les fois qu'il y aurait du pour et du contre. »

Ce désir d'entente ne faisait pas perdre de vue au Grand Pensionnaire de Hollande la nécessité impérieuse d'une réparation. « Sans satisfaction pour l'attentat commis en Guinée », écrivait-il à Van Gogh,[4] « il serait impossible d'attendre la paix. » Cette satisfaction étant vainement demandée, et Downing ne cessant de l'éluder par des promesses illusoires, les États généraux résolurent de ne pas se laisser impunément attaquer. Ils décrétèrent[5] l'armement de douze vaisseaux destinés à la défense de la Guinée, quoique Downing annonçât « que leur sortie du port équivaudrait à une déclaration de guerre ». Cette résolution une fois prise ne semblait pouvoir être suivie d'exécution, avant que l'ordre du départ eût été donné à la flotte anglaise, et lui eût ainsi permis de devancer l'escadre des États.

De Witt entreprit de précipiter l'expédition projetée, en la dissimulant, afin d'empêcher l'Angleterre de s'y opposer. Quels que fussent les obstacles qu'il rencontrât, sa dextérité d'esprit et sa décision de caractère lui permettaient de trouver toujours les expédients qui pouvaient assurer la prompte exécution de ses desseins. « Tant qu'il avait cru », comme l'écrivait plus tard l'ambassadeur de France à la Haye[6], « pouvoir sortir de l'affaire d'Angleterre par la voie des

[1] L. Louis XIV à d'Estrades, 18 septembre 1665.

[2] L. de Witt à Van Gogh, 27 juin 1664.

[3] L. de Witt à Boreel, 12 juin 1664. L. de Witt au prince de Nassau, juin 1664, man.

[4] L. de Witt à Van Gogh, 27 juin 1664.

[5] Résol. États généraux, 9 août 1664.

[6] L. Pomponne, man., 5 octobre 1669 : Archives aff. étr.

négociations, il y avait donné tous ses soins; mais quand il en perdit l'espérance, il se chargea seul, et non sans péril, du dangereux conseil d'imposer la paix ou de faire la guerre à une grande puissance. »

L'escadre de Ruyter, qui venait d'être renvoyée dans la Méditerranée pour faire respecter les traités par le dey d'Alger, pouvait suffire à la défense des colonies de la république. Elle avait relâché sur les côtes d'Espagne et se trouvait dès lors à portée des établissements d'Afrique, pour les protéger ou les reconquérir, avant d'être rejointe par une flotte anglaise. Mais Ruyter ne pouvait être chargé de cette mission sans le consentement des États généraux, et les dispositions de certains membres gagnés par Downing semblaient rendre inévitable la divulgation de l'ordre qu'ils lui donneraient. Le Grand Pensionnaire le fit tenir secret, à l'aide d'un subterfuge.

Une commission de sept membres, dont il faisait partie, avait été nommée pour prendre connaissance du rapport dans lequel Ruyter rendait compte de son expédition sur les côtes d'Afrique. Elle fut saisie de la proposition que les États de Hollande venaient de faire [1] pour envoyer Ruyter en Guinée, « avec l'ordre d'y reprendre tous les forts dont les Anglais s'étaient emparés, et d'y détruire tous les navires qui feraient ou auraient fait quelque tort aux marchands hollandais ». Cette proposition ayant été approuvée et signée par les commissaires sous forme de résolution, il ne s'agissait plus que d'y faire donner force exécutoire par les États généraux. Pour obtenir le consentement de l'assemblée fédérale, sans qu'elle s'en doutât, les commissaires, d'après les conseils de Jean de Witt, rattachèrent la résolution qu'ils avaient préparée à celle qui venait d'être prise deux jours auparavant, pour l'armement d'une nouvelle escadre, et dont on devait faire une seconde lecture. Le greffier des États généraux, Ruysch, avec lequel de Witt entretenait les relations les plus intimes, avait été mis dans la confidence; il fut chargé de commencer les communications qu'il devait faire à l'assemblée fédérale par le rapport sur l'expédition de Ruyter, et de lire ensuite rapidement la résolution qui y était jointe [2], de façon à laisser croire qu'il ne s'agissait que de la précédente. En outre, les commissaires eurent soin d'éloigner les députés dont ils se défiaient, et dont ils pouvaient

[1] Résol. secrètes États de Hollande, 7 août 1664.
[2] Résol. États généraux, 11 août 1664.

craindre l'indiscrétion [1]. Le député Kann, de la province de Frise, « qui n'avait pas acquis une grande connaissance des affaires publiques dans la chirurgie, dont il avait fait autrefois profession [2] », venait d'être appelé à remplir les fonctions de président, pour la semaine qui commençait; n'ayant pas assisté à la séance dans laquelle la première résolution avait été arrêtée, il ne prêta à la lecture aucune attention. Une dernière formalité restait à remplir, celle de la signature. D'après les règlements des États généraux, elle devait être donnée par le président qui siégeait le jour du vote : la résolution pour l'armement de l'escadre ayant été votée l'avant-veille qui était un samedi, c'était le président de la semaine précédente qui devait la signer. Pour éviter de compromettre le succès de leur manœuvre, les commissaires eurent soin de ne pas distinguer les deux résolutions, et leur attribuèrent à toutes deux la même date, en anticipant de deux jours celle qui venait d'être prise pour donner à Ruyter l'ordre de départ. Le président de la semaine précédente, Jean Van Reede de Renswoude, député de Gueldre, donna sans aucun soupçon une double signature, au milieu de toutes les pièces qui lui étaient présentées. Le secret ainsi ménagé par cette ruse parlementaire fut religieusement tenu par ceux qui en avaient connaissance. Malgré son respect ordinaire pour les formalités les plus scrupuleuses, de Witt les avait éludées, persuadé qu'il ne faisait qu'interpréter fidèlement l'opinion des États généraux, en complétant leur première résolution par la seconde.

Les instructions destinées à Ruyter lui furent confidentiellement adressées par les membres de l'amirauté d'Amsterdam, qui avaient confiance dans sa discrétion. Il les reçut devant Malaga et se mit aussitôt en mesure d'obéir. Il donna le change sur sa route à la flotte anglaise qui revenait d'Alger, et n'annonça qu'en pleine mer à ses capitaines l'expédition qu'il allait entreprendre [3]. Les établissements qui avaient été enlevés par les Anglais ne résistèrent pas à son attaque. Après avoir surpris et capturé leurs vaisseaux qui stationnaient à Gorée, il fit capituler le fort du cap Vert. Se dirigeant ensuite sur la côte de Guinée, il reprit l'île de Sierra-Leone, se rendit maître du fort de Tacorari, entra dans

[1] Wicquefort, t. III, p. 136.
[2] *Ibid.*
[3] Octobre 1664.

la rivière de Gambie, attaqua le fort de Cormantin, et l'emporta d'assaut, ne laissant aux Anglais que la forteresse de Cabo-Corso, dont il ne pouvait s'emparer sans le concours des nègres du pays qui restaient fidèles à l'alliance avec l'Angleterre [1].

Cette entreprise hardie resta cachée assez longtemps au gouvernement anglais, pour tenir en suspens l'envoi de toute escadre de secours. Sa confiance restait intacte, tant que les vaisseaux qui devaient rejoindre Ruyter étaient retenus dans les ports. Toutefois, de vagues nouvelles lui ayant donné l'éveil, il enjoignit à son résident Downing de pénétrer le mystère dont il commençait à s'inquiéter. Downing, qui aimait à faire croire « qu'il dominait toute la république, vint trouver le Grand Pensionnaire [2] ». Convaincu de sa bonne foi et sachant que de Witt ne trompait jamais personne, il n'hésita pas à lui demander si l'ordre de départ pour l'Afrique avait été envoyé à Ruyter, et crut l'embarrasser en ajoutant qu'il le considérait comme trop honnête pour faire aucun mensonge. D'après un récit contemporain, de Witt, qu'on ne pouvait jamais surprendre, ne se contenta pas d'éluder sa curiosité, mais encore, sans manquer à la vérité, il dissipa ses soupçons, en y intéressant sa vanité. « Tenez pour certain », lui dit-il, « que les États de Hollande n'ont, pour leur compte, rien ordonné qui puisse inquiéter le roi votre maître. Quant aux États généraux, il n'est pas nécessaire que je vous dise ce qui se passe dans leur assemblée, puisqu'il ne s'y fait rien de secret qui ne vous soit connu, de telle sorte qu'il n'est pas besoin que je vous l'apprenne. » Downing, facilement persuadé par cette réponse, donna toutes les garanties de sécurité au gouvernement anglais, et lui fit partager sa présomptueuse confiance.

Charles II gardait ainsi l'espérance de gagner du temps, de façon à surprendre les Provinces-Unies, avant qu'elles eussent pris l'offensive. Aussi ne voulait-il pas encore rompre ouvertement les négociations, mais sans cesser de se montrer intraitable. Il exigeait, pour désarmer, le remboursement des sommes qui avaient servi à l'équipement de sa flotte, et comme les États généraux n'étaient pas disposés à lui donner cette satisfaction, il

[1] Janvier 1665; mars 1665.
[2] Wicquefort, t. III, p. 137.

annonçait « que non-seulement il enverrait de nouveaux vaisseaux sur les côtes de Guinée, mais encore qu'il n'attendrait pas six mois pour commencer la guerre en Europe [1] ».

Quand la nouvelle de l'expédition de Ruyter fut reçue à Londres, la première impression fut celle de la stupeur. « Il en résulte une telle appréhension », écrivait l'ambassadeur des États, Van Gogh[2], « qu'il y a dans l'opinion publique un revirement contre la guerre. » C'était dans cet espoir que le Grand Pensionnaire avait tenté un coup de main aussi audacieux. « Les Anglais », déclarait-il dans une lettre confidentielle [3] à son beau-frère, « en voyant que la république maintiendra la devise du lion batave : *Nemo me impune lacessit*, reviendront peut-être à des sentiments plus pacifiques. » Cette attente fut trompée; la crainte céda bientôt la place à la colère. Le roi d'Angleterre se montrait tellement irrité, que le secrétaire d'État Morris disait à Van Gogh [4] : « Si Votre Excellence n'était pas personnellement aussi sympathique à la cour, je ne sais pas comment elle pourrait être reçue à l'avenir. » Les ministres, réunis en toute hâte, déclarèrent d'un commun accord qu'il n'y avait plus aucun ménagement à garder, et le duc d'York, qui encourageait passionnément la guerre, offrit d'aller prendre le commandement de l'armée navale. Van Gogh, jusque-là trop disposé à se laisser prendre naïvement aux avances qui lui étaient faites, ne gardait plus d'illusions; il témoignait même la crainte « de projets qui pouvaient être mis à exécution pour incendier les vaisseaux et les magasins en Hollande [5] ». De Witt, persuadé tardivement, mais à contre-cœur, de l'inutilité des négociations, reconnaissait, d'après son propre aveu, qu'il lui était interdit de croire que les affaires pussent s'arranger [6] : « Les concessions », écrivait-il à l'ambassadeur des États, « ne serviraient plus maintenant qu'à jeter de l'huile sur le feu [7]. »

Impatient de se venger des entreprises de Ruyter, le gouvernement anglais se dispensa de toute déclaration de guerre. Une puis-

[1] L. d'Estrades, 25 septembre 1664.
[2] L. Van Gogh à de Witt, 27 octobre 1664.
[3] L. de Witt à Dentz, man., 30 août 1664.
[4] L. Van Gogh, 27 octobre 1664.
[5] L. Van Gogh à de Witt, 28 novembre 1664.
[6] L. de Witt à Dentz, man., 30 novembre 1664.
[7] L. de Witt à Van Gogh, 11 décembre 1664.

sante flotte s'empara d'un convoi marchand de cent trente navires chargés de vin, qui venaient de Bordeaux. En outre, les bâtiments qui rapportaient de Smyrne une riche cargaison furent brusquement attaqués; mais ils étaient escortés par des vaisseaux de guerre qui les défendirent vaillamment. Après un sanglant combat, dans lequel périt le commandant de l'escorte, les Anglais furent obligés de se retirer [1]; ils durent se contenter de la capture de deux bâtiments, et la proie qu'ils convoitaient leur échappa. Ils firent plus facilement main basse sur tous les navires marchands restés sans défiance dans les ports du royaume [2]; l'embargo fut mis sur leurs marchandises, qui furent vendues sans aucun scrupule [3]. Des lettres de marque furent délivrées à tous les sujets anglais, tandis que les États généraux faisaient de leur côté appel aux corsaires, mais se contentaient de prohiber l'entrée des marchandises anglaises, sans opposer des représailles aux confiscations dont leur commerce était victime [4]. La Chambre des communes, empressée d'encourager par ses libéralités la politique du gouvernement, vota pour les dépenses de la marine deux millions et demi payables en douze termes, et sur lesquels les marchands de Londres firent l'avance d'un million. Il ne manquait à la rupture déjà commencée que la déclaration de guerre retardée jusque-là par le chancelier qui était resté favorable à la paix. Au mois de mars 1665, le gouvernement anglais la publia, comme s'il voulait satisfaire à une formalité omise. Il fit savoir, dans sa proclamation, qu'il refuserait toute garantie à l'égard des neutres, sans tenir compte ni de la provenance de la marchandise, si elle était transportée sous le pavillon des Provinces-Unies, ni de la protection du pavillon, si c'étaient des navires étrangers qui transportaient les marchandises des Provinces-Unies. Il ne suffisait point à Charles II de détruire leurs flottes; c'était encore leur commerce qu'il prétendait ruiner. Après avoir, treize ans auparavant, soutenu contre le chef de la république d'Angleterre une guerre malheureuse qui avait mis leur indépendance en péril, les États généraux avaient désormais, au

[1] 29 décembre 1664.

[2] L. d'Estrades, 11 décembre 1664. — L. Wicquefort, 11 décembre 1664 : Archives aff. étr.

[3] L. Wicquefort, 8 janvier 1665 : Archives aff. étr.

[4] L. de Witt à Van Gogh, 12 décembre 1664; et Résol. États généraux, 26 janvier 1665.

lendemain de la restauration de la royauté anglaise, à défendre contre l'héritier de Charles Ier la liberté des mers, sans laquelle la république ne pouvait subsister.

Les Provinces-Unies devaient être protégées par la France contre cette nouvelle agression, à laquelle elles pouvaient opposer le dernier traité d'alliance défensive qu'elles avaient conclu avec Louis XIV. Dans l'espoir d'en obtenir la prompte exécution, l'ambassadeur qui l'avait négocié, Van Beuningen avait été renvoyé à Paris, en mission extraordinaire. Mais quoique la cour de France fût mécontente depuis longtemps de l'ambassadeur ordinaire des États, Boreel, dont elle demandait le rappel [1], le choix de Van Beuningen lui déplut. L'ambassadeur de France, le comte d'Estrades, rappela au Grand Pensionnaire ce que Jean de Witt lui avait dit lui-même « de son esprit difficile, opiniâtre et entier, propre aux subtilités, et de la peine qu'il avait à le ménager, quoiqu'il fût le meilleur de ses amis ». D'Estrades trouvait préférable « de le laisser philosopher à l'aise chez lui, suivant son goût, et ne pas se hasarder à l'envoyer dans une cour composée de gens qui avaient en aversion toute manière rude de traiter les affaires [2] ». De Witt finit par avoir raison de ces préventions. Il représenta que la ville d'Amsterdam, ayant le privilége de la désignation à l'ambassade de France, ne pourrait être satisfaite par un autre choix. Il fit valoir le concours que Van Beuningen lui avait donné pour mettre obstacle aux propositions de l'Espagne en faveur de la ligue des Pays-Bas avec les Provinces-Unies, et protesta que ses sentiments n'avaient jamais cessé d'être favorables à l'alliance française. Van Beuningen déclarait d'ailleurs à d'Estrades [3] qu'il avait fait promettre aux États de ne pas l'obliger à rester en France un seul jour après que le roi lui aurait témoigné que sa personne ne lui était pas agréable. L'ambassadeur de France se laissa enfin convaincre. Après avoir retardé pendant six mois son départ, Van Beuningen arriva à la cour de Louis XIV et y trouva un accueil dont il se déclara satisfait [4].

L'ambassadeur des Provinces-Unies était chargé de réclamer l'exécution des engagements aux termes desquels le roi de

[1] L. d'Estrades, 17 juillet 1664.
[2] L. d'Estrades, 17 juillet 1664.
[3] L. Wicquefort, 4 décembre 1664 : Archives aff. étr.
[4] L. Van Beuningen aux États généraux, man., 26 décembre 1664.

France était tenu de fournir un secours de douze mille hommes aux États généraux. Mais Louis XIV s'était réservé quatre mois avant d'être obligé de prendre part à la guerre; en outre, il n'avait promis son assistance que dans le cas où les États généraux ne seraient pas les agresseurs et auraient été attaqués en Europe. L'appel qui lui était fait pouvait donc être éludé par des délais et des contestations dont il était intéressé à tirer parti. Il aurait voulu ménager à la fois les Provinces-Unies et l'Angleterre, afin de les empêcher de se déclarer en faveur de l'Espagne, dès que la mort de Philippe IV lui permettrait de faire valoir ses prétentions sur les Pays-Bas. Toutefois il ne se dissimulait pas que s'il abandonnait les Provinces-Unies, elles pourraient tomber dans la dépendance du roi d'Angleterre, qui les assujettirait à sa domination, en rétablissant le pouvoir de son neveu le prince d'Orange, dont Charles II ferait en quelque sorte son vice-roi [1]. Mais s'il consentait à s'aliéner l'Angleterre en les secourant, il voulait au moins mettre à profit l'assistance qu'il leur donnerait. Louis XIV prétendait dès lors obtenir, pour prix de son intervention, la reconnaissance des droits qu'il invoquait sur les Pays-Bas espagnols. Aussi à Paris et à la Haye, les ouvertures les plus empressées étaient-elles faites à Van Beuningen par de Lionne, et à de Witt par d'Estrades. « Tout se trouble », déclarait de Lionne à l'ambassadeur des États [2], « par cette méchante politique, qu'il faut une barrière entre les Provinces-Unies et la France. » En même temps d'Estrades était chargé d'exploiter auprès du Grand Pensionnaire les avances calculées de l'Angleterre, « qui faisait offrir au roi de France carte blanche, en tout ce qu'il pouvait désirer sur cette partie de la monarchie espagnole [3] ». De Witt ne pouvait se résigner néanmoins à lui en faire l'abandon : il ne consentait pas « à laisser ainsi remettre en question le traité d'alliance qui avait été conclu avec le gouvernement français [4] », et dont il ne croyait pas que Louis XIV, « lié par l'engagement de sa parole royale [5] », pût s'affranchir.

[1] L. d'Estrades, 25 décembre 1664. — L. Louis XIV à d'Estrades, 2 janvier 1665.
[2] L. Van Beuningen à de Witt, 16 janvier 1665.
[3] L. Louis XIV à d'Estrades, 19 décembre 1664.
[4] L. d'Estrades, 11 décembre 1664.
[5] L. d'Estrades, 29 janvier 1665.

Après avoir reconnu que cet « homme ne pouvait abandonner sa première pensée [1] », le roi de France s'en tint à l'espoir « qu'il arrivât quelque mauvais succès aux États, pour les réduire à être plus souples [2] ». Il résolut dès lors de ne secourir les Provinces-Unies que dans le cas où elles seraient réduites à toute extrémité, et au lieu de s'employer à détourner la guerre qui les menaçait, il ne se proposa d'intervenir que pour la faire durer : l'affaiblissement des parties belligérantes lui paraissait la meilleure garantie qu'il pût se ménager pour conquérir les Pays-Bas. Dans cette pensée, de Lionne avait eu soin de laisser l'ambassadeur des États livré à des perplexités sans cesse renaissantes, en opposant à ses pressantes réclamations des prétextes d'ajournement et des fins de non-recevoir. Pour entretenir cette incertitude, Louis XIV avait offert sa médiation aux deux gouvernements, auxquels il s'était même proposé comme arbitre [3]. Mais il ne s'était pas pressé de donner suite à cette offre, et il ne fit partir [4] les ambassadeurs extraordinaires qu'il envoyait à Londres, qu'à la veille des hostilités, quand les différends entre les deux pays ne pouvaient plus se prêter à aucune conciliation. Ces lenteurs ne pouvaient manquer de rendre suspecte la sincérité du roi de France. La défiance des États généraux était d'autant plus justifiée, « que ses envoyés agissaient comme s'ils n'avaient reçu d'autre instruction que celle de gagner l'amitié du roi d'Angleterre, aux dépens des Provinces-Unies [5] ».

D'ailleurs, le gouvernement français, loin de leur venir en aide, se montrait plutôt agressif à leur égard. Un arrêt du conseil [6], suggéré par Colbert, menaçait d'une saisie imminente les bâtiments hollandais qui se trouvaient dans les ports du royaume. Louis XIV employait cette mesure de violence pour contraindre les États à livrer trois vaisseaux de guerre achetés à Amsterdam par la Compagnie française des Indes [7]. Les États prétendaient au contraire avoir le droit de les retenir dans leurs ports, par suite d'une mesure

[1] L. man. Bataille, secrétaire de l'ambassade de France, à de Lionne, 11 décembre 1664 : Archives aff. étr.
[2] L. d'Estrades, 14 mai 1665.
[3] L. d'Estrades, 11 juillet 1664.
[4] Mars 1665.
[5] Wicquefort, t. III, p. 188. L. Van Beuningen à de Witt, 20 mars 1665.
[6] 30 mars 1665.
[7] L. Van Beuningen à de Witt, 27 mars 1665.

générale qui interdisait la sortie des bâtiments construits pour le compte des puissances étrangères, l'emploi de toutes les forces navales de la république leur étant indispensable contre l'Angleterre. Ils se contentaient d'offrir la réparation pécuniaire du préjudice qui pourrait en résulter. Le roi de France s'en tenait impérieusement à ses exigences. Après avoir vainement tenté de les éluder par des offres de conciliation, les États s'y soumirent, afin de lui enlever tout prétexte de mécontentement [1].

De Witt était trop prévoyant et trop fidèlement instruit par ses correspondances diplomatiques des secrètes dispositions du gouvernement français, pour n'avoir pas ressenti des alarmes bien justifiées. Ses craintes augmentèrent, quand il apprit qu'un envoyé de Charles II était venu en France à la dérobée et avait été secrètement reçu par Louis XIV. Il reconnut néanmoins la nécessité de dissimuler ses soupçons. « Deux députés de Haarlem et de Dordrecht ayant lu des lettres qui annonçaient l'accord des deux rois, il leur dit en pleine assemblée que ces lettres étaient fabriquées par Downing, pour entretenir la mésintelligence entre la France et la république, ajoutant que le roi de France était le père de leur État, et qu'il n'abandonnerait pas ses enfants [2]. » En outre, il ne cessait d'adresser à l'ambassadeur de Louis XIV des représentations à la fois énergiques et conciliantes [3], dans l'espoir d'obtenir ainsi les conditions équitables d'un accommodement avec l'Angleterre. Mais l'opinion publique ne se laissait pas abuser par le double jeu de la diplomatie française. « On ne doute plus », écrivait d'Estrades [4], « que les longueurs qui paraissent dans l'examen de Votre Majesté, pour savoir lequel des deux peuples est l'agresseur, ne soient un indice que Votre Majesté ne veut pas les assister, et qu'elle les laissera s'engager avec l'Angleterre pour profiter de leurs débris. C'est ainsi qu'on en parle dans les assemblées et dans toutes les compagnies de la Haye. »

Les États généraux étaient donc obligés de se suffire à eux-mêmes. « Quoique l'on puisse encore espérer que le roi de France s'acquitte

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 9 avril 1665.
[2] L. d'Estrades, 11 décembre 1664.
[3] L. man. de Witt à d'Estrades, 12 mai, 28 mai 1665. Voir COMBES, *Correspondance française de Jean de Witt : Mélanges historiques*, 1873, p. 249.
[4] L. d'Estrades, 5 février 1665.

de ses obligations », annonçait résolûment de Witt à Van Beuningen[1], « cependant Leurs Hautes Puissances agissent comme si elles devaient agir seules, et mettent leur espoir en la grâce de Dieu. » — « Nous n'avons plus de ressources qu'en nos forces », disait-il à d'Estrades avec une fière résignation, « et les remontrances ne servant plus de rien, les États attendront que ce soit de lui-même que le roi de France exécute le traité[2]. » Ainsi, au moment où la république, naguère l'alliée de l'Angleterre et de la France, était attaquée par Charles II et avait dès lors plus que jamais besoin de l'alliance de Louis XIV, elle semblait réduite à en désespérer.

La confiance du Grand Pensionnaire n'était point ébranlée par cet isolement inattendu. Les préparatifs de la guerre, auxquels il donnait des soins assidus, avaient été conduits avec vigueur et prévoyance, sans être ralentis par le fléau de la peste qui sévissait dans les principales villes et enlevait dans Amsterdam jusqu'à quinze cents personnes dans une seule semaine. Les États généraux avaient donné tous leurs soins aux armements maritimes par la construction d'un grand nombre de vaisseaux et par de nouveaux enrôlements de matelots[3]. L'armée de terre était en même temps réorganisée et augmentée. La crainte d'une guerre avec Charles II obligeait les États à licencier les troupes anglaises et écossaises[4] qui étaient engagées à leur service. Toutefois ils avaient conservé sous les drapeaux de la république les officiers et soldats qui refusaient d'être rapatriés en Angleterre, et après leur avoir fait prêter un nouveau serment de fidélité[5], ils les répartirent en trois régiments qu'ils firent commander par des colonels investis de leur confiance[6]. Cette réduction des troupes étrangères fut compensée par de nouvelles levées qui permirent d'augmenter l'effectif des compagnies, ainsi que le nombre des régiments, et de créer un corps de troupes de marine fort de 6,900 soldats d'élite. L'armée, qui ne comprenait plus que 25,000 hommes, fut désormais portée à 32,000[7].

Les États généraux pourvurent avec la même prévoyance aux

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 19 février 1665.
[2] L. d'Estrades, 16 avril 1663.
[3] De Jonge, *Histoire de la marine néerlandaise,* t. I, p. 633.
[4] Elles formaient sept régiments, dont quatre anglais et trois écossais.
[5] Février 1665.
[6] Dolman, Kilpatrick et Acker.
[7] 6,600 fantassins et 800 chevaux.

ressources financières. Ils votèrent un fonds de 24,000 tonnes d'or[1], représentant 2,400,000 florins, affecté aux dépenses de la guerre, et établirent sur les vins et les vinaigres un impôt qui ne devait servir qu'à la construction de nouveaux vaisseaux. La province de Hollande donnait l'exemple de tous les sacrifices. Sur les vingt-quatre tonnes d'or réparties par les États généraux entre les sept provinces, elle en prenait quatorze à sa charge (1,400,000 florins), et ne reculait ni devant les impôts ni devant les emprunts, pour suffire aux dépenses extraordinaires dont elle était obligée de supporter le poids. Le budget des recettes dont elle disposait en temps ordinaire était de 13,672,890 livres [2], sur lesquelles 2,672,890 livres étaient prélevées pour les amirautés. Pour y ajouter de nouvelles ressources, les États de Hollande rétablirent l'imposition du deux centième denier, qui, levée dans la première guerre contre l'Angleterre, avait été, aussitôt après, abaissée au millième denier; mais le recouvrement était difficile, et la recette, qui resta de moitié au-dessous de la prévision, ne donna que 1,200,000 livres [3]. Le péage des routes et canaux fut également surélevé, et produisit plus d'un million par an, par suite du grand nombre de passagers, qui s'élevaient annuellement jusqu'à 40,000 pour les bateaux faisant le trajet d'Amsterdam à Haarlem [4]. Un nouvel impôt fut établi, celui des fours et cheminées [5]; il produisit 600,000 livres. L'impôt foncier fut doublé. Les nouvelles ressources ainsi demandées aux contribuables ne suffisaient pas, quoiqu'elles fussent évaluées à 11 millions. Il fallut faire usage des fonds qui depuis dix ans étaient régulièrement affectés à l'amortissement, et malgré leur loyale répugnance à grever l'avenir, les États ne purent échapper à la nécessité des emprunts. Un premier emprunt de 4 millions fut voté avec constitution de rentes à 4 pour 100, et à 6 pour 100 pour rentes viagères [6]. Quatre mois plus tard [7], il fut complété par un second d'un nouveau million. L'année suivante,

[1] La tonne d'or valait 100,000 florins.
[2] *Principes et maximes politiques de Delacourt,* p. 16.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] La taxe des fours était de 4 francs; celle des cheminées, de 2 francs.
[6] Résol. États de Hollande, 3 février 1665 et 1er avril 1665.
[7] Résol. 24 juillet et 1er août 1665.

trois autres se succédèrent[1] : le premier, d'un million[2] ; le second, de 500,000 florins[3] ; le troisième, d'un nouveau million[4]. La guerre d'Angleterre augmenta ainsi la dette de huit millions de florins. De toutes parts, l'empressement le plus patriotique se manifestait pour répondre à cet appel. Les régences des villes donnèrent toutes leur consentement; elles pressèrent les recouvrements des impôts, et quelques-unes s'offrirent même d'en faire les avances. Le receveur d'Amsterdam déclarait que si un versement de vingt millions lui était demandé, « il les recevrait en autant de temps qu'il faudrait pour les compter[5] ». Les régents de cette ville se déclarèrent prêts à interrompre tout commerce pendant un an, en faisant passer au service de l'État les 12,000 matelots et les nombreux bâtiments employés par la marine marchande[6]. L'intérêt public imposait le sacrifice de tous les intérêts privés, et le faisait généreusement accepter.

De Witt ne se contentait pas d'encourager le zèle patriotique dont les États de Hollande faisaient preuve pour mettre la république en mesure de pourvoir ainsi aux charges de la guerre. Il n'épargnait aucune démarche pour obtenir de la part des autres provinces un concours aussi empressé. Les provinces maritimes partageaient l'ardeur de la Hollande, et les États de Frise, que Downing représentait à Charles II « comme ne devant pas contribuer aux frais de la guerre », avaient recours à l'emprunt pour anticiper le payement de leur contingent. Mais les provinces qui n'étaient pas intéressées directement à la navigation, entre autres la Gueldre et l'Overyssel, se pressaient moins de verser leurs fonds : le Grand Pensionnaire de Hollande fut chargé par les États généraux d'aller leur représenter la nécessité de se mettre promptement en règle avec la confédération. « On ne remplit pas la bourse », disait-il aux députés des États d'Overyssel[7], dans une harangue remarquée des contemporains[8], « et l'on ne paye pas les dettes avec des paroles,

[1] Voir DE TYDGENOOT, 1843, article de M. Veegens.
[2] Résol., 8 juin 1666.
[3] *Ibid.*, 25 juin 1666.
[4] *Ibid.*, 5 mars 1667.
[5] L. Wicquefort, man., 21 mai 1665.
[6] *Ibid.*, 19 juin 1665.
[7] Novembre 1664.
[8] *Vie de Jean de Witt*, édition 1709, t. I, p. 311.

mais avec de l'argent comptant. Les affaires publiques ne se soutiennent pas sans argent; l'argent est le nerf de la guerre, et Leurs Hautes Puissances nous ont donné, pour cette raison, l'ordre de mettre cette assemblée en demeure de répondre à leur demande, en toute diligence. »

Quand la guerre, de plus en plus imminente, ne laissa plus d'autre incertitude que celle du jour où elle serait déclarée, huit commissaires furent envoyés par les États généraux pour surveiller et presser le départ de la flotte. Ils firent une tournée sur les côtes, pour les mettre en état de défense par l'envoi de garnisons, la construction de forts, l'établissement de batteries retranchées. Ils distribuèrent des armes aux paysans de tous les villages maritimes, et trouvèrent 30,000 habitants prêts à repousser la descente de l'ennemi [1]. Ils se rendirent également dans les ports indiqués pour le rassemblement des navires de guerre, et désignèrent comme rendez-vous de la flotte la rade du Texel, où ils envoyèrent les députés des amirautés. Ils réglèrent avec eux toutes les mesures de l'embarquement, auquel ils présidèrent, allant de vaisseau en vaisseau jusqu'à la nuit. De Witt se multipliait pour suffire à cette tâche; il avait acquis une connaissance des affaires navales aussi complète que s'il en avait été instruit dès l'enfance. « On le voyait », écrit le comte d'Estrades [2], « presser sur les lieux l'équipement et le départ de la flotte, habillé de gris avec des boutons d'or, l'épée au côté, une cravate nouée d'un ruban couleur de feu, une canne de commandement à la main, et sans jamais prendre de repos. En vérité », ajoutait l'ambassadeur de France, avec une sympathie dédaigneuse, « c'est un homme, quoique avocat de sa profession, qui a du cœur et beaucoup de mérite. »

La flotte dont la république pouvait disposer était composée de 103 grands vaisseaux, 11 brulôts et 12 galiotes, sans compter 40 vaisseaux destinés à servir d'escadre de renfort; elle était armée de 4,800 pièces de canon, et montée par 22,000 hommes. Les chefs qui lui furent donnés étaient dignes de la commander. Elle était mise sous les ordres de Wassenaar d'Obdam, qui s'était signalé dans la guerre du Nord et qui fut nommé, d'un commun accord, lieutenant-amiral général. Pour augmenter le nom-

[1] L. Wicquefort, man., 22 janvier, 12 février 1665.
[2] L. d'Estrades, man., 30 avril 1665.

bre des officiers généraux, les États de Hollande créèrent trois emplois de lieutenants-amiraux pour chacune de leurs amirautés. Ils choisirent pour l'amirauté de la Meuse Cortenarr, qui avait, comme d'Obdam, pris part avec éclat à la guerre du Nord; pour l'amirauté d'Amsterdam, Ruyter, qui n'était pas encore revenu de Guinée; pour l'amirauté de la Hollande du Nord, Van Meppel, qui avait fait sous Ruyter l'expédition du cap Vert. Ils les firent assister par trois vice-amiraux, Van-Nès, Tromp, fils de l'ancien amiral de la république, et Volkert-Schram. L'escadre de Frise était commandée par Stellingwerf; celle de Zélande avait pour chef l'intrépide Jean Evertz. Des hommes de mer aussi éprouvés étaient pour la république un état-major naval d'élite : les équipages pouvaient être fiers de leur obéir. Pour les encourager à faire leur devoir, les États ne s'étaient pas contentés d'augmenter leurs rations de vivres [1], ils avaient promis [2] des secours et des pensions aux blessés; le payement en était porté au double, en cas de mort, pour les veuves et les enfants. En outre, des récompenses furent votées [3] en faveur de ceux qui s'empareraient de vaisseaux ennemis, et 50,000 livres promises à celui qui se rendrait maître du vaisseau amiral; enfin de larges gratifications furent réservées aux armateurs qui avaient mis en mer des bâtiments pour faire la course. D'autre part, toute reddition d'un navire de guerre devait être punie d'une condamnation à mort déclarée également applicable aux officiers qui se retireraient du combat sans ordres. Après avoir ainsi mis en œuvre tous les moyens dont ils pouvaient disposer, les États généraux appelèrent à leur secours la protection divine, et des prières furent dites dans toutes les provinces [4]. Conformément à la proposition des États de Hollande, elles durent être renouvelées chaque semaine, pendant toute la durée de la guerre. « Rien ne peut s'ajouter », écrit d'Estrades [5], « à la résolution des chefs et de tous les matelots et soldats et à leur union; ils sont si persuadés du succès du combat, qu'on n'a jamais vu une si grande gaieté, ni un si grand désir d'en venir aux mains. »

[1] Résol. États généraux, 20 juin 1664.
[2] *Ibid.*, janvier 1664.
[3] *Ibid.*, 10 mars 1665.
[4] *Ibid.*, 29 avril 1665.
[5] L. d'Estrades, 21 mai 1665.

La flotte anglaise, avec laquelle ils allaient se mesurer, comptait 109 navires, 21 brûlots et 7 galiotes, armés de 4,192 pièces de canon, et montés par 21,000 hommes[1]. Le duc d'York qui la commandait était assisté par son cousin, le prince palatin Robert, fils de l'ancien roi de Bohême et d'Élisabeth, sœur de Charles I[er], l'un des plus vaillants défenseurs de la cause royale contre le parti parlementaire auquel il s'était rendu si redoutable sur terre et sur mer. Les autres lieutenants du duc d'York étaient le vice-amiral Montagu, comte de Sandwich, et les contre-amiraux Lawson, Mings et Ascue, qui avaient donné les preuves de leur expérience et de leur valeur dans les guerres précédentes. La supériorité de la flotte anglaise était due surtout à sa bonne discipline. « Rien n'égale le bel ordre de bataille des Anglais à la mer », écrit un contemporain[2], qui en avait eu le spectacle sous les yeux; « jamais ligne n'a été tirée plus droite que celle que leurs vaisseaux forment; aussi font-ils essuyer tout leur feu à ceux qui s'en approchent : pour avoir sur eux l'avantage, il faut percer à travers leurs lignes et aller à l'abordage. Ils combattent comme une ligne de cavalerie qui se gouverne avec règle et qui s'applique seulement à faire céder celle qui lui est opposée, tandis que les Hollandais avancent comme une ligne de cavalerie dont les escadrons sortent de leurs rangs et vont séparément à la charge. » Cette égalité dans les mouvements allait être pour la flotte anglaise l'instrument de la victoire.

De Witt, confiant dans la supériorité du nombre, était impatient d'engager le combat[3]. L'ancre fut levée sous sa direction, malgré le mauvais vouloir des pilotes qui, sous prétexte des dangers de la sortie de la rade, auraient voulu retenir les vaisseaux au port, afin de conserver à leurs femmes la fourniture des vivres des équipages. Le Grand Pensionnaire, en faisant commencer sans retard les hostilités, se proposait de déjouer les manœuvres du parti orangiste. Les sympathies que d'Obdam, une fois nommé amiral en chef, témoignait à la cause du prince d'Orange lui rendaient suspect un aussi brusque changement d'opinions. Il craignait que d'Obdam ne voulût rester à portée du rivage, afin d'être en

[1] De Jonge, t. I, p. 783; et Wicquefort, t. III, p. 196.
[2] De Guiche, *Mémoires,* t. II, p. 81 et 107.
[3] L. d'Estrades, 16 août 1665.

mesure d'appuyer un soulèvement intérieur sur lequel le duc d'York, d'après sa correspondance interceptée, semblait compter. Craignant de laisser la flotte à sa disposition, il avait offert de se rendre à bord; les parents et amis de l'amiral avaient fait écarter sa demande [1], et il tenait dès lors d'autant plus à mettre promptement d'Obdam aux prises avec l'ennemi, ne doutant pas que celui-ci, une fois le combat engagé, ne se montrât le loyal et fidèle défenseur de la république.

Les États généraux, sans partager les soupçons du Grand Pensionnaire, avaient les mêmes espérances : ils se croyaient assurés de pouvoir terminer promptement la campagne navale par une victoire. Aussi adressèrent-ils à d'Obdam les ordres les plus pressants pour prendre l'offensive. « Ils ne doutaient pas », lui écrivaient-ils [2], « qu'avant d'avoir reçu leur lettre, il ne fût arrivé sur les côtes d'Angleterre, ou à portée de la flotte anglaise. » Ils lui recommandaient, dans le cas contraire, de faire toute la diligence nécessaire pour atteindre l'ennemi, sans perdre un moment. Mais ayant négligé de mettre à profit la direction du vent qui lui avait été favorable pendant deux jours, d'Obdam fut bientôt contrarié par le calme plat qui le retint à l'embouchure de la Meuse, et il écrivit aux États pour leur demander de nouvelles instructions, leur annonçant que la flotte ennemie avait le vent sur lui. Il reçut néanmoins l'ordre de l'attaquer, sous peine d'avoir à rendre compte de sa conduite. Il assembla aussitôt le conseil de guerre, et les principaux officiers ayant opté pour un délai [3], il leur dit que, bien qu'il partageât leur avis, il ne pouvait se dispenser d'obéir, ajoutant qu'il ne reviendrait en Hollande que couvert de lauriers ou de cyprès. Cette précipitation, imprudemment encouragée par Jean de Witt, allait coûter cher à la république.

Dès la pointe du jour, d'Obdam fit lever l'ancre pour aller à la rencontre de la flotte anglaise, et le combat s'engagea à quatre heures du matin [4], dix lieues en avant de la côte de Suffolk, vis-à-vis de la petite ville de Lowestoft. L'escadre d'avant-garde, commandée par Jean Evertz, lieutenant-amiral de Zélande, et par Stel-

[1] De Jonge, t. II, p. 10. — *Mémoires de Guiche,* p. 90.
[2] L. des États généraux à d'Obdam, 8 juin 1665.
[3] Wicquefort, t. III, p. 197.
[4] Samedi, 13 juin 1665.

lingwerf, lieutenant-amiral de Frise, qui fut tué l'un des premiers, commença par plier et jeter le désordre. En même temps, le lieutenant-amiral de l'amirauté de la Meuse, Cortenaar, qui, en cas de mort de l'amiral d'Obdam, devait le remplacer, était, dès le début de l'action, frappé à mort par un boulet, et son fils tombait à ses côtés, victime du même sort. Tandis que son maître timonnier, voulant cacher un malheur aussi funeste, conservait son pavillon, l'équipage, cédant à une lâche terreur, enlevait aux officiers la direction du navire, et le faisait dériver loin de l'ennemi. Une partie de l'escadre de la Meuse suivit docilement le signal, et douze ou treize vaisseaux abandonnant la flotte la mirent ainsi à découvert.

D'Obdam, qui n'avait pu prévoir cette brusque retraite, l'avait rendue plus dangereuse encore par une manœuvre hasardée qui ne fit qu'augmenter la confusion, et dont les suites allaient être irréparables. Pour regagner l'avantage du vent, il avait pris le parti de percer la flotte anglaise, résolu de mettre le feu au vaisseau du duc d'York, dès qu'il l'aurait abordé. « Poussé par la passion de joindre l'ennemi », écrivait plus tard de Witt [1], « et monté sur un bon voilier, il prit les devants sur tous ceux qui n'étaient pas aussi légers que le sien, et qui s'efforçaient à grand'peine de le rejoindre, sans s'inquiéter s'il était suivi, et au risque de rompre toutes les lignes. »

Son audace faillit lui réussir. Accompagné des quatre meilleurs vaisseaux de la flotte, il avait attaqué à coups de canon le vaisseau du duc d'York, qui, serré de près, paya vaillamment de sa personne, et fut couvert du sang de trois officiers de son état-major tués à ses côtés. Le vice-amiral Lawson et le capitaine de frégate Smith accoururent à son aide pour le dégager, et entourèrent le vaisseau amiral des Provinces-Unies. Le feu prit aux poudres [2], soit par un boulet, soit par la négligence de l'équipage, et tout à coup, vers trois heures de l'après-midi, le bâtiment sauta, rompu en mille pièces, tandis que sa coque s'abîmait dans la mer : il ne resta pas un seul survivant des cinq cents hommes qui le montaient, et parmi lesquels on comptait un grand

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 4 mars 1666; et L. des États généraux à Ruyter, 18 juin 1665.

[2] De Guiche, *Mémoires*, t. I, p. 126.

nombre de volontaires appartenant aux premières familles des Provinces-Unies. Pendant que ce désastre jetait l'épouvante dans la flotte de la république, deux vaisseaux hollandais vinrent choquer la proue d'un troisième, et engagèrent si étroitement leurs agrès dans son mât de beaupré, que deux cents matelots travaillèrent vainement à les dégager avec leurs haches; les Anglais détachèrent aussitôt un brûlot qui les réduisit tous trois en cendres. La bataille était perdue, mais elle se prolongea encore avec acharnement, et la défaite fut honorée par de nombreuses actions d'éclat.

Le lieutenant-amiral Jean Evertz, auquel revenait le commandement après la mort de d'Obdam et de Cortenaar, essaya vainement de soutenir le choc des vainqueurs. Il recommença l'attaque contre le vaisseau du duc d'York, à la défense duquel le vice-amiral Lawson perdit la vie; mais, après avoir essuyé le feu de l'ennemi pendant plus de douze heures, ne pouvant plus tenir la mer avec son vaisseau percé de dix-sept boulets, il suivit les instructions qui lui avaient été données pour le ralliement de la flotte, en se dirigeant du côté de la Meuse. La plupart des capitaines le suivirent, quoiqu'il n'eût pas arboré le pavillon amiral, ne pouvant se résigner à donner le signal de la retraite. Tromp resta seul avec son escadre au poste de combat qu'il devait occuper, abandonné par quelques équipages qui, se soulevant contre leurs capitaines, les obligèrent, sous menace de mort, à rester dans l'inaction et livrèrent même trois vaisseaux aux Anglais. Avec une faible escorte, il se retira en bon ordre, couvrant la retraite par une courageuse défense, et résistant jusqu'au soir à l'avant-garde ennemie. Il prit la route qui lui paraissait la plus courte, quoiqu'elle fût la moins sûre, et arriva le lendemain avec dix ou douze vaisseaux au Texel, où il en trouva cinquante qui avaient pris les devants.

Le vainqueur ne sut pas profiter de la victoire, qui lui aurait permis peut-être de détruire toute la flotte de la république, dispersée et livrée à ses coups. Les États généraux avaient perdu dix-neuf grands vaisseaux, sept mille hommes, dont deux mille prisonniers, leur amiral en chef, et trois de leurs lieutenants-amiraux, tandis que la perte des Anglais se réduisait à quatre vaisseaux et à quinze cents hommes. Le roi Charles II, se croyant désormais maître de l'Océan, fit graver une médaille qui lui en donnait

l'empire, avec ces mots mis en exergue : *Et pontus serviet* (la mer aussi lui obéira). Un seigneur anglais, qui se trouvait de passage à la Haye, ne craignit pas d'annoncer qu'avant deux ans la mer serait fermée à tout bâtiment hollandais. Pierre de Groot, pensionnaire d'Amsterdam, ne lui répondit qu'en invoquant les mystérieux décrets de la Providence. « Le changement ou la ruine des États », lui dit-il, « est un ouvrage qui dépend de la volonté de Dieu seul, et dont, comme souverain du monde, il se réserve de disposer[1]. »

Les violences populaires et les défaillances du courage militaire aggravaient les malheurs de la défaite. Le lieutenant-amiral Jean Evertz, qui n'avait abandonné le combat qu'à la dernière extrémité, après s'être signalé par un indomptable courage, n'en fut pas moins cruellement maltraité à son retour par la populace. Lorsqu'il eut mis pied à terre à la Brielle, il fut injurié par une foule en fureur, jeté dans un des canaux de la ville, et y aurait été tué à coups de pierre, sans le secours de deux députés des États qui, se trouvant sur les lieux, requirent des compagnies de soldats pour le dégager. Gardé à vue dans une maison voisine, il fut conduit pendant la nuit à la Haye avec une escorte. Il y fut enfermé à la conciergerie, pour donner une satisfaction apparente au mécontentement populaire, et les États généraux, après l'avoir entendu, le renvoyèrent devant le conseil de guerre qui siégeait au Texel; mais il se justifia si complétement, qu'il obligea ses juges à rendre hommage à sa conduite.

Le découragement avait gagné jusqu'aux plus intrépides. Tromp résista aux injonctions des trois commissaires des États qui lui avaient été envoyés pour lui ordonner de tenir la mer avec les vaisseaux qui lui restaient, afin de protéger les côtes; il répondit « qu'il ne voulait pas s'exposer à perdre la considération avec la vie, en compagnie d'un grand nombre de lâches qui n'avaient ni courage ni honneur », et il alla jusqu'à menacer de donner sa démission. De leur côté, les matelots, une fois rentrés au Texel, se jetaient dans les barques et dans les chaloupes pour aller à terre, malgré leurs officiers, et ne restèrent à bord qu'en y mettant pour condition la promesse d'un congé qui leur serait accordé tour à tour chaque semaine.

La constance des États généraux n'en fut point ébranlée, et de

[1] Brandt, *Vie de Ruyter*, p. 283.

Witt ne se lassa pas de la raffermir. « Je vis M. de Witt aussitôt après la bataille », écrivait d'Estrades à Louis XIV [1] ; « je le trouvai fort remis et aussi fier que de coutume. Il me dit qu'il s'en allait par ordre des États au Texel, pour y faire récompenser les uns et châtier les autres, espérant qu'il pourrait bientôt renvoyer la flotte en mer, et annonçant qu'on était résolu de donner un second combat. » Son courage était à la hauteur de ses paroles. En se rendant au Texel, il avait aperçu de la côte quelques vaisseaux s'enfuir, poursuivis par l'ennemi. Ainsi qu'il l'écrivait lui-même [2], il s'était aussitôt élancé dans une barque de pêcheur pour les rejoindre, était monté à bord de l'un des bâtiments, sans s'inquiéter des voies d'eau qui lui étaient signalées, et les avait lui-même ramenés au port, en faisant l'office de pilote. Il était impatient de prendre la direction d'une nouvelle campagne navale; c'était à regret qu'il n'avait pas accompagné l'amiral sur la flotte [3], et le désastre dont d'Obdam venait d'être victime ne l'empêchait pas de rechercher le poste du danger, comme le plus enviable privilége de ses fonctions.

Les États de Hollande n'avaient pu jusqu'alors se résigner à son éloignement, craignant que son départ ne les laissât sans direction. Quand il les eut déterminés à lui donner leur consentement, peu s'en fallut qu'il ne fût obligé d'y renoncer. Le jour de la séance où sa commission devait lui être délivrée, il s'était retiré pour éviter de lire lui-même la résolution qui faisait son éloge; son parent Vivien, pensionnaire de Dordrecht, qui le remplaçait pour diriger les débats, refusa de faire procéder au vote, ne voulant pas être responsable des dangers qu'il prévoyait, et de Witt fut obligé de rentrer dans la salle, afin de mettre lui-même aux voix l'autorisation qui lui permettrait d'aller exposer sa vie pour le service de la république [4]. L'assentiment des États généraux semblait encore plus difficile à obtenir. Les députés de Zélande et de Groningue, jaloux des nouveaux pouvoirs qui seraient ainsi donnés au Grand Pensionnaire de Hollande, s'opiniâtraient à s'y opposer [5];

[1] L. d'Estrades, 18 juin 1665.
[2] L. man. de Witt à Vivien, 16 juin 1665.
[3] L. de Witt à d'Obdam, 4 juin 1665.
[4] Résol. États de Hollande, 24 juillet 1665.
[5] L. Wicquefort, man., 30 juillet 1665.

mais, pour se les rendre favorables, de Witt eut soin de demander lui-même la nomination de deux autres commissaires, et ce partage d'autorité, plus apparent que réel, lui permit d'aller remplir la mission qu'il avait recherchée. Il partit en compagnie de Jean Boreel, bourgmestre de Middlebourg, député de Zélande, et de Rutger Huygens, député de Gueldre, vieillard de soixante-dix-huit ans, qui s'était offert lui-même pour aller, malgré son grand âge, payer de sa personne. Les trois commissaires prêtèrent serment aux États généraux, et s'embarquèrent[1] entourés d'un cortége militaire; leur état-major comprenait deux colonels et deux lieutenants-colonels[2], et ils avaient pour escorte douze hallebardiers, avec une garde de quatre-vingt-douze matelots : c'était la souveraineté de la république qu'ils représentaient, et pour faire reconnaître leur autorité sur la flotte, les États avaient mis à leur disposition l'appareil le plus imposant du commandement.

Ils avaient pour mission de rétablir la discipline. Ils commencèrent par réunir le conseil de guerre, pour faire juger les capitaines qui s'étaient retirés sans ordres, et qui avaient ainsi contribué à la victoire de l'ennemi : trois furent exécutés et six dégradés, tandis que les honneurs funèbres étaient solennellement rendus à ceux qui étaient morts en faisant leur devoir. Deux monuments furent élevés dans la grande église de la Haye, pour perpétuer le souvenir des services et de la fin glorieuse de l'amiral d'Obdam et du lieutenant amiral Cortenaar. Il ne suffisait pas de punir les coupables et d'honorer les morts; il fallait remédier au mal en réparant les pertes que les Provinces-Unies avaient éprouvées : le fonds de réserve fut employé à de nouveaux équipements, et d'après la résolution des États généraux[3], le conseil d'État fut chargé de répartir entre les provinces le contingent des sommes à fournir, qui montaient à 900,000 livres.

La nomination du chef qui devait être chargé du commandement de la flotte, n'était pas moins urgente. Jean Evertz, contre lequel la fureur populaire s'était déchaînée, ne pouvait être choisi; Ruyter n'était pas de retour de son expédition lointaine; parmi les contre-

[1] 3 juillet 1665.
[2] Metteren, Dolman, Van Ghent et Van Santen.
[3] 27 juin 1666.

amiraux, Tromp était le seul qui pût remplacer l'amiral d'Obdam. Il était aimé des matelots, pour lesquels il avait le prestige d'un nom que son père avait consacré par de nombreuses victoires, et son intrépidité justifiait sa renommée; mais d'après le jugement d'un contemporain[1], « il était connu pour être un jeune homme plus rempli de feu que de raison »; en outre, sa résistance aux députés des États, la protection qu'il avait accordée aux capitaines mis en jugement, et son attachement héréditaire à la maison d'Orange, le rendaient suspect. Toutefois les États de Hollande et leur Grand Pensionnaire sacrifièrent leur défiance à la nécessité de la défense. Ils désignèrent Tromp comme lieutenant-amiral de l'amirauté de la Meuse, en remplacement de Cortenaar, et lui donnèrent le commandement de la flotte, tant qu'un amiral en chef ne serait pas nommé. Loin d'en être satisfait, Tromp ne fit que donner un libre cours à ses plaintes contre le choix des commissaires qui lui étaient envoyés par les États généraux, et à l'autorité desquels il ne voulait pas être obligé de se soumettre. Il imputait leur désignation à de Witt, auquel il se proposait, disait-il[2], « de témoigner son ressentiment, en l'exposant de si près au danger qu'il le guérirait pour toujours de la manie de diriger les expéditions, et le ferait repentir de s'être mis à son bord ». Mais le Grand Pensionnaire était indifférent à ces témoignages d'irritation, et il se préparait à conduire Tromp au secours des différentes flottilles qui revenaient de Smyrne, des Indes et de l'Amérique, lorsque la nouvelle de l'arrivée de Ruyter lui rendit pleine confiance.

Ruyter, dont l'éloignement était un malheur public, après avoir passé d'Afrique en Amérique, pour y continuer dans les Antilles les hostilités contre les colonies anglaises, venait d'entrer dans l'Ems[3], et avait jeté l'ancre devant le fort de Delfzil, à trois heures de Groningue. Il ramenait avec lui dix-neuf bâtiments, dont douze vaisseaux de guerre montés par deux mille matelots, avec des prises qui flattaient l'orgueil national, et d'importantes cargaisons qui rendaient l'abondance au commerce des Provinces-Unies. Plus le sort de Ruyter et de son escadre avait donné d'alarmes, plus leur heureux retour rendit expansives les manifestations d'une

[1] *Mémoires de Guiche,* p. 125.
[2] *Ibid.,* p. 135.
[3] 6 août 1665.

joie patriotique. Les États généraux invitèrent les États des provinces à faire célébrer des actions de grâces [1]. Les habitants de Frise et de Groningue, accourant en foule sur le rivage, se firent conduire en barques au vaisseau où Ruyter les reçut avec la cordiale bonhomie qui lui était habituelle. Les femmes les plus respectables vinrent l'embrasser, selon la coutume du pays; il fut fêté comme le sauveur prédestiné de la république.

Les États de Hollande ne voulurent pas laisser échapper l'occasion de faire servir sa popularité au succès d'une nouvelle campagne. Dès le mois précédent, avant qu'on eût aucune nouvelle de son expédition, plusieurs membres de l'assemblée avaient été d'avis de lui donner le commandement en chef. Dès que son arrivée fut annoncée [2], la proposition fut reprise sur la demande des députés d'Amsterdam. Les États de Hollande s'empressèrent d'y donner suite, en nommant Ruyter lieutenant-amiral général des escadres de leurs trois colléges. Le même jour [3], les États généraux lui déférèrent le commandement en chef, sous l'autorité de leurs trois commissaires, qui l'invitèrent à venir sans retard en prendre possession.

Pressés de secourir les vaisseaux qui revenaient des Indes, ils n'attendirent pas son arrivée pour faire sortir la flotte, que les vents contraires retenaient captive dans le Texel. L'énergique résolution du Grand Pensionnaire de Hollande surmonta les obstacles qui s'opposaient à cette manœuvre hardie et qui paraissaient la rendre téméraire. Mettant à profit ses connaissances mathématiques et s'appuyant sur des expériences qui confirmaient ses prévisions, de Witt reconnut [4], malgré l'opinion contraire des pilotes de la côte, que sur trente-deux directions différentes de vents, vingt-huit étaient favorables à la sortie par trois passages. En outre, il alla lui-même faire sonder les bas-fonds que les pilotes lui signalaient, et leur démontra qu'en dépit de leurs allégations, le passage du Spanjaarts-Gat, long d'une lieue, mais qui était le plus sûr à cause de sa largeur, avait une profondeur d'eau suffisante à la manœuvre de la flotte. Plein de confiance dans cette

[1] L. de Witt à Vivien, man., 18 août 1665.
[2] 10 août 1665.
[3] Résol. États de Hollande, et Résol. États généraux, 11 août 1665.
[4] L. man. de Witt à Vivien, 17 août 1665.

découverte, il donna l'ordre du départ, en se chargeant lui-même de la conduite des deux plus grands vaisseaux. Les autres suivirent aisément. En souvenir de cette sortie, le Spanjaarts-Gat fut surnommé le canal de Jean de Witt.

Le Grand Pensionnaire surmonta aussi heureusement une autre difficulté qui lui restait à vaincre. La résolution que les États généraux avaient prise, pour faire de Ruyter le commandant en chef de l'armée navale, donnait satisfaction à tous les officiers généraux; mais elle offensait Tromp, qui ne se résignait pas à prendre la seconde place, après s'être trouvé, jusqu'au retour de Ruyter, en possession du premier rang. Ne pouvant dissimuler son dépit, Tromp demanda aux commissaires des États généraux de le dispenser d'une nouvelle campagne, « pendant laquelle il ne pourrait servir qu'avec répugnance ». Ceux-ci tentèrent vainement de le ramener à d'autres sentiments, et les États généraux auxquels ils firent appel leur donnèrent pleins pouvoirs, soit pour refuser sa démission, soit pour l'accepter. De leur côté, les États de Hollande lui témoignaient leur mécontentement de sa conduite, et ne lui ménageaient pas les reproches. N'osant braver l'indignation publique soulevée contre des prétentions personnelles dont l'intérêt du pays demandait le sacrifice, « Tromp se laissa peu à peu apprivoiser [1] ». Il commença par rester à bord, et lorsque Ruyter eut rejoint la flotte en mer, il manifesta l'intention de garder son commandement. De Witt, qui l'avait ramené à son devoir, avec une douceur mêlée de fermeté, put se féliciter d'avoir ainsi empêché l'un des meilleurs serviteurs des Provinces-Unies d'abandonner leur service.

L'armée navale, si promptement mise en état de reprendre la mer, fut divisée en quatre escadres : la première, commandée par Ruyter; la seconde, par Corneille Evertz, frère de l'ancien lieutenant-amiral; la troisième, par Tromp, et la quatrième, par le lieutenant-amiral de Frise, Hiddes de Vries. Les vice-amiraux étaient Van Nès, Bankert, Van der Helst et Koerden. Deux colonels, Dolman et de Mauregnault; deux lieutenants-colonels, Van Ghent et Van Sauten, avaient le commandement des troupes que de Witt fit embarquer avec la plus active sollicitude. Les préparatifs

[1] Wicquefort, t. III, p. 203.

avaient été poussés avec vigueur : 93 vaisseaux, 12 brûlots, 20 galiotes, 4,300 pièces de canon et 20,000 hommes d'équipage [1], telles étaient les forces réunies par les Provinces-Unies pour leur défense.

Nul ne pouvait être plus digne ni plus capable de les commander que Ruyter, et les Provinces-Unies trouvaient en lui le plus grand amiral du siècle, pour soutenir sur les mers l'honneur de leur pavillon. Né à Flessingue dans une famille d'ouvriers, fils d'un garçon de brasserie, il s'était fait lui-même l'artisan de sa fortune [2]. Après avoir commencé par gagner sa vie en travaillant dans une corderie, il s'était embarqué comme mousse, à l'âge de onze ans. Quatre ans plus tard, il passait dans l'armée de terre, et était envoyé en qualité de canonnier dans le duché de Clèves, sous les ordres du prince Maurice. Il avait ensuite repris son service de mer qu'il continua comme matelot, jusqu'à ce qu'il fût devenu pilote. Ses premiers maîtres [3] reconnaissant l'expérience maritime qu'il avait acquise dans ses lointains voyages, l'avaient envoyé à plusieurs reprises au Brésil et aux Antilles, en lui confiant un navire qui lui permît de trafiquer à son compte. Au retour de ces courses commerciales, il fut appelé, en qualité de capitaine de vaisseau, dans la marine des États par le stathouder Frédéric-Henri, et le premier combat naval auquel il prit part, dans une expédition sur les côtes du Portugal, donna la mesure de son intrépidité.

Rentré dans la marine marchande, il fut rappelé au service de la république, pendant la première guerre d'Angleterre, par les États de la province de Zélande dont il était originaire, et les États généraux mirent sous ses ordres l'une de leurs escadres [4]. Élevé après la mort du lieutenant-amiral Tromp à la charge de vice-amiral du collége d'Amsterdam, il s'était cru obligé de l'accepter pour céder aux démarches pressantes de Jean de Witt, et n'avait pas cessé de donner les gages d'un dévouement infatigable. Depuis la paix conclue avec l'Angleterre, il avait fait avec succès la police des mers contre les pirates barbaresques, en les poursuivant sans relâche, et les États s'étaient empressés de lui faire appel, quand

[1] De Jonge, *Histoire de la marine*, t. II, p. 45.
[2] Brandt, *Vie de Ruyter*, p. 3-13.
[3] Corneille et Adrien Lampsens.
[4] 29 juillet 1652.

ils avaient résolu d'obtenir de la France, par un commencement de représailles, la réparation de toutes les prises faites sur la marine marchande des Provinces-Unies. Sa participation à la guerre du Nord, qu'il avait terminée par le blocus de la flotte suédoise, et les succès de sa dernière expédition en Guinée, le désignaient pour recueillir la succession du lieutenant-amiral d'Obdam; aussi, quand elle devint vacante, semblait-il réunir tous les titres au commandement de l'armée navale des Provinces-Unies. A quarante-huit ans, il arrivait ainsi au faîte de la fortune, et l'on pouvait dire que la république lui remettait ses destinées entre les mains, en le chargeant d'être sur les mers le défenseur de son indépendance de nouveau menacée. Pendant dix années consécutives, il ne faillit pas à sa tâche, et ce fut sur son vaisseau, au milieu d'une victoire, qu'il acheva une vie exposée dans cinquante-cinq combats, dont quinze grandes batailles navales, et consacrée tout entière au service de son pays.

Il réunissait les qualités qui font le grand amiral et le grand citoyen. Son courage intrépide, qui ne se démentit jamais au milieu des dangers les plus menaçants, était rehaussé par son sang-froid et par sa prudence; il avait à la fois le don de la réflexion et le don de la décision, qui sont les grandes vertus du commandement. Sa longue expérience, acquise dans ses nombreux voyages, appuyée sur la connaissance approfondie de toutes les parties de l'art du marin, aidée par une mémoire qui n'était jamais en défaut, lui suggérait toutes les précautions dont la victoire pouvait dépendre. Inflexible pour l'observation de la discipline, il savait se faire aimer de ses matelots par la sollicitude paternelle qu'il leur témoignait, et faisait passer sa vaillante confiance dans le cœur de tous ceux qui servaient sous ses ordres.

Il savait aussi bien obéir que commander. Soumis aux États ses souverains, il exécutait leurs instructions avec la plus scrupuleuse fidélité, se renfermant dans l'exercice de ses pouvoirs d'amiral, sans prétendre à aucun rôle politique. Il ne cherchait dans les prérogatives de sa charge d'autre satisfaction que celle d'un grand devoir patriotique à remplir, ne l'avait jamais sollicitée, répugnait à toute bassesse pour la conserver et se montra plus tard disposé à l'abandonner, pour rester fidèle à ceux dont il voulait partager la fortune. Des mérites aussi accomplis étaient ceux qui convenaient

surtout au service d'une république et justifiaient la confiante amitié qui ne cessa de lier de Witt à Ruyter.

L'éclat des grandeurs ne l'avait jamais ébloui. Ennemi de toute flatterie, il avait le luxe en aversion, et quand il n'était pas sur la flotte, il ne se plaisait qu'à la vie de famille [1]. Sa piété aussi sincère que tolérante entretenait en lui ces habitudes de simplicité. Il reportait à Dieu tous ses succès. « Je ne l'ai jamais vu », dit un contemporain [2], « qu'égal à lui-même, et lorsque la victoire s'était déclarée en sa faveur, disant toujours : C'est Dieu qui nous la donne. » Il méditait assidûment l'Écriture sainte, et pendant les soirées d'hiver passées à terre, il en faisait la lecture à sa femme et à ses enfants réunis autour de la table de famille. Dans les exercices de piété qui étaient chaque jour pratiqués à son bord, il commençait lui-même le chant des Psaumes, « prenant beaucoup de plaisir à les chanter », dit naïvement Brandt son historien, « tant pour édifier ceux qui l'écoutaient, que parce qu'il chantait bien ».

Ses portraits le représentent avec tous les dehors de la force et de la santé. Sa taille moyenne, mais bien prise, son front large, son teint vermeil, ses yeux noirs saillants sur le visage et lançant les feux du regard, sa moustache épaisse et relevée, sa physionomie à la fois sévère et douce, empreinte de droiture et d'honnêteté, font de lui le type de l'homme de mer, tel qu'il s'est offert à l'admiration des contemporains et au respect de la postérité.

De Witt était digne de partager avec lui la communauté du danger et de la gloire. A la veille de la nouvelle campagne qui allait s'ouvrir, il avait pris le parti de rester à bord de la flotte avec deux autres commissaires des États. Il y était monté, par défiance de la fidélité politique et de la prudence militaire de Tromp; mais quand Tromp fut remplacé dans le commandement en chef par Ruyter qui donnait au Grand Pensionnaire toutes les garanties, ses amis lui

[1] Il fut marié trois fois. Sa première femme, Marie Velters, mourut dix mois après son mariage, en couches (1631), et sa fille ne lui survécut que quelques jours. Sa seconde femme, Cornelia Engels, morte en 1650, lui donna cinq enfants, dont il ne conserva que trois : deux filles, l'une mariée à de Witte, capitaine d'une compagnie de soldats de marine, et plus tard capitaine de vaisseau; l'autre à Thomas Pots, pasteur à Flessingue; et un fils, Engel de Ruyter, qui devint contre-amiral et vice-amiral. Sa troisième femme, Anne Van Gelden, qui était veuve, et qu'il épousa en 1652, lui donna deux filles, l'une mariée à Bernard Somer, pasteur à Amsterdam; l'autre, Anne, qu'il perdit à onze ans.

[2] *Mémoires de Guiche*, t. II, p. 110.

conseillèrent avec instances de ne pas s'éloigner, dans la crainte que le parti orangiste ne profitât de son départ pour reprendre possession du gouvernement. De Witt leur opposa une volonté inébranlable. « Il se prépare au voyage », écrit un correspondant de la cour de France [1], « disposant ses affaires domestiques, en sorte qu'il lui semble que la mort lui soit une chose indifférente, et qu'il ne considère pas le nombre de ses enfants qui sont tous fort petits, ni la nouvelle grossesse de sa femme, quand il s'agit de servir l'État. Il n'a qu'un souci, celui d'être injustement soupçonné de vouloir, en s'éloignant, se dérober aux ressentiments de ses ennemis et aux inimitiés populaires. » — « Je ne doute pas », écrivait-il à Van Beuningen [2], « que les bruits qu'avaient fait courir les Anglais ou quelques autres, que d'odieuses raisons de peur m'avaient engagé à m'embarquer sur la flotte de l'État, ne soient tombés d'eux-mêmes. »

Le sort de sa personne et celui de son pouvoir lui paraissaient attachés au salut de l'État qui dépendait du succès de la guerre. « Une seconde bataille navale », disait-il, « affermira également ou ruinera tout d'un coup l'un et l'autre. » Il justifiait par les plus nobles pensées les motifs de sa conduite, dans la lettre intime qu'il écrivait à sa belle-sœur [3], femme de Corneille de Witt, dont le caractère énergique méritait la confiance qu'il lui témoignait. « Je me suis toujours imaginé que vous avez tant de fermeté d'esprit et de courage, que je ne pouvais pas m'attendre à trouver en vous la tendresse si anxieuse que vous manifestez à la fin de votre lettre. Ma résolution de prendre part à l'expédition est fondée sur une nécessité absolue. Ceux qui n'en ont pas été les témoins », continuait-il, « refuseront peut-être de croire qu'une armée navale de 20,000 hommes environ, et commandée par des chefs qui connaissent le métier depuis leur enfance, ne comptât personne capable de la conduire et de l'exercer. Aussi, c'est une nécessité impérieuse d'y porter remède, et de tâcher pour ainsi dire d'imprimer à cette armée une nouvelle vie. Pour y parvenir, la présence de commissaires a été jugée nécessaire, afin de donner

[1] Wicquefort, L. man., 30 juillet 1665.
[2] L. de Witt à Van Beuningen, 19 novembre 1665.
[3] Lettre de Witt à sa belle-sœur Maria Van Berkel, femme de Corneille de Witt, publiée par Siegenbeek, *Iets over Johann de Witt : Magaziin voor wetenschappen, kunster en letteren*, t. II, 1823.

une direction aux avis des chefs, qui autrement pourraient être contradictoires, et en vue de rendre la confiance aux matelots, à l'aide de la persuasion. Il fallait qu'on fît choix d'un représentant des États généraux ayant assez d'influence, pour que son opinion pût être prédominante. Comme la plupart des députés de la Hollande ont partagé cette opinion, il est raisonnable que des proches parents, qui par leur affection extrême n'y peuvent voir si clair que des personnes neutres, s'y soumettent et tranquillisent leurs trop grandes appréhensions. Il faut qu'ils se bercent de la douce pensée que pour peu que Dieu le Seigneur bénisse l'œuvre projetée, la liberté du pays sera affermie. Dans ce but, nous devons sans crainte oser hasarder notre corps, notre vie, nos biens et notre sang, et si vos alarmes peuvent se rassurer quelque peu par ma franche résolution, je puis vous attester en toute vérité que, durant ma présence ici, nulle pensée triste n'est venue tracasser mon esprit. »

Son dévouement patriotique ne suffisait pas pour désarmer les inimitiés. « J'eus quelque peine à m'empêcher de rire de voir un avocat persuadé qu'il redonnerait du courage à des gens épouvantés », écrit le comte de Guiche dans ses Mémoires[1], « et qu'avec moins de vaisseaux, il gagnerait un combat par sa vertu contre une flotte victorieuse et supérieure en tout à la sienne. C'est, je crois, quelque excès d'une présomption peu commune. » Ailleurs, le même auteur ajoute[2] : « Le Grand Pensionnaire faisait dire par ses agents que les Romains avaient tiré des gens du labourage pour le commandement des armées. Les plus modestes de ses serviteurs le comparaient aux nobles vénitiens, et pour lui, il se croyait capable de tout ce que l'on peut faire à la guerre, de telle sorte que, changeant aussi d'habits, il se fit faire un justaucorps chamarré de dentelles d'or, et prit un baudrier en broderie où il pendit une longue épée. » Ce sont là des railleries hautaines auxquelles on reconnaît aisément le grand seigneur de cour ne pardonnant pas à un bourgeois d'usurper en quelque sorte les vertus militaires dont la noblesse se réservait le monopole. Elles n'empêchent pas que de Witt se soit montré digne de prendre sa place dans cette compagnie d'élite des grands hommes d'Athènes et de Rome dont la vie appartenait tout entière à leur patrie et dont les

[1] De Guiche, *Mémoires,* t. I, p. 126.
[2] *Ibid.,* p. 133.

services donnèrent tant d'éclat aux républiques de l'antiquité.

Le Grand Pensionnaire justifia sa présence sur la flotte par la promptitude avec laquelle il la fit équiper et mettre à la voile. Il était pressé de l'envoyer au-devant des vaisseaux qui revenaient des Indes orientales et qui avaient rallié tous les convois marchands de la Méditerranée. La perte de ces soixante-sept bâtiments portant à bord cent vingt tonnes d'or aurait été pour le commerce de la république un irréparable désastre. Peu s'en était fallu qu'obligés de se détourner de leur route pour échapper aux croisières ennemies, ils ne fussent surpris dans le port de Bergen en Norvège, dont le gouverneur fut inutilement sommé de les livrer : l'escadre anglaise les y attaqua [1], mais fut repoussée par le canon de la place. Toutefois ils auraient été obligés de payer leur rançon au gouverneur qui leur demandait cent mille écus, si la flotte partie du Texel n'était arrivée à temps, pour les faire sortir et leur servir d'escorte.

Les espérances de leur heureux retour furent en partie détruites par la tempête qui survint [2]. Le vent du nord-ouest souffla avec tant d'impétuosité qu'avant d'avoir pu rejoindre l'ennemi, la flotte des États fut dispersée malgré les efforts de Ruyter et de Jean de Witt pour la rallier. A bord d'un vieux bâtiment, le Grand Pensionnaire indifférent au péril ne quitta pas le tillac pendant la tourmente, afin de diriger les signaux. Mais quarante vaisseaux à peine restaient en ligne, et pendant que les escadres dispersées se rejoignaient tardivement, la flotte anglaise s'était éloignée, satisfaite des prises que le coup de vent lui avait permis de recueillir : cinq vaisseaux de guerre et dix-sept bâtiments marchands, dont trois navires des Indes estimés quatre millions, étaient tombés en son pouvoir [3]. De nouvelles pertes tenaient ainsi tristement lieu de la victoire espérée.

Le Grand Pensionnaire opposait aux assauts de la fortune contraire une inébranlable fermeté d'âme; il s'humiliait sous les coups de l'adversité, mais ne se décourageait pas. C'est en ces termes qu'il rendait compte aux États généraux des malheurs éprouvés [4]. « Nous savons », leur écrivait-il, « que la douleur produit les plaintes ; c'est

[1] 12 août 1665.
[2] 8 et 9 septembre 1665.
[3] L. d'Estrades, 24 septembre 1665.
[4] Relation de Jean de Witt aux États, 23 septembre 1665.

pourquoi nous prévoyons bien que nous ne serons pas exempts des accusations injustes et des calomnies; mais nous voulons espérer que Leurs Hautes Puissances, considérant tout ce que nous avons fait, pourront juger que c'est une vraie fatalité qui nous est survenue de la main de Dieu, et qu'en cela il n'y a eu aucune négligence de notre part. Il a plu à Dieu de se servir du vent, cet élément inconstant, pour disperser notre flotte, tellement que nous ne pouvons dire autre chose que ce que nous avons continuellement dans le cœur : « L'homme propose, mais Dieu dispose. » Nous espérons toutefois que ce même Dieu fera ressentir les effets de sa miséricorde et de sa bienveillance à cet État dans quelque autre rencontre de plus grande importance, et de cette manière, il fera voir que s'il frappe d'une main, il applique le remède de l'autre, selon son bon plaisir [1]. »

Ainsi soutenu par son patriotisme et par sa foi chrétienne, de Witt n'avait plus d'autre pensée que celle de tenter de nouveaux efforts pour aller au-devant d'un engagement qui permît à la république de tirer parti de ses forces navales. La proposition ayant été faite de rappeler les vaisseaux dans les ports, et de les désarmer par suite de la saison déjà avancée, il écrivit en ces termes au pensionnaire de Dordrecht, Vivien, qui tenait sa place dans l'assemblée des États de Hollande. « Je crois que s'il avait plu à Dieu de faire arriver à bon port l'armée navale et les vaisseaux des Indes, l'État aurait bien pu, sans préjudice du bien public, et sans compromettre sa propre réputation, se résoudre à faire désarmer. Mais puisque la Providence de Dieu en a autrement ordonné, j'estime qu'il sera plus avantageux et plus honorable pour l'État de faire encore une tentative, avant que les Anglais aient eu le temps de renforcer leur armée, par le moyen des richesses qu'ils ont enlevées aux sujets de l'État, et des navires de guerre qu'ils ont pris. Par conséquent, je suis d'avis qu'on mette incessamment à la voile, pour aller encore une fois les chercher, et je crois qu'avec une si belle armée navale, on peut tout espérer, moyennant la bénédiction de Dieu. »

Son avis fut adopté par les États. La flotte, qui s'était rassemblée à Gorée, reçut l'ordre de se diriger vers l'Angleterre. Ne pouvant, par suite des vents contraires, tenter l'attaque des brûlots et des

[1] L. man., de Witt à Vivien, 23 octobre 1665.

vaisseaux de guerre mouillés auprès des Dunes, elle vint bloquer les bouches de la Tamise. Le Grand Pensionnaire, monté sur une galiote, en alla faire une exploration vigilante, qu'il mit à profit, deux ans plus tard, pour assurer le glorieux succès d'une nouvelle campagne. Soixante vaisseaux ennemis étaient à l'ancre dans le fleuve, et selon les prévisions les plus vraisemblables, ils devaient entreprendre d'en tenter à tout prix la sortie, afin de rouvrir la Tamise à la navigation; mais ils trompèrent par leur inaction l'attente du Grand Pensionnaire. Atteinte par la peste qui décimait Londres, la flotte anglaise était trop éprouvée pour s'exposer à un combat, et celle des États, après l'avoir inutilement bravée, fut contrainte par les maladies et le mauvais temps de rentrer dans les ports [1].

De Witt et ses deux collègues donnèrent connaissance de leur rapport aux États généraux, et reçurent leurs solennels remercîments [2]. Le même jour, le Grand Pensionnaire rendit compte de sa mission aux États de Hollande qui lui avaient déjà adressé leurs encouragements [3], et qui lui renouvelèrent l'assurance de leur satisfaction [4]. L'éloge le plus flatteur qu'il reçut fut celui de Ruyter. Quand l'amiral qui partageait les titres de Jean de Witt à la reconnaissance publique parut successivement à la barre des deux assemblées [5], pour être félicité des services qu'il avait rendus, il déclara que « dans toutes les délibérations des conseils de guerre auxquelles le Grand Pensionnaires avait pris part, il avait toujours reçu de lui la plus utile assistance et qu'il rendait hommage à sa rare pénétration ». Il tint en outre à manifester publiquement l'attachement qu'il professait pour lui, en venant passer dans sa demeure le temps du séjour qu'il fit à la Haye. De Witt pouvait se glorifier du témoignage rendu à sa conduite par un tel juge. Satisfait d'avoir pu contenter ses maîtres, il refusa toute récompense, déclarant « qu'il n'avait pas entrepris de faire cette expédition en vue de recevoir des présents, mais pour s'acquitter de son devoir et servir sa chère patrie, pour laquelle il était toujours

[1] 2 novembre 1665.
[2] Résol. États généraux, 6 novembre 1665.
[3] Résol. États de Hollande, 25 septembre 1665.
[4] *Ibid.*, 6 novembre 1665.
[5] 18 novembre 1665.

prêt à tous les sacrifices [1]. En ramenant la flotte en mer, malgré les défaites et les tempêtes, de Witt avait relevé l'honneur du pavillon et raffermi la confiance publique. Aussi se rendait-il justice à lui-même, lorsqu'il écrivait à Van Beuningen [2] : « Quoiqu'il n'ait pas plu au ciel de donner à l'emploi de cette flotte toutes les bénédictions que nous aurions souhaitées, je suis néanmoins persuadé que ma présence n'y a pas été inutile, surtout pour empêcher qu'elle ne rentre en désordre et faute de vivres, après avoir été battue et dispersée par la tempête. » Si elle n'avait pu ressaisir la victoire, elle avait au moins réparé l'humiliation de la défaite.

Tandis que la république était ainsi aux prises avec les redoutables épreuves d'une guerre maritime qui épuisait ses ressources, elle était encore menacée plus dangereusement dans son indépendance par l'agression d'un de ses voisins, l'évêque de Munster. En se concertant avec lui pour attaquer les Provinces-Unies, Charles II s'était ménagé une diversion qui pouvait les mettre à sa merci.

Bernard Van Galen, évêque de Munster, qui gouverna ses États pendant vingt-huit ans [3], perpétuait au milieu du dix-septième siècle les traditions des prélats guerriers du moyen âge. En temps de paix, il remplissait avec régularité les devoirs de son état ecclésiastique, et administrait son diocèse avec un soin paternel, « se montrant », dit l'un de ses anciens ministres qui a écrit son histoire, Johannes ab Alpen, « un prince équitable, humain, affable et clément ». Toutefois, ayant passé sa jeunesse au service militaire de l'électeur de Cologne, il n'avait pas renoncé à sa première vocation, et paraissait plus propre à porter l'épée qu'à tenir la crosse. Dès qu'il se mettait en campagne, il reprenait les mœurs des camps, et passait une partie de ses journées en joyeux festins [4]. Joignant aux ressources de l'esprit le plus délié une opiniâtre résolution de caractère, il faisait volontiers parade de son ambition turbulente qui le rendait étranger à tout scrupule [5]. Plein de confiance en lui-même, « il voulait », disait-il, « faire beaucoup de bruit dans le monde avant d'en sortir, et déclarait

[1] *Vie de J. et C. de Witt,* par Van der Hoeven, p. 419.
[2] L. de Witt à Van Beuningen, 19 novembre 1663.
[3] Il mourut à soixante et onze ans, en 1678.
[4] Van Wijn Nalezingen sur Wergenaar, t. XIII, p. 393; et Temple, t. I, p. 58.
[5] Basnage, t. II, p. 949.

que s'il venait jamais à perdre ses États, il ne jugerait pas sa condition empirée, ayant assez d'argent à la banque de Venise pour acheter une barrette de cardinal[1] ».

C'était aux dépens des Provinces-Unies qu'il se proposait d'agrandir sa principauté. Les États généraux avaient à plusieurs reprises provoqué ses ressentiments, sans avoir su le réduire à l'impuissance de leur nuire. Huit ans auparavant ils avaient entrepris de secourir la ville de Munster qui refusait de reconnaître son autorité, en prétendant aux priviléges de ville libre. Sur les énergiques représentations de Jean de Witt[2], ils avaient mis sur pied un corps de troupes d'environ 7,000 hommes[3] dont l'envoi avait été tenu en suspens par l'opposition d'Amsterdam, tandis que l'évêque prévenu à temps pressait la conclusion d'un accord qui rendit inutiles les préparatifs d'intervention. De nouvelles contestations lui donnaient des prétextes de plaintes. Les États refusaient de reconnaître ses prétentions sur la seigneurie de Borkelo qui appartenait à la province de Gueldre. En outre, ils avaient pris parti contre lui en faveur du prince d'Ost-Frise, George-Christian, dans les États duquel ils occupaient les places de Liroort et d'Emden, comme avant-postes de la ville de Groningue[4]. L'évêque de Munster ayant pris possession, dans cette principauté, de la ville de Deyl ou Eydeler, qui lui assurait un libre accès dans les Provinces-Unies, ils donnèrent le commandement d'une expédition au prince Guillaume-Frédéric de Nassau, qui réussit facilement à la reprendre[5].

L'année suivante, l'évêque signait[6] avec Charles II les préliminaires d'un traité secret d'alliance offensive et défensive. Aussitôt après avoir touché les subsides considérables qui lui avaient été promis, il faisait demander aux États généraux la réparation des griefs qu'il invoquait, et sans attendre que son envoyé fût revenu de la Haye, donnait l'ordre à ses troupes d'envahir le territoire des Provinces-Unies[7].

[1] L. Temple à son frère, 6 septembre 1655; et BARNAGE, t. II, p. 949.
[2] L. man. de Witt à Zuidpolsbrock, 18 et 23 octobre 1657.
[3] Résol. États généraux, 20 octobre 1657.
[4] Ils exercèrent une sorte de protectorat sur sa principauté pendant la minorité de son fils Christian-Ébrard.
[5] 1664.
[6] 13 juin 1665.
[7] Septembre 1665.

Il avait mis sur pied, dans l'espace de deux mois, 8,000 chevaux et près de 5,000 fantassins, avec un corps d'artillerie considérable. De nouveaux renforts portèrent bientôt son armée à 18,000 hommes[1]. Il chercha le succès dans la rapidité de l'attaque. Quelques semaines lui suffirent pour s'emparer du comté de Zutphen et d'une partie de la province de l'Overyssel[2]. A l'exception de la place de Borkelo qui, commandée par un enseigne nommé Eck, soutint un siége de quelques jours, toutes les villes se rendirent, avant qu'aucune mesure eût été prise pour les secourir. Les États pouvaient craindre que l'armée ennemie ne précipitât sa marche, sans trouver le moindre obstacle. Mais elle se divisa en deux détachements, et l'élan de l'attaque fut ainsi ralenti. Confiant dans les espérances que lui donnait un ancien député des états de Groningue, Schulembourg, récemment condamné comme traître à la suite de troubles civils survenus dans la province, et persuadé que Schulembourg lui ferait ouvrir les portes de Groningue, l'évêque envoya une partie de ses troupes dans la direction de la ville. Il espérait surprendre le fort de Delfzyl à l'aide d'une descente des Anglais, et compléter ainsi le rapide succès de son expédition. « Le lion batave », disait-on[3], « se laissait battre par un mouton, lorsqu'il aurait dû n'avoir besoin que d'un coup de patte pour se faire respecter. »

Les forces militaires que les États pouvaient opposer à l'invasion étaient insuffisantes. Leur armée avait été imprudemment réduite à 24,000 hommes; les nouvelles levées qu'ils avaient ordonnées n'étaient pas encore complétées; leurs meilleurs soldats, au nombre d'environ 7,000[4], faisaient partie des troupes de marine embarquées sur la flotte, et ils n'avaient guère que 6,000 hommes à mettre en campagne. En outre, les fortifications des villes frontières n'avaient pas été réparées; les magasins et arsenaux restaient vides. Enfin, la suppression d'un grand nombre d'emplois d'officiers et la vacance du commandement en chef désorganisaient l'armée. Les États généraux ne s'étaient pas contentés de laisser les compagnies sans lieutenants, en se refusant à toute nouvelle nomination[5]; ils n'avaient

[1] De Guiche, *Mémoires*, p. 204.
[2] L. d'Estrades, 1er octobre 1665.
[3] Aitzema, *Zaken van Staat en Oorlogh*, t. V, p. 1031.
[4] Voir p. 338, et de Jonge, t. I, p. 787.
[5] L. de Witt à Van Beuningen, 3 mars 1661.

même pas remplacé le feld-maréchal de Bréderode, mort depuis dix ans, les États de Hollande s'étant refusés à lui laisser donner un successeur. La cavalerie, l'artillerie, l'infanterie restaient dès lors sous les ordres de chefs qui ne relevaient plus d'aucune autorité militaire et qui étaient réduits eux-mêmes à une condition subalterne. Tous les pouvoirs militaires avaient été attribués au conseil d'État. « Ils sont si jaloux de leur autorité et de ce titre de souverains », écrivait d'Estrades [1], qu'ils paraissent aimer mieux recevoir des dommages très-préjudiciables et faire eux-mêmes le métier de général en chef, plutôt que de laisser agir ceux qui en sont capables. « Les États de Hollande avaient trop facilement sacrifié à leurs craintes politiques les nécessités impérieuses de la défense. De Witt reconnaissait le danger, qu'il signalait en ces termes : « La mauvaise opinion qu'on a de l'armée de terre de cet État n'est pas sans fondement, et je vous avoue que, d'après mon avis, elle ne peut être employée à de grandes opérations; mais si l'on parvient à faire exécuter les projets que j'ai faits pour y remédier, je ne doute pas qu'on ne parvienne à la mettre dans un état satisfaisant [2]. »

Pour réparer les fautes commises, il fallait au moins pourvoir sans retard au choix d'un commandant en chef. Guillaume-Frédéric de Nassau, stathouder de Frise et de Groningue, grand maître de l'artillerie, qui avait commandé la dernière expédition contre l'évêque de Munster, venait de mourir [3]. Louis de Nassau, seigneur de Beverwaert, sergent de bataille de l'armée, qui avait la confiance des États de Hollande, le suivit quelques mois plus tard dans la tombe. Il ne restait plus à choisir que deux officiers généraux, le rhyngraff de Salm, Frédéric Magnus, gouverneur de Maestricht, commissaire général de la cavalerie, et le prince Jean-Maurice de Nassau-Siegen, ancien gouverneur du Brésil, stathouder de Clèves pour l'électeur de Brandebourg, commandant de Wesel, et lieutenant général de la cavalerie.

Les États de Hollande, qui se défiaient à la fois de ses engagements avec l'électeur et de sa parenté avec la maison d'Orange, et qui alléguaient son grand âge, auraient volontiers mis en avant le prince de Tarente, colonel d'un régiment de cavalerie, qu'ils venaient

[1] L. d'Estrades, 7 janvier 1666.
[2] L. de Witt à Ysbrandt, 16 février 1666.
[3] Voir chapitre VIII.

de faire nommer gouverneur de Bois-le-Duc. Mais les autres provinces s'étaient toutes prononcées en faveur du prince Jean-Maurice dont elles voulaient récompenser les longs services, et refusaient de laisser enlever à la maison d'Orange le commandement des troupes. Les États de Hollande, pressés par la nécessité, donnèrent leur consentement, mais exigèrent que les pouvoirs reconnus au prince Jean-Maurice fussent limités à la durée de l'expédition. Il entra aussitôt en possession de sa charge [1], avec un traitement porté à 2,400 écus par an pour son équipage et à 12 florins par semaine pour sa table [2]. Le rhyngraff eut sous ses ordres le commandement de la cavalerie. « L'honneur qui m'a été fait », écrit-il, au Grand Pensionnaire de Hollande, « ne me parvient que par votre personne et votre bonne direction, à laquelle je serai redevable tous les jours de ma vie. J'espère qu'avec l'aide de Dieu, je m'en acquitterai dignement, et que vous n'aurez pas honte d'avoir recommandé celui qui mourra, votre très-humble et très-fidèle serviteur [3]. »

Les États généraux, usant des pouvoirs qui leur appartenaient, se firent représenter auprès du commandant en chef par cinq députés de leur assemblée, et Jean de Witt, ne pouvant les accompagner par suite de la mission qu'il remplissait sur la flotte, eut soin que son frère, Corneille de Witt, conseiller député de Hollande, fût désigné comme l'un des commissaires [4]. Les attaques auxquelles le comte de Guiche a donné contre eux libre cours dans ses Mémoires, font facilement reconnaître son parti pris de dénigrement aristocratique contre les représentants du pouvoir civil transformés en délégués militaires. Sa partialité ordinaire dépasse même toute mesure, dans le récit qui représente Corneille de Witt « conduit dans la tranchée par le prince de Nassau qui l'exposait aux coups du canon, en lui parlant avec le plus grand sang-froid, tandis que l'autre lui faussait brusquement compagnie et donnait ainsi fort à rire aux spectateurs [5] ». Les

[1] 28 juilet 1665.

[2] Van Wijn Nalezingen sur Wagenaar, t. XIII.

[3] L. Jean Maurice à de Witt, 1er août 1665.

[4] Les autres étaient de Mérode, l'un des nobles de Hollande; Grommon, député de Zélande; Cant, député de Frise, et Reede Van Renswonde, député d'Utrecht.

[5] De Guiche, *Mémoires*, t. I, p. 296.

témoignages de vaillante intrépidité par lesquels Corneille de Witt se signala dans ses campagnes navales, et qui sont constatés par tous les contemporains, laissent sans portée d'aussi téméraires allégations.

Les États se mirent en mesure, quoique tardivement, de suppléer à l'insuffisance de la défense. Les nouvelles levées qui avaient été ordonnées furent mises sur pied et complétées par 6,000 waartgelders ou soldats de milice enrôlés par les États d'Overyssel. L'artillerie des villes fut envoyée au camp. Les mesures furent prises pour la réparation des forteresses et l'approvisionnement des arsenaux. En outre, les États de Hollande avaient, dès le mois de juillet[1], proposé aux États généraux de faire passer au service de la république, moyennant subsides, les troupes qui leur étaient offertes par les princes de la maison de Brunswick-Lunebourg, le duc de Zell, Georges-Guillaume, et l'évêque d'Osnabruck, Ernest-Auguste, son frère. Les conditions de cet accord furent réglées avec les États généraux [2] par l'entremise de leur négociateur, le comte de Waldeck, qui avait servi les États comme capitaine de cavalerie et qui, « ayant une forte estime de lui-même », se flattait de recevoir un jour le commandement des forces militaires de la république[3]. Moyennant 280,000 livres payées comptant, et des subsides de 22,225 livres par mois, un contingent de 12,000 hommes leur fut promis [4].

Mais l'argent manquait pour l'obtenir. Les préparatifs d'une nouvelle campagne sur mer absorbaient les ressources qui commençaient à s'épuiser. La Zélande, dont le commerce maritime était ruiné par la guerre, se trouvait hors d'état de payer son contingent financier. La Gueldre, l'Overyssel, les provinces de Frise et de Groningue, occupées et dévastées par l'armée de l'évêque de Munster, étaient réduites à une détresse qui les rendait à peu près insolvables. La Hollande, obligée de supporter presque seule le poids des impôts et des emprunts, « ne pouvait », écrivait d'Estrades [5], « continuer, un an, à être ainsi obérée, sans qu'il arrivât une révo-

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 23 juillet 1665.
[2] 9 septembre 1665.
[3] De Guiche, *Mémoires*, t. I, p. 153, et l. de l'évêque de Munster à Temple, 15 octobre 1665.
[4] Wicquefort, t. III, p. 223. Dumont, *Corps diplomatiques*, t. VI, p. 46.
[5] L. d'Estrades, 27 août 1665.

lution qui changeât le gouvernement. Si, dans de telles conjonctures, une ou deux villes déclaraient ne vouloir plus contribuer aux charges financières, il faudrait s'attendre à du nouveau, parce qu'elles seraient inévitablement soutenues des membres de l'État connus pour être les ennemis de M. de Witt. » — « L'État se trouve si accablé de dépenses », avoue lui-même le Grand Pensionnaire [1], « que nous ne pouvons y satisfaire, quand même nous le promettrions; il est à craindre que quelques-unes des troupes nouvellement levées ne désertent, faute de payement. La même chose est à prévoir pour les troupes de Lunebourg. » Les Provinces-Unies étaient ainsi mises dans l'impuissance de se suffire à elles-mêmes pour leur défense.

Dans cette situation, la république ne pouvait se passer du secours de la France, qui lui était assuré par le dernier traité d'alliance, moyennant lequel 12,000 hommes devaient être fournis aux États, dans le cas où ils seraient attaqués. Jusque-là, Louis XIV avait temporisé, malgré les pressantes démarches de l'ambassadeur des Provinces-Unies à Paris, Van Beuningen; il s'était contenté [2] de renouveler à Londres sa proposition de paix, et de menacer l'évêque de Munster de son intervention. Mais la mort du roi d'Espagne [3], qu'il attendait depuis longtemps, lui imposa la nécessité d'user de ménagements envers les Provinces-Unies, afin de les détourner d'une alliance avec l'Angleterre qui aurait mis obstacle à l'exécution de ses projets sur les Pays-Bas espagnols. De Witt avait assez habilement manœuvré, pour donner au roi de France la crainte de ce rapprochement, en faisant reprendre les négociations par l'ambassadeur des États, Van Gogh, qui était resté à Londres [4]. « J'ai déclaré au comte d'Estrades », écrivait-il à Van Beuningen [5], « que si le roi ne rétablit promptement les affaires, mieux que par de belles promesses, je ne saurais désapprouver plus longtemps le sentiment de ceux qui croient que nous devons acheter à tout prix la paix avec l'Angleterre. »

Intéressé à prolonger la guerre, afin que les Provinces-Unies et l'Angleterre, en restant aux prises, laissassent l'Espagne livrée à

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 7 janvier 1666.
[2] L. Louis XIV à d'Estrades, 17 et 21 juillet 1665.
[3] 17 septembre 1665.
[4] L. Van Gogh à de Witt, 4 octobre 1665; et l. d'Estrades, 6 novembre 1665.
[5] L. de Witt à Van Beuningen, 12 et 19 novembre 1668.

ses coups, Louis XIV reconnut facilement qu'il ne pouvait se dispenser de secourir la république, pour rétablir l'équilibre entre les puissances belligérantes. Mais voulant se départir le moins possible d'un système de neutralité si avantageux à ses intérêts, il se contenta d'intervenir contre l'évêque de Munster, en limitant ainsi l'assistance qu'il donnait aux États et qu'il eut soin d'ailleurs de rendre plus apparente que réelle.

Un corps de 6,000 hommes fut mis en campagne, sous le commandement de Pradel, lieutenant général et gouverneur de Bapaume. Il se dirigea, à petites étapes, le long des frontières des Pays-Bas espagnols jusqu'à Maestricht, où il fut reçu par les députés des États [1]. Les espérances de concours que cette intervention devait donner à la république s'évanouirent bientôt les unes après les autres. La cavalerie française dont faisaient partie deux compagnies des mousquetaires du roi, était, il est vrai, une troupe d'élite; mais l'infanterie, qui comprenait 4,000 hommes, ne ressemblait qu'à des bandes de soldats : elle était aussi mal armée que mal vêtue, et les États généraux furent obligés de faire acheter, pour la chausser, « quatre mille paires de souliers et quatre mille paires de bas [2] ». La discipline ne laissait pas moins à désirer. D'après le rapport de l'intendant de l'armée [3], les mousquetaires eux-mêmes, quoiqu'ils appartinssent à la noblesse du royaume, donnaient l'exemple du désordre et de la violence. Des convois pillés, leurs conducteurs maltraités, des bestiaux enlevés, des maisons brûlées, l'exercice du culte calviniste outragé : telles furent les traces du passage des soldats français [4]. « Ils ne payent rien de ce qu'ils se font livrer », écrit de son côté le chevalier Temple au gouvernement anglais, « ou bien s'ils payent quelque chose, ils payent en fausse monnaie. Ils envoient les Hollandais au diable et ont poussé la mauvaise volonté ou plutôt l'extravagance jusqu'à boire publiquement, au milieu du marché de Maestricht, à la santé du roi d'Angleterre et à celle de l'évêque de Munster [5]. » Ils se conduisaient en pays allié comme en pays ennemi.

[1] Novembre 1665.
[2] L. d'Estrades, 22 octobre 1665.
[3] Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 90.
[4] L. d'Estrades, 17 décembre 1665 et 18 février 1666.
L. Temple au marquis d'Ormond, 10 décembre 1665.

La jonction des corps auxiliaires français avec le corps d'armée de la république, à Arnheim, ne fit que rendre la déception plus complète. Les fautes de l'évêque semblaient cependant devoir assurer le prompt succès de la campagne et permettre de réparer le temps perdu. La tentative de son lieutenant d'Ossery contre Groningue avait échoué. Protégée contre toute surprise par une garnison de 4,000 hommes, la ville s'était vaillamment défendue. La princesse de Nassau, Albertine-Agnès, veuve du dernier stathouder de Frise et Groningue, Guillaume-Frédéric, s'y était renfermée avec son jeune fils, Henri-Casimir, pour encourager la résistance des habitants. Le détachement de l'armée épiscopale qui était venu attaquer la place laissa couper ses communications avec le corps d'armée principal qui avait envahi l'Overyssel. Menacé d'être cerné, il s'était retranché dans une forte position à Winschoten, près de l'embouchure de la rivière d'Ems. Pour le dégager, l'évêque se transporta à Meppen, et fit construire à travers les marais, par quatre ou cinq mille paysans, une digue longue de deux lieues qui porte encore aujourd'hui son nom, et qui fut terminée en six semaines.

Pour détruire cette avant-garde de l'armée de l'évêque, il suffisait de l'attaquer, avant qu'elle fût secourue. Mais les 15,000 hommes que l'arrivée des troupes françaises permettait d'employer contre lui, et qui auraient pu facilement se transporter dans le pays ennemi dégarni de troupes, restèrent dans l'inaction. Le commandant français Pradel, exécutant sans doute les secrètes instructions de temporisation qui lui avaient été données par Louis XIV, alléguait l'insuffisance de l'attirail de campagne et la saison avancée, pour s'opposer à la continuation de l'expédition, et réclamait le renvoi des troupes dans leurs quartiers d'hiver. Sa résistance ne fit qu'augmenter les incertitudes du prince Jean-Maurice, qui, « par faiblesse et trop de condescendance », ainsi qu'écrit Jean de Witt, « s'en tint aux délibérations [1] ».

Les commissaires des États, après avoir renouvelé inutilement leurs plaintes et leurs instances pendant trois semaines, obtinrent enfin que les troupes alliées quittassent leurs cantonnements et fussent conduites au delà de l'Yssel. Toutefois la lenteur avec

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 31 décembre 1665.

laquelle elles se mirent en marche, augmentée par le mauvais état des routes, rendit l'expédition inutile. La campagne n'eut pour les États généraux d'autre résultat que la soumission de la petite ville de Lockhem, défendue seulement par 400 fantassins et qui, une fois la tranchée ouverte, capitula après une résistance de trois jours[1]. Pour obtenir que Pradel consentît à l'investir, le prince Jean-Maurice avait été réduit à lui représenter que les États se contenteraient de cette preuve de sa complaisance[2]. Aussi Pradel, « insistant sur le manque de fourrage[3] », exigea-t-il impérieusement que l'ordre de retraite fût donné, et les commissaires des États furent obligés de ramener l'armée, tandis que la cavalerie de l'évêque parcourait librement les environs.

L'expédition fut remise après l'hiver, et les troupes retournèrent dans leurs garnisons. L'invasion avait été à peine arrêtée, et les Provinces-Unies, au lieu d'en être délivrées, pouvaient craindre qu'elle ne reprît bientôt son cours. Les députés s'empressèrent de venir rendre compte aux États généraux de leur mission, et le prince Jean-Maurice fut également invité à faire le rapport de sa campagne : il le prépara avec soin, repoussa avec fierté les reproches qui lui étaient adressés, en appela, pour se justifier, au jugement de ses officiers, et incrimina l'imprévoyance des États pour les approvisionnements de l'armée[4]. Les États de Hollande et leur Grand Pensionnaire ne lui dissimulèrent pas leur mécontentement[5]; mais les autres provinces exigèrent que le commandement lui fût continué, et obtinrent même en sa faveur un vote de remercîments[6].

Au lieu de resserrer les bonnes relations entre la France et la république, cette campagne avait rendu les Provinces-Unies mécontentes et inquiètes. Les États en étaient réduits à désirer le rappel des troupes françaises, aussi impatiemment qu'ils avaient attendu leur arrivée. La correspondance du comte d'Estrades n'explique que trop les craintes qu'elles donnaient, quand on con-

[1] 13 décembre 1665.
[2] De Guiche, *Mémoires*, p. 284, 287.
[3] L. de Witt à Van Beuningen, 30 décembre 1665.
[4] Rapport du prince Jean-Maurice, 23 janvier 1666.
[5] L. de Witt à Van Beuningen, 31 décembre 1665, et l. d'Estrades, 24 et 28 janvier 1666.
[6] Résol. États généraux, 27 février 1666.

sidère qu'il ne proposait rien moins à Louis XIV [1] que de profiter de leur présence pour s'assurer, par la place de Coevorden, des provinces de Frise et de Groningue. « On pourra ainsi », écrivait-il en prévision de l'opposition que feraient les États aux projets du roi de France sur les Pays-Bas espagnols, « soutenir ceux qui se déclareront pour nous, quand le cas écherra, et réduire la Hollande à la raison, si elle s'écartait de son devoir [2]. » Espérant toutefois pouvoir mettre la république dans la dépendance de la France, sans hasarder une si audacieuse violation du droit des gens, de Lionne pressait d'Estrades [3] de négocier l'acquisition de Maestricht, ou au moins l'occupation de Wesel. Il allait jusqu'à lui conseiller de se faire donner le commandement des troupes des États. Les alarmes étaient telles, que le projet d'introduire des garnisons françaises dans les villes de Hollande, si invraisemblable qu'il fût, ayant été attribué à Jean de Witt, l'un des plus fidèles amis de son père lui représentait qu'il s'exposerait, en y donnant suite, au sort d'Olden-Barneveldt [4].

La déclaration tardive du roi de France en faveur des Provinces-Unies contre l'Angleterre [5] ne fit pas disparaître ces inquiétudes et continua même à les justifier. Louis XIV l'avait jusqu'alors retardée; il finit par l'accorder, dans la crainte de décourager les États par de nouveaux délais, et de les disposer ainsi à accueillir les offres de médiation que l'empereur d'Allemagne avait fait porter à la Haye [6]. De leur côté, les États, pour le rassurer, rappelèrent de Londres leur ambassadeur Van Gogh, et s'engagèrent à ne recevoir aucune proposition de la part de Charles II, sans en donner aussitôt avis à l'ambassadeur de France. Tandis qu'ils se montraient résolus à tenir rigoureusement leur promesse [7], Louis XIV moins scrupuleux continuait les négociations avec les envoyés de Charles II, dans la demeure de la reine douairière d'Angleterre retirée à Chaillot : mais elles trom-

[1] L. d'Estrades, 22 octobre 1665.
[2] L. de Lionne à d'Estrades, 2 octobre 1665.
[3] *Ibid.*, 8 janvier 1666.
[4] L. Janot, consul de France à Amsterdam, à Lionne, 19 février 1666 : Archives aff. étr.
[5] 26 janvier 1666.
[6] L. Louis XIV à d'Estrades, 30 octobre 1665.
[7] L. d'Estrades, 18 février 1666.

pèrent son attente, et furent rompues après quelques semaines d'inutiles conférences [1].

Il s'agissait désormais d'obtenir la réunion de la flotte française à la flotte des États. Le roi de France avait annoncé l'envoi d'une escadre de trente voiles, commandée par son amiral, le duc de Beaufort [2]; mais il refusait de donner aucune garantie pour le salut réciproque du pavillon. D'après le règlement qu'il avait arrêté [3], sans oser le publier, Louis XIV exigeait que l'amiral des États fût obligé de saluer non-seulement l'amiral de France, mais encore le vice-amiral et le contre-amiral de l'escadre française. Il prétendait en outre faire attribuer le commandement en chef à l'amiral de France seul, tandis que les États généraux exigeaient que les deux amiraux y fussent associés. « On ne peut s'engager », écrivait de Witt à Van Beuningen [4], « à n'obéir exclusivement qu'au signal de l'amiral de France qui ne s'est encore trouvé à aucune bataille navale, et cela dans un combat décisif d'où dépend le salut ou le malheur de la république. »

Une fois l'accord péniblement conclu [5], les États furent réduits à attendre encore pendant plusieurs mois l'arrivée de la flotte française. Le duc de Beaufort, qui devait mettre à la voile, dès le mois de février, pour rejoindre les vaisseaux que le roi de France faisait armer dans les ports de l'Océan, resta dans la rade de Toulon jusqu'au mois d'avril. Il s'arrêta à Lisbonne et n'en partit qu'à la fin de l'été, sans s'avancer à la rencontre de la flotte des États, au delà de la Rochelle. « S'il doit rester dans le Tage jusqu'à ce qu'il ait reçu les nouveaux ordres du roi », écrivait le Grand Pensionnaire à Van Beuningen [6], « je prévois avec chagrin qu'il ne nous sera plus d'un grand secours. Aussi je ne puis vous déguiser que la conduite de la cour de France est sujette aux réflexions de chacun. » De son côté, Van Beuningen ne cessait de se plaindre avec véhémence « que la déclaration de guerre n'eût été qu'un parchemin, le roi de France n'ayant envoyé

[1] Août 1666.

[2] Le duc de Beaufort était investi de cette charge en survivance de son père, le duc de Vendôme.

[3] Règlement du 26 février 1666.

[4] L. de Witt à Van Beuningen, 4 mars 1666.

[5] L. Van Beuningen à de Witt, 26 mars 1666.

[6] L. de Witt à Van Beuningen, 16 juillet 1666.

sa flotte qu'à des noces, sans avoir voulu jamais la faire joindre à celle des États [1] ». Loin de se défendre contre ces accusations, Louis XIV s'en glorifiait, et l'année suivante il recommandait à son ambassadeur à Londres, M. de Ruvigny, de faire savoir au roi d'Angleterre « qu'il ne croyait pas que Charles II pût désirer d'autres effets de son amitié que ceux qu'il lui avait donnés de toute manière dans la durée de ladite guerre [2] ».

Quoi qu'il en soit, l'alliance française, malgré l'assistance insuffisante dont les Provinces-Unies avaient droit de se plaindre, ne leur fut pas inutile. Elle les empêcha d'être écrasées, et favorisa auprès des autres puissances le succès des négociations qui firent cesser leur isolement diplomatique. Les États généraux avaient à craindre l'hostilité de la Suède qui ne leur pardonnait pas leur intervention récente en faveur du Danemark. Les concessions commerciales que les États généraux firent offrir au gouvernement suédois par leur envoyé Ysbrandt contribuèrent à le détourner d'une alliance offensive avec l'Angleterre, et les représentations de l'ambassadeur de France, le marquis de Pomponne, obtinrent « qu'il s'engageât à ne prendre jamais d'intérêts contraires à ceux de la France [3] ». Le concours du Danemark semblait plus facile à obtenir, malgré le mauvais vouloir du roi Frédéric III, qui, parent du roi d'Angleterre, oubliait les services dont il était redevable aux Provinces-Unies, en se montrant disposé à chercher d'autres protecteurs. Les avances empressées du Grand Pensionnaire de Hollande [4], les négociations de l'envoyé de la république, d'Amerongen, et les satisfactions pécuniaires que les États consentirent à accorder, jusqu'à concurrence de 1,800,000 écus, favorisèrent la conclusion [5] d'un traité signé à la Haye [5] : les articles secrets qui y furent ajoutés stipulaient entre le Danemark et les États généraux une alliance à la fois offensive et défensive, aux termes de laquelle quarante vaisseaux étaient mis à la disposition des Provinces-Unies.

[1] L. Louis XIV à Ruvigny, 11 août 1667 : Mignet, t. II, p. 508.
[2] *Ibid.*
[3] *Mémoires Pomponne,* man., p. 40.
[4] L. de J. de Witt à Otto Kragh, sénateur de Danemark, de passage à la Haye, 12 novembre 1660. — Combes, *Correspondance fr. du grand pensionnaire de Witt : Mélanges historiques,* 1873.
[5] 11 février 1666.

L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, suivit cet exemple. Le voisinage des troupes françaises envoyées contre l'évêque de Munster l'inquiétait. Il craignait que les États poussés à bout n'abandonnassent au roi de France la ville de Wesel, située dans son duché de Clèves, et qu'il ne cessait de leur réclamer [1]. Ses inimitiés contre le Grand Pensionnaire semblaient, en outre, mettre un obstacle insurmontable à toute tentative de rapprochement. « Il avait été jusqu'à écrire qu'il ne pouvait consentir à laisser aux États de Hollande l'éducation du jeune prince, parce que la vie de son neveu ne serait pas en sûreté entre les mains de Jean de Witt[2]. » Il avait même prétendu l'intimider, « en le faisant menacer du même traitement et de la même disgrâce dont l'un de ses prédécesseurs avait autrefois souffert[3] ». Mais les intérêts allemands qu'il ne perdait jamais de vue lui firent rechercher un rapprochement auquel les États se prêtèrent, en réglant avec lui leurs différends pécuniaires[4]. Son désir d'accord était tel qu'il se proposait de se rendre lui-même à la Haye, pour y parler au Grand Pensionnaire et s'y mettre avec lui en relations d'amitié confidentielle [5]. D'après le traité qui ne tarda pas à être conclu [6], satisfait d'avoir obtenu des États 400,000 livres payées comptant, et des subsides de solde montant par mois à plus de 100,000 livres, l'électeur leur promit un contingent de douze mille hommes.

Les Provinces-Unies ne gagnaient pas seulement à ce traité l'assistance d'un puissant voisin. Une fois devenues les alliées de l'électeur de Brandebourg, elles pouvaient s'assurer l'intervention des princes de Brunswick-Lunebourg qui n'osaient pas les secourir, tant que Frédéric-Guillaume ne s'était pas déclaré en leur faveur. Les États se trouvaient ainsi en mesure non-seulement de repousser l'agression de l'évêque de Munster, mais encore de lui imposer

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 19 novembre 1665.

[2] L. Wicquefort, 1er mars 1663 : Archives aff. étr.

[3] Wicquefort, t. II, p. 581. — Puffendorf, *De rebus gestis Frederici-Guillelmi*, p. 365.

[4] Il s'agissait d'une somme de 100,000 écus prêtés par les États à l'un des ancêtres de l'électeur de Brandebourg, et dont les intérêts portaient le total à 1,200,000 écus.

[5] L. man., de l'envoyé des États à Berlin, Haersolte, à de Witt, 14 novembre 1665.

[6] 16 février 1666. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. I, p. 86. — Aitzema, t. V, p. 1001.

la paix. Elle fut signée à Clèves [1], dans les États de l'électeur de Brandebourg, et ce fut la direction donnée aux négociations par Beverningh, qui en assura le prompt succès. L'évêque s'engagea à ne plus entretenir que 3,000 hommes de troupes pour la sûreté de sa principauté, à rendre toutes les places qu'il avait conquises, et à rompre la convention par laquelle il s'était engagé à donner au roi d'Angleterre son concours contre la république.

Six mois plus tard, ces différents traités étaient complétés et confirmés par une ligue définitive conclue à la Haye [2] entre les États généraux, le roi de Danemark, l'électeur de Brandebourg et les princes de la maison de Brunswick-Lunebourg. Cette quadruple alliance assurait aux États, moyennant engagement réciproque de leur part, un nouveau contingent de 10,800 hommes, et obligeait les parties contractantes à s'assister de toutes leurs forces, pendant une durée de dix ans, en cas de nouvelle attaque. Elle permettait aux Provinces-Unies de n'être plus, pour se défendre, à la merci de la France qui aurait voulu rester seule leur protectrice, afin de pouvoir leur faire plus aisément la loi [3]. La diplomatie réparait ainsi les mécomptes et les malheurs de la guerre, par les négociations dont la politique étrangère du Grand Pensionnaire de Hollande avait assuré le succès.

La campagne maritime contre l'Angleterre pouvait dès lors recommencer sous de meilleurs auspices, et pour en préparer l'heureuse issue, les États généraux, après n'avoir laissé à Charles II aucune alliance, entreprirent de lui chercher des ennemis jusque dans son royaume. Dès le mois de mai 1665, un projet de descente en Irlande était proposé dans le conseil de Dordrecht. Des notes avaient été remises pour rendre compte des chances d'un soulèvement; on demandait des armes pour 7,000 fantassins et 3,000 cavaliers; on démontrait combien il était facile de surprendre les villes les plus importantes, telles que Limerick et Cork. En même temps, des mesures étaient proposées pour provoquer en Écosse une insurrection, en tirant parti de la communauté des croyances religieuses et des intérêts commerciaux qui unissaient l'Écosse aux Provinces-Unies. Le grand pensionnaire de Witt,

[1] 18 avril 1666.
[2] 27 octobre 1666.
[3] L. d'Estrades, 1er octobre, 28 octobre 1665; et L. Louis XIV, 5 novembre 1665.

qui s'y était ménagé de secrètes intelligences, réclamait le prompt concours du roi de France, pour faire donner le signal d'une prise d'armes [1]. Dans cette vue, Louis XIV entretenait des rapports avec deux des chefs du parti républicain, Algernon Sidney et Ludlow [2], mais ne se hâtait pas de donner suite aux offres que ceux-ci lui adressaient.

Malgré ses conseils de temporisation, les États généraux étaient pressés de faire partir leur flotte. En la laissant inactive, le Grand Pensionnaire craignait non seulement de provoquer le mécontentement populaire et le découragement des équipages, mais encore de donner aux Anglais le temps de mettre en mer une nouvelle escadre. Dans un long mémoire manuscrit, il exposait magistralement à l'ambassadeur de France les raisons à la fois politiques et maritimes qui ne permettaient pas de retarder la campagne navale [3]. Il se rendit au Texel, accompagné de quelques députés des États généraux, afin de hâter les derniers préparatifs de départ. Pour encourager le comte d'Estrades à réclamer la prompte arrivée de l'escadre française, il faisait valoir le nombre et le bon équipement des vaisseaux, ainsi que les dispositions manifestées par les officiers et matelots, « gais comme s'ils allaient aux noces ». « Tout est à souhait », écrivait-il à l'ambassadeur de France, « de sorte qu'il ne reste qu'à prier Dieu qu'il veuille faciliter la réunion des deux flottes alliées, et nous octroyer sa bénédiction dans la bataille [4]. »

La flotte mit à la voile dans les premiers jours de juin, sous le commandement de Ruyter. L'amiral en chef montait le vaisseau *les Sept Provinces*, construit par l'amirauté de Rotterdam, et qui portait le pavillon rouge des États généraux sur lequel le lion batave étai représenté. Trois escadres étaient réunies sous sa direction. Il avait gardé lui-même le commandement de la première, celle de l'amirauté de la Meuse, en prenant pour second le lieutenant-amiral Van Nês. La deuxième escadre était sous les ordres des lieutenants-amiraux de la Zélande et de la Frise, Cornelis Evertz et

[1] L. d'Estrades, 6 août 1665.
[2] L. Lionne à d'Estrades, 19 mars 1666.
[3] *Mémoires de Jean de Witt,* 9 juin 1666 : Archives du royaume, la Haye,
[4] L. de Witt à d'Estrades, 4 juin 1666. — COMBES, *Mélanges historiques,* 1873 p. 266.

Hiddes de Vries. La troisième, composée des vaisseaux de l'amirauté d'Amsterdam et de l'amirauté de la Hollande du Nord, avait pour lieutenants-amiraux Tromp et Meppel. La flotte dont l'équipage coûtait aux Provinces-Unies une somme annuelle de 11,600,000 livres, comptait environ 100 voiles, dont 72 vaisseaux de guerre; elle était armée de 4,700 pièces de canon dont le tir avait été perfectionné par la récente invention des boulets à chaîne, due à Jean de Witt; elle était montée par 22,000 hommes, tant matelots que soldats [1].

La flotte anglaise, à peu près égale en force, comptait moins de vaisseaux et plus d'hommes. Le commandement en avait été donné à Monk et au prince palatin Robert. Elle était également divisée en trois escadres : l'escadre rouge, l'escadre blanche et l'escadre bleue, dont les trois commandants étaient Monk, l'amiral Askue et l'amiral Allen. Une escadre d'observation de vingt vaisseaux en avait été détachée, sous les ordres du prince Robert, pour surveiller les mouvements de la flotte française, si celle-ci tentait de faire sa jonction avec celle des États. Monk, qui voulait se réserver l'honneur de la victoire, avait tenu à éloigner ainsi un rival de gloire, au risque d'affaiblir les forces navales dont il disposait.

Les deux flottes se rencontrèrent à la hauteur des Dunes [2]. La flotte de la république était restée à l'ancre, le vent et la marée lui étant contraires. A la première approche de l'ennemi, les câbles furent coupés, et à une heure après midi, l'attaque commença des deux côtés avec le même acharnement. La troisième escadre, qui devait former l'arrière-garde, poussée par le vent à l'avant-garde, engagea la bataille, à laquelle elle prit la plus grande part. Tromp, dont le vaisseau avait été atteint par un boulet rouge qui mit le feu dans la galerie, occupa la moitié de son équipage à l'éteindre, sans cesser de poursuivre l'ennemi avec son intrépidité ordinaire; mais ayant malencontreusement abordé un vaisseau hollandais, il perdit la mâture de son bâtiment, et fut contraint de passer à bord d'un autre navire sur lequel il continua le combat jusqu'à cinq heures du soir. A cette heure, une manœuvre imprudente de la flotte anglaise, obligée de virer de bord, lui livra avec un autre vaisseau, celui du vice-amiral de l'escadre blanche,

[1] De Jonge, *Histoire de la marine*, t. I, p. 781.
[2] Vendredi 11 juin 1666.

le chevalier Barklay, beau-frère du duc d'York, qui, atteint d'un coup de mousquet après s'être vaillamment défendu, ne laissa que son cadavre à ceux qui enlevèrent son bâtiment à l'abordage. Ruyter s'était trouvé, de son côté, aux prises avec Monk. Les deux amiraux avaient opiniâtrément cherché à se rencontrer, mais n'étaient pas restés longtemps à portée l'un de l'autre. Monk, ayant perdu son grand mât, fut obligé de se retirer, pendant que Ruyter repoussait l'attaque d'un vaisseau armé de 70 canons, et le coulait à fond. Deux volontaires français, qui avaient tenu à faire la campagne navale sous ses ordres, le comte de Guiche et le prince de Monaco, firent honneur à la France par leur bravoure. Montés sur le vaisseau du capitaine Terlon, qui, ayant pris feu, était menacé de couler bas, ils se préparaient à l'abandonner en se jetant à la mer, lorsqu'ils purent s'élancer sur un autre navire qui l'avait accosté. Après y avoir combattu comme s'ils prenaient part à une fête, impatients d'aller partager les dangers de l'amiral en chef, ils se firent conduire à prix d'argent, dans une barque et sous le feu de l'ennemi, à bord du vaisseau de Ruyter [1]. Cette première journée ne fut malheureuse que pour l'escadre de Zélande; son lieutenant-amiral, Corneille Evertz, se trouva engagé avec le contre-amiral anglais Hartman, qui, réduit à 40 hommes d'équipage sur 300, se défendit avec une rare intrépidité, et sauva son vaisseau. En l'attaquant, Evertz fut atteint d'un boulet de canon. Ses deux fils cachèrent sa mort, pour obéir à ses instructions, et empêchèrent ainsi qu'elle ne devînt funeste à l'issue du combat.

Le lendemain [2], dès six heures du matin, la bataille recommença avec la même ardeur. La mer devenue plus calme favorisait le tir; les flottes, en ordre de bataille, se croisèrent trois fois dans la matinée, sans pouvoir s'aborder. A midi, Tromp, ne prenant conseil que de lui-même, et voulant tirer parti du vent qui lui était favorable, entreprit de tourner la flotte anglaise, pour la prendre à revers. Ce mouvement qui rompait l'ordre d'attaque ne lui réussit pas. Des deux vaisseaux qui le suivaient, l'un, celui du vice-amiral Van den Hulst, qui périt à bord, fut mis hors de combat; l'autre reçut un boulet qui le fit sombrer, et Tromp fut lui-même contraint d'abandonner le sien qui était entièrement désemparé.

[1] De Guiche, *Mémoires,* t. II, p. 60-63.
[2] Samedi 12 juin 1666.

Ruyter, qui se disposait à donner le signal de l'abordage, reconnaissant le péril auquel l'escadre de son lieutenant était exposée, résolut de traverser les lignes ennemies, pour lui porter secours. L'ennemi, n'ayant pu lui barrer le passage, entreprit de l'enfermer dans un cercle infranchissable, et les vaisseaux amiraux des trois escadres anglaises l'assaillirent tour à tour, en lui envoyant leurs bordées et leurs brûlots. Soutenu par l'escadre de la Hollande du Nord qu'il avait ralliée, il repoussa l'attaque avec une inébranlable fermeté, et coula à fond six des vaisseaux ennemis qui le serraient de plus près; mais les avaries qu'il avait lui-même éprouvées l'obligèrent à s'éloigner, et il dut charger son lieutenant-amiral, Van Nês, d'inquiéter la retraite de l'ennemi, qui se dirigea en bon ordre sur les côtes d'Angleterre.

Cette poursuite valut à la flotte des États une capture importante qui illustra sa victoire. L'amiral Askue, qui commandait l'escadre blanche à bord du *Prince-Royal*, le plus puissant vaisseau de la flotte anglaise, fort de 90 canons et monté par 600 hommes, ayant donné sur un écueil et se trouvant menacé d'être incendié par les brûlots hollandais, fut contraint de se rendre. Tromp se flattait déjà de ramener ce glorieux trophée dans les ports de la république. Mais Ruyter, qui venait de le rejoindre, soit pour ravir cette gloire à un rival, ainsi que Tromp le prétendit, soit plutôt parce qu'il craignait, si le combat recommençait, de ne pouvoir conserver sous sa garde un aussi grand navire, y fit mettre le feu.

La flotte d'Angleterre n'avait paru se retirer que pour se préparer à reprendre l'offensive. Dès le lendemain [1], le prince Robert étant venu rejoindre Monk avec son escadre, elle appareilla, et se mit aussitôt en ligne de bataille. La flotte des États, favorisée par le vent, était prête à engager l'action, et les capitaines se montraient impatients de répondre aux patriotiques encouragements que Ruyter leur avait adressés. Le combat commença à huit lieues de terre, vis-à-vis des bancs de Flandre. A la première attaque, le vice-amiral de l'escadre de Tromp, de Liefde, serré de près par le vice-amiral de l'escadre du prince Robert, est obligé de monter à bord d'un autre bâtiment. Ruyter et le prince Robert viennent au secours de

[1] 14 juin 1666.

leurs lieutenants. Le vaisseau du prince Robert, percé de coups, est abordé par un brûlot, et peu s'en faut qu'il ne soit embrâsé. Le vice-amiral Algernon qui le suivait est mortellement blessé. A la seconde attaque, Tromp, fidèle à sa manœuvre ordinaire, perce les lignes de la flotte ennemie, et y jette un moment le désordre; mais son escadre est tellement maltraitée, qu'il est réduit aux plus grands efforts pour la dégager. Sur la fin de la journée, Ruyter, auquel les munitions commençaient à manquer, entreprend de conquérir la victoire, en donnant le branle-bas de combat à toute la flotte. L'ennemi, après avoir soutenu le choc pendant deux heures, est obligé de céder, et essaye inutilement de se mettre à l'abri du vent, pour reformer sa ligne de défense. Monk et le prince Robert, dont les vaisseaux avaient été trop endommagés pour continuer à combattre, ne purent empêcher cette retraite précipitée. Ruyter hâtait la poursuite, dans l'espérance de détruire la marine ennemie, lorsqu'il fut arrêté vers le soir par un brouillard épais. Le lendemain, la flotte anglaise rentrée dans ses ports ne pouvait plus être rejointe, et celle des États, craignant de s'aventurer sur les bancs des côtes d'Angleterre, revenait victorieuse aux bouches de l'Escaut.

Le récit de la bataille, adressé par Jean de Witt à Van Beuningen, prend sous sa plume l'accent et jusqu'aux tours de phrase d'un bulletin militaire. « Un vaisseau de l'escadre de pavillon blanc, qu'on estime de 50 à 60 pièces », écrit-il [1], « coula à fond à côté de l'amiral de Liefde qui lui avait donné son passe-port. Il est encore certain qu'il y eut deux vaisseaux ennemis brûlés, l'un le second, et l'autre le dernier jour du combat, car quelques-uns de nos matelots portent des culottes faites des voiles de beaupré d'un de ces vaisseaux, où ils étaient allés avec la chaloupe, pour le piller pendant qu'il brûlait, en sorte qu'on peut dire avec raison qu'ils ont emporté ce butin de la gueule de l'enfer. » Quelques jours après, revenant à ses pensées habituelles, il écrit [2] : « Nous n'avons plus qu'à prier le Seigneur de continuer à cette flotte le secours qu'il a commencé à lui donner. » Il était venu la recevoir à Flessingue, accompagné de sa sœur Maria Hœufft, dont le mari était membre de l'amirauté de Rotterdam : fervente comme son frère dans ses

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 24 juin 1666.
[2] *Ibid*, 8 juillet 1666.

croyances religieuses, elle se montrait touchée « des sentiments à la fois pieux et intrépides » témoignés par les matelots [1].

Les États avaient perdu trois vice-amiraux, 2,000 hommes et quatre vaisseaux. Les pertes des Anglais s'élevaient à 5,000 hommes tués et 3,000 prisonniers; la bataille leur coûtait, en outre, 17 vaisseaux, dont neuf étaient restés en possession des vainqueurs. Des prières publiques d'actions de grâces furent ordonnées dans les Provinces-Unies. En même temps, des feux de joie étaient allumés à Londres, quoique, pour célébrer de pareilles réjouissances en Angleterre, il fallût, au témoignage même de l'historien anglais Burnet, « vouloir se moquer de Dieu et se jouer des hommes [2] ».

L'honneur de la victoire pouvait se partager entre Tromp et Ruyter, « dont l'un », écrivait le comte de Guiche [3], « était l'épée, et l'autre le bouclier de la république ». Tromp avait déconcerté l'ennemi par son impétuosité. En voyant son pavillon successivement déployé sur six vaisseaux différents, à bord desquels il était successivement monté « pour y combattre, comme on change de chevaux dans une bataille sur terre [4], les Anglais se demandaient s'il y avait cinq ou six Tromp dans l'armée ». Néanmoins, en se précipitant au milieu des forces navales de l'ennemi, le second jour du combat, sans en calculer suffisamment le danger, il avait obligé Ruyter à tout hasarder pour le sauver. « Cette manœuvre téméraire », écrivait d'Estrades [5], « pourrait une autre fois le faire périr avec toute la flotte. » Quant à Ruyter, aucune qualité ne lui avait manqué dans l'exercice du commandement en chef, et le succès de la bataille était dû à sa décision autant qu'à sa prudence.

Les deux flottes avaient tant souffert de cette lutte opiniâtre, qu'elles étaient obligées de rester dans les ports, pour être mises en état de reprendre la mer. La flotte de la république fut la première prête à appareiller, grâce à la sollicitude infatigable du Grand Pensionnaire qui veillait à tout, « ne se donnait aucun repos, et faisait

[1] L. Maria Hœfft à son neveu Van Voort, 25 juin 1666. — De Jonge, *Histoire de la marine néerlandaise*, t. II, p. 83.
[2] Burnet, t. II, p. 26.
[3] De Guiche, *Mémoires*, t. II, p. 108.
[4] Pomponne, *Mémoires imprimés*, t. II, p. 189.
[5] L. d'Estrades à Louis XIV, 17 juin 1666.

des choses presque impossibles à croire [1] ». Elle partit le 4 juillet, et fit voile vers la Tamise et les Dunes; elle avait pour mission d'aller brûler les vaisseaux ennemis et de faire une descente en Angleterre, sur la foi de renseignements que de Witt s'était trop promptement empressé d'accueillir. Pendant cette expédition qui n'eut aucun résultat, les Anglais mirent le temps à profit pour augmenter leurs forces navales, et leur flotte, qui comptait quelques vaisseaux de plus que celle de la république, descendit la Tamise pour aller à sa rencontre. Elle la joignit vers le soir, et jeta l'ancre près de Norfolk's land, en se préparant au combat pour le lendemain. Avant de l'engager, Ruyter reçut du Grand Pensionnaire une dépêche ainsi conçue : « S'il en est temps encore, mettez-vous sur vos gardes avec la plus minutieuse sollicitude. Des traîtres ont décidé d'incendier et de faire sauter plusieurs vaisseaux de votre flotte, et sans doute celui que vous montez, au moyen de tonnes à double fond, renfermant des artifices qui ont été embarqués et dont le feu couve et doit faire son effet d'un instant à l'autre. » Ces craintes n'étaient pas justifiées, et les recherches auxquelles on procéda ne firent rien découvrir.

Le combat [2], non moins acharné que le précédent, fut loin d'être aussi heureux pour la flotte des Provinces-Unies. Monk et Ruyter se retrouvaient en présence, Monk avec deux nouveaux vice-amiraux, Thomas Allen et Jérémie Smith; Ruyter, avec les mêmes lieutenants. L'ancien compagnon d'armes de d'Obdam, Jean Evertz, leur avait été adjoint. Ayant renoncé à son commandement par suite de son grand âge, après la bataille perdue un an auparavant, il avait instamment demandé à le reprendre, pour remplacer son frère tué dans la dernière rencontre, et dont il voulait venger ou partager la mort. Dès le commencement de l'action, l'avant-garde, formée des escadres de Zélande et de Frise, s'avança avec trop de rapidité, et les deux lieutenants-amiraux qui la commandaient perdirent la vie. Jean Evertz eut la jambe emportée par un boulet et succomba aussitôt à sa blessure. Son père, ses quatre frères et l'un de ses fils avaient péri au service de la république, et s'étaient sacrifiés, comme lui, à leur pays. Hiddes de Vries, l'un des plus habiles marins de son temps, et que Ruyter considérait comme le

[1] L. d'Estrades à Louis XIV, 1er juillet 1666.
[2] 4 août 1666.

plus capable de lui succéder, eut le même sort, ainsi que le vice-amiral Kœnders. Découragée par la mort de ses chefs, l'escadre de Frise fit honteusement défection. L'équipage du vice-amiral Kœnders se révolta, refusa d'exécuter les manœuvres, et donna le signal de la retraite, qui fut suivi par toute la flotille d'avant-garde. Quant à l'arrière-garde, elle acheva de compromettre le succès de la bataille par une funeste imprudence. Tromp, qui la commandait avec le lieutenant-amiral de la Hollande du Nord, Meppel, après avoir longtemps attendu pour attaquer l'ennemi, avait hardiment pris l'offensive contre l'escadre bleue. Il incendia l'un des plus grands vaisseaux ennemis, et mit le vaisseau-amiral hors de combat. Mais il se laissa entraîner à la poursuite de l'escadre anglaise, qui avait simulé la fuite pour le séparer de Ruyter, dont le sort était ainsi compromis.

En effet, l'amiral en chef, réduit à son escadre, dont une partie était même dispersée, se trouvait désormais exposé à une lutte inégale dans laquelle il semblait devoir succomber. Après s'être intrépidement défendu pendant une journée entière, avec huit ou neuf vaisseaux contre vingt-deux, il profita de la nuit pour réparer les avaries de son bâtiment et le mettre à distance de l'ennemi. Il espérait que l'escadre de Tromp viendrait le rejoindre, et que ses signaux ramèneraient au combat la division d'avant-garde : son attente fut trompée. Il se trouva, le lendemain matin, aussi isolé que la veille, ayant une partie de la flotte anglaise rangée en forme de croissant autour de ses vaisseaux. Le feu meutrier auquel il était exposé rendait inévitable la destruction de ses bâtiments. Dans cette extrémité, il fit venir à son bord le vice-amiral, Van Nês, pour délibérer sur le parti qu'ils devaient prendre. Ils décidèrent que, ne pouvant prolonger le combat, ils n'avaient pas de meilleur service à rendre à l'État que celui de battre en retraite, et se séparèrent en se promettant de partager le même sort.

Tandis que Ruyter s'ouvrait un passage, en écartant avec son artillerie les vaisseaux qui l'environnaient, Monk, qui espérait faire de son grand rival son prisonnier et l'amener en triomphe à Londres, le poursuivait à toute vitesse. Après avoir opiniâtrément canonné son vaisseau, il entreprit de le faire aborder par un brûlot. Ruyter disposa aussitôt trois chaloupes pour conjurer ce danger. Quatre gentilshommes français, qui s'étaient embarqués

comme volontaires, les chevaliers de Lorraine et de Coislin, le chevalier Cavoi et le baron Busca, s'y élancèrent pour réclamer leur part du danger. Le désastre auquel le vaisseau amiral était exposé était imminent; le brûlot était arrivé à portée, sans avoir pu être détourné; il n'y restait plus que le pilote et le matelot chargé de mettre le feu aux poudres. Ruyter dut le salut à la promptitude de sa manœuvre. Il vira subitement de bord, échappant ainsi à l'abordage, et après avoir essayé de couler le brûlot à coups de canon, il donnait l'ordre aux chaloupes d'aller s'en emparer, lorsque l'ennemi y mit lui-même le feu. Monk, craignant que le vaisseau amiral ne lui échappât, dirigea contre lui le feu de toutes ses batteries, dans l'espérance de le faire sombrer. Ruyter, qui avait perdu 200 hommes, sentit un moment le courage lui manquer. « Les circonstances étaient alors telles », écrivait-il dans un rapport aux États, « que je ne voyais devant mes yeux que la perte totale de ce qui me restait à sauver. » Il se désespérait de n'être pas emporté par l'un des boulets qui tombaient autour de lui. Mais son gendre de Witte, capitaine de soldats de marine, lui ayant proposé de se faire tuer avec lui, il surmonta toute défaillance et redoubla d'efforts pour se défendre. Il réussit à se rapprocher des sables de Zélande, où Monk n'osa le suivre. Il laissait en arrière trois navires menacés par quatorze vaisseaux anglais, et les fit dégager par l'escadre de Zélande qu'il avait enfin rejointe, à proximité des côtes. Tandis que la flotte ennemie était réduite à s'éloigner pour ne pas échouer sur le rivage, il alla jeter l'ancre auprès de l'île de Walcheren, à la hauteur de Middelbourg, sans laisser aucun navire à l'ennemi.

Les Anglais n'en restaient pas moins les maîtres de la mer. Il en coûta cher aux Provinces-Unies de ne pouvoir leur en disputer la possession, et cette impuissance leur fut plus funeste qu'une défaite. Une des flottilles ennemies alla porter l'incendie et le ravage aux abords du Texel insuffisamment défendu. Cent soixante vaisseaux marchands, escortés de deux vaisseaux de guerre, s'étaient retirés dans la rade du Flie, malgré les avertissements qui leur avaient été donnés d'aller chercher un port plus sûr; ils s'y croyaient à l'abri du danger, derrière les bancs de sable qui les protégeaient. Une frégate anglaise y pénétra, suivie de cinq brûlots; elle était dirigée par un transfuge, le capitaine Heemskerk,

qui, à la suite de la défaite navale de l'année précédente, avait été banni de la république, pour avoir lâchement abandonné la flotte. Les deux vaisseaux de guerre, abordés par les brûlots anglais, furent réduits en cendres, et l'ennemi profita de la confusion qui s'ensuivit, pour mettre le feu aux bâtiments marchands, dont huit ou neuf seulement échappèrent aux flammes [1]; la perte fut estimée à douze millions de florins. L'île était mal gardée, et les équipages anglais, forts de 1,200 hommes, auraient pu facilement se rendre maîtres des magasins de la Compagnie des Indes et de ceux des États, sans les pluies qui empêchèrent une descente. Pour s'en dédommager, ils firent une incursion dans l'île de Schelling, à la faveur de la haute marée, et contrairement aux lois de la guerre, mirent le feu à quatre mille maisons. En se retirant, ils s'emparèrent de Flodorp, qu'ils incendièrent également, et dont ils massacrèrent les habitants; ce ne fut qu'à l'embouchure de l'Elbe, qu'une escadre les atteignit et tira vengeance de leurs dévastations, en brûlant quatre bâtiments ennemis, sur l'un desquels périt le traître Heemskerk. Néanmoins, une entreprise aussi audacieuse semblait une irréparable atteinte portée à la puissance et à la sécurité de la république.

Ces désastres s'aggravèrent encore par les inimitiés qui mettaient aux prises Ruyter et Tromp. Tromp, après avoir imprudemment poursuivi l'escadre anglaise qu'il avait combattue, n'avait rejoint la flotte que le lendemain du retour de l'amiral en chef, au risque d'être victime de sa témérité. Ruyter l'accusa « avec une impétueuse véhémence [2] » d'avoir fait perdre la bataille. Au lieu de se justifier, Tromp, dont l'orgueil était incorrigible, ne craignit pas de prendre Ruyter à partie, en lui reprochant d'avoir perdu l'occasion de couper l'avant-garde anglaise et d'avoir ainsi laissé échapper la victoire; il se permit même d'adresser contre lui aux États de Hollande des plaintes aussi injustes que passionnées. Les États, craignant les suites de cette rupture, s'empressèrent d'envoyer leur Grand Pensionnaire pour y mettre ordre. En se rendant à Flessingue dans un yacht, de Witt faillit tomber au milieu des bâtiments ennemis [3]. Échappé à ce danger, il s'employa consciencieusement à pacifier le différend; malgré son amitié pour Ruyter,

[1] Simons, *Jean de Witt et son temps,* t. II, p. 160.
[2] L. de Witt à Van Beuningen, 26 août 1666.
[3] L. Janot, consul à Amsterdam, 10 août 1666 : Arch. aff. étr.

il fit un accueil favorable à Tromp, écouta avec bienveillance ses explications, et « reconnut que Ruyter lui avait fait des reproches en termes trop durs [1] ». Il essaya de les rapprocher l'un de l'autre, en les invitant tous deux à sa table [2]. Les États de Hollande se montrèrent moins conciliants : se défiant de Tromp [3] et s'inquiétant de ses relations avec le parti orangiste, ils prirent la résolution de le remplacer par le colonel des troupes de marine Van Ghent. Tromp tenta vainement de les fléchir par sa soumission; il déclara à de Witt « qu'il renoncerait sans se plaindre au commandement de son escadre pour la première campagne, pourvu qu'il fût autorisé à monter sur un vaisseau, comme second de Ruyter [4] ». De Witt aurait voulu faire départir les États de leur rigueur; mais ceux-ci refusèrent de se contenter des promesses de Tromp. Dans l'intérêt de la discipline, ils lui donnèrent son congé, sans que les équipages de la flotte fussent tentés, comme on aurait pu le craindre, de prendre parti en sa faveur.

Le Grand Pensionnaire était impatient de recommencer la campagne navale [5], en obtenant la coopération tardive de la flotte française, qu'il réclamait « en toute diligence [6] ». Le roi de France s'en tenait à de vains témoignages de bon vouloir. Pour rendre hommage aux exploits de Ruyter, il venait de lui envoyer les insignes de l'ordre de Saint-Michel, suspendus à un collier d'or, avec son portrait enrichi de diamants. Ruyter, en remerciant Louis XIV, lui avait malicieusement répondu « qu'il lui prouverait encore plus sa reconnaissance, quand l'amiral français, en se joignant à la flotte des États, lui aurait permis de combattre avec lui pour la cause commune [7] ». Après s'être avancé jusqu'à Brest avec seize vaisseaux, le duc de Beaufort s'y était arrêté, dans la crainte de s'exposer à l'attaque de la flotte anglaise qui était venue prendre position à la hauteur de l'ile de Wight. Ruyter, parti à sa rencontre, attendit vainement pendant quatre jours [8] à la rade Saint-Jean, auprès de

[1] L. de Witt à Vivien, man., 9 et 11 août 1666.
[2] L. Wicquefort, 11 août 1666 : Arch. aff. étr.
[3] L. de Witt à Van Beuningen, 20 août 1666.
[4] *Ibid.*
[5] L. man. de Witt à Vivien, 11 août 1666.
[6] L. de Witt à d'Estrades, 4 septembre 1666.
[7] L. man. Ruyter à Louis XIV, 30 août 1666.
[8] Septembre 1666.

Calais, la nouvelle des mouvements de l'escadre française, tandis que le duc de Beaufort, sans lui donner aucun avis, se dirigeait sur Dieppe où il ne stationna qu'un jour. De Witt, en ayant été informé accidentellement, fit contremander l'ordre de rappel qui avait été donné à Ruyter, et de nouvelles instructions lui prescrivirent de continuer sa route en avant. Il les exécuta avec un empressement dont le comte d'Estrades rendit lui-même témoignage. Mais la route de la Manche lui fut fermée, dans la nuit du 27 au 28 novembre, par une terrible tempête qui dispersa ses vaisseaux [1]. Louis XIV éluda les reproches des États, en les accusant d'avoir trop précipitamment fait quitter à Ruyter la rade française de Saint-Jean : plus satisfait que mécontent des obstacles opposés à la jonction des deux flottes, il renvoya au printemps suivant l'exécution de ses engagements.

Le Grand Pensionnaire entreprit néanmoins de continuer la guerre maritime, en prouvant que les Provinces-Unies pouvaient se suffire à elles-mêmes. Dans cette vue, il avait déjà obtenu l'autorisation [2] de retourner sur la flotte que Ruyter avait cessé de commander, depuis qu'une mèche enflammée lui était entrée dans la gorge et avait mis ses jours en danger. Les lettres qu'il écrivit au duc de Beaufort [3] dont il déplorait la retraite, aux principaux députés des États [4], et à ceux des amirautés auxquels il réclamait un prompt envoi de vivres, témoignent combien il était impatient de rencontrer l'ennemi. Ses espérances n'en furent pas moins déçues. Après avoir vainement offert la bataille [5], la flotte des États fut obligée par la mauvaise saison jointe aux maladies [6], de rentrer dans les ports [7]. Elle avait du moins repris possession de la mer et relevé l'honneur du pavillon des Provinces-Unies.

Tandis que la république supportait les épreuves de la guerre étrangère, elle avait à se défendre à l'intérieur contre les menées d'un parti puissant qui se faisait le complice du roi d'Angleterre, en prétendant imposer la paix aux États. Dès l'année précédente, à la

[1] L. de Witt au duc de Beaufort, 29 septembre 1666.
[2] 26 septembre 1666.
[3] L. de Witt au duc de Beaufort, 4 octobre 1666.
[4] L. man. de Witt à Vivien, 8 octobre 1666.
[5] 5 octobre 1666.
[6] L. de Witt à Nacquart, intendant à Dunkerque, 5 octobre 1666.
[7] 13 octobre 1666.

suite du combat funeste dans lequel l'amiral d'Obdam avait péri, le mécontentement populaire s'était donné libre cours. Pour l'exploiter, le ministre anglais Downing était resté à la Haye, malgré la guerre, en s'autorisant de la présence à Londres de l'ambassadeur des Provinces-Unies, Van Gogh. « Les États », écrivait Louis XIV à d'Estrades [1], « couvaient en sa personne un dangereux serpent. »

Downing déclarait que le roi son maître voulait vivre en paix avec la république, et accusait le grand pensionnaire de Witt de s'opiniâtrer à lui faire la guerre, par haine contre l'oncle du prince d'Orange ; il réclamait la réunion d'une assemblée extraordinaire de toutes les provinces, qui serait investie de pleins pouvoirs, et dont il attendait la restauration du prince d'Orange. Il ne dissimulait pas d'ailleurs ses relations avec le parti orangiste. Il se promenait publiquement avec le gouverneur du jeune prince, Zuylestein, qui avait épousé une Anglaise, et passait souvent chez lui la soirée, en compagnie du jeune prince et de ses confidents. En outre, il avait pris comme principal agent l'ancien secrétaire de la Princesse Royale, Oudart, et l'employait à circonvenir les principaux députés des provinces, dans l'espoir d'obliger la Hollande à cesser la guerre et de la mettre à la discrétion de Charles II. Les États de Hollande, qui surveillaient de près ces intrigues, donnèrent l'ordre d'arrêter Oudart [2], malgré les scrupules que de Witt semblait manifester [3] ; un mois après, ils firent partager le même sort au secrétaire de Downing, Gringam, dont les menées séditieuses leur étaient signalées [4]. Ils se vengeaient ainsi de l'arrestation du secrétaire de l'ambassade de la république, Cunœus, emprisonné à Londres, au moment où il allait visiter les matelots prisonniers. Downing finit par craindre lui-même pour sa liberté, et apprenant qu'elle était menacée, il quitta précipitamment la Haye. Son départ déconcerta les partisans de l'Angleterre, et la proposition que les députés d'Overyssel avaient faite aux États généraux [5], en leur demandant d'envoyer le jeune prince d'Orange comme ambassadeur à Charles II, n'eut aucune suite [6].

[1] L. Louis XIV à d'Estrades, 17 août 1665.
[2] Résol. Holl., 22 juillet 1665.
[3] L. de Witt à Bampfield, et Bampfield à de Witt, juin 1666, man.
[4] L. d'Estrades, 27 août 1665.
[5] 22 octobre 1665.
[6] L. man. de J. de Witt à C. de Witt, 19 novembre 1665.

Mais, l'année suivante, le découragement, inséparable des mécomptes et des malheurs de la dernière campagne, réveilla les espérances du parti orangiste. Il essaya d'en profiter, en pressant un accord avec l'Angleterre, pour en faire le prélude d'un changement de gouvernement. Ces négociations occultes étaient conduites par un gentilhomme d'origine française, Henri Fleury de Coulant, seigneur de Buat; il appartenait à une ancienne famille qui avait donné à la France des maréchaux et des amiraux, et était marié à la fille de l'ancien greffier des États généraux, Muysch. Après avoir été page du stathouder Frédéric-Henri, il était devenu capitaine des gardes de Guillaume II, et ayant continué, après la mort du dernier stathouder, à servir dans l'armée des États, s'était signalé par son intrépide bravoure dans la guerre contre la Suède. Il avait gagné la confiance du parti orangiste, qui, d'après le témoignage d'un contemporain [1] « eut le tort de vouloir transformer en négociateur un homme plus propre à se battre qu'à se mêler de politique ». Buat avait eu soin d'entretenir en même temps de bons rapports avec Jean de Witt, qui, de son côté, le ménageait, espérant découvrir par son entremise les manœuvres du roi d'Angleterre. Ce fut sans doute dans cette vue que le Grand Pensionnaire accueillit [2] ses premières communications, et l'encouragea à recevoir les ouvertures de Charles II, « quoiqu'il ne fût pas disposé à s'y fier [3] ». Après avoir pris l'avis des États de Hollande, il autorisa Buat à continuer les pourparlers, en lui recommandant « d'éviter les démarches compromettantes », et en lui enjoignant de communiquer les réponses qui seraient faites à ses lettres.

Buat se mit aussitôt en correspondance avec le principal ministre de Charles II, lord Arlington, sous la direction apparente de Jean de Witt, dont il s'empressa d'éluder les instructions. Au lieu de les suivre, il se laissa circonvenir par des intrigues politiques et résolut de précipiter la conclusion de la paix, pour servir les intérêts du parti orangiste. Dans cette vue, sous prétexte d'être mieux éclairé sur les dispositions de la cour d'Angleterre, il fit partir pour Londres

[1] De Guiche, *Mémoires*, p. 136.
[2] Novembre 1665.
[3] L. man. de Witt à Van Beuningen, février 1666; et lettre circulaire de Witt à son père, aux conseillers Fannins et Van Dorp de Maaseam, 4 septembre 1666.

l'un de ses amis, Gabriel Sylvius, fils d'un pasteur de l'Église d'Orange, et ancien serviteur de la Princesse Royale. Il entreprit en outre de réunir les partisans de la maison d'Orange, en les faisant entrer dans une association qu'il appela la *Société des Bons Amis*, dont le siége était à Rotterdam, et avec laquelle le jeune prince se mit en rapports. Il se flattait d'obtenir le concours de plusieurs députés des villes de Hollande [1], et se rendit secrètement à Anvers, où il donna rendez-vous à Sylvius, pour lui faire part de ses projets [2]. Une correspondance intime fut dès lors échangée entre Buat et Arlington, à l'aide d'un chiffre que Sylvius fit passer au ministre du roi d'Angleterre, et les « lettres insignifiantes » furent les seules que Buat se contenta de communiquer à de Witt [3], sans que les premiers soupçons témoignés par le Grand Pensionnaire l'eussent averti du danger de sa conduite [4].

Ce manége aurait peut-être duré longtemps encore, si Buat ne s'était perdu par son imprudence. S'étant rendu, un matin, chez le Grand Pensionnaire, « qui était pressé de sortir [5] », il lui remit, sur sa demande, les dernières lettres qu'il avait reçues, sans s'apercevoir qu'il lui en laissait une qu'il avait grand intérêt à lui cacher. Elle lui avait été écrite par Sylvius, et portait sur l'adresse ces deux mots d'annotation : *Pour vous-même.* Elle était ainsi conçue : « Il faut que je dise qu'il serait à propos que les villes qui sont bien intentionnées pour une bonne paix pussent s'unir étroitement ensemble dans cette vue, et qu'elles prissent entre elles quelque vigoureuse résolution, sur quoi nous puissions faire quelque bon fondement. Dans ce cas, j'oserai vous assurer que, pour peu qu'il y paraisse quelque chose de solide, l'on s'y appliquera plus clairement de ce côté-ci, et qu'on entrera alors dans une plus particulière correspondance, en fournissant sous main tous les moyens qui pourront servir à favoriser un bon accommodement. »

Il suffisait d'une telle lettre, malgré les termes intentionnellement diffus qui y étaient employés, pour donner l'éveil et révéler

[1] L. d'Estrades, 20 octobre 1666.
[2] L. de Witt à Van Dorp, septembre 1666.
[3] *Ibid.*
[4] Wicquefort, t. III, p. 259.
[5] L. de Witt à Van Beuningen, 19 août 1666.

le complot. Buat ne s'aperçut de sa fatale méprise que lorsqu'il fut rentré chez lui; il ne craignit pas de retourner auprès du Grand Pensionnaire pour lui réclamer la lettre dont il s'était dessaisi. De Witt lui répondit que pour obéir aux instructions de sa charge, il était tenu de la remettre aux conseillers-députés de la province. Après avoir manqué de hardiesse pour se la faire rendre, fût-ce en se servant de son épée, Buat ne sut pas tirer parti de l'avertissement que le Grand Pensionnaire lui avait donné, pour lui ménager à dessein un moyen de salut. En effet, de Witt était intéressé à prévenir un procès qui pouvait le compromettre lui-même, par suite des encouragements qu'il avait donnés à la correspondance de Buat. Mais au lieu de prendre la fuite, quand il n'aurait eu, d'après le témoignage d'un contemporain [1], « qu'à monter à cheval pour être en six heures de temps hors de la Hollande », Buat, éperdu ou trop confiant, ne sut même pas pourvoir à sa sûreté, en détruisant les papiers compromettants qu'il avait entre les mains. Il attendit que les gardes des États vinssent l'arrêter à la fin de la journée, « après avoir eu jusqu'au soir pour s'échapper, ou pour déjouer toutes les recherches [2] ».

Les papiers qui furent saisis, par suite de son injustifiable imprévoyance, confirmèrent les preuves d'une connivence avec le parti orangiste dont le Grand Pensionnaire crut devoir informer le jeune prince et la Princesse Douairière [3]. Elles résultaient notamment de la copie d'une lettre que Buat avait adressée [4] à Arlington, cinq mois auparavant : « Nous avons fait un grand parti pour la paix, et par conséquent pour mon petit maître », lui écrivait-il, « et nous avons pris nos mesures pour qu'il l'emporte de haute main sur l'autre parti qui a toujours dominé jusqu'ici, tellement que le roi ne doit pas douter que mon petit maître ne se trouve debout, et que dans peu de jours, les bons amis ne le fassent reconnaître, par l'assurance que Sylvius et moi leur avons donnée que Sa Majesté a les meilleures intentions du monde pour la paix, ce qui a gagné les cœurs de tous les honnêtes gens d'ici. »

La révélation d'une correspondance secréte, commencée depuis

[1] De Guiche, *Mémoires*, t. II, p. 135.
[2] L. de Witt à Fannius, 4 septembre 1666.
[3] L. J. de Witt, 20 août, 24 août 1666.
[4] *Ibid.*, 19 mars 1666.

longtemps, résultait de l'imprudente déclaration qui terminait cette lettre : « Pour ne pas laisser mettre la main sur mes dernières dépêches, je les ai jetées au feu. » La découverte de cette pièce ne pouvait manquer de faire renvoyer Buat devant la cour de Hollande. Ses complices, en se hâtant de se dérober aux poursuites, aggravèrent les charges qui pesaient sur lui; et leur fuite, qui était l'aveu de leur culpabilité, contribua à sa perte.

En apprenant son arrestation, l'un de ses affidés, Ruyven, banni dix ans auparavant pour ses intrigues, et revenu depuis quatre ans en Frise, à Leuwaarden, ne s'y crut pas à l'abri, et se retira en hâte à Anvers[1]. En même temps, deux autres de ses associés, Kiévit, beau-frère de Tromp, et Van den Horst, régents de Rotterdam, l'un membre du conseil d'État, l'autre conseiller-député de la Hollande, craignant d'être compromis par la saisie de ses papiers, allaient chercher un refuge, l'un à Londres, l'autre à Bruxelles. La situation importante qu'ils occupaient accréditait le soupçon d'un vaste complot destiné à faire des Provinces-Unies les sujettes du prince d'Orange, et à les rendre ainsi vassales de l'Angleterre.

Louis XIV s'en était ému, craignant que la république détachée de l'alliance française ne tombât sous une domination étrangère. Aussi, après avoir chargé son ambassadeur à la Haye[2] de féliciter le Grand Pensionnaire de l'arrestation de Buat, s'était-il empressé de réclamer une prompte et sévère condamnation[3]. Il se montrait impatient de la lenteur des procédures[4], et prêt à accuser les États de Hollande eux-mêmes de secrètes intelligences avec l'Angleterre, « dont il saurait bien les punir[5] ». Cette intervention du roi de France les détermina à se montrer implacables, et pour conserver son appui, ils lui donnèrent un gage sanglant de leur condescendance.

De Witt eut l'impardonnable faiblesse de se prêter à cette politique. Il sacrifia Buat aux inquiétudes de Louis XIV, comme il avait sacrifié, cinq ans auparavant, trois régicides aux ressentiments

[1] L. Arlington à Temple, 12 octobre 1666.
[2] L. Louis XIV à d'Estrades, 24 août 1666.
[3] L. d'Estradès à Louis XIV, 9 septembre 1666.
[4] L. Wicquefort, man., 2 septembre 1666.
[5] L. Louis XIV à d'Estrades, 17 septembre 1666.

de Charles II, sans pouvoir, par une juste punition, rendre durable pour la république le bénéfice d'alliances achetées au prix du sang. Il ne se contenta pas d'obliger le prince d'Orange, inquiet des révélations qui le menaçaient [1], à se tenir timidement à l'écart, et à désapprouver publiquement la conduite de Buat [2]; il intervint directement dans le procès, en s'adressant au président de la cour, Van Dorp de Maasdam. « J'espère », lui écrivait-il, « qu'en cette affaire la cour procédera avec vigueur et promptitude; autrement, il y aurait grand danger à craindre : *Quis nescit maximam esse peccando illecebram impunitatis spem?* » — Qui ne sait pas que le plus grand encouragement au mal est l'espoir de l'impunité [3]? Dociles aux inspirations du Grand Pensionnaire, les États de Hollande, qui soupçonnaient la cour d'être disposée à se montrer clémente, lui recommandèrent de faire justice [4], et résolurent d'appeler les conseillers dans leur assemblée [5]. Le président se contenta de leur répondre que ceux-ci feraient leur devoir.

Mécontents de leur indécision prolongée, mais n'osant pas, malgré la proposition de quelques membres, les obliger à prononcer un jugement en leur présence, les États chargèrent sept commissaires d'aller leur déclarer qu'ils considéraient Buat comme coupable du crime de lèse-majesté [6]. C'était faire de la justice l'instrument du pouvoir politique, suivant les tristes exemples du temps, dont la république des Provinces-Unies n'avait pas su éviter la malfaisante contagion. Après avoir délibéré pendant plus de cinq heures, la cour, auprès de laquelle l'ambassadeur de France n'avait épargné, de son côté, ni les manœuvres, ni les remontrances, se laissa faire la loi. Sur les huit conseillers qui siégeaient, trois [7] se prononcèrent pour le bannissement, cinq [8] votèrent la peine de mort [9].

[1] L. Blaspiel à l'électeur de Brandebourg : DROYSSEN, *Histoire de la politique prussienne.*

[2] L. de Witt au prince d'Orange, man., 30 août 1666.

[3] L. man. de Witt à Van Dorp, 30 août et 4 septembre 1666.

[4] Résol., 16 septembre 1666.

[5] Résol , 17 septembre 1666.

[6] Résol. Holl., 2 octobre et 5 octobre 1666.

[7] Sixte, Goes et Ockers.

[8] Nierop, Pauw, Fannius, Van Honert, Van Dorp de Maasdam. Voir TYDEMAND, *Notes,* au t. X de BILDERDIJK, *Histoire de la patrie.*

[9] Résol. Holl., 5 octobre 1666.

Le véritable auteur de la condamnation fut Van Dorp de Maasdam, qui remplaçait provisoirement, à titre de doyen, le dernier président de la cour, Dedel, auquel un successeur n'avait pas encore été donné. Le jour même où la sentence fut rendue, les États lui accordèrent le traitement de président, et en firent remonter la jouissance jusqu'au jour où il avait profité de la vacance de cette charge [1]. Ils semblaient le récompenser ainsi, non-seulement de sa complaisante docilité, mais encore de la perfide intrigue qui est signalée par un pamphlet du temps [2]. Non content de condamner Buat, de Maasdam aurait en effet manœuvré pour le perdre encore plus sûrement, en faisant mettre à l'écart celui des conseillers qui lui était le plus favorable, Van der Graeff. Appelé auprès de Buat par un faux message, celui-ci, sous prétexte de la visite qu'il avait rendue au prisonnier, aurait encouru l'interdiction de siéger parmi ses juges, et cette récusation, sans laquelle la majorité des suffrages aurait sans doute conclu au bannissement, avait pu suffire pour faire prononcer la peine capitale. Les complices de Buat ne furent point épargnés; Van Ruyven et Kiévit furent également condamnés à mort, et Van den Horst, traité seul avec plus d'indulgence, ne fut puni que par l'exil; mais ils s'étaient mis en sûreté, et l'arrêt de la cour ne pouvait faire qu'une victime.

Les États de Hollande, après avoir intimidé par cette condamnation les partisans du roi d'Angleterre, auraient pu se montrer miséricordieux. Ils restèrent inflexibles. De Witt était sur la flotte, et ils n'osèrent pas, sans le consulter, faire grâce au coupable. Vainement les États de Zélande prétendaient-ils être les juges de Buat, en sa qualité de capitaine d'une compagnie à leur solde; vainement l'électeur de Brandebourg essaya-t-il d'obtenir au moins le sursis de l'exécution. Les États généraux eux-mêmes furent éconduits, malgré la requête dans laquelle ils se plaignaient que Buat fût soustrait à leur juridiction. Quoique les négociations de la paix, au sujet desquelles son procès lui était intenté, rentrassent dans les prérogatives du pouvoir fédéral, ils ne purent faire tenir compte de leurs réclamations, dont leur président de semaine, de Wit, député de Hollande et cousin du Grand Pensionnaire, s'était pour-

[1] Résol. Hollande, 5 octobre 1666.
[2] Tydeman, *Notes,* au t. X de Bilderdijk.

tant rendu l'interprète. Six jours après sa condamnation, Buat fut exécuté [1], et les imprécations populaires contre ses juges retentirent jusqu'au pied de l'échafaud. Sa mort ne désarma pas le gouvernement français, qui poussa l'animosité jusqu'à se plaindre [2] que le crime de lèse-majesté n'eût pas été spécifié dans l'arrêt, de façon à justifier la confiscation des biens qui lui appartenaient en France. En prenant toutes les mesures pour le perdre, bien qu'il lui eût laissé inutilement la liberté de s'échapper, de Witt avait sacrifié la justice à la politique, soit pour satisfaire la France, soit pour décourager le parti orangiste : il n'avait dès lors d'autre excuse à faire valoir que celle de la raison d'État, cette complaisante attitrée des mauvaises actions de la vie publique, qu'elle prétend justifier, sans pouvoir jamais les réhabiliter.

Une fois le complot des négociations occultes déjoué et cruellement puni, le Grand Pensionnaire, ne craignant plus que la paix ne fût imposée à la république, n'avait aucun intérêt à la continuation de la guerre. De son côté, le roi d'Angleterre ne pouvait guère en supporter le poids. Il était aux prises avec tous les embarras d'un trésor épuisé. En outre, il avait à craindre en Écosse les armements du parti presbytérien, et en Irlande le soulèvement des catholiques. De Witt pressait le roi de France d'envoyer des armes aux Irlandais, qui, disait-il, « n'attendaient qu'une occasion pour secouer le joug [3] ». En même temps, les calamités qui s'abattaient sur Londres répandaient la consternation dans le royaume. La peste avait ravagé tous les quartiers de la ville et fait, en moins de six semaines, soixante-dix mille victimes. A peine le fléau avait-il cessé, qu'un terrible incendie réduisait en cendres les deux tiers de la cité et ses plus beaux monuments. Le Parlement, après avoir accordé au roi de nouveaux subsides d'un million de livres, témoignait énergiquement le désir de la paix [4], et quand les États eurent renvoyé à Londres le corps de l'amiral Barklay tué dans l'un des derniers combats, Charles II lui-même tint à leur donner l'assurance de ses dispositions pacifiques [5]. Elles étaient toutefois plus apparentes que

[1] 11 octobre 1666.
[2] L. de Lionne à d'Estrades, man., décembre 1666 : Arch. aff. étr.
[3] L. d'Estrades, 11 novembre 1666.
[4] Harangue de l'avocat de la Chambre des communes, 28 janvier 1667.
[5] L. Charles II aux États, 14 octobre 1666.

réelles. Il ne désespérait pas encore de réduire la république à sa merci, par de nouvelles manœuvres. Ce fut dans cette vue qu'après avoir, tout en s'attendant à un refus, proposé Londres comme lieu de rendez-vous pour les négociations, il fit une offre qui ne semblait pas pouvoir être repoussée, celle de la Haye.

La cour de France dissuada les États de l'accepter. Elle craignait que Charles II ne profitât du retour de son ministre Downing et de l'envoi de ses plénipotentiaires, pour donner de nouveaux encouragements au parti orangiste et pour détacher la république de l'alliance française. De Witt ne voulait pas de son côté exposer la république à ce danger. Ce n'était pas qu'il fût accessible aux craintes d'un complot contre sa vie, par lesquelles l'ambassadeur de France cherchait à l'effrayer, en lui représentant que Downing s'en ferait l'instigateur, plus facilement à la Haye que partout ailleurs [1]. Il s'en montrait si peu préoccupé, qu'il repoussait fièrement la proposition qui était faite dans l'assemblée des États de Hollande, pour lui donner des gardes. Mais il ne se dissimulait pas les intrigues que le roi d'Angleterre pourrait facilement entretenir, à l'abri des immunités diplomatiques, si les conférences pour la paix étaient tenues dans la ville où les États siégeaient. Il résolut dès lors d'opposer un refus à la proposition de Charles II, malgré l'accueil favorable que les députés des autres provinces semblaient disposés à y faire. D'après ses conseils [2], les États de Hollande, se rendant en corps dans l'assemblée fédérale, déclarèrent qu'ils ne pouvaient être tenus d'accepter, contre leur gré, la réunion d'un congrès sur le territoire de leur province. Les États généraux se laissèrent persuader. Pour essayer de donner le change à Charles II, ils lui firent craindre de ne pouvoir protéger à la Haye, contre l'irritation populaire, la sûreté de ses envoyés, lui rappelant le sort funeste dont ceux de Cromwell avaient été victimes; ils ne l'en remercièrent pas moins de ses avances, et lui offrirent Bréda, Bois-le-Duc ou Maestricht, à son choix.

Après avoir inutilement tenté de provoquer ainsi des divisions intérieures, « ce qui est un grand trait de la politique anglaise », écrivait de Witt à Van Beuningen, « et ce qui ne nous permet de parer

[1] L. Wicquefort, 7 avril 1667 : Arch. aff. étr.

[2] L. de Witt à Van Beuningen, 13 et 31 mai, 7 août 1667.

le coup qu'avec beaucoup de dextérité [1] », Charles II changea brusquement de tactique, et résolut de hâter à tout prix les conférences. Il se proposait d'en profiter pour se rapprocher de Louis XIV, et rompre les liens qui unissaient la France à la république. Les circonstances paraissaient désormais se prêter à un changement de politique, et lui donnaient l'espoir d'enlever aux Provinces-Unies leur allié. Louis XIV se montrait impatient de commencer le démembrement de la monarchie espagnole, et se préparait à envahir les Pays-Bas, pour en revendiquer l'héritage, les armes à la main. Le gouvernement anglais prévoyait dès lors que les États généraux, menacés par cette annexion, se croiraient obligés de s'y opposer, et détacheraient ainsi eux-mêmes le roi de France de leur cause. Aussi, Charles II espérant les isoler, loin de récriminer contre leur refus de laisser le congrès se réunir à la Haye, s'empressa-t-il d'informer les États qu'il tiendrait compte de leur désir, en faisant choix de Bréda.

Le Grand Pensionnaire de Hollande ne pouvait manquer d'accueillir cette nouvelle offre de négociations. Il n'avait aucun parti pris contre la paix : les projets de Louis XIV sur les Pays-Bas espagnols lui paraissaient désormais trop redoutables, pour qu'il ne reconnût pas l'impérieuse nécessité de traiter avec l'Angleterre. Désirant préparer un rapprochement, il eut recours à l'entremise de l'ambassadeur suédois à Londres, Pierre Coyet, son ancien compagnon d'études à Leyde, pour faire proposer la médiation de la Suède, qui fut acceptée. D'ailleurs, il n'avait jamais voulu faire de la république l'ennemie irréconciliable de l'Angleterre et avait refusé, quelque temps avant l'incendie de Londres, de prendre aucune part à un complot destiné à y mettre le feu, en déclarant « ne pas vouloir élargir et rendre irréparable la brèche entre les deux peuples [2] ». Plus tard, quand les hostilités furent reprises, de Witt écrivait encore « qu'il serait inutile et peu chrétien d'incendier les villes, et qu'il était bien préférable de ménager les habitants [3] ». Dès qu'il apprit que Charles II était disposé à faire partir pour Bréda ses deux ambassadeurs, Denzill Hollis et Henri Coventry, il pressa la nomination des plénipotentiaires de la république. Obligé

[1] L. man. de Witt à Van Beuningen, 24 février 1667.
[2] BURNET, t. II, p. 27.
[3] L. man. de Witt à C. de Witt, 12 juillet 1667.

de laisser aux États de chaque province le droit de désigner l'un de leurs députés, et craignant « qu'une députation trop nombreuse ne fût facilement désunie [1], » il fit décider que les pleins pouvoirs ne seraient confiés qu'à trois des négociateurs, Jongestal, président de la cour de justice de Frise, Pierre de Huybert, pensionnaire de Zélande, et Beverningh, à qui la direction de l'ambassade fut réservée. Le roi de France se fit représenter par le comte d'Estrades et Courtin ; le roi de Danemark, dont les États avaient exigé la participation au traité, par Clingenberg et Charisius, et le roi de Suède, en sa qualité de médiateur, par Flemming et le comte de Dohna, chargé de remplacer Coyet qui venait de mourir. En vue de prévenir toute querelle d'étiquette et de préséance, « une grande table ronde et fermée fut entourée de siéges égaux, avec huit guichets correspondant aux portes, de telle sorte que les négociateurs, en entrant, pouvaient de suite prendre leurs places devant eux, sans qu'aucune contestation pût se produire [2] ».

Ce fut à Bréda, comme bientôt après à Aix-la-Chapelle, et plus tard à Madrid, que Beverningh justifia sa renommée d'homme d'État, et prit rang parmi les premiers diplomates de son temps. D'après le témoignage de ses contemporains [3], le bonheur de faire cesser les différends était attaché à son étoile, et le surnom de pacifique pouvait à bon droit lui être donné. « Il n'y a pas d'affaire si difficile qu'il ne démêle, lorsqu'il veut bien s'y appliquer », déclaraient ceux qui traitaient avec lui [4]. Sa perspicacité et la rectitude de son jugement le servaient à souhait pour le succès d'une ambassade. Doué, en outre, d'une élocution facile qui s'élevait aisément jusqu'à l'éloquence, il savait joindre la modération à la fermeté. « Moins rigide que Jean de Witt, il encourageait plus facilement les confidences, quand elles n'étaient pas contraires au bien de l'État [5]. » — « Pour se faire passer ses inégalités

[1] L. de Witt à Reigenberg, 26 août 1667.
[2] L. Wicquefort, 21 août 1667.
[3] Bayle, *l. c.*, p. 389.
[4] Voir son procès-verbal, p. 216 et 218. Résol. et considération, p. 195 et 197, ainsi que son exposé du 2 décembre 1653 à Cromwell et aux commissaires du conseil d'État d'Angleterre. — L. de J. de Witt, t. IV, p. 526. — Van Dijk, p. 386, 393, *Étude sur les relations diplomatiques des Provinces-Unies avec la France et avec l'Espagne.*
[5] Chanut, *Mémoires*, 1655 : Arch. aff. étr.

d'humeur, il les mettait volontiers sur le compte d'une intempérance affectée à dessein », et qui est signalée par tous les rapports des ambassadeurs français. « Il aime boire », dit Courtin, « et les premières fumées du vin lui montent à la tête[1]. » « Il perd souvent, avec la sobriété du matin, le mérite et la capacité qu'il a jusqu'au dîner », observe Pomponne[2]. « Un peu plus de débauche le rend souvent plus hardi à parler », écrivait plus tard d'Estrades[3]. A l'abri de cette excuse, il se permettait les véhémences de langage et les emportements qui pouvaient hâter le dénoûment des négociations diplomatiques, et en assurer le succès.

Les États comptaient sur lui pour déconcerter, par la prompte conclusion de la paix, les secrets projets d'accord entre les deux rois de France et d'Angleterre. Tandis que les ambassadeurs anglais cherchaient à rendre le Grand Pensionnaire de Hollande suspect, en l'accusant de complicité avec le roi de France, qui, disaient-ils, « une fois les Pays-Bas espagnols conquis, le nommerait comte de Gueldre[4] », ils témoignaient eux-mêmes le plus grand empressement à se concerter avec les négociateurs français. Les envoyés de Louis XIV répondaient à ces avances par leurs encouragements; ils engageaient les plénipotentiaires de Charles II à soutenir les prétentions de l'Angleterre[5], tout en dissuadant ceux des Provinces-Unies de rien céder. Ce manége n'était pas difficile à découvrir et avait éveillé la défiance des ambassadeurs de la république, qui firent partager leurs soupçons aux États généraux. « Ceux qui ont le principal crédit à la Haye », avouait le comte d'Estrades[6], « appréhendent que la paix ne soit suivie d'une étroite liaison entre la France et l'Angleterre. » — « Je crois, d'après mes avis et d'après mon opinion personnelle », écrit de son côté Jean de Witt à Beverningh[7], « que nous n'avons aucune assistance à attendre des Français pour le succès des négociations; mais je ne peux croire encore qu'ils trahissent et en viennent à traiter sans nous; toutefois, nous pouvons nous conduire sur la supposition que les Fran-

[1] L. Courtin, 14 juillet 1667.
[2] L. Pomponne à Louis XIV, 9 octobre 1670 : Archives aff. étr.
[3] L. d'Estrades, 14 et 28 août 1676.
[4] L. man. de Van Manmaker à de Witt, 11 mai 1667.
[5] L. Clarendon à de Ruvigny, 10 juin 1667.
[6] L. d'Estrades, 16 et 21 juin 1667.
[7] L. man. de Witt à Beverningh, 14 juin 1667.

çais seraient capables de cette infamie; et c'est ce que nous ferons effectivement, car j'ai cette maxime arrêtée qu'il faut toujours s'attendre à ce qu'il y a de pire. »

Pour déjouer cette tactique, les plénipotentiaires des États cherchaient à obtenir la conclusion de la paix, par les offres les plus sincères et les plus pressantes. D'après leurs propositions, les puissances belligérantes devaient avoir le choix, soit de recouvrer tout ce qui leur appartenait avant la guerre, soit de garder ce qu'elles possédaient, en renonçant à toute réclamation antérieure. Les envoyés anglais se prononçaient pour cette dernière offre, mais refusaient de souscrire à la condition qui y était ajoutée. Ils voulaient réserver au roi d'Angleterre le droit de renouveler les différends qui avaient servi de prétexte à la rupture du dernier traité, et lui ménager ainsi l'occasion de recommencer à son gré les hostilités; ils joignaient à leurs exigences la demande d'une amnistie destinée à faire rentrer en Hollande les complices de Buat, et se proposaient de favoriser ainsi de nouvelles intrigues contre le gouvernement des États. Leurs contestations rendaient les conférences inutiles et pouvaient faire craindre qu'elles ne fussent bientôt rompues. A cette politique de lenteurs calculées et de mauvais vouloir prémédité, le Grand Pensionnaire de Hollande résolut d'opposer un coup d'audace qui accabla l'Angleterre sous le poids d'un désastre imprévu et permit aux Provinces-Unies de conquérir la paix par la victoire.

Tandis que le roi d'Angleterre, s'abandonnant à une sécurité trompeuse, remettait la flotte sur le pied de paix, et faisait désarmer une partie de ses vaisseaux, les États généraux plus prévoyants s'étaient mis en mesure de recommencer la guerre, sans tenir compte des négociations. De Witt les avait pressés de pourvoir aux dépenses d'une nouvelle campagne, pour lesquelles 15 millions de florins furent fournis aux amirautés. Les États de Hollande en prirent huit à leur charge [1]. Pour subvenir à cette augmentation de leur contingent, ils ne pouvaient plus avoir recours aux emprunts, qui depuis le commencement de la guerre avaient dépassé 12 millions de florins [2]. La vente de quelques domaines

[1] L. Wicquefort, 10 mars 1667.

[2] Le chiffre des emprunts successivement contractés pendant la guerre était de 12,295,793 florins, dont un million en rente viagère.

ne leur donnait que des produits insuffisants. Obligés dès lors de ne pas épargner les contribuables, ils rétablirent l'impôt du capital au taux du deux centième denier, élevèrent de 10 à 15 pour 100 l'impôt du revenu, et doublèrent la taxe des cheminées [1]. Le généreux empressement des conseils des villes, qui, suivant l'exemple donné par Amsterdam, offrirent de faire à leur compte au trésor public les avances de ces contributions [2], leur vint utilement en aide.

Grâce à l'emploi de ces ressources, la flotte, qui était prête à tenir la mer, comprenait 66 vaisseaux armés de 3,300 pièces de canon. Elle portait à bord 28 compagnies d'infanterie armées pour un débarquement, et avait à son service comme transfuges plusieurs pilotes anglais soigneusement recrutés en vue d'une invasion maritime en Angleterre. Le Grand Pensionnaire la méditait depuis longtemps. Pendant la campagne de l'année précédente, il s'était avancé jusqu'aux embouchures de la Tamise pour reconnaître les passages qui pourraient être accessibles aux vaisseaux des Provinces-Unies et leur permettre d'aller y détruire une partie de la flotte anglaise; il avait en outre pressé Ruyter de préparer les mesures destinées à l'exécution de ce projet [3]. Une fois les armements complétés, il obtint facilement l'ordre de faire partir du Texel les escadres de Hollande.

Empêché de quitter la Haye, où il était retenu par la nécessité de surveiller les négociations, il se fit remplacer par son frère, Corneille de Witt, que les États de Hollande désignèrent comme leur plénipotentiaire auprès de l'amiral. Les instructions qui donnaient à l'entreprise sa destination offensive furent secrètement préparées dans la commission des députés chargés des affaires de la marine, auxquels les États généraux avaient remis leurs pouvoirs [4] : Jean de Witt prit soin de ne pas les laisser divulguer; écrivant à son frère, il lui recommandait « de n'adresser aux États aucune lettre concernant l'entreprise projetée, sans commencer par lui en donner connaissance [5] ».

[1] Résol. États de Hollande, 1er mars 1667; et l. de Witt à Van Beuningen, 10 mars 1667.
[2] L. d'Estrades, 23 décembre 1666.
[3] L. man. de Witt à Ruyter, 7 et 11 juillet 1666.
[4] Résol. Hollande, 12 mai 1667.
[5] L. man. J. de Witt à Corneille de Witt, 6 juin 1666.

Une fois la flotte arrivée à l'embouchure de la Tamise, devant Harwich, un conseil de guerre se réunit. Il décida qu'une escadre de 30 navires, dont 17 vaisseaux armés de 30 à 60 canons, et 13 frégates accompagnées de 10 brûlots, serait envoyée contre les vaisseaux anglais qui stationnaient dans la Tamise et dans l'un des affluents du fleuve, la rivière de Medway [1]. Le commandement en fut donné au lieutenant-amiral Van Ghent, et Corneille de Witt, jaloux de partager ses périls, réclama le droit de l'accompagner.

L'escadre d'opérations remonta la Tamise jusqu'au delà de Gravesend, à l'embouchure de la Medway, mais sans pouvoir rejoindre les vaisseaux anglais qui se retiraient du côté de Londres, et elle s'empara du fort de Sherness qui commandait le confluent des deux rivières. Après l'avoir foudroyé de son artillerie, elle prit possession de l'île de Sheppey, entra victorieusement dans la Medway et s'avança jusqu'auprès de Rochester, à quatorze lieues de Londres : le but de l'expédition était Chatham, principal arsenal de l'Angleterre, où les plus grands vaisseaux de guerre de lamarine anglaise se trouvaient à l'ancre, à demi désarmés. Ils semblaient à l'abri du danger. Des batteries élevées sur les deux rives de la Medway, et dont le tir était appuyé par des compagnies de fusiliers, quatre vaisseaux de guerre et deux frégates en état de défense, deux grands bâtiments et quatre brûlots coulés dans la rivière et ne laissant libre qu'un étroit chenal fermé par une chaîne de fer, opposaient à toute attaque des obstacles qui paraissaient insurmontables. Ruyter, qui avait rejoint en chaloupe son avant-garde, vint donner le signal de les enlever. L'escadre hollandaise, se contentant de faire usage de son artillerie, n'avait pas encore osé avancer, lorsque le capitaine Van Brakel, sans se laisser arrêter par la hardiesse de l'entreprise, se charge intrépidement de forcer le passage. Envoyé aux arrêts pour avoir laissé descendre à terre quelques-uns de ses matelots, il sollicite la liberté de remonter sur sa frégate, promettant d'aller détruire les vaisseaux ennemis. Le feu des batteries et des vaisseaux ne l'arrête pas ; il se dirige, sans tirer un seul coup, jusqu'auprès de la chaîne, et déchargeant tout à coup ses bordées sur la frégate la plus voisine, s'en rend maître à l'abordage. En même temps, le capitaine Daniel Van Rhein, qui l'avait suivi avec un brûlot, encou-

[1] De Jonge, t. II, p. 179. — Pomponne, *Mémoires imprimés*, t. II, p. 436.

ragé par son exemple, précipite son navire contre la chaîne, la rompt, et met le feu à l'un des vaisseaux ennemis auquel elle servait de défense. La route étant ainsi ouverte, les autres frégates, entraînées par un irrésistible élan, s'avancent avec impétuosité, éteignent le feu des batteries du rivage et profitent de la confusion de l'ennemi, pour achever le succès de la journée. Un second vaisseau de guerre est incendié, sans que son capitaine, le brave Douglas, consente à le quitter[1], et le *Royal-Charles,* vaisseau-amiral du duc d'York, qui avait ramené Charles II en Angleterre, abandonné par son équipage, tombe entre les mains des vainqueurs[2].

Pour compléter la victoire, les sept frégates les plus légères, commandées par des capitaines d'élite, remontent la rivière, et vont brûler, jusque sous le canon du château d'Upnor, quatre autres vaisseaux qui s'y étaient abrités. Ces ordres sont exécutés avec la plus audacieuse bravoure, sous les yeux de Corneille de Witt et de Ruyter, montés sur un brûlot, en vue du duc d'York et de Monk, témoins désespérés de ce désastre. Un seul vaisseau échappe, et les trois autres, qui portaient trois pavillons amiraux, n'ayant pu être coulés à temps par les Anglais, sont incendiés par les brûlots hollandais, tandis qu'un corps de matelots envoyé à terre s'empare des batteries, les encloue et détruit tous les matériaux qui pouvaient servir à l'armement d'une flotte.

L'épouvante se répandit jusqu'à Londres, où le bruit sinistre du canon étranger, qui résonnait à douze lieues de distance, fut entendu pour la première fois et ne devait plus jamais retentir. Le commerce était suspendu[3]; le peuple, sans ouvrage, s'assemblait dans les rues et criait à la trahison. « On eût dit, écrit un contemporain, non-seulement que les Hollandais étaient maîtres de la rivière, mais encore qu'ils avaient débarqué une armée de cent mille hommes. Il semblait qu'il n'y eût plus qu'à attendre l'arrivée de l'ennemi, sans qu'il restât aucun espoir de lui résister[4]. » La république des Provinces-Unies se vengeait ainsi des inquiétudes que lui avait données la descente des Anglais au Texel, et réparait,

[1] L. Temple à lord Lisle, août 1667.
[2] 23 juin 1667.
[3] L. Wicquefort, 14 juillet 1667.
[4] Burnet, t. II, p. 75.

presque en un seul jour, les longs malheurs dont la guerre l'avait rendue victime.

Tandis que cette victoire était célébrée dans les Provinces-Unies par les actions de grâces religieuses et par tous les témoignages d'une joie patriotique, le Grand Pensionnaire se montrait impatient de nouveaux succès qui permissent d'achever la ruine de la marine anglaise. Dans cette vue, il réclama l'assistance toujours inutilement promise des forces navales de la France [1]. A peine instruit de l'heureux résultat de l'expédition, il presse l'ambassadeur d'Estrades de décider le roi de France à mettre au service de la république des brûlots construits pour son compte à Amsterdam, en les envoyant comme renforts à la flotte des États qui en était insuffisamment pourvue [2]. Louis XIV eut soin d'éluder la demande; il était trop intéressé à ménager le roi d'Angleterre, pour aider les Provinces-Unies à l'accabler [3]. Il se contenta d'annoncer [4] que son amiral, le duc de Beaufort, avait reçu copie de la nouvelle convention précédemment arrêtée [5] pour la jonction des deux flottes, avec ordre de s'y conformer. Mais de Lionne ne craignit pas d'avouer que l'ordre avait été contremandé, dans la prévision que la paix serait bientôt conclue, et le duc de Beaufort continua, pendant deux mois, à attendre tranquillement la fin de la guerre, dans le port de Brest.

D'autres mécomptes mirent obstacle au succès du plan dont le Grand Pensionnaire poursuivait opiniâtrément l'exécution. L'entreprise qui venait d'être si glorieusement accomplie avait jusqu'alors donné raison aux hardis conseils qu'il avait adressés à son frère. Quand la flotte avait quitté les ports de la Hollande, il s'était empressé de lui signaler, avec les détails les plus précis, les moyens d'entrer dans la Tamise et dans la Medway [6]. Quelques jours plus tard [7], dans une lettre qui se croisa avec la nouvelle de la victoire de Chatham, mettant à profit les renseignements secrets qu'il recevait d'Angleterre, il lui désignait les vaisseaux ennemis

[1] L. d'Estrades, 16 juin 1667.
[2] L. man. de Witt à d'Estrades, 28 juin 1667.
[3] L. d'Estrades, 30 juin 1667.
[4] L. Van Beuningen à de Witt, 1er juillet 1667.
[5] 19 mars 1667.
[6] L. J de Witt à C. de Witt, 10 juin 1667.
[7] *Ibid.*, 24 juin 1667.

qui pourraient être pris ou détruits. Dès que ses prévisions furent justifiées, il n'eut plus d'autre crainte que celle d'un temps d'arrêt dans les derniers coups qu'il aurait voulu porter à l'ennemi. « S'il n'y a pas d'autre obstacle que le vent contraire », écrit-il à son frère [1], « il faut avancer à la rame. Dans tous les cas, je me fie à votre caractère résolu pour être assuré qu'on ne laissera rien de possible sans le tenter, et dans la consternation où se trouve l'Angleterre, tout semble facile à une force aussi formidable que celle dont vous disposez. Il ne faut pas qu'on puisse dire plus tard : *Vincere scit, victoria uti nescit* [2]. » Il sait vaincre; il ne sait pas profiter de la victoire.

Les États généraux s'associèrent aux inspirations de cette politique entreprenante. Ils venaient d'apprendre que l'escadre expéditionnaire, ne trouvant plus aucun bâtiment ennemi à portée, et inquiète de la réunion des milices appelées de toutes parts pour repousser un débarquement, était sortie de la Tamise. Mécontents de cette retraite, ils lui donnèrent l'ordre « de rentrer dans le fleuve pour le remonter aussi loin qu'elle pourrait s'avancer, et tenir ainsi l'ennemi dans des inquiétudes continuelles [3] ». Jean de Witt accompagnait cette dépêche de la lettre suivante adressée à son frère, dans laquelle il semblait se plaindre des hésitations qui arrêtaient la prompte exécution de ses conseils. « J'espère », lui écrivait-il [4], « que les officiers en chef, ayant reconnu que des entreprises qui ont été longtemps jugées impossibles sont tout à fait praticables, se montreront désormais d'autant plus disposés à faire d'autres tentatives, bien qu'elles leur semblent quelque peu difficiles. MM. les commissaires des États pour les affaires de la marine prient Dieu d'inspirer aux officiers de terre et de mer qui sont auprès de vous tant d'ardeur et d'entraînement, que vous soyez obligé de les retenir. » Dans une lettre suivante, il reprochait à son frère de demander des ordres aux États généraux, au lieu de les donner lui-même, en usant des pleins pouvoirs qui lui étaient confiés, et lui témoignait une impatience qui ne tenait compte d'aucun obstacle. « Nous ne comprenons pas », lui écrivait-il,

[1] L. J. de Witt à C. de Witt, 30 juin 1667.
[2] L. des États généraux à Ruyter et C. de Witt, 3 juillet 1667.
[3] L. man. J. de Witt à C. de Witt, 3 juillet 1667.
[4] *Ibid.*, 9 juillet 1667.

« que nos officiers supérieurs, qui devraient vous surpasser en courage et en résolution, ne puissent se conformer à vos idées, et que nos vaisseaux continuent à rester tranquilles. »

La présence du Grand Pensionnaire sur la flotte faisait défaut. Son frère ne pouvait le remplacer; il était trop habitué à lui obéir, pour donner lui-même la direction. Embarrassé par les différentes instructions qui lui étaient adressées, il n'osait y suppléer par une prompte résolution, et son intrépidité ne pouvait tenir lieu de l'autorité qui lui manquait. Pour obéir aux ordres qu'il avait reçus [1], Ruyter reprit l'offensive, mais tenta inutilement de faire éprouver à l'ennemi de nouvelles pertes qui auraient achevé sa ruine. Il n'osa pas s'engager jusque sur les côtes de l'Écosse, malgré le conseil peut-être téméraire de Jean de Witt [2] qui le pressait d'aller attaquer le port de Montrose, afin de donner une fausse alerte, à l'aide de laquelle il se porterait ensuite sur Leith et Édimbourg, qui étaient dégarnies de troupes. Après avoir essayé, pour satisfaire les États généraux, de rentrer dans la Tamise, il reconnut qu'il ne pouvait sans danger remonter le fleuve au delà de Gravesend, les Anglais ayant intercepté le passage, au-dessous de Londres, par plusieurs bâtiments qu'ils avaient coulés. Il se contenta de laisser une escadre, sous le commandement du lieutenant-amiral Van Nès, au confluent de la Tamise et de la Medway, afin de fermer la sortie du fleuve, et se mit à la recherche des vaisseaux ennemis, dans tous les ports du voisinage. L'attaque qu'il tenta à la sortie de la Tamise contre le port de Harwich [3] n'ayant pas réussi, il se présenta tour à tour devant Portsmouth, Dartmouth, Torbay, Plymouth [4], et s'avança jusqu'aux extrémités de la côte méridionale. Mais les vents étaient contraires; les ports avaient été fortifiés et rendus inaccessibles; le succès de l'entreprise se réduisit à une descente à Torbay, où quelques vaisseaux marchands furent brûlés. Peu s'en était fallu, pendant cette excursion, que l'escadre de Van Nès n'eût été détruite : elle avait eu à repousser deux attaques [5], dans lesquelles les brûlots ennemis l'avaient mise en

[1] L. des États généraux à Ruyter et C. de Witt, 3 et 10 juillet 1667.
[2] L. man. J. de Witt à Ruyter, 6 juillet.
[3] *Ibid.*, 12 juillet.
[4] *Ibid.*, 22 juillet, 25 août.
[5] *Ibid.*, 5 août.

danger, et quand Ruyter la rejoignit, elle était sortie de la Tamise, qu'elle continuait à bloquer, mais en se contentant de stationner à l'embouchure du fleuve.

Quoique les dernières tentatives n'eussent pas donné pleine satisfaction aux espérances du Grand Pensionnaire, le succès de cette campagne navale, si audacieusement obtenu, ne pouvait manquer de hâter le dénoûment des négociations. L'orgueil de l'Angleterre était abattu; naguère souveraine des mers, elle avait été réduite à ne pouvoir empêcher l'invasion de son territoire, et ses flottes, fuyant devant les vaisseaux ennemis, n'avaient pu suffire à la défendre. Elle était humiliée par une république que les ministres de Charles II s'étaient vantés « de châtier à coups de fouet [1] » ; l'incendie de ses vaisseaux ne lui permettait plus de prolonger sans danger la résistance qu'elle avait jusqu'alors opposée à la conclusion de la paix. A la première nouvelle de la reprise des hostilités, les ambassadeurs de Charles II, appuyés par les ambassadeurs français, avaient, il est vrai, fièrement déclaré qu'ils ne restaient plus à Bréda que pour attendre leur rappel; mais le désastre qui portait un coup si funeste à la puissance maritime de l'Angleterre les contraignit de dissimuler leurs ressentiments. Ils reçurent l'ordre de presser la conclusion des négociations et d'obtenir ainsi la paix sans aucun retard. De leur côté, les États étaient disposés à ne pas abuser de la victoire : le grand pensionnaire de Witt, malgré les ardents encouragements qu'il avait donnés à la dernière expédition, n'avait jamais perdu de vue qu'elle « était surtout destinée à terminer promptement la guerre [2] ». Fidèle interprète de la pensée fraternelle, Corneille de Witt, sans céder aux entraînements belliqueux, écrivait aux États généraux en ces termes, le soir même du combat, à bord du *Royal-Charles*, trophée de la victoire : « Nous remercions le Dieu tout-puissant qu'il ait plu à sa Providence de rendre aussi glorieuses les armes de Leurs Hautes-Puissances, et nous ne pouvons douter qu'à leur grand contentement la paix ne soit obtenue [3]. »

D'ailleurs, elle ne pouvait être retardée, sans compromettre irréparablement les intérêts de la politique étrangère. L'invasion de

[1] CLARENDON, *Mémoires.*
[2] L. man. J. de Witt à C. de Witt, 11 juin 1667.
[3] L. C. de Witt aux États généraux, 23 juin 1667.

Louis XIV dans les Pays-Bas espagnols venait de jeter l'alarme dans les Provinces-Unies. Tant qu'elles étaient aux prises avec l'Angleterre, elles ne pouvaient tenter d'arrêter les conquêtes du roi de France, et pour n'être pas réduits à l'impuissance de s'y opposer, les États généraux se montrèrent encore plus empressés de hâter la conclusion des négociations. Leur modération acheva l'œuvre commencée par la victoire, et les persévérants efforts de Beverningh, qui lui valurent les témoignages les plus flatteurs de satisfaction [1], levèrent les derniers obstacles. « Ce n'avait été qu'avec regret que j'avais vu ma patrie entraînée dans une funeste guerre », écrivait de Witt au ministre plénipotentiaire de l'empereur d'Allemagne [2], « tellement que ce ne peut être qu'avec une joie extrême que je l'en verrai sortir, tant pour son repos que parce que j'espère que cette paix particulière sera un acheminement à la paix générale de toute l'Europe. »

Les envoyés de Charles II, qui voulaient paraître ne rien céder à la fortune contraire, ayant renouvelé quelques-unes de leurs premières prétentions, les envoyés des États ne cherchèrent pas à s'en prévaloir pour leur opposer de nouvelles exigences; ils s'en tinrent à leurs premières propositions, sans que le succès de la dernière expédition leur y fît rien changer. Ces propositions, jusque-là repoussées par le roi d'Angleterre, devinrent les articles du traité signé [3] sous la médiation de la Suède entre les parties belligérantes, qui le ratifièrent [4] un mois plus tard. Toutes les conquêtes qui leur appartenaient avant la guerre leur furent réciproquement attribuées. L'Angleterre garda la Nouvelle Amsterdam ou New-York, et New-Jersey en Amérique. Les Provinces-Unies se firent rendre la colonie de Surinam qu'elles avaient perdue, et quoiqu'elles eussent antérieurement promis de restituer à l'Angleterre l'île de Pouleron, l'une des Moluques, la plus riche peut-être des colonies de la Compagnie des Indes, elles la conservèrent, en alléguant qu'elles ne s'en étaient jamais dessaisies.

Le roi d'Angleterre renonça en outre à toutes les réclamations qui avaient servi de prétexte à la guerre. Il se relâcha sur quelques

[1] L. man. J. de Witt à Beverning, 1er août 1667.
[2] L. de Witt à Lisola, 21 juillet 1667.
[3] Paix de Bréda, 31 juillet 1667.
[4] 24 août 1667.

points de l'acte de navigation, en autorisant les bâtiments marchands des Provinces-Unies à transporter en Angleterre les produits du sol de la république, ainsi que les marchandises de l'Allemagne et des Pays-Bas. Il consentit même à rétablir le traité de commerce que les États avaient si difficilement obtenu cinq ans auparavant, sans avoir pu à peine en profiter. Toutefois, il exigeait le salut du pavillon anglais; mais les États ne s'engagèrent à le rendre qu'aux vaisseaux de guerre, et seulement dans les mers britanniques, en faisant spécifier qu'ils ne l'accordaient qu'à titre de courtoisie. Ils espéraient se garantir ainsi contre des exigences abusives qui, à quelques années d'intervalle, devaient provoquer une nouvelle rupture. Les envoyés du roi d'Angleterre signèrent le même jour deux autres traités, l'un avec la France, l'autre avec le Danemark. Par le premier, Charles II restitua à Louis XIV la Nouvelle-Écosse et rentra en possession d'une partie des Antilles. Par le second traité, il fit participer le roi de Danemark au bénéfice de son alliance avec les États généraux, et déclara reprendre avec lui les anciennes relations d'amitié.

La paix de Bréda, ainsi imposée à l'Angleterre par une expédition victorieuse, était pour la république un titre de gloire. Le Grand Pensionnaire de Hollande avait le droit d'en être fier. Il recevait de toutes parts des félicitations dont sa modestie semblait embarrassée; il y répondait en déclarant [1] « qu'il n'avait d'autre mérite qu'un zèle ardent et inviolable pour le service de sa patrie ». S'il s'enorgueillissait, c'était de la renommée qu'elle s'était acquise. « Je vous assurai, le mois dernier de l'année précédente », écrivait-il [2] à l'un de ses amis, « que je tenais pour certain que les Provinces-Unies, dans l'espace de deux ans, seraient en meilleur état et en plus grand crédit qu'elles n'ont jamais été. J'ai la confiance que vous jugerez avec moi que la prédiction est accomplie, puisque d'abord, par la bénédiction de Dieu, les armées de cet État sont entrées jusqu'au cœur de l'ennemi et ont obtenu sur lui une si illustre victoire; qu'ensuite il en a eu la gorge comme liée par l'étreinte de cet État, et a été réduit à consentir à la paix, telle

[1] L. de Witt au prince Jean-Maurice de Nassau et au baron de Lisola, 21 juillet 1667.

[2] L. man. Jean de Witt à Reigensberg, 1er août 1667.

qu'elle a été conclue hier soir à Bréda avec des conditions qu'on n'aurait jamais pu autrefois exiger. »

La nouvelle de la signature du traité fut accueillie dans les Provinces-Unies par des témoignages d'allégresse; la satisfaction populaire et l'orgueil patriotique se donnèrent libre cours. De nombreuses médailles consacrèrent les souvenirs d'une paix aussi glorieusement conquise. Celle que les États généraux firent frapper représentait sur le revers la Concorde tenant d'une main une corne d'abondance, avec cette légende : « *Irato bellum, placato numine pax est.* » Quand Dieu est irrité, c'est la guerre; quand il est apaisé, c'est la paix. On y lisait en outre cette inscription : « *Rediit concordia mater, Bréda* 1667. » La concorde est revenue comme une mère. Sur la face, la Concorde, sous les traits de Minerve tenant attachées à sa pique les sept flèches qui étaient le blason des Provinces-Unies, ayant à ses côtés une brebis et un lion, était figurée écrasant la Discorde, avec cette devise : « *Mitis et fortis.* » Douce et forte. Dans le lointain, on découvrait des vaisseaux en flammes et un village incendié, et au-dessus de la tête de la Discorde, on lisait ces mots : « *Procul hinc mala bestia regnis.* » Loin d'ici ce monstre fatal aux États.

A Bréda, la publication de la paix eut lieu avec pompe[1], devant la porte des maisons des ambassadeurs et devant l'hôtel de ville. Le soir, les ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Danemark firent couler sur les places publiques des fontaines de vin. Un feu de joie fut allumé devant l'hôtel de ville, et les députés des États servirent dans la salle une grande collation à laquelle les jeunes filles de la ville furent invitées. « Nous bûmes avec elles des *sommetjes*, comme on appelle ici les *santés*, et voici comment cela se fait : On met du vin et du sucre dans un verre; la fille commence par en avaler une gorgée, puis elle rend le verre à celui qui le lui a présenté, et le baise à la bouche; l'homme fait la même chose, de son côté, jusqu'à ce qu'il ne reste plus une goutte de vin dans le verre. Cela dura bien avant dans la nuit. » A la Haye, le Grand Pensionnaire donna un repas somptueux, et pendant une partie de la nuit, le peuple de la ville, aux divertissements duquel il prit part, vint danser et boire devant sa maison[2].

[1] L. d'Estrades, 26 août 1667.
[2] L. d'Estrades, 18 septembre 1667.

Le jugement qu'il portait sur ces réjouissances et ces solennités est curieux à connaître. A la suite des fêtes auxquelles la victoire de Chatham avait déjà donné lieu quelques mois auparavant, il écrivait à Beverningh [1] : « Je sais bien que les feux de joie occasionnent beaucoup de débauches et impliquent beaucoup d'orgueil; mais comme ce sont aussi des moyens pour imprimer au peuple l'idée d'une grâce reçue de Dieu et pour lui faire prendre une plus grande part aux succès obtenus, j'ai pensé que le dernier succès, entre tous, mérite bien ces manifestations de joie publique. »

Les États généraux et les États de Hollande n'oublièrent pas les vainqueurs. Ils adressèrent tour à tour leurs félicitations à Corneille de Witt et à Ruyter. Les États de Hollande [2], pour perpétuer le souvenir du service qu'ils avaient rendu à la république dans la dernière expédition, leur firent présent, ainsi qu'à Van Ghent, de magnifiques coupes d'or [3] qui valaient chacune 5,000 florins; elles étaient ornées de médaillons peints sur émail qui représentaient l'attaque du fort de Scheerness, ainsi que la prise et l'incendie des vaisseaux anglais auprès de Chatham et d'Upnor : le pied ciselé portait des festons de fleurs, et sur le couvercle se trouvait le lion rouge, emblème des armes de la province. Les États de Hollande ne considéraient pas que ce don pût être pour Corneille de Witt une récompense suffisante. L'année suivante, la proposition fut faite de lui acheter un domaine, la seigneurie de Spikenisse [4]; mais elle ne fut pas accueillie favorablement : malgré le mauvais vouloir persistant de quelques députés [5], il n'en reçut pas moins un titre de rente de 30,000 florins [6]. Le Grand Pensionnaire, qui s'était soigneusement abstenu d'intervenir dans ces délibérations, ne dissimula pas sa satisfaction de ces témoignages de reconnaissance qui lui semblaient pleinement justifiés. Il écrivait à l'un des

[1] L. man. de Jean de Witt à Beverningh, le 30 juin 1667.

[2] Résol. Holl., 2 juillet 1667.

[3] La coupe d'or de C. de Witt avait été pieusement conservée par la dernière descendante en ligne directe de la famille, madame Hoog. Mais elle a été dernièrement mise en vente, et, n'ayant pas été rachetée par l'État, est passée entre les mains de M. de Rotschild, à Vienne. Celle de Van Ghent a été fondue à la fin du dernier siècle. Celle de Ruyter appartient aujourd'hui au comte de Goltz.

[4] Notes du conseil de Dordrecht, janvier 1668 : Article Lotsy, *Almanach Hollande,* 1850, p. 76.

[5] L. Wicquefort, 3 janvier 1669.

[6] Résol. Holl., 15 décembre 1668. — L. Wicquefort, 20 décembre 1668.

députés d'Amsterdam, Valkenier [1], « que la grande constance et la volonté inflexible de son frère avaient valu aux États le succès de l'entreprise qui avait été, avec la grâce de Dieu, l'instrument de la victoire, et par suite, de la paix ». Le conseil de Dordrecht, dont Corneille de Witt était l'un des bourgmestres, prit les devants, pour lui rendre les honneurs qui lui étaient dus. Il confia l'exécution de son portrait à l'un des premiers peintres du pays, Jean de Baan; deux ans plus tard, le tableau, richement encadré, fut reçu avec solennité et placé dans la grande salle de l'hôtel de ville. Corneille de Witt était représenté au bord d'une rivière dans laquelle les vaisseaux anglais étaient livrés aux flammes, tenant à la main un bâton de commandement, et ayant auprès de lui une corne d'abondance, emblème des biens de la paix dont les Provinces-Unies lui étaient redevables. L'inscription qui ornait le tableau rappelait « à toutes les générations à venir les exploits du grand citoyen qui dans une expédition héroïque avait détruit jusque dans les fleuves du royaume ennemi les plus puissants navires de l'Angleterre, en lui enlevant l'empire de la mer et en lui imposant la paix [2] ». Le retour de Corneille de Witt dans sa ville natale [3] eut l'éclat d'un triomphe. Lorsqu'il approcha de Dordrecht sur son yacht, il fut salué par les salves des canons et par le tir des compagnies bourgeoises, pendant que les trompettes sonnaient des fanfares. Quand il descendit sur le quai, les régents vinrent à sa rencontre pour le féliciter, et suivis de tous les habitants, l'accompagnèrent jusqu'à sa demeure. Le soir, la ville fut illuminée, et le lendemain, un sermon d'actions de grâces fut solennellement prononcé en son honneur [4].

L'opinion publique encourageait ces hommages. Les poëtes de Hollande, et surtout ceux de Dordrecht, entre autres P. Godewyck, l'ancien professeur des deux frères, publièrent à l'envi des louanges de Jean et de Corneille de Witt, auxquelles étaient jointes celles de Ruyter, et qui furent réunies dans un recueil du temps. Vondel écrivit en leur honneur des chants de triomphe. Le savant Jacques Lydius, pasteur de Dordrecht, obéissant à la même inspiration,

[1] L. man. de Witt à Valkenier, 1er janvier 1669.
[2] WICQUEFORT, t. IV, p. 109.
[3] 17 septembre 1667.
[4] *Notice Schotel: de Wittiana.*

publia bientôt après son bel ouvrage latin intitulé : « *Belgium gloriosum* » : la gloire de la Hollande, dans lequel il retraçait avec une rare élégance, et souvent avec une éloquence tout antique, les succès de la république, l'heureuse conduite de la dernière guerre, et en reportait le principal mérite au Grand Pensionnaire ainsi qu'à son frère, qu'il nommait « les bons génies de l'État ».

Cette prospérité, si brillante qu'elle parût, ne pouvait abuser Jean de Witt, et la satisfaction d'en jouir à l'aise ne lui était pas laissée. Des dangers sans cesse renaissants menaçaient l'indépendance de la république, obligée de se défendre tour à tour contre ses puissants voisins. La paix avec l'Angleterre n'était pas encore conclue, que déjà la rupture avec la France semblait imminente.

CHAPITRE VII

LA RÉSISTANCE DES PROVINCES-UNIES A LA FRANCE. — L'INVASION DES PAYS-BAS PAR LOUIS XIV. — LA TRIPLE ALLIANCE. — UNE GRANDE VICTOIRE DIPLOMATIQUE.

Projets d'agrandissements territoriaux de Louis XIV. — La mort de Philippe IV le détermine à les mettre à exécution. — Ressources de la France. — Épuisement de l'Espagne. — Polémique diplomatique. — Le *Bouclier d'État et de justice*, publié par Lisola. — Invasion des Pays-Bas. — Leur rapide soumission.

Inquiétudes des Provinces-Unies. — Les promesses d'accord violées. — Négociations de Louis XIV en Europe. — Isolement des États généraux. — Dangers d'une rupture avec la France. — De Witt cherche à ménager un accord, pour empêcher l'annexion des Pays-Bas à la France. — Louis XIV limite ses prétentions, mais refuse de donner des garanties, si la guerre recommence.

Négociations des Provinces-Unies avec la Suède et l'Angleterre. — La Suède détachée de la France. — Le roi d'Angleterre est obligé de céder à l'opinion publique, en se rapprochant des États généraux. — Mission de Temple à la Haye. — Accord entre Temple et de Witt. — Adhésion conditionnelle de la Suède. — Signature de la triple alliance. — Articles secrets. — Conséquences du traité. — Réjouissances publiques.

Déception de Louis XIV. — Son traité secret avec l'Empereur pour le partage de la monarchie espagnole. — Reprise des hostilités. — La Franche-Comté conquise en quinze jours. — Louis XIV rassuré sur la triple alliance par les communications du comte d'Estrades et par les ménagements de Jean de Witt. — Nouvelle ambassade de Van Beuningen. — L'Espagne est mise en demeure d'accepter les offres de Louis XIV. — Elle consent à lui abandonner ses conquêtes dans les Pays-Bas. — Irritation du roi de France, en apprenant les articles secrets de la triple alliance. — Ses tentatives pour diviser les alliés. — Politique énergique des États inspirée par de Witt. — Ils s'assurent du concours de la Suède, en obligeant l'Espagne à lui payer des subsides. — Leurs armements. — Ils se portent garants de la paix. — La prolongation de la trêve. — Dernières difficultés aplanies. — Le congrès et le traité d'Aix-la-Chapelle. — Nouvelle situation diplomatique de la république. — Un changement d'alliances. — Les Provinces-Unies arbitres de l'Europe [1].

L'invasion des Pays-Bas par Louis XIV mettait les États généraux dans la nécessité de choisir entre l'alliance ou le voisinage de la France. Le Grand Pensionnaire avait prévu cette

[1] L'ouvrage consulté pour ce chapitre est principalement le tome II des *négo-*

funeste extrémité. Recevant dans sa maison de campagne le cardinal de Retz, exilé de France, il lui avait prédit, quelques années auparavant, les événements qui déjà lui paraissaient inévitables, disant que, « quelque soin qu'il prît pour maintenir la république dans l'amitié du roi de France, il voyait bien qu'elle ne pourrait se dispenser de lui résister et d'aller ainsi au-devant de ses ressentiments [1] ».

Louis XIV allait rendre cette crise inévitable. Il avait repris avec l'ardente ambition d'un conquérant les projets d'agrandissement que Mazarin lui avait légués, et qui étaient destinés à assurer, par l'annexion des possessions restées à l'Espagne au nord de son royaume, la prépondérance de la France en Europe. La mort de Philippe IV lui donnait le prétexte qu'il attendait pour annoncer publiquement ses revendications, et peu s'en fallut qu'il ne les fît immédiatement valoir par la force. Toutefois, après de longues hésitations dont ses Mémoires donnent le témoignage, il avait semblé vouloir se contenter de démarches diplomatiques pour obtenir satisfaction. La cour de Madrid lui ayant fait entendre qu'elle ne pouvait les accueillir, il avait pris toutes ses mesures pour conquérir l'héritage qu'il convoitait. La guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies lui paraissait favorable à l'exécution de ses projets, « les deux voisins les plus intéressés à la défense des Pays-Bas étant occupés à se défendre l'un contre l'autre [2] ». Aussi ne voulut-il pas attendre que la paix fût conclue, pour tenter le succès de son entreprise, et il résolut de la précipiter, en profitant de l'épuisement des deux puissances rivales.

La prospérité de la France mise en regard de l'épuisement de l'Espagne lui permettait de tout oser. Les finances, la marine, l'armée, sous la direction de ministres tels que Colbert, Lionne, Louvois, ne laissaient rien à désirer. L'ordre avait été rétabli dans les finances par l'énergique administration de Colbert, et le pro-

ciation relatives à la succession d'Espagne, par M. Mignet, troisième partie, section II, et quatrième partie, sections I et II. Les documents qui en sont extraits sont complétés par les archives de la Haye et par le savant mémoire de M. Combes (1864), sur la correspondance française inédite de J. de Witt et du chevalier Temple relative à la triple alliance.

[1] L. man. de M. de Caillières, ambassadeur de France à la Haye, à la marquise d'Uxelles, 31 janvier 1697 : Bibl. nationale de Paris.

[2] L. Temple à son frère, 10 octobre 1667.

duit des impôts presque doublé, quoique les charges eussent été diminuées. « Les revenus suffisent pour satisfaire à toutes les dépenses », écrivait l'ambassadeur des États [1] ; « les fermes sont tellement améliorées, qu'elles rapportent tous les mois 2 millions dans les coffres du Roi, et la taille, 32 millions par an. » L'accroissement des recettes publiques, qui s'étaient élevées jusqu'à 95 millions, avait servi à encourager le commerce et l'industrie, en même temps qu'à développer la puissance militaire du royaume. La marine avait pris une importance jusqu'alors inconnue. De Lionne, dans les attributions duquel elle rentrait, lui avait donné tout son essor. En 1667, elle comptait 110 navires, armés de 3,713 pièces de canon, et montés par 21,915 hommes d'équipage, sans comprendre les officiers. L'armée de terre, disciplinée, organisée, approvisionnée par Louvois, « le Colbert de la guerre », avait été considérablement augmentée; elle comprenait 72,000 hommes, répartis en 600 compagnies d'infanterie, et 120 cornettes de cavalerie [2]. Les gardes-françaises et les Suisses lui donnaient un corps d'élite de 6,500 fantassins; la maison militaire du Roi, qui comprenait les gardes du corps et les mousquetaires avec les gendarmes et les chevau-légers, y ajoutait une réserve d'environ 2,000 cavaliers. L'amélioration de l'armement de l'infanterie et la construction d'un puissant matériel d'artillerie contribuaient également à préparer le succès d'une nouvelle guerre. En vue de l'expédition qu'il méditait, Louis XIV avait réuni 50,000 hommes dans les deux provinces les plus rapprochées des Pays-Bas, et comptait ainsi s'en assurer facilement la conquête.

L'habile direction donnée à la diplomatie française par de Lionne permettait au roi de France de faire la loi à l'Europe, qui paraissait se résigner à la recevoir. Le pape Alexandre VII avait donné lui-même l'exemple de la soumission : n'ayant pas accordé une réparation qui parût suffisante, à la suite des violences que la garde corse s'était permises contre l'ambassadeur de France, le duc de Créquy, il n'évitait l'occupation de Rome par des troupes françaises qu'en acceptant humblement les satisfactions qui lui

[1] L. Boreel à de Witt, 3 avril 1663.

[2] L. Louvois à Pradel, 15 mars 1666 (voir *Histoire de Louvois*, par Rousset, t. I, p. 97); et L. Boreel à de Witt, 3 avril 1663.

étaient imposées. L'empereur d'Allemagne Léopold, menacé par l'invasion des Turcs, n'avait dû le salut de l'Autriche qu'à un corps d'armée français qui arrêtait la conquête ottomane par la glorieuse victoire de Saint-Gothard. Quant au roi d'Angleterre Charles II, Louis XIV n'avait plus rien à craindre de ses entreprises, depuis qu'il avait obtenu de lui, au prix de cinq millions, la vente de Dunkerque, l'une des clefs de la France [1], et la guerre qu'il lui avait déclarée pour venir en aide aux Provinces-Unies était trop inoffensive pour l'exposer à ses ressentiments. Tous les obstacles qui auraient pu être opposés aux conquêtes du roi de France étaient désormais aplanis.

L'Espagne avait perdu ce que la France avait gagné. « Elle n'était plus », écrivait un diplomate du temps [2], « qu'un arbre dépouillé dont le tronc seul servait d'ombrage. » Elle s'était épuisée dans la guerre sanglante et opiniâtre qu'elle avait soutenue contre les Provinces-Unies, pour les retenir sous son joug, et y avait dépensé près de deux milliards [3]. Ses revenus, loin de suffire aux dépenses, ne dépassaient pas 18 millions de réaux, malgré les richesses qu'elle tirait de l'Amérique, et ne rapportaient que 12 millions au Trésor [4]. Ses frontières étaient ouvertes à l'ennemi; ses places de guerre en mauvais état, sans garnisons ni approvisionnements; ses flottes avaient disparu des mers; ses chantiers de construction étaient déserts. Le commerce avait dépéri dans les villes, pendant que les champs restaient sans culture. L'Espagne était comme ensevelie vivante dans un sépulcre. « Il est impossible qu'avec cette misère, le royaume dure encore un siècle », déclaraient les premières cortès assemblées par Philippe IV, et l'un des conseillers de la régente, le duc Medina de la Torrès, disait dans le conseil : « Si, par le passé, nous avons pu nous glorifier d'être des conquérants, présentement, nous sommes en danger d'être conquis. »

La mort de Philippe IV [5], en exposant l'Espagne à de nouveaux dangers, achevait de réduire la monarchie espagnole aux dernières extrémités. Philippe IV, qui l'avait laissée dépérir entre ses

[1] L. Temple, 10 octobre 1667.
[2] Temple, *Mémoires,* t. II, p. 216.
[3] Gourville, *Mémoires.*
[4] 26 ou 29 millions de francs, d'après Gourville.
[5] 17 septembre 1665.

mains débiles, n'avait pour héritier qu'un enfant de quatre ans, si frêle qu'il ne semblait pas destiné à lui survivre. Son fils naturel, don Juan, qui s'était signalé à la tête des armées espagnoles en Italie et en Flandre, était tombé en disgrâce, et c'était à sa veuve, la reine Marie-Anne d'Autriche, sœur de l'empereur d'Allemagne Léopold, que la régence était confiée. Il avait institué pour l'assister un conseil ou junte de régence composé de six membres : le comte de Castrillo, président de Castille, chef de la justice et de la police du royaume; don Christoval Crespi, vice-chancelier d'Aragon; le cardinal de Sandoval, archevêque de Tolède; le cardinal d'Aragon, inquisiteur général; le marquis d'Ayetona, représentant la grandesse d'Espagne; le comte de Peñaranda, conseiller d'État. Le premier acte de la régente fut le choix d'un nouveau conseiller : c'était son confesseur, le Père Nithard; elle lui fit céder par le cardinal d'Aragon les fonctions d'inquisiteur général et ne tarda pas à lui donner la direction du gouvernement, sans trouver en lui aucune des qualités d'un premier ministre.

Les Pays-Bas étaient la possession la plus menacée de la monarchie espagnole : n'ayant à attendre aucun secours efficace de l'Espagne, ils ne pouvaient opposer la moindre résistance à une agression. Les gouverneurs qui s'y étaient succédé depuis l'archiduc Léopold [1], n'avaient pu les remettre en état de défense, ou bien avaient négligé de pourvoir à leur sécurité. Le marquis de Castel-Rodrigo, nommé depuis trois ans, s'était mis courageusement à l'œuvre pour sortir de cette détresse et pour résister à l'invasion française qu'il prévoyait. Toutefois, malgré l'appel d'argent et de soldats qu'il ne cessait d'adresser à Madrid, il avait à peine sous la main 20,000 hommes disséminés dans toutes les garnisons, et ne comptait pour la résistance que sur les régiments allemands fournis par la cour de Vienne. « Si les Français nous attaquent au printemps, » écrivait-il [2], « je ne vois pas comment ces provinces seront sauvées, à moins d'un miracle. »

Trop confiant dans son courage et son activité [3], Castel-Rodrigo croyait pouvoir se passer d'auxiliaires; prétendant suffire à tous les services publics, malgré la goutte qui le retenait souvent dans

[1] 1656.
[2] L. de Castel-Rodrigo, 20 mars 1667.
[3] De Guiche, *Mémoires*, p. 265, 267.

son cabinet, il se montrait jaloux de conserver pour lui seul l'exercice de tous les pouvoirs politiques et militaires. Il s'était ainsi privé de l'assistance du prince de Ligne, le plus grand seigneur des Pays-Bas, dont la disgrâce avait indisposé la noblesse flamande [1]. Il avait également tenu jusqu'alors à l'écart le seul officier de talent et d'expérience dont l'Espagne pût disposer, le comte de Marsin, ancien compagnon d'armes et lieutenant de Condé, éloigné par la Fronde du service de la France, et à qui la cour de Madrid avait confié le commandement des troupes dans les Pays-Bas. Les provinces espagnoles ainsi délaissées semblaient être une proie offerte au premier occupant.

L'Espagne, dans cet abandon, avait trouvé pour défendre sa cause deux diplomates, l'un à son service, l'autre au service de l'empereur d'Allemagne, don Estevan de Gamarra et le baron Lisola. Don Estevan de Gamarra, ambassadeur d'Espagne à la Haye, avait exercé les principales charges militaires dans les armées espagnoles; il s'y était élevé jusqu'au rang de maître de camp général, et avait obtenu le gouvernement de la citadelle de Gand. Recherché et apprécié comme négociateur, il avait à sa disposition les ressources d'un caractère affable et d'un esprit délié. « Son humeur gaie et ouverte le rendait d'un commerce doux et agréable », écrivait un ambassadeur de France [2] qui l'avait beaucoup connu, « et quelque opposés que fussent nos intérêts, nous vécûmes ensemble avec beaucoup de liberté et de familiarité. » Mais il n'avait pu jusqu'alors détourner le cours des événements, et avait fait de vains efforts pour détacher les Provinces-Unies de l'alliance française.

A côté de don Estevan de Gamarra, François de Lisola donnait des preuves d'une énergie et d'une activité de caractère peu communes, jointes à de rares talents de publiciste. Il était né en 1613 à Salins, en Franche-Comté, et à ce titre, se trouvait être sujet espagnol; mais dès sa jeunesse, il avait passé au service de l'empereur d'Allemagne, qui, après l'avoir employé dans les négociations les plus importantes, l'envoya tour à tour comme ambassadeur à Londres et à la Haye, en lui donnant le titre de baron. Il s'était empressé de signaler les dangers de la puissance française [3], avait

[1] De Guiche, *Mémoires*, p. 275.
[2] Pomponne, *Négociations* man., t. II, p. 136.
[3] L. d'Estrades, 17 septembre 1669; et L. de Lionne, 13 janvier 1668.

associé à ses inquiétudes le Grand Pensionnaire de Hollande, et commençait ainsi le rôle qu'il continua jusqu'à la fin de sa vie, celui d'un adversaire résolu et opiniâtre de la domination dont Louis XIV menaçait l'Europe. Informé par les communications secrètes qu'il s'était ménagées dans toutes les cours, et jusque dans celle de Louis XIV, des projets et des manœuvres de la diplomatie française, il ne recourait pas à de vaines intrigues pour les déjouer. Il avait un plan, et savait le suivre : c'était le plan de la coalition contre la France.

Le cri d'alarme qu'il jeta par la publication de son premier écrit : *le Bouclier d'État et de justice*, successivement traduit dans toutes les langues, eut le retentissement le plus éclatant. Il le publia pour répondre au long manifeste intitulé : *Traité des droits de la Reine Très-Chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne*, que Louis XIV venait de faire paraître. Renonçant à toute dissimulation, le roi de France invoquait audacieusement, en faveur de la reine sa femme, non-seulement le droit de dévolution, pour lui faire recueillir une partie de l'héritage de Philippe IV comprenant la plupart des provinces des Pays-Bas, la Franche-Comté et le Luxembourg, mais encore le droit de succession qui devait lui attribuer, en cas de mort de Charles II, tout l'héritage du royaume de son frère, malgré la renonciation qu'elle y avait faite. Démembrer la monarchie espagnole sans attendre qu'elle fût vacante, et quand Charles II aurait cessé de vivre, s'en emparer, telle était l'insatiable ambition de Louis XIV ; elle jetait comme un défi à l'Espagne et à l'Europe. Lisola opposa à ces revendications une réfutation péremptoire, dans laquelle il mettait à la fois sa science de jurisconsulte et son éloquence de polémiste au service d'une juste cause. Son mémoire, qui faisait honneur à la littérature politique du temps, battait en brèche les arguments de Louis XIV, et mettait fin victorieusement à toute controverse de procédure. Lisola contestait au roi de France, comme injustifiable, la prétention d'étendre à la transmission de la souveraineté politique l'héritage des biens paternels, tel qu'il appartenait aux enfants d'un premier mariage ; il prouvait par d'irréfutables arguments que le droit de dévolution ne pouvait légalement profiter à la reine de France, comme fille de la première femme de Philippe IV, et devait rester exclusivement applicable à la loi civile. Il établissait ensuite que les Pays-Bas, étant unis à l'Espagne, où la dévolution était inconnue, devaient suivre la loi

du royaume; il invoquait ingénieusement, à l'appui de son argumentation, la loi salique qui en France l'emportait sur toutes les autres lois, tellement que toutes les provinces successivement unies à la couronne ne pouvaient plus en être détachées, malgré les droits dont les filles auraient pu se prévaloir. Il rappelait enfin, avec l'autorité de la bonne foi, que la renonciation de la Reine, faite suivant toutes les formes, avait été la condition de la paix des Pyrénées, et que ne vouloir pas la reconnaître pour valable, c'était porter atteinte aux principes de droit public. Il démontrait péremptoirement que Louis XIV n'engageait pas un procès civil, mais ne cherchait qu'un prétexte à la violation d'un traité. « Les règles d'un procès », déclarait-il, « ne permettent pas la guerre; on n'a jamais vu débattre des contrats à coups d'épée, ni les premières citations judiciaires se faire avec 40,000 hommes. Mais on ne voit que trop que le roi de France ne veut d'autres arbitres que les armes; il se fait un tribunal de son trône, et des juges de ses soldats. » Lisola achevait son mémoire en signalant sans détours les dangers de conquêtes qui menaçaient toutes les cours et tous les peuples : « Faisons donc cause commune », ajoutait-il, « et ne mettons pas toute notre ressource en la grâce du cyclope, qui ne fut profitable à Ulysse que par un bonheur inespéré. » Il faisait ainsi un appel anticipé aux ligues européennes qui devaient plus tard servir de barrière aux envahissements de Louis XIV.

Mais jusqu'à ce que cet appel fût entendu, ce n'étaient pas les mémoires diplomatiques qui pouvaient suffire à la défense de l'Espagne. La réponse de Lisola au manifeste du roi de France n'était pas encore publiée, que Louis XIV avait recours aux armes. Les assurances pacifiques par lesquelles il avait abusé jusqu'à la dernière heure le gouvernement espagnol lui paraissaient désormais inutiles, ses préparatifs militaires étant achevés. Aussi, quand il n'eut plus besoin que d'un ordre donné à ses troupes, pour leur faire franchir les frontières des Pays-Bas, notifia-t-il directement à la Reine régente [1] son dessein d'aller occuper, avant la fin du mois de mai, les provinces qu'il réclamait, au nom de l'infante Marie-Thérèse, sa femme. Il ne laissait à la cour d'Espagne, pour éviter la

[1] 8 mai 1667.

spoliation dont elle était menacée, d'autre parti à prendre qu'un abandon volontaire. « Voilà un changement de scène », écrivait de Lionne à l'ambassadeur français à Madrid, l'archevêque d'Embrun, « qui va faire du bruit en votre cour. » Pendant que la veuve de Philippe IV, pour essayer de gagner du temps, « se déclarait prête à chercher des moyens d'accommodement [1] », le roi de France rejoignait son armée qu'il avait mise sous le commandement de Turenne, et quatre jours avant la fin du mois de mai, il entrait en conquérant dans les Pays-Bas.

Pour rassurer l'Europe, Louis XIV donnait à son invasion le nom de voyage, déclarant qu'il allait entrer en possession des pays qui lui appartenaient. Il s'y préparait comme à une fête, et au quartier général d'Amiens, où la Reine était venue le rejoindre pour se montrer à ses nouveaux sujets, les revues étaient entremêlées de grands bals pour lesquels la tente royale avait été disposée comme un salon de Versailles. Toutefois les précautions militaires n'avaient pas été négligées. Deux divisions de l'armée, chacune de 8,000 hommes, avaient été détachées pour s'opposer à toute diversion, l'une sous le commandement du maréchal d'Aumont, entre la Lys et la mer; l'autre, sous les ordres du marquis de Créquy, sur les frontières d'Allemagne, et c'était avec le troisième corps, fort de 35,000 hommes, que le roi de France, accompagné par Turenne, ouvrait la campagne. Il trompa l'ennemi en se portant sur Charleroi qui avait été évacué, et en menaçant Bruxelles, afin d'obliger le marquis de Castel-Rodrigo à rappeler ses meilleurs régiments pour la défense de la capitale des Pays-Bas. Cette fausse attaque ayant atteint le but qu'il s'était proposé, Louis XIV se détourna précipitamment sur l'Escaut, et deux semaines suffirent pour que les places fortes de la Flandre, Ath, Tournay, Douai, Courtray, Oudenarde, tombassent en son pouvoir, après une défense plus apparente que réelle. L'inondation des abords de Dendermonde ayant sauvé cette place qui était la clef de Bruxelles, de Gand et de Malines, l'armée royale arrêtée dans sa marche victorieuse redescendit le cours de l'Escaut; elle vint mettre le siége devant Lille, où la division du maréchal d'Aumont la rejoignit.

[1] L. de la reine d'Espagne à Louis XIV, 31 mai 1667.

Lille était défendue par une garnison de 2,500 fantassins et 600 à 700 cavaliers [1], commandés par de braves et habiles officiers, et par 1,500 hommes de garde bourgeoise qui avaient promis au gouverneur, le comte de Brouay [2], de l'assister jusqu'à la dernière extrémité. Elle devait en outre être secourue par un corps d'armée de 12,000 hommes réunis à Ypres par le comte de Marsin, auquel le marquis de Castel-Rodrigo avait fait un tardif appel. Mais les travaux d'investissement, dirigés par Vauban, furent conduits avec tant d'activité, que l'espoir des assiégés fut déçu. Huit jours suffirent pour ouvrir une double tranchée. Au bout de quinze jours, les deux demi-lunes qui mettaient obstacle à l'assaut furent emportées après une lutte opiniâtre, et la bourgeoisie, infidèle au serment qu'elle avait prêté au gouverneur, le somma de capituler. Sur son refus, le peuple courut aux remparts, fit cesser le feu, et Lille ouvrit ses portes au roi de France, qui y fit une entrée triomphale [3]. La cavalerie espagnole que le comte de Marsin avait fait avancer au secours de la place assiégée, n'arriva que pour assister à la prise de la ville; après une tentative inutile de combat, elle fut dispersée et refoulée avec grandes pertes sur les frontières des Provinces-Unies.

Louis XIV venait ainsi de se rendre maître d'une ligne de places que Vauban allait fortifier pour donner à la France, comme il le disait, « sa frontière de fer ». Malgré ses derniers préparatifs de défense, l'Espagne ne semblait pas pouvoir lui disputer la partie des Pays-Bas qu'il n'avait pas encore conquise. Laissant l'armée sous le commandement de Turenne, il vint retrouver la Reine, qui l'avait précédé à Arras, et se rendit avec elle à Saint-Germain, dans les premiers jours de septembre, « accompagné des acclamations de son peuple et de l'admiration de tout le royaume [4] ». Malgré l'iniquité d'une entreprise en faveur de laquelle il ne pouvait invoquer que des subtilités juridiques, Louis XIV, en exécutant les grands desseins de Henri IV et de Richelieu, avait fait servir son ambition à la puissance et à la grandeur de la France.

[1] *Mémoires Pomponne,* imprimés, t. II, p. 446.
[2] Wicquefort, t. III, p. 335.
[3] 28 août 1667.
[4] *Mémoires Pomponne,* t. II, p. 446.

Cette conquête, menaçante pour l'Europe, était encore plus redoutable pour la république des Provinces-Unies. Elle la mettait, ainsi qu'en jugeait Van Beuningen [1], « dans le plus grand péril où elle se fût jamais trouvée ». « La Flandre une fois au pouvoir de Louis XIV », écrivait Temple [2], « les Hollandais sentent que leur pays ne serait plus qu'une province maritime de la France. » Ils ne se trompaient pas. Si les Pays-Bas passaient sous la domination française, les Provinces-Unies pouvaient être ruinées ou conquises sans défense. Une fois Anvers devenue ville française, la clôture de la navigation de l'Escaut, d'où dépendait la richesse du commerce hollandais, ne pouvait manquer d'être remise en question. Il était facile de prévoir que Louis XIV ne s'assujettirait pas à cette clause du traité de Munster arrachée à la faiblesse de l'Espagne, et la république se trouvait dès lors exposée à un désastre irréparable. En outre, l'invasion des Pays-Bas par le roi de France exposait les Provinces-Unies à être victimes du même sort. Elles pouvaient craindre qu'une fois la succession espagnole ouverte, le roi de France, se proclamant l'héritier de Charles-Quint et de Philippe II, ne les revendiquât à leur tour, comme anciennes possessions de l'Espagne. Les prétentions que Louis XIV faisait dès maintenant valoir sur le Brabant, dont une partie avait été cédée par l'Espagne à la république, suffisaient d'ailleurs, quelles que fussent ses réserves, pour alarmer les États généraux.

Leurs inquiétudes étaient d'autant plus justifiées, que le roi de France avait refusé de prendre aucun engagement, soit pour affranchir les Pays-Bas et les constituer en république indépendante, soit pour les partager avec les Provinces-Unies. Malgré la dextérité dont le Grand Pensionnaire avait fait preuve dans les longues négociations d'un traité toujours éludé, il n'avait obtenu d'autre promesse que celle d'un accord préalable [3]. Il s'y fiait obstinément, sans se laisser décourager par les nouvelles peu rassurantes dont les correspondances de Paris et de Bruxelles ne cessaient de lui faire entendre l'écho [4]. « Je sais », écrivait-il à

[1] 6 mai 1668.
[2] L. Temple, 10 décembre 1668.
[3] L. Van Beuningen à de Witt, 4 février 1667; et L. de Lionne à d'Estrades, 30 avril 1667. (Voir chapitre V, p. 302.)
[4] L. Van Beuningen à de Witt, 15, 22 avril 1667.

d'Estrades [1], « que cet État serait bien aise de seconder par un accommodement entre Sa Majesté et le roi d'Espagne les pacifiques intentions du Roi votre maître, et pour moi, en particulier, il n'y a rien que je ne fasse pour seconder les conseils de ceux qui appuieront les propositions modérées que Sa Majesté pourra faire. Elle déférera sans doute à tout ce qui pourra faire éclater le plus sa justice et sa générosité, et considérera qu'en la conjoncture présente des affaires, elle ne peut plus différer d'en faire les ouvertures à ses plus affectionnés amis et alliés, qui se promettent qu'elle agira de concert avec eux, dans cette importante rencontre, suivant les assurances qui en ont été données. »

Ces illusions avaient été suivies d'un cruel mécompte. Quand Louis XIV crut n'avoir plus besoin de les entretenir, il mit brusquement fin à la politique de ménagements qu'il avait jusqu'alors gardée. Avant de donner à ses troupes l'ordre de se mettre en campagne, il écrivit au comte d'Estrades [2] de quitter Bréda, où l'ambassadeur de France s'était rendu pour prendre part aux négociations de paix entre l'Angleterre et la république : il lui donnait l'ordre de revenir sans retard à la Haye, pour y notifier aux États généraux sa résolution d'aller réunir les Pays-Bas à son royaume. Pour justifier son entreprise, d'Estrades était chargé de leur distribuer des exemplaires du mémoire destiné à faire reconnaître les droits de la Reine; il devait en même temps les rassurer, en leur persuadant que le roi de France se contenterait de se faire donner, pour prix de leur neutralité, la partie des Pays-Bas qui n'était pas limitrophe de leurs frontières.

Cette communication, qui embarrassait d'Estrades, était accablante pour Jean de Witt, qui fut le premier à la recevoir. « Quoiqu'il commençât à s'inquiéter [3] », il ne s'attendait pas à être ainsi déçu dans son espoir d'entente. Aussi, quand, le dimanche 15 mai 1667, d'Estrades lui eut donné connaissance de ses dépêches, le Grand Pensionnaire, « sans cesser de rester maître de lui-même, ne lui cacha ni sa surprise ni son découragement [4] ». Il lui rappela

[1] L. de Witt à d'Estrades, 11 mai 1667. (Voir Combes, *Mélanges historiques*, 1873, p. 291.)
[2] L. Louis XIV à d'Estrades, 9 mai 1667.
[3] L. de Witt à Van Beuningen, 13 mai 1667.
[4] L. d'Estrades, 19 mai 1667: L. de Witt à Van Beuningen, 19 mai 1667.

la dernière promesse que Louis XIV lui avait fait donner de ne rien entreprendre qu'avec la participation des États généraux. Il protesta contre l'empressement avec lequel le roi de France avait pris sa résolution de précipiter la rupture, au lieu de s'adresser aux États, qui auraient été tout disposés à lui faire donner satisfaction par l'Espagne. L'ambassadeur de France, désarmé devant ces récriminations, était réduit à faire entendre à de Witt que le Roi avait satisfait à la promesse d'accord préalable entre les deux gouvernements, en réservant aux Provinces-Unies la première communication du manifeste qui avait annoncé l'entrée de ses troupes en campagne. L'assemblée des États généraux, à laquelle il demanda audience le lendemain 16 mai, partagea les sentiments du Grand Pensionnaire; elle entendit avec autant d'étonnement que d'irritation la lecture de la lettre que Louis XIV lui adressait, et fit déclarer au comte d'Estrades, par son président Claes Kann, député de Frise, qu'elle avait résolu de délibérer sur la réponse qui y serait faite. L'ambassadeur de France allait apprendre, ainsi qu'il le reconnut plus tard, « qu'il n'y avait rien que les députés des États n'entreprissent pour éviter que les Pays-Bas ne fussent au Roi : car on ne peut leur ôter de l'esprit [1] », ajoutait-il, « que si cela était, leur république ne fût perdue en deux ans [2] ».

Pour arrêter les conquêtes de Louis XIV, les États généraux ne pouvaient se passer d'alliés; mais ils se trouvaient isolés. Engagés dans la guerre avec l'Angleterre, qui épuisait leurs ressources, ils semblaient réduits à être les témoins impuissants de l'invasion française, sans pouvoir compter sur aucune assistance, « pour se garantir contre les feux de ce soleil qui menaçait de tout brûler [3] ».

Par suite des habiles et prévoyantes manœuvres de sa diplomatie, Louis XIV s'était assuré, sinon l'indifférence, au moins l'inaction de l'Europe. L'empereur d'Allemagne Léopold Ier [4], chef de la maison d'Autriche, beau-frère du jeune roi d'Espagne Charles II, et héritier présomptif de la monarchie espagnole, était intéressé plus que tout autre à prendre en main la défense des

[1] 16 mai 1667.
[2] L. d'Estrades, 24 mai 1668.
[3] L. Temple, 13 mai 1667.
[4] Il avait été élu empereur en 1657.

Pays-Bas. La victoire de Saint-Gothard [1], remportée par son général Montecuculli, l'avait mis à l'abri de l'invasion menaçante des Turcs, et avait obligé le sultan Mahomet IV à recevoir la paix. Mais il ne s'en trouvait pas moins réduit à laisser sans réponse l'appel pressant de la cour de Madrid. En effet, la diplomatie française, sous l'inspiration de Mazarin, avait pris contre l'empereur d'Allemagne des garanties jusque dans l'Empire, en s'assurant [2] la coopération d'un certain nombre de princes allemands dont les États étaient situés entre l'Autriche et les Pays-Bas. Louis XIV venait de faire servir leur alliance à ses desseins, en obtenant leur engagement de refuser aux troupes impériales le passage à travers leurs possessions [3]. Pour compléter ces mesures de prévoyance, il préparait contre l'Empereur un soulèvement en Hongrie, et le menaçait ainsi d'une dangereuse diversion qui lui garantissait sa neutralité. Il se flattait même de le désintéresser, en allant jusqu'à lui faire offrir un partage éventuel de la monarchie espagnole. Quoique aucune suite n'eût été donnée pour le moment à cette proposition, les principaux conseillers de l'Empereur, gagnés d'ailleurs par les libéralités du roi de France, l'avaient accueillie avec faveur [4].

Louis XIV ne s'était pas contenté d'enlever à l'Espagne l'assistance de l'Empire. Il avait entrepris de se rapprocher plus étroitement des puissances du Nord, la Suède et l'électeur de Brandebourg, qui commençaient à craindre les dangers de la domination française. Pour les rassurer, il avait renoncé à faire monter sur le trône de Pologne le duc d'Enghien, fils du grand Condé, et s'était rallié, en cas d'abdication du roi Jean-Casimir, à la candidature du duc de Neubourg. Il comptait d'ailleurs sur les subsides de la France pour obliger la Suède, sinon à lui venir en aide, au moins à se tenir à l'écart. D'autre part, en gagnant les ministres de l'électeur de Brandebourg par ses largesses, il négociait avec succès un traité par lequel celui-ci s'engageait à ne prendre aucune part à la guerre des Pays-Bas. Enfin, au midi de l'Europe, il se mettait en mesure d'empêcher la conclusion de la paix qui était négociée

[1] 1er août 1658.

[2] 14 août 1658.

[3] Convention avec le duc de Neubourg, 21 juillet 1666; avec l'électeur de Cologne, 22 octobre 1666.

[4] Mignet, t. II, p. 324.

entre le Portugal et l'Espagne. Quoique le traité des Pyrénées eût stipulé que la France cesserait de donner assistance au Portugal, il n'en faisait pas moins offrir à la cour de Lisbonne une alliance offensive et défensive qui fut acceptée avec empressement. Il réussissait ainsi à tenir l'Espagne dans de perpétuelles alarmes qui mettaient obstacle à tout envoi de secours dans les Pays-Bas.

Le roi d'Angleterre lui-même était devenu l'auxiliaire de la politique française. En lui déclarant la guerre, afin de ne pas laisser les Provinces-Unies succomber à une lutte inégale, Louis XIV avait eu soin de s'en tenir aux apparences de la rupture, et comptait bien recueillir le prix des ménagements qu'il lui témoignait. Aussi lui avait-il fait offrir [1] avec confiance, une convention par laquelle les deux rois se promettaient « de ne prendre, pendant une année entière, aucune liaison contraire à leurs intérêts réciproques ». Charles II lui en donna l'assurance dans une lettre qu'il adressa à sa mère, restée en France, et Louis XIV, se contentant de cette déclaration, fit remettre à la reine douairière d'Angleterre, le même engagement. « Vous pouvez craindre sérieusement », écrivait au grand pensionnaire de Witt l'un de ses correspondants, « qu'en vue de la conquête des Pays-Bas, la France ne s'unisse avec l'Angleterre, tout étant à prévoir dans un siècle où il n'y a que corruption et infidélité [2] ».

Privés ainsi de toute assistance, et obligés en même temps de continuer à soutenir la guerre contre l'Angleterre, les États généraux n'avaient que deux partis à prendre, l'alliance avec l'Espagne, ou la temporisation avec la France.

En prenant la défense de l'Espagne, ils ne pouvaient espérer, pour le moment, engager avec eux aucune autre puissance, et se mettaient en rupture ouverte avec la France. Toutefois, sous le coup de leurs ressentiments et de leurs appréhensions, ils auraient été tentés d'intervenir dans la lutte, si téméraire qu'elle fût, pour donner à l'Europe le signal de la résistance, si l'Espagne ne les avait rebutés. Persuadée que les Provinces-Unies avaient plus d'intérêt qu'elle-même à la défendre [3], l'Espagne prétendait

[1] Février 1667.
[2] L. man. à de Witt, 16 mai 1667.
[3] L. Arlington, 9 juillet 1669.

que le salut des Pays-Bas ne devait lui coûter aucun sacrifice, et regrettait déjà les propositions que le gouverneur des Pays-Bas avait adressées aux États généraux, pour obtenir leur concours. Celui-ci venait de négocier avec eux [1], par l'entremise de son principal ministre, le baron de Bergheyck, un projet d'alliance défensive. Aux termes de cette convention, les États promettaient d'assister l'Espagne par un prêt de 3 millions et un renfort de 12,000 hommes, moyennant la remise en gage des ville d'Ostende, de Bruges et de quelques forteresses limitrophes des Pays-Bas et des Provinces-Unies, dans lesquelles ils devaient tenir garnison. Mais les illusions que la cour de Madrid se plaisait à entretenir, et la sécurité renaissante que lui donnaient le temps d'arrêt de l'expédition française ainsi que l'approche de l'hiver, eurent bientôt changé ses dispositions. L'Angleterre, pour prix de l'assistance qui lui était demandée par le gouvernement espagnol, réclamait également une cession de territoire, de telle sorte que l'Espagne, obligée de partager les Pays-Bas entre le roi de France et ses deux alliés, aurait été, comme l'écrivait ironiquement le marquis de Castel-Rodrigo, « châtiée de trois verges pour une ». D'après les nouvelles instructions qui lui furent adressées, il déclara n'être plus autorisé qu'à engager les forts et les revenus du pays de Waas déjà dévasté par les troupes françaises. Les États généraux s'irritèrent d'une proposition aussi dérisoire; ils se gardèrent de continuer leurs avances; du moment où l'Espagne semblait les éluder, et de Witt fit déclarer à l'ambassadeur espagnol à la Haye, don Estevan de Gamarra, « que si ses maîtres n'avaient pas d'autres amis que les États, ils pouvaient bien se vanter de n'en avoir pas du tout [2] ».

La conduite indécise de l'Espagne servait la politique du Grand Pensionnaire, qui craignait, comme une mesure de désespoir, toute rupture précipitée avec la France. Son programme politique se résumait dans cette phrase d'une lettre qu'il écrivait plus tard aux ambassadeurs des États généraux en Angleterre, Meerman et Boreel [3]. « Abandonner l'Espagne, c'est faire cadeau à la France

[1] 10 septembre 1667.

[2] L. Meerman à de Witt, 13 novembre 1667. L. de Witt à Meerman, 18 novembre 1667. Wicquefort, t. III, p. 340.

[3] L. de Witt à Meerman et Boreel, 6 avril 1668.

des Pays-Bas; prendre à soi seul parti pour elle, c'est folie. Il ne reste donc à proposer que la conciliation. » De Witt était bien déterminé à ne pas reculer devant la résistance pour empêcher que la domination française ne s'étendît sur les Pays-Bas. Mais il avait, d'autre part, trop de prudence, pour ne pas considérer que la république se compromettrait inutilement, tant qu'elle ne pourrait pas s'assurer le concours de puissants alliés. Il résolut donc de gagner du temps en négociant : ce parti était à la fois le plus sage et le plus habile. En le suivant, les États généraux restaient maîtres de donner suite aux projets d'entente avec Louis XIV, si le roi de France modérait ses prétentions, et si l'inaction de l'Europe obligeait la république à transiger avec lui : en même temps, ils conservaient la liberté de réunir contre lui, tôt ou tard, les autres puissances, si son ambition, en ne gardant aucune mesure, éclairait l'Europe sur le danger de ses conquêtes.

Louis XIV favorisa lui-même le plan du Grand Pensionnaire, en mettant fin à la campagne des Pays-Bas, avant que la saison l'y contraignît. La prise d'Alost par Turenne [1] termina l'expédition, qui sembla dès lors remise à l'année suivante. « Jamais la promptitude et la furie françaises n'ont moins paru qu'en cette occasion », écrivait à de Witt l'un de ses correspondants [2]. Le désir de revenir à Versailles, pour y jouir de l'éclat de son triomphe, n'aurait pas assurément suffi pour empêcher le roi de France d'achever son entreprise, s'il n'avait cru devoir céder aux conseils de la politique, en témoignant aux États généraux des ménagements inattendus.

Les premières tentatives d'accord n'avaient pas trouvé auprès de lui un accueil favorable, malgré l'empressement que le Grand Pensionnaire y avait mis. Quoique l'invasion du roi de France dans les Pays-Bas lui semblât une atteinte aux engagements d'accord préalable que Louis XIV avait pris avec les Provinces-Unies, de Witt avait en quelque sorte fait violence à ses légitimes ressentiments, afin de laisser ouverte la voie des négociations. Il avait repris sa correspondance avec le comte d'Estrades, qui, pour se dérober à des entretiens importuns, était reparti pour Bréda.

[1] 11 septembre 1667.
[2] L. man. à de Witt, février 1668.

« Ceux à qui l'on a assuré, tant par paroles que par dépêches », lui écrivait-il, « qu'on ne poursuivrait pas par la voie de fait le droit et les prétentions de la Reine sur les Pays-Bas espagnols, sans leur avoir tout confidemment communiqué auparavant, et qu'on n'y entreprendrait rien qu'après un préalable concert fait avec eux, et qui, sur cette parole formelle, ont donné les mêmes assurances à ceux de l'État les plus considérés par leur prudence et leur dignité, se trouvent présentement incapables de lever ces ombrages et d'effacer les fâcheuses impressions qu'ils peuvent avoir prises; en effet, ils se trouvent eux-mêmes frustrés de l'effet de ces assurances, aussi bien que ceux qui, sur leur rapport, ont cru y trouver le repos et la sûreté requise. Je supplie donc Votre Excellence de faire ressouvenir Sa Majesté de tout ce qui s'est passé sur ce sujet, afin qu'elle exécute encore la même promesse si solennellement faite [1]. » Pour donner plus de poids à sa demande, il faisait déclarer à Louis XIV [2] « que les États de Hollande disposeraient volontiers les États généraux à s'entremettre pour engager l'Espagne à lui donner une satisfaction raisonnable, pourvu que le roi de France leur fît sincère confidence de toutes ses intentions ». Il réclamait avec instance de Louis XIV ce gage de bonne foi. « Je vous supplie d'être persuadé et de faire savoir à la cour, autant qu'il sera besoin », écrivait-il encore à d'Estrades, « que l'affaire ne souffre pas plus de délais, et que je mettrai en œuvre tout ce qui dépendra de moi, afin que l'on s'entre-entende sur cette importante affaire, moyennant que l'on ne m'en rende pas tout à fait incapable, en retardant encore plus longtemps les ouvertures que nous attendons [3]. »

Louis XIV ne répondait pas à ces avances. Malgré les conseils que le comte d'Estrades lui donnait, en l'avertissant qu'il s'exposait à l'hostilité imminente des Provinces-Unies, il avertissait son ambassadeur [4] « qu'il ne voulait pas se laisser engager dans des négociations imaginaires qui donneraient le temps aux Espagnols de se mieux préparer à se bien défendre, et à attirer aux Pays-Bas des secours étrangers ». Toutefois, le Grand Pensionnaire sut

[1] L. de Witt à d'Estrades, man., 23 mai 1667. (Voir Combes, *Mélanges historiques,* 1873, p. 292.)
[2] L. de Witt à Van Beuningen, 19 mai 1667.
[3] L. de Witt à d'Estrades, 19 juin 1667. Combes, p. 297.
[4] L. Louis XIV à d'Estrades, 8 juin 1667.

mettre tant d'habileté et tant de persévérance dans ses propositions, qu'il réussit à faire reprendre les pourparlers diplomatiques. En chargeant Van Beuningen d'offrir au roi de France [1], avec la Franche-Comté, les villes de Cambrai, Saint-Omer, Aire, il entreprit de le ramener aux projets d'accord auxquels l'invasion des Pays-Bas semblait avoir porté un coup irréparable. La paix entre l'Angleterre et les États généraux [2], que le gouvernement français avait vainement tenté de retarder, les négociations d'alliance plutôt suspendues que rompues entre les États généraux et l'Espagne, engagèrent Louis XIV à se montrer moins exigeant. Les offres de Van Beuningen lui paraissaient insuffisantes ; mais il se montrait toutefois disposé à en tenir compte. Renonçant à faire valoir ses prétentions sur tous les Pays-Bas, il se contentait de réclamer les places qui bordaient les frontières de la France, Douai, Tournay, Bergues, Cambrai, Saint-Omer, Aire, et il abandonnait la ville de Lille qu'il avait conquise, en l'échangeant pour une bande de territoire qui permettrait à la France de s'avancer dans les Pays-Bas jusqu'à Charleroi. Il demandait, par compensation, que le gouvernement espagnol se dessaisît non-seulement de la Franche-Comté, mais encore du Luxembourg. Il exigeait en outre que les États généraux, pour le dédommager de la partie des Pays-Bas à laquelle il renonçait, s'engageassent, dans le cas où l'Espagne n'accepterait pas les conditions du traité, à l'y contraindre, en donnant à la France leur assistance armée [3].

Le Grand Pensionnaire de Hollande se garda de témoigner aucun mauvais vouloir contre ces propositions, si inadmissibles qu'elles lui parussent, et les accueillit plutôt comme des gages de conciliation [4]. Il considérait le succès de sa politique comme assuré, s'il empêchait que les Pays-Bas ne devinssent des provinces françaises : pourvu qu'il obtînt cette garantie, il était prêt à toutes les concessions. Dans cette vue, il se contenta de faire des réserves, en commençant par contester les prétentions de Louis XIV sur Tournay, Charleroi et le Luxembourg, qui, abandonnés à la

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 30 juin 1667.
[2] Elle ne fut ratifiée que le 24 août 1667; mais elle avait été arrêtée dans les conférences de Bréda, dès le mois de juillet.
[3] Propositions de Louis XIV, 4 juillet 1667.
[4] L. d'Estrades, 21 juillet 1667.

France, semblaient mettre les Pays-Bas à sa merci. En outre, craignant de trouver Louis XIV intraitable, si de nouveaux succès encourageaient le roi de France à reprendre ses ambitieux projets, il réclamait une suspension d'armes pendant le temps laissé à la cour de Madrid pour faire connaître sa détermination. La prévoyance du Grand Pensionnaire s'étendait encore plus loin. Il ne se contentait pas de limiter les prétentions que Louis XIV faisait valoir sur les Pays-Bas, avant que la monarchie espagnole fût devenue vacante; il voulait encore empêcher que Louis XIV ne les revendiquât, quand la mort du jeune et débile roi d'Espagne permettrait au roi de France de réclamer l'héritage de tous ses États. Aussi tenait-il à assurer aux Provinces-Unies un engagement par lequel Louis XIV renoncerait définitivement à la partie des Pays-Bas qui ne lui serait pas dès maintenant abandonnée. Pour obtenir cette déclaration qui aurait donné à la république pleine sécurité pour l'avenir, il offrait de lui garantir par un traité secret l'assistance des États, dans le cas où la succession de la monarchie espagnole viendrait à s'ouvrir. Il espérait, moyennant cette offre éventuelle de concours, non-seulement détourner le danger imminent du voisinage de la France, mais encore en prévenir pour toujours le retour.

Louis XIV, se laissant séduire par l'espérance d'une entente qui l'aiderait un jour à recueillir l'héritage qu'il convoitait, craignant en outre que son silence trop prolongé ne fît prendre aux États des engagements irrévocables avec ses ennemis, finit, après de longues hésitations, par charger le comte d'Estrades [1] de faire savoir au Grand Pensionnaire de Hollande qu'il avait résolu de se mettre d'accord avec lui. Il évitait de s'expliquer sur la renonciation aux Pays-Bas, qui lui était demandée en cas d'ouverture de la succession espagnole, « ne voulant pas », écrivait-il à d'Estrades, « se creuser des fossés qu'il lui faudrait ensuite franchir ». Mais quoiqu'il prétendît se réserver ainsi l'avenir, le roi de France ne s'en déclarait pas moins prêt aux concessions. Il renonçait à demander Tournay et Charleroi, et ne réclamait plus le Luxembourg que dans le cas où les Espagnols aimeraient mieux garder la Franche-Comté. Pour se montrer encore plus conciliant,

[1] L. Louis XIV à d'Estrades, 27 septembre 1667.

il offrait de s'en tenir à la possession des places conquises, et ne voulant laisser aucun doute sur ses dispositions pacifiques, il consentait à prolonger jusqu'à six mois la suspension d'armes de trois mois qui lui était demandée.

Cette nouvelle proposition, si conciliante qu'elle parût, par l'alternative qui était offerte, laissait les Provinces-Unies exposées à deux dangers, la crainte encore éloignée des prétentions de Louis XIV sur les Pays-Bas, en cas d'ouverture de la succession espagnole, et l'obligation imminente d'une rupture avec l'Espagne, si les négociations n'aboutissaient pas à la paix. Cette obligation était d'autant plus menaçante, que le roi de France prétendait imposer à la cour de Madrid la reconnaissance de l'indépendance du Portugal : il suffisait dès lors que l'Espagne refusât de s'entendre avec le Portugal, pour que les Provinces-Unies fussent mises en demeure d'aider le roi de France à s'emparer des Pays-Bas. Les États généraux ne consentaient pas à prendre un engagement aussi compromettant; ils considéraient une rupture avec l'Espagne comme également préjudiciable à leurs intérêts politiques et à leurs intérêts commerciaux. Après avoir mis fin glorieusement par la paix de Bréda à leur guerre avec l'Angleterre, ils se trouvaient plus libres de résister aux prétentions de la politique française. Se défiant de la sincérité de Louis XIV, ils se montraient disposés à accueillir les offres de ligue habilement renouvelées par le marquis de Castel-Rodrigo [1]. « Les plus sages du gouvernement ont beau vouloir en tel cas », écrivait d'Estrades, « ils seront obligés de suivre la foule [2]. » Le parti le plus opposé à la France manifestait ses sentiments hostiles, en prétendant même exiger de Louis XIV un nouvel engagement, aux termes duquel le roi de France, se contentant des places fortes qu'il avait conquises ou qu'il se proposait d'acquérir, reconnaîtrait comme valable la renonciation qu'il avait faite à la succession de la monarchie espagnole, et qui avait été la condition de son mariage avec l'infante Marie-Thérèse. L'ambassadeur des États généraux à Paris, Van Beuningen, qui avait obtenu l'autorisation de revenir en congé à la Haye, encourageait témérairement cette politique offensive, au risque de compromettre les dernières chances d'accord.

[1] L. Wicquefort, 6 octobre 1667 : Arch. aff. étr.
[2] L. man. d'Estrades, 23 septembre 1667.

Le Grand Pensionnaire de Hollande était trop prudent pour s'aventurer à proposer au roi de France une telle humiliation, sachant bien, d'après le fier langage tenu à Paris et à la Haye par de Lionne [1] et par d'Estrades [2], que Louis XIV ne consentirait jamais à la subir. « M. de Witt, qui a une grandeur d'âme et une capacité beaucoup au-dessus de l'ordinaire », écrivait de Lionne, « a bien vu d'abord qu'il ne fallait pas toucher cette corde de part ni d'autre. » Aussi s'était-il entremis auprès de Van Beuningen, pour lui faire abandonner des exigences qui n'étaient propres qu'à irriter le roi de France. En restant fidèle à la politique qu'il avait toujours suivie, celle de la conciliation, de Witt espérait réussir à détourner Louis XIV de ses desseins sur les Pays-Bas. « Le Grand Pensionnaire », écrivait le comte d'Estrades [3], « supplie Votre Majesté de considérer qu'on ne traite pas une si grande affaire, avec le consentement de tant de têtes, sans prendre des ménagements qui ne se pratiquent pas dans les royaumes où la volonté du Roi décide tout ce qu'il faut. » D'après ses représentations à l'ambassadeur de France, ce n'était qu'au prix de nouvelles concessions faites par Louis XIV, qu'il pourrait empêcher les États de lui demander sa renonciation à la succession espagnole, et lui assurer leur concours, quand elle viendrait à s'ouvrir. Aussi voulait-il que Louis XIV bornât ses prétentions à conserver ses conquêtes et se contentât, s'il recommençait la guerre, d'obliger l'Espagne à lui en faire l'abandon, mais en s'interdisant de les continuer. En outre, pour empêcher que la paix une fois faite, le roi de France ne cédât à la tentation de la rompre, il insistait pour faire garantir par les États généraux et par les princes qui auraient offert leur médiation, les clauses du traité qu'il lui proposait. Un tel projet était un démenti donné à l'attente de Louis XIV. « Il lui changeait, comme on dit, les cartes en main », écrivait de Lionne [4], « en l'empêchant de profiter du renouvellement de la guerre, si l'Espagne lui refusait la paix. »

Néanmoins, malgré les récriminations que son ambassadeur était chargé de transmettre aux États, le roi de France

[1] L. de Lionne, 28 septembre 1667.
[2] L. d'Estrades, 6 octobre 1667.
[3] L. d'Estrades, 20 octobre 1667.
[4] L. de Lionne à d'Estrades, 28 octobre 1667.

reconnut la nécessité de faire sur lui-même un dernier effort de modération au moins apparente. Craignant de rendre trop évidentes ses intentions de recommencer la guerre, s'il s'opposait à laisser garantir par d'autres États le traité de paix, il se déclara prêt à accepter cette dernière condition [1]. En outre, pour rassurer les États généraux contre l'obligation de rompre avec l'Espagne, que ceux-ci ne voulaient pas se laisser imposer, il renonçait à l'exiger, dans le cas où la guerre recommencerait, par suite du refus de l'Espagne d'accorder la paix au Portugal. Il ne réclamait plus cette rupture que dans le cas où l'Espagne ne consentirait pas à lui abandonner la partie des Pays-Bas qu'il avait conquise. Il allait même jusqu'à faire savoir au comte d'Estrades que « pour s'accommoder à la portée des esprits auxquels il avait affaire, au lieu de pousser les choses à bout, il se contenterait d'obtenir des États la promesse de fermer le passage aux troupes qui pourraient venir, du côté de l'Allemagne, au secours des possessions espagnoles ». Il ne faisait de réserve que sur l'engagement qui lui était demandé de renoncer, soit à compléter la conquête des Pays-Bas dans le cas où l'Espagne repousserait les propositions de paix, soit à les revendiquer, si la mort de Charles II lui permettait plus tard de faire valoir ses droits à la succession de la monarchie espagnole. « Sa Majesté », disait-il lui-même dans le mémoire qu'il envoyait à d'Estrades, « ne pouvait être supposée capable de faire une si grande faute, que serait celle de se lier éternellement les mains [2]. »

Ce fut sur cette dernière condition que de Witt rencontra de la part de Louis XIV une insurmontable résistance. Jusque-là, pendant les cinq mois de négociations qui venaient de s'écouler, il avait si habilement manœuvré, qu'il lui avait fait abandonner peu à peu les prétentions qui donnaient le plus d'ombrage aux États généraux [3]. Il ne désespéra pas toutefois d'obtenir gain de cause, fût-ce au prix de nouvelles concessions. Renonçant pour le moment, malgré les objurgations de Van Beuningen [4], à obtenir que Louis XIV s'engageât à ne pas revendiquer les Pays-Bas dans le cas où l'héritage de la monarchie espagnole deviendrait vacant,

[1] L. de Lionne, 4 novembre 1667.
[2] Mémoire de Louis XIV à d'Estrades, 18 novembre 1667.
[3] Voir sur toute cette partie des négociations, MIGNET, t. II, p. 482 et suiv.
[4] L. d'Estrades, 15 décembre 1667.

il se contenta d'essayer de les mettre à l'abri de ses conquêtes, en obligeant la cour de Madrid à accepter les propositions du roi de France, afin d'imposer ainsi aux parties belligérantes la conclusion de la paix.

Conformant leur politique à ses conseils, les États de Hollande résolurent de déclarer à l'ambassadeur d'Espagne « qu'ils trouvaient[1] les offres du roi de France trop raisonnables pour être repoussées impunément, et qu'en cas de besoin, ils demanderaient aux États généraux d'avoir recours aux voies de force les plus efficaces pour les imposer au gouvernement espagnol ». Tandis que cette résolution était renvoyée à la délibération de l'assemblée fédérale, de Witt se chargeait lui-même de représenter à Gamarra que « ses maîtres ne pouvaient pas laisser allumer un feu si proche d'eux, sans se croire obligés d'aller l'éteindre[2] ». D'autre part, le Grand Pensionnaire essayait de désintéresser Louis XIV, en lui offrant de l'assister au besoin contre toute intervention, s'il consentait, en cas de rupture avec l'Espagne, à changer le théâtre de la guerre, et à poursuivre ses conquêtes dans la Franche-Comté, la Catalogne, l'Espagne et l'Italie, pourvu qu'il se contentât de conserver celles qu'il avait faites dans les Pays-Bas, sans les étendre[3]. « Il fallait », disait-il à d'Estrades[4], « en trouvant les sûretés du Roi, chercher aussi celles des États, qui ne pouvaient se croire à l'abri de la grande puissance de Sa Majesté, qu'en étant assurés qu'elle ne serait pas maîtresse de la Flandre. »

Louis XIV refusa de prendre cet engagement. Il regrettait déjà les concessions qu'il avait faites. Il les avait proposées, dans l'espérance qu'elles ne suffiraient pas à satisfaire l'Espagne, et ne voulait pas, si sa prévision était justifiée, laisser différer la réunion des Pays-Bas à son royaume, bien décidé, si la paix lui était refusée, à profiter du renouvellement de la guerre pour reculer les frontières de la France. Aussi faisait-il savoir à d'Estrades[5] « que dans le cas où les États s'obstineraient à lui demander de porter ses conquêtes ailleurs qu'en Flandre, il fallait cesser toute sorte

[1] Résol. Hollande, 10 et 21 décembre 1667.
[2] L. d'Estrades, 29 décembre 1667.
[3] *Ibid.*, 1er décembre 1667.
[4] *Ibid.*, 5 janvier 1668.
[5] L. de Lionne à d'Estrades, 22 décembre 1667.

de négociations, et prendre ses mesures ailleurs ». — « Vous avez vu par ma dernière », écrivait d'Estrades à de Lionne [1], « comme j'ai ôté toute espérance aux États de nous faire quitter les armes dans les Pays-Bas. »

La politique du Grand Pensionnaire était ainsi tenue en échec. Il s'était flatté de mettre les Pays-Bas à l'abri de la domination française, en obtenant de Louis XIV une dernière concession, et cette garantie lui était définitivement refusée. Empêché ainsi d'atteindre le but qu'il n'avait cessé de poursuivre, il fut entraîné à le dépasser, par la tentation séduisante, mais dangereuse, de faire céder le puissant monarque dont il voulait arrêter les conquêtes. « Le salut de la république », écrivait-il [2], « c'est que les alliances dont elle a besoin soient confirmées autant que possible. » Ce fut dans les négociations diplomatiques avec d'autres États, qu'il chercha dès lors le succès de sa politique de résistance, et il trouva dans l'intervention de la Suède et de l'Angleterre l'appui dont il avait besoin contre la France.

Les tentatives de rapprochement avec la cour de Stockholm étaient depuis longtemps commencées, et les avances qui lui avaient été faites trouvaient auprès d'elle l'accueil le plus favorable. Elles étaient d'autant plus opportunes que l'invasion des Pays-Bas venait de relâcher les liens qui jusqu'alors l'avaient unie à la France. La Suède ne refusait pas assurément de continuer à se faire subventionner par Louis XIV; mais elle ne voulait pas devenir sa vassale, et s'irritait de l'arrogance avec laquelle elle était traitée par de Lionne, qui n'avait pas craint de declarer « que si les Suédois voulaient faire les méchants, on trouverait bien le moyen de les faire rentrer dans leurs tanières [3] ».

L'auxiliaire tout-puissant de la politique française avait été jusqu'alors le grand chancelier, Magnus-Gabriel de La Gardie, Français d'origine par son grand-père, favori de la reine Christine, et ministre tout-puissant sous Charles-Gustave, dont il avait épousé la sœur. La minorité du nouveau roi Charles XI, et la régence de sa mère Hedwige-Éléonore, duchesse de Holstein, le rendaient maître du gouvernement. Il avait la direction des

[1] L. d'Estrades, 25 décembre 1667.
[2] L. man. de Witt à Glinska, 20 décembre 1667.
[3] L. Van Beuningen à de Witt, 1er juillet 1667.

affaires étrangères et partageait celle des affaires du royaume avec les titulaires des quatre grandes charges de l'État : le grand bailli chef de la justice, le grand trésorier, le grand connétable et le grand amiral. Mais il avait à compter avec le sénat, composé de vingt-cinq membres, et qui était devenu un grand conseil de gouvernement. Cette assemblée remplaçait la diète, où la nation tout entière était représentée par les quatre états du clergé, de la noblesse, de la bourgeoisie, des paysans, et dont le vote n'était nécessaire qu'aux levées extraordinaires d'hommes et d'argent. La diète n'étant réunie qu'à de rares intervalles, le sénat se considérait comme le dépositaire de son autorité. Tenu à l'écart sous le dernier roi, il avait profité d'une minorité pour reprendre tout son pouvoir, et se détachait peu à peu du grand chancelier, dont l'autorité commençait à faiblir. Le sénateur Biœrnklow, qui avait été redevable à de La Gardie de sa fortune, essayait désormais de le supplanter; il ralliait autour de lui de nombreux partisans, qui se prononçaient avec la même hostilité contre la personne du premier ministre et contre sa politique d'alliance avec la France.

Cette situation était favorable aux négociations que les États généraux avaient reprises avec la Suède. Pour l'empêcher de s'engager avec l'Angleterre, ils avaient accueilli avec empressement l'ambassadeur suédois auprès de la cour de Londres, le comte de Dohna, envoyé à la Haye pour y régler les différends survenus à l'occasion du commerce entre les deux pays. Les conférences aboutirent à un prompt accord [1] qui donna satisfaction aux réclamations de la Suède. Les concessions faites par les États étaient les préliminaires d'une alliance politique. Elle fut préparée [2] sous les auspices des deux sénateurs Biœrnklow et Sten-Bielk, qui s'étaient mis résolûment à la tête du parti opposé à la France, et ne cessaient de signaler les dangers que Louis XIV faisait courir à toute l'Europe. L'ambassadeur français, le marquis de Pomponne, entreprit vainement de déjouer leurs démarches par ses propositions. Il se contentait, pour prix des subsides qu'il offrait, de demander à la Suède l'engagement de concourir à la défense du

[1] 18 juillet 1667.
[2] Novembre 1667.

traité de Westphalie, en tenant ses troupes sur pied, sans être toutefois obligée de les employer. Cet accord avait été tenu en suspens par l'éloignement du grand chancelier, retenu pendant deux mois à sa campagne par une dangereuse maladie qui laissait à ses ennemis la libre direction du gouvernement. Son retour fut favorable aux propositions de l'ambassadeur de France, qui furent portées au sénat, où elles parurent devoir être approuvées. Pendant une nouvelle absence qu'il eut l'imprudence de prolonger, elles furent changées et comme falsifiées, sans qu'il en fût informé. Il s'en plaignit énergiquement, en reprochant à Biœrnklow d'être pensionné par l'Angleterre. Les plus violentes explications s'ensuivirent, et peu s'en fallut que le grand chancelier, menacé d'être poursuivi devant le sénat comme calomniateur, ne donnât sa démission [1]. Son départ pour ses terres, à l'occasion des fêtes de Noël [2], laissa définitivement ses adversaires maîtres de l'assemblée. « Ils reprirent le dessein d'intéresser la Suède à la défense des Pays-Bas, et de leur seule autorité, pendant que la plus grande partie de la cour était à la campagne, ils donnèrent ordre au comte de Dohna, resté à la Haye, d'entrer dans toutes les liaisons que l'Angleterre et la Hollande pourraient prendre en faveur de l'Espagne [3]. » Les espérances de Jean de Witt étaient justifiées; c'était à bon droit qu'il avait écrit au comte d'Estrades [4] : « Le roi de France reconnaîtra bientôt qu'il ne pourra pas achever facilement la conquête des Pays-Bas, parce qu'une ligue de divers États lui sera opposée. »

Toutefois, les Provinces-Unies ne pouvaient compter sur la coopération de la Suède, tant qu'elles ne s'étaient pas assuré l'alliance de l'Angleterre. La réconciliation des deux pays avait été réclamée avec instances par Van Beuningen, pendant qu'il était ambassadeur à Paris, et il n'avait cessé de presser la prompte conclusion de la paix, pour arrêter dans les Pays-Bas les conquêtes du roi de France [5]. De Witt avait également reconnu depuis longtemps combien les Provinces-Unies étaient intéressées à ce rapprochement. Dès qu'il avait été informé par Van Beuningen que

[1] Pomponne, *Mémoires,* t. II, p. 477; et l. Groot à de Witt, 8 décembre 1668.
[2] Décembre 1667.
[3] Pomponne, *Mémoires,* t. II, p. 484.
[4] L. de Witt à d'Estrades, 12 novembre 1667.
[5] L. Van Beuningen à de Witt, 5 juin, 8 juin, 1er juillet, 8 juillet, 29 juillet 1667.

l'entrée de Louis XIV dans les Pays-Bas était imminente, il lui avait écrit [1] : « Je ne peux croire que l'Angleterre voie tranquillement la France s'emparer des Pays-Bas, quand même le roi Charles II aurait fait cet engagement de la manière la plus solennelle, persuadé comme je suis que les plaintes générales de toute la nation anglaise le contraindraient à le violer. » Il témoignait à Beverningh la même confiance [2], et l'engageait à poursuivre sans retard le succès des négociations qui lui étaient confiées, au congrès de Bréda. Il l'assurait que, « malgré les apparences contraires, les Anglais finiraient par s'accommoder avec les États, en se mettant d'accord sur des principes dont la France n'aurait pas sujet de se réjouir ». « La sympathie de la nation anglaise et de la nation française », ajoutait-il, « n'est pas si grande, ni les desseins actuels du roi de France si agréables aux yeux des Anglais, que l'un des deux peuples puisse se promettre beaucoup de la continuation de l'amitié de l'autre. »

Pour se rapprocher de l'Angleterre, il fallait commencer par conclure la paix. Dès qu'elle fut signée, de Witt s'empressa de la mettre à profit. Dans cette vue, il fit presser l'envoi de l'ambassadeur qui devait représenter les États généraux auprès de Charles II, et obtint la désignation de l'un de ses amis les plus dévoués à sa politique, Jean Meerman, bourgmestre de Leyde. Le nouvel envoyé diplomatique des États était plein d'ardeur et si confiant en lui-même, qu'un des correspondants de la cour de France [3] prétendait « qu'il se croirait capable de remplir la charge de gouverneur et capitaine général de la république ». Accompagné de Jean Boreel, bourgmestre de Middelbourg, il était parti pour Londres, annonçant « qu'il travaillerait à faire une étroite alliance avec l'Angleterre, et qu'on en entendrait bientôt parler [4] ». Tandis que le Grand Pensionnaire avait soin de rassurer le comte d'Estrades, en lui persuadant que Meerman concerterait toutes ses démarches avec l'ambassadeur de Louis XIV à Londres [5], les tentatives les plus pressantes étaient faites auprès de Charles II, pour l'engager contre la France

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 5 mai 1667.
[2] L. man. de Witt à Beverningh, 14 juin 1667. Archives aff. étr.
[3] L. Janot à de Lionne, 29 septembre 1667. Arch. aff. étr.
[4] *Ibid.*
[5] L. d'Estrades, 29 septembre 1667

de concert avec les États, dans l'intérêt d'une défense commune. Meerman était chargé de lui représenter « qu'il obligerait les États généraux à traiter avec la France, s'il ne venait pas au secours des Pays-Bas, tandis qu'en prenant le parti de les défendre, il trouverait dans la Suède et dans les princes allemands des auxiliaires qui n'attendaient qu'un signal pour se déclarer [1] ».

Charles II ne se laissait pas facilement persuader. Il faisait alléguer par ses ministres, que la dernière guerre avait laissé à l'Angleterre une blessure encore saignante, et qu'il lui fallait du temps pour reconnaître ses nouveaux amis. Meerman répliquait : « Vous prendrez un si long temps pour nous apprécier, que vous laisserez passer l'occasion où votre alliance pourrait être utile, et que tout remède viendra trop tard. » Le Roi convenait de l'utilité de l'alliance; mais il représentait que son peuple se défiait des Hollandais. En outre, il prétendait que l'intérêt des États généraux étant le premier en jeu, l'Angleterre devait attendre qu'ils prissent un parti. « Quand le roi de France se sera rendu maître des Pays-Bas », disait-il, « il y aura encore une immense forteresse, la mer, qui le séparera de l'Angleterre; ce sont donc les États », ajoutait-il, « qui doivent les premiers entrer dans la danse [2]. »

Les avances du roi de France contribuaient d'ailleurs à détourner le roi d'Angleterre de s'engager avec les États. Quelques semaines après le traité de Bréda [3], Louis XIV avait envoyé à Charles II un habile diplomate, le marquis de Ruvigny, député des Églises réformées de France, beau-frère d'un des ministres du Roi, le comte de Southampton [4], et qui entretenait tant avec la cour qu'avec le Parlement des relations favorables au succès de son ambassade. Il l'avait chargé des propositions d'une alliance offensive. Le marquis de Ruvigny devait offrir à Charles II, moyennant l'envoi d'un corps de troupes anglaises dans les Pays-Bas, l'assistance en vaisseaux et en argent qui permettrait à l'Angleterre d'enlever à l'Espagne tout ou partie de ses possessions dans les Indes occidentales. Il devait en même temps, aux termes de ses instructions [5],

[1] L. de Witt à Meerman, 21 octobre 1667.
[2] L. Meerman à de Witt, 27 octobre 1667.
[3] Septembre 1667.
[4] Wicquefort, t. III, p. 192. — Ruvigny était en outre le beau-père de lord Russell.
[5] L. Louis XIV à Ruvigny, 8 octobre 1667. — Mignet, t. II, p. 518.

« lui insinuer, comme une raison bien forte d'embrasser ce parti plutôt que tout autre, qu'on ne pourrait mieux faire pour pousser les États généraux à un coup de désespoir qui les entraînerait à s'allier directement avec l'Espagne, après quoi le roi de France se croirait affranchi de toute obligation de les assister, dans le cas où Charles II voudrait satisfaire contre eux sa vengeance, en leur déclarant une nouvelle guerre ».

Ces perfides conseils ne pouvaient laisser Charles II indifférent. Au lieu de s'engager avec la France, il se proposa de compromettre les États, en les encourageant à des négociations destinées à provoquer contre eux les ressentiments irréconciliables de Louis XIV. Ce brusque changement de politique paraissait suspect à l'ambassadeur de la république. « Je crois », écrivait de Londres Meerman, « que l'empressement que l'on met maintenant à recevoir mes mémoires ne cache le dessein de noircir les États auprès de la France [1]. » Les conférences tenues entre les commissaires anglais et les envoyés des Provinces-Unies [2] justifiaient ces appréhensions. Les commissaires anglais, après avoir longtemps éludé les demandes pressantes d'entente commune que Meerman adressait à la cour de Londres, prétendaient désormais obtenir des ministres de la république la déclaration que les États généraux se joindraient à leurs alliés pour obliger la France, non-seulement à ne pas poursuivre ses conquêtes, mais encore à restituer celles qu'elle avait déjà faites, et à rentrer dans les limites du traité des Pyrénées. « Il serait plus facile », disaient-ils [3], « de contraindre les Français par les armes, même à la restitution, que d'obtenir d'eux quelque chose par des intercessions ou des médiations, pourvu qu'on employât la force plutôt que les menaces. » Surpris de ce langage, et voulant savoir quelle portée ils devaient donner aux nouvelles dispositions de la cour de Londres, les ministres de la république demandèrent aux commissaires anglais « s'ils pouvaient dès lors écrire aux États que le roi d'Angleterre fût disposé à exiger du roi de France la restitution de toutes ses conquêtes [4] ». Mais les commissaires anglais, évitant soigneusement de se prononcer, répliquèrent qu'ils

[1] L. Meermann à de Witt, 4 décembre 1667.
[2] *Ibid.*
[3] L. Wicquefort, 22 décembre 1667.
[4] L. Meerman à de Witt, 11 décembre 1667.

étaient seulement chargés de savoir quels étaient les sentiments des États, afin de faire connaître au roi d'Angleterre si ceux-ci étaient disposés à se concerter avec lui pour faire la guerre contre la France, ajoutant que jusque-là ils ne pouvaient donner aucune réponse. Meerman et Boreel leur reprochèrent inutilement cette conduite : « Depuis le commencement », disaient-ils, « nous avons été francs, candides; nous demandons en retour que le Roi se prononce; il est inutile de parler des moyens d'exécution, avant d'être d'accord sur le fond. » Charles II n'en restait pas moins impénétrable; il prétendait que les offres de ses commissaires devaient suffire aux envoyés des Provinces-Unies pour leur donner toute confiance, et refusait de s'expliquer, avant que les États lui eussent envoyé par écrit leur demande d'assistance [1]. La duplicité de cette conduite résulte suffisamment de la dépêche écrite quelques jours auparavant par le marquis de Ruvigny [2], dans laquelle l'ambassadeur français communiquait à Louis XIV un projet de traité que Charles II lui proposait pour conclure entre les deux rois une ligue offensive et défensive contre les États généraux.

De Witt s'était tenu en garde contre cette fallacieuse politique, et n'avait cessé de conseiller la plus grande réserve aux ambassadeurs des États. Mais il n'en était pas moins livré à des perplexités sans cesse croissantes. « Je ne peux », écrivait-il au grand pensionnaire de Zélande [3], « décider d'après mon propre jugement ce qu'il est mieux de faire ou de ne pas faire, ce que je ne crois pas m'être arrivé jusqu'ici pendant tout le temps de mon emploi sur aucune autre affaire. » Résolu à arrêter les progrès des armes du roi de France, il craignait, d'après les pressentiments inquiets de Meerman [4], « de laisser échapper l'occasion de rallier l'Angleterre aux intérêts des États », et d'autre part, il ne voulait pas courir le risque de pousser à bout Louis XIV, en s'engageant avec l'Angleterre, avant d'être assuré que les avances des commissaires de Charles II fussent sincères.

L'entraînement de la nation anglaise pour la résistance à la France et pour l'alliance avec les Provinces-Unies vint tout à coup

[1] L. Meerman à de Witt, 31 décembre 1667.
[2] L. Ruvigny à de Lionne, 23 décembre 1667.
[3] L. man. de Witt à Huybert, 11 décembre 1667.
[4] L. Meerman à de Witt, 31 décembre 1667.

le tirer d'embarras, et suivant l'expression d'un contemporain [1], « fit sortir pour lui la lumière des ténèbres ». Froissée par la vente de Dunkerque, irritée par les désastres de la dernière guerre avec les Provinces-Unies, l'opinion publique se montrait au moins aussi hostile à Londres qu'à la Haye à la conquête des Pays-Bas. « La jalousie est terrible », écrivait dès son arrivée en Angleterre l'ambassadeur français [2], « et les esprits si imbus de ces vieilles maximes qu'il faut toujours soutenir la plus faible des deux puissances, en maintenant la balance entre la France et l'Espagne, qu'il est à craindre que la disposition ne soit générale pour assister les Espagnols. » — « Le bon sens et la sûreté publique, me disent-ils », écrivait encore M. de Ruvigny [3], « ne veulent pas qu'ils voient prendre tous les Pays-Bas sans se remuer, puisqu'il est bien facile de juger que l'Angleterre ne pourrait pas résister à la France, lorsque la France aurait conquis toutes ces provinces. »

Ces sentiments trouvaient un écho dans le Parlement réuni depuis deux mois [4], et que l'envoyé de l'empereur d'Allemagne, le baron Lisola, intéressait par ses actives menées à la cause de l'Espagne. La disgrâce éclatante du premier ministre, le chancelier Clarendon, semblait donner le signal d'une nouvelle politique : las de supporter sa domination, et trouvant en lui le censeur importun de ses plaisirs, Charles II lui avait retiré les sceaux, prêt à sacrifier le fidèle serviteur qui avait été son conseiller et son compagnon dans la mauvaise fortune. La Chambre des communes, dirigée par le duc de Buckingham, et dans laquelle tous les ennemis du chancelier étaient ligués contre lui, avait précipité sa ruine. Elle avait violemment attaqué son administration, et formulé contre lui un bill d'accusation en dix-sept articles; elle incriminait sa politique étrangère, considérée comme trop favorable à la France, aussi bien que sa politique intérieure, qui ne donnait satisfaction ni au parti populaire ni au parti de la cour. Malgré la protection des lords qui ne trouvaient aucune charge suffisamment établie contre lui, Clarendon, menacé d'être traduit devant des commissaires dont il ne pouvait attendre qu'une condamnation, et cédant aux pressants conseils du

[1] L. Wicquefort, 20 janvier 1668.
[2] L. Ruvigny, 19 septembre 1667.
[3] *Ibid.*, 26 septembre 1667.
[4] 15 octobre 1667.

duc d'York, son gendre, qui se voyait hors d'état de le défendre, prit le parti de quitter le royaume dans lequel il avait, huit ans auparavant, ramené le fils de Charles Ier. Il devança, en se retirant en France, l'arrêt de bannissement qui fut prononcé contre lui et qui le fit mourir dans l'exil. Henri Bennet, créé lord Arlington, et auquel la chute de Clarendon faisait passer la direction des affaires étrangères, ne pouvait gagner la confiance du Parlement, qu'en suivant au dehors une politique plus populaire. Marié lui-même à une Hollandaise, fille de l'ancien ambassadeur des Provinces-Unies à Londres, Beverwaert, il était favorable au rapprochement de l'Angleterre et des États généraux, quoiqu'il hésitât encore à « attacher le grelot [1] ». Le Parlement réclamait impérieusement cette alliance et se plaignait des hésitations prolongées du Roi : « Quelques-uns de ses membres », écrivait l'ambassadeur de la république [2], « allaient jusqu'à dire qu'il se ferait lui-même haïr comme le chancelier Clarendon, pour vouloir trop flatter la France. »

Charles II, n'osant pas résister à ce mouvement, se décida, quoique à contre-cœur, à y céder. Il commença par se dégager peu à peu vis-à-vis de Louis XIV, en se montrant beaucoup plus exigeant : non content de lui refuser sa coopération, il mit comme condition à la neutralité de l'Angleterre la cession des deux places d'Ostende et de Nieuport, et la déclaration de guerre de la France aux Provinces-Unies. Louis XIV ne consentant pas, si l'Angleterre restait neutre, à lui faire une part dans ses conquêtes sur l'Espagne, et ne voulant pas, écrivait-il avec une noble fierté, « se déclarer, par respect pour l'honneur des traités, l'ennemi des États, avant qu'ils lui eussent donné un sujet de rupture [3], » Charles II en prit prétexte, pour suivre l'impulsion qui lui était donnée. Il résolut de proposer lui-même aux États de s'associer à l'Angleterre contre la France, et, pour mieux assurer le succès de cette négociation, il la confia au chevalier Temple.

Nul n'était plus capable de la faire réussir. Né à Londres en 1628, élevé à Cambridge, Temple, après avoir achevé son éducation par les voyages, s'était fixé en Irlande, au milieu de sa famille; il y

[1] L. Meermann à de Witt, 19 novembre 1667.
[2] *Ibid.*, 4 décembre 1667.
[3] L. Louis XIV à Ruvigny, 4 janvier 1668.

avait vécu dans la retraite jusqu'à la restauration, jouissant à l'aise du bonheur domestique dont il était redevable à son mariage avec Dorothée Osborne, fille de l'ancien gouverneur de l'île de Guernesey sous Charles Ier. Il profita de ses loisirs pour se livrer à l'étude de l'histoire et de la philosophie, et acquit ainsi les qualités d'écrivain qui ont si brillamment illustré sa renommée. Les mérites du caractère ne lui donnaient pas moins de crédit que les dons de l'esprit; franc et ouvert, ennemi de tout faste, inaccessible à la corruption, il avait le sentiment de l'honneur, pour lequel la cour de Charles II professait une honteuse indifférence. La restauration lui ouvrit les voies de la vie publique. Député au parlement de Dublin, il entra en relation avec le duc d'Ormond, l'un des plus honnêtes ministres du nouveau roi, et qui venait d'être nommé lord-lieutenant d'Irlande : la recommandation du duc d'Ormond lui assura la confiance du chancelier Clarendon, et la diplomatie lui parut la carrière la plus favorable à ses talents. Il fut envoyé auprès de l'évêque de Munster, pour le rattacher à l'alliance anglaise dans la guerre de l'Angleterre contre les Provinces-Unies. L'habileté et l'expérience dont il fit preuve, jointes au don d'observation qui lui était naturel, le désignèrent bientôt pour un poste plus important; il fut appelé comme résident à Bruxelles, et l'entrée de Louis XIV dans les Pays-Bas lui valut le premier rôle dans les négociations. Il se fit, dès ses débuts, le défenseur de la politique à laquelle il resta toujours fidèle, celle de la résistance à la France, dont il considérait la domination comme une menace d'assujettissement pour toute l'Europe. Il entreprit d'abord de raffermir le courage défaillant du gouverneur des Pays-Bas, le marquis de Castel-Rodrigo, qui, en apprenant la prise de Charleroi, était disposé à quitter Bruxelles, pour se retirer dans la citadelle d'Anvers [1]. Engagé à prendre les devants, Temple lui répondit qu'il ne s'enfuirait pas le premier, ayant l'ordre de rester à son poste, et il le retint ainsi dans la capitale, pour empêcher qu'elle ne se livrât aux vainqueurs. Préoccupé d'arrêter l'invasion française, Temple n'avait cessé de représenter à son gouvernement combien la conquête de provinces maritimes, faite par la France, serait dangereuse pour l'Angleterre, et il signalait énergiquement la nécessité d'une

[1] Wicquefort, t. III, p. 333.

prompte entente avec les États généraux. « Ce serait », écrivait-il dès le commencement de la campagne entreprise par Louis XIV [1], « la meilleure vengeance à tirer du jeu que la France a joué, en nous engageant nous-mêmes dans la dernière guerre contre les Provinces-Unies. » Cinq mois plus tard, il se plaignait que les projets d'alliance restassent en suspens. « Je laisse », écrivait-il [2], « à ceux qui sont dans le ministère, tant en Angleterre qu'en Hollande, le soin de prendre les mesures les plus sages et les plus nécessaires, pour que ce rapprochement puisse avoir lieu, avant qu'il soit trop tard. »

Ses désirs ne pouvaient qu'être encouragés par ses relations personnelles avec le Grand Pensionnaire de Hollande. La renommée de Jean de Witt avait rendu Temple impatient de le connaître, et il était venu lui rendre visite dans un voyage qu'il avait fait en Hollande, sans aucune mission officielle, avec sa sœur lady Giffard [3]. « Le seul objet de mon passage ici », lui avait-il dit en l'abordant [4], « est de connaître ce qu'il y a de plus important dans votre pays, et je ne mettrais que bien imparfaitement mes projets à exécution, si je m'en allais sans vous voir. » De Witt, qui était déjà prévenu en faveur de Temple par les rapports que les ambassadeurs de la république lui avaient adressés, fut sensible au compliment, et répliqua avec une cordiale sincérité qui lui gagna la confiance du diplomate anglais. Les deux hommes d'État se rendirent facilement compte des causes qui avaient mis aux prises l'Angleterre et la république, et que de Witt attribuait « à l'esprit brouillon de Downing » ; ils se félicitèrent du rétablissement de la paix entre les deux nations, et le Grand Pensionnaire de Hollande, « sans s'écarter de la réserve à laquelle il était tenu [5] », fit entendre à Temple « combien il désirait, par suite de ce qui était arrivé en Flandre, pouvoir se fier à l'Angleterre ». Temple se retira charmé de cette conversation, en déclarant « que quiconque négociait avec M. de Witt devait entrer avec lui dans le droit chemin, sans raffiner ou colorer, ni offrir l'ombre pour la substance [6] ».

[1] L. Temple à Arlington, 27 mai 1667.
[2] L. Temple à son frère, 10 octobre 1667.
[3] Septembre 1667.
[4] L. Temple à son frère, 10 octobre 1667.
[5] L. Arlington à Temple, 4 octobre 1667.
[6] Macaulay, *Essais historiques,* traduits par M. G. Guizot, t. II, p. 155.

L'estime et la sympathie qu'il ressentait pour sa simplicité de vie et sa franchise de caractère, dont il était d'autant plus charmé qu'il était habitué au luxe avide des ministres de Charles II et à la dissimulation des ambassadeurs de l'Espagne, lui garantissaient à l'avance le succès de leurs relations diplomatiques. Aussi, quand la politique favorable au rapprochement avec les États généraux prévalut dans les conseils de Charles II, se trouva-t-il désigné pour négocier l'accord à conclure entre les deux gouvernements.

Dans les derniers jours de décembre, Temple reçut l'ordre de quitter Bruxelles et de se rendre à Londres, en passant par la Haye. Ce n'était encore qu'une fausse manœuvre à laquelle le roi d'Angleterre avait recours, pour essayer une dernière fois de détacher les États de la France, sans être obligé de s'engager avec eux : il se persuadait que la confiance de Jean de Witt dans la sincérité de Temple lui permettrait de se jouer impunément du Grand Pensionnaire. Temple, dont la bonne foi était également trompée, se prêta avec empressement à la mission qui lui était donnée, et qui satisfaisait tous ses vœux. Arrivé à la Haye, il se conforma à ses instructions, en pressant de Witt de lui faire savoir si les États consentiraient à une ligue à la fois offensive et défensive contre Louis XIV. De Witt ne se laissa point abuser par ces avances; il se tint sur ses gardes et resta fidèle à son programme, ne recherchant d'autre garantie que celle qui préserverait les Pays-Bas, de la conquête, et résolu, s'il pouvait obtenir cette satisfaction, à conserver l'alliance française [1]. Dans une première entrevue [2], il s'empressa de remercier Temple des communications dont le roi d'Angleterre avait chargé son envoyé; mais il ne dissimula pas qu'au lieu d'être questionné, il s'attendait à recevoir une réponse. Pressé lui-même de faire connaître le parti que prendraient les Provinces-Unies, le Grand Pensionnaire s'en tint à la résolution qui avait été votée par les États de Hollande le mois précédent, et aux termes de laquelle c'était seulement une médiation qu'ils entendaient offrir, et au besoin imposer. Il ajouta seulement que, pour la faire réussir, les négociateurs de la république avaient à leur tour besoin de savoir si le concours effectif de l'Angleterre leur serait assuré. Temple

[1] L. man. d'Estrades; L. man. Wicquefort, 5 janvier 1668. Archives aff. étr. — L. Temple à Bridgman, 23 mars 1668.

[2] 29 et 30 décembre 1667.

lui répondit qu'il n'était pas encore autorisé à engager son gouvernement, et qu'il n'avait d'autre mission à remplir que celle de demander la promesse des États. Il le pressa de s'expliquer sur l'offre d'une ligue offensive, lui faisant craindre, si la république y opposait un refus, que l'Angleterre ne s'entendît avec la France pour le partage des Pays-Bas, et même pour le démembrement des Provinces-Unies. De Witt, sans affecter pour les rois de France et d'Angleterre une confiance qu'il n'avait plus, refusa néanmoins d'ajouter foi à ces soupçons, et déclara de nouveau que les États ne s'associeraient qu'à la médiation, sous la condition qu'elle leur fût proposée par l'Angleterre. Il évitait dès lors non-seulement de rompre avec Louis XIV, mais encore de compromettre le bon accord entre la république et la France, et restait sur la réserve, tant que l'Angleterre ne s'était pas déclarée : il conformait ainsi scrupuleusement sa conduite à toutes les règles de la prudence politique.

Obligé de reconnaître que les États ne prendraient aucun engagement, tant que la coopération de l'Angleterre ne leur serait pas garantie, Temple fit tout à coup à de Witt d'autres ouvertures, afin de s'assurer s'il n'y avait aucun projet secret de traité entre la France et les Provinces-Unies. Il demanda si les États s'opposeraient à laisser le roi d'Angleterre intervenir en faveur de l'Espagne, pour reprendre à Louis XIV la partie des Pays-Bas que le roi de France avait conquise. Après avoir accueilli silencieusement cette proposition, de Witt, dans un nouvel entretien [1], s'y montra plutôt favorable que contraire. Mais Temple dut se contenter de cette liberté d'action laissée au roi d'Angleterre, et renoncer à compter sur l'assistance des États, dans le cas où Charles II, au lieu de se contenter d'une médiation entre la France et l'Espagne, prétendrait déclarer la guerre à la France [2].

Le compte rendu de cette mission, fidèlement rapporté par Temple à Charles II, qui l'avait mandé auprès de lui, mit fin aux incertitudes du roi d'Angleterre. Ne pouvant plus éluder la satisfaction que l'opinion publique lui imposait, il fit connaître sa résolution de s'unir aux États généraux, en acceptant leurs propositions [3]. Le surlendemain, Temple se rembarquait, et après une

[1] 31 décembre 1667.
[2] L. de Witt à Meerman, 8 janvier 1668.
[3] 11 janvier 1668. — L. Temple à son frère, 12 janvier 1668. Elle est indiquée par erreur dans ses œuvres comme datée du 2 janvier.

orageuse traversée, était de retour à la Haye, heureux d'y rapporter les pleins pouvoirs qui lui étaient donnés pour conclure l'alliance de l'Angleterre avec la république.

Le jour même de son arrivée [1], sans user d'aucun détour, il alla trouver le Grand Pensionnaire, et lui demanda de reprendre les conférences, en s'affranchissant de toute formalité inutile. Les deux négociateurs se mirent aisément d'accord sur le sens et sur les termes de leurs derniers entretiens. Temple déclara à de Witt [2] que le roi d'Angleterre avait résolu d'y conformer ses propositions, en promettant aux États de concourir avec eux à la médiation entre la France et l'Espagne. Il ajouta que Charles II n'y mettait plus qu'une condition, celle d'une alliance défensive entre l'Angleterre et les États, à laquelle le Grand Pensionnaire ne pouvait, lui semblait-il, faire aucune opposition. De Witt se montra à la fois satisfait et surpris. Il craignait que cet empressement inattendu du roi d'Angleterre ne cachât un piége. Il ne pouvait qu'adhérer à l'offre de médiation dont il avait pris l'initiative; mais il hésita avant de s'engager à une alliance défensive. « Il se demandait », disait-il, en faisant allusion à la guerre si récente entre l'Angleterre et la république, « si la dernière plaie dont les deux pays avaient tant souffert, était assez guérie, pour souffrir sitôt l'appareil destiné à la fermer. » Il ne voulait pas d'ailleurs témoigner trop ouvertement sa défiance à la France, ne pouvant encore se fier aux dispositions jusqu'alors si vacillantes du gouvernement anglais, auquel il reprochait de n'avoir jamais suivi deux ans de suite la même politique à l'égard des Provinces-Unies. Temple entreprit de le rassurer; il lui représenta que du moment où les États s'associaient à l'Angleterre pour la médiation, ils étaient intéressés à chercher le bénéfice d'une alliance défensive. En effet, en prenant le parti d'arrêter les conquêtes de la France dans les Pays-Bas, ils devaient s'attendre à des ressentiments contre lesquels ils étaient tenus de se garantir. Pour achever de persuader de Witt, Temple lui représenta que, d'après les assurances mêmes de l'ambassadeur des Provinces-Unies à Londres [3], l'exemple de l'Angleterre ne pouvait manquer d'entraîner la Suède et d'autres États. Il lui renouvela ses protestations en

[1] 17 janvier 1668.
[2] L. Temple à Bridgman, 27 janvier 1668.
[3] Voir p. 443.

faveur de la sincérité du roi d'Angleterre, lui garantit également celle de ses ministres, et ne se retira qu'après avoir levé les derniers scrupules du Grand Pensionnaire [1].

Dans une seconde conférence, Temple aborda une question qui n'était pas moins délicate. La conclusion du traité tenait à la rapidité et à la discrétion avec lesquelles les négociations seraient conduites. Cependant les États généraux ne pouvaient prendre aucun nouvel engagement sans le consentement préalable des États provinciaux, qui n'exigeait pas moins d'un mois à six semaines de délibérations. Ce long délai laissait inévitablement à l'ambassadeur de France les loisirs qui lui permettraient de déjouer un projet si contraire aux intérêts du roi son maître. Pour éviter cet écueil, Temple demandait que les États généraux se chargeassent eux-mêmes de la conclusion du traité, et proposait qu'on se contentât d'en renvoyer l'approbation aux États des provinces. Il ajoutait qu'autrement, c'en serait fait des négociations. De Witt trouva au premier abord cet expédient impraticable, et représenta que la constitution de la république y opposait un obstacle qui ne permettait pas de passer outre : il déclara qu'il était tenu de respecter les droits des États des provinces, sans l'aveu desquels les États généraux ne pouvaient rendre aucun traité définitif, et invoqua le danger auquel les députés des États généraux s'exposeraient, s'ils outrepassaient leurs pouvoirs. Temple ne se rebuta pas ; il renouvela ses instances pour obtenir que le traité fût préalablement accepté, dans des conférences auxquelles il prendrait part avec des commissaires désignés par les États généraux qui seraient ensuite invités à le signer. Il assura le Grand Pensionnaire que tout pourrait être réglé dans un intervalle de quatre à cinq jours, et le pressa de considérer les malheurs auxquels la république serait exposée si, par un trop grand respect pour les formalités, les États généraux ne se déterminaient pas hardiment à se passer du vote préalable des États des provinces. Il lui représenta avec énergie que les députés des provinces à l'assemblée fédérale, loin d'avoir à craindre le désaveu de leur conduite, en trouveraient au contraire la récompense dans la reconnaissance publique [2].

[1] L. Temple à Bridgman, 27 janvier 1668.
[2] *Ibid.*

Le Grand Pensionnaire prit l'avis des députés à la fidélité desquels il se fiait, et ayant trouvé leurs dispositions plus favorables qu'il ne l'avait prévu, il s'empressa d'en rendre compte à Temple [1]. Encouragé par cette communication, Temple se fit, dès le lendemain, recevoir en audience par les États généraux. Il leur déclara qu'il était chargé par le roi son maître de faire des propositions avantageuses aux deux pays, et demanda la nomination de commissaires avec lesquels il pourrait traiter et conclure. Cette proposition fut agréée, et les États donnèrent leurs pleins pouvoirs à une commission de sept membres qui représentaient chacune des sept provinces : MM. de Gelicum, d'Asperen, Crommon, Amerongen, Unkel, Coeverden et Ysbrandt [2]. Le Grand Pensionnaire leur était associé, d'après les attributions de sa charge, et gardait ainsi la direction des négociations. Dès le jour suivant [3], Temple, qui s'était mis d'accord avec de Witt, entra en conférence avec les commissaires, et leur offrit le projet de ligue défensive comme condition de la médiation. De Witt, toujours préoccupé des ménagements qu'il aurait voulu garder avec la France, tenta une dernière fois d'éluder cette offre, afin de s'en tenir à la médiation. Temple, obligé de rester fidèle à ses instructions, se montra inflexible. Les commissaires témoignèrent une grande incertitude : après s'être retirés trois fois pour se consulter, ils finirent par donner leur consentement à l'envoyé de Charles II, en chargeant de Witt et Ysbrandt de s'entendre avec lui pour régler toutes les conditions de l'alliance. Ils exigèrent seulement que le Roi s'engageât à confirmer, sous la dénomination de traité de marine, les articles inscrits à titre provisoire dans le traité de Bréda, qui concernaient les intérêts de la navigation et du commerce, afin de n'être pas exposés à laisser renouveler les contestations qui avaient donné lieu à la dernière guerre entre l'Angleterre et la république.

Dans la conférence du lendemain, Temple exposa à de Witt et à Ysbrandt le danger de laisser la négociation en suspens, et les pressa de passer outre, sans attendre la réponse de Charles II à la dernière demande des commissaires. Il leur représenta l'importance de déjouer sans retard les manœuvres qui étaient tentées

[1] L. Temple à Arlington, 24 janvier 1668. — L. de Witt à Meerman, 8 janvier 1668.
[2] Résol. États généraux, 19 janvier 1668.
[3] 20 janvier 1668.

auprès de Charles II, pour obtenir que le roi d'Angleterre préférât l'alliance de la France à celle des Provinces-Unies. De Witt n'en déclara pas moins que les États ne pouvaient renoncer à la garantie du traité de marine. Impatient de lever cette difficulté, Temple proposa un expédient qui fut agréé. Il montra aux deux commissaires la lettre qu'il écrivait au roi d'Angleterre, pour le presser de donner cette satisfaction qui fut bientôt accordée [1], et insista pour que l'œuvre des négociateurs fût définitivement terminée, s'engageant à compléter le traité, conformément à la demande des États, dès qu'il aurait reçu la réponse de Charles II dont il se déclarait assuré. De Witt consulta du regard Ysbrandt, et tendant loyalement la main au négociateur anglais, lui déclara qu'il avait assez de confiance en lui pour ne lui demander d'autre gage que sa parole. De son côté, Temple consentit à laisser stipuler que l'Espagne pourrait être contrainte à la paix, dans le cas où elle se refuserait à tenir compte des dernières propositions de Louis XIV. De Witt obtenait ainsi que la médiation n'eût pas à l'égard de la France une apparence agressive, et espérait dès lors tout gagner, sans rien risquer.

Satisfait de son œuvre, il ne montra pas moins d'empressement que Temple pour presser la conclusion des négociations. Dans une nouvelle conférence qui eut lieu pendant la nuit, de onze heures à une heure du matin, en présence de tous les commissaires, le projet de traité, traduit du français en latin, fut intégralement adopté. Les plus sincères félicitations furent échangées de part et d'autre, et le Grand Pensionnaire se rendit l'interprète de la pensée commune, en disant à Temple : « A Bréda, nous avons traité en amis réconciliés; cette nuit, nous avons traité en frères [2]. » Le surlendemain lundi, après un dernier entretien qui dura quatre heures, une nouvelle lecture des articles fut donnée, et les formalités de l'enregistrement, de la signature et du sceau, furent successivement remplies. Le même jour [3], les États généraux approuvaient, sans discussion, la conduite de leurs négociateurs. Dans le délai d'un mois, les États des provinces, dont le vote avait été réservé, envoyaient leur ratification à la résolution que l'as-

[1] L. Temple à Bridgman, 13 février 1668.
[2] L. Temple à Arlington, 24 janvier 1668.
[3] Résol. États généraux, 23 janvier 1668.

semblée fédérale avait prise, et suivaient docilement l'exemple que les États de Hollande s'étaient empressés de leur donner [1]. Le mouvement de l'opinion publique était devenu un irrésistible courant qui avait emporté tout obstacle.

Les négociations suivies par Temple avec l'envoyé extraordinaire de la Suède à la Haye n'avaient pas été inutiles pour préparer un aussi prompt dénoûment. Christophe Delfique, comte Dohna, était digne par son caractère de s'entendre avec des hommes d'État tels que Temple et de Witt; ses sentiments de famille, aussi bien que ses opinions politiques, le rendaient favorable à l'alliance avec l'Angleterre et les Provinces-Unies. Neveu de la Princesse Douairière et né en Hollande, il avait cherché fortune en Suède, et avait obtenu la charge de maréchal de camp. La religion calviniste, dont il était le fidèle sectateur, l'avait empêché d'entrer dans le sénat du royaume, où les luthériens seuls étaient admis, et il avait cherché dans la diplomatie l'emploi de ses talents. « Dans un corps gros et pesant », écrit un contemporain, « il possédait les grands dons de l'âme et de l'esprit, et la connaissance qu'il avait acquise du métier des armes ne l'avait pas empêché de se former aux leçons de la politique [2]. » Il ne dissimulait pas son hostilité contre Louis XIV, qui avait violemment dépossédé son frère du gouvernement de la principauté d'Orange, en voulant la réunir à la France, et attendait impatiemment une occasion qui lui permît de satisfaire ses ressentiments de famille. En outre, après avoir pris une part active aux conférences de Bréda, dans lesquelles la Suède avait joué entre l'Angleterre et les Provinces-Unies le rôle de médiatrice, il était jaloux de compléter cette œuvre de pacification par un plus étroit accord entre les deux puissances désormais réconciliées.

Le Grand Pensionnaire, qui n'espérait pas pouvoir détacher brusquement les liens de l'ancienne alliance entre la Suède et la France, s'était jusqu'alors tenu sur la réserve vis-à-vis du comte Dohna [3]. De son côté, celui-ci, en qualité de proche parent du jeune prince d'Orange, avait évité tout rapport intime avec le chef du parti républicain. A peine arrivé à la Haye, Temple

[1] Résol. États de Hollande, 24 et 25 janvier 1668

[2] WICQUEFORT, t. III, p. 363 et 427.

[3] L. de Witt à Beverningh, 30 juin 1667.

entreprit de l'associer à la négociation qu'il venait conclure avec les États généraux. Dans l'une des premières conférences qu'il eut avec de Witt, il lui proposa d'aller voir le comte Dohna, en mettant de côté toute cérémonie; « il voulait », écrivait-il lui-même [1], « s'assurer si le ministre suédois n'avait pas reçu des pouvoirs qui lui permissent de prendre, de concert avec les autres puissances, les mesures nécessaires à la sécurité de la chrétienté, persuadé que si l'on pouvait étendre cet accord à une triple alliance, la France n'oserait pas s'aventurer à franchir cette barrière ». Dans cette pensée, Temple se rend chez le comte Dohna, en se dispensant de faire précéder sa visite d'aucun préliminaire diplomatique; il entre sans se faire annoncer, et s'excuse de ses procédés, en déclarant que le service de son maître exige qu'il se mette en relations directes avec lui. Touché de cette franchise d'allures, le ministre suédois l'embrasse et lui promet d'user avec lui de la même cordialité. Temple, se contentant de cette assurance, lui rend compte de ses négociations, et ajoute que l'alliance de la Suède avec l'Angleterre et les Provinces-Unies en garantira le succès; il lui fait, en outre, valoir l'importance du rôle que la Suède reprendra en Europe par cette intervention.

Le comte Dohna, flatté de ces avances, accueille favorablement cette communication; il reconnaît que ses instructions lui permettent de faire participer son gouvernement « à toutes les affaires intéressant la chrétienté »; mais il ajoute qu'il ne peut, sans une autorisation spéciale, prendre l'engagement qui lui est proposé. Toutefois, informé des dispositions qui s'étaient manifestées à Stockholm dans le sénat, il promet qu'en cas d'alliance entre l'Angleterre et la république, il fera toutes les démarches qui pourront y associer son gouvernement. Pour témoigner le prix qu'ils attachaient au concours de leur nouvel allié, les États généraux, se conformant à la résolution des États de Hollande, convinrent que le traité réserverait l'accession du roi de Suède comme principal contractant aux engagements pris entre Charles II et les États [2]. Le comte Dohna s'empressa de profiter de cette déclaration. Après avoir obtenu la promesse de subsides, dans le cas où la Suède intervien-

[1] L. Temple à Bridgman, 27 janvier 1668.
[2] Résol. secrète États de Hollande, 24 et 25 janvier 1668.

drait pour la défense des Pays-Bas espagnols, il adhéra conditionnellement au traité, sauf l'approbation de son gouvernement, et sous cette réserve, il le signa dans un délai de trois jours[1]. Le nom qui lui est resté, celui de la *Triple Alliance*, pouvait désormais lui être donné.

Le traité consistait en trois engagements[2]. Par le premier, une alliance défensive était stipulée entre les puissances contractantes. Celle qui serait attaquée avait droit de demander à l'autre 40 vaisseaux, 6,000 fantassins et 400 cavaliers, ou un subside équivalent, sauf à être remboursée de ses avances, trois ans après la fin de la guerre. Le second et le troisième engagement, dont l'un était public et l'autre secret, réglaient la médiation des deux puissances justifiée d'après la déclaration du préambule, « par la crainte que le feu nouvellement allumé par la rupture des deux couronnes ne se communiquât aux voisins, s'il n'était éteint dès sa naissance ». Dans l'engagement public, les puissances contractantes s'en tenaient aux conditions de la paix, telles que Louis XIV les avait offertes. Elles s'obligeaient à les faire accepter par l'Espagne, fût-ce en l'y contraignant; mais elles déclaraient s'être mises d'accord pour obtenir du roi de France, jusqu'à la fin du mois de mai, une trêve qui leur laissât le temps de disposer le gouvernement espagnol à traiter. Elles prétendaient en outre interdire à Louis XIV, même en cas de refus de l'Espagne, toute continuation de ses conquêtes dans les Pays-Bas. L'engagement secret était résumé en quatre articles. Les puissances contractantes s'y garantissaient leurs bons offices pour ménager la paix entre l'Espagne et le Portugal que la France n'avait cessé de secourir. Elles constataient qu'elles s'étaient entendues, soit pour faire confirmer dans le nouveau traité que Louis XIV aurait à conclure avec l'Espagne, sa renonciation à la succession de la monarchie espagnole, soit au moins pour empêcher qu'aucune clause contraire n'y trouvât place. Enfin, elles se promettaient réciproquement de déclarer la guerre au roi de France, dans le cas où il ne s'en tiendrait pas aux conditions qu'il avait proposées : elles s'engageaient à la continuer, jusqu'à ce qu'elles lui eussent enlevé ses dernières conquêtes de Flandre et rétabli la

[1] L. Wicquefort à de Lionne, 26 janvier 1668, Archives aff. étr., et Wicquefort, t. III, p. 390.
[2] L. Temple à Godolphin, 28 janvier 1668.

situation faite aux deux royaumes par le traité des Pyrénées.

La paix semblait ainsi assurée, et si elle ne pouvait être obtenue, l'équilibre de l'Europe n'en était pas moins garanti. En imposant à l'Espagne l'obligation d'abandonner les places qu'elle s'était laissé enlever, la Triple Alliance donnait à Louis XIV la satisfaction dont il avait déclaré se contenter. D'autre part, en ne lui permettant pas d'étendre ses conquêtes à la partie des Pays-Bas dont l'Espagne n'était pas encore dépossédée, elle mettait les Provinces-Unies à l'abri du dangereux voisinage de la France. La politique opiniâtrément poursuivie par le grand pensionnaire de Witt avait ainsi gain de cause. Il en était redevable à son accord avec Temple. « Toute la chrétienté vous doit la gloire », lui écrivait-il plus tard [1], « d'avoir donné la première disposition dans l'esprit du roi de la Grande-Bretagne à une étroite liaison entre Sa Majesté et cet État, pour le bien et le repos universel de l'Europe. » Il lui rendait les mêmes témoignages dans la lettre qu'il adressait à Arlington [2], en ces termes élogieux : « Vous ne pouviez, Monsieur, envoyer ici un ministre plus capable ni mieux approprié au naturel et au génie de cette nation que M. le chevalier Temple. Il ne doit pas être moins satisfait de la promptitude avec laquelle les États ont passé outre à la conclusion et à la signature du traité pour lesquelles il est venu ici, qu'ils ne le sont de sa conduite et de sa belle manière d'agir, en toute la durée de sa négociation. Il paraît que vous vous connaissez en hommes, et que vous ne donnez votre amitié qu'à ceux qui la méritent, puisque vous savez employer ceux qui s'en acquittent si dignement. »

Temple méritait un jugement aussi flatteur. Par la hardiesse de ses démarches, il avait surmonté des obstacles qui paraissaient infranchissables. En précipitant le dénoûment par l'intervention des États généraux, au lieu de laisser renvoyer la délibération aux États des provinces, il avait coupé court à des délais qui auraient tout perdu; il avait fait ce que de Witt appelait « un miracle [3] ». Avec une modestie qui l'honore, Temple expliquait lui-même le succès de sa mission. « On veut à toute force », écrivait-il [4], « me faire passer ici pour habile homme, parce que j'ai

[1] L. de Witt à Temple, 27 avril 1668.
[2] L. de Witt à Arlington, 14 février 1668. — TEMPLE, t. II, p. 361.
[3] L. Temple à Arlington, 24 janvier 1668.
[4] L. Temple à Gourville, 7 février, et à mylord Halifax, 2 mars 1668.

activé et signé en cinq jours un traité si important pour toute la chrétienté; mais je vous en dirai le secret. Quand on arrache les choses de leur centre, il faut du temps et de la peine, et même de l'adresse, pour les faire mouvoir; mais lorsqu'il n'est question que de les y ramener, la nature y aide si puissamment, qu'il ne faut presque pas leur donner de branle. Or, je crois qu'une étroite alliance est le centre de nos deux nations. » — « Il y a encore », ajoutait-il, « un heureux accident qui a favorisé la conclusion de cette affaire, c'est la confiance qui nous a réciproquement unis, M. le Grand Pensionnaire et moi. M. de Witt se loue de moi et de ma manière d'agir qui, comme vous savez, est toujours franche et ouverte, et moi, je me loue infiniment de lui; j'en ai toutes les raisons du monde, et je dois à sa conduite les éloges qu'il donne à la mienne. Je le regarde comme un des plus grands génies que j'aie connus; avec cela, très-homme de bien, et d'un commerce également aisé, soit dans la conversation, soit dans les négociations. »

Cette œuvre commune aux deux grands ministres une fois achevée, la satisfaction publique se donna libre cours dans les Provinces-Unies. Le Grand Pensionnaire, voulant témoigner la part qu'il y prenait, donna un festin auquel furent invités le jeune prince d'Orange, le prince Jean-Maurice de Nassau et la plupart des ministres étrangers, avec leurs femmes. Le bal qui suivit le repas fut ouvert par le prince d'Orange, et les danses furent continuées par le Grand Pensionnaire, qui, d'après les récits du temps, « y obtint grand succès ». Le prince d'Orange ne se montra pas moins empressé à célébrer l'alliance qui lui paraissait destinée à favoriser sa cause, en rapprochant les Provinces-Unies du roi d'Angleterre son oncle. Il offrit à plus de huit cents invités une fête parée et costumée, et joua l'un des principaux rôles dans un prologue allégorique entremêlé d'entrées de personnages de la Fable, dont les principales furent celles d'Apollon et des Muses, de Neptune et des Tritons [1]. La sécurité extérieure dont la république se croyait désormais assurée par la protection de ses nouveaux alliés, donnait à ces réjouissances un caractère patriotique, et contribuait à les justifier.

C'était sur le roi de France qu'était remportée la victoire diplomatique dont les Provinces-Unies s'enorgueillissaient; elle l'arrêtait

[1] *Duncaniana,* année 1668 : Bibliothèque royale de la Haye.

brusquement dans l'exécution des plans qu'il avait conçus, au moment où il croyait en avoir infailliblement préparé le succès. Le traité qu'il venait de conclure avec l'empereur d'Allemagne lui permettait en effet de se croire le maître des destinées de l'Europe. Reprenant avec persévérance une négociation qu'il avait déjà commencée, cinq mois avant son entrée en Flandre, il avait proposé à l'empereur Léopold un accord destiné à régler l'héritage éventuel du roi d'Espagne, sans tenir aucun compte de la renonciation qu'il y avait faite par le traité des Pyrénées. Cet engagement [1], si mystérieux qu'il n'a été découvert que de nos jours, avait été l'œuvre de l'ambassadeur de France à Vienne, le chevalier de Gremonville, qui, par son audacieuse adresse, avait fini par dominer l'Empereur et ses ministres. Pendant que la Triple Alliance se négociait à la Haye, quatre jours avant qu'elle fût conclue, Gremonville obtenait dans une dernière audience le consentement de l'Empereur au partage de la monarchie de Charles-Quint avec le roi de France. Moyennant la part laissée à l'Empereur, Louis XIV se faisait attribuer, outre les Pays-Bas, but principal de son ambition, la Franche-Comté, la Navarre, les Philippines et des stations sur les côtes d'Afrique, de Naples et de la Sicile. Il obtenait ainsi pour l'avenir, en cas de vacance du trône d'Espagne, non-seulement la neutralité, mais encore la complicité du souverain qui paraissait le plus intéressé à lui résister.

Après s'être assuré, dans une aussi large mesure, le prochain agrandissement de son royaume, Louis XIV tenta de porter un nouveau coup à l'Espagne, qui continuait à refuser la paix. Le gouverneur des Pays-Bas espagnols, le marquis de Castel-Rodrigo, avait même repoussé avec hauteur l'offre d'une trêve, en répondant [2] « qu'il n'avait aucun besoin de recevoir par grâce une suspension d'armes que Dieu lui-même et l'hiver se chargeaient d'imposer ». Peut-être espérait-il, en donnant ainsi à Louis XIV la tentation de continuer la conquête des Pays-Bas, obliger les États généraux à secourir l'Espagne et à s'engager dans la guerre contre la France. Louis XIV se tint en garde contre ces écueils, et en reprenant les armes pour triompher du refus de l'Espagne, il voulut au moins rassurer l'Europe par sa modération apparente, en même

[1] 19 janvier 1668. Voir Mignet, t. II, p. 323.
[2] L. de Lionne à d'Estrades, 17 février 1668.

temps que l'étonner par le succès d'une nouvelle campagne.

Jaloux de prévenir la coalition qui se négociait entre la république des Provinces-Unies et l'Angleterre, et dont il ignorait encore la conclusion, attendant plus patiemment l'annexion de tous les Pays-Bas depuis son traité avec l'empereur d'Allemagne, il résolut de se rendre maître de la Franche-Comté. Cette contrée populeuse et fertile, qui n'était rattachée à l'Espagne que par des liens artificiels, formait une enclave menaçante sur le sol français [1], et mettait la frontière de l'est à quarante lieues de la capitale, dont elle était aussi rapprochée que la frontière du nord. Pour achever de rassurer les États qu'il se croyait encore intéressé à ménager, le roi de France alla jusqu'à leur faire savoir qu'il n'entendait pas profiter de la conquête qu'il allait entreprendre, pour changer les offres pacifiques qu'il avait faites, prêt à rendre la Franche-Comté, si l'Espagne lui abandonnait la part des Pays-Bas dont il s'était emparé [2]. C'était là un engagement qu'il se flattait sans doute d'éluder, « nul ne pouvant s'imaginer », ainsi qu'écrivait le ministre du roi d'Angleterre [3], Arlington, « pourquoi le roi de France se donnerait la peine d'aller prendre de nouvelles places, si ce n'était pour les garder ».

Ses préparatifs, complétés par l'activité infatigable du secrétaire d'État de la guerre, Louvois, lui donnaient pleine confiance, et la saison d'hiver, qui semblait mettre obstacle à une nouvelle campagne, lui avait permis de les dissimuler. L'ancien vainqueur de l'Espagne, le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, longtemps tenu en disgrâce, avait été chargé de diriger l'expédition. Fier de reprendre sa place à la tête des armées de la France, il réunit peu à peu dans la province un corps de 15,000 hommes, en annonçant qu'il devait les envoyer à un camp de manœuvre en Catalogne. En outre, il fit secrètement reconnaître l'état des places et le nombre des troupes qui pouvaient servir à la défense de la province espagnole. Les places étaient presque toutes hors d'état d'opposer la moindre résistance; les troupes étaient réduites à 2,000 hommes d'infanterie régulière, et les 10,000 hommes de milice, répartis dans les différentes garnisons de la province, comprenaient des jeunes gens de métier qui, vivant de leur salaire, n'avaient ni l'habi-

[1] Rosseeuw-Saint-Hilaire, *Histoire d'Espagne,* t. II, p. 297.
[2] L. Louis XIV aux États généraux, 22 janvier 1668.
[3] L. Arlington à Temple, 10 février 1668.

tude ni le goût de la guerre. Il suffisait d'entrer dans la Franche-Comté pour la soumettre. Confiant dans le succès qui l'attendait, Louis XIV partit brusquement de Saint-Germain, en plein hiver [1], comme pour aller assister à une promenade militaire. Après avoir fait à cheval quatre-vingts lieues en cinq jours, il rejoignit ses troupes qui, pendant son rapide voyage, avaient presque achevé la soumission de la province. Deux places fortes, Salins et Besançon, avaient déjà ouvert leurs portes, et la capitale de la Franche-Comté, Dôle, semblait n'avoir prolongé sa résistance pendant quatre jours, que pour attendre l'arrivée du roi de France auquel elle envoya ses clefs. Le parlement qui y siégeait lui prêta serment de fidélité, et alla jusqu'à déclarer coupables de lèse-majesté les anciens sujets du roi d'Espagne qui refuseraient de reconnaître leur nouveau souverain. La capitulation de Gray [2] fut le dernier coup porté à la domination espagnole, et le gouverneur, le marquis d'Yenne, qui n'avait su prendre aucune mesure de défense, s'empressa de faire sa soumission. « Tout ce qui est arrivé », écrivait de Lionne à d'Estrades, « confond l'imagination [3]. » Quatorze jours avaient suffi pour donner, comme par un coup de théâtre, une nouvelle province à la France. Le gouvernement espagnol, humilié et confondu par le foudroyant succès de cette invasion qu'il attribuait à la trahison, déclara dédaigneusement « qu'un aussi grand roi aurait mieux fait d'envoyer ses laquais que de venir lui-même prendre possession d'une pareille conquête [4] ».

Tandis qu'il faisait ainsi reconnaître sa toute-puissance, et s'engageait par avance à ne pas en abuser, Louis XIV eut soudainement connaissance de la Triple Alliance : elle le mettait en demeure de laisser à l'Espagne la partie des Pays-Bas qu'il n'avait pas encore conquise. Le prompt dénoûment des négociations conclues à la Haye avait déjoué les informations habituellement si sûres de sa diplomatie. La perspicacité du comte d'Estrades venait d'être mise en défaut. Les déclarations de Jean de Witt l'avaient rassuré. Le Grand Pensionnaire s'était contenté de lui communiquer les dernières délibérations des États, qui insistaient sur la nécessité de

[1] Février 1668.
[2] 19 février 1668.
[3] L. de Lionne à d'Estrades, 24 février 1668.
[4] L. Temple, 20 mars 1668.

contraindre l'Espagne à accepter les propositions de paix, et il avait eu l'art de ne donner aucune importance à l'obligation qui devait être faite au roi de France de s'en tenir, soit à ses conquêtes dans les Pays-Bas, soit à l'acquisition de la Franche-Comté, suivant l'alternative que Louis XIV avait lui-même offerte à l'Espagne. Informé de l'arrivée de Temple à la Haye, d'Estrades avait écrit que les projets de ligue offensive contre la France encouragés par l'ambassadeur d'Angleterre n'avaient pas été agréés par le Grand Pensionnaire [1], et il ne s'était pas préoccupé des autres propositions qui pouvaient être concertées entre eux. Au lieu de prendre l'éveil sur les conférences engagées entre les négociateurs, il avait déclaré « que tout cela s'en irait en fumée, le Roi son maître n'ayant autre chose à faire qu'à s'en moquer ». Convaincu que la constitution des Provinces-Unies, qui imposait une si grande lenteur aux résolutions des États, lui permettrait de déjouer à temps toutes les manœuvres diplomatiques, il attendait imperturbablement les délibérations des assemblées des provinces, sans se douter que les États généraux se fussent attribué le pouvoir de conclure un traité. La veille même de la signature de la Triple Alliance, il avait répondu à ceux qui lui en faisaient craindre la conclusion : « D'ici à six semaines, nous en parlerons [2]. »

Aussi lorsque, le lendemain de la signature du traité, de Witt et Temple vinrent lui en faire la notification, quoiqu'il ignorât encore les articles destinés à rester secrets, il ne put cacher sa surprise et son dépit. Il se plaignit « de l'empêchement qui était mis à la continuation de l'entreprise du Roi contre les Pays-Bas, si l'Espagne refusait de céder », et fit entendre que « si l'on prétendait l'y contraindre, le Roi son maître ne fléchirait pas, au risque de commencer une guerre qui pourrait durer quarante ans [3] ». Il reprocha en outre aux États qui étaient les plus proches alliés du roi de France, de s'être engagés dans de nouvelles alliances, sans lui en donner communication préalable, et leur fit craindre le danger des ressentiments de son maître. Toutefois, pour détourner le mécontentement de Louis XIV, le comte d'Estrades eut soin d'atténuer dans ses dépêches la portée du traité qu'il n'avait

[1] L. d'Estrades, 12 janvier 1668.
[2] L. Temple à Arlington, 24 janvier 1668.
[3] *Ibid.*

su ni prévoir, ni prévenir. Malgré le blâme qu'il se croyait obligé d'adresser aux États, il cherchait à les disculper. « J'ai vu », déclarait-il, « plusieurs députés de mes amis en peine de la manière dont je leur ai parlé sur ce traité d'alliance. Je ne suis pas fâché de leur laisser cette impression, afin de contribuer à leur faire ensuite relâcher des choses qu'ils ne feraient pas, s'ils croyaient que le Roi fût content [1]. » — « Je dois vous dire », écrivait-il encore à de Lionne un mois plus tard [2], « qu'il ne se peut, selon toute vraisemblance, mieux agir que la Hollande ne l'a fait », et il renouvelait plus d'une fois cette assurance dont il désirait convaincre la cour de France. Aussi, soit que Louis XIV prît le change, soit plutôt qu'il voulût dissimuler l'offense qu'il avait reçue, il ne témoigna d'abord aucune irritation : « Pour vous dire mon sentiment particulier de ce qui s'est fait », écrivait de Lionne à d'Estrades, « le principal fondement m'en paraît bon et avantageux au Roi, la manière peu agréable, et les termes de la rédaction pourraient assurément être plus honnêtes; mais la suite justifiera si les intentions ont été bonnes ou mauvaises [3]. »

Le Grand Pensionnaire s'était d'ailleurs préoccupé des ménagements à garder avec Louis XIV. Une fois l'indépendance des Pays-Bas garantie, il n'avait plus d'autre intérêt que celui de faire donner satisfaction à la France par l'Espagne, afin de prévenir le renouvellement d'une guerre que les États étaient intéressés à écarter de leur voisinage. Il entreprit dès lors de concilier la politique de concession avec la politique de résistance, et commença par mettre en œuvre toutes les ressources de la diplomatie, pour empêcher le roi de France de prendre ombrage des engagements de la république avec ses nouveaux alliés. Le jour même où la Triple Alliance était signée, il en donnait ainsi connaissance à l'un des négociateurs les plus actifs que Louis XIV employait à son service, le prince Guillaume de Furstemberg : « Je pense vous mander avec certitude que le roi d'Angleterre s'est laissé persuader de se joindre à cet État, et de s'obliger avec nous à faire acquérir par la France, soit les places qu'elle a conquises dans la campagne dernière, soit un équivalent pour la cession de ces places, équivalent dont le Roi

[1] L. d'Estrades, 24 janvier 1668.
[2] L. d'Estrades, 20 février 1668.
[3] L. de Lionne à d'Estrades, 3 février 1668.

Très-Chrétien a déclaré se contenter [1]. » De Witt s'adressait d'autant plus volontiers au prince de Furstemberg, que celui-ci avait été envoyé par Louis XIV à la Haye pour lui soumettre un projet de traité destiné à imposer la paix à l'Espagne, et c'était à ce traité que le Grand Pensionnaire voulait paraître s'être conformé, en négociant la Triple Alliance.

Pour en persuader le roi de France, de Witt représentait au comte d'Estrades [2] « que la clause de rupture avec l'Espagne, en cas du refus de la cour de Madrid d'accéder aux propositions de paix, n'avait pu être insérée dans le traité, par suite de difficultés que certaines provinces y auraient opposées, et par nécessité de se mettre d'accord avec l'Angleterre ». Mais il ajoutait que les États feraient néanmoins obtenir à Louis XIV les conditions de la paix, telles qu'elles avaient été proposées à l'Espagne. « Les députés de Hollande m'ont vu », écrivait d'Estrades [3], « et m'ont assuré que s'ils aperçoivent que l'Angleterre favorise les intérêts de l'Espagne, en n'exigeant pas d'elle l'acceptation des offres de la France, la Hollande rompra les mesures qu'elle a prises avec elle, tenant à conserver toujours, et par-dessus toutes choses, l'amitié du Roi. »

La sincérité des déclarations du Grand Pensionnaire ressort avec la clarté de l'évidence, de sa correspondance avec Temple. Pressé par l'Angleterre de compléter les engagements de la Triple Alliance par la conclusion d'une ligue offensive avec l'Espagne contre la France, afin de contraindre Louis XIV à la paix, s'il venait à la refuser, de Witt, loin d'encourager cette politique agressive, cherchait à en détourner le gouvernement anglais. « Nous jugeons », écrivait-il [4], « qu'un tel concert et une telle ligue faite avant le temps mettraient le roi de France dans une nécessité absolue de continuer la guerre, parce qu'en se rendant après une telle ligue, il paraîtrait publiquement n'avoir cédé qu'à la contrainte qui lui serait faite. » Sans cesser de se tenir prêt à faire intervenir énergiquement les États contre la France, si Louis XIV prétendait continuer ses conquêtes, il tenait à ne pas paraître le provoquer. Pour se

[1] L. de Witt à Furstemberg, 23 janvier 1668. — Voir Combes, *Mélanges historiques,* 1873, p. 302.

[2] L. d'Estrades, 26 janvier, 2, 16 et 23 février 1668.

[3] L. d'Estrades, 23 février 1668.

[4] L. de Witt à Temple, 25 février 1668.

prémunir contre les ressentiments qu'ils redoutaient, les États généraux s'empressèrent [1] de renvoyer en France Van Beuningen, qui s'y était fait déjà connaître et apprécier dans sa première ambassade. Ses instructions étaient destinées à lui faire suivre la politique de la conciliation; il devait représenter à Louis XIV que si les États avaient traité avec l'Angleterre, c'était pour imposer l'obligation de la paix à l'Espagne, dans le cas où les offres du roi de France ne seraient pas acceptées. « Le sieur de Witt m'a confirmé », écrivait le comte d'Estrades [2], « que Votre Majesté serait contente du procédé des États, lorsque le sieur Van Beuningen lui aurait fait entendre toutes les particularités du sujet de sa mission. » Pour s'assurer un accueil favorable, Van Beuningen prenait les devants, et le jour même où il était chargé de l'ambassade, il écrivait à de Lionne [3] « combien il tiendrait à cœur de s'employer, pour faire reconnaître le bon vouloir de ses maîtres ».

Les États ne pouvaient en donner un meilleur témoignage, qu'en n'épargnant aucune démarche ni aucun effort pour faire céder l'Espagne, et empêcher ainsi le renouvellement la guerre. Ils étaient résolus, écrivait de Witt [4]; qui donnait ainsi en quelques mots le programme de sa politique, « à ne pas se laisser conduire au gré du gouvernement espagnol, et comme par gaieté de cœur, là où ils ne voulaient venir qu'en cas d'une fatale nécessité ». La tâche n'était pas facile. Il fallait presque faire violence à l'Espagne, pour la sauver. L'Espagne avait été victime d'une agression injuste, entreprise malgré la renonciation du roi de France à l'héritage de l'Infante sa femme, et elle ne pouvait consentir à laisser faire la part du feu, en abandonnant quelques villes des Pays-Bas, pour conserver le reste de ses possessions. Préférant la continuation de la guerre à la conclusion de la paix, elle se faisait aveuglément illusion, et « attendait toujours », écrivait un envoyé suédois [5], « quelque coup du genre de ceux qu'elle appelle des miracles, pour la tirer d'affaire ». Garantie par la Triple Alliance contre la perte totale des Pays-Bas, elle croyait pouvoir refuser impunément le sacrifice qui lui était

[1] Résol. États généraux, 26 janvier 1668.
[2] L. d'Estrades, 2 février 1668.
[3] L. Van Beuningen à de Lionne, 26 janvier 1668.
[4] L. de Witt à Temple, 25 février 1668.
[5] L. Puffendorf au roi de Suède, et l. Temple, 22 juillet 1668.

30.

demandé. Quoiqu'elle fût réduite à l'impuissance de se défendre elle-même dans les Pays-Bas et ailleurs [1], elle espérait que les puissances qui venaient de signer la Triple Alliance n'assisteraient pas, en qualité de témoins, à sa ruine.

Dans cette conviction, le gouverneur des Pays-Bas espagnols à Bruxelles, le marquis de Castel-Rodrigo, qui s'était fait donner des pleins pouvoirs pour traiter, loin d'en user, se montrait opposé à toute concession, et ne cessait d'encourager la résistance de la cour de Madrid. Après avoir vainement essayé de compromettre les États et le Grand Pensionnaire auprès du roi de France [2], dans l'espoir de provoquer une rupture, après avoir également tenté sans succès de les isoler de l'Angleterre, pour s'entendre directement lui-même avec Charles II [3], il s'employa à traîner en longueur les négociations que les Provinces-Unies faisaient suivre à Bruxelles. Les États généraux s'étaient fait représenter auprès de lui par deux de leurs députés, Burgersdyck, pensionnaire de Leyde, et Van der Tocht, pensionnaire de Gouda, qui, d'après le témoignage d'un contemporain [4], « ne manquait ni d'habileté ni d'assurance » ; ils leur avaient enjoint [5] d'agir de concert avec l'envoyé d'Angleterre, Temple, chargé de la même mission. Mais les conférences ne servaient qu'à perpétuer les différends. « Ce ne sont point des gens faits les uns pour les autres », écrivait Temple à de Witt [6]. « Le marquis est d'une humeur à braver la mort, plutôt que de souffrir d'être maîtrisé dans la conduite et dans le maniement des affaires, et vos députés ne sont propres à être employés que dans les lieux où vous donnez souverainement la loi. » La lenteur calculée de Castel-Rodrigo et l'impatience des négociateurs des États renouvelaient presque chaque jour des scènes de discorde. Dans une lettre à Arlington [7], Temple en retrace le tableau avec les plus vives couleurs. « Le marquis », écrit-il, « n'est pas d'un accès fort facile, n'expédie pas promptement une affaire, et ses officiers lui ressemblent. Les députés hollandais, au contraire, sont toujours

[1] L. Arlington à Temple, 3 avril 1668.
[2] L. Temple à de Witt, 24 février 1668.
[3] L. Temple, 27 février 1668.
[4] Wicquefort, t. IV, p. 47.
[5] L. de Witt à Van der Tocht, 1er mars 1668.
[6] L. Temple à de Witt, 17 avril 1668.
[7] L. Temple à Arlington, 13 mars 1668.

fort pressés, et lorsqu'ils demandent une audience ou quelque mémoire, s'ils ne l'obtiennent dans une demi-heure, ils disent que le marquis se moque d'eux, et ils se trouvent obligés d'écrire le soir aux États que le marquis ne cherche que des retardements, et veut par là les engager dans la guerre. Ils l'accablent aussi de grands raisonnements à chaque article. Lui qui ne cède à personne à cet égard, les écoutera pendant une heure, et après cela, sera dix fois plus difficile qu'il n'était avant qu'ils lui eussent allégué leurs raisons, et puis, leur faisant de longs raisonnements à son tour, il leur donne l'occasion de s'échauffer, puis de reprendre leur flegme ordinaire, pour donner à ses discours un sens auquel Dieu sait s'il avait jamais pensé, de sorte que dans leurs audiences, l'éloquence du marquis et leur philosophie de Leyde portent toujours leurs affaires fort haut, et chez eux, tout est pic et repic. Mais ce qui m'en déplaît, c'est que je suis obligé d'aller tantôt chez l'un, tantôt chez les autres, pour raccommoder toutes choses, et les faire convenir séparément de certains points sur lesquels ils ne seraient jamais tombés d'accord, tant qu'ils auraient été ensemble. »

L'intervention conciliante de Temple et l'énergique fermeté du Grand Pensionnaire finirent par triompher des hésitations et du mauvais vouloir du gouvernement espagnol. « L'Espagne ne nous brouillera pas malgré nous avec la France », écrivait de Witt à l'ambassadeur des États en Angleterre, Meerman [1]; « et s'il le faut, on leur appliquera ces mots :

Cuncta prius tentanda, sed immedicabile vulnus
Ense recidendum est.

« Il faut d'abord tout tenter, mais, au besoin, l'inguérissable blessure sera tranchée par le fer. » Décidé à faire donner une complète satisfaction au roi de France plutôt qu'à laisser Louis XIV se charger lui-même de l'obtenir, le Grand Pensionnaire informait le marquis de Castel-Rodrigo [2] « que l'armée des États occuperait la Flandre en ennemie, s'il fallait mettre fin à ses injustifiables irrésolutions. » Voulant prouver que ce n'était pas là une vaine menace, les États adressèrent la même communication au roi de France [3]. « Le sieur

[1] L. de Witt à Meerman, 6 avril 1668.
[2] L. de Witt aux envoyés des États, 1er mars 1668.
[3] Résol. États généraux, 15 mars 1668.

de Witt m'a assuré », annonçait d'Estrades [1], « que les États et l'Angleterre ne laisseront aucun repos au marquis jusqu'à ce qu'il ait donné son consentement, et s'il ne le fait pas, ils rompront. » D'après le témoignage de Temple [2], « il fallait que l'Espagne en passât par là ou par les fenêtres ».

Une fois persuadé qu'il serait contraint de céder, Castel-Rodrigo se résigna à se soumettre, et, ainsi que l'écrivaient les députés des États [3], « il se fit traîner comme une victime à l'autel ». Il avait commencé par consentir à la trêve [4] que l'Espagne était si manifestement intéressée à accepter, et dont le refus venait de lui coûter la Franche-Comté. Après de nouvelles tergiversations, il se déclara prêt à la prolonger jusqu'à la fin de mai, suivant les propositions de l'Angleterre et des États, qui, dans l'intérêt de l'Espagne, tenaient à continuer les négociations. C'était une faveur qu'il obtenait, et avec sa hauteur accoutumée, il voulait paraître accorder une concession. Ne pouvant se contenter de la suspension des hostilités, les alliés exigeaient en outre que le gouverneur des Pays-Bas espagnols s'engageât à accepter les offres du roi de France, qui proposait comme alternative, soit de garder ses conquêtes déjà faites dans les Pays-Bas, soit de recevoir en dédommagement la Franche-Comté, avec Aire, Saint-Omer et Cambrai. Pour éluder une réponse définitive, Castel-Rodrigo fit savoir qu'il acceptait l'alternative, sans se prononcer sur celle des deux offres qu'il choisissait [5].

Après un délai de dix jours, il se prononça, en prenant le parti le plus inattendu [6]. Contrairement aux prévisions et aux désirs de Jean de Witt [7], il déclara laisser au roi de France les villes des Pays-Bas dont Louis XIV s'était déjà rendu maître, Charleroy, Ath, Oudenarde, Tournay, Courtrai, Douai, Lille. Il obtenait par cet abandon la restitution de la Franche-Comté, qui, une fois enlevée à l'Espagne, lui aurait fermé les communications avec la Lorraine et l'Empire. Sacrifiant par un calcul désespéré les

[1] L. d'Estrades, 22 mars 1668.
[2] L. Temple à Arlington, 7 mai 1668.
[3] Aitzema, *Zaaken Staat en Oorlogh*, t. V, p. 774-778.
[4] 12 février 1668.
[5] 4 mars 1668.
[6] 15 mars 1668.
[7] L. d'Estrades, 23 février 1668.

places qui servaient de barrières aux Pays-Bas désormais démembrés, Castel-Rodrigo se vengeait ainsi des États, auxquels il ne pardonnait pas de lui avoir imposé la paix, et les condamnait pour l'avenir à de perpétuelles alarmes, en les exposant au voisinage de Louis XIV. Il se flattait en outre de rendre désormais irrésistible pour le roi de France la tentation d'achever la conquête des provinces espagnoles; la crainte de cette entreprise lui paraissait devoir suffire pour engager la république des Provinces-Unies et l'Angleterre dans la ligue offensive qu'elles s'étaient secrètement garantie l'une à l'autre, si la France refusait la paix. « Il convient de dire », écrivait Temple, « que Castel-Rodrigo ne s'est laissé disposer à accepter l'alternative par aucun désir de faire la paix, mais seulement en vue de continuer la guerre ou d'en commencer bientôt une autre avec le secours de ses voisins [1] ». D'ailleurs, le gouverneur des Pays-Bas était persuadé qu'en acceptant les offres de Louis XIV, il obligeait le roi de France à se dédire de ses engagements [2], et peu s'en fallut que cette prévision ne fût justifiée.

Après avoir été consentie à contre-cœur par l'Espagne, la paix faillit être refusée par la France. Les deux négociateurs des alliés à Paris, Van Beuningen pour les Provinces-Unies, et le chevalier Trevor pour l'Angleterre, eurent à surmonter une série d'obstacles, pour réussir dans leur mission. Louis XIV n'avait pu rester indifférent à la Triple Alliance, et malgré ses premières illusions bientôt dissipées, il s'était promptement rendu compte du coup qu'elle portait à son ambition. Vaguement informé des articles secrets, il en avait fait demander inutilement à de Witt la communication. Le Grand Pensionnaire répondit qu'il avait fait serment de ne les délivrer à personne, et d'Estrades lui signifia « que le Roi les connaîtrait par d'autres voies, sans lui en avoir d'obligation [3] ».

Instruit des conventions des alliés par les communications de son ambassadeur en Angleterre, le marquis de Ruvigny [4], le roi de France fit éclater son ressentiment, à l'occasion de l'article du traité

[1] L. Temple, 23 mars 1668.
[2] L. Temple, 10 mars 1668.
[3] L. d'Estrades, 16 février 1668.
[4] L. Meerman à de Witt, 15 février 1668.

secret dans lequel ceux-ci stipulaient que dans le cas où Louis XIV refuserait leurs propositions de paix, ils l'attaqueraient par terre et par mer, jusqu'à ce que la France fût ramenée dans les limites du traité des Pyrénées. Il considéra cette convention comme une offense, quoiqu'elle ne fût pas destinée à être rendue publique, et quoiqu'elle dût être de nul effet, s'il voulait se contenter de ses dernières offres : il invoquait ce prétexte pour justifier l'irritation qu'il ressentait, en se trouvant arrêté par la Triple Alliance dans ses desseins sur les Pays-Bas. « La conduite des États », écrivait de Lionne [1], « ferait perdre toute patience au plus modéré homme du monde; jugez dès lors de l'effet qu'elle peut produire sur le cœur d'un grand roi qui préfère son honneur à toute autre considération, ne pouvant souffrir de faire, comme forcé par la crainte, ce qu'il aurait accompli de son propre mouvement, pour acquérir la gloire de la modération. » D'après la déclaration que l'ambassadeur de France à la Haye fut chargé de transmettre au Grand Pensionnaire, « son maître était un prince trop généreux et trop jaloux de son honneur pour en passer par où les États voudraient [2] ». Jaloux de regagner les bonnes grâces du Roi en flattant ses ressentiments, le comte d'Estrades l'assurait que la guerre ne pouvait lui donner aucune crainte. « Tous les ligués ensemble », écrivait-il à de Lionne [3], « ne seront pas en état de mettre leur armée en campagne avant trois mois, et le Roi aura tout le temps qui lui est nécessaire pour venir à bout d'un grand dessein. » Les mêmes encouragements étaient donnés à Louis XIV par ses généraux ; le prince de Condé et le maréchal de Turenne lui représentaient que les alliés seraient pris au dépourvu, et ils lui promettaient la conquête entière des Pays-Bas avant la fin de la campagne. Aussi le roi de France paraissait-il disposé, soit à tirer parti des faux-fuyants de l'Espagne, soit à en chercher lui-même, pour éluder les propositions de paix [4]. Van Beuningen s'en inquiétait jusqu'à le dénoncer « comme ayant les pensées d'un Cyrus et d'un Alexandre [5] ». Les préparatifs militaires justifiaient la crainte de la rupture des

[1] L. de Lionne à d'Estrades, 2 mars, 13 avril 1668.
[2] L. d'Estrades, 22 mars 1668.
[3] L. d'Estrades à de Lionne, 22, 28 et 29 mars.
[4] L. man. Van Beuningen à de Witt, 16 avril 1668.
[5] *Ibid.*, 29 mars 1668.

négociations, et le signal du renouvellement des hostilités semblait être donné par la prise de la petite place de Gennap, qui ouvrait la route de Bruxelles. « Les ordres sont envoyés à tous les corps d'armée », écrivait de Paris l'envoyé d'Angleterre, le chevalier Trévor, « et ici il y a péché mortel à parler de paix. »

Ce n'étaient pas seulement l'épuisement de l'Espagne et l'impuissance supposée de ses nouveaux alliés qui donnaient confiance à Louis XIV. Il espérait les diviser, et rompre aisément leur accord. Le comte d'Estrades, chargé de rendre les États défiants à l'égard du roi d'Angleterre, en leur faisant considérer comme suspecte la fidélité de Charles II à leur cause, communiqua au Grand Pensionnaire une lettre de l'ambassadeur de France à Londres; elle annonçait qu'Arlington avait envoyé à Louis XIV, de la part de Charles II, la copie des articles secrets de la Triple Alliance, information à laquelle de Witt, avec sa bonne foi ordinaire, se refusait à croire [1]. Pour changer encore plus sûrement les dispositions du Grand Pensionnaire, en lui donnant de nouvelles inquiétudes, de Lionne écrivait à d'Estrades [2] : « J'ai des avis secrets qu'il y a un concert entre le ministre de l'Empereur, Lisola, et les ministres d'Angleterre, pour embarquer messieurs des États dans quelque affaire contre le Roi, pour, après cela, leur en laisser à eux seuls soutenir tout le poids et le fardeau. Il est facile de comprendre que cela étant une fois arrivé, les cabales contre M. de Witt auront beau jeu d'établir M. le prince d'Orange et de ruiner le sieur de Witt. C'est à lui qui est si habile, à juger s'il y a apparence ou non de voir réussir ce projet, et ce qu'il doit faire pour l'empêcher. » Ces communications, qui furent plus tard confirmées par les événements, étaient sincères; mais elles paraissaient si intéressées de la part de la France, que de Witt pouvait les considérer comme suspectes. Il avait d'ailleurs une trop grande noblesse d'âme, pour se laisser détourner par des préoccupations de parti, du but qu'il poursuivait, en voulant mettre hors d'atteinte l'indépendance de la république, prêt à sacrifier ses intérêts à ses devoirs, qui ne lui permettaient pas de laisser les Provinces-Unies à la merci d'un trop puissant voisin.

Fidèle à la politique dont il ne s'était jamais départi, le Grand Pensionnaire se montra inaccessible à toute intimidation, pour

[1] L. de Witt à Meerman, 2 mars 1668.
[2] L. de Lionne à d'Estrades, 30 mars 1668.

suivre, avec sa persévérance accoutumée, le plan qu'il s'était tracé. Il avait préparé le succès des négociations, en commençant par faire céder l'Espagne; il le compléta, en témoignant au roi de France que les Provinces-Unies ne lui laisseraient pas continuer impunément ses conquêtes. Il n'avait jamais hésité à déclarer [1] « que les Provinces-Unies se tiendraient prêtes, en cas de nécessité, à agir de concert avec l'Angleterre, non-seulement pour défendre les Pays-Bas, mais aussi pour attaquer et incommoder la France de leurs forces maritimes, même par des descentes et invasions dans ce pays et en toute autre manière ». Il avait admis [2] « que par prudence, on se figurât comme possible un conflit avec le roi de France, et qu'on ne négligeât pas les moyens de pourvoir à cette extrémité ». Quand il put craindre que les Provinces-Unies y fussent réduites, il ne dissimula pas à d'Estrades que malgré leur désir d'éviter la guerre, elles se croiraient obligées de la soutenir, si Louis XIV la provoquait. « Je sais bien », lui déclarait-il [3], « que le plus grand malheur qui pourrait arriver aux États, ce serait de se brouiller avec la France; mais ce malheur serait inévitable si le Roi voulait attaquer les Pays-Bas, après que les États auraient forcé l'Espagne d'accepter les conditions auxquelles le Roi avait mis la paix. »

La défection du Portugal, qui avait fini par traiter avec l'Espagne, venait en aide aux Provinces-Unies pour rendre Louis XIV plus traitable; elle lui enlevait l'allié qui lui servait jusqu'alors à inquiéter l'Espagne sur ses frontières. A la suite de la révolution de palais qui enleva le trône à Alphonse VI, et fit passer les pouvoirs de régent à son frère don Pedro, la guerre, qui depuis vingt-six ans s'était continuée entre l'Espagne et le Portugal, avait été suspendue. La cour de Madrid en avait profité pour faire des propositions de paix qui venaient d'être accueillies favorablement à Lisbonne [4].

C'était de la Suède que dépendait principalement la garantie de la paix entre la France et l'Espagne. Mais peu s'en était fallu que la Suède ne trompât l'attente des États généraux. L'engagement par lequel elle s'était associée au traité de la Triple Alliance

[1] L. de Witt à Temple, 25 février 1668. — Voir Combes, *Mélanges historiques,* 1873, p. 306.

[2] L. Temple, 5 mars 1668.

[3] L. d'Estrades, 28 mars 1668.

[4] 23 février 1668.

n'avait été pris par le comte Dohna qu'à titre conditionnel, sous la réserve de l'approbation donnée par le gouvernement suédois [1]. Le grand chancelier entreprit de la faire refuser. Ne pouvant pardonner à ses adversaires d'avoir profité de son absence pour donner au comte Dohna les pleins pouvoirs dont celui-ci avait fait usage à la Haye, Magnus de la Gardie était revenu assister aux séances du sénat, pour empêcher que l'ambassadeur de Suède ne fût autorisé à sanctionner le traité par une signature définitive. Il avait invoqué les plus pressantes raisons pour y surseoir, et fait connaître son avis par écrit, voulant s'en servir comme de protestation. Le sénat passa outre, en confirmant au comte Dohna l'ordre de terminer ce qu'il avait commencé, sans tenir compte des nouvelles propositions trop tardives de l'ambassadeur de France [2]. Toutefois, la Suède n'entendait pas donner son concours à titre gratuit, et le comte Dohna, qui avait subordonné à la promesse des subsides la participation de son gouvernement à l'alliance avec les États et l'Angleterre, exigeait impérieusement les payements stipulés. « Il est temps », écrivait de Witt [3], « de mettre l'armée suédoise sur le pied où elle doit être, pour rendre le service qu'on en doit tirer, et il serait déplorable que l'argent qui doit donner l'âme à ce corps fût trop lent à trouver. »

Les États ne cessaient de demander cette assistance pécuniaire à la cour de Madrid; ils prétendaient mettre à sa charge les frais d'une alliance destinée à lui conserver tout ce qui lui restait de ses possessions dans les Pays-Bas. Pour lui venir en aide, ils négocièrent avec don Estevan de Gamarra un traité suggéré par Jean de Witt, et qui les rendait créanciers du gouvernement espagnol. Aux termes de ce projet [4], les Provinces-Unies devaient recevoir en gage quelques places de la haute Gueldre, en prêtant à l'Espagne quatre millions, dont deux seraient destinés aux subsides de la Suède [5].

Tandis que cette convention était tenue en suspens par les lenteurs et le mauvais vouloir du gouvernement espagnol, le comte Dohna,

[1] Voir ce chapitre, page 458.
[2] Pomponne, *Mémoires*, t. II, p. 538, 551.
[3] L. de Witt à Temple, 26 mars 1668.
[4] 9 avril 1668.
[5] L. de Jean de Witt, 26 mars, 30 mars; et l. d'Estrades, 12 avril 1668.

retourné à Londres comme ambassadeur auprès de Charles II, pressait les envoyés de la république et les commissaires anglais de terminer les conférences qui prolongeaient inutilement les négociations destinées à assurer l'exécution de la Triple Alliance. Il leur représentait que « s'il n'obtenait pas satisfaction, la Suède, au lieu d'en vouloir à l'Espagne, aurait plutôt le droit de se plaindre de l'Angleterre et des Provinces-Unies ». Il déclarait « que dans le cas où la réponse qu'il demandait ne lui serait pas remise avant le départ du prochain courrier [1], le gouvernement suédois invoquerait la liberté de prendre d'autres mesures ». Des concessions réciproques favorisèrent une entente. Malgré les derniers atermoiements de la cour de Madrid, les négociateurs de la république et de l'Angleterre se mirent d'accord avec le ministre d'Espagne à Londres, le comte de Molina, pour régler le montant des subsides. De son côté, le comte Dohna, au lieu d'un payement immédiat, se contenta de l'engagement par lequel les alliés promirent d'employer tous leurs efforts pour obtenir que l'Espagne s'acquittât, dans un délai déterminé, des subsides qu'elle prenait à son compte.

Les conditions d'accord ainsi préparées furent bientôt conclues [2] avec l'ambassadeur de Suède, qui ne survécut que quelques jours au succès de son œuvre diplomatique [3]. Les subsides promis à la Suède furent portés à la somme de 480,000 écus. Le roi d'Angleterre et les États généraux s'obligèrent à les faire payer par l'Espagne, dans les huit jours qui suivraient la ratification du traité par le roi de Suède, et les alliés déclarèrent qu'à défaut de ce payement, ils retireraient à l'Espagne toute assistance [4]. Une fois satisfait par l'allocation des subsides, le gouvernement suédois confirma comme définitive la signature conditionnelle qui avait été donnée au traité par le comte Dohna, et la place laissée en blanc pour la mention du roi de Suède, comme partie principale contractante, fut enfin remplie. La Triple Alliance, qui jusqu'alors n'était qu'éventuelle, devenait ainsi un fait accompli, et semblait être le gage le plus certain de la conservation des Pays-Bas à l'Espagne.

[1] L. Meerman à de Witt, 25 mars 1668.
[2] 5 mai 1668.
[3] Le comte Dohna mourut le 18 mai 1668.
[4] L. Arlington à Temple, 1er mai 1668; l. Meerman à de Witt, 11 mai 1668

Ces heureuses négociations n'auraient peut-être pas suffi pour empêcher le roi de France de continuer la guerre, si elles n'avaient été appuyées par des préparatifs militaires dont Louis XIV dut tenir compte. L'Espagne paraissait enfin disposée à prendre des mesures de défense : don Juan d'Autriche avait accepté le gouvernement des Pays-Bas, et devait y conduire 10,000 hommes [1]. De son côté, l'Angleterre ne restait pas inactive : le Parlement s'était réuni au mois de février, pour accorder à Charles II un crédit de 300,000 livres, destiné aux dépenses de l'équipement naval.

Les États généraux donnaient l'exemple à leurs alliés, et continuaient avec activité leurs armements. Malgré les démarches de l'envoyé français Gourville [2], ils obtenaient des princes de la maison de Brunswick-Lunebourg un contingent de 6,000 hommes [3]. Ils recevaient les offres du duc de Lorraine, qui, craignant les entreprises du roi de France, s'engageait, s'il était admis dans la Triple Alliance, à mettre en campagne, dès la première réquisition, 6,000 fantassins et 2,000 chevaux [4]. Les États ne s'en tinrent pas à l'assistance de troupes auxiliaires; ils réorganisèrent également leur armée, et prirent la résolution d'y ajouter, par de nouvelles levées, 12,000 hommes. Ils voulaient s'assurer des forces militaires disponibles, sans être obligés de dégarnir leurs places de guerre occupées par de nombreuses garnisons. Ils se proposaient dès lors d'établir deux camps, l'un sur l'Escaut, à Berg-op-Zoom, à portée des Pays-Bas espagnols, l'autre sur l'Yssel, à Zutphen, pour la garde de leurs frontières. Ils se préparaient à mettre en campagne, dès que la saison le permettrait, toute leur cavalerie forte de 3,700 chevaux, avec vingt-cinq régiments d'infanterie, et prétendaient « avoir sur pied les plus belles troupes qu'on pût voir [5] ». Ils disposaient en même temps des principales charges militaires, et mettaient ainsi un terme aux longues contestations qui les avaient rendues vacantes [6]. Le commandement de leur armée était donné à deux feld-maréchaux, le prince Jean-Maurice de Nassau et Wurtz, sous les ordres desquels le prince

[1] Pomponne, *Mémoires*, t. II, p. 225.
[2] L. d'Estrades, 16 février, 15 et 22 mars 1668.
[3] L. de Witt à Temple, 16 mars 1668; et L. d'Estrades, 12 avril 1668.
[4] L. man. d'Estrades, 20 avril 1668.
[5] L. Wicquefort, 1er mars, 3 mai 1668; L. de Witt à Temple, 16 et 26 mars 1668.
[6] Résol. États généraux, 19 janvier 1668.

d'Orange se disposait à servir [1]. Ils se réservaient à eux-mêmes la direction militaire par les pouvoirs qu'ils donnaient à sept de leurs députés [2] représentant chaque province, et dont ils faisaient leurs délégués au camp. L'augmentation de leurs forces navales ne leur paraissant pas moins nécessaire, ils équipèrent quarante-huit vaisseaux de guerre, dont ils devaient porter le nombre jusqu'à quatre-vingts [3]. « Il est certain », écrivait plus tard d'Estrades [4], « que si Sa Majesté n'avait terminé les affaires par sa grande prudence, les États lui auraient attiré une grande guerre sur les bras, et qu'ils auraient employé les sommes énormes dont ils disposent dans leur pays, pour la soutenir. »

Le Grand Pensionnaire n'aurait pas reculé devant cette extrémité, mais en désirant employer tous ses efforts pour la prévenir. « Quand, en obtenant de l'Espagne la satisfaction qu'elle doit donner », écrivait-il à Temple [5], « on aura mis le roi de France dans la nécessité soit de procéder outre à la conclusion finale, soit de découvrir ses intentions contraires à la paix, il n'y aura ici aucune hésitation pour marcher au secours des Pays-Bas, dès la première tentative qu'il fera pour les attaquer, si le roi de la Grande-Bretagne en veut faire autant. » Temple n'avait cessé d'encourager ces dispositions. « Il n'y a pas », répondait-il à de Witt [6], « une meilleure conduite à tenir que de faire montre de nos forces et de paraître bien résolus à la guerre, avant qu'elle commence; car puisque nous pourrions l'attirer en voulant la paix, il faut tâcher au contraire d'attirer la paix, en nous donnant toutes les apparences de vouloir la guerre. » Le Grand Pensionnaire n'avait pas d'autre politique que celle dont Temple traçait ainsi le programme. Aussi, tout en prenant les mesures propres à intimider le roi de France, se montrait-il surtout préoccupé de le satisfaire [7].

La prolongation de la trêve était le but qu'il se proposait d'at-

[1] L. d'Estrades, 19 avril 1668.

[2] Ces députés étaient C. de Witt, Renswoude, Ripperda-Oostergwet, Ripperda-tot-Beursen, Asperen, Crommon et Ysselmuyde.

[3] L. de Witt à Meerman, 23 mars 1668.

[4] L. d'Estrades, 26 avril 1668.

[5] L. de Witt à Temple, 16 et 29 mars 1668. — Voir Combes, *Mélanges historiques*, 1873, p. 312, 317.

[6] L. Temple à de Witt, 25 mai 1668.

[7] Voir Combes, *Mémoire sur la correspondance française inédite de Jean de Witt et de Temple, relativement à la Triple Alliance.*

teindre, pour rendre la paix inévitable. « Les États sont d'accord avec moi », écrivait Temple[1], « pour penser qu'aucun traité ne peut être mis en discussion avec sincérité du côté de la France, si elle ne se prête pas à une suspension d'armes. » Louis XIV ne consentait à l'accorder que jusqu'à la fin de mars, mais s'engageait à ne pas se prévaloir jusqu'au 15 mai des nouvelles conquêtes qu'il pourrait faire, si auparavant la paix pouvait être conclue. Les États ne trouvaient cette proposition ni suffisante ni sincère. La trêve restreinte à la fin de mars leur paraissait encore trop courte, pour que l'œuvre des négociations pût être achevée, et ils demandèrent qu'elle fût prolongée jusqu'au 15 mai. La promesse de Louis XIV de se dessaisir, en cas de conclusion de la paix, de ses nouvelles conquêtes, ne rassurait pas leurs craintes. « Si tous nos soins et nos bons offices », écrivait Temple à de Witt[2], « ne peuvent décider le roi de France à renoncer pour six semaines au dessein de tenter de nouvelles conquêtes qu'il déclare ne pas vouloir garder, comment rendra-t-il ce qu'il aura déjà pris? » — « Les États », déclarait hardiment Van Beuningen aux ministres de Louis XIV, [3] « ne peuvent se dispenser de considérer ce que le Roi peut, plutôt encore que ce qu'il veut faire. »

Pour obtenir de Louis XIV la concession sans laquelle la paix courait risque d'être de nouveau mise en question, de Witt multipliait les conseils de la prudence, et reconnaissait la nécessité d'user des plus grands ménagements. Il craignait que Van Beuningen ne se laissât emporter par trop de véhémence, et lui recommandait de ne pas négliger les formes, sans se relâcher sur le fond [4]. Il prenait soin d'excuser auprès de l'ambassadeur français à la Haye les emportements auxquels l'ambassadeur des États se laissait entraîner, et faisait prier le Roi de n'y pas prendre garde [5]. Il se montrait si conciliant, que de Lionne écrivait à d'Estrades [6] : « Je vous prie de dire à M. de Witt que si je pouvais m'entretenir deux heures avec lui, je répondrais de la certitude de la paix, parce

[1] L. Temple, 12 février 1668.
[2] L. Temple à de Witt, 25 mars 1668.
[3] L. de Lionne à d'Estrades, 23 mars 1668.
[4] L. de Witt à Meerman, 10 février 1668; l. d'Estrades, 13 mars 1668.
[5] L. d'Estrades, 28 mars, 31 mai 1668.
[6] L. de Lionne à d'Estrades, 9 mars 1668.

que je sais combien il est raisonnable et fertile en expédients, pour surmonter toutes les difficultés. »

Jaloux de justifier cette bonne opinion, le Grand Pensionnaire résolut d'enlever à Louis XIV le seul prétexte que le roi de France invoquait contre la prolongation de la trêve. Louis XIV refusait d'y consentir, en déclarant qu'elle ne servirait pas à la paix : pour justifier cette allégation, il accusait la régente d'Espagne d'avoir envoyé au gouverneur des Pays-Bas, le marquis de Castel-Rodrigo, des pouvoirs insuffisants qui ne permettaient pas de rendre le traité valable [1]. Le Grand Pensionnaire s'empressa de couper court à cette objection, en obtenant que les ambassadeurs des Provinces-Unies et de l'Angleterre accrédités auprès du roi de France reçussent l'ordre de se porter garants de la paix [2]. Ceux-ci donnèrent à Louis XIV un engagement aux termes duquel elle serait imposée à l'Espagne par les alliés, si la cour de Madrid ne ratifiait pas l'acceptation faite par Castel-Rodrigo des propositions du roi de France. « Le sieur de Witt », écrit d'Estrades [3], « m'ajouta avec des termes très-pressants que si le Roi, ayant désormais tant d'assurances effectives que la paix est entre ses mains, refuse la suspension d'armes jusqu'à la fin de mai, il n'y aura personne qui ne croie que son intention a toujours été éloignée de la faire. »

Louis XIV n'avait plus dès lors à alléguer aucune justification de sa conduite, s'il se donnait à lui-même un démenti, en se désistant de ses offres. Faisant un dernier effort sur lui-même, il se résigna à la modération, sans renoncer à ses ambitieuses espérances qu'il se contenta d'ajourner. « Je remarquai », a-t-il écrit lui-même dans ses Mémoires [4], « que si je m'opiniâtrais maintenant à la guerre, la ligue qui allait se former pour la soutenir demeurerait ensuite pour toujours comme une barrière opposée à mes plus légitimes prétentions, au lieu qu'en m'accommodant promptement, je la dissipais dès sa naissance, et me donnais le loisir de faire naître des affaires aux alliés qui les empêcheraient de se mêler de celles que le temps me pouvait fournir. » Les trois ministres qui le

[1] L. de Witt à Temple, 16 mars 1668.
[2] 26 mars 1668.
[3] L. d'Estrades, 28 mars 1668.
[4] *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 361 à 368.

représentaient dans les conférences tenues avec les ambassadeurs des Provinces-Unies et de l'Angleterre, de Lionne, Colbert et Letellier, étaient opposés à la continuation de la guerre, ne trouvant pas que la France y fût suffisamment préparée par ses alliances et par les ressources financières dont elle pouvait disposer. Ils favorisèrent par leur bon vouloir la prompte issue des négociations, et dès que la garantie de l'acceptation de la paix par l'Espagne eut été donnée par les envoyés des États et par ceux de la cour de Madrid, ils cherchèrent sincèrement les derniers moyens d'entente. De Lionne arrêta avec les deux plénipotentiaires des alliés, Van Beuningen et Trevor, un projet de traité entre la France et l'Espagne par lequel Louis XIV se déclarait irrévocablement engagé, pourvu que l'Espagne y donnât son consentement. Pour éviter qu'une nouvelle interprétation du traité des Pyrénées au sujet de la clause de renonciation à l'héritage de la monarchie espagnole ne soulevât des débats irritants, le roi de France proposa de déclarer, « que les parties contractantes n'avaient entendu acquérir aucun droit, ni souffrir aucun préjudice sur leurs prétentions respectives [1] ».

Après avoir ainsi réglé les conditions de la paix, les négociateurs se mirent d'accord sur les conditions de la trêve. Les ministres de Louis XIV consentirent à la prolonger jusqu'à la fin de mai. Ils demandèrent seulement que « dans le cas où la paix ne serait pas conclue après l'expiration de la trêve, l'Espagne, par une juste punition, fût contrainte d'accepter les conditions onéreuses que le roi de France pourrait lui imposer par les armes, de concert avec les alliés [2] ». Les pressants conseils de Jean de Witt en faveur d'une politique de conciliation prévalurent aisément sur l'avis contraire des commissaires des États [3], qu'il trouvait abusif et superflu. La satisfaction réclamée par le roi de France lui fut accordée, sous la condition de l'engagement pris par Louis XIV de ne pas dépasser jusqu'au mois d'août la ligne de démarcation qui lui serait fixée dans les Pays-Bas. Moyennant cette transaction heureusement ménagée, les conventions préliminaires de la paix furent signées à Saint-Germain[4].

[1] Instructions de Louis XIV à Colbert de Croissy, 30 mars 1668 : Mignet, t. II, p. 624.

[2] L. de Lionne à d'Estrades, 30 mars 1668.

[3] Avis des commissaires des États, 27 mars 1668.

[4] 15 avril 1668.

Il ne restait plus qu'à les transformer en traité. Depuis le commencement de l'année, l'Espagne et la France, sur la proposition des princes allemands, avaient choisi Aix-la-Chapelle pour y réunir un congrès. Elles venaient d'y envoyer leurs plénipotentiaires. Le marquis de Castel-Rodrigo, auquel le gouvernement espagnol avait laissé la direction des négociations, avait fait partir de Bruxelles son délégué, Ferdinand Van Broekhoven, baron de Bergeyck. Louis XIV avait donné ses pouvoirs au frère de son ministre Colbert, le marquis Colbert de Croissy, son ambassadeur à Londres; Beverningh et Temple étaient chargés en même temps par les États et par le roi d'Angleterre de représenter les puissances médiatrices à l'intervention desquelles la paix était due. Les négociateurs devaient se réunir sous la présidence honorifique de l'archevêque de Trébizonde, nonce du pape Clément IX, qui avait offert aux deux cours catholiques son intervention paternelle, pour les réconcilier. Aucune difficulté ne semblait plus devoir être opposée, les deux envoyés de France et d'Espagne ayant reçu l'ordre « de ne rien changer au projet de traité qui leur avait été envoyé [1] ». — « J'espère », écrivait Arlington [2], « que tout pourra se conclure en une heure de temps, puisqu'il n'y a plus rien à marchander. » « C'est à vous principalement », écrivait de Witt à Temple [3], « que l'on est obligé de la bonne disposition en laquelle M. le marquis de Castel-Rodrigo se trouve présentement, et de la jouissance d'un si grand avantage qui en résulte pour la chrétienté. J'en parle comme d'une chose que nous possédons déjà, parce que je ne vois rien qui nous en puisse frustrer. »

Toutefois, le dénoûment des négociations faillit encore se heurter à des obstacles inattendus. « Les avis que nous recevons de Bruxelles nous font tourner la tête », écrivait avec inquiétude de Witt à Temple [4]. En effet, les mauvais procédés de Louis XIV encourageaient le gouvernement espagnol à faire naître de nouvelles contestations pour tenir en suspens la conclusion de la paix. Pendant que les négociations suivaient leur cours, le roi de France

[1] L. Temple à Castel-Rodrigo, 30 avril 1668.
[2] L. Arlington, 18 avril 1668.
[3] L. de Witt à Temple, 27 avril 1668.
[4] *Ibid.*, 16 avril 1668.

exerçait dans les Pays-Bas des déprédations de tout genre qui lui rapportèrent plus de cinq cent mille livres [1]; il faisait en outre démolir toutes les fortifications de la Franche-Comté, « afin de rendre cette province à l'Espagne dans un tel état, qu'il en serait maître à toute heure », comme il le déclare lui-même dans ses Mémoires [2]. Il donnait ainsi raison aux reproches des alliés, et le ministre du roi d'Angleterre, Arlington, jugeant sévèrement sa conduite, écrivait [3] : « Nous vivons dans un siècle bien extraordinaire, où l'on traite de ridicules les apparences mêmes de la morale. » De son côté, le gouvernement espagnol manquait de sincérité dans l'exécution des engagements qu'il avait pris pour la signature du traité, et l'envoyé du gouverneur des Pays-Bas, le baron de Bergeyck, poussait à bout la patience des négociateurs par les subtilités les plus captieuses. Des scènes violentes s'ensuivirent, dans lesquelles le plénipotentiaire des États, Beverningh, faillit dégaîner l'épée avec lui, en présence de Temple. Le baron de Bergeyck avait d'abord prétendu que les pouvoirs nécessaires lui manquaient pour engager la cour de Madrid [4]. Obligé de reconnaître qu'il les avait reçus, il chercha d'autres détours, et souleva une querelle d'étiquette, en contestant la première place que le marquis de Colbert s'était réservée pour la signature. Déconcerté par l'empressement avec lequel l'ambassadeur de France lui laissa la liberté de signer lui-même à sa guise deux autres exemplaires, il se trouva à court d'expédients dilatoires, et consentit enfin à la conclusion du traité de paix si longtemps retardé [5].

A peine l'avait-il signé, qu'il eut recours à une dernière ruse, pour ménager au gouvernement espagnol le moyen d'en contester la validité : il s'attribua la qualité d'ambassadeur, tandis qu'il ne s'était fait reconnaître jusqu'alors que comme délégué du gouverneur des Pays-Bas espagnols, en laissant au marquis de Castel-Rodrigo le titre de plénipotentiaire de la cour de Madrid [6]. Cette supercherie fut déjouée, et la cour de France, se défiant des

[1] L. Temple à Castel-Rodrigo, 30 avril 1668.
[2] Louis XIV, *Mémoires*, t. II, p. 370.
[3] L. Arlington à Temple, 18 avril 1668.
[4] L. Temple, 30 avril 1668.
[5] 2 mai 1668.
[6] Voir au sujet de ces contestations : *Extrait d'un mémoire sur la paix d'Aix-la-Chapelle*, Mignet, t. II, p. 632.

subterfuges du gouvernement espagnol, exigea impérieusement que les formalités les plus régulières fussent accomplies pour la ratification [1]. Le 29 mai, dix-sept jours après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, la paix était publiée à Paris en même temps qu'à Bruxelles.

Cette paix, qui sauvait l'Espagne malgré elle, était avantageuse à la France. Elle assurait à Louis XIV d'importantes acquisitions qui reculaient les frontières de son royaume et commençaient le démembrement des Pays-Bas. Elle donnait en même temps à l'Europe le gage apparent de sa modération, et il pouvait s'en prévaloir pour se vanter « que ce fût le seul désir de se montrer pacifique, qui l'avait désarmé [2] ». Ce n'en était pas moins la Triple Alliance qui l'eût obligé à s'arrêter prudemment dans ses conquêtes : menacé d'une coalition européenne, il avait fait acte de sage politique, en renonçant à la braver.

Convaincus que le voisinage de la France était incompatible avec la sécurité de la république, les États généraux n'avaient pu se dispenser de s'y opposer. L'invasion des Pays-Bas, tentée par Louis XIV au mépris des promesses d'entente préalable qu'il leur avait faites, les avait réduits à l'impérieuse nécessité de remplacer l'alliance qui s'était perpétuée depuis plus d'un demi-siècle entre la France et les Provinces-Unies. Mais ils ne pouvaient se fier qu'avec réserve à leurs nouveaux alliés. Ils ne voulaient pas s'engager trop étroitement avec l'Espagne, n'en attendant aucun secours efficace, et s'ils lui étaient venus en aide, ce n'était pas pour conserver l'intégrité de la monarchie espagnole, mais pour ne pas laisser compromettre leur indépendance [3]. L'Angleterre leur paraissait une alliée douteuse. Elle n'avait cessé, sous Charles II comme sous Cromwell, d'être la rivale de la république, avec laquelle elle était réconciliée, depuis un an seulement, par la paix de Bréda. Ses récentes humiliations semblaient devoir rendre ses ressentiments aussi violents que durables, et le Grand Pensionnaire ne s'était laissé entraîner qu'avec défiance à lui faire

1 25 mai 1668.

2 Discours de Pomponne au roi de Suède. — *Droyssen. Geschichte der Preussischen Politik*, t. III, p. 232, d'après une dépêche du ministre de l'électeur de Brandebourg, Crockow.

3 L. Merman à de Witt, 18 février 1668; et l. Temple, 28 mars 1668.

appel, pour empêcher que Louis XIV ne complétât la conquête des Pays-Bas.

De Witt ne se dissimulait pas les redoutables dangers d'une rupture avec la France, et s'était efforcé de les conjurer. Il n'aurait entrepris qu'à la dernière extrémité une guerre « dont l'Espagne aurait été seule à profiter, tandis que les États généraux se seraient trouvés obligés d'en supporter les dépenses et les risques [1] ». Il n'avait cherché dans la Triple Alliance que la garantie de la paix imposée par un accord commun aux deux puissances belligérantes. C'était le rôle de médiateur qu'il avait voulu prendre, et il était fier de le remplir, en y conformant scrupuleusement sa politique. Tantôt il assurait « que si la signature du traité était refusée par la France, il n'hésiterait pas à faire donner, sans marchander, l'assistance la plus énergique à l'Espagne, en faveur de laquelle les États sauraient agir par mer et par terre [2] ». Tantôt il signifiait « que si l'obstacle à la paix venait de la résistance du gouvernement espagnol, il ne songerait plus qu'aux moyens efficaces pour le réduire à la raison, et s'entendrait au besoin avec le roi de France [3] ». Il avait ainsi modéré les prétentions de Louis XIV, obtenu du gouvernement espagnol les concessions propres à satisfaire le roi de France, et fait accepter des conditions de paix qui paraissaient suffisantes à la sécurité des Provinces-Unies.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, en donnant un dénoûment favorable à d'aussi laborieuses négociations, faisait recueillir aux États généraux le bénéfice de la Triple Alliance, et complétait pour eux la gloire de la paix de Bréda imposée à l'Angleterre. Ils pouvaient dès lors se considérer comme les arbitres de l'Europe, et ils s'abandonnèrent, avec un orgueil un peu téméraire, à la satisfaction d'une victoire diplomatique qui devait, quelques années plus tard, leur coûter si cher. La médaille frappée à l'occasion du traité d'Aix-la-Chapelle a conservé le témoignage de la haute opinion que la République avait et voulait donner d'elle-même. Elle s'y était fait représenter sous les traits d'une femme appuyée sur un trophée, tenant une pique surmontée d'un casque, et suivie dans le lointain par plusieurs vaisseaux, double symbole de sa liberté et

[1] L. de Witt à Temple, 25 février 1668.
[2] *Ibid.*, 4 avril 1668.
[3] *Ibid.*, 16 avril 1668.

de sa puissance. L'inscription gravée sur le revers en mots latins était ainsi conçue : « Après avoir réconcilié les rois, rétabli la liberté de la mer, fait régner la paix sur la terre par la force des armes, et pacifié l'Europe, les États des Provinces-Unies ont fait frapper cette médaille, en 1668 [1]. » « Ils ne se vantaient de rien qu'ils n'eussent fait [2] », et se félicitaient à bon droit des glorieux succès de leur politique extérieure, dont ils étaient redevables à un grand ministre.

[1] « *Conciliatis regibus, vindicata marium libertate, pace egregia virtute armorum parta, stabilita orbis Europæi quiete, numisma hoc Status fœderati Belgii excudi fecerunt MDCLXVIII.* »

[2] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, p. 349, édition 1784.

CHAPITRE VIII

LA PACIFICATION INTÉRIEURE. — L'ÉDIT PERPÉTUEL.

Le parti orangiste privé de chef. — Mort du prince Guillaume-Frédéric de Nassau. — Rivalité de la Zélande contre la Hollande. — Réveil du parti orangiste en Hollande. — Démission de Beverningh comme trésorier général. — Manifestations en faveur du prince d'Orange. — Résistance du Grand Pensionnaire. — Sa tentative de conciliation. — Les États de Hollande se chargent de l'éducation du jeune prince. — De Witt en prend la direction. — Situation avantageuse faite au jeune prince. — Le roi de France lui restitue la principauté d'Orange. — Projet d'accord pour son entrée au conseil d'État et pour la séparation des charges civiles et militaires. — Le plan du Grand Pensionnaire changé par la proposition d'abolition du stathoudérat. — L'Édit perpétuel voté par les États de Hollande et juré par les conseils des villes. — Irritation des autres provinces. — Tentative de coalition contre la Hollande. — Projet d'harmonie préparé par de Witt. — Les provinces de Gueldre et d'Overyssel y adhèrent. — Négociations avec les provinces de Frise, de Groningue et de Zélande, pour obtenir leur consentement. — Accord apparent entre le prince d'Orange et de Witt. — Succès de la politique intérieure et extérieure du Grand Pensionnaire. — Le bonheur de sa vie privée. — Sa correspondance avec sa femme, pendant sa mission sur la flotte. — Ses enfants, sa fortune, sa demeure. — Mort de sa femme. — Sa douleur. — Les lettres de condoléance. — Sa quatrième réélection de Grand Pensionnaire. — Les services qu'il rend; les rémunérations qu'il reçoit. — Ses vertus et ses mérites d'homme d'État. — Ses portraits.

Les embarras intérieurs n'avaient pas été épargnés au parti gouvernant et à son illustre chef, le Grand Pensionnaîre de Hollande. Tandis que la république était précipitée dans les dangereux hasards de la guerre avec l'Angleterre, le parti orangiste avait tenté de nouveaux efforts pour se rendre maître du pouvoir. La politique aussi prévoyante qu'énergique de Jean de Witt lui en avait fermé l'accès. Tant que les hostilités avaient duré, il avait réussi à faire considérer toute tentative de restauration en faveur du neveu du roi d'Angleterre comme un danger pour la sûreté de l'État. Mais quand l'appui de Charles II était devenu nécessaire à la république pour contenir l'ambition de Louis XIV, le Grand Pensionnaire, obligé d'avoir recours à l'alliance anglaise, prit à temps ses mesures,

pour empêcher qu'elle ne rendît inévitable un changement de gouvernement, au profit du prince d'Orange.

L'affaiblissement du parti orangiste privé de toute direction lui venait utilement en aide. Des deux princes de la famille du dernier stathouder qui auraient pu servir de protecteurs au jeune fils de Guillaume II, l'un, le prince Jean-Maurice, lieutenant général de la cavalerie, s'était tenu à l'écart et n'avait cherché à jouer aucun rôle politique, afin de se ménager la faveur du parti républicain; l'autre, le prince Guillaume-Frédéric, grand maître de l'artillerie, s'était réconcilié avec Jean de Witt, sans avoir pu profiter des ménagements qu'il avait gardés, pour se faire donner la charge de feld-maréchal. D'ailleurs, il venait de mourir victime d'un accident : chargé du commandement d'une expédition contre l'évêque de Munster en faveur du prince d'Ost-Frise, et assiégeant la place de Dylerschans, il s'était mortellement blessé avec un pistolet qu'il essayait [1]. Les partisans du prince d'Orange, qui n'avaient pas désespéré de retrouver en lui le défenseur de leurs intérêts, ne dissimulaient pas combien ils se sentaient atteints et découragés en le perdant. « L'importance d'un tel malheur », écrivait l'un d'eux, « nous a tous étourdis [2]. » Sa veuve, Albertine-Agnès, fille du stathouder Frédéric-Henri et de la Princesse Douairière, prit la tutelle de son fils Henri-Casimir, âgé de sept ans, qui hérita des charges de son père, comme stathouder de Frise et de Groningue, mais sans pouvoir les exercer. Sa minorité réduisait à l'impuissance ces deux provinces qui n'avaient plus de chef. La princesse de Nassau, suivant les derniers exemples qui lui avaient été laissés par son mari, semblait d'ailleurs disposée à désavouer plutôt qu'à soutenir l'opposition qui était faite au nouveau gouvernement. « Elle n'approuve pas », écrivait le comte d'Estrades [3], « les sentiments dans lesquels on élève son neveu, de ne chercher d'autre protection que celle du roi d'Angleterre, et voyant l'éducation qu'on lui donne si éloignée de celle qui lui conviendrait, elle ne prend aucun intérêt à ses affaires. »

La Zélande seule pouvait inquiéter le parti républicain dans sa victoire, par suite de la nomination du nouveau conseiller-pension-

[1] Novembre 1664.
[2] L. Huyghens, 6 novembre 1664 : Archives de la maison d'Orange.
[3] L. d'Estrades, 29 novembre 1665.

naire qu'elle avait choisi, Pierre de Huybert. La mort d'Adrien Veth [1] avait laissé vacante la charge de ministre des États de cette province. Jean de Witt avait fait de vains efforts pour la faire donner à l'un des partisans de sa politique. Ses agents de confiance, l'avocat Seroskerk, et son parent, Daniel Fannius, procureur fiscal de l'amirauté de Zélande, qui entretenait avec lui une active correspondance, pour lui rendre compte de l'emploi des fonds secrets dont il était chargé de disposer [2], multiplièrent inutilement les démarches. Ils ne réussirent qu'à retarder l'élection, et quatre mois après la mort de Veth, Pierre de Huybert le remplaça [3]. Appartenant à l'une des principales familles de la Zélande, entré à vingt-quatre ans dans le conseil de Middlebourg, Pierre de Huybert s'était signalé par la part qu'il avait prise aux négociations dans la guerre du Nord. Successivement envoyé auprès de l'électeur de Brandebourg et auprès du roi de Suède, il s'était préparé à l'exercice des premières charges, en remplissant l'emploi de secrétaire des États de la province. Il gagna leur confiance en restant fidèle à la cause de la maison d'Orange, dont il était, d'après le témoignage d'un contemporain [4], « le passionné serviteur ». Son mérite, son énergie, son expérience des affaires publiques, l'autorité que lui donnaient sa charge et celle de son cousin germain Justus de Huybert, nommé à sa place secrétaire des États de Zélande, pouvaient faire de lui le compétiteur du Grand Pensionnaire de Hollande. Pour le détacher du parti orangiste, de Witt encouragea sa défiance contre les députés de Vere et de Flessingue, qui, tenant leurs pouvoirs du choix du prince d'Orange, seigneur de ces deux villes, prétendaient à la direction des États de la province. Jaloux de conserver intactes les prérogatives de sa charge, le conseiller-pensionnaire de Zélande, appuyé par les députés des autres villes, contestait aux députés de Vere et de Flessingue les priviléges qu'ils invoquaient, et revendiquait pour les États de la province dont il était le premier ministre, le libre exercice de leur souveraineté [5].

[1] Novembre 1663.

[2] L. Pierre de Huybert au prince Guillaume-Frédéric, 2 janvier 1664. Fannius y est désigné sous le nom de Fabrius, et de Witt, sous le nom du duc d'Albe. Voir Van Sypesteyn, *Geschiedkundige bijdragen*, t. I, p. 159.

[3] 19 mars 1664.

[4] L. Wicquefort, 1er janvier 1665 : Archives aff. étr.

[5] *Ibid.*, 25 décembre 1664; 1er janvier 1665.

Le mariage de son neveu Regensberck avec la fille du principal chef du parti républicain en Zélande, Thibault, habilement négocié par Jean de Witt [1], dans un intérêt politique, fut une garantie de rapprochement encore plus efficace, et fit espérer au Grand Pensionnaire de Hollande qu'il trouverait dans Huybert un auxiliaire, au lieu d'un rival.

Toutefois ce n'était pas seulement contre les entreprises de la Zélande que les États de Hollande devaient prendre leurs précautions. Pour rester maîtres du gouvernement de la confédération, ils avaient encore un autre danger à conjurer, celui des divisions intérieures dans leur province. Les débuts malheureux de la guerre contre l'Angleterre les avaient fait renaître, et le rétablissement du prince d'Orange dans les charges de ses pères était devenu de nouveau le mot d'ordre des mécontents. A Rotterdam, les régents étaient menacés jusque dans l'hôtel de ville par un soulèvement populaire A Leyde, le tambour qui annonçait la levée au nom des États était jeté à l'eau, la foule réclamait à grands cris que la levée fût faite au nom du prince d'Orange [2], et le bourgmestre qui présidait à l'enrôlement se croyait tenu de satisfaire à ses exigences [3]. Dans les ports, les matelots manifestaient les mêmes sentiments, et leurs chefs les partageaient. L'amiral d'Obdam, quoique comblé de faveurs par les États de Hollande, n'en avait pas moins, disait-on, promis secrètement au prince d'Orange de se prononcer en sa faveur [4], s'il était victorieux. D'Obdam ayant péri dans la première bataille livrée à la flotte anglaise, Tromp, qui espérait recueillir sa succession, était venu assurer le prince d'Orange que la victoire ne pouvait être obtenue sur mer, à moins de mettre les équipages à son service [5]. L'année suivante, la réunion d'un corps d'armée de 12,000 hommes, qui devait être employé à la défense de la république contre l'évêque de Munster, faillit préparer le succès d'une conspiration militaire [6]. Les deux commissaires que les provinces de Gueldre et d'Overyssel avaient fait désigner pour

[1] L. Bampfield à de Witt, 2 novembre 1665.
[2] L. d'Estrades, 2 juillet 1665, et l. de Witt à Van Beuningen, 19 novembre 1665.
[3] L. Wicquefort, 9 novembre 1666. Archives aff. étr.
[4] *Ibid.*, 25 juin 1665.
[5] *Ibid.*, 2 juillet 1665.
[6] *Ibid.*, 18 mars 1666.

surveiller l'expédition, s'étaient engagés à présenter le jeune prince aux troupes : de Witt, prévenu à temps, fit ajourner son départ.

Le clergé calviniste se laissait aller, de son côté, à des prédications séditieuses. Il profitait des prières qui avaient été ordonnées, pour invoquer la nécessité d'une prompte restauration. Les États furent obligés de menacer de leurs censures les pasteurs qui traiteraient en chaire des affaires publiques, en se faisant les accusateurs du gouvernement[1]. L'un d'eux, Thaddæus Landman[2], qui avait pris comme texte de son sermon ces paroles du prophète Osée : « *Je retournerai auprès de mon premier mari, car il était meilleur que celui d'à présent*[3] », fut suspendu de son ministère, jusqu'à ce qu'il eût fait amende honorable. Le plus fougueux des ministres de la Haye, Simon Simonides, ayant prêché sur l'ingratitude, et ayant imputé les malheurs publics à l'oubli des bienfaits dont la Hollande était redevable à la maison d'Orange, crut devoir prendre de Witt à partie, et le désigna par les allusions les plus offensantes. Le magistrat de la ville lui ordonna de réparer ses torts, en allant se justifier auprès du Grand Pensionnaire; celui-ci le reçut avec la politesse qui lui était habituelle, et le retint à dîner, en se contentant de l'inviter avec douceur à mieux observer les devoirs du ministère ecclésiastique, sans réussir néanmoins à désarmer ses implacables ressentiments[4].

Les plus fidèles amis de Jean de Witt se sentaient découragés. Malgré ses pressantes instances, Beverningh, auquel il avait donné toute sa confiance[5], céda à une brusque défaillance, se retira dans sa maison de campagne, et se démit de sa charge de trésorier général des Provinces-Unies[6]. N'ayant pas d'enfants auxquels il pût la laisser, il ne voulait pas, disait-il, « se tuer aux affaires », et donnait ce prétexte à sa retraite. Alarmé des dangers que la guerre contre l'Angleterre faisait courir à la république, et prévoyant un prochain changement de gouvernement, il ne dissimulait pas au comte d'Estrades « que s'il ne voulait pas rester en

[1] Résol. Hollande, 5 décembre 1665.
[2] L. d'Estrades, 19 décembre 1665.
[3] Osée, ch. II, verset 7.
[4] *Vie de Jean et Corneillè de Witt,* édition 1709, t. I, p. 422.
[5] L. Louis XIV à d'Estrades, 6 octobre 1665.
[6] Octobre 1665.

place, c'est qu'il voyait les affaires trop brouillées [1] ». Les régents et députés d'Amsterdam eux-mêmes, qui jusqu'alors avaient donné l'impulsion au parti républicain, se montraient hésitants, « ce qui », écrivait tristement de Witt à Van Beuningen [2], « a donné l'exemple de perdre le courage à quelques autres qui, comme vous le savez, n'en ont jamais beaucoup ».

L'absence du Grand Pensionnaire, qui s'était courageusement embarqué sur la flotte, avait enlevé aux États de Hollande le défenseur attitré de leur pouvoir. Son ami le plus fidèle, Nicolas Vivien, qui, en sa qualité de pensionnaire de Dordrecht, était chargé de le remplacer, lui écrivait que s'il ne revenait pas promptement, son parti était perdu. Son père, Jacob de Witt, alarmé des dangers que son départ faisait courir au gouvernement de la république, lui faisait part des mêmes inquiétudes, dans la lettre intime qu'il lui adressait. « Très-cher fils », lui écrivait-il [3], « je ne sais vous écrire autre chose, sinon que je crois voir de loin qu'ici les cochons courent dans les blés. La vieille femme (c'est ainsi qu'il désignait la Princesse Douairière) a empêché l'avancement des troupes de Lunebourg, par son gendre l'électeur de Brandebourg. L'Overyssel et la Zélande font des démarches qui nous sont contraires. Amsterdam et quelques autres villes commencent à branler. Votre frère est à Groningue, et je n'apprends rien de son arrivée. Je présume qu'on tâchera d'empêcher votre retour ici autant que possible. Venez, pour faire attention à tout et faire tout réussir. »

C'était contre le Grand Pensionnaire que tous les coups étaient dirigés, dans l'espoir de précipiter ainsi le changement du gouvernement républicain, qui ne semblait pas pouvoir survivre à sa chute. L'un de ses correspondants assidus, le colonel Bampfield, lui signalait [4] presque jour par jour les attaques de ses ennemis sans cesse renouvelées. « Dans les villes, dans les lieux publics », écrit d'Estrades [5], « on parlait de lui comme d'un traître. » Le déchaînement de la haine et de la calomnie transformait en ennemi public l'incorruptible gardien de la liberté de son pays; c'était

[1] L. d'Estrades, 26 octobre 1665.
[2] L. de Witt à Van Beuningen, 19 novembre 1665.
[3] L man. Jacob de Witt à Jean de Witt, 27 octobre 1665.
[4] L. man. Bampfield à de Witt, 20 mai, 8 juillet 1665.
[5] L. d'Estrades, 26 octobre 1665.

comme un prélude des attentats dont Jean de Witt devait, sept ans plus tard, devenir la sanglante victime.

Les manifestations faites de toutes parts en faveur du prince d'Orange semblaient donner le signal d'une prochaine restauration. A Rotterdam, plus de 4,000 habitants se portaient au-devant de lui pour saluer son arrivée, et peu s'en fallut que les magistrats de la ville n'allassent en corps le recevoir, pour lui rendre les honneurs auxquels les anciens stathouders avaient droit. Ruyter, dont la fidélité aux États ne pouvait être suspecte, accueillait avec empressement la visite que le jeune prince rendait à la flotte, sous la conduite et la surveillance du Grand Pensionnaire [1]; il le remerciait de l'encouragement que sa présence donnait aux équipages, et lui annonçait qu'elle avait permis d'enrôler plus de mille matelots [2].

A la Haye, la fête de la corporation du quartier auquel le prince appartenait par sa résidence [3], donna à la bourgeoisie de la ville l'occasion de manifester l'attachement qu'elle lui conservait. Il était venu prendre part, en compagnie de Jean de Witt, aux réjouissances des sociétaires; après avoir assisté à un repas prolongé pendant trois jours, auquel il contribua lui-même par les plats qu'il fit servir, il fut nommé par acclamation doyen de l'association. Sans exercer aucun pouvoir, il tenait une véritable cour. « Tous les jours », écrivait l'ambassadeur de France [4], « quantité de personnes, parmi lesquelles les officiers de la garnison de la Haye, se trouvent à son dîner, et même autour de son carrosse quand il sort. » Il reprenait son rôle de prétendant, et ne semblait plus devoir longtemps attendre l'héritage de ses ancêtres.

Quoiqu'il ne fût âgé que de seize ans, ses partisans étaient impatients de lui faire donner la charge de capitaine général, ou au moins celle de général de la cavalerie, qui était également restée vacante. Ils réclamaient en même temps son entrée dans le conseil d'État, qui devait lui permettre d'acquérir la connaissance des affaires militaires. La Zélande, où, d'après une relation contemporaine, le peuple était resté non-seulement passionné, mais enragé

[1] L. du député de Frise Fried Van Suthema à la princesse de Nassau, Albertine-Agnès, 15/25 mai 1666 : Archives de la maison d'Orange.

[2] L. d'Estrades, 20 mai 1666.

[3] Meyer, *Documents de la Société archéologique de la Haye,* 1862.

[4] *Mémoire d'Estrades,* man., 1665 : Archives aff. étr.

pour sa cause, tenait à honneur de lui faire obtenir cette satisfaction. Dans cette vue, les États de la province, reprenant une politique offensive, envoyèrent à la Haye une députation de vingt-huit membres qui devaient menacer de rompre l'union, si l'avancement du prince leur était refusé. « Mettons-lui le pied dans l'étrier », déclaraient-ils, « et nous achèverons ensuite de le mettre en selle [1]. »

Le Grand Pensionnaire ne s'était laissé ni abattre ni surprendre. Revenu de la flotte [2], il avait rétabli dans l'assemblée de Hollande l'accord qui venait d'être troublé, et s'était utilement servi du crédit de l'ambassadeur de France, qui, pour gagner la confiance des États et les rattacher à l'alliance française, s'employait à favoriser dans les conseils de ville l'élection de magistrats opposés à un changement de gouvernement. Le comte d'Estrades craignait que des nominations favorables aux intérêts du prince d'Orange ne servissent à rapprocher les Provinces-Unies de l'Angleterre, et pour y mettre obstacle, il avait entrepris dans la province une tournée dont il exagérait peut-être le succès avec trop de complaisance. « J'ai donné à dîner, les uns après les autres, aux députés de Hollande, qui sont près de quatre cents », écrivait-il; « M. de Witt en use de même, et nous agissons de concert pour faire revenir ceux que nous trouvons ébranlés [3]. »

Leur énergique concours donnait gain de cause à la politique du Grand Pensionnaire. Malgré l'opposition de trois provinces, il faisait obtenir [4] la succession de Beverningh, comme trésorier général des Provinces-Unies, à son candidat, Conrad Burg, qui avait représenté la république en Moscovie et appartenait, en qualité d'échevin, au conseil municipal d'Amsterdam. D'autre part, il faisait écarter la demande de l'électeur de Brandebourg, qui avait semblé vouloir mettre son alliance à prix, en réclamant préalablement une satisfaction pour son neveu. « MM. les députés de Hollande », écrit-il [5], « ont représenté aux États généraux qu'il ne convenait pas à un prince étranger de se mêler publiquement d'une affaire qui était purement domestique, ce que toutes

[1] L. Wicquefort, 11 février 1666 : Archives aff. étr.
[2] Novembre 1665.
[3] L. d'Estrades, 21 janvier 1666.
[4] Résol. États généraux, 9 janvier 1666.
[5] L. de Witt à Van Beuningen, 18 mars 1666.

les autres provinces ont approuvé, jusque-là que le président a été prié de faire des remontrances aux ministres de Brandebourg qui ont remis le mémoire. » D'après le témoignage du comte d'Estrades, le Grand Pensionnaire restait maître de la direction du gouvernement [1].

Toutefois la résistance ne suffisait pas pour détourner le danger sans cesse menaçant. La nouvelle campagne entreprise par les États de Zélande en faveur du prince d'Orange pouvait être le signal de dissensions intestines aggravées par la guerre étrangère. C'était par une transaction qu'il fallait chercher à désarmer le parti orangiste, et de Witt en reconnaissait la nécessité. « Les intrigues qui sont faites ici », écrivait-il [2], « feraient inévitablement tomber la Hollande dans un état fâcheux, si elles n'étaient prévenues par quelque tempérament. » Il préférait dès lors accorder de bonne grâce ce qu'il ne pouvait empêcher.

Dans cette pensée, il avait déjà fait une tentative de conciliation [3] destinée à resserrer en même temps les liens d'alliance avec la France. Il avait proposé la nomination du prince d'Orange comme général de la cavalerie, sous la condition que le commandement en chef de l'armée serait confié au maréchal de Turenne. « MM. les conseillers-députés », écrivait-il [4], « ont été d'avis qu'il faudrait trouver un habile et vaillant général de la religion réformée, d'un rang à pouvoir commander aux autres généraux qui sont au service de l'État, sans qu'ils en puissent murmurer, et qui fût dans de tels intérêts, que les principaux alliés de la république pussent avoir confiance en lui. Si l'on savait que M. le prince de Turenne le souhaitât, il serait aisé de faire pencher les esprits de son côté. » Turenne justifiait cette préférence : sa renommée militaire et sa foi religieuse n'étaient pas ses seuls titres au choix des États généraux. Il avait fait son apprentissage des armes sous les ordres des stathouders Maurice et Frédéric-Henri, dans la guerre contre l'Espagne; en outre, petit-fils de Guillaume I[er] par sa mère, il donnait confiance par cette parenté au jeune prince d'Orange. Toutefois, les démarches du Grand Pensionnaire n'eurent pas le succès qu'il

[1] L. d'Estrades, 14 novembre 1665 et 21 janvier 1666.
[2] L. man. de Witt à Reynst, 3 avril 1666.
[3] L. Wicquefort, 3 juin 1666 : Archives aff. étr.
[4] L. de Witt à Van Beuningen, 28 janvier 1666.

en attendait : il ne put faire entrer dans ses vues le roi de France, qui craignait que tout pouvoir militaire attribué au prince d'Orange, même sous les ordres de Turenne, ne lui donnât une autorité prépondérante sur l'armée, et ne lui permît de la mettre dans la dépendance du roi d'Angleterre. De Witt fut dès lors obligé de renoncer à son projet, sans abandonner l'espérance de revenir, par une autre voie, au but qu'il voulait atteindre.

La délibération des États de Hollande sur la proposition qui leur était faite par les États de Zélande pour rouvrir au jeune prince l'accès du pouvoir, lui suggéra un nouveau plan de conduite [1]. Les nobles et les députés de six villes avaient déclaré que les députés de Hollande devraient se montrer conciliants, si l'éducation du fils de Guillaume II leur était confiée par la Princesse Douairière sa grand'mère. Le Grand Pensionnaire avait déjà essayé de faire réussir cet accord, au lendemain de la restauration du roi d'Angleterre. Le mauvais vouloir de Charles II l'avait fait échouer. Ce n'en était pas moins un projet digne d'un grand homme d'État, et de Witt le reprenait avec confiance. Il le considérait comme destiné à clore l'ère funeste des discordes civiles. Il aimait à supposer qu'un prétendant élevé sous la surveillance et le patronage des gardiens de la constitution, se contenterait d'être le premier citoyen d'une république. C'était, suivant lui, la meilleure mesure à prendre, pour lui enlever l'ambition d'en devenir le maître.

Il n'avait plus à craindre que le roi d'Angleterre ne cherchât à lui disputer l'éducation de son neveu, en voulant imposer sa tutelle aux États : la guerre dans laquelle Charles II était engagé contre les Provinces-Unies le tenait à l'écart. Le Grand Pensionnaire trouvait d'ailleurs une garantie contre ses inimitiés, dans la protection du roi de France ; pour se la ménager, il paraissait n'avoir d'autre désir que celui de se conformer aux avis du comte d'Estrades, « et avait l'art de se faire conseiller le parti qu'il était lui-même disposé à suivre [2] ». Il n'avait plus dès lors qu'à vaincre l'opposition du parti orangiste, qui, emporté par l'ardeur de ses espérances, voulait tout obtenir, sans rien céder.

Pour surmonter cet obstacle, de Witt rechercha le concours de la Princesse Douairière, qui, impatiente de se mettre en avant,

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 1er avril 1666.
[2] L. d'Estrades, 1er avril 1666.

supportait difficilement l'inaction. Elle désirait d'autant plus s'entendre avec le Grand Pensionnaire qu'elle comprenait combien il importait au jeune prince d'Orange de trouver l'aide dont il avait besoin pour s'ouvrir, en sortant de la vie privée, l'accès du pouvoir. Indépendamment de la vanité qui la faisait agir, elle avait assez de perspicacité pour se montrer favorable à une entente avec les chefs du parti républicain, si ceux-ci consentaient à se charger eux-mêmes des intérêts de la maison d'Orange que le parti orangiste était impuissant à servir. De Witt profita avec empressement de cette alliance inattendue. Sur sa demande, l'ambassadeur de France, avec lequel il tenait à agir en commun pour assurer le succès de ses projets, tenta auprès de la Princesse Douairière les premières ouvertures, qu'elle accueillit avec défiance [1]. Il n'hésita pas dès lors à aller lui-même la trouver, et la persuada facilement de sa sincérité. Il s'engagea à faire des États de Hollande les protecteurs du jeune prince, si elle consentait à leur demander leur patronage en faveur de son petit-fils. Une telle offre était trop séduisante pour être refusée. Suivant le récit d'un contemporain, le comte de Guiche [2], « la Princesse Douairière en fut éblouie, et elle imita les personnes auxquelles une longue abstinence a tellement réveillé l'appétit, qu'au lieu de se donner le loisir de faire un meilleur repas, elles se rassasient d'abord des premiers aliments qu'on leur sert ».

D'après le conseil de Jean de Witt, elle envoya aux députés de Hollande un mémoire [3] qui lui avait été suggéré par le Grand Pensionnaire, et dans lequel elle leur demandait de se charger de l'éducation du jeune prince d'Orange. Elle était persuadée, ainsi que le Grand Pensionnaire lui en avait donné l'espoir, que les États de Hollande, après avoir pris son petit-fils sous leur protection, lui accorderaient la pension de cent mille livres qui lui avait été promise, et ne tarderaient pas ensuite à l'admettre dans le conseil d'État. Les députés, qui avaient été préparés à recevoir cette demande, y consentirent sans difficulté, sur le rapport de Jean de Witt [4]; ils y mirent d'autant plus d'empressement qu'ils pouvaient ainsi écarter les réclamations importunes des États

[1] De Guiche, *Mémoires*, t. II, p. 25.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 28.
[3] Résol. États Hollande, 2 avril 1666.
[4] *Ibid.*, 13 avril 1666.

de Zélande, et jouir en quelque sorte de leur confusion[1]. Deux jours après[2], ils choisirent les membres de la commission d'éducation du jeune prince, à laquelle ils remirent leurs pleins pouvoirs; ils y firent rentrer ceux qui en avaient fait partie, quand six ans auparavant cette commission avait été déjà associée à la tutelle du fils de Guillaume II, par suite de l'accord que de Witt avait négocié avec sa mère, et qui n'avait pas survécu à la mort de cette princesse. L'un des députés de la noblesse, dévoué au gouvernement des États, Noortwijck, et Nanning Forest, premier maître des comptes des domaines, reprirent ainsi leurs anciennes fonctions. Les deux autres commissaires, Beveren de Barendrecht et Corneille Graeff de Zuydpolsbroek, étaient morts : il fallait les remplacer. Malgré l'opposition des députés de Leyde et de Haarlem, les États leur donnèrent pour successeurs Adrien de Blyenbourg, seigneur de Naldwijck, membre du conseil de Dordrecht, et Valkenier, bourgmestre d'Amsterdam[3]. La principale autorité n'en restait pas moins confiée au Grand Pensionnaire, et le premier ministre d'une république se trouvait ainsi chargé d'une éducation princière.

Pour la rendre conforme à ses vues et à ses espérances, de Witt avait de nombreux obstacles à surmonter. Le fils de Guillaume II avait seize ans, et il fallait commencer à compter avec lui. « Mon maître n'est plus enfant, grâce à Dieu », écrivait à de Lionne l'ancien secrétaire du dernier stathouder, Huyghens de Zuylichem; « je vois avec étonnement comment en si peu d'années il a crû et poussé de corps et d'esprit[4]. » Habitué à considérer les États de Hollande comme des usurpateurs, le prince d'Orange s'était opposé aux ouvertures que sa grand'mère leur avait faites, et malgré les représentations d'un gentilhomme français, le comte de Guiche, qui avait quelque crédit auprès de lui, il avait refusé de s'associer à la demande qu'elle leur avait adressée[5].

Il importait de ne pas laisser entretenir son mauvais vouloir par les encouragements de ceux qui l'entouraient. Non contents de le détourner d'une réconciliation avec le parti répu-

[1] L. de Witt à Beverningh, 4 avril 1666.
[2] Résol. États de Hollande, 15 avril 1666.
[3] L. man. Jean de Witt à Corneille de Witt, 15 avril 1666.
[4] . Huyghens à de Lionne, 12 novembre 1665 : Archives aff. étr.
[5] De Guiche, *Mémoires*, t. II, p. 34.

blicain, ses conseillers ne cessaient de s'employer pour confondre ses intérêts avec ceux du roi d'Angleterre, son oncle; ils semblaient se faire ainsi les complices de la guerre déclarée par Charles II à la république des Provinces-Unies. Aussi de Witt prit-il les mesures les plus énergiques, pour ne plus laisser le jeune prince dans la dépendance de son entourage. « Il n'y aura », écrivait-il [1], « aucun avancement pour le prince d'Orange avec le consentement des États, tant qu'il ne sera pas détaché de ceux qu'on appelle avec raison les partisans de l'Angleterre, et qui conspirent pour faire régner le roi Charles II en Hollande, sous le nom du fils de sa sœur. » Ces préventions étaient justifiées. La cour du jeune prince était celle d'un prince d'Angleterre. Ses deux gentilshommes Bromley et Heenvliet, fils de l'ancien agent de confiance de la Princesse Royale sa mère, étaient tous deux Anglais. Son intendant ou maître d'hôtel Boreel, fils de l'ambassadeur des Provinces-Unies en France, était devenu par la naturalisation sujet de la Grande-Bretagne.[2] A côté d'eux, son oncle naturel qui lui servait de gouverneur, Frédéric de Nassau-Zuylestein, avait épousé une femme anglaise qui dominait son mari, et qui avait pris elle-même une grande autorité sur le jeune prince [3]. Les rapports de Zuylestein avec la cour d'Angleterre étaient tels, qu'au commencement de la guerre, le duc d'York lui avait écrit une lettre dans laquelle le frère de Charles II lui annonçait l'arrivée de la flotte ennemie sur les côtes de la Hollande [4]. Le Grand Pensionnaire devait dès lors s'alarmer de la confiance que le jeune prince d'Orange lui témoignait. Pour l'éloigner, il fit décider par les États de Hollande qu'un nouveau gouverneur serait donné à leur pupille. La Princesse Douairière, qui s'était toujours montrée hostile à Zuylestein, reconnu comme fils naturel par son mari le stathouder Frédéric-Henri, s'empressa d'approuver ce changement. Mais le prince d'Orange, auquel cette séparation paraissait le plus douloureux sacrifice, ne recula devant aucune démarche pour conserver son gouverneur; il alla trouver l'ambassadeur de France, et le pria, les larmes aux yeux, d'user de son crédit auprès du Grand Pensionnaire pour lui épargner une

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 1er avril 1666.
[2] L. d'Estrades, 30 avril 1666.
[3] L. man. de Thou, 17 juin 1660 : Archives aff. étr.
[4] Mai 1665.

si grande affliction, promettant de regarder M. de Witt comme un père, et de se conduire en véritable enfant de l'État, s'il obtenait le succès de sa demande [1]. « Il était malade de regret, jusqu'à ne quitter ni sa chambre ni son lit [2]. » Ce fut vainement qu'il joignit les menaces aux prières, « déclarant que c'était se tromper que vouloir le gouverner comme un enfant, qu'il ne l'était plus, et qu'il le ferait bien connaître [3] ». De Witt resta inflexible. Zuylestein obtint, il est vrai, comme dédommagement, que son traitement de 4,000 florins lui fût garanti pour cinq ans; mais il n'en fut pas moins éloigné de son élève.

Les États de Hollande choisirent pour le remplacer Jean Van Ghent, député de Gueldre aux États généraux, qui s'était toujours montré favorable au parti dominant [4], et qui avait fait partie de l'ambassade extraordinaire envoyée en France quelques années auparavant, pour y conclure le dernier traité d'alliance [5]. La désignation du nouveau gouverneur était surtout destinée à satisfaire Louis XIV, en le rassurant contre la crainte de l'union du parti orangiste avec l'Angleterre. Pour faire de Van Ghent son obligé, le roi de France chargeait son ambassadeur de lui offrir secrètement une gratification annuelle de 4,000 livres [6]. Le prince d'Orange fit une dernière tentative pour empêcher les États de lui imposer leur choix; il pria Van Ghent de refuser l'emploi qui lui était offert, lui promettant de lui tenir compte de son refus, en prenant soin de sa fortune et de celle de ses enfants. Mais Van Ghent, qui ne voulait pas rompre avec les États, aima mieux braver un mécontentement dont il n'avait pour le moment rien à craindre, et n'hésita pas à prendre possession de sa charge.

Le prince d'Orange n'avait plus qu'à se soumettre. Il se résigna en silence à l'offense qu'il avait reçue, et dissimula ses griefs, jusqu'au jour où il pourrait en obtenir réparation. Il se contenta de témoigner ses ressentiments à sa grand'mère [7], ne pouvant lui

[1] L. d'Estrades, 15 avril 1666.
[2] L. d'Estrades, 22 avril 1666. — L. de Witt à Van Beuningen, 29 avril 1666.
[3] L. Wicquefort, 21 avril 1666 : Archives aff. étr.
[4] L. Brasset, 5 octobre 1650 : Archives aff. étr.
[5] 1660.
[6] L. d'Estrades, 30 avril 1666. — L. Louis XIV à d'Estrades, 6 mai 1666.
[7] *Ibid.*, 6 mai 1666.

pardonner d'avoir fait cause commune avec les ennemis de la maison d'Orange, fût-ce pour servir ses intérêts. Voulant se venger de la conduite qu'elle avait tenue, il pressa ses nouveaux tuteurs de lui faire rendre ses comptes qui étaient en grand désordre, et dont il déclarait la Princesse Douairière responsable, « se plaignant qu'on fît tous les jours des ventes de ses terres à vil prix, qu'on ne payât aucune de ses dettes, et qu'on dût à des fournisseurs de sa table des années entières [1] ». En même temps, s'imposant une réserve et une habitude de feindre au-dessus de son âge, il reconnut la nécessité de satisfaire les États de Hollande, en paraissant disposé à suivre leur direction, jusqu'à ce qu'il pût s'en affranchir. Il n'eut plus d'autre préoccupation apparente que celle de rechercher leur protection, et affecta de leur témoigner tant d'empressement, que sa grand'mère en prit ombrage[2] : il répondit avec fermeté à ses reproches, en lui « représentant qu'elle n'avait qu'à s'en prendre à elle-même, s'il les considérait comme ceux dont il avait à espérer sa fortune ». — « Je l'ai laissé », écrivait l'ambassadeur de France [3], « dans la disposition de faire tout ce que M. de Witt lui conseillera. »

C'était d'ailleurs avec une fidélité exemplaire que de Witt remplissait à l'égard du prince son élève les devoirs que sa nouvelle charge lui imposait. L'attachement et la sollicitude qu'il lui témoignait ressortent de tous les témoignages contemporains. Pour gagner sa confiance, il allait jusqu'à prendre part à ses jeux. Le comte d'Estrades raconte [4] « qu'il fut défié à une partie de paume par le Grand Pensionnaire et par le prince d'Orange qu'il avait été voir jouer ensemble. Je les pris au mot », ajoute-t-il, « et sans me déshabiller, je jouai six parties que je gagnai. »

La vigilance de Jean de Witt pour l'éducation qui lui était confiée n'était jamais en défaut. La Princesse Douairière ayant demandé que son petit-fils vînt assister à un mariage de famille, il lui répondit : « Les députés pour l'éducation s'en remettent pour cette décision à Votre Altesse, en la priant toutefois de ne pas laisser l'absence du prince se prolonger au préjudice du bon emploi de

[1] L. d'Estrades, 22 avril 1666.
[2] *Ibid.*, 22 avril 1666.
[3] *Ibid.*, 6 mai 1666.
[4] *Ibid.*, 30 décembre 1666.

ses journées. » Il avait pris lui-même la direction de ses études, en y associant le précepteur du jeune prince, Bornius. Il venait régulièrement l'examiner sur son travail de la semaine [1], et s'était en outre réservé de lui donner tous les lundis, au moins pendant une heure, les enseignements de la politique. Il comptait sans doute sur ses leçons pour lui apprendre sinon à aimer, au moins à respecter le pouvoir des États, et pour l'encourager à suivre les exemples de son ancêtre Guillaume Ier plutôt que ceux de son père. Un appartement du palais du prince, surnommé *la chambre d'éducation,* servait à ces entretiens dans lesquels, par un étrange retour de fortune, le fils de l'ancien prisonnier du stathouder Guillaume II préparait le dernier descendant de la maison d'Orange à se rendre digne du pouvoir de ses aïeux. « Je tiens », disait le Grand Pensionnaire avec un désintéressement patriotique qui l'honore, « à faire de l'éducation du prince d'Orange une œuvre complète; il peut arriver malheur à mon parti, et il faut que ce jeune homme soit un jour en état de gouverner la république [2]. »

En prenant ainsi le prince d'Orange sous leur patronage, les États de Hollande allaient lui permettre de justifier un jour les prévisions de Jean de Witt. Quand la résolution par laquelle ils se chargeaient de son éducation avait été prise, l'un des principaux membres de l'assemblée des États généraux avait dit en riant : « La Hollande pense faire du prince un enfant de l'État; mais je vois bien qu'elle-même sera dans peu un enfant du prince. » Les partisans du fils de Guillaume II n'avaient d'ailleurs jamais cessé de compter sur le temps comme sur leur meilleur auxiliaire pour le rétablissement de sa fortune. « Quand Son Altesse aura quelques années de plus », écrivaient-ils, « les provinces renverseront tout cet échafaudage, on y viendra; l'ouvrage est sur des vis; il se fera de lui-même sans qu'on s'en occupe. Le prince, une fois devenu majeur, défera ce qu'on a fait pendant qu'il était enfant [3]. »

[1] *Mercure hollandais*, 1666, p. 292. *Mémoires du prince de Tarente*, p. 275.

[2] Déclaration faite à M. Guizot par M. Fagel, ambassadeur du royaume des Pays-Bas en Angleterre, recueillie par lui comme une tradition de famille. — Voir également BURNET, t. II, p. 7.

[3] L. Bootsma au prince Guillaume-Frédéric de Nassau, 19/29 septembre 1663. — *Ibid.*, 2/12 janvier 1664. — L. Huybert, 17 juillet 1664.

Il n'avait pas besoin d'attendre sa majorité pour profiter des événements qui conspiraient en sa faveur. La restitution de la principauté d'Orange [1], dont le roi de France s'était emparé quelques années auparavant [2], lui rendait déjà au dehors le crédit qu'il avait perdu. Louis XIV avait longtemps refusé de s'en dessaisir, malgré les pressantes instances et les suppliques d'Huyghens de Zuylichem que la Princesse Douairière avait envoyé à Paris, pour appuyer ses réclamations. Il avait fini par renoncer à la garder, pour satisfaire l'électeur de Brandebourg, gendre de la princesse, dont il était intéressé à s'assurer la bienveillante neutralité pour l'exécution de ses projets sur les Pays-Bas espagnols. En outre, la paix qui venait d'être conclue avec le roi d'Angleterre à Bréda [3] semblait imposer aux États de Hollande, en faveur du neveu de Charles II, la nécessité de concessions destinées à ménager le nouvel allié de la république. Enfin, l'invasion de Louis XIV dans les Pays-Bas espagnols, en faisant craindre aux États généraux d'être engagés dans une guerre contre la France, ne permettait plus de laisser vacantes les grandes charges de l'armée; elle favorisait l'impatience de ceux qui voulaient réserver au descendant des anciens stathouders les pouvoirs militaires de capitaine et amiral général qui avaient appartenu à ses ancêtres.

De Witt s'était depuis longtemps préparé à ce dénoûment, qu'il considérait comme inévitable. « L'inclination des régents et des sujets pour la personne du jeune prince est telle », écrivait-il six ans auparavant [4], « que sitôt qu'il aura atteint l'âge convenable, le commandement des troupes du pays lui tombera dans la main. » Mais d'autre part, éclairé par l'expérience des événements de 1650, et le souvenir du coup d'État de Guillaume II, il était convaincu qu'en laissant réunir les pouvoirs de stathouder à ceux de capitaine et amiral général, « il ferait du prince d'Orange non plus un officier, mais un souverain de l'État [5] ». Séparer les deux charges et les rendre incompatibles, tel était pour de Witt le programme à suivre pour assurer la durée du gouvernement républi-

[1] 1664.
[2] 1660.
[3] Juillet 1667.
[4] L. de Witt à Beverwaert, 1er avril 1661.
[5] L. man. de Thou, 12 avril 1660 : Archives aff. étr.

cain. Il se flattait de pouvoir le mettre promptement à exécution, en préparant par l'entrée du jeune prince au conseil d'État sa nomination comme capitaine et amiral général, moyennant sa renonciation au stathoudérat. « Nous devons », écrivait-il à l'un de ses confidents [1], « d'une part, assurer fermement la liberté publique, et d'autre part, accorder dès à présent au prince d'Orange une dignité, convenable à son âge qui pour le moment ne permet pas de l'élever encore davantage. » En suivant cette ligne de conduite, de Witt cherchait non plus seulement un expédient, mais une solution qui pourrait assurer la sécurité de l'avenir.

La proposition qu'il avait en vue, et à laquelle des pourparlers avec le prince d'Orange servirent de prélude [2], avait d'abord été examinée par les conseillers-députés; elle fut soumise en leur nom aux États de Hollande [3]. Elle les invitait à se mettre d'accord avec les autres provinces, pour disposer des grandes charges militaires, en laissant vacante celle de capitaine général qui semblait ainsi réservée au prince d'Orange. Pour manifester à cet égard leurs intentions, ils devaient s'engager à le laisser entrer dans le conseil d'État, et à le faire désigner comme commissaire des États généraux à l'armée, en cas de guerre, afin de le préparer ainsi à l'exercice du pouvoir militaire. Mais ils ne devaient être tenus de remplir cet engagement qu'après avoir obtenu des États généraux une garantie préalable, la promesse de considérer quiconque serait stathouder, c'est-à-dire gouverneur d'une des provinces de la confédération, comme inéligible à la charge de capitaine et amiral général.

Ces conclusions furent renvoyées à la délibération des conseils des villes et communiquées aux États généraux. Elles ne semblaient pas devoir être sérieusement contestées. Le parti orangiste était plutôt intéressé à se contenter des offres des États de Hollande. Il était trop désuni pour se monter exigeant. En outre, les États de Zélande n'avaient pas pardonné à la Princesse Douairière de les avoir abandonnés; ils l'accusaient de les avoir trompés, en se réconciliant à leur insu avec les nouveaux maîtres du pouvoir, et en témoignant sa préférence aux États de Hollande. Ils avaient déclaré

[1] L. de Witt à Nieveen, conseiller de Groningue, 4 juillet 1667.
[2] L. Wicquefort, 26 mai 1667.
[3] Résol. États de Hollande, 2 juillet 1667.

qu'ayant été ainsi désarmés, ils renonçaient à tenter de nouvelles démarches en faveur du jeune prince [1]; aussi, après avoir essayé inutilement de se faire associer à la direction de son éducation [2], s'étaient-ils tenus sur la réserve. Enfin, les partisans les plus dévoués du prince d'Orange se rattachaient au nouveau gouvernement, sans aucun scrupule. L'un des principaux nobles de Hollande, le comte de Sommeldsdyck, dont le père avait été employé par le dernier stathouder à l'exécution de son coup d'État, écrivait à de Witt : « J'ai l'intention de m'acquérir l'honneur de votre amitié, et encore plus le désir de vous donner et assurer la mienne, constante et fidèle, dans l'intérêt du gouvernement établi que je vous promets de préférer toujours et en tout temps au mien propre. Si feu mon père a agi différemment, je veux croire qu'il a eu ses raisons, comme aussi j'ai présentement les miennes, et c'est ainsi que va le monde [3]. » C'était donc à bon droit que de Witt pouvait témoigner à l'un de ses confidents sa satisfaction en ces termes : « La puissance et la considération de la Hollande vis-à-vis des autres provinces sont si grandes, qu'auprès de celles-ci, avec une bonne direction, on peut accomplir tout ce que Leurs Nobles et Grandes Puissances résoudront sur bons fondements et bonnes raisons [4]. »

Les États de Hollande se gardaient d'ailleurs d'abuser de leur prépondérance; ils se contentaient d'offrir un accord, en proposant la séparation des deux charges de stathouder et de capitaine général, et ne prétendaient pas se passer du concours des autres provinces. Mais la passion prit chez quelques-uns de leurs membres la place de la prudence, et fit prévaloir une politique agressive qui devait remettre les partis aux prises. Tandis que de Witt inclinait à la modération et à la patience, deux députés d'Amsterdam, Fagel et Valkenier, allèrent au delà des projets dont le Grand Pensionnaire avait pris l'initiative : dans leur impatiente ardeur d'ambition, ils tenaient à prendre le premier rang parmi les ennemis les plus passionnés de la maison d'Orange, dont ils devaient se faire, quelques années plus tard, les partisans les plus fougueux. Le Grand

[1] L. de Witt à Van Beuningen, 8 avril 1666.
[2] Résol. États de Hollande, 16 avril 1666.
[3] L. man. du comte Aarsen de Sommelsdyck à de Witt, 6 février 1666.
[4] L. man. de Witt à Reyns, 8 juillet 1667.

Pensionnaire s'opposa vainement pendant deux jours à la proposition dont ils lui avaient donné connaissance, et finit par s'y rallier à contre-cœur [1].

Une nouvelle résolution adoptée par les États de Hollande [2] les engagea dans la voie au seuil de laquelle ils s'étaient jusqu'alors arrêtés. Ils déclarèrent d'abord qu'ils se refuseraient à la nomination d'un capitaine et amiral général, tant que les États généraux n'auraient pas rendu cette charge incompatible avec celle de stathouder Cette déclaration ne leur paraissant pas suffisante, ils prononcèrent en outre l'abolition du stathoudérat de leur province, en s'interdisant la liberté de le rétablir. Par suite de cette suppression, les pouvoirs qui avaient jusqu'alors appartenu aux stathouders et qui étaient restés comme en déshérence, furent répartis à titre définitif entre les États, le corps des nobles et les régences des villes. Par un règlement ultérieur, les États et les nobles déterminèrent quelles seraient les charges dont ils auraient réciproquement le droit de disposer. Les États soumirent en même temps à leur juridiction les différends des villes, soit entre elles, soit avec les cours de justice. Les régences des villes se firent, de leur côté, reconnaître la nomination de tous les membres de leur conseil, ainsi que le choix de leurs bourgmestres et échevins. Pour donner les garanties de la durée à cette constitution du gouvernement républicain, l'obligation d'un serment fut imposée au Grand Pensionnaire, aux députés de l'assemblée, et à tous ceux qui faisaient ou qui feraient partie du corps des nobles ou des régences. La formule en était ainsi conçue : « Je promets et j'atteste que je maintiendrai sincèrement l'édit ci-dessus mentionné dans tous ses points et articles, et que je ne souffrirai jamais qu'on le viole ou qu'on y porte atteinte. De plus, non seulement je ne proposerai jamais rien qui y soit contraire; mais encore je ne donnerai jamais d'avis qui tendent à en empêcher l'exécution ou à en faire révoquer en doute la validité ; qu'ainsi, le Dieu tout-puissant me soit en aide. »

[1] L. Wicquefort, 11 août 1667 : Archives aff. étr. — Manuscrit Bontemantel, Amsterdam; voir séance des régents d'Amsterdam du 2 juillet 1672. Il y est dit en séance, par Bontemantel, « que Fagel et Valkenier avaient, en 1667, forgé l'édit perpétuel pour la suppression du stathoudérat, que le grand pensionnaire de Witt l'avait toujours eu en aversion et l'avait combattu pendant deux jours, et qu'il avait fallu cependant qu'il y consentît et se laissât quelque peu convaincre ».

[2] Résol. États de Hollande, 5 août 1667.

Aucune opposition ne se manifesta dans l'assemblée de la province. Le Grand Pensionnaire s'était ménagé depuis longtemps le concours des nobles, en faisant obtenir [1] à ceux d'entre eux qui représentaient l'ordre de la noblesse dans les États un privilége d'hérédité non seulement pour leurs fils, mais encore, à défaut de fils, pour leur frère aîné. De leur côté, les députés des villes ne pouvaient manquer de se conformer à l'opinion des régents favorables à l'abolition définitive du stathoudérat, qui leur assurait à perpétuité la libre élection des magistrats municipaux. La promesse de laisser au prince d'Orange l'accès du pouvoir militaire paraissait d'ailleurs à ses partisans une satisfaction suffisante. Des réserves ne furent faites par certains membres qu'à l'égard du serment; quelques-uns des députés du corps des nobles ayant demandé un ajournement, avant de consentir à prendre un engagement irrévocable, les États résolurent que le serment ne serait demandé qu'à la session suivante.

Quatre mois après, quand ils se réunirent pour leur nouvelle session, un subterfuge eut raison des difficultés opposées [2]. L'assemblée avait été convoquée à quatre heures après midi, et tous ceux des membres qui étaient disposés à jurer l'édit avaient été invités à se rendre dans la salle, dès qu'ils y seraient appelés par le son de la cloche. Ils ne se firent pas attendre, et la séance fut précipitamment déclarée ouverte. Les nobles, restés à table, s'étaient seuls mis en retard. Quand ils vinrent occuper leurs siéges, tous les députés qui étaient présents à l'ouverture de la réunion avaient déjà répondu à l'appel de leur nom, et prêté le serment demandé : les nobles n'avaient plus le droit de délibérer, le vote étant commencé, et se voyant réduits à se retirer, s'ils refusaient de suivre l'exemple qui leur était donné, ils s'y conformèrent de bonne grâce.

Le lendemain, les mesures les plus énergiques furent prises [3], pour obtenir à bref délai l'engagement d'obéissance et de fidélité à l'édit auquel tous les membres des conseils des villes devaient souscrire. Les États avaient d'abord résolu de désigner trois com-

[1] Résol. États de Hollande, décembre 1666.

[2] *Ibid.* 20 décembre 1667. WICQUEFORT, t. II, p. 377.

[3] *Ibid.*, 21 décembre 1667. — L. Jean de Witt à Van Neck, 21 décembre 1667; et J. Wicquefort, 21 décembre 1667.

missaires chargés d'aller recueillir le serment des régents. Mais craignant que ceux qui voudraient s'en dispenser ne fussent tentés de s'absenter pour s'excuser, ils se ravisèrent. Ils adressèrent aux conseils des villes la copie de l'édit suivie de la formule du serment, et mirent en demeure les régents de signer la feuille qui leur était envoyée. Leur signature était exigée dans le délai des trois semaines qui précéderaient la nouvelle session des États; ceux qui la refuseraient devaient être considérés comme démissionnaires. Le droit de séance dans les assemblées municipales était ainsi subordonné à la condition d'un serment politique. Cette injonction fut acceptée avec une docilité empressée. Un seul conseiller se récusa; c'était un membre du conseil d'Édam qui déclara qu'étant vieux et sourd, il ne pouvait signer ce qu'il n'entendait pas [1]. Quand les États reprirent leurs séances [2], l'édit était juré par tous ceux qui participaient au gouvernement de la province. Il fut adressé aux cours de justice, qui reçurent l'ordre de s'y conformer, et resta sous la garde du Grand Pensionnaire, qui, tenu plus que tout autre à le faire observer comme loi de l'État, en n'y laissant proposer aucun changement, devait mourir victime du serment par lequel il s'était engagé à y rester fidèle.

Ainsi fut voté l'acte que les États appelèrent *Édit perpétuel,* avec une présomption que l'avenir ne devait pas justifier, malgré les garanties qui avaient été prises pour le rendre irrévocable. Il donnait au parti républicain la plus complète satisfaction, et semblait lui assurer la possession définitive du gouvernement. « Quelques-uns des députés qui l'avaient juré le considéraient comme marquant la date du premier jour de la liberté de leur province [3]. » En ne laissant plus au fils de Guillaume II d'autre charge accessible que celle du commandement militaire, les États de Hollande se flattaient de s'être garantis contre toute domination princière, sans se montrer injustes pour le descendant des libérateurs du pays. Ils croyaient s'être affranchis, en lui interdisant l'accès du stathoudérat, par la suppression de cette charge.

Toutefois, au lieu de rompre ouvertement avec des traditions qui remontaient aux premiers jours de l'indépendance de la

[1] Wicquefort, t. II, p. 378.
[2] 12 janvier 1668.
[3] L. Wicquefort, 11 août 1667.

république, ils auraient agi prudemment, en se contentant d'amoindrir l'importance de la charge de stathouder, au lieu de prétendre la supprimer, et en se reservant les principales prérogatives qui pouvaient la rendre dangereuse pour les libertés publiques [1]. Le grand pensionnaire de Witt, si opposé qu'il fût au rétablissement du stathoudérat, trouvait plus dangereux qu'utile de l'abolir avec éclat [2]. Il aurait préféré le faire déclarer incompatible avec le commandement de l'armée et de la flotte, moyennant un accord préalable avec les États généraux. Il se laissa trop facilement entraîner à suivre une autre impulsion, et en n'empêchant pas les États de Hollande d'abuser de leur victoire, il rendit inévitable une réaction plus ou moins prochaine.

Pendant qu'on votait l'Édit perpétuel, son cousin germain Vivien, pensionnaire de Dordrecht, coupait en morceaux avec un canif la reliure d'un livre. « Que faites-vous, cousin? » lui demanda avec étonnement Jean de Witt, qui se trouvait auprès de lui. « Je fais l'expérience », lui répondit Vivien, « de ce que peut l'acier sur le parchemin [3]. » Il voulait ainsi donner à entendre que la résolution des États, fût-elle inscrite sur leurs registres, serait à la merci d'une épée, dès que le prince d'Orange aurait été mis en possession du pouvoir militaire.

Les autres provinces, se considérant comme provoquées par l'Édit perpétuel, ne se résignèrent pas au défi qui semblait leur être porté. Les États de Zélande demandèrent aux États généraux de répondre au vote des États de Hollande, en faisant entrer le prince d'Orange au conseil d'État, et en le désignant sans retard comme capitaine et amiral général. Ils invitèrent en outre les autres provinces à ne prendre aucun engagement qui leur interdît de le nommer stathouder [4]. Les États de Frise et de Groningue, qui avaient pour gouverneur le jeune prince de Nassau, ne voulant pas le rendre inéligible, à défaut du prince d'Orange, au commandement de l'armée et de la flotte, se montraient disposés à suivre l'exemple de la Zélande. Ils recommandèrent dès lors à leurs députés aux États généraux de s'opposer à

[1] Wicquefort, *Mémoires* sur l'année 1672.
[2] Voir note 1, p. 506
[3] Scheltema, *Staatkundige Nederland* (Amsterdam, 1806), t. II, p. 418.
[4] Résol. Zélande, 16 et 26 août 1667.

toute proposition qui serait destinée à rendre les deux charges incompatibles [1]. Les États de Gueldre, quoiqu'ils se montrassent disposés, pour leur compte, à la séparation du pouvoir civil et du pouvoir militaire, se refusaient à imposer par avance cette condition aux autres provinces [2]; ils déclaraient en outre qu'ils ne prendraient aucun engagement, tant qu'un capitaine et amiral général ne serait pas nommé [3]. Les États d'Overyssel, empêchés de se prononcer par suite des divisions de leur assemblée, étaient réduits à l'abstention [4]. Seuls les États d'Utrecht conformèrent leur conduite à celle des États de Hollande : après avoir, dans une première délibération, déclaré qu'aucun commandant de l'armée ne pourrait exercer la charge de stathouder de leur province, ils en prononcèrent la suppression [5]. Mais le concours des États d'Utrecht n'était pas suffisant pour permettre aux États de Hollande de dissoudre la coalition dont ils étaient menacés. Les autres provinces prétendant les obliger à céder, sous peine de désorganiser l'armée et de compromettre la défense du pays, déclarèrent qu'elles se refuseraient à disposer des charges militaires, tant que le prince d'Orange n'aurait pas été nommé sans condition capitaine et amiral général.

Le grand pensionnaire de Witt, préoccupé « de la nécessité de régler les affaires de la milice d'un commun accord [6] », mit tout en œuvre pour conjurer ce danger par des offres de concessions. Il usa de son crédit auprès des députés des États généraux qui faisaient partie du comité des affaires militaires, et leur fit approuver une importante proposition qui fut formulée par l'un d'eux, Ripperda tot Beurse, député de Gueldre, sous le nom de *Projet d'harmonie;* elle était destinée à pacifier les rivalités intérieures par des garanties favorables aux intérêts du prince d'Orange.

Aux termes du projet [7], aucun stathouder de province ne pouvait, il est vrai, être nommé capitaine et amiral général. Mais cette incom-

[1] L. des États de Frise à leurs députés aux États généraux, 23 août 1667. Résol. des États de Frise, 8 septembre 1667.
[2] L. de Witt à Meerman, 15 août 1667.
[3] Résol. États de Gueldre, 13 août 1667.
[4] Pomponne, *Négociations* man., p. 12.
[5] Résol. États d'Utrecht, 20, 22 août et 29 septembre 1667. — Wicquefort, t. III, p. 372.
[6] 21 septembre 1668.
[7] L. Wicquefort, 22 septembre 1668 : Archives aff. étr.

patibilité des charges civiles et militaires ne devait être stipulée que dans l'instruction du capitaine et amiral général, c'est-à-dire une fois la nomination faite. Il en résultait que les provinces restaient libres de choisir le prince d'Orange pour stathouder, si le commandement de l'armée et de la flotte ne lui était pas donné, et qu'elles n'étaient tenues à aucun engagement préalable, pour obtenir son entrée immédiate dans le conseil d'État. En outre, la charge de capitaine et amiral général, sans lui être expressément promise, lui était indirectement réservée, l'âge de vingt-deux ans accomplis étant exigé pour sa nomination. A défaut de l'héritage de ses ancêtres qui ne lui était pas rendu, le jeune prince d'Orange pouvait dès lors être assuré de recueillir une part des pouvoirs qui leur avaient appartenu, sous la condition d'un stage qui devait être prolongé pendant six ans jusqu'à sa majorité.

Le grand pensionnaire de Witt se flattait d'avoir ainsi trouvé un programme de conciliation. « Je ne manquerai pas », écrivait-il au conseiller-pensionnaire de Zélande, « de l'appuyer auprès des États de Hollande[1]. » Il les y rallia facilement, les membres de leur assemblée les plus opposés à l'avancement du prince d'Orange s'étant engagés par avance, quand ils disposeraient du commandement de l'armée et de la flotte, à le nommer capitaine et amiral général à vie, au lieu de s'en tenir à une nomination temporaire. Moyennant cette concession, de Witt obtint[2], après quelques mois de négociations, l'adhésion des provinces de Gueldre et d'Overyssel au projet d'harmonie. Les États de Hollande s'empressèrent d'en profiter pour presser la nomination des officiers supérieurs de l'armée. Ils se rendirent en corps auprès des États généraux, après avoir habilement intéressé les autres provinces au choix des principaux candidats, en acceptant ceux qu'elles présentaient. Leurs énergiques remontrances, appuyées par les membres du comité militaire de l'assemblée fédérale, eurent le succès qu'ils en attendaient.

Une fois l'armée réorganisée, les États de Hollande pouvaient attendre avec pleine sécurité l'approbation du projet d'harmonie par les trois autres provinces qui continuaient à s'y opposer : en refusant d'y consentir, elles ne pouvaient que nuire aux intérêts du

[1] L. de Witt à Huybert, 2 octobre 1667.
[2] L. de Witt à Glinska, député de Groningue, 20 décembre 1667.

prince d'Orange, à qui elles fermaient ainsi l'entrée du conseil d'État, aussi bien que tout accès à la charge de capitaine et amiral général. Toutefois de Witt était trop intéressé au succès de l'œuvre de pacification qu'il avait entreprise pour la laisser en suspens, et il fit prendre toutes les mesures qui pouvaient ramener à l'accord commun les provinces dissidentes. Les États de Hollande obtinrent des États généraux l'envoi de deux députations dans les provinces de Groningue et de Frise, et dans la province de Zélande[1]. La principale direction en fut confiée à deux des membres de leur assemblée qui avaient donné des gages de leur zèle et de leur fidélité, Fagel et Vivien[2]. Le discours de Fagel aux États de Frise réunis à Leuwarden[3] fut l'éloquente justification de la politique inspirée par le Grand Pensionnaire. Fagel exposa la nécessité de l'accord entre les provinces, à l'aide de concessions réciproques, et fit valoir les avances des États de Hollande qui, dans l'intérêt du prince d'Orange, avaient consenti à ne pas rendre temporaire la charge de capitaine et amiral général. Il représenta le danger de laisser à la fois les charges civiles et militaires à un seul homme exposé aux suggestions des flatteurs et des courtisans, et qui pouvait être tenté par l'ambition du pouvoir souverain. Il termina en exposant que du moment où la charge de capitaine et amiral général semblait devoir être réservée au dernier descendant de la maison d'Orange, une nomination prématurée serait plutôt préjudiciable qu'avantageuse. Elle ne manquerait pas, selon lui, de laisser croire au jeune prince qu'il était redevable à sa naissance plutôt qu'au bon vouloir des États du commandement de l'armée et de la flotte, tandis qu'il pourrait se préparer à l'exercer, et être dès lors obligé de s'en rendre digne, en commençant par remplir les fonctions de membre du conseil d'État. Intimidés par cette énergique intervention, les États de Frise, et à leur exemple les États de Groningue, se montrèrent plutôt favorables que contraires à la conciliation. D'ailleurs, ayant un stathouder particulier, le fils du comte Guillaume-Frédéric de Nassau, ils tenaient moins à la conservation ou au rétablissement du stathoudérat dans les autres provinces, et n'avaient pas intérêt à prolonger la résistance.

[1] Résol. États généraux, 17 janvier 1668.
[2] Résol. États de Hollande, 23 et 24 janvier 1668.
[3] 3 mars 1668. — Rapport de Fagel aux États de Hollande, 23 mars 1668.

L'accord était plus difficile à ménager avec les États de Zélande. Des conférences leur avaient été vainement demandées par les États de Hollande [1]. Ils avaient répondu par des récriminations aux explications de leurs délégués [2] qui invoquaient les engagements antérieurs par lesquels les deux provinces s'étaient interdit la nomination d'un stathouder, sans s'être préalablement mises d'accord, et qui se plaignaient que ces promesses eussent été violées [3]. Le projet d'harmonie avait toutefois empêché les négociations d'être rompues, et de Witt s'empressa de les reprendre. « Je ne peux pas deviner », écrivait-il au conseiller-pensionnaire de Zélande, Pierre de Huybert [4], « pourquoi les États de cette province ne voudraient pas donner le consentement qui leur est demandé. J'espère au moins que ce n'est pas pour eux une raison de rejet, que la proposition soit faite par la Hollande. »

Pour se concilier le bon vouloir de Pierre de Huybert, de Witt lui avait promis d'obtenir à son fils une place vacante dans le conseil de Flandre [5], chargé de la juridiction restée commune aux deux gouvernements des Pays-Bas espagnols et des Provinces-Unies. Le conseiller-pensionnaire de Zélande n'en resta pas moins intraitable. Au conciliant mémoire [6] des députés qui venaient d'être envoyés par les États généraux pour rallier la Zélande au projet d'harmonie, il opposa un violent manifeste [7]. Il ne se contentait pas d'y déclarer que la Zélande refuserait de consentir à la séparation des deux charges, celle de stathouder et celle de capitaine et amiral général; mais encore il y incriminait sans ménagement la politique que les États de Hollande avaient suivie, depuis que la mort de Guillaume II les avait rendus maîtres du gouvernement. Pour les provoquer, il terminait cet écrit par l'essai de justification du coup d'État de 1650, et encourageait ainsi de nouvelles tentatives contre leur autorité. Ces emportements de discussion lui nuisirent plutôt qu'ils ne lui profitèrent. Les États de Zélande demandèrent, il est vrai, aux conseils des villes de leur

[1] Résol. États de Hollande, 10 septembre 1667.
[2] Meerman, bourgmestre de Delft, et Jonghknecht, bourgmestre d'Enchuyzen.
[3] Résol. États de Zélande, 28 septembre 1667.
[4] L. man. de Witt à Huybert, 2 octobre 1667.
[5] *Ibid.*, 20 septembre 1667.
[6] Mémoire des députés des États généraux aux États de Zélande, 4 février 1668.
[7] Manifeste des États de Zélande, 10 février 1668.

province l'approbation du message qui leur était proposé par leur conseiller-pensionnaire ; mais la réponse aussi modérée que concluante qui y fut faite par les États de Hollande [1] les dissuada de donner aucune suite à cette polémique.

Les habiles démarches des agents de confiance du grand pensionnaire de Witt n'étaient pas d'ailleurs restées inutiles [2] : ses émissaires réussirent à désunir le parti qui résistait à la conciliation, et finirent par opposer comme rivaux d'autorité, au conseiller-pensionnaire de Zélande Pierre de Huybert, deux des principaux députés des États de la province, Thibault et Ingolsel, en leur ménageant l'appui des villes de Middlebourg et Flessingue. « La condition des affaires présentes en Zélande », annonçait Bampfield à de Witt [3], « est beaucoup meilleure présentement que je ne l'avais espéré, quand j'ai commencé à y travailler avec le plus grand soin, pour les mettre dans l'état où elles sont aujourd'hui. » « Il y a de l'apparence », écrivait en même temps l'un des correspondants de la cour de France [4], « que le parti des dissidents, qui est déjà très-affaibli en Frise, finira par succomber en Zélande. »

Les dispositions du prince d'Orange paraissaient être d'ailleurs la plus sûre garantie de l'accord, et contribuaient utilement au succès de la politique du Grand Pensionnaire. Aussitôt après le vote de l'Édit perpétuel, les États de Hollande avaient envoyé une députation à leur pupille, et avaient chargé leur premier ministre de justifier auprès de lui la résolution qu'ils avaient prise. De Witt lui représenta hardiment « que de même qu'il n'y avait pas un seul député dans l'assemblée qui ne le considérât comme celui qui devait un jour commander les armées de l'État, il n'y avait pas aussi un seul de ces députés qui ne détestât le souvenir de l'entreprise de son père ». Il ajouta que la suppression du stathoudérat était destinée à prévenir le renouvellement d'un pareil attentat. Le Grand Pensionnaire tempéra cette communication, en faisant savoir au jeune prince que les États de Hollande, « voulant le rendre capable de bien servir la république », réclameraient son admission au conseil d'État, et il l'exhorta à méri-

[1] Résol. États de Zélande, 2, 3, 4 mars 1668.
[2] L. Bampfield à de Witt, man., janvier, mars 1668.
[3] *Ibid.*, 10 mars 1668.
[4] L. man. Wicquefort, 13 février 1668 : Archives aff. étr.

ter leur confiance, pour se faire réserver le commandement de l'armée et de la flotte, dès que son âge lui permettrait de l'exercer. D'après la dépêche qui reproduit ce curieux récit [1], le fils de Guillaume II sut si bien user de dissimulation, que non-seulement il contint des plaintes inutiles, mais encore témoigna sa satisfaction, et pria de Witt de remercier les États de Hollande de leur sollicitude pour sa personne et ses intérêts.

De Witt s'efforçait de l'en persuader avec la plus loyale sincérité. Dans cette vue, il chargeait son confident attitré, le colonel Bampfield, de transmettre des offres pressantes d'accord au docteur Rumpf, médecin de la Princesse Douairière, l'un des conseillers les plus accrédités de la famille d'Orange [2]. Bampfield, se conformant aux instructions qui lui étaient données, engagea avec Rumpf une correspondance, pour lui représenter que les intérêts du prince ne pourraient être utilement servis, à moins d'être entièrement remis au Grand Pensionnaire de Hollande, qui, écrivait-il, « a autant de capacité que de bonne volonté pour lui donner des conseils sages et salutaires, et n'est pas moins puissant qu'adroit pour faire réussir tout ce qui sera promis et entrepris en sa faveur ». « En mon opinion », ajoutait-il, « ce grand et bon ouvrage, qui ne profitera pas moins à l'avancement du prince qu'à la jouissance de sa pension et au règlement de ses dettes, doit commencer par une confidence mutuelle donnée et reçue entre Son Altesse et M. le Grand Pensionnaire, lequel, comme j'en suis bien convaincu, y est fort préparé de sa part : il serait donc nécessaire que Son Altesse prît l'opportunité la plus commode et la plus prompte, pour l'entretenir en particulier et à cœur ouvert : Son Altesse trouverait tous les avantages qu'elle peut désirer, si elle lui promettait non-seulement de ne jamais entrer en aucune cabale, mais encore de faire tout ce qui dépendrait d'elle, pour établir l'union entre les provinces et suivre ses conseils. » Pour appuyer ces considérations, Bampfield représentait « l'imprudence à laquelle le jeune prince se laisserait entraîner, en se fiant aux promesses des autres provinces qui ne pourraient les tenir, si la Hollande y mettait opposition », et il demandait « qu'on n'oubliât pas que si l'on peut avec un point

[1] L. man. Wicquefort 1er septembre, 1667. Archives : aff. étr.

[2] L. Bampfield à Rumpf, et considérations de Bampfield : Archives de la maison d'Orange. Voir Grovestins, *Guillaume III et Louis XIV*, t. II, p. 37.

d'appui s'élever plus haut, on ne tire au contraire rien de rien, d'après le proverbe latin : *Ex nihilo nihil fit* ».

Les déclarations du Grand Pensionnaire confirmaient ces assurances. Elles ressortent, avec tous les caractères de la franchise, de ses entretiens intimes avec l'ambassadeur d'Angleterre, le chevalier Temple, auquel il aimait à se confier sans détours. Il l'assurait [1] qu'il ne manquait jamais de voir le prince une ou deux fois par semaine, et qu'il avait fini par lui porter une affection toute particulière, rendant justice à toutes ses qualités. Il prenait l'engagement de le faire nommer capitaine et amiral général, dès que son âge lui permettrait de commander l'armée et la flotte [2]. Enfin il justifiait l'opposition qu'il faisait à la réunion des deux charges, celle de stathouder et celle de capitaine et amiral général, en représentant que des pouvoirs si considérables remis aux mêmes mains seraient menaçants pour la liberté de la république. « Il ne pouvait oublier », disait-il, « que cette liberté n'avait survécu que par miracle sous le gouvernement des princes d'Orange, tantôt par les guerres du dehors, tantôt par la modération de Frédéric-Henri, tantôt par la mort prématurée de Guillaume II. » Il traçait d'un trait le programme de sa politique, qui était celle de la légalité, en avouant que s'il était né sujet du roi d'Espagne, il n'aurait pas conseillé à ses ancêtres de prononcer la déchéance de leur souverain, mais en déclarant d'autre part « qu'en sa qualité de ministre des États, il devait tout faire pour maintenir intacte leur autorité ».

Tel était le but dont il s'était rapproché par ses persévérants efforts, et qu'il paraissait désormais avoir atteint. En tempérant l'Édit perpétuel par le *projet d'harmonie* auquel il se croyait sûr de rallier bientôt toutes les provinces, il se flattait de rendre acceptable, même pour le fils de Guillaume II, une transaction qui affermissait le gouvernement républicain et assurait au pouvoir des États les services du dernier descendant de Guillaume Ier. Il complétait ainsi, par sa politique intérieure, le succès de ses négociations diplomatiques. L'Édit perpétuel, qui semblait désarmer le parti orangiste, en ne permettant plus au jeune prince d'Orange d'être un prétendant, avait été voté entre le traité de Bréda imposé à l'Angleterre par une audacieuse expédition, et la Triple Alliance

1 L. Temple à Arlington, 24 janvier 1668.
2 *Ibid.*, 7 septembre 1668.

qui faisait des États généraux les arbitres de la France et de l'Espagne. La domination du parti républicain et la grandeur de la république ne laissaient plus rien à désirer. Elles assuraient le plein succès d'une politique qui, au dedans comme au dehors, semblait être la glorification de l'œuvre entreprise par le Grand Pensionnaire de Hollande.

La vie domestique de Jean de Witt n'avait pas été jusque-là moins heureuse que sa carrière d'homme d'État. Depuis treize ans, longue durée de bonheur, il goûtait sans mélange les joies d'un amour partagé. Sa femme avait adouci par le charme de son attachement les ennuis et les tristesses inséparables de l'exercice du pouvoir, et avait embelli, en s'y associant, les plus beaux jours de la vie publique du Grand Pensionnaire. Lorsque la paix de Bréda avait été joyeusement célébrée, elle s'était mêlée à la foule pleine d'allégresse qui dansait devant la demeure de Jean de Witt [1], et avait prolongé avec son glorieux époux, très-avant dans la nuit, sa présence à la fête populaire. Elle prenait sa part de la récompense, après s'être associée à la peine. L'éloignement de son mari qui la laissait grosse, avec la charge de jeunes enfants, pour aller s'exposer aux dangers de la guerre engagée contre l'Angleterre, avait mis à l'épreuve sa courageuse résignation. Quand de Witt s'était rendu au Texel, pour y surveiller les équipements maritimes, la première lettre qu'elle lui avait adressée [2] manifestait ses alarmes : « Monsieur et digne mari », écrivait-elle, « celle-ci est à l'effet de vous demander de vouloir bien vous donner la peine de m'informer si je peux être ici parfaitement tranquille sur le péril d'un débarquement des Anglais, en cas de la ruine de notre flotte ou d'autres malheurs. On m'a donné beaucoup de tourments. Je désire savoir si vous reviendrez à la maison, avec les commissaires, après la sortie de la flotte ; car on dit que ces messieurs resteront pour attendre la bataille et rendre encore service. D'autres disent même que vous sortirez avec la flotte, de sorte que je suis inquiète, et je désirerais savoir de vous le véritable rapport, pour me rassurer. Mais il faut que vous m'écriviez la vérité, et que vous ne me flattiez pas. J'attends, par la première, une petite lettre de votre main, espérant qu'elle servira à me tranquilliser. Là-dessus, je vous recommande

[1] L. d'Estrades, 8 septembre 1667.
[2] L. Wendela Bicker à de Witt, 12 mai 1665.

à la Providence divine, et je reste, avec mes salutations, votre soumise et dévouée femme. »

Le mois suivant, quand de Witt avait jugé sa présence à bord nécessaire pour réparer les désastres de la campagne navale, elle lui écrivait encore : « J'ai reçu votre lettre, qui m'a été très-agréable, en me donnant des nouvelles de votre santé. J'espère que vous ne négligerez pas de me rèpondre; car, maintenant que je suis privée de voir votre aimable visage, j'ai une grande joie de voir au moins votre main. Je crains que vous n'ayez là-bas beaucoup trop de peine. J'espère que vous vous ménagerez autant que possible. Je demande que le temps vienne où vous retournerez à la maison; mais je crains qu'il ne soit encore éloigné[1]. » — « Mon cher papa », lui écrivait en même temps sa fille aînée, âgée de neuf ans, « maman languit fort après papa, et elle voudrait bien qu'il fût de retour, et nous autres aussi. Tous les parents font leurs recommandations à papa, et nous buvons chaque fois à sa santé [2]. »

Quelques mois plus tard, les tendres inquiétudes de l'épouse se manifestent avec une anxiété croissante. De Witt est en pleine mer, à bord du vaisseau de Ruyter, en face de l'ennemi, et se montre impatient de l'attaquer. Wendela Bicker lui demande de la rassurer, le priant « de lui faire connaître la vérité et de ne pas la tranquilliser par un rien[3] ». Dans une autre lettre [4], elle témoigne sa reconnaissance des bénédictions de Dieu et du bien-être de son mari : « Pour moi », ajoute-t-elle, « ce sera un bonheur inouï de vous revoir en bonne santé, et j'attendrai ce moment avec impatience; vous m'avez témoigné le désir de recevoir une lettre de ma main, et je n'y aurais pas manqué, si je n'avais pas pensé que vous savez que nous sommes tous en bonne santé ici. Votre petit garçon, qui a eu la fièvre, est maintenant tout à fait guéri. Quant à moi, aux autres enfants et amis, nous nous portons tous bien. » Quoiqu'elle n'accorde en général, dans sa correspondance, aucune place aux

[1] L. Wendela Bicker à de Witt, 22 juin 1665.

[2] L. d'Anna de Witt à de Witt, 29 juin 1665. — Les lettres de la jeune fille à son père (l. d'Anna de Witt, 23 et 29 avril 1665; 5 juillet 1666 : Archives du royaume, et Collection Hœufft Van Velsen) sont écrites couramment en français, avec le style et l'orthographe d'un enfant, et portent pour adresse : « Monsieur, Monsieur mon Papa. »

[3] L. Wendela Bicker à de Witt, 18 septembre 1665.

[4] *Ibid.*, 12 octobre 1665.

affaires publiques auxquelles elle restait étrangère, se contentant de donner les nouvelles de la famille, elle rend compte à son mari des bruits ridicules qu'on a fait courir « qu'il se serait battu avec l'amiral Ruyter, qu'il avait été pendu sur le rivage », et ajoute noblement : « Vous n'avez pas besoin de vous en inquiéter; si on fait le bien, on peut élever la tête avec tranquillité. Maintenant », écrit-elle en finissant, « mon cœur vous souhaite un bon voyage ainsi qu'à la flotte entière, et un retour heureux pour lequel je prierai le bon Dieu, qui sait le mieux ce qui sert au salut. » L'année suivante, le Grand Pensionnaire ayant été de nouveau obligé de la quitter [1] pour aller mettre ordre aux différends survenus entre les chefs de la flotte, elle s'en plaignait doucement, lui promettant « de surmonter le désir intempestif qu'elle avait de son retour ». « Je m'estime heureuse », lui déclarait-elle [2], « d'avoir un époux qui fasse passer le service du pays avant ses affaires particulières, et je dois avoir de grandes raisons pour me tenir satisfaite. Je travaillerai donc à me montrer calme en toute circonstance, en apprenant de plus en plus à vous imiter. »

De Witt avait l'âme trop virile pour se laisser jamais atteindre par les défaillances de la tendresse conjugale auxquelles sa femme pouvait quelquefois céder, et il ne cessait de l'encourager à y résister. « J'ai appris avec plaisir », lui écrivait-il [3] pendant son expédition navale, « votre résolution de recevoir avec soumission de la main de Dieu tout ce que Sa Divine Majesté voudra nous envoyer. Je prie Dieu le Seigneur de vous y fortifier de plus en plus; il faut le remercier de la grâce qu'il daigne répandre sur nous en cette occasion, étant aussi consolé et aussi plein de courage que je l'ai jamais été pendant toute ma vie, dans une affaire quelconque, reposant la nuit comme d'ordinaire, sans m'éveiller. J'espère qu'il en sera de même pour vous, dès que le premier changement sera passé un peu. Ne nous opposons en quoi que ce soit au coup qui peut menacer; mais confions-nous en Dieu, et recevons avec gaieté de cœur tout ce qu'il lui plaira de nous envoyer. Vous n'avez pas à

[1] Juin 1666.
[2] L. Wendela Bicker à de Witt, 24 juin 1666.
[3] L. de Witt à sa femme, 17 août 1665. — Cette lettre est publiée dans Siegenbeck, *lets over J. de Witt : Magazijn voor Wetenschappen, Kunsten en Letteren,* 1823.

vous inquiéter de moi, car vous pouvez être assurée que tout ira bien pour moi dans la vie comme dans la mort, et dans ce dernier cas, infiniment mieux que dans le premier. » C'était là comme le cri d'une âme détachée du désir de la vie par la fatigue de la lutte; mais il s'empressait de l'étouffer, et l'affection reprenant vite le dessus, l'époux et le père reparaissaient sous le personnage de l'homme public. Après s'être déclaré prêt à mourir sans regrets, il se hâtait d'ajouter : « Ne craignez pas néanmoins que je néglige, en n'employant pas toute la prudence convenable, de conserver ma vie pour ma patrie et pour ma chère famille. En priant Dieu tout-puissant de vous donner confiance et de vous animer de son esprit, je terminerai, et je resterai votre humble serviteur et fidèle mari . »

Treize années d'un heureux mariage lui avaient donné huit enfants, dont deux étaient morts en bas âge [1], et dont le dernier, Jacob [2], filleul de son grand-père, n'avait encore que quelques mois. La fortune dont il faisait un emploi modeste avait complété pour lui le bonheur de la vie conjugale. L'héritage qu'il avait recueilli de sa belle-mère [3], et qui s'ajoutait à la dot de sa femme, était évalué dans un inventaire de famille à 178,174 florins. Il en profita pour joindre à ses seigneuries [4] l'important domaine de Heckendorp qu'il acquit, moyennant payement à échéance, de l'un des nobles de la province de Hollande, le comte de Mérode [5]. Par l'entremise de son beau-frère Deutz [6] avec lequel il entretenait une correspondance suivie, des placements avantageux augmentèrent son patrimoine, et celui qu'il laissa après sa mort à ses enfants [7] fut, par suite d'accroissements irréprochables, de 492,660 florins. La nouvelle demeure qu'il occupait depuis six ans [8], de simple apparence, mais spacieuse [9], lui coûtait un loyer de 250 florins. Quelques

[1] C'étaient deux filles : Catherine, née le 30 août 1659, et morte à six ans, le 20 novembre 1665, et Elisabeth, née le 6 juin 1664, enterrée le 18 février 1667.
[2] Né le 10 novembre 1667.
[3] 1662.
[4] V. ch. v, p. 308.
[5] L. de Witt au comte de Mérode, 30 octobre, 2 novembre 1662 : Archives du royaume.
[6] L. de Witt à Deutz, 1656-1663 : Archives du royaume.
[7] 1672.
[8] 1er novembre 1660.
[9] Dans Hofstraat, en face d'Hofsingel, auprès de la place du Binnenhof; c'est la

arbres l'ombrageaient sur le devant, et le jardin qui s'étendait derrière l'habitation était réuni par un pont à celui qui ornait la belle résidence du prince Jean-Maurice de Nassau[1]. Le Grand Pensionnaire était ainsi devenu le voisin du prince d'Orange, qui avait continué d'habiter l'ancien palais de ses pères, où siégeaient les États; il faisait dès lors partie de la même société de quartier à laquelle il paya pour son droit d'entrée une somme de quarante florins. Ce fut en leur qualité de sociétaires que le fils du dernier stathouder et le premier ministre de Hollande, pratiquant tous deux les mœurs bourgeoises de leur pays, se rencontrèrent au repas solennel de la corporation[2] auquel Jean de Witt assista avec sa femme.

Cette douce vie d'intérieur fut trop tôt brisée, et la douleur du veuvage vint assombrir prématurément pour Jean de Witt les joies domestiques. Wendela Bicker, fatiguée de sa féconde maternité, et mal remise de la naissance de son dernier enfant, venait de perdre sa plus jeune fille, âgée de deux ans[3]. Elle était séparée de ses autres filles, Anna, Maria et Agneta, auxquelles elle faisait suivre un traitement[4] auprès de Bois-le-Duc, à Oirschot, chez le célèbre médecin Arnold Fey, qui avait été, deux ans auparavant, appelé en France par Louis XIV auprès de sa mère Anne d'Autriche. Jean de Witt venait de la conduire à Amsterdam dans sa famille[5], et elle se disposait à se rendre avec lui à la maison de campagne d'une de ses sœurs, quand elle fut subitement atteinte d'une indisposition qui, changeant ses projets, la fit revenir à la Haye. Sa maladie suivit en deux jours une marche si rapide, qu'elle désira faire ramener ses enfants auprès d'elle. Jean de Witt les envoya chercher en toute hâte par l'un des clercs attachés à sa personne, Bacherus; il pria le médecin qui les soignait de donner ses instructions par écrit pour la guérison de sa troisième fille, Agneta[6], et les

maison qui porte aujourd'hui le n° C9 : *Notice de M. Veegens sur les habitations de J. de Witt,* dans le deuxième volume des communications de la Société pour l'histoire de la Haye, 1865.

[1] Le palais du prince Jean-Maurice est aujourd'hui celui du Musée. Voir p. 64.

[2] 23, 24, 25 novembre 1665.

[3] C'était une deuxième fille, du nom d'Élisabeth, née le 8 août 1666, et qui mourut à deux ans, le 21 juin 1668.

[4] Agneta avait une maladie de peau qui s'était portée à la tête. Anna, dont la taille se déformait, devait suivre un traitement orthopédique.

[5] L. de Witt à sa fille Anna, 30 juin 1668.

[6] L. de Witt à Fey, 30 juin 1668.

invita à un prompt retour, en adressant à l'aînée de ses filles la lettre suivante[1] : « Votre chère maman, dont la maladie a continué, a déclaré qu'elle était pressée d'avoir ici votre compagnie et celle de vos sœurs que je recommande, avec vous à la protection de Dieu, en restant, ma chère fille, votre père affectionné. » Elles arrivèrent trop tard pour la revoir. Le lendemain du jour où leur père les avait rappelées, leur mère était morte[2]; elle n'était âgée que de trente-deux ans.

Cinq jours plus tard[3], les deux familles en deuil étaient réunies pour les obsèques, et le cercueil de Wendela Bicker allait prendre place dans le caveau de la nouvelle église[4], où il n'attendit que quatre ans celui du Grand Pensionnaire. « Monsieur », lui écrivait en français[5] l'ambassadeur d'Angleterre, le chevalier Temple, devenu son ami, depuis qu'ils avaient négocié tous deux la Triple Alliance, « ayant pris tant de part à vos bonheurs, et aux applaudissements que le monde vous a toujours si justement donnés, il n'est que trop raisonnable que je la prenne aussi en vos pertes, et que je vous dise avec autant de peine que de vérité combien j'ai été touché de la dernière que vous venez de faire. J'ai assez remarqué que votre domestique vous a toujours relâché des fatigues que la chose publique vous a données, et qu'au lieu des divertissements qu'on cherche le plus souvent dans le vicieux ou l'extravagant, vous avez toujours trouvé les vôtres dans les entretiens innocents de l'amitié conjugale et paternelle. J'ai vu aussi avec quel bonheur vous vous étiez déchargé des soins du ménage sur une dame qui ne vit plus à cette heure que dans le souvenir et l'estime de tous ceux qui l'ont connue, et par là je ne sais que trop combien cette perte vous doit sensiblement affliger, et qu'il n'y a ni justice ni bonne grâce à vous vouloir sitôt consoler là-dessus. C'est pourquoi je dirai seulement que, sans cette occasion si triste, vous auriez manqué la plus grande, pour montrer la force de l'âme qui se voit quelquefois plus facilement surmontée par les accidents du cabinet et de la maison,

[1] L. de Witt à sa fille Anna, 30 juin 1668.
[2] Dimanche 1er juillet 1668.
[3] 6 juillet 1668.
[4] Jean de Witt avait acheté ce caveau, inscrit sous le n° 77, pour 400 florins, e 19 novembre 1663, pour y enterrer le premier enfant qu'il avait perdu. (Extrait u registre d'enterrement de la nouvelle église.)
[5] L. man. Temple à de Witt, 3 juillet 1668 : Archives du royaume.

que par ceux du palais ou de la guerre : car, par ces dernières, on s'endurcit tous les jours; mais on s'attendrit infiniment par les autres. Je vous prierai donc de ne pas négliger cette occasion de votre gloire, et de ne pas laisser vos regrets vous faire oublier que vous avez dès longtemps épousé le bien de votre patrie, et même de la chrétienté à qui vous devez toutes vos caresses et vos diligences. » C'était là l'oraison funèbre du bonheur disparu, prononcée par celui qui en avait été l'heureux témoin. Les lettres de condoléance, pieusement conservées par de Witt dans les registres de sa correspondance, se multiplièrent : les amis de la famille, les amis politiques, tels que Beverningh, de Groot; les principaux personnages de l'État, le prince Jean-Maurice de Nassau, Ruyter, lié à de Witt par un étroit attachement; la veuve du feld-maréchal de Bréderode, sœur aînée de la Princesse Douairière; les ambassadeurs et les ministres étrangers, entre autres le baron de Pelnitz, envoyé extraordinaire de l'électeur de Brandebourg, le comte d'Estrades et de Lionne, s'associèrent à l'affliction du Grand Pensionnaire.

Il s'efforçait de la dominer, en tenant compte, soit des consolations religieuses qui lui étaient données, soit des encouragements qui l'invitaient à reprendre possession de sa force de caractère et de sa fermeté d'âme. « Monsieur », répondait-il à de Lionne [1], « quoique j'aie à rendre grâces à Dieu de m'avoir appris, dès ma jeunesse, à conformer ma volonté à la sienne et à n'augmenter pas mon mal par des regrets et des vœux inutiles contre sa disposition, je dois pourtant avouer qu'en l'affliction domestique dont il m'a voulu visiter, je ressens beaucoup de satisfaction de ce que mes amis me prêtent la main pour me soutenir et tâcher d'empêcher que je ne chancelle. » Mais il ne se sentait pas moins accablé par le coup qui le frappait, en lui enlevant « celle qui faisait la véritable moitié de lui-même [2] ». — « Vous savez », écrivait-il à madame de Bréderode [3], « combien les peines de cette nature sont sensibles, et vous avez appris à avoir pitié de ceux qui en sont atteints. » Rien de plus navrant que la mélancolique expression de ses plaintes, telles qu'elles

[1] L. de Witt à de Lionne, 26 juillet 1668.
[2] L. de Witt à Temple, 6 juillet 1668.
[3] L. de Witt à madame de Bréderode, 11 juillet 1668. — Voir COMBES, *Mélanges historiques,* p. 331.

s'épanchent dans la lettre qu'il écrivait à Temple [1]. « Vous savez », lui disait-il, « la grandeur de mon affliction, puisque vous savez celle de la perte inestimable que j'ai faite. J'ai tâché de donner à mes pensées des occupations capables de les divertir d'un objet qui faisait autrefois mon plus grand contentement et qui fait aujourd'hui toute ma douleur; mais je trouve que les affaires ne font qu'engourdir le mal et ne le guérissent pas. S'il y a un remède capable de fermer la plaie, ce serait sans doute celui qu'y applique la main bénigne et salutaire que vous me prêtez. Elle se fait sentir, je l'avoue, parce qu'elle sonde la plaie; mais elle y met ensuite un baume qui l'adoucit et en soulage la douleur. Je la reçois comme je le dois, et je tâcherai de faire mon profit de vos consolations, en combattant ma faiblesse avec la force de vos raisons que vous dictent non-seulement la philosophie chrétienne dont vous faites profession, mais aussi la très-fidèle amitié dont il vous plaît de m'honorer. » Les dernières satisfactions de la vie publique qu'il allait recueillir ne pouvaient lui rendre le bonheur qu'il avait perdu.

Toutefois il ne pouvait oublier, ainsi que Temple l'en avait fait souvenir [2], « qu'il avait aussi épousé le service de son pays ». Les États de Hollande l'obligèrent à continuer ses fonctions, et lui renouvelèrent une fois encore le témoignage de leur confiance. Au lendemain de la conclusion de la Triple Alliance qui était son œuvre, ils ne pouvaient se passer de la direction que leur Grand Pensionnaire donnait aux affaires étrangères, et ne se résignèrent pas à lui accorder une démission qu'il demandait avec de pressantes instances. La durée quinquennale de sa charge étant expirée, de Witt leur fit, suivant l'usage, « ses excuses des fautes involontaires qu'il avait pu commettre », et leur demanda « de lui tenir compte de ses bonnes intentions ». Les États y répondirent en le remerciant solennellement de sa conduite [3]. Ils déclarèrent qu'ils le considéraient comme ayant bien mérité de la république et de la province de Hollande, et le Grand Pensionnaire étant sorti de la salle de l'assemblée pendant qu'ils délibéraient, ils l'y firent rentrer pour

[1] L. de Witt à Temple, 27 juillet 1668. — Voir Combes, *Mélanges historiques*, p. 334.
[2] L. Temple à de Witt, 3 juillet 1668.
[3] Résol. Hollande, 19 juillet 1668.

lui donner connaissance de leur résolution, qui était sa plus belle récompense. Elle leur paraissait insuffisante. Après avoir, dans la même séance, renvoyé aux commissaires qui avaient déjà rédigé ses précédentes instructions l'examen de celles qui devaient régler l'exercice de ses nouveaux pouvoirs, ils chargèrent les conseillers-députés de leur faire connaître les services extraordinaires dont ils lui étaient redevables, afin d'être mis en mesure de les rémunérer.

Huit jours après [1], Jean de Witt était réélu à l'unanimité Grand Pensionnaire, et dans la semaine suivante, les États lui votaient une large gratification comme témoignage de leur reconnaissance [2] Il n'avait touché, depuis quinze ans, que 3,000 florins (6,450 fr.) pour son traitement annuel de Grand Pensionnaire, auquel il avait ajouté, depuis huit ans, le produit de ses deux charges de lieutenant des fiefs et de garde des sceaux de la province, qui lui valaient un supplément de 3,000 florins. Il avait sans doute à sa disposition, pour sa correspondance diplomatique et pour toutes ses informations particulières, une assez large part de fonds secrets qu'il évaluait lui-même à 80,000 francs par an. Mais il les épuisait, et au delà, en les employant à payer les secrétaires particuliers qu'il chargeait de rédiger ou de copier des dépêches confidentielles, sans reculer jamais devant aucune dépense pour obtenir les communications qui pouvaient servir les intérêts de la république [3]. C'ést ainsi qu'il offrait, dès la première année de sa charge, jusqu'à 300 florins pour avoir connaissance des instructions données à l'ambassadeur de France Chanut [4]. Il payait lui-même ses ports de lettres, tandis que le grand pensionnaire Barneveldt se les faisait rembourser moyennant une indemnité de 500 florins par an. Il ne se faisait indemniser que des frais de copie, dont il avait fait réduire le prix de quatre sous à trois sous la feuille. Il prenait à son compte jusqu'aux dépenses de chauffage et d'éclairage de ses employés. Il se logeait à ses frais, et ne laissa pas donner suite au projet de construction d'une habitation qui aurait servi de résidence à ses successeurs. « Quoique ses biens soient fort médiocres », écrivait

[1] Résol. Hollande, 27 juillet 1668.
[2] *Ibid.*, 3 août 1668.
[3] L. man. Pomponne, 17 avril 1670 : Archives aff. étr.
[4] L. de Witt à Boreel, 27 novembre 1653.

un ambassadeur de France[1], « l'on ne remarque pas qu'il se préoccupe de les accroître. » Jean de Witt mettait son orgueil à continuer les traditions de fier désintéressement léguées par les meilleurs citoyens d'Athènes et de Rome aux grands serviteurs des pays libres.

Les États de Hollande se sentirent humiliés de la condition pécuniaire si parcimonieusement faite à leur premier ministre. Ils ne voulurent pas consentir à le traiter moins largement que leur receveur général, qu'ils payaient 5,000 florins et auquel ils tenaient compte d'une indemnité de loyer. Ils doublèrent son traitement, en le portant, à 6,000 florins (12,900 fr.)[2], complétés par le traitement de ses deux autres charges[3], et ne s'arrêtèrent pas à cette libéralité : ils voulurent que de Witt en profitât à titre rétroactif, depuis son entrée en fonction, et sur le rapport des conseillers-députés qui énumérait tous ses services, ils lui votèrent une allocation de 45,000 florins. Cette gratification, calculée à raison des quinze dernières années de son ministère, correspondait à un traitement supplémentaire de 3,000 florins par an, et lui valait, pour le passé, la jouissance d'un traitement égal à celui des 6,000 florins qu'il devait désormais toucher. Les nobles, qu'il servait gratuitement comme pensionnaire de la noblesse dans l'assemblée des États, tinrent de leur côté à ne pas se montrer moins généreux. Ils lui offrirent la rémunération qu'il avait jusque-là refusée, et durent avoir recours à l'intervention des États pour l'obliger à recevoir un don de 15,000 florins. En payement de ces diverses sommes, il reçut des inscriptions de rente. Les États complétèrent leurs témoignages de satisfaction en lui renouvelant l'*acte d'indemnité,* avec la promesse d'un siége à l'une des cours de justice, après sa sortie de charge[4]. Le mois suivant, après avoir obtenu, comme de coutume, l'autorisation du conseil de Dordrecht dont il continuait à être le député, Jean de Witt accepta sa quatrième nomination de Grand Pensionnaire, qui devait lui coûter la vie[5].

Loin de rechercher les profits qu'elle lui valait, il avait demandé à ses amis de restreindre la mesure des largesses pécuniaires qui

[1] Chanut, *Mém.* man., 1653 : Archives aff. étr.
[2] Résol. Hollande, 27 juillet 1668.
[3] Voir p. 525.
[4] Résol. Hollande, 28 août 1668.
[5] *Ibid.,* 15 septembre 1668.

lui étaient accordées. Il avait eu recours aux députés de Dordrecht pour faire réduire à 45,000 florins la somme de 100,000 florins qu'on voulait lui faire accepter, et les États, désirant ménager ses scrupules, n'avaient pas donné suite à la demande des députés d'Amsterdam présentée par l'un d'eux, Valkenier, pour élever à 8,000 florins (16,240 fr.) son traitement annuel [1]. L'argent lui avait toujours paru superflu pour payer les services qu'il pouvait rendre en faisant des affaires publiques, les siennes. Il ne s'était pas épargné à cette tâche. Infatigable au travail, il avait tellement multiplié sa correspondance pour la direction des affaires intérieures et des négociations étrangères, que les registres de ses quinze années de ministère comprenaient 22,191 feuilles, tandis que ceux des Grands Pensionnaires qui l'avaient précédé depuis Barneveldt n'atteignaient guère un plus grand nombre de pages, pendant une durée de soixante-sept ans [2]. Les rapports des commissions dont il avait fait partie et des affaires qu'il avait traitées étaient au nombre de 534, et tous ses prédécesseurs n'en avaient laissé par écrit que 85. Les seules dépêches diplomatiques, payées trois sous la feuille, avaient valu, en douze ans, à son commis principal, Van den Bosch, des honoraires de 4,900 florins.

En même temps, de Witt avait réalisé d'importantes économies dans toutes les parties de l'administration. Sa vigilance s'étendait aux moindres détails, jusqu'à la réduction des frais de copies et de traduction, qui fit gagner au trésor public, dans un intervalle de dix ans, 100,000 florins. Il avait, d'autre part, allégé les charges de la Hollande, en faisant augmenter de plus d'un tiers, au budget fédéral, le crédit destiné aux ambassades, dont la Hollande était jusqu'alors obligée de couvrir l'insuffisance, et il lui avait ainsi épargné, depuis sa nomination, une dépense qui pouvait être évaluée à deux millions de florins. En outre, il avait obtenu des autres provinces un contingent supplémentaire destiné à rembourser une somme d'un million et demi de florins que la Hollande leur avait avancée, quand elle s'était chargée, dans la dernière guerre contre l'Angleterre, des avances de fonds qui devaient pourvoir à l'augmentation des forces navales. Enfin, la grande opération financière que de Witt fit réussir dès les débuts de son ministère, en 1655, la réduction des rentes

[1] L. man. de Witt à Valkenier, 5 août 1668.
[2] Leurs registres comprenaient 23,475 feuilles.

employée à l'amortissement du capital et combinée avec l'extinction des rentes viagères, avait empêché l'augmentation de la dette publique, malgré les différents emprunts successivement contractés dans le cours de la dernière guerre, pour une somme d'environ 17 millions [1]. Une économie de 1,400,000 florins, sur les intérêts à payer, complétait le bénéfice réalisé [2]. Tel était le compte rendu minutieusement éclairci de l'administration du Grand Pensionnaire, que les conseillers-députés avaient, en quelque sorte, inventorié dans le rapport dont les États les avaient chargés [3]. « Il en résultait », déclaraient-ils, « qu'en y comprenant les présents diplomatiques que leur premier ministre avait refusés et qui étaient évalués à 150,000 florins, s'il avait, comme homme d'affaires, estimé pécuniairement ses travaux et les gains obtenus par son entremise à ses clients, il aurait pu réclamer une note d'honoraires de 567,500 florins (1,220,125 fr.). » C'était en quelque sorte par un bilan commercial appliqué suivant les usages de la bourgeoisie hollandaise à la gestion des affaires publiques, que les États rendaient ainsi à de Witt la justice à laquelle il avait droit.

Son intégrité défiait tout soupçon, et était reconnue même par ses ennemis [4]. « Tandis que ses prédécesseurs pouvaient recevoir tous les présents qui n'étaient pas interdits », déclarent à son honneur les conseillers-députés dans le mémoire qui demandait l'augmentation de son traitement, « M. le Grand Pensionnaire a retranché ces moyens ordinaires de politesse, et pour s'en mieux garantir, il se les est fait interdire en termes formels dans son instruction. » De Witt ne cessa de témoigner les plus inflexibles scrupules pour se conformer à cette défense. Ses lettres privées nous font connaître jusqu'au refus qu'il faisait de poules sauvages [5], de tonnes

[1] 16,920,731 florins.

[2] D'après M. Veegens (*Notice sur les emprunts de la Hollande pendant l'administration du grand pensionnaire de Witt,* (de Tijdgenoot, 1843), la dette publique, en 1654, avant la réduction des rentes, était de 6,907,790 florins. En 1671, après les emprunts de la guerre d'Angleterre, elle était de 5,509,519 florins, d'où résultait un bénéfice de 1,398,271 florins.

[3] Voir rapport des conseillers-députés et mémoire justificatif publiés par Scheltema, *Mélanges historiques et littéraires,* t. V, deuxième partie, p. 73-104. Utrecht, 1833.

[4] *Omnium etiam inimicorum judicio, omni corruptione impervius.* (Lisola, rapport, 22 août 1672. — *Lisola,* par Grossmann, p. 52.)

[5] L. man. de Witt à Beresteyn, 20 octobre 1653 : Archives du royaume.

de biscuit [1], de paniers de houblon [2]. « Je viens », lui écrivait un ami [3], « de recevoir cette petite bourse dont j'ai cru la nouveauté digne d'être présentée à madame votre épouse, à cette kermesse. Je n'ai pas perdu la mémoire du renvoi que vous m'avez fait récemment, et des justes raisons que vous m'avez alléguées. Aussi je ne veux plus vous offrir à vous-même un seul don. »

Sa passion pour le service de son pays, aussi bien que son désintéressement, opposait une insurmontable barrière aux libéralités des souverains qui auraient tenté de le gagner à leurs intérêts. Les correspondances des ambassadeurs français de Thou, d'Estrades, Pomponne, le signalent à l'envi comme incorruptible. « Il importe », observe de Thou [4], « de soutenir le Grand Pensionnaire par toutes les voies honnêtes et légitimes. Mais c'est une personne à laquelle il ne faut pas parler de gratifications, parce que, de l'humeur qu'il est, et dans la place qu'il tient, il en recevrait la proposition à injure. » De son côté, Louis XIV écrit à d'Estrades [5] : « Je tiendrais pour très-bien employé tout ce qu'il faudrait dépenser pour m'acquérir entièrement le Grand Pensionnaire; mais il faut s'y conduire avec dextérité, parce que, de la manière dont on me l'a dépeint, c'est un homme à vouloir exercer sa vertu, et tirer de la gloire du refus qu'il ferait de pareilles propositions. » Le comte d'Estrades confirmait ce jugement, en déclarant [6] « qu'il le tenait, avec son frère comme étant du petit nombre de ceux auprès desquels les offres pécuniaires ne pouvaient avoir aucun accès ». Aussi de Witt pouvait-il écrire fièrement à l'envoyé des États à Vienne, Bruynincx, à l'occasion des imputations calomnieuses qui le représentaient dans certaines cours étrangères comme acheté par la France [7] : « Je m'en inquiète peu; il est connu ici à chacun que je ne me suis jamais souillé de pareilles vilenies, et de tels bruits ne peuvent avoir trouvé ici aucun écho. »

Indifférent aux séductions ainsi qu'aux jouissances vulgaires de la fortune, Jean de Witt se contentait du train de maison le moins

[1] L. man. de Witt au bourgmestre de Worner, juillet 1654 : Archives du royaume.
[2] L. man. de Witt au pasteur Maréchal, 27 septembre 1657 : *Ibid.*
[3] L. man. Reel à de Witt, 8 mai 1655.
[4] L. de Thou, 20 novembre 1659.
[5] L. Louis XIV à d'Estrades, 26 janvier 1663.
[6] L. d'Estrades, 17 septembre 1663.
[7] L. man. de Witt à Bruynincx, 30 janvier 1668.

apparent. Pour l'expédition des affaires publiques, il avait à sa disposition cinq clercs ou secrétaires[1], et un commis principal, Van den Bosch, « homme d'honneur, mais de nature servile[2] », qui avait remplacé auprès de lui l'infidèle Van Messen[3]. Deux clercs domestiques ou huissiers, que les États payaient 600 florins par an, et qui étaient ses hommes de confiance, Bacherus et Reinier Van Ouvenaller, lui suffisaient pour son service personnel. Il n'avait à ses gages qu'un valet et un cocher[4]. « Lorsqu'il faisait des visites de cérémonie », raconte un témoin oculaire, l'ambassadeur Temple, « le valet mettait un simple manteau de livrée et suivait le carrosse dans la rue[5]. » « Je l'ai vu à la Haye », écrivait plus tard un ambassadeur français[6], « allant à pied comme un bourgeois de la ville, suivi d'un serviteur habillé de gris qui portait derrière lui un sac de velours rouge où étaient les plus grandes affaires de l'Europe, dont il allait rendre compte à l'assemblée des États[7]. » Aucun appareil de représentation ne le distinguait des autres députés et ministres de la république. Sa table était frugale; elle n'était servie que pour la famille et pour un ou deux amis. Il n'avait d'autre luxe qu'une bibliothèque de choix que son fils augmenta par de nombreuses acquisitions. Sa porte était ouverte à tous ceux qui désiraient s'entretenir avec lui, et il se rendait accessible à tous, sans être familier avec personne, sachant être simple avec grandeur.

De Witt se tenait en même temps en garde contre la jalousie à laquelle l'exposait l'autorité prépondérante qu'il exerçait, et qui était telle que l'électeur de Saxe lui adressait les lettres de créance de son envoyé, au lieu de les faire remettre aux États généraux. Il était si fidèle observateur des devoirs de sa charge que même en n'écrivant que des lettres de politesse à des princes étrangers, il ne manquait pas de leur faire observer « qu'il se dis-

[1] Mémoire des conseillers députés, cité par Scheltema, p. 6. Voir note 3, p. 528.

[2] L. man. de Groot à Wicquefort, 22 janvier 1674 : Archives du royaume.

[3] Voir chapitre III, p. 221.

[4] Son valet s'appelait Van der Wissel, et son cocher, Jean.

[5] Temple, *Remarques sur l'état des Provinces-Unies,* édition 1774, p. 171.

[6] L. man. de M. de Callières, 17 janvier 1697 : Manuscrit Gaignières nº 493, Bibl. nat.

[7] Ce sac, fermé par de grosses cordes liées avec des glands, a fait partie d'une exposition de curiosités à Delft.

pensait, autant que faire se peut, d'entretenir aucune correspondance, autrement que par les ambassadeurs et envoyés des États [1] ». Il ne laissait jamais échapper l'occasion d'informer ceux qui s'adressaient à lui pour obtenir des faveurs, qu'il n'avait d'autre pouvoir que celui de proposer des résolutions aux États et de conclure, en leur nom, celles qu'ils avaient votées [2]. La lettre suivante, qu'il écrivait à l'ambassadeur des Provinces-Unies en Angleterre, donne la mesure de ses scrupules : « Attendu », lui observait-il [3], « qu'il ne vous est pas inconnu combien le caractère hollandais prend impression de la crainte qu'un ministre ne s'arroge trop, et ainsi qu'on dit, ne joue au maître, et aussi combien cette impression est fâcheuse dans une libre république pour tous ceux qui participent au gouvernement, et principalement pour ceux dont les fonctions ne sont qu'un ministère temporaire, je vous prie désormais, dans vos dépêches, de ne faire aucune mention de ma personne. » Il aimait l'exercice du pouvoir, mais en évitait l'ostentation.

L'autorité qu'il exerçait, comme ministre électif d'une république, faisait rechercher son amitié par les rois et leurs conseillers, en même temps que sa renommée donnait aux plus illustres personnages du temps le désir de le connaître et de s'entretenir avec lui. Une dépêche manuscrite d'un ambassadeur de France envoyé à la Haye à la fin du dix-septième siècle, M. de Callières, nous fait connaître le curieux récit d'une entrevue entre le Grand Pensionnaire et le cardinal de Retz, tel qu'il l'avait recueilli d'un ancien ami de Jean de Witt, M. de Dickeritt [4]. « Le cardinal de Retz », écrit-il, « étant caché en Hollande, résolut de voir M. le Pensionnaire et de se découvrir à lui avant de quitter ce pays ; c'était en 1666. Il alla en habit de bourgeois à son audience, dans sa maison de la Haye, et après avoir laissé passer les plus pressés, il le tira à part, lui disant qu'il était un étranger qui désirait l'entretenir en particulier. Le Grand Pensionnaire, sans demander qui il était, le pria de passer dans son cabinet, où l'étant venu trouver aussitôt

[1] L. au prince de Furstemberg, 23 janvier 1668. — A l'électeur de Saxe, avril 1668.

[2] L. au prince de Tarente, 27 juillet 1662. — Au comte de Furstemberg, octobre 1662.

[3] L. de Witt à Beverwaert, ambassadeur en Angleterre, 7 avril 1662.

[4] L. de M. de Callières à la marquise d'Uxelles, 31 janvier 1697 : Man. Gaignières, fol. 175, Bibl. nat.

après, M. le cardinal de Retz lui dit : « Je sais, monsieur, que vous « êtes Français d'inclination et que vous gardez de grandes mesures « avec la cour de France ; que M. d'Estrades, qui est en ce pays « ministre de France, est mon ennemi et ferait toutes choses pour « m'avoir à sa disposition. Je sais, de plus, qu'il est votre ami par- « ticulier. Cependant, je ne puis sortir de ce pays sans voir et con- « naître un homme de votre mérite, et sans vous témoigner l'estime « que j'ai de votre vertu, en me découvrant à vous. Je suis le car- « dinal de Retz qui ai le malheur d'être tombé dans la disgrâce du « Roi ; ne me refusez pas le plaisir de m'entretenir une après-dînée « avec vous. » Le Grand Pensionnaire, touché de sa confiance, lui en fit de grands remercîments et lui dit qu'afin d'avoir plus de liberté de l'entretenir, sans le compromettre, il le priait de vouloir se trouver, à quelques jours de là, dans une maison de campagne qui était à lui, et où il ne manquerait pas de se rendre pour l'y rece- voir. Le cardinal de Retz avait dit depuis, en France, à M. de Dic- keritt qu'il n'avait pas été moins charmé de son étendue d'esprit que de sa douceur et de sa modestie. »

La supériorité de son talent et l'élévation de son caractère le rendaient digne d'occuper le premier rang. « Il n'y avait rien qui pût lui échapper », disait de lui un juge bien compétent pour l'apprécier, Ruyter [1]. Il lui suffisait de vouloir comprendre pour tout savoir. Sa connaissance approfondie des intérêts divers des princi- paux États, et la souplesse d'esprit qui lui était naturelle, lui avaient permis de devenir, sans longue préparation, l'un des premiers négo- ciateurs de son temps. Il savait prévenir les difficultés diploma- tiques aussi bien que les surmonter, et ne cessait de recommander aux envoyés de la république, dans leur conduite comme dans leur correspondance, une circonspection qui ne laissât aucune prise aux plaintes des cours étrangères [2]. Son habileté lui permettait de tirer parti des situations qui paraissaient les plus inextricables. « L'exem- ple à suivre », écrivait-il à Van Beuningen [3], « est celui des pêcheurs qui tiennent leurs lignes dans l'eau, si troublée qu'elle soit, afin que le poisson, s'il se présente pour mordre à l'hameçon, les trouve

[1] Brandt, *Vie de Ruyter*, p. 440.
[2] L. de Witt à Bruynincx, 2 octobre 1670. Wicquefort, t. IV, p. 62.
[3] L. de Witt à Van Beuningen, 2 septembre 1653. Voir *Knottenbelt. Geschiedenis der Staatkunde* van J. de Witt, 1861, p. 58.

prêts à le retirer. » La vive pénétration de son esprit lui permettait de surprendre toutes les intrigues, et c'était le plus souvent par sa loyauté qu'il savait les déjouer. Il inspirait la confiance qu'il ressentait lui-même, « s'étant peu à peu défait », ainsi qu'il le déclarait à Temple [1], « de son inclination soupçonneuse qui lui avait valu de nombreux mécomptes ».

Sachant à la fois découvrir les pensées des autres et cacher les siennes, le Grand Pensionnaire n'employait d'autre ruse que celle du silence, à laquelle ceux qui négociaient avec lui étaient tellement accoutumés, qu'on ne savait s'il se taisait de propos délibéré ou par habitude [2]. Aimant aller droit au but, il ne se laissait pas attarder aux obstacles que lui opposaient les rouages compliqués de la constitution de la république, et venait de prouver une fois de plus, par la Triple Alliance, qu'il pouvait mettre autant de précision que de promptitude dans le dénoûment des négociations.

De telles qualités jointes au don de persuasion, à des habitudes de travail infatigable et à une énergie de volonté peu commune, lui assuraient la direction des États de Hollande, dont il avait fait les maîtres des États généraux ; il en était appelé « l'œil, la langue, le bras ». L'autorité qu'il exerçait dans leur assemblée, et celle qu'il leur avait acquise sur les autres provinces, mettaient entre ses mains le gouvernement de la République. « Il est l'intelligence, s'il faut ainsi dire, qui fait tourner la roue de ce gouvernement », écrit l'ambassadeur français de Thou [3]. Orateur puissant par l'argumentation plutôt que par l'éloquence, toujours maître de lui-même, ne se laissant jamais aller aux imprudences ni aux emportements de la parole, il avait l'art de ménager les transactions auxquelles les États avaient sans cesse recours, pour faire aboutir leurs délibérations à une conclusion. Dès ses débuts de premier ministre, il méritait d'être signalé par l'ambassadeur français Chanut [4] « comme un homme ingénieux auquel tous les expédients étaient familiers ». — « Laborieux », écrit de

[1] L. Temple à Bridgman, 24 avril 1669.
[2] Burnet, *Mémoires,* t. II, p. 6.
[3] L. de Thou, 12 juin 1669 : Archives aff. étr., et t. V, p. 190, Archives de la maison d'Orange.
[4] Chanut, *Mém.* man., 1655 : Archives aff. étr.

Thou [1], « tandis que la plupart des gens du pays sont très-paresseux, il est le seul qui sache entièrement le secret et la suite des affaires, parce qu'elles passent toutes par ses mains, et qu'il n'en donne communication qu'à ses confidents, et autant qu'il lui plaît : c'est ainsi qu'il se maintient dans sa charge. » « Préoccupé de sa santé », dont il prenait de grands soins, « et s'inquiétant peu de sa vie [2] », dont il était toujours prêt à faire le sacrifice, il se dévouait sans réserve aux devoirs de son ministère.

Gardien de la constitution de son pays, chargé, d'après le principal article de son instruction [3], « de conserver dans leur intégrité les priviléges, droits, coutumes et usages de la province de Hollande, de même que l'autorité légitime des États », il se considérait comme enchaîné par le serment qu'il avait prêté de n'y laisser porter aucune atteinte, et il était résolu à défendre avec autant de fidélité que de courage le dépôt qui lui était confié. Une allégorie contemporaine [4] le représente sous les traits d'un cygne, les ailes étendues, protégeant son nid contre des chiens qui nagent pour l'atteindre, avec cette légende explicative : « Le Grand Pensionnaire », « la Hollande », « les ennemis de l'État ».

Parmi ses portraits [5], œuvres des grands peintres du temps, entre autres de Baan et Netscher, [6] celui qui a sa place marquée dans les chefs-d'œuvre de la peinture hollandaise est le portrait de Jean de Baan, appartenant au musée d'Amsterdam, et dont la plus belle gravure est celle de Lambert Visscher. Il représente de Witt à la barre des États de Hollande dont on aperçoit les députés assis sur leurs bancs, tenant à la main les sceaux dont il était le gardien,

[1] L. man. de Thou, 13 mai 1660 : Archives aff. étr.

[2] *OEuvres diverses de Temple*, t. III, p. 244. — *Essai sur la guérison de la goutte par le moxa.*

[3] Instruction du grand pensionnaire de Witt, art. 3.

[4] Peinte par Asselyn; Musée d'Amsterdam.

[5] Quant aux gravures, la Bibliothèque nationale de Paris en a une curieuse collection complétée par celles de Corneille de Witt.

[6] Les autres portraits de Jean de Witt à signaler sont : un second portrait de Jean de Baan, qui appartient à M. Wintgens, membre de la seconde Chambre des États généraux, à la Haye; un portrait d'Hanneman, au Musée Boymans, à Rotterdam, et un portrait de Gerbrandt Van Eeckout, élève de Rembrandt, au Musée de Grenoble, daté de 1669, et qui a une grande ressemblance avec celui de Netscher reproduit en tête de cet ouvrage.

dans l'attitude qu'il avait, lorsqu'il dominait par la parole l'assemblée de la province. Quant au portrait le plus ressemblant, pour s'en rapporter au témoignage le plus autorisé, c'est celui sur la gravure duquel sa fille aînée avait écrit ces mots : « Cette gravure est celle qui rappelle le mieux papa [1]. » Il est l'œuvre de Netscher [2]. Gravé par Bary, édité par Engelvaert, daté de 1670, il porte une inscription en vers de Gérard Brandt [3], consacrée à l'apologie de Jean de Witt; c'est celui qui est publié en tête de cet ouvrage [4]. Le Grand Pensionnaire y est reproduit de face et debout, enveloppé d'une robe de chambre japonaise qu'il tient croisée sur sa poitrine, les cheveux retombant en boucles sur les épaules, la main gauche appuyée sur une balustrade, avec sa physionomie pensive et recueillie d'homme d'État.

Il allait, comme tant d'autres, s'user à la tâche ingrate du service public, par une trop longue conservation du pouvoir. Mais les quinze années de son ministère si glorieusement remplies lui avaient permis de mettre une petite république au rang des plus grandes monarchies de l'Europe, et de tenir à l'écart, pendant toute la minorité du fils de Guillaume II, le parti orangiste qui, privé d'un chef, aurait fatalement compromis les intérêts des Provinces-Unies dans tous les hasards d'une minorité. Le Grand Pensionnaire n'en portera pas moins le poids écrasant de la mauvaise fortune; elle lui fera expier le tort d'avoir trop présumé de la puissance des Provinces-Unies et de l'attachement de la bourgeoisie hollandaise au gouvernement qui la rendait maîtresse du pouvoir. De Witt périra sous les coups de l'invasion étrangère qu'il avait tout fait pour prévenir, victime de la fureur populaire qui pourra déchirer son cadavre, mais

[1] Voir SCHELTEMA, *Mélanges historiques et littéraires*, t. V, l. II, p. 3.

[2] Il existe un autre portrait de Jean de Witt par Netscher qui a beaucoup d'analogie avec celui de Jean de Baan. Il est gravé par Houbraken, il est reproduit en tête de l'édition des lettres de Jean de Witt publiée à la Haye en 1723. Le portrait original semble avoir fait partie de la collection Jérôme de Bosch vendue à Amsterdam en 1812, sans qu'on sache par qui il a été acquis.

[3] Gérard Brandt est l'historien de la vie de Ruyter.

[4] L'original de ce second portrait de Jean de Witt par Netscher, qui paraît avoir appartenu, comme le premier, à la collection Jérôme de Bosch, a passé également à un acheteur inconnu. C'est sans doute celui qui se trouvait dans la demeure du Grand Pensionnaire, le jour où il fut massacré, et qui en avait été enlevé. Voir Résol. Holl., 22 août 1672. L'une des gravures de ce portrait orne, dans le palais des États, le cabinet du greffier de la seconde chambre des États généraux, longtemps occupé par M. Vegens.

sans avoir prise sur sa renommée, et il justifiera pour la postérité le bel éloge qu'ont fait de lui deux ambassadeurs étrangers, ses contemporains, en déclarant que s'il s'est laissé aveugler, c'était par la passion qu'il avait pour la grandeur et la liberté de son pays [1].

[1] Temple, *Remarques sur l'état des Provinces-Unies,* édition 1747, p. 214. — Lisola, rapport 22 août 1672 : *Lisola,* par Grossman, p. 51.

FIN DU TOME PREMIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(VOIR PAGE 33)

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE D'ORANGE

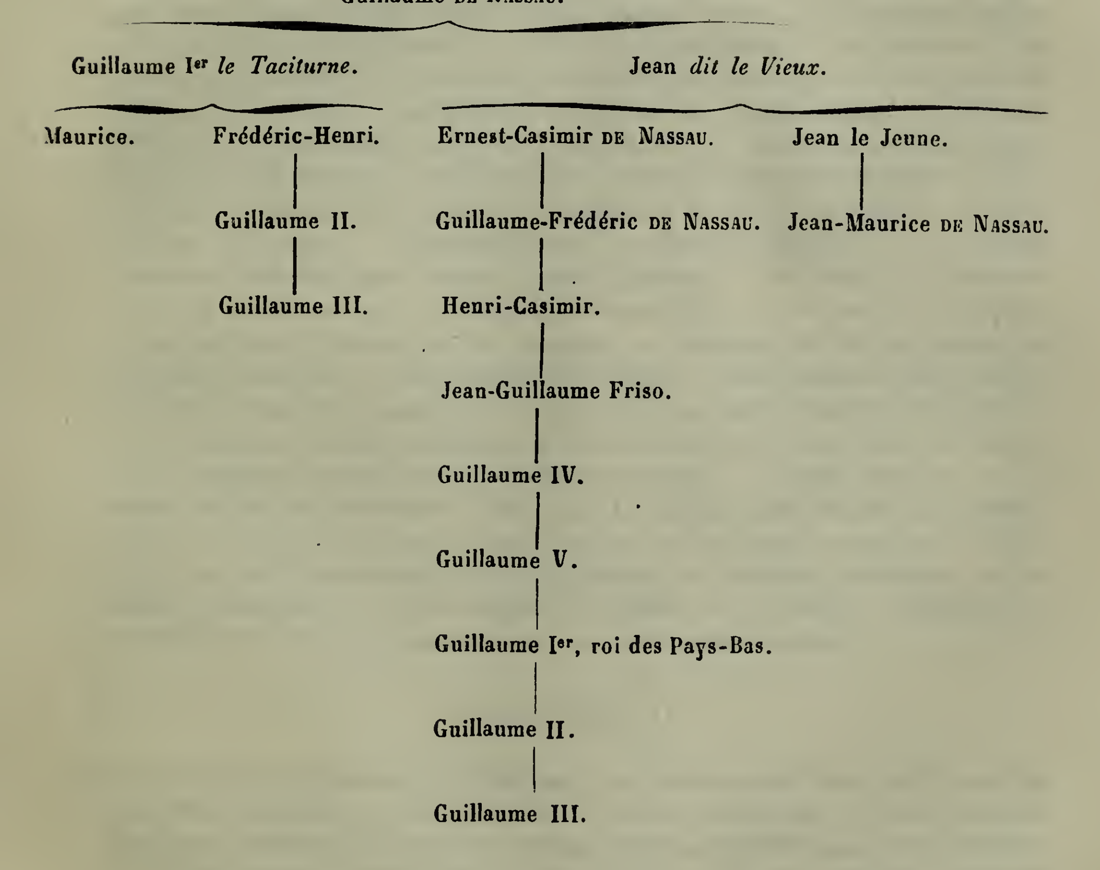


TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

Succession d'Espagne. Louis XIV et Guillaume III. Histoire des deux traités de partage et du testament de Charles II, d'après la correspondance inédite de Louis XIV, par Hermile REYNALD. Deux vol. in-8°. Prix. . . . . 15 fr.

Histoire de la guerre de Trente ans (1618-1648), par E. CHARVÉRIAT. Deux vol. in-8°. Prix. . . . . 18 fr.

Abraham Duquesne et la marine de son temps, par A. JAL, ancien historiographe et archiviste de la marine. Deux forts vol. in-8°, accompagnés de portraits et de nombreux *fac-simile*. Prix. . . . . 16 fr.

Histoire de Vauban, par Georges Michel. (Couronné par l'Académie française.) Un vol. in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

Le Marquis de Grignan, petit-fils de madame de Sévigné, par Frédéric MASSON. (Couronné par l'Académie française, prix Montyon, en 1882.) Un vol. in-8°. Prix. . . . . 6 fr.

Madame de Maintenon et la famille royale de Saint-Cyr (1686-1793), par Théophile LAVALLÉE. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 2e *édition,* revue et augmentée. Un vol. in-8°, avec portrait, gravures et *fac-simile* d'autographes. Prix. . . . . 8 fr.

La Famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon, par Théophile LAVALLÉE, suivi des mémoires inédits de Languet de Gergy, archevêque de Sens, sur madame de Maintenon et la cour de Louis XIV. Un vol. in-8°. 8 fr.

Lettres de madame de Villars à madame de Coulanges (1679 à 1681). Nouvelle édition, avec introduction et notes, par Alfred DE COURTOIS. Un vol. in-8°, enrichi de *fac-simile* d'autographes. Prix. . . . . 8 fr.

Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV, d'après des documents inédits, avec le texte authentique des lettres de la duchesse au maréchal de Bellefonds, par J. LAIR. Un vol. in-8°, avec deux portraits. Prix. . . . . 8 fr.

La Vérité sur le Masque de fer (les Empoisonneurs), d'après des documents inédits des Archives de la guerre et autres dépôts publics (1664-1703), par Th. IUNG, officier d'état-major. Un vol. in-8°, enrichi de cinq gravures et de plans inédits du temps. Prix. . . . . 8 fr.

Le Duc de Saint-Simon, son Cabinet et l'historique de ses Manuscrits, d'après des documents authentiques et entièrement inédits, par Armand BASCHET. Un vol. in-8°, avec eau-forte. Prix. . . . . 10 fr.

La Cour et la Ville de Madrid vers la fin du dix-septième siècle. *Mémoires de la cour d'Espagne,* par la comtesse D'AULNOY. Édition nouvelle, revue et annotée par madame B. CAREY. Un vol. in-8°, avec portrait. Prix. . . . 7 fr.

Le Roi chez la Reine, ou Histoire secrète du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, d'après le journal de la vie privée du Roi, les dépêches du nonce et des ambassadeurs, et autres pièces d'État, par Armand BASCHET. 2e *édition.* Un vol. petit in-8° anglais. Prix. . . . . 8 fr.

Curiosités historiques sur les cours de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, sur madame de Maintenon, madame de Pompadour, madame du Barry, etc., par J. A. LE ROI, conservateur du musée de Versailles, avec une préface par Th. LAVALLÉE. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 6 fr.

Les Luttes religieuses en France au seizième siècle, par le vicomte DE MEAUX. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

PARIS. TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.